

REVUE D'ALSACE

MULHOUSE — IMPRIMERIE VEUVE BADER & Cie

REVUE D'ALSACE

NOUVELLE SÉRIE

TROISIÈME ANNÉE

TOME TROISIÈME



COLMAR
AU BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-AU-PETIT-BÉTAIL, N° 23

1874

NOTICE

SUR

SÉBASTIEN BRANT[1]

La fin du quinzième siècle et le commencement du seizième forment dans l'histoire littéraire de l'Alsace une des époques les plus intéressantes. C'est le temps de la Renaissance, du retour des lettres classiques, de la reprise de nombreuses questions depuis longtemps négligées. Dans nos contrées et à son origine, ce mouvement a un caractère particulier très prononcé. Ceux qui l'inaugurent, sentent la nécessité d'un progrès, mais craignent de dépasser un certain terme; ils veulent bien jouir des études nouvelles et contribuer à les propager, mais sans faire le sacrifice d'aucune de leurs traditions; le latin retrouvé de Cicéron et de Virgile ne doit leur servir qu'à exprimer d'une manière plus correcte et plus élégante les tendances, les opinions, les passions du moyen-âge; leurs idées ecclésiastiques, philosophiques, politiques,

[1] Quand j'ai entrepris ce travail pour la première fois, j'ai encore pu consulter ceux des ouvrages de Brant qu'avait possédés la Bibliothèque de Strasbourg. Ce qui me manquait, je l'ai trouvé depuis dans plusieurs dépôts, grâce à l'extrême obligeance de quelques amis; je tiens surtout à exprimer ma reconnaissance à M. le docteur Sieber, bibliothécaire de Bâle, qui, avec une libéralité à toute épreuve, a mis à ma disposition les trésors confiés à sa garde. Pour ne pas trop charger la *Revue*, je réserve pour une autre occasion une bibliographie aussi complète que possible de tous les écrits et publications de Brant.

sont celles du moyen-âge. Trop clairvoyants pour ne pas être frappés des infirmités de leur siècle, ils réclament avec insistance une réforme des mœurs et, comme moyen d'y arriver, la suppression de quelques abus et surtout une meilleure éducation de la jeunesse. Mais c'est là qu'ils s'arrêtent; quand d'autres, plus hardis, se précipitent en avant, les uns au risque de s'égarer ou de se briser contre les obstacles, les autres pour triompher de tout, ils s'effrayent, ils reculent, ils se cramponnent à leurs habitudes, et, fatigués d'une lutte au-dessus de leurs forces, ils finissent par désespérer de l'avenir. La plupart des premiers humanistes alsaciens ont été de ces esprits éclairés, honnêtes, pleins de bonne volonté, mais trop pressés de prendre peur. Après avoir cheminé longtemps dans les ténèbres, ils aperçoivent l'aurore, mais leurs yeux éblouis par la clarté, se referment; ils préfèrent l'ombre à laquelle ils sont accoutumés, à un éclat qu'ils ne supportent pas. Ils sont les derniers d'un monde qui s'en va, plutôt que les premiers d'un monde qui s'ouvre. Imitation, compilation, impuissance de créer du nouveau, tels sont les signes de leurs productions littéraires; ils publient des travaux plus anciens, ils recueillent des sentences et des histoires, ils tournent et retournent la sagesse de leurs prédécesseurs, ils s'appliquent à en faire profiter leurs contemporains dont ils connaissent les défauts, mais ils ne prennent pas le temps et n'ont pas assez d'imagination ni d'idées propres pour composer des livres: ils n'écrivent que de petits traités, des brochures, des lettres, des feuilles volantes; le *Narrenschiff* même de Brant n'est qu'un agrégat de chapitres sans suite. Des classiques enfin ils n'empruntent que la forme, ils méconnaissent leur génie, ils les condamnent volontiers à cause de leur paganisme et leur préfèrent les scolastiques. Au milieu de la Renaissance, qui les enchante malgré eux, ils représentent le moyen-âge expirant. Il y a dix-huit ans, j'ai essayé de rappeler dans cette même *Revue* deux de ces littérateurs,

Pierre Schott et Thomas Wolf. Les plus notables, ceux qui ont été à la tête du mouvement, sont: Wimpheling, Geiler de Kaysersberg, et Sébastien Brant. C'est Brant qui fera l'objet du travail qui va suivre.

Généralement Brant n'est connu que comme auteur d'un ouvrage versifié, intitulé *La nef des fous*, et destiné à peindre et à censurer les travers et les vices des hommes. Cet ouvrage, en effet, est la principale de ses productions, celle qui surtout a fondé sa réputation auprès de ses contemporains et auprès de la postérité. Mais elle ne suffit pas pour assigner à Brant sa vraie place dans l'histoire intellectuelle de son époque; on ne peut l'apprécier et on ne peut se rendre compte de la portée de son *Narrenschiff* lui-même, que quand on n'oublie pas qu'il a écrit, en prose et en vers, en allemand et en latin, une foule d'autres choses sur des matières très diverses ; il s'est occupé de droit, d'histoire, de littérature classique, de pédagogie, de questions politiques et religieuses; en traitant ces sujets si variés, il a dépensé plus d'érudition que de génie, et s'est montré moins novateur entreprenant que conservateur tenace. Quelques critiques modernes ont exagéré sa valeur comme poète ; ils paraissent avoir ignoré que dans presque toutes ses œuvres, il est préoccupé de l'intention d'enseigner ou d'exhorter ; cette intention a entravé son développement poétique, mais c'est par elle aussi qu'il est, sous bien des rapports, l'homme de son temps. Quelque jaloux que nous soyons de lui conserver son rang dans la mémoire de nos compatriotes, nous ne pouvons voir en lui ni un humaniste intrépide, comme Ulric de Hutten, ni un poète comique de la trempe de Molière ; nous n'avons pas pour lui des visées si hautes, nous le prenons tel qu'il est, un des représentants les plus remarquables de ce groupe de littérateurs alsaciens qui ont aidé, sans trop le savoir eux-mêmes, à préparer une ère nouvelle tout en s'efforçant de sauver des traditions destinées à succomber.

I.

LA VIE DE BRANT.

Sébastien Brant[1] naquit en 1457; quelques-uns de ses biographes le font naître une année plus tard; comme d'après son épitaphe, il avait 64 ans à l'époque de sa mort, en mai 1521, il faut bien admettre 1457. Il était de cette solide et honnête bourgeoisie strasbourgeoise, qui a fait l'honneur et la force de l'ancienne cité libre. De 1439 à 1461 son grand-père Diebolt Brant avait été huit fois membre du grand Conseil pour la tribu des gourmets et marchands de vin. Son père, également appelé Diebolt, était propriétaire de la grande auberge du Lion-d'Or, dans la rue d'Or; sa mère était Barbe Picker; il était l'aîné de plusieurs frères. On aimerait savoir quelquechose sur les premières années de son enfance; on voudrait connaître les impressions qui ont concouru à former son caractère sérieux, un peu mélancolique, généralement doux et calme, mais prêt aussi à s'emporter jusqu'à la haine contre les adversaires. Malheureusement tous les détails nous manquent. Brant était encore enfant quand il perdit son père, le 6 janvier 1468[2]. Comme il annonçait d'heureuses dispositions, on le destina aux études; sa mère, qui était dans

[1] Dans les nombreux autographes de Brant que j'ai eus sous les yeux, il signe toujours *Brant*. Une seule fois, dans l'acrostiche de ses vers sur l'aérolithe d'Ensisheim, il y a *Brand*, mais il est évident que ce n'est que dans l'intérêt de la rime. Si ses correspondants ou ses imprimeurs mettent quelquefois *Brand* ou *Brandt*, cela ne tire pas à conséquence. *Brant*, gén. *Brandes*, était encore à la fin du XV[e] siècle, la seule forme qui fût étymologiquement exacte.

[2] Wencker, *Apparatus et instructus archivorum*. Strasb., 1713, 4°, p. 15. Dans cet ouvrage, ainsi que dans les *Collectanea juris publici*, du même auteur, Strasb., 1702, 4°, se trouvent diverses notices concernant Brant, tirées des archives de Strasbourg.

l'aisance, lui fit donner toute l'instruction qu'on pouvait trouver alors dans notre ville; ce n'était pas beaucoup; il y avait dans différents quartiers quelques écoles où l'on apprenait à lire, à écrire, à calculer; dans celles de la Cathédrale et des autres chapitres on allait jusqu'au latin, mais on en était encore aux manuels imparfaits et aux méthodes machinales du moyen-âge. Un personnage anonyme, qui écrivit contre Brant en 1480, lui reproche de n'avoir fréquenté, avant de venir à l'Université de Bâle, que des écoles particulières très insuffisantes; nous ne savons pas exactement quelles sont ces écoles dont il aurait suivi les leçons. Comme depuis son enfance il fut l'ami de Pierre Schott, fils de l'*ammeister* de ce nom, et que Schott reçut sa première éducation littéraire dans l'excellente école de Schlestadt, dirigée par Dringenberg, on pourrait supposer que lui aussi fut élève de ce maître qui a formé la plupart de nos humanistes; mais on connaît les noms de tous ceux de ses disciples qui se sont fait un nom; or Brant, qui n'eût pas été un des moins distingués, ne figure point parmi eux; aucun de ses écrits ne renferme une allusion à l'école de Schlestadt. Dans une poésie qu'il fit vers la fin du siècle à l'éloge de la ville de Bade, il parle d'un doyen du chapitre de cette ville qui avait été « son docteur, son précepteur »; il ajoute qu'il aime à venir à Bade pour y revoir « la vieille nourrice qui l'a nourri de son lait. »[1] Je ne pense pas que ce passage doive être pris à la lettre; Brant a voulu parler évidemment de sa première nourriture intellectuelle. Les Strasbourgeois avaient alors de fréquentes relations avec Bade; bourgeois et ecclésiastiques y passaient la saison d'été, et c'est à Strasbourg que s'approvisionnaient les aubergistes. La ville avait depuis longtemps une école communale et depuis 1453 un chapitre, dont plu-

[1] *De laudibus thermarum marchiæ Badensis.* Dans *Varia Carmina*, Bâle, 1498, 4°, f° h 8.

sieurs membres devaient être docteurs en droit. Le doyen dont parle Brant est Jean Müller, de Rastatt, qui, avant son élection au chapitre, accompagna en 1473 Pierre Schott à l'Université de Paris en qualité de gouverneur. Nous ne nous hasarderons pas trop en admettant que, pendant quelque temps du moins, Brant a fréquenté l'école de Bade, et qu'ensuite il a eu des leçons du précepteur de son ami Schott.

En 1475, il vint à l'Université de Bâle[1], où il fut immatriculé à la rentrée du semestre d'hiver; il y arriva d'abord comme *famulus* de maître Jacques Hugonis de Marmoutier. Il entra au collége appelé la Bourse de Jérôme, parce que maître Jérôme Berlin en était le régent; dans ces maisons on s'appliquait surtout à la logique d'Aristote, pour devenir après dix-huit mois bachelier ès-arts. A Bâle, le jeune Brant trouva mieux encore que des moyens de s'exercer à construire des syllogismes et à disputer sur n'importe quoi. L'Université avait à peine été fondée en 1460, qu'on y avait introduit les études littéraires à côté des études scolastiques ; on avait pris l'habitude d'engager tantôt des *orateurs*, tantôt des *poètes*, pour faire des cours sur des écrivains de l'antiquité latine; ce ne furent d'abord que des gens de lettres allant d'une Université à l'autre, sans se fixer dans aucune, continuant parfois leurs propres études tout en donnant des leçons sur quelque auteur classique. Le premier professeur réel de poésie fut Jean Mathias de Gengenbach, venu à Bâle en 1465 comme *magister* de l'Université de Paris, et dont très probablement Brant fut encore l'élève; quand en 1480 Mathias entra dans la Faculté de droit, il fut remplacé par l'Alsacien maître Jacques Zimmermann (*Carpentarius*) de Saint-Hippolyte, qui à son tour eut bientôt pour successeur Théobald Westhofer. Cet humanisme naissant était encore peu caractérisé; il était incertain

[1] Sur le séjour de Brant à Bâle, v. W. Vischer, *Geschichte der Universitæt Basel;* Bâle, 1860, p. 185 et suiv.

dans ses allures et ne prévoyait pas son but; cependant, sa nouveauté attirait les esprits plus ardents, et déjà Bâle était le théâtre d'un mouvement intellectuel assez vif. Ce mouvement fut accéléré encore quand Jean Heynlin de Stein (*a Lapide*), un des derniers scolastiques intelligents, rapporta de Paris dès 1464 les doctrines réalistes; après un nouveau séjour à Paris, où il prit une part active au triomphe du réalisme, il revint à Bâle en 1474, non plus comme professeur, mais comme prédicateur. C'était un homme d'un grand savoir, ami décidé des études classiques, et sachant exercer sur la jeunesse une influence remarquable. Dans l'Université, la lutte recommença entre les nominalistes et les réalistes; les littérateurs furent de ce dernier parti, qui était aussi le parti le plus orthodoxe, celui qui voulait bien améliorer ce qui existait, mais éviter soigneusement tout conflit avec l'autorité. Rien ne prouve que Brant se soit déclaré pour le réalisme comme tel contre le nominalisme; ses études littéraires et bientôt ses études juridiques l'éloignèrent de ces querelles qui, du reste, ne tardèrent pas à perdre leur importance; chez les savants de Bâle, les divergences sur des questions purement ontologiques s'effacèrent de plus en plus.

Brant développa de jour en jour davantage cet esprit austère et studieux qu'il avait apporté de la maison paternelle; quoique décidé à étudier le droit, il se proposa de bonne heure de se consacrer aussi à la propagation des bonnes lettres; son ambition était « de laisser quelques fruits de ses loisirs, afin de ne pas ressembler un jour au serviteur infidèle, qui avait enfoui le talent dont son maître lui avait confié l'administration. » A Bâle il vit encore Geiler de Kaysersberg, qui en 1475 devint docteur en théologie en cette ville, et qui l'année suivante la quitta pour Fribourg. Une grande conformité de tendances le rapprocha de l'illustre prédicateur qui le confirma dans ses projets et dont il resta le disciple, et plus tard l'ami dévoué. Un stimulant d'un autre

genre fut pour lui l'arrivée de Jean Reuchlin qui, de deux ans plus âgé que lui, vint passer à Bâle les années 1474 à 1477 ; pendant ce temps les deux jeunes gens furent condisciples ; en 1475 Reuchlin devint bachelier en philosophie et en 1477 *magister*. A Paris, où il avait été d'abord, il avait appris le grec sous Hermonymus de Sparte ; à Bâle, il se perfectionna dans cette langue par les leçons d'un autre réfugié, Andronicus Contoblacas. Ce dernier et Reuchlin lui-même enseignèrent aussi le grec à Brant ; il l'apprit assez bien pour lire les auteurs et pour insérer des citations dans ses ouvrages et dans ses lettres ; un de ses amis de Fribourg le salua même un jour du nom de *græcus*. Poussé par Reuchlin, dont il devint un des plus zélés admirateurs, il se jeta avec une ardeur nouvelle dans les études humanistes, tout en continuant celles du droit; il prit en mépris les vieilles grammaires usitées dans les écoles, ne voulut plus apprendre les langues anciennes que par la lecture des classiques, et commença à écrire des vers latins ; déjà on parlait à Strasbourg de sa résolution de tenter la gloire des lettres. En 1480, un inconnu, ennemi de l'humanisme, s'en fâcha et lui adressa une lettre brutale ; il lui reprocha de dédaigner des grammairiens dont il n'était pas digne de délier la chaussure, de se mêler de grec et de latin sans savoir ni l'un ni l'autre, d'oser faire des vers sans connaître la prosodie. La poésie de Brant était fort loin de celle de Virgile ou d'Horace, et son latin n'avait pas tout à fait l'élégance cicéronienne ; cependant il ressemblait beaucoup moins au latin des couvents que celui de son adversaire. Il répondit à ce dernier sur le même ton, il l'appela menteur, détracteur, bête fanatique ; il joignit à sa lettre des vers où il le défie d'en composer de meilleurs ; il adjure les Muses de punir cet audacieux, afin de lui apprendre ce que c'est que de les mépriser ; il lui annonce qu'il le poursuivra jusqu'à la mort, en lui prédisant toutes sortes de calamités. Sur l'original

de l'épître anonyme il mit à côté de chacun des trois N dont elle est signée, les lettres *ar* (*Narr*), montrant ainsi, à cette époque déjà, qu'il considérait comme folie tout ce qui lui semblait contraire à la règle, et donnant à son tour un échantillon des aménités des controverses littéraires du temps.

Ce spécimen de la versification de Brant est un des premiers que nous connaissions de lui ; un autre, de la même année 1480, provoqué par un débordement du Rhin, menace Neptune, pour avoir maltraité Cérès, les Faunes et les Dryades, du feu vengeur qui, lors du jugement dernier, dessèchera les mers [1]. Ce morceau fait pressentir ce que sera en grande partie la poésie de Brant : elle sera fortement mythologique dans la forme, mais sous cette forme se retrouveront les croyances catholiques. Grâce à son caractère et grâce à l'influence du milieu où il vivait, sa *Muse* se tourna de plus en plus vers les sujets graves. Il ne fréquentait de préférence, comme étudiant, que des prêtres, des moines, des juristes, des canonistes. Ses principaux amis d'études furent Jean Bergmann, d'Olpe en Westphalie, plus tard archidiacre de Moutiers-Grandval, dans le diocèse de Bâle, et Wynmar, d'Erkelens, près d'Aix-la-Chapelle, dans la suite doyen du chapitre de cette ville. Il était lié avec Mathias Hœlderlin (*Sambucellus*), de Sulgau, qui était un peu poète et qui devint professeur de théologie à Bâle ; avec les Franciscains Jean Meder et Agricola, le premier un des prédicateurs les plus estimés de la ville, le second auteur de quelques vers et éditeur de plusieurs livres religieux ; avec le curé de la cathédrale, Jean Gœtz, d'Augst ; avec Michel Windeck, de Mulhouse, membre de la Faculté de théologie. Il comptait parmi ses protecteurs plusieurs chanoines du chapitre épiscopal, tous amis des lettres et très orthodoxes, Hartmann d'Eptingen, qui avait étudié à Paris et qui accueil-

[1] *Varia Carmina*, f° m 3.

lait les humanistes voyageurs, Jérôme de Weiblingen, Christophe d'Utenheim, d'une famille noble alsacienne et plus tard évêque de Bâle; les Bâlois Adelbert de Rotperg, doyen, et Arnold Zum Luft, docteur en droit et official. L'homme dont il se rapprocha le plus étroitement et qui eut le plus d'action sur lui, fut Jean Heynlin qui, établi définitivement à Bâle depuis 1484, se retira trois années après, dégoûté du monde, dans le couvent des chartreux; désormais Heynlin renonça à toute activité comme auteur, comme professeur et comme prédicateur, mais n'en resta pas moins, à cause de la grande considération qu'il s'était acquise, le centre du monde savant de Bâle. Par lui, Brant devint l'ami des chartreux, notamment du frère Louis Moser, de Zurich, qui traduisit en allemand un certain nombre de traités édifiants; par affection pour lui et pour Heynlin, Brant composa des poésies religieuses, allemandes et latines, dont les reclus de la Chartreuse gardèrent longtemps le souvenir [1]. Lui-même subit l'influence de la vie monastique, telle qu'il la voyait dans quelques couvents de Bâle: vie tranquille et non désœuvrée, dévote, mais non hostile aux études. Dans une de ses poésies, il exprime ses impressions d'alors: il prie Dieu, qui a donné aux solitaires la force de supporter les choses les plus dures, de le rendre participant de leurs travaux et de leurs couronnes: « J'ai perdu mon temps, dit-il; mais à l'avenir, je ne veux plus me consacrer qu'au Seigneur, mener la vie simple de la colombe, fermer l'oreille aux instigations du démon, fixer mon ancre pour être à l'abri des tempêtes. [2] »

Cependant, il ne crut pas devoir se faire religieux, il resta dans le monde, décidé à défendre à la fois les intérêts des lettres et ceux de l'Eglise; seulement dans sa lutte pour l'Eglise il ne sut pas garder la juste mesure, il y mit autant

[1] *Basler Karthæuser Chronik*, dans les *Basler Chroniken*, publ. par MM. W. VISCHER et STERN; Leipzig, 1872, t. Ier, p. 339, 345.

[2] *Ad fontem gratiæ supplicatio. Varia Carmina*, f° F 6.

d'âcreté que dans sa défense personnelle contre celui qui avait attaqué son latin et ses vers. Il le montra une première fois en 1482. Au commencement de cette année arriva à Bâle le dominicain André, archevêque de la Carniole ; pour une cause inconnue, il avait été envoyé à Rome par l'empereur Frédéric III ; soit qu'il eût été frappé des abus de la cour pontificale, soit qu'il se crût déçu dans nous ne savons quelles espérances personnelles, il s'en était retourné fort irrité [1]. A Bâle il fit, le 25 mars 1482, dans le chœur de la cathédrale, une harangue sur le mauvais gouvernement de l'Eglise et annonça la nécessité d'un Concile universel, pour la convocation duquel il s'adressa au Magistrat. Celui-ci, pris au dépourvu, ne sachant si l'archevêque était autorisé ou non, se tint sur la réserve. Sixte IV envoya l'ordre de procéder contre André, lequel, de son côté, fit afficher des appels contre le pape et des *expositions* véhémentes de la corruption du clergé. Sixte et l'empereur demandèrent son arrestation ; le Magistrat, quoique menacé de l'interdit, invoqua le droit d'asile du persécuté ; la population était prête à défendre ses franchises ; les prêtres et les moines, y compris les chartreux, consentirent à ne pas interrompre le culte et à adhérer à l'appel du Magistrat contre le légat qui avait apporté la bulle d'interdit. Mais la pression exercée sur les Bâlois devint si forte, qu'ils furent obligés de céder ; de différents côtés on leur représenta qu'André n'avait pas de missiõn, qu'il était un ennemi de l'Eglise : l'inquisiteur général de la Haute-Allemagne, le dominicain frère Henri Kremer, publia contre lui et contre ses fauteurs une épître fulminante, datée de Schlestadt, le 10 août 1482 [2]. Au mois de décembre, impuissant à le protéger plus longtemps, le magistrat le fit conduire

[1] Voyez la relation faite d'après les documents des archives de Bâle, par M. J. Burckhardt, dans le 5e volume des *Beitræge zur vaterlændischen Geschichte* ; Bâle, 1845, p. 25 et suiv.

[2] S. l. et a., 6 feuillets in-4°. Hain, dans son *Repertorium bibliograph*

en prison. Personne n'avait été plus scandalisé de ses projets que les humanistes alsaciens : Wimpheling avait déféré ses écrits à l'Université de Heidelberg, et s'était fait envoyer par elle à l'évêque de Worms pour que celui-ci les supprimât comme libelles diffamatoires. Brant à son tour se sentait indigné; quand André était en prison, notre jeune poète fut assez peu généreux pour rédiger un poème à l'adresse de Sixte IV; à des éloges emphatiques du pape il mêla des injures grossières contre l'archevêque; il demande quelle furie a excité cette bête sauvage à vouloir ameuter les rois et les peuples contre le plus juste des pontifes; grâce à Dieu le monstre est enchaîné, il aura son châtiment, « il sera envoyé aux bords du Styx et, ô Cerbère, il habitera ton domaine auprès des Euménides, le seul qui convienne à de pareils enragés; » le danger est passé pour l'Eglise, la barque, un moment menacée par la tempête, rentre dans le port sous la conduite du vicaire de Dieu, auquel la ville de Bâle gardera toujours la fidélité. Brant aurait voulu le supplice du prélat; cette satisfaction lui fut épargnée: en novembre 1484 on trouva André pendu dans la chambre de sa prison.

En même temps qu'il étudiait le code et les décrétales, Brant continuait ainsi à faire des vers, suivant qu'il se sentait poussé par les circonstances. Il s'en vantait et s'en disait heureux. Etant devenu roi de la fève dans une réunion de jeunes gens, le jour des Rois 1482, il fit une pièce plus gaie, plus agréable que celle que nous venons de citer, malgré l'éternel retour des souvenirs mythologiques [1]. Il est roi, dit-il, mais hélas il est pauvre; pour protéger son royaume, il n'a rien que sa plume et son espérance; dans un instant la fortune lui ôtera sa couronne, mais elle ne pourra pas le

N° 6624, cite une *Epistola contra Andræam, etc.*, impr. à Strasbourg, chez Martin Flach. en 1483. Serait-ce celle de Kremer ?

[1] *Execratio contra fortunam quæ per electionem fabæ regem fecit. Varia Carmina*, f° K 8.

séparer des Muses; quoique pauvre, il restera poète. Il le resta en effet — plus ou moins. A l'exemple d'autres humanistes épris de latinité, il se donna le nom de *Titio* (tison). Comme suppléant, à ce qu'il paraît, du professeur Théobald Westhofer, il fit pendant quelques années des cours de poésie. On peut se faire une idée de ce qu'étaient ces cours, par les commentaires que quelques savants du temps et Brant lui-même ont publiés sur des poètes latins. Les professeurs ne s'occupaient guère de ce qui constitue aujourd'hui une partie de la haute philologie, ils ne sondaient pas les mystères des particules, ils n'endormaient pas leurs auditeurs par des dissertations sur les accents ou sur les variantes, ils ne corrigeaient, c'est-à-dire ils ne bouleversaient pas les textes de manière que les auteurs eussent été les premiers à ne pas s'y reconnaître; ils se bornaient modestement à enseigner la prosodie telle qu'ils la connaissaient, surtout le mécanisme de la métrique lyrique, ils expliquaient les passages pour montrer l'application des règles, ils donnaient le sens des termes mythologiques, historiques, géographiques, ils interprétaient aussi bien qu'ils le pouvaient ce qui ne leur semblait pas clair, ils relevaient les épithètes, les figures, les sentences, les élégances dont on devait se servir quand on voulait faire des vers comme les anciens; il est vrai, ils ne recherchaient pas non plus le génie antique dans ce qui lui est propre, dans ce qui le rend impérissable, ils ne le comprenaient pas encore dans sa beauté originale, ils ne se préoccupaient que de la forme, ils faisaient essentiellement des cours pratiques pour apprendre aux élèves à lire les classiques et à écrire autrement et plus solennellement qu'en prose. Si ces cours ne produisaient pas toujours des poètes, si l'enthousiasme de l'humaniste s'y empêtrait parfois dans le pédantisme de l'érudit, ils réveillaient au moins un goût meilleur, un plus vif sentiment de l'harmonie. Comme le peu même que donnaient les professeurs valait mieux que la routine scolaire

traditionnelle, et que par la simple lecture des anciens ils ouvraient devant les jeunes gens émerveillés un monde si longtemps fermé pour eux, on comprend l'ardeur avec laquelle ceux-ci suivaient les leçons des poètes. Le Wurtembergeois Jacques Locher, surnommé *Philomusus*, qui étudia à Bâle en 1487 et qui avait plus de talent original et plus de verve que Brant, parle avec admiration de ses cours, où il introduisait la jeunesse « dans les charmants asiles de la vraie poésie[1]. »

Cependant, Brant n'était pas assez poète par nature, il n'était pas assez dominé par son sentiment et son imagination, pour que ses occupations littéraires eussent pu le détourner de ses études juridiques. Il dit, il est vrai, dans une lettre à Reuchlin : « De la poésie je suis tombé dans le verbiage des lois » ; et son ami Jean Bergmann affirme de lui qu'il serait digne de n'exister que pour les Muses, mais que, hélas, les dieux ont voulu qu'il se consacrât à l'école de droit et qu'il vécût au milieu des disputes des tribunaux[2]. On a conclu de là que ce n'était que malgré lui et pour s'assurer un gagne-pain qu'il avait choisi cette carrière ; mais à moins de ne pas prendre au sérieux un homme aussi sérieux que Brant, il faut reconnaître dans ses fréquentes assertions sur l'utilité et même sur les agréments de ce genre d'études, la preuve qu'il s'y était voué par conviction et non pas uniquement par intérêt ou par nécessité. Il avait une haute idée de la jurisprudence; Dieu lui-même, disait-il[3], a institué l'usage de plaider dès le paradis, quand Adam, poussé par l'instinct naturel de la défense, s'excuse auprès du Créateur de lui avoir désobéi ; la

[1] Epître à Brant, 1er février 1497, en tête de la traduction latine de la *Nef des Fous* ; Bâle, 1497, 4°.

[2] Brant à Reuchlin, 9 janvier 1484. *Epistolæ illustrium virorum ad Reuchlinum* ; Haguenau, 1514. 4°, lib. 1, f° F 4. — Bergmann à Wynmar d'Erckelens, 15 mars 1498 ; *Varia Carmina Seb. Brant*, préface.

[3] Dédicace au prof. Helmut, 1er mai 1490 ; *Expositiones titulorum juris* ; Bâle, 1490, 4° ; — au curé Jean Gœtz, 7 mars 1499 ; *Pannormia Ivonis* ; Bâle, 1499, 4°.

réforme de la société, le retour à des mœurs meilleures dépendaient, selon lui, avant tout de la connaissance et de la pratique du droit; celui-ci est « comme une norme et une règle des actions humaines, il fait rentrer dans le chemin direct ceux qui, esclaves du péché, s'en sont écartés; » sans jurisprudence il n'y aurait pas de justice, le monde ne pourrait pas subsister; elle ennoblit ceux qui l'exercent et élève au rang des princes ceux qui l'enseignent dans les Universités. C'est avec ces pensées que Brant suivait à Bâle les cours de la Faculté de droit; plusieurs des professeurs étaient renommés pour leur science, le Bâlois André Helmuth, les Alsaciens Pierre d'Andlau, Ulric Surgant, Bernard Oiglin, ces deux derniers originaires d'Altkirch. En 1477, Brant était devenu bachelier, en 1483 il obtint la licence, en 1489 le chapeau de docteur en droit civil et en droit canonique. Dès lors il fit aussi des cours et des publications sur l'un et sur l'autre. Il fut même un de ceux qui s'occupèrent le plus activement à répandre en Allemagne les maximes et les usages du droit romain, que depuis longtemps on avait importé d'Italie, mais qui ne régnait pas encore dans la pratique judiciaire; quand on essayait de l'établir, il rencontrait assez souvent de l'opposition. Chez Brant la prédilection pour ce droit était inséparable de son amour des lettres latines et de son engouement pour le Saint-Empire romain; tout ce qui venait de Rome était parfait pour lui, Rome était le centre de l'Église, le fondement de l'Empire, la source de la poésie et de la science, le type de la justice. Seulement il manquait à Brant la sagacité qu'il eût fallu pour devenir un jurisconsulte aussi habile que l'était par exemple son ami le professeur Ulric Zasius de Fribourg; moins savant et moins subtil que Zasius, il songeait plus que lui aux besoins immédiats des élèves. L'enseignement du droit dans les Universités était encore fort imparfait; les maîtres suivaient rarement une méthode rationnelle; ils encombraient les leçons d'une foule de questions inutiles, ils n'avançaient

que péniblement, ils se perdaient dans des digressions interminables. Le premier cours que fit Brant eut pour objet l'explication des titres ou rubriques des recueils de droit civil et canonique; il qualifiait ces titres « d'éléments fondamentaux de toute la science du droit et des lois. » D'ordinaire on consacrait à l'interprétation de ces titres un temps si long qu'on n'arrivait guère au texte lui-même; le cours spécial de Brant fut une heureuse innovation : il eut l'avantage de donner aux étudiants une vue générale, quoique superficielle, de tout l'ensemble de la jurisprudence civile; ce fut une sorte d'introduction, destinée à satisfaire à une première nécessité, en dispensant les professeurs qui expliquaient le texte, d'expliquer aussi les titres. Mais sa manière d'enseigner n'était pas meilleure que celle qui était généralement usitée; sa préface à la *Pannormia* d'Yves, de Chartres, ressemble tout-à-fait à une leçon de droit : il veut prouver l'utilité de ces études; à cet effet, il émet une série de vérités incontestables, parfaitement claires par elles-mêmes, mais il ne dit pas un mot sans l'accompagner d'une citation; les propositions les plus évidentes sont appuyées chacune d'un texte pris soit dans le *Corpus juris*, soit dans l'Ecriture sainte; à chaque pas l'exposition est interrompue par les autorités qu'il invoque et dont il aurait pu fort bien se passer. En 1490 il publia son cours sur les titres d'après des notes prises par un de ses auditeurs [1]; il aurait voulu le corriger d'abord, lui donner une forme plus présentable, mais l'imprimeur, toujours pressé, dit-il, demanda que le volume fût livré tel quel. Ce fut la première publication juridique de Brant; elle se répandit et provoqua d'autres travaux du même genre auxquels pendant assez longtemps elle fit une concurrence victorieuse.

[1] *Expositiones sive declarationes omnium titulorum juris tam civilis quam canonici per* Seb. Brant *collectæ et revisæ* ; Bâle, 1490, 1500, 1508, 1514, 4°.

Sur le droit canonique il ne publia rien d'original ; il se borna à faire des éditions d'ouvrages plus anciens, soit d'après des manuscrits qu'il trouva à Bâle, soit d'après des textes venant d'Italie. Ce fut d'abord un vieux résumé par ordre alphabétique des décrétales dites de Grégoire IX, auquel il donna le titre de *Margarita decretalium*[1] ; ce titre de *Margarita* était alors très-usité pour des recueils de tout genre, où l'on donnait sur différentes branches la substance de ce qu'il fallait connaître ; il y avait une *Margarita poetica*, un peu plus tard une *Margarita philosophica*, une *Margarita medicinæ* ; il y eut même une *Margarita facetiarum*. De 1493 à 1500 Brant publia encore à Bâle le *Decretum Gratiani*, avec les gloses du professeur de Bologne, Barthélemy de Brescia, qu'il mit dans un meilleur ordre en réunissant celles qui se rapportaient au même sujet[2] ; la collection de décrétales en cinq livres, faite par ordre de Grégoire IX[3] ; le *Liber sextus* qu'avait fait réunir Boniface VIII, et auquel Brant ajouta les additions du canoniste bolonais Jean Andréæ[4] ; puis, dans le but de fournir un manuel abrégé, la *Pannormia* de l'évêque Yves, de Chartres, dont il essaya assez maladroitement d'expliquer le titre[5] ; pour l'usage pratique des prêtres, un traité de Nicasius de Wœrda sur les degrés de parenté[6] ; enfin, pour diriger les étudiants, les leçons *de modo studendi*

[1] Bâle. Nic. Kessler, S. a., 4°.

[2] *Decretum Gratiani summo studio elaboratum, correctum et cum libris Bibliæ accurate concordatum* ; Bâle, Jean Froben, 1493, 4° ; ib. 1500, 4°. Le *Decretum* avait paru pour la première fois à Strasbourg, chez Henri Eggestein, 1471, f° ; c'est le premier ouvrage imprimé dans notre ville avec date.

[3] *Decretalium domini papæ Gregorii noni compilatio, accurata diligentia emendata summoque studio elaborata et cum scripturis sacris aptissime concordata* ; Bâle, J. Froben, 1494, 4° ; ib. 1500, 4°.

[4] *Sextus Decretalium* ; Bâle, J. Froben, 1499, 4° ; ib. 1500, 4°.

[5] *Liber Decretorum sive Panormia* (sic) *Ivonis accurato labore summoque studio in unum redacta* ; Bâle, Michel Furter, 1499, 4°.

[6] *Arborum trium consanguinitatis, affinitatis, cognationisque spiri-*

in utroque jure, du professeur de Sienne, Jean-Baptiste Caccialupi, dont le chanoine bâlois Arnold Zum Luft, qui avait étudié en Italie, lui avait procuré une copie [1].

En 1492, Brant fut doyen de la Faculté de droit. En 1496 le Magistrat lui proposa de se charger définitivement d'une chaire de jurisprudence, tout en continuant « de lire en poésie » ; la suite de cette négociation nous est inconnue. On ne sait rien des cours de droit qu'il a faits après celui de 1490 ; on ne sait rien non plus de ses leçons sur les poètes depuis que son élève Locher eut quitté Bâle. Sa vie, du reste, était fort occupée. Outre les ouvrages qu'il publiait, soit comme auteur, soit comme éditeur, il corrigeait les épreuves de plusieurs autres, en partie très volumineux. A Bâle, l'imprimerie avait pris de bonne heure un grand essor ; comme la ville avait une Université, on imprima surtout des livres de théologie et de droit ; le tour des classiques ne vint qu'un peu plus tard, ceux qu'on vendait du temps de Brant étaient apportés d'Italie. Pour revoir les épreuves, on avait besoin d'hommes érudits, connaissant le latin et les matières dont traitaient les livres ; Brant devint correcteur, comme l'avait été Jean Heynlin et comme le seront d'autres savants après lui. Les imprimeurs de Bâle, dont plusieurs étaient des hommes très instruits eux-mêmes, eurent constamment recours à ses services. Je ne citerai que deux exemples. En 1496, Jean Froben et Jean Petri de Langendorf publièrent la

tualis lectura. Joint au *Sextus Decretalium*, et Cologne, Henri Quentell, 1502, 4°.

[1] Bâle, Furter, 1500, 4° ; ib. Adam Petri, 1514, 4°. Il existe une édition de la *Summa angelica de casibus conscientiæ* (*auctore* Angelo de Clavasio) *denuo revisa a* Seb. Brant ; Strasb., 1520, f°. Ne serait-ce qu'une réimpression d'une publication que Brant aurait déjà faite à Bâle ? L'ouvrage avait paru plusieurs fois au XV° siècle en Italie et en Allemagne, entre autres à Strasbourg, chez Martin Flach, en 1489, 1491, 1495, 1498 ; mais je n'ai pu découvrir aucune édition faite vers cette époque à Bâle.

grande Concordance de la Bible, achevée au quatorzième siècle par le frère Conrad de Halberstadt, et qui avait déjà paru plusieurs fois à Strasbourg, à Spire, à Nuremberg ; ils employèrent sans doute un théologien pour rétablir une indication plus exacte des livres et des chapitres, et pour comparer les mots avec le texte de la Vulgate ; mais ce fut Brant qui fit la révision finale [1]. En même temps ils entreprirent l'impression d'une Bible, en six volumes, avec l'ancienne *glosa ordinaria*, à la fois interlinéaire et marginale, et avec les explications littérales et morales de Nicolas de Lyra [2]. Le travail dura deux ans ; Brant, qui fut encore le correcteur, dut en éprouver une fatigue extrême, car bien qu'il admire la disposition du texte, des gloses et des commentaires, elle est tellement compliquée sur ces grandes pages in-folio que, malgré tout ce qu'il dit pour la rendre claire, on a une peine infinie à s'y retrouver. Brant faisait cet office pour augmenter ses ressources, mais aussi dans la pensée qu'il était du devoir d'un savant de contribuer à la publication et à la propagation de livres utiles. Il avait encore tout l'enthousiasme qu'avait fait naître la récente invention de l'imprimerie ; il adressa à son ami Jean Bergmann, qui, lui aussi, avait établi à Bâle une presse, un *carmen*[3] où il signale avec un légitime orgueil les bienfaits du nouvel art, la rapide multiplication des livres, la facilité de se les procurer à peu de frais, l'instruction qu'ils répandent dans toutes les classes ; il s'extasie au souvenir

[1] *Concordantiæ maiores Bibliæ tam dictionum declinabilium quam indeclinabilium ;* Bâle, 1496, f°. Dans une note, à la fin des *dictiones indeclinabiles*, il est dit qu'elles furent « *a præstantissimo viro magistro* Jo. de Secubia *sacræ paginæ doctore in concilio Basiliensi editæ.* » Comme ces *dictiones* se trouvent déjà dans le travail de Conrad de Halberstadt, je ne sais trop ce que l'éditeur de 1496 a voulu dire, à moins que Jean de Ségovie n'ait ajouté quelque chose ou laissé à Bâle un manuscrit de la concordance portant son nom.

[2] *Opus totius Bibliæ :* 6 vol., Bâle, 1498, f°

[3] *Varia Carmina*, f° 1 8.

que l'imprimerie a eu son berceau aux bords du Rhin, et la vante plus spécialement d'acclimater en Suisse les chefs-d'œuvre des anciens: « Rien n'est plus étranger pour nous: entre les rives du Rhin coulent les eaux de l'Eurotas, l'Hélicon s'est rapproché des Alpes, la forêt de Delphes est transplantée sur les monts hercyniens, au milieu des sapins du Jura croît le laurier des poètes, la terre de Rhétie produit de l'ambroisie et du nectar, et tout cela est dû à l'art des imprimeurs! »

Cet enthousiasme était aussi naturel que le zèle de Brant comme correcteur était méritoire; mais il faut convenir aussi que revoir les épreuves de livres de droit ou de gloses sur la Bible, n'était pas le moyen de cultiver un talent poétique. Néanmoins Brant ne cessait de se croire poète: il faisait des quantités de vers; les imprimeurs ou les auteurs lui demandaient des distiques ou des dédicaces pour recommander leurs publications [1]; tantôt c'était des services qu'il rendait à des amis, tantôt il espérait se rendre service à lui-même; il n'était pas exempt de cette vanité, commune à beaucoup de gens de lettres de tous les temps, de pouvoir mettre des productions souvent très médiocres sous le patronage de noms illustres. Pour les vers qu'il écrivait sur commande, il se faisait payer; pour ses préfaces à de grands personnages, ceux-ci lui envoyaient des cadeaux ou se contentaient de l'assurer de leur protection. Dès 1483, Reuchlin le félicitait en plaisantant

[1] Dans les *Varia Carmina*, f° K 1, il y a cinq distiques *in laudem Rosvidæ mulieris poetridos*. La première édition des poésies de Roswitha, faite par Conrad Celtes, ne parut qu'en 1501 à Nuremberg. Mais déjà en 1494, Celtes avait projeté la publication; le 9 avril 1495 Trithémius lui écrivit: « *Roswidam nedum rescripsi, locutus sum cum magistro Amerbachio, qui propediem ad vos venturus est ut poetas omnes imprimat, tum videbis et jucundabere.* » Deux ans plus tard, le 25 avril 1497, Wimpheling rappelle la chose à Amerbach: « *De Roswida etiam memento.* » Il suit de là que le livre devait être imprimé par Amerbach, et que c'est pour cette édition, qui ne se fit pas, que Brant avait préparé son *Carmen*.

de recevoir pour chacun de ses vers une de ces pièces d'or qu'on appelait byzantins; il répondit qu'il n'avait encore que des promesses et qu'il craignait d'attendre fort longtemps qu'on lui tînt parole. En outre il était en quelque sorte le poète officiel de Bâle; il composa des *carmina* à propos de diverses circonstances qui intéressaient les habitants; il en fit pour la grande cloche de la cathédrale qu'avait donnée le pape Félix V et qui dut être refondue en 1493[1]; il en inséra de sa propre main dans la matricule de l'Université, pour célébrer l'élection de plusieurs recteurs qui étaient de ses amis; il en publia en allemand et en latin, en feuilles volantes illustrées d'images, sur des accidents arrivés non loin de la ville. Mais tout cela n'était que de la poésie d'occasion; quand Brant se livrait à son penchant, sans être sollicité du dehors, il chantait le Christ, la Vierge, les saints, il glorifiait l'empereur Maximilien, il l'exhortait à faire la guerre aux Turcs, et surtout il construisait son *Narrenschiff*, qu'il lança pour la première fois en 1494 et qui eut un succès dont il y a peu d'exemples dans l'histoire de la littérature. Dans cette même année, son ami Bergmann publia aussi un premier recueil de ses poésies religieuses. En ce moment, je ne m'arrêterai pas à ces œuvres; il en sera parlé dans la seconde partie.

Dès 1494, le fameux docteur Brant, comme Bergmann le qualifiait sur le premier feuillet des *carmina*, comptait parmi les illustrations de l'Allemagne, surtout comme poète. Trithémius, le savant abbé des bénédictins de Spanheim, ayant chargé le frère Paul Lang de faire un voyage pour s'enquérir des principales productions des auteurs contemporains, Lang vint aussi visiter Brant à Bâle. Avec les données qu'il rapporta, Trithémius fit l'article élogieux qu'il consacra à

[1] *Varia Carmina*, f° K 1. Trois de ces vers, un peu changés, devinrent l'inscription de la cloche; celle-ci, fêlée à son tour, fut refondue en 1873; l'inscription et les ornements sont conservés au Musée de la cathédrale de Bâle.

notre poète dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques. Brant, de son côté, écrivit pour le même ouvrage la notice sur Reuchlin que Trithémius avait oublié, tant les livres circulaient encore difficilement. En souvenir de son séjour à Bâle, Reuchlin avait destiné son dialogue *de verbo mirifico*, qui venait de paraître chez Jean Amerbach, spécialement à ce dernier, à Heynlin et à Brant; celui-ci en avait soigné l'édition, de même qu'il soigna l'impression d'errata que l'auteur lui envoya plus tard. Bientôt après, lui et Reuchlin eurent le chagrin de perdre leur vieil ami Heynlin, qui mourut le 12 mars 1496 dans la Chartreuse de Bâle. Brant fut le seul laïque admis au lit de mort de cet homme respectable, qui avait joint à des connaissances étendues et à une forte intelligence les plus nobles qualités du cœur. L'Université supplia le prieur Jacques Louber de lui ériger une pierre monumentale dans l'église ou dans le cloître du couvent; Brant offrit de composer l'épitaphe et de contribuer aux frais; mais le prieur, chartreux rigide, refusa en se fondant sur les règles de l'ordre. Brant consacra au défunt quelques vers dictés par la reconnaissance, et dont la simplicité prouve la sincérité; il ne s'y trouve pas un seul mot mythologique.[1]

En 1485, Brant s'était marié avec Elisabeth, fille de Henri Burg, coutelier et bourgeois de Bâle. Il eut d'elle successivement sept enfants; ses amis, les imprimeurs Jean Amerbach et Bergmann furent au nombre des parrains. Son fils aîné, auquel il avait donné le nom étrange d'Onuphrius, était l'objet de son ambition particulière; pour en faire un humaniste, il lui apprit le latin quand il était encore tout petit enfant, et dès 1492 il le fit inscrire dans la matricule de l'Université: un étudiant qui devait avoir à peine six ans! Il traduisit pour lui en rimes allemandes quelques recueils de distiques sur les bonnes mœurs et les bienséances; en

[1] *Varia Carmina*, f° l. 4. *Basler Karthæuser-Chronik*, p. 346.

1495 il écrivit à Reuchlin qu'il désirait ardemment qu'Onuphrius pût s'abreuver un jour à la source castalienne découlant des lèvres de son ami [1]. Ce souhait ne se réalisa point, pas plus que d'autres que Brant avait formés au sujet de son fils.

Il est probable que pendant son séjour à Bâle il avait plus d'une fois visité sa ville natale; il vint s'y fixer pour le reste de sa vie en 1500. Avant de l'y accompagner, je dois rectifier deux erreurs qu'on a répandues sur son compte: il ne fut jamais membre de la société littéraire rhénane, fondée par le poète Conrad Celtès, sous la présidence de l'évêque Dalburg de Worms [2]; il ne fut pas davantage secrétaire du Magistrat de Bâle [3].

Dans les derniers mois de 1499 l'évêque de Bâle l'envoya à Strasbourg avec une mission dont l'objet nous est inconnu [4]. Quand il eut terminé l'affaire, il passa encore quelques jours auprès de sa mère et de ses frères. On ignore ce que ces derniers étaient devenus; on ne peut que supposer que l'un d'entre eux était ce Mathias Brant, qui est mentionné en 1500 comme un des imprimeurs de notre ville [5]. Sébastien n'était pas inconnu à ses compatriotes; qu'il ait fait des voyages à Strasbourg ou non, il y avait des amis et était resté

[1] *Epistolæ ill. vir. ad Reuchlinum*; lib. 1, f° G 1.

[2] Strobel, *Beitræge zur deutschen Litteratur*, Strasb., 1827, p. 13, croit que Séb. Sprentz, nommé parmi les membres de la Société rhénane, est un pseudonyme de Brant. Sprentz était un humaniste de Dinkelsbühl, en Bavière; latinisé il s'appelait Sperantius.

[3] C'est M. Hegel qui, dans ses *Strassburger Chroniken*, Leipzig, 1870, t. Ier, p. 66, prétend que Brant a été *Stadtschreiber* de Bâle. Il est permis de demander où il a trouvé cela.

[4] Sur le séjour de Brant à Strasbourg on trouve des détails dans les ouvrages de Wenker, et dans des documents conservés aux archives de la ville. On en trouvait surtout dans les *Annales* manuscrites de Brant, qui avaient appartenu à la Bibliothèque.

[5] On ne connaît de ses impressions qu'un *Regimen sanitatis*, en allemand. A la fin il y a *Impressum Argentine per* Matthiam Brant *im Rosengarten, anno domini im V° ior;* 10 feuillets in-4°. La mère de Brant mourut le 6 décembre 1506.

au courant de ce qui s'y passait ; ceux des Strasbourgeois qui s'occupaient des lettres avaient suivi avec intérêt ses publications ; on l'estimait comme poète et comme jurisconsulte ; on avait réimprimé, à son insu, ses poésies latines et son *Narrenschiff ;* en 1498, Geiler de Kaisersberg avait prêché sur ce dernier livre : lui-même avait adressé à Geiler une élégie sur la vanité des plaisirs et des honneurs de ce monde ; il avait écrit une complainte sur une maladie de la femme du sénateur Louis Sturm et, à l'adresse de l'évêque Albert, une interprétation prophétique de quelques animaux à formes bizarres, produits au village de Gugenheim. Quand en 1499 il fut à Strasbourg, le syndic Jacques Weltzer venait de prendre sa retraite ; plusieurs de ses amis, membres du Magistrat, le pressèrent de demander cette place. Pour la lui procurer, Geiler s'employa auprès de Berthold Offenburg, un des personnages influents de la ville : il lui représenta quel honneur ce serait pour Strasbourg de se rattacher un de ses enfants, renommé partout pour ses œuvres ; il pensa que Brant, outre les services qu'il rendrait comme syndic, pourrait faire journellement une leçon, de sorte que les jeunes gens n'auraient plus besoin de s'éloigner pour chercher leur instruction. Brant goûta ces propositions ; de retour à Bâle, il écrivit au Magistrat de Strasbourg pour solliciter la place vacante, en s'excusant de ne pas pouvoir faire les démarches en personne à cause de la difficulté du voyage en hiver et de son devoir de ne pas interrompre ses cours. S'il se décida à quitter Bâle, ce ne fut certainement pas, comme on l'a avancé, par dépit d'avoir vu les Suisses se détacher de l'Empire germanique. L'empereur Maximilien, vaincu en juillet 1499 dans la bataille de Dorneck, avait dû conclure la paix en reconnaissant l'entière indépendance de la Suisse et de Bâle ; pourquoi cet événement aurait-il indigné Brant ? Il n'en dit pas un mot dans ses nombreuses poésies adressées à Maximilien ; rien ne prouve qu'il eût poussé son loyalisme jusqu'à

s'étonner avec Wimpheling que « les habitants des Alpes, qui refusaient de se soumettre à l'empereur et qui n'obéissaient à aucune loi, pussent être persuadés de vivre chrétiennement et en sécurité [1]. » Brant, à la vérité, croyait en théorie qu'il était contraire à la règle que tous les peuples chrétiens ne fussent pas sous la tutelle de l'Empire romain, mais nous n'avons découvert chez lui aucun vestige d'une mauvaise opinion sur les Suisses ; à Bâle, où si souvent on avait pris part aux luttes pour l'indépendance du pays tout entier, je ne sais pas ce qui aurait pu l'indisposer contre les *Eidgenossen* dont tous les jours on s'était rapproché davantage. Dans la société dans laquelle il avait vécu, au milieu de canonistes et de prêtres, il semble qu'il n'eût pas dû éprouver une grande sollicitude pour les intérêts du monde laïque ; mais après tout, il était laïque lui-même, il avait épousé la fille d'un bourgeois de Bâle, il n'aurait pas pu écrire son *Narrenschiff* s'il ne s'était pas mêlé au peuple, et ce qu'il avait entendu là, à une époque où le souvenir des victoires de Granson, de Morat, de Naucy existait encore dans toute sa vivacité, et où l'on se préparait à une nouvelle guerre pour repousser des prétentions de l'Empire regardées comme inadmissibles, ce qu'il avait entendu, dis-je, n'avait certes pas été de nature à lui faire mépriser les Suisses. Il ne pouvait pas ignorer que, loin de ne pas obéir à des lois, comme les en accusait faussement Wimpheling, ils avaient des constitutions en partie très sages et qu'ils s'étaient donné eux-mêmes cette paix publique, qu'en Allemagne on avait tant de peine à établir. Quels que fussent son système sur le Saint-Empire et ses sentiments personnels pour le prince dont il espérait la restauration de l'ordre en Allemagne et la reprise de la Terre-Sainte sur les Turcs, il savait assez apprécier les avantages d'un régime libre pour ne pas se plaindre des derniers succès des Suisses.

[1] *Adolescentia* ; Strasb., 1505, 4°, f° 12.

Au surplus, ce qui le portait à revenir à Strasbourg, c'était, comme il le dit dans sa lettre au Magistrat, l'amour de sa ville natale, amour de tout temps si vif et si indestructible chez les Strasbourgeois; c'était en outre le désir d'arriver à une position moins chargée, qui ne l'obligerait plus, pour vivre, d'exposer le droit, d'interpréter les poètes et de corriger des épreuves pour des imprimeurs. Il était fatigué de la besogne qu'il faisait à Bâle, il soupirait après des loisirs qui lui permissent de s'occuper plus souvent de littérature, tout en mettant au service de ses concitoyens sa connaissance du droit. Peu de jours avant d'envoyer sa lettre au Magistrat, il avait écrit à Reuchlin: « O mon Capnion, quelle doit être douce et tranquille la vie que tu mènes au milieu des Muses, tandis que moi je suis oppressé par des labeurs perpétuels! »[1] Il paraît aussi qu'il avait fait une maladie grave; on avait même fait courir le bruit de sa mort.

Le 17 août 1500 il fut nommé syndic de la ville, et installé en ces fonctions le 13 janvier 1501; en 1503, le secrétaire du Magistrat, Jean Münch de Schlestadt, s'étant retiré à cause de son grand âge, Brant fut aussi appelé à ce poste, qu'il lui était facile de remplir en même temps que l'autre. A Strasbourg, comme dans d'autres grandes villes, on avait pris l'habitude de ne confier ces charges qu'à des docteurs en droit; le secrétaire-syndic était l'avocat consultant du Magistrat, il rédigeait les protocoles, les délibérations, les arrêtés, les correspondances; il communiquait aux juges les textes du code quand ils ne les connaissaient pas; il arrivait ainsi à exercer une influence considérable. Aussi Brant qui, justement fier de sa position, aimait à se donner le titre non-officiel de chancelier, jouit-il bientôt d'une haute estime; il la méritait par l'excellence de ses avis, par son zèle à remettre les archives en ordre, en général par son dévouement aux intérêts

[1] 13 janvier 1500. *Epistolæ ill. vir.*, lib. 1, f°G 1.

de la ville. Déjà en 1502 le Magistrat lui accorda une gratification extraordinaire de 50 florins, pour un mémoire sur les mesures à prendre à l'égard des suicidés; annuellement il dut recevoir, outre son salaire, lors de la foire un présent de 20 florins et un demi-foudre de vin. En 1503 il fut nommé membre de la Commission chargée de surveiller l'hôpital pour les gens attaqués d'une maladie contagieuse, qui depuis quelques années faisait des ravages dans nos contrées, et dont déjà en 1496 il avait fait une description en vers. Comme il était plus fort en droit que certains conseillers et qu'il se permettait d'émettre son opinion pendant les séances, il arrivait qu'on lui signifiât de ne pas prendre la parole à moins d'y être invité. C'était dans l'ordre; mais comme il était susceptible et qu'on avait besoin de lui, on finissait chaque fois par lui faire une sorte d'excuse.

Il était en égale estime auprès de l'empereur Maximilien, qui avait été sensible aux vers qu'en mainte occasion Brant avait publiés à sa louange, et qui appréciait ses connaissances pratiques comme jurisconsulte. En janvier 1502 il pria le Magistrat de le lui envoyer à Innspruck, pour des affaires au sujet desquelles il désirait le consulter; on le laissa partir, en lui donnant 60 florins pour frais de route et trois chevaux; pour profiter de l'occasion, on le chargea d'une mission relative aux rapports entre la ville et son évêque. Les affaires avec l'empereur furent vite expédiées, mais celles concernant l'évêque exigèrent plus de temps, de sorte que Brant fut retenu jusqu'au mois de mai. Pour lui témoigner sa satisfaction, Maximilien lui conféra le rang de conseiller impérial, assesseur de la Chambre aulique de Spire; il y joignit plus tard le titre de comte palatin avec une pension de 50 florins par an, et cela non pas seulement pour un distique où il avait prié Dieu de donner à Maximilien les mêmes succès qu'à Titus et à Trajan, mais pour tout l'ensemble de ses poésies politiques latines, dans aucune desquelles son prince n'était ou-

blié[1]. Au printemps de 1508 il fut mandé une seconde fois à la Cour. A cette époque l'empereur était fort embarrassé; les Vénitiens, sur lesquels il aurait voulu faire quelques conquêtes, l'avaient prévenu en chassant les Allemands et en s'emparant de Trieste et de quelques autres villes; les Etats d'Allemagne étaient peu disposés à s'engager dans cette querelle, qui ne les regardait pas. Pourquoi Maximilien fit-il venir Brant, sans informer le Magistrat de la raison de l'appel? Dans les archives de Strasbourg, il n'y a rien qui puisse nous éclairer là-dessus. Brant, peu versé dans la politique générale, ne pouvait être d'aucune utilité dans l'affaire du moment; l'empereur lui-même, en demandant pour lui une prolongation de congé, ne parle que « de certaines choses pour lesquelles il a besoin de son avis. » En 1513 nouvelle vocation, toujours dans les mêmes termes vagues. On a supposé, sans preuves, que Brant fut appelé chaque fois pour prendre part à des délibérations sur un concordat avec le pape; nous savons que Maximilien a conféré sur un pareil projet avec Geiler et avec Wimpheling, mais nous ignorons absolument s'il en a conféré avec Brant. Je suis presque tenté de croire que l'empereur, en le faisant venir, ne voulait que se procurer la distraction de causer avec un littérateur; supposition pour supposition, celle-là n'est pas plus déraisonnable que l'autre. A plusieurs reprises Brant fut aussi le mandataire du Magistrat, pour demander le maintien de tel ou tel privilége; quand il eut du succès, il ne le dut pas seulement à son argumentation, il le dut aussi aux présents que la ville offrait au chef de l'Empire; en 1512, par exemple, une députation dont fut

[1] Zarncke, dans son édition du *Narrenschiff*, p. 173, dit que ce distique fut publié pour la première fois dans une *Vie de Titus*, traduite par Brant et publiée en 1520. On le trouve en effet dans ce livre, mais il avait paru déjà en 1498, formant, avec un léger changement, les deux derniers vers d'une *Exhortatio ad Maximilianum*, qui occupe la dernière page de quelques exemplaires des *Varia carmina*.

Braut, obtint ce qu'elle demanda, grâce à un magnifique faucon muni de « grelots français ». Maximilien, qui était grand chasseur, fut enchanté de ce cadeau.

Il est à présumer que chaque fois que Brant voyait l'empereur, il lui parlait aussi d'une croisade contre les Turcs; c'était un des grands soucis de sa vie; Maximilien lui-même croyait à la nécessité de cette guerre. En 1501 parut en Allemagne un légat, le cardinal Raymond de Gurk, chargé de collecter des subsides pour une entreprise contre les infidèles, et d'offrir des indulgences à ceux qui y prendraient part; il fit imprimer des exhortations pressantes, les unes aux Confédérés suisses, les autres au Conseil d'Empire, récemment institué à Nuremberg. Il vint trois fois à Strasbourg, en 1501, 1502 et 1504, fut reçu chaque fois par le clergé et le Magistrat, et conduit solennellement en ville. Il avait écrit à Geiler pour l'inviter à recommander dans ses sermons les indulgences et la collecte; Geiler avait eu la franchise de lui répondre qu'il le ferait volontiers, s'il était certain que l'argent, si souvent demandé par les papes, était réellement employé contre les Turcs; le peuple, voyant qu'on ne faisait rien, ne donnait plus rien, si bien que quand le danger sera sérieux, on n'aura pas les moyens de le conjurer; Geiler avait rappelé la fable du berger qui, pour se railler des paysans, avait pour habitude de crier aux loups, mais qui cria si souvent que, quand les loups vinrent en effet, les paysans, fâchés, ne bougèrent plus. Brant se montra plus facile; les Turcs étaient son cauchemar, guerroyer contre eux était son rêve; il fit l'impossible pour assister le légat; ce fut lui sans doute qui, afin d'exciter l'horreur du peuple, publia ou fit publier à Strasbourg une traduction, ornée d'images, d'un traité « sur les projets des Turcs impies et maudits contre la chrétienté [1] »; ce fut lui aussi qui inséra dans un livre d'offices

[1] *Der vermaledigster unfromen Türggen anschlag und fürnemen wider*

une prière, pour chaque récitation de laquelle Raymond accordait cent jours d'indulgence [1]. Aussi ce dernier le prit-il en affection; en juin 1503 il lui écrivit de Mayence, l'assurant de sa bienveillance, lui offrant ses services, et le qualifiant sur l'adresse d'interprète des deux Droits et d'Apollon. Cet empressement de Brant faillit lui attirer le déplaisir de Maximilien, qui accusait Raymond de s'approprier indûment une partie des sommes levées pour la guerre; il fit afficher à Strasbourg un mandat contre le cardinal et envoya un des officiers de sa cour, pour exiger que dans trois jours il fût renvoyé; le Magistrat refusa d'abord de faire un acte, qui eût été une atteinte aux libertés de la ville et une impolitesse envers un aussi grand personnage qu'un légat pontifical; quand il dut céder, il fit accompagner Raymond par quelques hommes armés, chargés de le protéger. Raymond se rendit en Suisse, après avoir doté notre église des dominicains d'indulgences spéciales, et celle des augustins de reliques des 11,000 vierges et de saint Lazare.

Pendant les années où le légat avait visité Strasbourg, Brant avait été très productif comme écrivain religieux; il avait publié en allemand un recueil de vies des saints, il avait fait avec Wimpheling une nouvelle édition d'un livre de prières intitulé : *Hortulus animæ* : il avait traduit ce livre pour le peuple, et avait fait imprimer plusieurs poésies religieuses. Son ardente dévotion pour la Vierge l'entraîna à cette époque dans une querelle, où il montra une passion touchant au fanatisme. Il s'agit de la querelle sur l'immaculée conception. Pour faire comprendre le rôle qu'y joua Brant, je dois remonter un peu plus haut.

die heiligen Cristenheit; Strasb., Barth, Kistler, 1502, 4°. L'auteur était Guillaume Caoursin, vice-chancelier du grand-maître de l'ordre Saint-Jean; celui-ci l'avait envoyé auprès du pape pour demander des secours contre les Turcs. On a de lui plusieurs opuscules latins.

[1] Cette *Oratio* se trouve dans le *Hortulus animæ*, dont Jean Knobloch fit en 1508 une nouvelle édition; f° p 3.

Le Concile de Bâle, dans sa trente-sixième session, le 17 septembre 1439, avait sanctionné comme orthodoxe la doctrine que Marie n'a été soumise en aucune façon au péché originel, que dès sa conception elle est restée sainte et immaculée. Comme en ce moment le Concile avait déjà pris une attitude hostile au Saint-Siége, ce décret, pas plus que les autres de la même période, ne fut pas confirmé par les papes. Sixte IV, ancien franciscain, et comme tel partisan de l'immaculée conception, avait écrit en faveur de cette opinion quand il avait encore été moine; devenu pape, il avait offert en 1476 des indulgences à ceux qui célébreraient la fête de la Vierge immaculée; mais pour ne pas encourir le reproche d'approuver une décision d'un Concile réputé schismatique, il avait publié en 1483 une bulle défendant aux deux partis de s'attaquer et menaçant d'excommunication celui des deux qui taxerait l'autre d'hérétique; la question étant indécise, on pouvait produire le pour et le contre, mais sans controverse. Néanmoins la vieille querelle, qui avait agité les écoles depuis le quatorzième siècle, entre les dominicains, disciples de saint Thomas d'Aquin, et les franciscains, disciples de Duns Scot, reparaissait sans cesse. Partout l'immaculée conception avait des sectateurs fervents, combattus par des adversaires également passionnés. Dans les Universités allemandes, surtout à Leipzig, à Heidelberg, on se disputait à outrance sur ce dogme. Des moines de divers ordres, des franciscains, des bénédictins, des chartreux, des augustins, publièrent des traités pour sa défense; le nominaliste Gabriel Biel, professeur à Tubingue, le démontra par des arguments scolastiques; l'abbé Trithémius écrivit un éloge de sainte Anne, mère de la Vierge, et une épître sur la conception immaculée; des humanistes, entre autres le philosophe Rodolphe Agricola lui-même, firent des vers en l'honneur de sainte Anne, dont le culte, censé inséparable de celui de la Vierge, se répandait de plus en plus. A Bâle, Jean Heynlin, le chartreux Louis Moser, le

doyen du chapitre, Adelbert de Rotperg, étaient, outre les frères mineurs, parmi les plus zélés propagateurs de ce mouvement; les gens de lettres alsaciens se montraient plus ardents encore. D'autre part, les dominicains soutenaient avec la même ardeur leur système que la Vierge n'avait pas été préservée du péché originel. Le frère Wigant Wirt, du couvent de Francfort, défendit ce principe dans un dialogue apologétique contre Trithémius; Wimpheling lui répondit par une lettre, où il l'engageait à se soumettre à l'autorité de l'Eglise (qui pourtant ne s'était pas encore prononcée), et à ne pas vouloir se fonder uniquement sur les saintes Ecritures, « puisque rien n'est plus fécond en schismes, rien ne contribue davantage à répandre le venin hussite, que l'intelligence littérale, pure et simple du canon sacré. » Provoqué par les disputes à Heidelberg, Wimpheling publia en 1493 un poème sur la triple pureté de la mère du Christ; l'année suivante Brant, s'érigeant en champion de ses amis du chapitre et des couvents de Bâle, fit imprimer, par Jean Bergmann, une nouvelle édition de ce livre, en y ajoutant des résumés versifiés pour chacune des trois parties, ainsi qu'une ode à la Vierge, où il lui fait un exposé de l'œuvre de « son poète » en la suppliant de le protéger et de le rassasier de nectar et d'ambroisie. Et non content de cela, il composa un peu plus tard une invective des plus véhémentes contre Wigant Wirt et en général contre les adversaires de son dogme favori; il leur donna le nom injurieux de *maculistes* et les voua aux dieux infernaux. En 1499, il publia les décrets du Concile de Bâle, « jusqu'alors cachés et oubliés[1] »; certaines gens, dit-il, osent prétendre que ce Concile était un conciliabule non inspiré du Saint-Esprit : il n'y a que les moines « que nous avons coutume d'appeler maculistes », qui puissent avoir cette audace ; ils repoussent le Concile parce qu'il a approuvé

[1] *Decreta concilii Basiliensis;* S. l. et a. (Bâle, 1499), 4°.

la doctrine et la fête de la conception ; qu'on l'envisage comme on voudra, il a extirpé l'hérésie, il a proclamé la vérité, qu'importe par conséquent que sa fin n'ait pas répondu à son début ?

En attendant, le dogme avait fait du chemin; en 1496 la Sorbonne, en 1499 la Faculté de théologie de Cologne, en 1501 celle de Mayence avaient décidé de ne plus admettre aucun docteur qui ne jurerait pas de le défendre. Les dominicains toutefois ne se soumettaient pas. En 1501 les disputes recommencèrent à Heidelberg avec une telle fureur, que l'électeur fit interdire aux étudiants d'y assister. A Francfort le franciscain Jean Sprenger et le dominicain Wirt prêchèrent l'un contre l'autre, en s'adressant de grossiers outrages. Le recteur de l'Université de Cologne essaya en vain de les réconcilier; Wirt accusa Sprenger auprès du supérieur de son ordre; celui-ci chargea le chanoine strasbourgeois Thomas Wolf d'examiner l'affaire; Sprenger choisit pour son conseil le syndic de Strasbourg Sébastien Brant. La décision, comme il était aisé de le prévoir, fut contre Wirt; il en appela au siége apostolique et partit pour Rome, où Sprenger se rendit à son tour. Le pape Alexandre VI enjoignit aux deux cardinaux qui étaient, l'un, le protecteur de l'ordre de Saint-Dominique, l'autre, celui de l'ordre de Saint-François, de rétablir la paix; le 31 mars 1502 ils mandèrent aux prêcheurs et aux mineurs de l'Allemagne, qu'ils eussent à se conformer à la bulle de Sixte IV, qui défendait aux deux partis de se traiter réciproquement d'hérétiques. Ce mandat, qui rappelait au silence Brant aussi bien que Wirt et les autres, ne fut guère observé. L'invective de Brant contre les maculistes avait paru dès 1498 dans le recueil de ses poésies latines; il paraît que le volume ne s'était répandu que lentement; ce ne fut qu'en juillet 1502, ainsi après la publication de l'ordre des deux cardinaux, que les scotistes y répondirent par une brochure « contre Sébastien Brant et ses complices, embarqués avec lui dans sa nef

furibonde[1]; » parmi les complices il y avait surtout Thomas Wolf et Wimpheling. Dans cette brochure on donnait l'invective même de Brant, et on la faisait suivre de vers plus violents les uns que les autres. Il est étonnant de voir figurer parmi les auteurs un humaniste, Adam Wernher, de Thémar en Saxe, professeur de droit à Heidelberg, précepteur des fils du comte palatin Philippe, poète plus fécond qu'original et inspiré. Jusqu'alors il avait eu des relations amicales avec les littérateurs alsaciens, il avait semblé partager les sentiments du chanoine Pierre Schott, de Wimpheling, de Brant; il avait fait des vers à la louange de Reuchlin: il en avait fait surtout sur sainte Anne et les avait envoyés à Trithémius pour les joindre à son traité *De laudibus s. Annæ*; il en avait fait d'autres, remplis de toutes sortes d'hyperboles classiques, pour engager Wimpheling à publier son poème sur la triple pureté de la Vierge. Maintenant il accuse Brant d'avoir enfreint la bulle de Sixte IV; il ne pense pas, dit-il non sans raison, que défendre l'immaculée conception d'une manière aussi impertinente que le faisait notre poète, soit le meilleur moyen de lui gagner des partisans; il le poursuit avec une indignation qui se comprend, car Brant avait en effet beaucoup trop parlé de sa « fureur contre les maculistes. » Un *carmen* du frère Wirt, qui vient à la suite de celui de Wernher, est encore plus grossier; toutes les divinités, tous les monstres du Tartare sont évoqués contre Brant, qui veut être plus savant que le pape, qui aspire à se faire pape lui-même, qui n'a d'autre intérêt que de plaider la cause de la ville de Bâle et de son Concile. « Très bien, s'écrie Wirt, il est beau de défendre ainsi l'honneur de la patrie, mais il conviendra aussi que pour ta patrie tu meures dans les flammes. » Les vers de quelques autres moines ne valent pas la peine d'être mentionnés.

[1] *Defensio bullæ sixtinæ... contra Seb. Brant et omnes suos complices in furibunda nave secum fluctuantes.* S. l. (Oppenheim, Jac. Kœbel) 1503, 16 feuillets in-4°.

Cette pièce, qui a quelques jolies petites gravures satiriques, fut brûlée par ordre de l'archevêque de Mayence qui en défendit la vente. Brant ne paraît pas y avoir répondu, mais il ne l'oublia point. En 1501 et en 1504 lui ou Wimpheling firent réimprimer à Strasbourg le traité d'un docteur italien, Dominique Bollanus, sur l'immaculée conception. Les dominicains également continuèrent de s'agiter. Dans la réunion générale qu'ils tinrent en 1506 à Wimpfen sur le Neckar, ils se plaignirent amèrement des procédés de leurs adversaires ils se récrièrent surtout contre Brant et Thomas Wolf; malheureusement ils adoptèrent aussi la motion de l'un d'entre eux, d'user d'une fraude pour discréditer aux yeux du peuple les immaculistes; comme théâtre on proposa Francfort ou Nuremberg. mais on trouva que dans ces deux villes le jeu pourrait devenir trop dangereux; on se décida donc pour Berne. Là, un tailleur argovien, Jean Jetzer, homme faible d'esprit, s'était fait recevoir frère laïc chez les dominicains. C'est avec lui qu'on entreprit la comédie. Le prieur du couvent Jean Vetter, Jean Ueschi, le sous-prieur, Etienne Bolshorst, le lecteur, et Henri Steinecker, le custode (je cite ces noms, ils sont dignes d'être conservés) se déguisèrent en saintes, l'un joua la Vierge, un autre sainte Cécile, un troisième sainte Catherine de Sienne; ils simulèrent à Jetzer des apparitions tantôt nocturnes, tantôt pendant la messe; ils lui montrèrent des hosties teintes de sang, ils firent pleurer devant lui une image de Marie, ils lui annoncèrent que celle-ci était *concepta in peccato*, ils lui imprimèrent les stigmates du Christ, afin de faire accroire au peuple que désormais les franciscains n'avaient plus seuls le privilége de posséder un stigmatisé. Le malheureux Jetzer finit par s'apercevoir qu'il était dupe et victime d'une supercherie; il réussit à s'échapper du couvent et dénonça ceux qui avaient abusé de sa crédulité. Le Magistrat de Berne fit arrêter les quatre frères; une Commission inquisitoriale, instituée par la cour de Rome. les

condamna comme hérétiques, et le 31 mai 1509 ils furent brûlés vifs.

Les immaculistes ne se contentèrent pas de ce succès ; l'un d'entre eux publia, en allemand et en latin, à Strasbourg et à Bâle, une relation des faits, intéressante à cause des détails précis qu'elle donne ; elle est en même temps une apologie de l'ordre des franciscains et des doctrines scotistes[1]. On l'attribua aussitôt à Brant ; Wirt notamment prétendit qu'elle ne pouvait être que de lui. Mais il y est mentionné en termes trop élogieux, pour qu'on puisse l'en supposer l'auteur ; il déclara d'ailleurs lui-même qu'il fut étranger à la rédaction. Plusieurs de ses amis lui envoyèrent des vers de félicitation pour avoir aidé à démasquer « l'impiété des ennemis de la Vierge ; » de Jacques Locher il reçut une satire peu charitable contre Wirt et les religieux brûlés à Berne ; du curé de Durlach, Nicolas Keinbös, un lourd poème le vantant lui, ainsi que Trithémius et Wimpheling, comme défenseur de l'honneur de la mère de Dieu ; du peintre et poète bernois Nicolas Manuel, des rimes allemandes sur le supplice des dominicains et sur l'immaculée conception ; ces rimes furent imprimées dans notre ville. Mais on fit aussi des satires contre Brant, on l'injuria dans des vers allemands, le dominicain Wirt surtout renouvela ses attaques contre lui, contre Wimpheling et Thomas Wolf. Cette fois-ci Wirt fut condamné à Rome ; en octobre 1512 un accord eut lieu, en présence d'un cardinal, entre les représentants des deux ordres, pour mettre enfin un terme à la querelle qui avait pris une tournure si scandaleuse ; en suite de cet accord, le général des dominicains, Thomas de Vio, informa les couvents

[1] *De quatuor hæresiarchis ordinis prædicatorum... apud Suitenses in civitate Bernensi combustis anno Christi 1509.* S. l. et a. 20 feuillets in-4°. Sur le frontispice il y a une mauvaise gravure représentant le supplice des quatre moines ; au-dessous, un *hexastichon ad Joannem Scotum doctorem subtilem.* Dans les *Athenæ rauricæ*, Bâle, 1788, p. 104, le titre de ce pamphlet est indiqué différemment.

de l'Allemagne que Wirt avait promis de donner réparation à ceux qu'il avait diffamés, que s'il ne tenait pas son engagement il était menacé de la prison à vie, et que défense était faite, sous peine de malédiction éternelle, de lire et de propager ses livres et de dire du mal des franciscains. Le 24 février 1513, dans une des églises de Heidelberg, Wirt récita publiquement une formule de rétractation, où il démentait tout ce qu'il avait dit ou écrit contre Wolf, Brant et Wimpheling; il ajoutait que ce n'était pas une erreur que de croire la Vierge préservée du péché originel.

L'affaire était apaisée, mais les rancunes de Brant ne l'étaient pas. Le bénédictin Paul Lang. qui se trouvait alors au couvent de Botzau, en Saxe, et qui n'apprit l'affaire de Berne que fort tard, écrivit à Brant en 1513 pour lui demander si, comme le disaient en Allemagne les dominicains, ce n'était pas une invention calomnieuse. Brant s'étonna qu'on pût avoir des doutes; il envoya à Lang les actes du dernier procès de Wirt, et lui annonça qu'il avait composé lui-même, sous forme de dialogue, une relation de toute l'histoire pour servir d'apologie de sa propre conduite. Ce travail, dont il communiqua à Lang le commencement et la fin, ne fut heureusement pas publié; le peu qui en est conservé, donne une médiocre idée de la modération de Brant. Lang, qui compila une chronique de son couvent, qui se piquait d'être poète et de connaître les classiques, mais qui était assez ignorant en fait d'antiquité chrétienne pour tomber sur Wimpheling, quand celui-ci eut affirmé que saint Augustin n'avait jamais porté un capuchon de moine, Lang répondit par un long exercice de réthorique épistolaire, chargé de superlatifs et de lambeaux d'auteurs latins: pour avoir été persécuté par l'archimaculiste Wirt et ses complices, l'illustre Brant a partagé le sort des plus grands hommes de l'antiquité, le sort du Seigneur lui-même et de ses apôtres, celui des Pères de l'Eglise et des savants contemporains Jean Pic de la Mirandole, Reuchlin, Trithémius, etc.,

tous poursuivis par d'indignes calomniateurs. Il lui envoya quelques poésies sur sainte Anne et sur saint Sébastien, et deux *congratulationes in triumphum Wigandicum*, l'une en hexamètres ordinaires, l'autre en vers léonins dans le style du moyen-âge; si Brant en était satisfait, il était prié de publier ces pièces. Il eut le bon goût de s'en abstenir; c'est de la versification aussi mauvaise et aussi méchante que possible.

En général, dès cette époque il jugea prudent de montrer plus de réserve, du moins devant le public. Malgré son animosité contre les dominicains, il évita toute nouvelle occasion de controverse avec eux. A plusieurs reprises où l'on aurait pu parler, il garda le silence ou le conseilla à ses amis. En 1510 Wimpheling lui demanda d'examiner le manuscrit de son traité sur l'éducation des jeunes gens; ayant appris que l'imprimeur Knobloch, qui devait en être l'éditeur, hésitait à cause de certains passages un peu vifs contre les dominicains, Wimpheling pria Brant de retrancher ce qui lui semblerait trop fort, sans renoncer toutefois à défendre l'opinion thomiste sur l'immaculée conception. Brant aurait supprimé les passages qui faisaient trembler l'imprimeur, lors même que son ami ne l'y aurait pas invité[1]. La même année le jeune Béatus Rhénanus, venu dès 1508 en notre ville après avoir achevé ses études à Paris, fut témoin des funérailles de Geiler de Kaisersberg. Il écrivit rapidement une sorte de panégyrique de cet homme vénérable et le publia chez Schürer, à Strasbourg. Il y racontait entre autres que, les religieuses du couvent des pénitentes s'étant adonnées au luxe et au plaisir, Geiler, leur confesseur, avait voulu les ramener à une vie plus conforme à leur règle. Les pénitentes, qui dépendaient de l'ordre des dominicains, s'en offusquèrent; dans une lettre à Brant, Béatus le chargea de les informer qu'il n'avait eu

[1] Le traité ne parut qu'en 1514 à Haguenau, sans les passages suspects.

aucune mauvaise intention à leur égard, qu'il avait simplement voulu dire que dans beaucoup de couvents on se permettait des récréations, qui sans doute n'étaient pas contraires à l'honnêteté, mais qui pourtant pouvaient sembler jusqu'à un certain point superflues. Comme cette interprétation un peu forcée ne sortait pas naturellement de son texte, il abandonna à Brant le soin de changer le passage, dans le cas que l'opuscule serait réimprimé. En effet, quand celui-ci parut de nouveau en 1513 à la suite de l'édition latine des sermons de Geiler sur la *Nef des fous*, il est dit que le prédicateur s'était proposé de réformer les pénitentes, non plus *parce que* elles se livraient au plaisir, mais *afin que* elles ne s'y livrassent point[1]. On sent là la main de l'avocat qui sait tourner les difficultés.

Ce qui paraît plus étrange, c'est la complète abstention de Brant dans la querelle de son ami Reuchlin avec les dominicains de Cologne. Encore dans une lettre de 1500 il l'avait appelé : « Mon doux Capnion, mon frère, qui m'es plus cher que la vie[2]. » En 1513 Reuchlin, lui écrivant de Tubingue pour lui recommander un médecin espagnol, se plaignit, en passant, des *chiens* qui l'attaquaient, et parla du libelle qu'ils avaient dirigé contre lui; il suppose que Brant connaît ce libelle; en même temps il le félicite de la réparation que doit lui faire Wigand Wirt. Eh bien, Brant semble ignorer absolument une affaire qui agitait déjà toute l'Allemagne. Le 30 novembre 1513 Reuchlin envoya à Wimpheling le récit de sa querelle ; il désirait avoir son opinion, ainsi que celle de Brant et des autres savants de l'Alsace. Cette opinion lui fut-elle communiquée ? On a tout lieu de le mettre en doute; je ne connais aucune lettre de nos humanistes à Reuchlin où

[1] Dans le texte de 1510 il y a : « *pœnitentes...* cum *luxu et deliciis diffluerent;...* » dans celui de 1513 : « ... ne... *diffluerent.* »
[2] *Epistolæ ill. vir.*, lib. 1, f° G 1.

il soit parlé de son conflit; c'est qu'il ne s'agissait plus ici de défendre une doctrine touchant le culte de la Vierge, il s'agissait d'une nouveauté, et toute nouveauté les effrayait. Brant fit comme Wimpheling, il se tut afin de ne pas se compromettre. Si son nom est cité dans une des *Epistolae obscurorum virorum*, ce n'est pas parce qu'il aurait été *reuchliniste*, c'est à cause de la réputation qu'il s'était acquise comme poète redouté des fous[1].

Comme littérateur, Brant fut à Strasbourg ce qu'il avait été à Bâle, plein de zèle pour les études classiques, mais craignant d'aller trop loin. Son départ de Bâle avait marqué la fin de la première période de l'humanisme dans cette Université; son arrivée à Strasbourg marqua chez nous le premier avénement de l'humanisme. Geiler de Kaisersberg désirait le réveil des lettres, mais était autrement trop occupé et pas assez latiniste lui-même, pour donner l'impulsion à un progrès littéraire; il ne pouvait que prêter à d'autres l'influence de son autorité. Wimpheling n'avait pas encore résidé à Strasbourg, si ce n'est en passant, pour quelques jours. Pierre Schott était mort jeune; Thomas Wolf n'était pas encore revenu d'Italie. C'est Brant qui devint l'initiateur. A Strasbourg il mit la dernière main à ses éditions d'auteurs classiques, déjà préparées à Bâle, à son Esope, à son Virgile, à son Térence. Sa présence fut peut-être une des causes qui décidèrent Wimpheling à se fixer pour quelque temps dans notre ville; il y séjourna pendant les années 1501 et 1502, retiré au paisible couvent des Wilhelmites. Lui et Brant réunirent quelques jeunes gens en une société littéraire, d'après le modèle de la société rhénane formée par Celtès; on y lisait les poètes, on faisait de petits traités pour répandre le goût d'un latin plus pur, on s'entendait sur la publication d'auteurs soit anciens soit récents, on manda de Bâle un

[1] Ed. de Münch, Leipzig, 1827. p. 183.

professeur de grec. En sa qualité de syndic de la ville, Brant joignit ses efforts à ceux de Geiler pour obtenir du Magistrat la création d'une école publique ; il fallut encore bien du temps pour que ce désir fût réalisé. Brant lui-même ne faisait pas de leçons, comme Geiler l'avait souhaité d'abord ; ses occupations officielles ne le lui permettaient pas ; tout au plus faisait-il profiter de ses connaissances les membres de la société littéraire. En 1503, Wimpheling lui écrivit que le jeune Jérôme Emser, d'Ulm, excellent humaniste et habile versificateur, avait l'intention de passer l'hiver à Strasbourg, où il avait déjà été comme secrétaire du légat Raymond de Gurk ; en ce moment il se trouvait à Bâle, où, en 1500, il était devenu magister. Wimpheling pensa qu'on devrait l'engager comme professeur ; ce serait une précieuse occasion pour des patriciens et des sénateurs de faire donner une bonne instruction à leurs fils. J'ignore ce qui advint de cette proposition. Ce ne fut qu'en 1509 que le chapitre de la cathédrale confia la direction de son école à un humaniste, Jérôme Guebwiller, auquel, un peu plus tard, il adjoignit le poète Ottmar Luscinius, assez versé en grec.

Eu 1514, Brant fit représenter, sous forme de dialogue, l'ancienne fable d'Hercule, sollicité à la fois par la volupté et par la vertu, et se décidant pour la seconde[1]. Il avait traité ce sujet dans un des chapitres de son *Narrenschiff;* dans l'édition latine de ce livre par Locher, il y a la même chose sous une forme différente et plus développée, mais sans qu'on sache si c'est une œuvre de Brant ou une addition de son traducteur. Quoi qu'il en soit, c'était une allégorie morale conforme à toutes les tendances de notre littérateur, et c'est comme telle qu'il la choisit pour une représentation. Mais ce n'est pas par cette représentation que fut introduit à Strasbourg l'art théâtral ; nous avons la preuve

[1] Wimpheling, *Expurgatio*, dans les *Amœnitates Friburgenses*. Ulm, 1775. p. 424.

que l'on connaissait chez nous les drames religieux, surtout ceux de la fête de Pâques ; le seul fait nouveau pour notre ville, c'est que la pièce sur Hercule a été une comédie scolaire latine, dans le genre de celles de Wimpheling, de Reuchlin, de Locher ; les acteurs ont dû être des élèves de l'école de la cathédrale, pour lesquels il s'est agi d'un exercice de déclamation et de dialogue ; l'auditoire n'a pas été le grand public, qui n'y aurait rien compris, mais des chanoines, des prêtres plus ou moins lettrés, peut-être aussi les membres de la société littéraire. Pendant l'été de la même année, cette société eut encore une autre fête : elle donna un banquet à Erasme qui, revenant d'Angleterre, passa quelques jours dans nos murs, honoré par le Magistrat et porté aux nues par ces mêmes humanistes, qui semblaient avoir oublié Reuchlin. Arrivé à Bâle, le grand homme exprima, dans une lettre à Wimpheling, toute la satisfaction que lui avait procurée l'accueil flatteur des Strasbourgeois; il dit quelque chose d'aimable pour chacun des membres de la société littéraire ; il est surtout plein d'éloges pour Brant : « Je le mets hors ligne, je l'aime, je le vénère, ç'a été un extrême bonheur pour moi de pouvoir le contempler, lui parler, l'embrasser[1] »

Mais n'oublions pas que Brant n'était homme de lettres que dans ses moments de loisir ; par état il était jurisconsulte, et autant qu'il désirait une réforme des écoles latines, autant il tendait à une réforme de la pratique judiciaire. Dans ses fonctions de syndic et de secrétaire de la ville, il avait fait l'expérience que les membres des Conseils ou des tribunaux ne connaissaient pas toujours les lois qui devaient les guider ; il ne suffisait pas d'avoir le sens de la justice ou la tradition des usages, il fallait posséder aussi quelques notions du droit

[1] Cette lettre d'Erasme, du 22 sept. 1514, se trouve à la suite de son traité *De duplici copia verborum et rerum* ; Strasb., 1514, 4°. Erasme y joignit des vers à l'adresse de plusieurs membres de la Société, entre autres à celle de Brant.

écrit, qui manquaient naturellement à ceux qui n'avaient pas étudié dans une Université ou qui ignoraient la langue latine. Pour combler cette lacune, Brant fit une publication importante, mais ce qu'il donna ne fut pas son œuvre personnelle, ce fut celle d'un autre. Il s'était formé en Allemagne toute une littérature destinée à réagir contre le droit coutumier qui variait suivant les contrées, et à le remplacer par le droit romain plus uniforme, en propageant, avec plus ou moins de méthode, une certaine connaissance des lois et de la procédure qu'elles consacraient. Brant se mit au service de cette cause, avec toute son admiration pour les codes anciens; en popularisant la jurisprudence romaine, du retour de laquelle il espérait la fondation d'un ordre social plus régulier, il croyait seconder les projets de l'empereur Maximilien qui, dans toutes les directions, voulait faire cesser le règne de l'arbitraire. Un Wurtembergeois, Ulric Tengler, d'abord syndic à Nœrdlingen, puis bailli à Hœchstadt, venait de rédiger, d'après la législation écrite et d'après les usages des tribunaux, un manuel de droit sous le titre de *Miroir des laïques* (*Layenspiegel*[1]) pour l'instruction des bourgeois appelés à être magistrats, échevins, juges, et n'ayant pas suivi les cours d'une Faculté; il avait résumé ce qui, au point de vue de la pratique, lui avait paru le plus indispensable. Pour publier le livre il fallut, selon la coutume, une recommandation de quelque homme célèbre. Locher, qui était alors professeur de poésie à Ingolstadt, où un des fils de Tengler enseignait le droit canonique, offrit des vers latins; mais l'ouvrage étant en allemand, on voulut aussi de l'allemand; Locher, peu habitué à écrire en cette *langue pédestre*, mit Tengler en rapport avec Brant, qui fournit des préfaces en prose et en rimes; pour mieux louer l'auteur, il

[1] Sur cet ouvrage, v. Stintzing, *Geschichte der populæren Litteratur des ræmischen und kanonischen Rechts in Deutschland;* Leipzig, 1867, p. 425 et suiv. Je me suis servi de l'édition de Strasbourg (Matth. Hupfuff), 1514, f°.

le comparait aux navigateurs qui récemment avaient doublé le cap de Bonne-Espérance et exploré les golfes et les îles de la mer des Indes: « En découvrant de nouvelles terres, au prix de dangers sans nombre, ils se sont acquis une gloire immortelle; la gloire de Tengler n'est pas moindre, il s'est aventuré au milieu de l'immense océan du droit, pour en retirer des trésors qui désormais sont à la portée de tous. » « Et croyez-vous, dit-il dans ses rimes, que les lois poussent sur les arbres ou qu'on les apprend en rêvant ? » Les vers latins de Locher, adressés aux savants, doivent excuser Tengler et Brant de s'être servis pour cette œuvre de l'idiome du peuple[1]. La première édition parut en 1509; Brant en fit une seconde en 1514; deux années après il compléta l'ouvrage par un travail du même genre qui, composé au commencement du quinzième siècle, avait été imprimé pour la première fois vers 1480. C'est le plus ancien manuel de droit romain en langue allemande. Brant y fit quelques corrections et quelques changements de peu d'importance; pour conformer le titre à celui de Tengler, il appela l'ouvrage le *Miroir des procès* (*der richterlich Klagspiegel*[2]). En tout cela il n'y a rien

[1] A la fin de l'ouvrage il y a un long poëme allemand sur le Jugement dernier, et un second sous le titre de *Layenspiegels Sprüch*, recueil de sentences rimées empruntées à des auteurs divers. GŒDECKE (*Elf Bücher deutscher Dichtung*, Leipzig, 1849. t. Ier, p. 15) croit devoir les attribuer à Brant. Mais il est hors de doute qu'ils sont de Tengler lui-même; la versification ressemble à celle de Brant, mais celle d'autres rimeurs du temps lui ressemble aussi; il n'était pas nécessaire d'être poète pour faire des vers de cette force. La présence de quelques passages tirés du *Narrenschiff* n'est pas une preuve; ce sont des emprunts faits par Tengler. L'édition de 1511 a encore deux autres poëmes, tout à fait pareils; à la fin Tengler se nomme en toutes lettres comme auteur.

[2] Depuis PANZER (*Annalen der æltern deutschen Litteratur*, Nuremb. 1788, t. Ier, p. 33), beaucoup d'historiens et de bibliographes ont cru que Brant était l'auteur du *Klagspiegel*; c'est p. ex. l'opinion de STROBEL, *Narrenschiff*, p. 11, de HAIN, N° 3726 et s. de son *Repertorium*, de KURTZ, *Die deutsche Litteratur im Elsass* (dans un volume intitulé : *Fürs deutsche Reich*, Berlin, 1873, p. 119). Brant ne fut que l'éditeur;

d'original de Brant, sauf ses préfaces et ses vers; son seul mérite est d'avoir répandu des résumés qui, de son temps où le latin seul était la langue de la science, ont pu être fort utiles; les grands seigneurs de la jurisprudence, les professeurs illustres, avaient une trop haute idée d'eux-mêmes pour s'occuper de ce qui concernait la pratique de tous les jours, ils auraient cru déroger en descendant de leurs chaires pour instruire des laïques; l'ami de Brant, Ulric Zasius, disait: « Il n'est pas digne de la science du droit que ses docteurs se fassent les serviteurs des tribunaux ou qu'ils se mêlent des trivialités du forum et des chambres de Conseil; ce qui leur convient, c'est d'enseigner les lois, de résoudre les questions douteuses, de gouverner les républiques[1]. »

Quand Strasbourg perdit en 1510 son prédicateur Geiler de Kaysersberg, Brant lui consacra une poésie latine, où il rappelle en termes émus les vertus et les travaux de son ami vénéré. Les quatre premiers vers de cette pièce, légèrement modifiés, furent gravés sur une pierre; c'est l'épitaphe de Geiler qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale[2]. Pendant tout le temps de son séjour à Strasbourg, Brant continua de faire des poésies d'occasion, tantôt pour recommander des livres, tantôt sur des événements politiques, une fois aussi sur les peintures qui ornaient une des salles du Conseil de la ville. En même temps il s'occupait de recherches historiques, mais moins dans l'intérêt de l'histoire pure, que

sur le titre il dit : « *Wider durchsichtiget und zum teyl gebessert;* » et dans la dédicace aux sénateurs strasbourgeois Jean Bock et Pierre Museler, il déclare qu'il s'est borné à donner au livre « *ein gstalt und uffmutz.* » L'ouvrage parut à Strasbourg chez Hupfuff, 1516, f°.

[1] Zasius à Boniface Amerbach, 4 juin 1523. Zasii *Epistolæ;* Ulm, 1774, p. 62.

[2] Le *Carmen* fut publié d'abord dans : *In Joh. Keiserspergii... mortem planctus et lamentatio;* Oppenheim, 1510, 4°; avec quelques variantes dans les *Icones* de Reusner; Strasb., 1590, p. 27. En rimes allemandes, dans les sermons de Geiler, *Die Emeis;* Strasb., 1516, f° 66.

dans un intérêt national et même ecclésiastique. Encore à Bâle, il avait publié une sorte d'histoire de la ville de Jérusalem, dans le but d'engager les princes chrétiens à prendre les armes contre les Turcs; en 1514, le médecin strasbourgeois, Jean Adelphus, annonça qu'il en préparait une traduction [1], mais déjà deux années auparavant l'ouvrage avait été traduit par Caspar Frey. de Baden, en Suisse, qui avait envoyé son manuscrit à Brant; celui-ci, qui aurait préféré sans doute le travail de son compatriote, ne se hâta pas de répondre; Béatus Rhénanus dut lui rappeler l'affaire; ce ne fut qu'alors, en 1518, que parut à Strasbourg la version de Frey [2]. A Bâle. Brant avait aussi songé, probablement de concert avec Wimpheling, à faire imprimer les *Gesta Friderici*, d'Otton de Freisingen, en l'honneur de l'Empire d'Allemagne et parce qu'on y trouvait le récit de la croisade de Frédéric Barberousse [3]; à Strasbourg il contribua à une édition d'un livre de son ami, Conrad Peutinger, d'Augsbourg, sur les antiquités de la Germanie [4]. Un travail plus utile eût été la chronique de Strasbourg, pour laquelle il recueillit des matériaux dans les archives du magistrat; après sa mort, ses notes passèrent entre les mains de son gendre, le sénateur Mathias Pfarrer, qui plus tard les confia au professeur Hédion, pour les insérer dans une de ses compilations historiques [5]. Ce sont des notices très sommaires sur la description de l'Allemagne, de ses territoires, de ses fleuves, de ses villes, de ses châteaux, avec quelques détails précieux sur l'Alsace,

[1] Dans sa préface à la traduction des sermons de Geiler sur la Passion; Strasb., 1514, f°.

[2] Chez J. Knobloch, f°. La préface de Frey est du 17 juin 1512.

[3] *Varia carmina*, f° K 4 — Wimpheling à Celtès, 4 janvier 1497.

[4] *Sermones convivales de Germaniæ antiquitatibus*; Strasb., 1506. 4°.

[5] *Eyn Chronick über Deutschland, zuvor des Lands Elsass und der loblichen Statt Straszburg*. 47 pages, à la suite de l'ouvrage de Hédion: *Auserlesene Chronick von Anfang der Welt, aus dem lateinischen des Abts von Ursperg, etc.*; Strasb., 1539, f°.

et une suite d'itinéraires de Strasbourg à Vienne, à Venise, Nuremberg, Trêves, Würtzbourg, Glaris, Lucerne, Paris, etc. Avant le bombardement de 1870, notre Bibliothèque municipale avait possédé, sous le titre d'*Annales* de Brant, deux volumes d'autres notes, sur les faits qui s'étaient passés à Strasbourg pendant son syndicat. Il avait eu l'habitude de tenir des cahiers, des espèces d'agendas, où il inscrivait les choses qu'il voulait se rappeler; les fragments qu'on en avait conservés ont été brûlés avec les annales. Une relation de l'élection et de la consécration de l'évêque Guillaume de Honstein en 1506 et de son entrée solennelle en ville, est le seul ouvrage complet qui nous reste de Brant, comme chroniqueur strasbourgeois[1]. Elle a toutes les allures d'un rapport officiel. exactitude minutieuse des dates, indication des noms et qualités des personnages qui jouent un rôle, énumération des bourgeois de chaque tribu, convoqués pour maintenir l'ordre, description détaillée des cérémonies. Mais on y voit avec quel soin jaloux notre ancien Magistrat veillait aux franchises de la République; on y découvre même une certaine indépendance, une certaine liberté de jugement chez Brant lui-même. Çà et là la sécheresse du récit est égayée par des traits satiriques; le rapporteur parle, en passant, de la vie peu édifiante de quelques chanoines, et ajoute des vers, qui pourraient bien être de lui; après avoir rappelé les prétentions de l'évêque, il met entre parenthèse ces mots : « *Urit mature, qui vult urtica manere* »; il raconte comment le prélat, après son entrée à Strasbourg, invita les membres du Magistrat à dîner et à souper, mais ne leur fit servir que des mets refroidis et des plats de parade, et cela dans une salle séparée, afin qu'ils ne pussent pas voir quelle bonne chère il faisait lui-même.

[1] *Bischoff Wilhelms von Hoensteins waal und einrit.* ms. aux archives de Strasb., publié dans le Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg ; Strasb., 1843 et 1848, in-4°, t. 2, p. 248 et suiv.

Comme au dehors on savait que Brant s'occupait d'histoire et surtout d'histoire d'Allemagne, des savants qui se livraient aux mêmes études, s'adressaient à lui pour lui demander des avis ou des livres. Le docteur en droit Sébastien de Rothenhahn, beau-frère d'Ulric de Hutten, le pria en 1511 de lui confier, s'il en possédait, des chroniques manuscrites; il en avait déjà reçu, dit-il, de la Thuringe, de la Hesse, de la Bavière, de Cologne, etc. Nous ne savons pas si Brant put lui envoyer quelque chose [1]. En 1514, le docteur Jacques Mennel, secrétaire de la ville de Fribourg, qui avait déjà publié une chronique en rimes allemandes de la maison de Habsbourg, lui communiqua un travail qu'il avait entrepris sur le désir de l'empereur; c'était une composition moitié historique, moitié religieuse, contenant des notices sur les ancêtres de Maximilien, ainsi que la liturgie de leurs anniversaires; Brant devait y ajouter des prières et probablement la publier; elle ne parut qu'après sa mort, à Fribourg [2] Il entretenait du reste une correspondance active avec Jean Bergmann, d'Olpe, Jean Amerbach, Conrad Peutinger, Zasius, Trithémius, Jean Rink, un des patriciens de Cologne, Jérôme Vehe, d'abord professeur de droit à Fribourg, puis chancelier du margrave de Bade, etc. On se tenait au courant des nouvelles politiques et littéraires, on se faisait des compliments, on s'envoyait des cadeaux. En 1511, Brant vint avec son gendre Pfarrer à Bâle, pour recueillir sa part de la succession de son beau-père; il fut reçu avec honneur par ceux de ses anciens amis qui existaient encore. Des savants alsaciens lui

[1] Rothenhahn publia une description de la Franconie et la Chronique de Réginon de Prum. En 1520 Hutten lui dédia quelques-uns de ses dialogues.

[2] En 1507, Mennel, dit Manlius, avait publié une *Cronica Habspurgensis nuper rigmatice edita*; S. l. et a., 8 feuillets in f°. L'ouvrage, qu'il fit conjointement avec Brant, et que dans une de ses lettres il appelle *legendarius*, ne peut être que son *Seel- und heiligenbuch Keiser Maximilians altfordern*; Frib., 1522, 4°.

dédièrent des livres comme au « principal patron de la cause littéraire » dans la province : Jérôme Guebwiller, son édition de l'*Introduction de Lefèvre d'Etaples à l'Ethique* d'Aristote ; Thomas *Aucuparius* (Vogler), son *Recueil des œuvres du Pogge*[1]. Quant aux humanistes plus libres, Brant évitait tout rapport avec eux. Nous l'avons vu lié très intimement avec Locher : ils s'adressaient des louanges réciproques. Locher traduisit en latin la *Nef des fous* et vanta Brant d'être pour les Allemands ce que Dante et Pétrarque étaient pour les Italiens ; Brant, de son côté, félicita Locher de ne consacrer sa Muse qu'à la religion, au lieu de chanter les *vana studia* et la *spurcidica Venus* ; mais plus tard, quand le professeur d'Ingolstadt persifla la scolastique et les théologiens qui détestaient les poètes païens, et que pour cette cause il fut attaqué avec une violence implacable par Wimpheling, Brant commença également à se méfier de lui. Au moment même où Locher, dans un pamphlet écrit pour sa défense, en appelait au témoignage de ceux qui lui avaient enseigné la poésie, et spécialement à celui de Brant[2], ce dernier écrivit contre lui quelques épigrammes ; par respect pour le bon goût des lecteurs, je m'abstiens de spécifier ce mélange d'injures latines et grecques. Brant les envoya à Zasius, mais craignant pour sa considération si l'on apprenait que ces mauvais vers étaient de lui, il adjura Zasius par les dieux suprêmes, moyens et infimes, de ne pas en révéler l'auteur ; s'il voulait les publier, il devait y mettre un nom imaginaire. Les vers ne furent pas imprimés ; à en juger par une lettre de Jérôme Vehe à Brant, Zasius se borna à les montrer à quelques amis. Locher, qui ne se doutait de rien, concourut encore avec Brant, qui en public ne disait rien contre lui, à l'édition du *Layenspiegel*

[1] *Fabri Stopulensis artificialis introductio in ethicorum libros Aristotelis* ; Strasb., Grüninger, 1511, 4°. *Opera Poggii* ; Strasb., Knobloch, 1511, f°.

[2] *Apologia contra poetarum acerrimum hostem G. Zinzel*. S. l. et a. 4°.

de Tengler; ce ne fut qu'en 1510 qu'on apprit, par un distique inséré dans un traité de Wimpheling, que Brant avait honte de son ancien élève[1]. Henri Bebel, encore plus hardi que Locher, et depuis 1497 professeur d'éloquence et de poésie à Tubingue, ne paraît avoir eu aucune relation avec Brant, bien qu'il eût été plusieurs fois à Bâle. Il échangeait des lettres avec quelques-uns de nos littérateurs, avec Wimpheling, Thomas *Aucuparius*, Mathias Ringmann, dit *Philésius*, Thomas Wolf. A ce dernier il adressa même un dialogue, qu'il avait déjà fait en 1495 contre les ennemis des poètes et les partisans de la vieille dialectique. Cet écrit ne pouvait pas être du goût de Brant, pas plus que celui que Bebel publia en 1506 sur l'instruction de la jeunesse, contenant en termes aussi vifs que ceux dont s'était servi Locher, une apologie des classiques contre les *barbares*, qui les condamnaient à cause de leur paganisme[2]. Brant voulait bien prendre les anciens pour modèles de la langue et recueillir chez eux des sentences utiles, mais quand même il était sous ce rapport moins exclusif que Wimpheling, il partageait trop ses craintes au sujet des innovations, et était aussi attaché que lui à la théologie

[1] WIMPHELING. *Contra turpem libellum Philomusi defensio theologiæ scholasticæ et neotericorum;* S. l. et a. (1510), 4°. Au f° D 3 il y a un distique au nom de ceux sous lesquels Locher avait étudié · « *F. Beroaldi Ubertini clerici, Jo. Calphurni*, *F. Nigri, Seb. Branti :*

Theologos semper dileximus, hand Philomusus.
Talem discipulum nos habuisse pudet. »

Locher ne garda pas rancune à Brant; dans un poème écrit en 1521, où il rappelle les savants auxquels il a dû son éducation littéraire, il dit :

« *Primus in hoc coetu Titio referatur ovanti*
Pectoris affectu, celebrem Basilea poetam
Quem coluit, primamque dedit migrata cathedram. »

Dans son édition des *Libri tres mythologiarum Fabii Fulgentii Placiadis;* Augsb., 1521, f°, f° 4.

[2] *Egloga contra vituperatores poetarum.* Dans les *Bebeliana opuscula nova;* Strasb., Gruninger, 1508, 4°, f° N 2. *De institutione puerorum... una cum apologia et defensione poetices contra æmulos;* Strasb., Schürer. 1513, 4°. La préface est du 10 mai 1506.

scolastique, pour que des manifestations comme celles de Bebel ne dussent pas lui paraître dangereuses. Hutten fit l'éloge de l'auteur du *Narrenschiff*, mais il ne se trouve pas de trace d'une correspondance entre eux [1]; il est fort douteux que Brant eût pu consentir à sympathiser avec un esprit aussi indépendant. Le franciscain Thomas Murner, qui devint son imitateur, lui déplaisait autant à cause de sa manière triviale et grossière qu'à cause de son opinion sur les habitants primitifs de l'Alsace; Wimpheling ayant prétendu que de tout temps cette province avait appartenu à la Germanie, Murner lui avait répondu que jadis elle avait fait partie de la Gaule. Cette démonstration avait vivement scandalisé Wimpheling et ses amis. Cependant, Brant ne refusa pas de rendre un service à Murner; en 1517 celui-ci vendit pour 4 florins, à l'imprimeur Hupfuff, le manuscrit de son poème satirique *La Geuchmatt* (pré des coucous); il paraît que Hupfuff négligea de soumettre le livre à Brant qui, en sa qualité de syndic, était chargé de la censure. Quand on l'apprit, deux membres du Magistrat furent dépêchés auprès de l'imprimeur pour examiner la copie; s'ils y trouvaient des allusions contre les moines, ils devaient défendre la publication. Cela eut lieu en effet, après quoi Hupfuff voulut ravoir ses quatre florins; Murner s'adressa à Brant, par l'entremise duquel il fut remis en possession de son manuscrit. Chose singulière, quelques années plus tard la *Geuchmatt* parut à Bâle avec privilége impérial.

Après avoir publié en 1518, quand la guerre contre les Turcs semblait enfin résolue, une nouvelle exhortation aux princes, et en 1519 et 1520 des vers pour déplorer la mort

[1] Münch, dans son édition de Hutten, t. Ier, p. 327, parle d'une lettre de Hutten à Brant, et dit qu'on la trouverait dans un des volumes suivants. On l'y cherche en vain. Elle ne se rencontre pas davantage dans les *Epistolæ* de Hutten, qui forment les deux premiers volumes de ses œuvres publiées par Bœcking; Leipzig, 1859 et suiv.

de Maximilien et pour le louer une dernière fois, il fut choisi pour être un des membres de la députation chargée de féliciter Charles-Quint et de lui demander la confirmation des droits et franchises de la ville; il avait fait à cet effet, avec quelques sénateurs, une révision exacte de nos anciens priviléges. Ce fut lui qui, à Gand, adressa au nouvel empereur la harangue de gratulation en langue latine. Qu'attendait-il du jeune prince que l'Allemagne ne connaissait pas? Nous l'ignorons. La plupart des espérances qu'il avait fondées sur Maximilien s'étaient écroulées, et le monde nouveau qui s'annonçait, il ne le comprenait pas. Sur la fin de sa vie il s'était senti de plus en plus troublé; tandis que Hutten s'écriait: « O siècle! les lettres fleurissent, les esprits se réveillent, c'est une joie que de vivre, bien qu'il ne nous soit pas permis de nous reposer[1] ». Brant prédisait tristement la fin du monde. Plusieurs fois déjà, en 1495 et en 1504, il avait cru voir, dans des conjonctions de planètes, les signes de grandes catastrophes; en 1520 ces signes lui parurent plus menaçants que jamais. Les principales causes de son inquiétude furent la Réforme et les sympathies que dès son origine elle rencontra parmi la population strasbourgeoise. Il avait dans ses attributions la censure, mais que pouvait-il faire contre ce mouvement rapide? Peu avant sa mort il eut l'humiliation de se voir accusé de négligence par Thomas Murner. Celui-ci, qui en 1519 était revenu à Strasbourg, publia dès l'année suivante plusieurs pamphlets contre Luther, qui provoquèrent aussitôt de vives satires contre lui-même. Il s'en plaignit à Brant par une lettre du 21 janvier 1521; il ne comprend pas, dit-il, que ce cher et vénéré maître, institué par le Magistrat pour surveiller les livres, laisse répandre tant de traités hérétiques, au risque de changer la ville en « une caverne de brigands; » il s'offre à lui indiquer « les

[1] A Bilibald Pirckheimer, 25 oct. 1518. *Opera. ed.* Münch, t. 3, p. 99.

libelles » dont il devait défendre la vente. J'ignore ce que Brant lui répondit. Il se peut que le Magistrat lui ait recommandé de rester neutre. Murner n'obtint que la permission de faire afficher à douze endroits de la ville une protestation disant qu'en défendant le pape, il n'avait pas voulu faire tort au docteur Luther. Brant mourut le 10 mai 1521 ; on lui érigea une épitaphe dans la cathédrale, rappelant en quelques mots simples ce qu'il avait été pour ses concitoyens[1].

Son fils Onuphrius, après avoir achevé ses études à Bâle et à Fribourg, fut attaché en 1506 à la chancellerie de Strasbourg; plus tard il obtint un emploi dans l'administration des finances, au *Pfennigthurm;* en 1532 il fut élu membre du Grand Conseil par la corporation des aubergistes, en souvenir sans doute des ancêtres de son père. On a de lui quelques rimes allemandes, dans le genre de celles de son père, mais il ne devint pas l'homme éminent que celui-ci avait rêvé. Une des filles, Euphrosyne, épousa Mathias Pfarrer; une seconde, Anna, devint la femme de Béatus de Duntzenheim qui, de même que Pfarrer, appartenait à une famille patricienne et se distingua, comme lui, parmi les membres du Magistrat. Une troisième fille de Brant paraît avoir épousé Jean Schnöwyl, auteur de quelques pamphlets dans le sens de la Réformation[2]. Onuphrius eut un fils, Sébastien, qui fut négociant et qui mourut en 1565 pendant qu'il était sénateur;

[1] « *Sebastiano Brant Argentino U. J. doctori, poetæ ac oratori disertissimo, hujus urbis archigrammateo, sacri cæsarei palatii comiti æquissimo hic sepulto, hoc marmor intuens cælos optato. Vixit an. LXIIII. Obiit anno MDXXI. die X men Maji. Omnia mors æquat.* » La pierre fut transportée plus tard dans une maison habitée par un des descendants de Brant, et de là dans la bibliothèque de l'Université. Elle est un des rares monuments qui n'ont pas été entièrement détruits par le bombardement du 24 août 1870.

[2] Dans la 2e édition de son *Blindenführer*, Strasb., 1526, 4°, f° H 3, il dit : « *Ich heiss von meinem Vatter der Schnœwyl, von meiner Mutter der Brand.* »

ses fils et petits-fils devinrent également négociants; le dernier mâle de la famille, Jean-Daniel Brant, banquier, et en 1734 membre du Magistrat, vivait encore en 1753; sa descendance s'est continuée jusqu'à nos jours dans la ligne des femmes.

Ch. Schmidt.

(La suite à la prochaine livraison.)


A Barth d'après une miniature de l'époque.

JEAN PIERRE MAYNO

1743-1801

PIERRE MAYNO

I.

Il peut arriver à toute une population — nous l'apprenons à nos dépens — que sa carrière soit subitement brisée, tout comme celle d'un simple individu, et que, repliée sur elle-même, elle soit réduite à s'entretenir avec ses souvenirs. Quand une génération entière n'a plus rien à voir à sa propre destinée, quand le présent est confisqué et que l'avenir immédiat n'offre que des perspectives accablantes, que faire, sinon essayer de vivre dans le passé ? Celui-ci se présente alors, à bien des égards, sous un jour nouveau ; les moindres souvenirs deviennent significatifs : c'est le moment de l'histoire intime. La génération soumise à une de ces épreuves redoutables, veut savoir comment ses aînés, non-seulement les illustres, mais aussi ceux d'un rang plus modeste, ont traversé à leur honneur les malheurs passés, et des hommes que dans d'autres temps elle n'eût point admis peut-être à figurer dans ses annales, y trouvent place du moment qu'ils ont espéré, lutté et souffert comme elle. C'est à ce titre que j'essaierai de faire revivre ici la mémoire d'un des hommes les plus honorables de l'ancien Strasbourg, le négociant Pierre Mayno. Sans avoir eu les honneurs d'un premier rôle, il fut mêlé avec quelque éclat à la vie de notre cité, dans le grand mouvement de 1789, dont il partagea, autant que qui que ce soit parmi ses contemporains, les aspirations, les luttes et les déboires. Mes matériaux consistent principalement en des

notes recueillies d'un témoin attaché jusqu'à la fin à sa personne, confirmées par celles dont je suis redevable à l'amitié d'un de ses petits-neveux qui vient de s'éteindre, et en divers autres documents qui sont entre mes mains.

Pierre Mayno naquit le 2 juillet 1743, au n° 19 de la rue des Veaux, de Jean-Pierre Mayno et de Marie-Catherine Venino, marchand-bourgeois de la ville de Strasbourg. Son grand-père était Jacques Mayno, vivant bourgeois d'Albonio, au Val de Vizzo, dans le duché de Milan, et sa grand-mère, Marie Triponetti. Le sentiment de la nationalité n'était point alors ce qu'il est devenu depuis; on s'acclimatait vite, et la famille Mayno, malgré son origine italienne, et comme toutes celles du reste qui étaient venues d'outre-monts s'établir parmi nous, s'était faite promptement strasbourgeoise et française de cœur. Les traditions domestiques, par contre, y étaient fortes et tenaces. A l'esprit du négoce s'alliait une probité rigide; la piété y était stricte, mais sans affectation ni étroitesse; la vie, laborieuse et sévère, mais sans mesquinerie. Dès le premier âge, le jeune Mayno respira ainsi, avec l'air de la maison paternelle, le goût de l'ordre, de la méthode, du travail et de l'élégance solide. C'était du reste ce qu'on appelle un enfant précoce : son esprit cherchait à s'étendre à tout, et les premiers souvenirs conservés de lui nous le montrent d'un caractère affectueux, compatissant et singulièrement résolu.

Ses parents n'épargnèrent rien à son éducation. Il fit ses premières études au collége des Jésuites de la province de Champagne [1], et suivit plus tard les leçons des savants profes-

[1] Les jésuites réunis en 1580 à Molsheim, dans les bâtiments de l'ancien hôpital, furent appelés à Strasbourg, en 1683, par l'évêque Egon de Furstenberg, qui, ayant érigé dans la ville un séminaire pour l'instruction de la jeunesse catholique, leur en confia la direction. Par lettres-patentes du mois d'août 1685, Louis XIV leur fit concéder, contre indem-

seurs de l'Université de Strasbourg. Mais son père, qui sentait sa fin approcher, désirant que son fils embrassât le négoce, le jeune Mayno laissa Homère et Virgile, et se voua aux sciences industrielles et commerciales. Aussi en 1768, après le décès de son père, put-il, à peine âgé de 25 ans, prendre sans hésitation et sans rien compromettre, la direction des affaires de la maison.

La fabrication et le commerce du tabac, qui étaient la spécialité de la maison Mayno, et dans lesquels le père s'était fait un nom estimé, étaient depuis plus d'un siècle une des industries les plus florissantes de la Basse-Alsace. Introduite en 1620 par Robert Kœnigsmann, la culture avait fait de rapides progrès.[1] Vers la fin du siècle, l'Alsace produisait au moins 50,000 quintaux de tabac, et la seule ville de Strasbourg comptait de vingt à trente fabricants Trente ans après, la production s'élevait à 100,000 quintaux, représentant pour l'agriculture un produit annuel et moyen de près d'un million. La moitié environ, soit 50,000 quintaux, était fabriquée en ville, le reste s'exportait en feuilles à l'Etranger.[2] Menacée un instant dans son existence même, en 1719, par une ordon-

nité, par le grand-chapitre de la cathédrale, le bâtiment du *Bruderhoff*, attenant à ce séminaire, pour y construire un collége. Plus tard, le *Thiergarten* aujourd'hui le Lycée, y fut annexé. En 1764, après leur suppression en France, leurs établissements furent confiés à des prêtres séculiers. Louis XVI établit dans ce collége, en 1778, un pensionnat noble.
(*Ordonnances d'Alsace*, t. I[er], p. 151, 326, 331; t. II, p. 703, 726.)

[1] Les premiers essais furent faits par lui au *Jardin d'Angleterre*, près de la Wantzenau. Auparavant les feuilles arrivaient toutes préparées d'Amérique, et il ne restait plus, pour les débiter, qu'à les mettre en carottes ou en poudre. Ce commerce de détail était à Strasbourg entièrement entre les mains des épiciers italiens

[2] Les chiffres donnés par de Hautemer dans sa *Description historique et topographique de la ville de Strasbourg*, 1785, p. 169, sont exagérés, en ce sens qu'il a confondu la production avec la fabrication. J.-F. Hermann, dans ses *Notices*, t. II, p. 121, n'est pas tombé dans cette erreur.

nance de Law, qui interdisait purement et simplement la culture du tabac pour la remplacer par celle du chanvre, cette industrie fut arrêtée dans son essor par une déclaration royale de 1749 qui, limitant la franchise dont jouissait la fabrication d'Alsace aux tabacs indigènes, frappait d'un impôt de trente sols par livre tous les tabacs étrangers introduits dans le royaume pour une autre destination que la ferme générale.[1] C'était réduire les manufactures d'Alsace aux ressources de la culture locale. et leur rendre la concurrence à peu près impossible sur le marché étranger pour les qualités supérieures. La fabrique de Strasbourg soutint pourtant le choc mieux qu'on ne serait tenté de le croire de nos jours, où le contre-coup des mesures fiscales est bien plus rapide. Les progrès en furent ralentis, mais elle ne recula pas, et, quand l'ordonnance de 1749 fut enfin levée en 1774, elle eut bien vite rattrapé le temps perdu.

De la nouvelle extension que prit alors cette branche d'industrie, la plus grande part revient à Pierre Mayno. A une excellente éducation théorique, il avait eu le temps de joindre la connaissance pratique des affaires. Aussi le moment venu, il n'hésita pas à rompre avec la routine : le premier il entreprit la fabrication en grand, et mena de front le commerce et la manufacture, qui jusque-là avaient en général formé deux spécialités distinctes. Le tabac en feuilles de la province s'achetait alors à la campagne de 6 à 12 livres tournois le quintal (50 kilos), suivant la qualité et selon que la récolte était plus ou moins abondante. Dans les années où la plante réussissait, Mayno spéculait en grand sur cet article. Il achetait non-seulement les quantités nécessaires aux besoins de sa fabrication, mais il en emmagasinait encore de très fortes parties qu'il revendait en feuilles naturelles ou fermentées, tant sur place, à ses confrères, qu'à l'intérieur et à l'Etranger,

[1] L'Alsace était en dehors du ressort de la ferme générale.

mais principalement aux fabriques d'Italie où il avait su s'assurer des débouchés étendus. Plusieurs récoltes successives ayant parfaitement réussi, et le tabac en feuilles étant tombé à de très bas prix, Mayno en avait profité pour faire de forts approvisionnements, quand survint la guerre d'Amérique qui fit hausser considérablement les tabacs de cette provenance, et par contre-coup ceux d'Alsace.[1] C'est principalement à son activité et à sa justesse de coup d'œil dans ces circonstances décisives, que notre jeune négociant fut redevable de son immense fortune, qu'on évaluait à plusieurs millions [2], fortune où la chance eut en réalité bien moins de part qu'il ne semblera peut-être aux personnes ignorantes des affaires, et dont il sut faire du reste un aussi noble usage qu'il l'avait honnêtement et vaillamment acquise.

Les habitudes de la maison paternelle et une éducation soignée lui avaient inspiré de bonne heure le goût des belles choses et des jouissances délicates. Il aimait les arts, les appréciait avec justesse, surtout la peinture, et il s'appliqua dès sa jeunesse à s'entourer d'œuvres choisies. Dans de fréquents voyages en France, en Hollande et en Italie, il était parvenu à réunir une collection de tableaux de mérite, qu'il ne cessa d'augmenter par des acquisitions judicieuses, entre autres par celle du beau cabinet de son ami Jean-Daniel Richshoffer, de Strasbourg. La collection Mayno fut bientôt, en fait de peintures, de gravures, de bronzes d'art, la pre-

[1] Le prix des tabacs d'Alsace fut porté à 30 livres les 50 kilos. La ferme générale de France fut alors réduite elle-même à s'approvisionner dans notre province En 1774, la France tirait tous les ans des colonies anglaises d'Amérique 30,000 tonneaux ou barriques de tabac, chaque barrique de 900 à 1,100 livres, le tout évalué à 250,000 livres sterlings, ou six millions de livres tournois ; J. Peuchet, *Dictionnaire de la géographie commerçante*. Paris, an VIII, t. IV, p. 15.

[2] Un soir, qu'il sortait du théâtre avec une de ses trois sœurs, un jeune officier passant à côté d'eux, dit : « Voilà une bonne prise. — Oui, lui répondit Mayno, mais elle ne vous fera pas éternuer. »

mière de la province, tant pour le nombre des ouvrages (celui des tableaux seuls dépassait 500 numéros), que pour leur mérite incontesté. Les maîtres des écoles hollandaise et flamande y dominaient; en plus petit nombre s'y trouvaient les Italiens, André del Sarto, le Corrége, Paul Véronèse, Guido René, le Guercin, André Sacchi. Il avait l'*Amour désarmé*, d'après le Corrége, admirable toile qui passa longtemps pour un original aux yeux des connaisseurs les plus exercés, et qui a été gravée par Christophe Guérin, de Strasbourg, en 1789.[1] Puis venaient les Français, Claude Lorrain, Bourguignon, Largillière, etc. Les Alsaciens y étaient représentés par Melling, Heimlich, Lutherbourg, et par une collection d'émaux peints par Weyler. Il était lié avec tous les artistes alsaciens de son époque. Les deux frères Guérin, Christophe le graveur et Jean le peintre, furent ses amis, et Melling, qu'il affectionnait, lui peignit une grande toile allégorique de la Révolution, dont il fit don à la ville de Strasbourg, mais qui a disparu, à moins qu'elle ne se trouve encore roulée dans quelque coin des bâtiments de l'Hôtel-de-Ville. Il aimait à venir en aide aux talents naissants, et plus d'un de nos jeunes artistes lui a dû les premiers encouragements. Enfin, à l'opposé d'autres collectionneurs qui cachent leurs trésors, il voulait que son cabinet fût largement accessible, et les artistes ou amateurs de passage à Strasbourg, ne manquaient pas de le visiter.

Presqu'autant que la peinture, il aimait la musique : il avait lui-même un talent d'exécutant remarquable. La plupart des artistes distingués du Strasbourg d'alors, J. Pleyel, Schœnfeld, Kreutzer, Bartisch, Chappuis[2] et d'autres, se

[1] Cette toile doit faire partie du cabinet de M. F. Simonis, à Strasbourg.

[2] Ignace Pleyel était maître de chapelle à la cathédrale de Strasbourg; Robert Schœnfeld remplissait les mêmes fonctions au Temple-Neuf. Rodolphe Kreutzer, Bartisch, Chappuis, étaient des violonistes distingués.

réunissaient fréquemment dans son grand salon donnant sur l'eau, rue des Veaux, n° 19.[1] Dans ces concerts, la partie de Mayno était celle de violoncelle.

En général, il aimait la vie large et hospitalière, et y mettait une certaine magnificence, mais sans ostentation. Qu'il s'agît de fêtes, de jeux, de théâtre, de concerts, de dons ou de récompenses, il était toujours un des premiers à payer de sa bourse et de sa personne. En 1765, âgé de 22 ans, il assista son père à la réception de Jean-Jacques Rousseau, que les autorités de Berne venaient d'expulser du territoire de la République, et la maison Mayno fut pour quelque chose dans cette série de fêtes et de copieux dîners dont l'estomac délabré du citoyen de Genève paraît avoir gardé assez longtemps le souvenir. Outre une recommandation de G. Fabry, de Gex, à Mayno, Rousseau en avait une autre pour Simon Zollickoffer, également fabricant de tabac à Strasbourg, et dont il parle dans plusieurs de ses lettres à M. de Luze et à Du Peyrou. Quelques années plus tard, Mayno fut en relations avec une autre célébrité du siècle, le pape Clément XIV Ganganelli, avec lequel il échangea plusieurs lettres, et qui le reçut au Vatican, lors d'un voyage qu'il fit en Italie dans le courant de 1771. L'auteur de la *Marseillaise*, Rouget de l'Isle, qu'il avait appris à connaître chez son ami, le maire Frédéric de Dietrich, fut également du nombre des hôtes assidus de sa maison. Mais quels que fussent l'entrain et la chaleur de cœur qu'il apportait aux relations de société et aux plaisirs

[1] Par suite du nouveau numérotage des maisons en 1858, le N° 19 que Mayno père avait acquis en 1744 de Jean de Mundolsheim, porte aujourd'hui le N° 18. D'un procès qu'il eut à soutenir en 1761 contre son voisin, le baron de Gayling, à cause de jours directs dans la cour de ce dernier, il résulte que la tradition du quartier plaçait, dans les temps reculés, entre le N° 18 et le N° 19 anciens, une ruelle aboutissant à la rivière d'Ill, telle qu'il en existe encore une de nos jours, en face de la rue des Sœurs, et que ces deux maisons y avaient des issues, ainsi que l'indiquait un cintre muré dans une des caves du N° 19.

de l'esprit, ils ne le détournaient ni de l'application aux affaires, ni des soins plus discrets de la bienfaisance. Jamais on ne s'adressait en vain à sa générosité pour un secours, à son expérience pour un conseil, et son temps et sa bourse étaient également au service des nécessiteux. Aussi était-il aimé de tous et vraiment populaire, sans avoir jamais recherché de l'être. Mais il est temps de quitter ces souvenirs lointains de la vie à la fois noble et laborieuse du patriciat bourgeois de nos pères, pour arriver à des scènes restées plus présentes à notre mémoire.

II.

Le vent de 1789 avait commencé à souffler. De tous côtés on signalait des abus, on réclamait des réformes. C'était l'agriculture et la propriété du sol à affranchir de priviléges surannés, l'industrie et le commerce à débarrasser de barrières gênantes, la fortune publique à développer par une assiette plus équitable de l'impôt, la dignité de l'homme à relever par l'égalité devant la loi. A ces demandes répondant à des griefs précis, se mêlaient des aspirations vagues et des rêves chimériques. Il y avait dans l'esprit comme une immense attente. Cette vue fausse de l'histoire, ce dédain absolu de toute tradition engendré par des espérances sans limites, cette façon de concevoir les choses, abstraite, universelle et presque religieuse, ce mysticisme passablement idyllique, tant qu'il ne sortit pas des hautes classes, mais qui n'avait qu'à descendre dans les masses pour dégénérer en fanatisme, tous ces sentiments enfin qui font de la Révolution quelque chose d'unique, régnaient dès lors sans partage sur les imaginations. Pour nous, que tant d'expériences amères ont rendus sceptiques, nous nous demandons maintenant si ces erreurs généreuses ne furent pas plus funestes à la Révolution que toutes les

horreurs qui suivirent, et nous n'avons pas de peine à voir qu'un peuple qui se propose pour but l'idéal, est destiné à s'épuiser longtemps en efforts stériles. Mais aucun doute de ce genre ne troublait la génération d'alors. Sa confiance en elle-même était sans bornes. C'était sérieusement que des hommes instruits et pleins d'expérience parlaient de l'avénement prochain du règne de la vertu, ou ce qui revenait au même, du retour des beaux jours de Rome, de Sparte et d'Athènes. A peine si les premières éruptions du volcan purent les arracher à leur sécurité.

Ces idées étaient surtout répandues dans la haute bourgeoisie et dans une partie de la noblesse[1]; les classes populaires ne s'y associèrent que plus tard, sous l'action directe des événements, et même dans plusieurs parties de la province, elles y restèrent longtemps hostiles. Pour Mayno, elles répondaient trop bien à tout ce qu'il y avait en lui d'instincts généreux, pour qu'il ne les embrassât pas avec ardeur : il se trouvait à cet égard en parfaite communion de pensées et de sentiments avec son ami F. de Dietrich et tout ce que la ville comptait de meilleurs citoyens. Bien qu'il fût alors dans la force de l'âge, il n'avait pas encore marqué dans la vie politique. Mais le moment était venu où, par la force des choses, il allait être appelé à y jouer un rôle.

Quand on forma les Assemblées provinciales, qui furent comme le prologue de la Révolution, il fut désigné, par édit royal de juin 1787, comme membre de celle d'Alsace, pour la circonscription de Wolxheim, où il avait de vastes propriétés. Cette Assemblée, qui devait, d'accord avec l'Intendance, s'occuper des grands intérêts de la province et présenter au pou-

[1] Dès les premières séances de l'Assemblée provinciale d'Alsace, les députés de la noblesse immédiate se joignirent à ceux du Tiers-Etat pour protester contre les innombrables exceptions fiscales qui affligeaient la province, et offrirent, au nom de leur ordre, de renoncer à une partie de ses priviléges.

voir central les vœux de la population, se composait dans l'origine de vingt-quatre membres : six de l'ordre du clergé, six de celui de la noblesse, et douze du tiers-état, répartis en quatre bureaux. Le premier bureau avait dans ses attributions les impositions de toute nature ; le deuxième, les travaux publics ; le troisième, dont Mayno faisait partie, le bien public ; et le quatrième, la comptabilité et le règlement général. La première réunion eut lieu à Strasbourg, à l'hôtel de la noblesse, place Saint-Etienne[1], le 18 août 1787. C'est Mayno qui fut député à M. de la Galaizière. alors intendant d'Alsace et commissaire du roi, pour le prévenir que l'Assemblée était formée et réunie pour le recevoir. Le 23 suivant, l'Assemblée, conformément à son règlement et après s'être adjoint vingt-quatre nouveaux membres, procéda à la formation de la Commission intermédiaire d'Alsace. Furent proposés : l'abbé de Neubourg pour le clergé, le baron de Falkenhayn pour la noblesse, et de Turckheim, Mayno, Zollickoffer et Horrer pour le tiers-état. Au scrutin, le choix du tiers s'arrêta sur de Turckheim et Schwendt. Ce corps politique, après quelques réunions, cessa ses travaux en 1790, pour ne plus les reprendre.

Dans les premiers mois de cette même année 1790, et en conformité de la loi du 14 décembre 1789, on procéda aux élections municipales, ou à la formation des Assemblées primaires. Strasbourg avait à nommer un maire, un procureur, un substitut, dix-sept officiers municipaux chargés de l'administration, et trente-six notables ou conseillers, en tout cinquante-six membres. Mayno fut élu notable à une forte majorité. Installée solennellement le 18 mars 1790, la nouvelle municipalité tint sa première séance le 19 avril suivant. Dans l'intervalle on s'était reconnu, on avait sondé l'opinion de chaque membre ; à vrai dire, on en avait à peine eu

[1] Aujourd'hui le café Saint-Etienne.

besoin, tant l'accord se montrait unanime. Quand entouré de ses collègues, au pied de l'autel du Temple-Neuf, le nouveau maire, F. de Dietrich, invité par le pasteur Blessig à renouveler son serment civique, s'était écrié la main levée au ciel : « Concitoyens, mes frères! Le serment que j'ai prononcé ce matin devant Dieu et devant le peuple, je le répète dans ce lieu sacré; je maintiendrai, je défendrai la Constitution et la liberté de toutes les forces de mon être, de tout mon bien, de tout mon sang, de toute ma vie; prêt à vivre, prêt à mourir pour la Nation, pour la Loi et pour le Roi! Tous mes efforts n'auront d'autre but que d'assurer le bien-être et les droits de tous les citoyens! Ce n'est qu'en faisant des heureux que je le puis être moi-même », — tous les cœurs avaient battu à l'unisson du sien, toutes les bouches avaient répété ses vœux. C'étaient vraiment de beaux jours de pardon, d'espérance et de concorde, et il semblait qu'ils n'auraient jamais de fin. Dès le lendemain cependant, des germes de dissentiment se manifestèrent, les rapports s'aigrirent, et après une existence d'à peine deux années, pendant lesquelles il y eut peu de jours sans orage, la nouvelle administration, déjà profondément remaniée en 1791, fut emportée avec la monarchie en août 1792.

Cependant les rouages politiques de l'ancien Strasbourg disparaissaient pièce par pièce, les uns pour toujours, les autres pour renaître sous des formes et des noms nouveaux. Le corps des marchands, institué par Louis XIV en 1687, et dont les douze membres, outre qu'ils connaissaient de toutes les contestations commerciales, partageaient avec la Chambre des XV certaines attributions de police, disparut à son tour avec l'ancien Magistrat, le 28 avril 1790. Son dernier directeur avait été Jean de Turckheim. Il ne fut pas immédiatement reconstitué, et ne reparut que plus tard sous le nom de *Comité du commerce*, changé en l'an VII contre celui de *Bureau consultatif du commerce*. Mayno en était alors le pré-

sident. Le 3 fructidor an X, il fut remplacé par le *Conseil de commerce*, qui lui-même fit place, le 3 nivôse an XI, à la *Chambre de commerce*, telle qu'elle s'est conservée jusqu'à nos jours. En attendant, une partie des attributions consulaires du corps des marchands fut déférée à un Tribunat de commerce, établi à Strasbourg par la loi du 5 décembre 1790. Il fut installé le 16 mars 1791 dans le local de l'ancienne corporation, au Poêle du Miroir, et se composait d'un président, de quatre juges, au nombre desquels était Mayno, et de trois juges suppléants.

Les questions commerciales étaient du reste alors l'objet de débats non moins vifs que les transformations du gouvernement. Dès 1790, l'Assemblée nationale eut à se prononcer sur un projet qui intéressait au plus haut point l'Alsace et Strasbourg : il s'agissait de reculer les barrières de la douane jusqu'à la frontière du royaume, ce qui, en stricte équité, entraînait la levée de la prohibition qui frappait, au profit de la ferme générale, la culture et le commerce du tabac dans les provinces de l'intérieur. Deux mémoires sur la matière étaient entre les mains des députés de l'Alsace à Paris : l'un, rédigé par le négociant Fabry, et auquel Mayno avait pris une forte part; l'autre, qui exprimait l'opinion collective du commerce de Strasbourg. Ils aboutissaient tous deux aux mêmes conclusions. L'Alsace ne prétendait pas se soustraire aux charges communes, ni s'isoler dans ses privilèges; mais elle réclamait le libre accès du marché intérieur, au moment où on allait plus ou moins lui fermer celui du dehors. Mais les fermiers généraux ne l'entendaient pas ainsi; ils ne voulaient à aucun prix renoncer à cette mine précieuse, et espéraient étendre la prohibition aux pays qui en avaient été jusque-là exempts. C'eût été tuer du coup l'industrie du tabac en Alsace, et porter à la propriété du pays un coup bien autrement grave que celui qu'il eut à subir lors de l'établissement du monopole; car cette industrie était alors de beaucoup la

plus importante de la province : les guerres ne l'avaient pas encore atteinte au vif, et elle fournissait à elle seule le Nord de l'Italie, toute la Suisse et les deux tiers de l'Allemagne. Des lettres du député Schwendt, arrivées à Strasbourg en 1790, jetèrent l'alarme. Les fermiers généraux avaient de nombreux partisans dans l'Assemblée : toute la droite et une partie de la gauche étaient pour eux. On fut effrayé de leurs progrès, et après plusieurs réunions, on résolut d'envoyer à Paris des commissaires chargés de défendre sur les lieux les intérêts de la province. Deux négociants, Mannberger[1] et Mayno, et deux hommes de loi, Michel Mathieu[2] et Thomassin[3], furent successivement choisis pour cette mission. Ils eurent à lutter pied à pied contre leurs adversaires que soutenaient l'abbé Maury et Mirabeau, divisés d'ordinaire, mais cette fois d'accord pour défendre le privilége de la ferme. Enfin, Mirabeau se rendit à l'évidence; sa détermination entraîna celle de l'Assemblée, et les commissaires rentrèrent à Strasbourg avec la bonne nouvelle que les intérêts de la province étaient sauvegardés.

III.

Cependant à côté de la Révolution pour ainsi dire officielle, il s'en était fait une autre non moins profonde, et sans laquelle la première ne se comprend pas, dans les relations et les habitudes sociales. Pour satisfaire aux besoins nouveaux de la vie politique, il s'était formé partout, dans les villes et jusque dans les bourgs, un grand nombre de sociétés qui ne tardèrent

[1] Fabricant de tabac, rue Sainte-Elisabeth.

[2] Procureur de la commune, maire de Strasbourg en 1795, conseiller à la Cour de Colmar, 1818-1841.

[3] Ancien commis à l'intendance, directeur de l'enregistrement, destitué et incarcéré en 1793, mort directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Strasbourg.

pas à s'affilier entre elles et à discuter, d'après des programmes plus ou moins communs, la marche des affaires publiques et la réalisation des idées nouvelles. Si celles-ci eussent été plus précises et susceptibles de se rattacher du moins à quelques points fixes, il y avait là un puissant moyen de former et de discipliner l'opinion. Malheureusement il n'y avait d'accord que dans les sentiments; le manque d'idées arrêtées se dissimulait mal sous le luxe des théories; l'inexpérience était grande, même chez les meilleurs. Aussi une organisation pareille ne pouvait-elle que hâter le moment où l'on irait à la dérive et où l'on appartiendrait aux exaltés. A Strasbourg, aussitôt après le sac de l'Hôtel-de-Ville (21 juillet 1789), que l'on mettait exclusivement au compte des menées contre-révolutionnaires, le parti de l'ordre et du progrès (on ne les séparait pas encore) avait senti la nécessité de se grouper et de se compter. En décembre suivant, sept des plus notables patriotes se réunirent chez Mayno pour fonder une Société politique sur le modèle de celle dite *de la Révolution*, qui venait de se former à Paris. Le 8 janvier 1790, dans une réunion préparatoire à laquelle assistèrent une quarantaine de citoyens, on adopta le nom de *Société de la Révolution*, qu'on changea toutefois, d'après l'exemple de la Société de Paris, le 11 février suivant, contre celui plus précis de *Société des amis de la Constitution*. La première réunion officielle eut lieu le 15 janvier : on y procéda à l'élection des officiers de la Société, et par acclamation Le Barbier de Tinan[1] fut nommé président; Mayno vice-président; Genthon[2] et Levrault aîné[3], secrétaires; Salzmann[4], trésorier; de Montferrand[5] et de Chanteclair[6], adjoints. Il fut arrêté en outre que les réu-

[1] Commissaire des guerres.
[2] Général provincial des monnaies.
[3] Avocat général de la ville.
[4] Libraire de l'Académie.
[5] Capitaine au régiment d'Artois.
[6] Capitaine d'artillerie.

nions se tiendraient au Poêle de la Lanterne ou *Herrenstube*, rue du Vieux-Marché-aux-Grains [1], et qu'une demande d'affiliation serait adressée à la Société de Paris, avec prière de communiquer ses règlements. Ceux-ci furent envoyés le 4 mars par le duc d'Aiguillon, alors président de la Société de Paris, et adoptés le 6 par celle de Strasbourg. L'affiliation fut transmise le 24 par le comte Charles de Lameth, qui avait succédé dans l'intervalle comme président au duc d'Aiguillon [2]. Le 17 avril, ces arrangements préliminaires étaient réglés; chaque membre recevait son livret, et la Société, qui comptait alors plus de quatre-vingts membres, était définitivement constituée comme le centre de la vie politique en Alsace.

Mon dessein ne saurait être de faire ici l'historique de ces réunions. On peut les suivre séance par séance dans la publication de feu M. Heitz, qui en donne les procès-verbaux. Malgré le ton véhément qui se remarque dans ces documents, les débuts furent, somme toute, corrects et paisibles. On s'enthousiasmait, on s'édifiait en commun; on ne se querellait pas encore. L'année 1790 paraissait vouloir s'écouler assez tranquillement, quand sur la fin, à propos de la constitution civile du clergé, des troubles religieux éclatèrent sur différents points de l'Alsace. Le 24 janvier 1791, Gloutier [3], alors président de la Société, donna lecture d'une lettre de Victor de Broglie, président de celle de Paris, annonçant que le roi et l'Assemblée nationale avaient nommé, sur la demande du maire de Strasbourg, trois commissaires qui allaient se rendre de suite dans cette ville pour rétablir la paix publique dans

[1] Le 23 février, la Société se transporta au Poële des Cordonniers. En septembre elle commença à tenir une partie de ses séances dans la salle du Miroir, qui, à partir du 9 novembre, devint son local principal.

[2] La lettre d'envoi du duc d'Aiguillon est dans Heitz, *Les Sociétés politiques de Strasbourg*. Celle de Charles de Lameth, qui, ainsi que la précédente, est reproduite dans les livrets délivrés aux sociétaires, est insignifiante.

[3] Élu le 26 août 1791 membre de l'administration du département.

les deux départements du Rhin. Le 28, les trois commissaires, Dumas [1], Foissey [2] et Hérault de Séchelles [3] furent reçus au sein de la Société. En réponse au président, Dumas prononça le discours suivant, que je donne ici parce qu'il est bien dans le goût de l'époque, qu'il est devenu rare, et que M. Heitz ne le reproduit pas :

« Lorsque Sa Majesté a bien voulu me charger des fonctions que je partage avec deux collègues, que le choix du peuple avait rendus dignes du choix du roi, je n'ai pas mesuré mes forces à l'importance de ma mission ; j'aurais sans doute désiré qu'elle fût confiée à de plus habiles mains ; mais j'ai considéré, que puisque des ministres patriotes venaient choisir parmi les Amis de la Constitution un des organes de la Loi, celui de nous qui était appelé par la confiance du roi, devait à tous ses frères d'accepter cette occasion de faire connaître son zèle et de mettre en évidence les vrais principes et les sentiments des Amis de la Constitution.

« C'est donc au sein de la Société de Paris que j'ai reçu cette mission patriotique. J'étais soutenu par les regards des Amis de la Constitution, témoins de mon dévouement ; j'étais encouragé par l'espérance que les bons citoyens qui forment celle de Strasbourg, seraient témoins de mes efforts, pour justifier la confiance des bons patriotes.

[1] Mathieu Dumas, comte de l'Empire, né à Montpellier en 1758, mis à la retraite comme général de division en septembre 1815. Il avait fait la guerre d'Amérique sous Rochambeau, et avait été aide-de-camp de La Fayette en 1789. Il faisait partie de la Société des Amis de la Constitution de Paris, et était alors colonel d'infanterie et directeur du Dépôt de la guerre.

[2] Jean-Jacques Foissey, né à Mirecourt, ancien avocat général au Parlement de Metz, alors président du tribunal du district de Nancy. Il fut nommé député à l'Assemblée législative, et y défendit les idées modérées. Après la session, il se retira de la vie politique. Mort en 1819.

[3] Plus tristement fameux que les deux précédents. Une seconde mission qui le ramena, en 1793, dans le Haut-Rhin, y a laissé de longs souvenirs. Exécuté avec Danton le 5 avril 1794.

« La Société de Paris, Messieurs, en partageant vos alarmes, s'empresse de rendre hommage à vos vertus civiques, à votre vigilance, à votre fermeté, à vos soins infatigables pour porter le flambeau de la vérité dans les ténèbres, que le fanatisme expirant traîne et épaissit autour de lui, pour répandre impunément ses poisons; permettez-moi de remarquer ici la tolérance de la liberté, mise en opposition avec l'intolérance du despotisme religieux. Continuez, Messieurs, vos utiles travaux, dont vous ne tarderez pas à recueillir le fruit; la Patrie vous contemple; et pendant que le Corps législatif s'empresse de prévenir tous les dangers que les ennemis de la Constitution font naître autour de vous, pendant que le roi recueille et dispose toutes les forces de la nation, pour maintenir et faire respecter la loi, vous remplissez dignement, Messieurs, l'apostolat de la Liberté, en éclairant le peuple; vous fixez à la fois sa confiance et son opinion, en séparant les vérités immortelles que des mains sacriléges s'efforcent de mêler aux choses temporelles; et quand on voudrait armer la pureté de nos lois contre la sainteté de la religion, vous défendez la pureté de la religion par la sainteté de nos lois. Ainsi vous ferez triompher la Constitution, en la faisant connaître au peuple, vous lui démontrerez qu'elle consacre ses droits, protège ses jouissances, assure son bonheur en réglant tous ses devoirs; vous lui direz que le roi, dont le caractère droit et loyal, généreux et sensible, voudrait attirer par la seule persuasion, tous les Français à l'exécution des lois, à la jouissance paisible des bienfaits de la Constitution, que le roi veut l'affermissement de cette Constitution, et qu'il l'a prouvé par le choix de ses ministres et des instruments de l'administration. Ce ne sera pas vainement que la nation aura mis entre ses mains toutes ses forces, si formidablement accrues, depuis que toutes les âmes réveillées ont armé tous les bras; vous leur direz que le temps des prestiges est passé. Laissez donc les ennemis de l'humanité chercher dans des codes barbares quelque étincelle

qui puisse réchauffer les cendres du despotisme; qu'ils abusent de la majesté de l'histoire; l'avenir ne leur appartient plus, et le culte de la Liberté a renversé toutes les idolâtries politiques.

« Pour nous, Messieurs, qu'un ministre de paix a appelé auprès de vous, nous avons déjà reçu de nos concitoyens de Strasbourg des témoignages trop flatteurs d'estime et de bienveillance, pour que nous ne les rapportions pas en entier à l'Assemblée nationale et au roi; nous les conserverons, ces témoignages, comme un dépôt précieux dont nous devons compte à la Patrie; mais nous concevons le noble orgueil d'en obtenir quelque part; et si nous sommes assez heureux pour remporter ce prix, nous le devrons à vos vertus civiques et à l'influence de votre patriotisme. »

Ces exhortations à la confiance et à la concorde devenaient de plus en plus nécessaires. La marche des événements qui se précipitaient à Paris, l'émigration, les armements de l'Europe, les bruits d'une guerre prochaine, les troubles religieux, fournissaient chaque jour un nouvel aliment à l'excitation des esprits. Les discussions dans le sein de la Société devinrent orageuses : aux diversités d'opinions s'ajoutèrent les haines personnelles; les sarcasmes, les épithètes malsonnantes, les soupçons, les dénonciations, s'échangaient entre les orateurs, et étaient aussitôt ramassés et envenimés au dehors par une presse incendiaire. Des hommes étrangers à la cité et au pays, parmi lesquels beaucoup d'aventuriers en quête d'un rôle, s'étaient introduits peu à peu dans la Société, la plupart sur la recommandation trop facile du maire Dietrich, et prétendaient y faire la loi : le Savoyard Monet[1],

[1] Avocat, alors âgé de 22 ans, ambitieux, sans convictions et sans scrupules. Maire de Strasbourg du 21 janvier 1793 jusqu'aux journées de thermidor Il obtint du gouvernement impérial une place de chef de bureau à la préfecture de la Seine, et s'éteignit dans l'obscurité.

le Lyonnais Teterel[1], le Parisien Laveaux[2], le Messin Taffin[3], etc. A cet élément de trouble s'en ajoutait un autre, encore plus dangereux. Avec cette propension innée à l'Allemand de se considérer comme chez soi dans la maison d'autrui, toute une bande d'enthousiastes ou d'intrigants d'outre-Rhin était venue s'abattre chez nous, tels que Euloge Schneider[4], prêtre renégat de Wipfeld près de Würtzbourg, Butenschœn[5] du Holstein, Cotta[6], de Stuttgard, Clauer, un baron prussien natif de Berlin[7], et d'autres. Qui de nous ne retrouve dans ses souvenirs, sans remonter bien haut, quelque pendant à ces personnages ?

Après la fuite du roi, le 21 juin 1791, et son arrestation à Varennes, les clubs de Paris et de la province se partagèrent en deux camps. A Strasbourg, la scission, depuis longtemps

[1] Ex-prêtre, professeur de mathématiques à Strasbourg. Il réclama la démolition de la flèche de la cathédrale comme contraire aux principes de l'égalité.

[2] Ancien professeur de français à Berlin et à Stuttgard; on le disait même agent secret de ces deux cabinets. Rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, et polygraphe aussi médiocre que fécond. Sous le Consulat et sous l'Empire, chef du bureau militaire du département de la Seine.

[3] Ex-chanoine de Metz, puis vicaire de l'évêque Brendel. En 1793, président du tribunal révolutionnaire. Arrêté en même temps que Schneider, il se tua d'un coup de pistolet.

[4] Le célèbre accusateur public au tribunal révolutionnaire de Strasbourg. Exécuté à Paris le 1er avril 1794.

[5] Admirateur passionné de Schneider, son aide et son successeur au journal l'*Argos*. Son exaltation était sincère. Mis en liberté en thermidor. il devint recteur de l'Académie de Mayence sous Napoléon. Mort à Spire. conseiller de Bavière et directeur des études.

[6] Avocat, professeur et journaliste, philanthrope sur la rive droite du Rhin, démagogue enragé sur la rive gauche, patriote sur les deux : comme membre de la municipalité, il fut chargé du classement des détenus au séminaire. Détaché en 1793 à l'armée d'occupation de Mayence, arrêté le 10 janvier 1794. Il épousa la veuve de Schneider.

[7] Membre de l'administration du district : chargé avec Cotta du classement des détenus au séminaire. Arrêté comme suspect, et conduit à Dijon le 10 janvier 1794.

imminente, n'éclata que plus tard, le 7 février 1792. Le maire Dietrich ayant fait la motion au Conseil général de la commune de demander au roi que, vu la situation dangereuse de la frontière (un corps d'émigrés s'organisait à nos portes, et tout faisait prévoir des hostilités prochaines), Strasbourg et les autres places fortes du Rhin fussent déclarées en état de guerre, les exaltés de la Société, sous la conduite de Laveaux et de Schneider, saisirent l'occasion pour l'accuser hautement de trahison et de tyrannie. A la suite de plusieurs séances orageuses, dont la dernière, le 7 février, finit par un tumulte effroyable, les modérés, complètement débordés, se retirèrent et allèrent, sur la proposition de Mayno et de quelques autres membres, continuer la *Société des amis de la Constitution* à l'auditoire du Temple-Neuf. Ils y furent rejoints par d'autres collègues, et quelques jours après par le maire Dietrich. En tout ils étaient à 137. Les vainqueurs, au nombre de 286, restèrent au Miroir sous le nom de *Club des Jacobins* ou des *sans-culotte*. Après quelques vaines tentatives de réconciliation, on resta ainsi en présence jusqu'à l'arrivée de la nouvelle de l'odieuse journée du 20 juin. Aussitôt qu'on apprit à Strasbourg cette violation effrontée de tous les pouvoirs reconnus par la Constitution, les honnêtes gens sentirent la nécessité de faire un vigoureux effort. Le club du Miroir ayant envoyé une adresse de félicitations aux Jacobins auteurs du mouvement de Paris, le maire fit fermer la salle de ses séances, et, sur sa proposition, le Conseil général de la commune adressa une demande à l'Assemblée nationale, afin qu'il fût procédé contre cette association toute-puissante et que les réunions politiques fussent suspendues. La Société de l'Auditoire appuya ces mesures, et pour s'y conformer d'avance, décida de discontinuer ses séances et de fermer sa salle, le 27 juin 1792. Elle ne devait plus la rouvrir. Le parti de la violence l'emportait à Paris. Les jacobins de Strasbourg n'en avaient pas douté un instant, et, au mépris de la défense de

la municipalité, avaient aussitôt repris le cours de leurs séances dans la salle de la Comédie-Allemande, rue Sainte-Hélène.

Les semaines qui suivirent furent les plus décisives de la Révolution. Si Strasbourg en vit de plus terribles, il n'y en eut pas de plus remplies de nobles angoisses et de patriotiques douleurs. Nulle part on n'avait embrassé avec plus d'ardeur et de désintéressement que dans notre cité les idées de la liberté constitutionnelle; et cette Constitution pour laquelle on avait juré de donner sa vie, voici qu'elle allait peut-être d'un jour à l'autre être déchirée et foulée aux pieds par un peuple en délire. Le 7 août, pendant que l'on discutait partout la déchéance du roi, la municipalité, sur la proposition du maire, rédigea deux adresses, l'une à l'Assemblée, l'autre au roi, où elle protestait de sa fidélité à la Constitution.

« Législateurs, était-il dit dans la première, rappelez-vous vos serments ! Nous resterons fidèles, nous, à ceux que nous avons prêtés : ce n'est qu'à la Constitution que nous avons promis d'obéir, nous méconnaissons toute autorité qui ne s'exprime pas en son nom; le jour où elle sera violée, nos liens seront brisés, nous serons quittes de nos engagements. »[1]

Les deux adresses partirent le 9 août. Quatre jours après, arrivait la nouvelle de la journée du 10 août. La ville fut atterrée. On prit à la hâte les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre, et puis on attendit. Le 19, les commis-

[1] En rédigeant ces adresses, la municipalité avait certainement avec elle l'immense majorité de ses concitoyens. Elles ne faisaient que reproduire du reste, sous une forme plus explicite, des protestations semblables émanées depuis quelques jours soit en commun, soit isolément, de tous les corps constitués des districts et du département, et près de 5,000 citoyens de Strasbourg seul les avaient appuyées de leurs signatures. Voir les adresses dans Heitz : *Notes sur Euloge Schneider*, p. 40.

saires de l'Assemblée, Carnot [1], A.-P. Coustard [2], C.-A. Prieur [3] et J. Ritter [4], firent leur entrée à Strasbourg, escortés par les jacobins de Saverne, de Wissembourg et de Landau, armés de piques et de lances. Ceux de Strasbourg étaient allés à leur rencontre jusqu'à Wissembourg. Le lendemain ils se transportèrent au siége du Conseil départemental (plus tard la Préfecture), et sommèrent les autorités de s'expliquer sur le sens de leur démarche du 7 août. Treize membres eurent seuls le courage de maintenir leur signature avec toutes ses conséquences, et furent aussitôt destitués. Mayno n'était point du nombre des administrateurs, mais il avait signé les adresses comme notable et comme membre du comité permanent du Conseil général de la commune. En cette dernière qualité même il avait signé la circulaire qui les recommandait à l'approbation des citoyens de Strasbourg. Soit qu'il ait cédé à l'intimidation, soit qu'il ait cru que ce n'était pas le moment de rompre, il ne montra pas la même énergie. Avec Dietrich et la plupart de ses collègues, il courba la tête et déclara accepter les faits accomplis. Inutile faiblesse; déjà le maire dénoncé par Laveaux et par Simond [5] à l'Assemblée, était cité à comparaître à sa barre, et un décret du Directoire exécutif du 19, c'est-à-dire du jour même de l'arrivée des commissaires à Strasbourg, avait prononcé la dissolution de la municipalité.

Cependant le parti des modérés ou, comme l'appelaient ses adversaires, des feuillants, était trop sûr de l'appui de la population et de la médiocre estime qu'elle accordait à ses ennemis,

[1] Le célèbre ministre de la Convention et du Comité de salut public.

[2] Membre de l'Assemblée législative pour la Loire-Inférieure. Exécuté avec le duc d'Orléans.

[3] Dit Prieur de la Côte-d'Or, du département qu'il représentait.

[4] Juge au tribunal d'Altkirch, député du Haut-Rhin. Mort conseiller à la Cour de cassation en 1811.

[5] Vicaire épiscopal : avait été expulsé de Strasbourg avec Laveaux quelques jours auparavant. Exécuté comme dantoniste en avril 1794.

il se sentait surtout trop fort de la pureté de ses intentions, pour croire à une défaite définitive. Au fond, il n'était nullement monarchique, et il restait trop de souvenirs de l'ancienne République strasbourgeoise, pour qu'il fût radicalement hostile au nouvel état des choses. Ce qu'il avait entendu défendre, c'était la Constitution; ce qu'il entendait combattre, c'était l'avénement d'une faction dont le triomphe serait la ruine de toute légalité. Aussi le premier moment de stupeur passé, reprit-il la lutte avec courage.

Dès le 26 août, les douze sections de Strasbourg, réunies en assemblées primaires, eurent à désigner les électeurs chargés de nommer des députés à la Convention nationale. Les choix de la ville ne furent pas favorables aux jacobins : Mayno fut nommé un des électeurs par la 7e section. L'élection définitive (2 septembre), qui avait été fixée à Haguenau par défiance de Strasbourg, tout en sanctionnant les faits accomplis, ne répondit pas non plus tout à fait aux espérances du parti extrême. Le désappointement de celui-ci fut encore plus marqué aux élections départementales des 11-14 novembre, qui pour la même raison furent tenues à Wissembourg. J'en emprunte une partie du compte-rendu à *l'Argos*, journal de Schneider, qui avait été nommé, non sans peine, membre du bureau :

« Dans la séance de l'après-midi, Mayno, négociant de Strasbourg, eut l'idée de proposer une adresse par laquelle l'assemblée des électeurs devait exprimer son adhésion à la Constitution républicaine. Brunck, le commissaire des guerres[1], appuya la proposition en ajoutant qu'on devait nommer des commissaires pour rédiger cette adresse. Un autre membre (Schneider lui-même) dit : « Oui, qu'on « nomme des commissaires, mais pas d'hypocrites, pas de « républicains par contrainte, pas de ceux qui de leur

[1] Le célèbre helléniste.

« bouche ou de leur plume profanent le mot de République. « Qu'on choisisse des hommes qui aient prouvé par leur « conduite avant et après le 10 août, qu'ils sont dignes « d'être des républicains. » Cette observation fut réfutée par des hurlements, des menaces, des trépignements, des vomissements de bave. Toujours eut-elle pour effet que l'on passa à l'ordre du jour. De cette façon les desseins des feuillants furent, sinon déjoués, du moins dévoilés. Ces caméléons politiques s'imaginaient qu'ils n'avaient qu'à faire quelques motions républicaines, pour qu'aussitôt leur conduite hostile et rebelle pendant cette époque critique, qui décida du destin de la France, fût couverte du manteau de l'oubli, et peut-être même pour que leur parti fût considéré comme le seul vraiment patriotique. Précisément ce Mayno fut un des ennemis les plus enragés de la Société des jacobins. Je l'entendis un jour, dans le comité de la municipalité, faire la proposition que les commissaires de police devaient dresser une liste de ceux du Miroir, afin qu'on pût purger la ville de cette secte. Dietrich, de funeste mémoire, était présent, et Thomassin, avec ses lunettes, courait dans la salle, criant sans cesse :

« Strasbourg doit tenir bon : nous devons tenir notre ser- « ment. Oui, oui ! on voit maintenant que les feuillants avaient « raison. Ils voulaient la Constitution, rien que la Constitu- « tion. »

« Ceci eut lieu le jour où la nouvelle de la suspension de Louis l'ultième fut apportée à Strasbourg. Quant à la conduite de Brunck à cette occasion, elle est connue de tout le monde, Et ces gens-là veulent maintenant donner le ton ! Soyez heureux, misérables. si on vous pardonne généreusement votre rébellion ; mais ne prétendez pas que dès maintenant on vous reconnaisse le droit de porter la parole au nom d'une Assemblée républicaine. »

Et finalement, quand le résultat lui eut donné tort, et que

le choix des électeurs se fût porté sur plusieurs membres de la précédente administration :

« La France éclairée aura peine à comprendre comment une assemblée d'électeurs républicains a pu mettre sur sa liste de pareils personnages, des fonctionnaires qui, par leur résistance à la révolution du 10 août, s'étaient attiré la destitution de leurs postes. »

(*Argos* du 20 novembre 1792, p. 323, etc.)

Les élections de district (fin novembre) furent encore plus significatives : Mayno y fut élu, le 28 novembre, juge du tribunal de commerce Enfin aux élections municipales, dans les premiers jours de décembre, les jacobins se virent complètement exclus, et la nouvelle administration fut recomposée en majeure partie avec les membres de l'ancienne. Les jacobins la dénoncèrent immédiatement à la Convention. Le 9 janvier, les représentants commissaires Rühl[1], Couturier[2] et Denzel[3] arrivèrent à Strasbourg. Ils destituèrent d'abord le nouveau maire, Frédéric de Turckheim, puis les administrateurs élus, et, après s'être adressés en vain, pour les remplacer, à des citoyens notables, ils nommèrent les chefs du parti jacobin aux différentes charges de la ville et du département. Le 21 janvier 1793, le jour même où la tête de l'infortuné Louis XVI roulait sur l'échafaud, Monet prenait possession de la mairie. Les citoyens réunis dans les sections essayèrent bien encore de lutter et d'en appeler à la Convention des mesures de ses commissaires. Mais cette fois le triomphe du parti extrême devait durer jusqu'au jour où ses meneurs auraient achevé de se manger entre eux.

[1] Député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative et à la Convention. Homme faible, qui, après avoir engagé par ses lettres Dietrich à rédiger les fatales adresses, se montra un des plus ardents à provoquer sa perte.

[2] Député de la Moselle.

[3] Natif de Landau. Député du Bas-Rhin. Ex-aumônier protestant au régiment de Deux-Ponts. Plus tard général et baron de l'Empire.

Les proscriptions commencèrent. Le 19 février, Schneider prenait possession de son terrible siége d'accusateur public au tribunal criminel. Le 31 mars, la guillotine se dressait pour la première fois sur la place d'Armes; le 3 août, Strasbourg était déclaré en état de siége, et toutes les attributions de police passaient aux mains du général Dièche[1], commandant la place. Un bureau fut aussitôt organisé sous la direction du cordonnier Jung[2], pour la distribution des cartes de civisme et de sûreté. Tous ceux à qui on refusait ce précieux certificat, étaient aussitôt dirigés sur les prisons de l'intérieur. Mayno, qui n'obtint point le sien, n'échappa au voyage que grâce à l'intervention de J.-A. Mainoni[3], sur les bons offices duquel il ne croyait cependant guère pouvoir compter. Depuis cinq mois déjà, on vivait de fait sous le régime de la *Terreur*, quand le 15 octobre fut installée la juridiction en laquelle elle s'est résumée pour ainsi dire dans le souvenir des habitants : le terrible tribunal révolutionnaire.

Il est difficile de se faire une idée de tout ce que souffrit alors notre ville, placée sous la double terreur des autorités locales et des émissaires sans cesse renouvelés de la Convention. Ceux mêmes qui n'avaient vu cette époque que comme enfants, en parlaient encore dans leur vieillesse comme d'un cauchemar impossible à décrire. Tous ceux qui n'étaient pas

[1] Antoine-Claude Dièche, né à Rodez; espèce de soudard maniaque et inepte, qui fut l'instrument aveugle des chefs jacobins. Etant ivre, comme d'habitude, à l'attaque de Kehl, il tomba trois fois de cheval.

[2] Nature inculte et exaltée, brave homme au fond, et plus fou que méchant. Plus tard, il fit une opposition furieuse à Monet, et fut exécuté à Paris en 1794.

Le bureau fut installé dans une baraque sur la place d'Armes, et s'ouvrit au commencement de novembre.

[3] Alors procureur général du district, négociant et homme politique peu scrupuleux; le seul des Strasbourgeois d'origine italienne qui se soit jeté dans le parti extrême; plus tard, il se distingua par son courage comme général de brigade à l'armée d'Italie.

entraînés par le tourbillon des affaires, tous ceux qui avaient quelque chose à perdre, quelque modeste que fût leur avoir, se taisaient et tremblaient. Quant à ceux que, comme Mayno, leur passé et leur fortune signalaient aux coups des proscripteurs, vivre était devenu pour eux un problème qui se posait à nouveau chaque jour : et cela devait durer dix-neuf mois! C'est alors que commença pour lui la rude expiation de sa prospérité, de quelques distinctions honorifiques qu'il n'avait point recherchées, et des services qu'il avait pu rendre à ses concitoyens. Aucune amertume ne lui fut épargnée ; pas même celle de voir parmi ses délateurs des personnes qu'il avait obligées alors qu'elles se trouvaient dans le besoin. Par contre, il dut plus d'une fois son salut à des hommes qu'il pouvait à bon droit considérer comme ses ennemis.

Vers le milieu d'octobre, tout était en désarroi sur notre frontière. Les lignes de Wissembourg venaient d'être forcées le 13, et l'ennemi campait à trois lieues de nos murs. L'armée du Rhin, mal commandée[1], était encore plus mal approvisionnée et nourrie. Toutes les ressources manquaient à la fois : les assignats, malgré les arrêts de mort, avaient en quelques mois perdu soixante pour cent ; le numéraire, par un effet inévitable, mais où les fanatiques théoriciens du jour ne voulaient voir que le résultat d'une conspiration des aristocrates, avait disparu de la circulation. Pour comble de misère, la moisson avait manqué (encore par suite d'une conspiration de ces mêmes aristocrates qui avaient fait distribuer de mauvaises semences), et le prix du blé était monté au triple.

Le 29 octobre, les commissaires de la Convention Saint-Just et Lebas arrivèrent à Strasbourg et se mirent aussitôt à

[1] Elle avait des divisionnaires et des chefs de brigade excellents, tels que Burcy, Ferrier, Combes, Legrand, Michaud, Desaix. Mais le général en chef Carlen, qui, quelques mois auparavant, était simple capitaine de cavalerie, était tout à fait incapable

l'œuvre. Si l'énergie sauvage déployée par ces terribles envoyés et quelques-uns de leurs collègues, avait réellement sauvé la situation, quels qu'aient été leurs excès, il faudrait les absoudre. Mais la légende qui s'est formée à ce sujet n'est pas plus vraie que bien d'autres. Ce qui nous sauva, ce fut d'abord le répit que nous laissèrent les lenteurs de l'ennemi et les rivalités des deux quartiers généraux autrichien et prussien; ce fut ensuite et surtout l'arrivée de chefs capables, de Hoche à l'armée de la Moselle, et de Pichegru à celle du Rhin. Quant aux réquisitions, elles étaient sans doute nécessaires pour faire vivre l'armée, et les populations étaient prêtes à faire à cet égard le possible; la bonne volonté et le patriotisme leur manquaient aussi peu que le courage à nos soldats. Rien ne justifia donc la forme odieuse qu'on donna à ces mesures, ni surtout les gaspillages scandaleux dont elles furent l'occasion.

Le 10 brumaire an II (31 octobre 1793), l'affiche suivante fut placardée à tous les coins de rue :

Arrêté des représentants du peuple.

« Les représentants du peuple envoyés extraordinairement à l'armée du Rhin, informés de la bonne volonté des citoyens du Bas-Rhin pour la patrie, convaincus par les démarches et les sollicitations faites auprès d'eux pour provoquer les moyens de repousser l'ennemi commun, que la patrie n'a point fait d'ingrats dans ces contrées, touchés de la sensibilité avec laquelle les citoyens fortunés de Strasbourg ont exprimé la haine des ennemis de la France et le désir de concourir à les subjuguer, frappés des derniers malheurs de l'armée, que les riches de cette ville se sont offerts de réparer, plus touchés encore de l'énergie de ces riches qui, en sollicitant un emprunt sur les personnes opulentes, ont demandé des mesures de sévérité contre ceux qui refuseraient de les imiter;

« Voulant en même temps soulager le peuple et l'armée;

« Arrêtent ce qui suit :

« Il sera levé un emprunt de neuf millions sur les citoyens de Strasbourg dont la liste est ci-jointe.

« Les contributions seront fournies dans les vingt-quatre heures.

« Deux millions seront prélevés sur cette contribution pour être employés aux besoins des patriotes indigents de Strasbourg. Un million sera employé à fortifier la place, six millions seront versés dans la caisse de l'armée.

« Le comité de surveillance est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« A Strasbourg, le 10e jour du 2e mois, l'an II de la République une et indivisible. »

Signé : SAINT-JUST et LEBAS.[1]

Pour copie conforme : LEBAS.

Le 13 brumaire (3 novembre), Mayno était touché de la lettre suivante; c'est un carré de papier de 22 centimètres de haut sur 17 de large :

« En conséquence de l'arrêté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, en date du 10 de ce mois, le citoyen Mayno, fabricant, versera par forme d'emprunt, dans les vingt-quatre heures, la somme de deux cent cinquante mille livres dans la caisse du citoyen Blanchot, payeur général de l'armée, et fera viser de suite sa quittance par le comité de surveillance générale.

« Strasbourg, le 13 du 2e mois de la IIe année de la République une et indivisible. »

Par ordonnance du comité ;

FIBICH, *secrétaire.*[2]

[1] Voir *Livre bleu*, t Ier. Pièces à l'appui de l'appel de la Commune à la Convention ; p. 9.

[2] Un peintre de Strasbourg; fit partie du 2e tribunal révolutionnaire.

A nos sans-culotte il était facile d'ordonner le paiement de 250,000 livres dans les vingt-quatre heures; mais pour le citoyen imposé, quels que fussent sa fortune et son crédit, il ne l'était pas autant d'y satisfaire. Les rentrées, sous l'empire de la terreur et des lois restrictives, étaient nulles. Comment d'ailleurs se procurer une somme aussi importante dans un moment où toutes les bourses étaient fermées, où chacun avait besoin de ses propres ressources pour faire face à l'imprévu? Toutefois il n'y avait pas à hésiter; le moindre retard pouvait entraîner la mort. Un placard de Monet avait fourni d'avance le commentaire de l'arrêté des représentants :

« Peuple, y était-il dit, bénis ton sort. Comme à Lyon, l'esprit mercantile disparaîtra à Strasbourg, et ses trésors s'ouvriront à tes besoins; les pleurs de l'égoïste opulent font la joie de l'utile et vertueux sans-culotte.... Familles indigentes et respectables des défenseurs de la patrie, le terme de vos longues privations est arrivé.... La République reconnaissante vous assure un patrimoine dans le superflu insultant du riche insensible.

« Peuple, n'accorde plus ta confiance qu'au sans-culotte, qu'à ton égal, qu'à ton ami; reprends ton énergie assoupie par l'avare, qui craint pour l'or enfoui dans ses coffres, et que tout cède au torrent révolutionnaire. »[1]

Ce ne fut que le 15 brumaire (5 novembre) au matin que Mayno parvint à réunir les fonds nécessaires d'un premier versement de 63,000 livres. La quittance qui lui fut délivrée porte le n° 1; elle est libellée comme suit :

« En vertu des ordres des représentants du peuple contenus en ceux adressés au comité de surveillance générale de cette

Le Comité de surveillance et de sûreté générale, dont Monet était le président, avait été institué le 8 octobre par les commissaires de la Convention Milhaud et Guyardin.

[1] Voir *Livre bleu*, t. Ier. Appel de la Commune de Strasbourg à la Convention, p. 11.

ville, je reconnais avoir reçu du citoyen Pierre Mayno, la somme de soixante-trois mille livres qu'il verse à ma caisse conformément à la circulaire qui lui a été adressée par ledit comité, en date du 13 courant qui lui servira de titre, de laquelle somme je compterai aux citoyens représentants du peuple qui en ordonneront l'emploi et la distribution, ou à tous autres, d'après leurs ordres.

« Strasbourg, le 15 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible. »

Pour ladite somme de soixante-trois mille livres.

BLANCHOT.

Vu par le président du comité de surveillance, le 15 brumaire de l'an II.

Signé : P.-F. MONET.

Mayno avait ainsi versé le premier; il avait fourni un acompte énorme vu les circonstances, et de plus, il l'avait fait en bonnes espèces. Il ne fut donc pas touché par le nouvel arrêté que Saint-Just et Lebas faisaient afficher le lendemain 16 brumaire :

« L'emprunt fait par les représentants du peuple étant destiné au soulagement des patriotes et de l'armée, ne peut être rempli par les assignats démonétisés avec lesquels on ne peut traiter dans le commerce. En conséquence, les représentants du peuple arrêtent que ceux qui ont payé en assignats démonnoyés, seront tenus de les reprendre et d'acquitter dans le jour leur contingent en monnaie ayant cours.[1] »

Par contre, un troisième arrêté du 17 brumaire l'atteignait directement :

« Les représentants du peuple envoyés extraordinairement à l'armée du Rhin, arrêtent que, le particulier le plus riche imposé dans l'emprunt de neuf millions, qui n'a point satis-

[1] *Livre bleu*, t. Ier. Pièces à l'appui de l'appel de la Commune à la Convention, p. 15.

fait dans les vingt-quatre heures à son imposition, sera exposé demain, 18 du 2e mois, depuis 10 heures du matin jusqu'à 1 heure, sur l'échafaud de la guillotine. Ceux qui n'auront point acquitté leur imposition dans le jour de demain, subiront un mois de prison par chaque jour de délai, attendu le salut impérieux de la patrie. »[1]

Le même jour[2], le procès-verbal du comité de surveillance et de sûreté générale, signé par P.-F. Monet, président, Sarez[3], Martin[4], Birckicht[5], Stahl[6], F. Neumann[7], Vilwot[8], porte la mention suivante :

« Sur l'avis des représentants du peuple, concernant la contribution des 9 millions, et leur arrêté de faire mettre au poteau le plus riche des négociants, le comité décide que le

[1] *Livre bleu*, t. Ier Pièces à l'appui de l'appel de la Commune à la Convention, p. 16.

[2] *Livre bleu*, t. Ier. Copie figurée des procès-verbaux du Comité de surveillance, p. 11. On y indique, comme date de la séance, le 12 brumaire (2 novembre), de sorte que la décision que Mayno figurerait à la guillotine aurait été prise *la veille* du jour où celui-ci reçut le premier avis de paiement. Le Comité était bien capable de cette énormité, et en particulier Monet, qui avait voué à Mayno une haine mortelle, et qui à plusieurs reprises exprima le dessein de le perdre entièrement. Mais la décision portée au procès-verbal vise si manifestement l'arrêté des représentants du 17, qu'il semble naturel d'admettre une erreur, soit qu'elle ait été commise par le compilateur du *Livre bleu*, soit qu'elle se trouve dans les procès-verbaux originaux, qui n'étaient pas toujours tenus avec beaucoup d'ordre. La signature du secrétaire du Comité manque du reste au bas du procès-verbal en question.

[3] Professeur de français ; commandant d'un bataillon de la garde nationale. Le 19 décembre, au club des Jacobins, il vote la mort de tous les suspects.

[4] Jacques-Abraham Martin, avoué, procureur de la Commune.

[5] Un teinturier de Strasbourg.

[6] Georges-Frédéric Stahl, brasseur-cafetier de Bischheim-au-Saum.

[7] Un perruquier de Fort-Louis. Après l'arrestation de Schneider, il fut proposé, le 15 décembre, par les Jacobins pour le remplacer en qualité d'accusateur public au tribunal révolutionnaire.

[8] Hardel Wilvot de Rheims, fabricant de draps à Strasbourg. Avec le cordonnier Jung il assistait à la poste à l'ouverture des lettres.

citoyen Mayno, reconnu pour le plus riche, serait exposé pendant quatre heures au poteau de la guillotine, et que les autres qui n'ont point satisfait à leur devoir, seraient mis en état d'arrestation. »

En effet, le lendemain 18 brumaire (8 novembre), qui était un vendredi, jour de grand marché, son domicile fut envahi sur les 10 heures du matin par des gens armés de sabres et de pistolets, sous la conduite d'un chef de police. Il faisait un temps horrible ; la ville, depuis le matin, était enveloppée d'un de ces brouillards de novembre, si épais le long du Rhin. Une pluie froide et serrée, la pluie des Vosges, n'avait cessé de tomber depuis plusieurs jours, et chassée par le vent qui soufflait en rafale, balayait le pavé des rues. On allait franchir la porte de la maison, quand arriva l'ordre de suspendre l'opération jusqu'après midi. On craignait, par ce temps affreux, de manquer de spectateurs. Sur les 3 heures du soir, le chef de la bande donna le signal du départ. Après avoir traversé la rue des Veaux dans toute sa longueur, la place du Château, la rue Mercière et celle des Grandes-Arcades, on arriva en présence de la guillotine. La pluie de la matinée avait repris : Mayno n'en fut pas moins attaché aussitôt contre un des montants de la machine et exposé aux regards des rares passants. Dans cette position et pendant deux mortelles heures, son sang-froid et son courage ne l'abandonnèrent pas un instant; seulement ce spectacle hideux l'avait tellement impressionné, que ses cheveux, de noirs qu'ils étaient, devinrent blancs peu de temps après. Il descendit enfin de l'échafaud, mouillé jusqu'aux os. Son valet de chambre, le brave et fidèle Scharrenberger, ses ouvriers qui le considéraient comme leur père, ses parents et plusieurs de ses amis, qui pendant tout le temps s'étaient tenus sous le passage de la Pomme-de-Pin, l'entourèrent et le reconduisirent à son domicile. Il restait cependant encore deux autres heures à faire sur l'infâme machine, pour compléter les

quatre de la condamnation. La famille et ses amis craignaient une seconde représentation pour le lendemain matin, car on ne parvenait pas à réunir un deuxième acompte un peu important, à plus forte raison pas les 187,000 livres qui restaient à payer. Son neveu Arroy, au nom de toute la famille, se rendit le soir même au sein du comité de surveillance pour lui soumettre la situation de son oncle, et pour solliciter qu'il ne fût pas exposé une seconde fois. Pièces en main, il prouva au comité que son oncle avait tout essayé pour parfaire, sinon le solde complet, du moins un deuxième fort acompte; mais que ses démarches et celles de la famille, qui de son côté était soumise à de fortes taxations, étaient restées jusqu'à présent sans résultat; qu'enfin pour prouver la bonne volonté de son oncle, il était autorisé à offrir, en garantie des 187,000 livres encore dues, tous les biens nationaux que celui-ci avait récemment acquis pour au delà d'un demi-million. Sauf les chiffres, cette circonstance est assez fidèlement racontée par un témoin oculaire, Jean-Daniel Wolff, membre du comité de surveillance, et qui dans cette circonstance éleva la voix en faveur de Mayno, alors que celui-ci était abandonné par d'autres sur qui il aurait cru plutôt devoir compter.

« Je fis observer, dit Wolff, que le comité devait faire cette démarche pour Mayno; je proposai d'envoyer une adresse aux représentants du peuple, de leur exposer la situation de Mayno, et de les supplier de se contenter de l'offre de cet homme. A cela Monet répliqua tout sèchement : « Ceux qui « sont pour lui pourront signer. » Mais en même temps il fit signe à ses confidents de n'en rien faire. Nous remarquâmes le piége, et lui demandâmes si, comme président, il signerait? « Non, dit-il, et ceux qui le feront, pourront voir comment ils « s'en tireront. » [1]

[1] *Wichtigste Epoche der Revolution des Niederrheins unter dem*

Le jeune Arroy se retira désespéré.

Le lendemain et le surlendemain se passèrent pourtant sans nouvelle arrestation. Les démarches, dans l'intervalle, avaient été continuées sans relâche. Enfin, le 21 brumaire, à force de peines et de sacrifices, le solde de 187,000 livres fut réuni. La quittance qui en fut délivrée est libellée comme la précédente du 15; seulement, au lieu du visa de Monet, on y lit celui de Kamm [1], secrétaire du comité de surveillance. Elle porte le numéro d'ordre 319.

L'exposition de Mayno avait produit une telle impression sur les habitants de Strasbourg, que la seconde partie de l'arrêté des représentants ne fut point exécutée, et que l'on accorda aux autres taxés des termes de paiement qui allèrent jusqu'en septembre 1794. Les termes à échoir après thermidor ne furent point exigés. On n'obtint en tout que 6,824,113 livres, payés par 173 citoyens de la ville, et par 31 communes du district.[2]

Après ce vol décoré du nom d'emprunt, vinrent les réquisitions, imposées la plupart dans les termes les plus odieux et sous les formes les plus vexatoires. Le 24 il fallut, « vu la malpropreté des hôpitaux », tenir la maison prête pour recevoir une escouade de soldats malades

« Ils y seront soignés avec le respect dû à la vertu et aux défenseurs de la Liberté. »

Les soldats malades ne vinrent pas.

Le 25 il fallut livrer tout ce qu'on put réunir de chaussures et de manteaux.

Triumvirat der Tirannen Robespierre, Saint-Just und Couthon, von Johann-Daniel Wolff; *Strassburg, im 3ten Jahr der Franken-Republik*, p. 59. Wolff, un ex-candidat en théologie, ne valait pas mieux que ses collègues, et son apologie ne mérite pas toujours confiance; mais en cette circonstance elle est exacte.

[1] Aubergiste à *la Fleur*, en face de l'ancienne Douane.

[2] Voir le relevé, *Livre bleu*, t. Ier. Pièces à l'appui de l'appel de la Commune à la Convention; p. 213.

« Dix mille hommes sont nu-pieds dans l'armée; il faut que vous déchaussiez tous les aristocrates de Strasbourg dans le jour, et que demain à 10 heures du matin, les 10,000 paires de souliers soient en marche pour le quartier général.

« Tous les manteaux des citoyens de la ville de Strasbourg sont en réquisition. Ils devront être rendus demain soir dans le magasin de la République. »[1]

Puis vint le tour des enfants pauvres, pour lesquels il fallait fournir de suite des casquettes, des chapeaux, des chaussures, des chemises, des bas et autres vêtements. Les chandeliers et autres objets de cuivre ou de plomb furent remis à l'arsenal, et l'argenterie prit le chemin de la Monnaie. Un magnifique service de table en argent massif, qui avait coûté à Mayno passé 10,000 livres, et dont quelques pièces étaient de véritables objets d'art, fut converti en pièces de 5 francs. Si du moins tout cela eût servi à quelqu'usage! Mais le Livre bleu nous apprend que ces effets restèrent entassés dans les magasins, et que bonne partie y pourrit ou fut mangée par les rats.[2] Il n'en fut pas de même des boissons. Deux nouveaux représentants commissaires, Lémane[3] et Baudot[4], arrivés à Strasbourg le 28 brumaire, s'en prirent immédiatement aux liquides.

« Les vins des riches de Strasbourg sont mis en réquisition pour le service des hôpitaux militaires de cette ville. Il sera donné aux propriétaires des reconnaissances des quantités qui seront enlevées de chez eux, et qui leur seront payées au prix du maximum.[5] La municipalité et douze braves sans-

[1] *Livre bleu*, t. Ier. Pièces à l'appui; p. 18, 19, 56.

[2] *Livre bleu*, t. Ier. Appel de la Commune de Strasbourg à la Convention; p. 20. Ces faits étaient du reste de notoriété publique à Strasbourg.

[3] De Porrentruy. Député du Mont-Terrible.

[4] Médecin, de Charolles.

[5] Les vins requis chez Mayno ne furent jamais payés.

culottes nommés par la Société populaire[1] de Strasbourg, sont chargés de faire cette nuit les visites domiciliaires, et de prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables pour l'exécution du présent arrêté. »[2]

Les vins, au lieu de prendre le chemin de l'hôpital militaire, furent transportés dans les caves de l'hôtel de Deux-Ponts, quartier général de Dièche, où trônaient les membres de la Propagande, et où ils reçurent une toute autre destination que celle indiquée dans l'arrêté de Lémane et Baudot.[3]

Aussi n'est-il pas étonnant que l'armée ne se soit pas ressentie grandement de ces mesures, et que les représentants Baudot et Lacoste[4] l'aient trouvée en nivôse dans le même état de dénûment qu'en brumaire. Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), ils arrêtèrent une nouvelle réquisition de chaussures, attendu « qu'il vaut mieux que les habitants des villes soient sans souliers que les défenseurs de la patrie. »[5]

La chasse à l'argent n'avait pas non plus fait affluer le numéraire, et en certaines parties du département les assignats ne valaient plus que 6 °/₀. Le 6 pluviôse (25 janvier 1794), les mêmes représentants arrêtèrent un échange de 3 millions en assignats, contre pareille somme en numéraire à fournir par la ville de Strasbourg.[6] La part afférente à Mayno fut de 25,000 livres.

La colère sourde excitée par cette série de mesures, pro-

[1] Nouveau nom du club des Jacobins.

[2] *Livre bleu*, t. Iᵉʳ. Pièces à l'appui, p. 24.

[3] Voir *Livre bleu*, t. Iᵉʳ. Pièces à l'appui, p. 34, 35, 117, quelques billets grotesques relatifs à ces festins spartiates. Bien qu'il fût ordonné aux meuniers, sous les peines les plus sévères, de ne moudre qu'une seule espèce de farine, il fallait à ces messieurs du pain blanc. Un autre jour, leur secrétaire Garnier demandait « beaucoup de Chiffre (Chypre). »

[4] Député du Cantal.

[5] *Livre bleu*, t. Iᵉʳ. Pièces à l'appui, p. 41.

[6] *Livre bleu*, ibid.

voqua un redoublement de rigueur. Les arrestations, les déportations en masse se succédèrent coup sur coup. La division qui couvait depuis longtemps, éclata parmi les jacobins; une moitié des proscripteurs proscrivait l'autre, et le parti de Monet extermina celui de Schneider. Il paraît même que quelques cerveaux malades imaginèrent pour Strasbourg des noyades comme celles de Nantes : 6,000 citoyens devaient être embarqués d'un seul coup et abîmés dans le Rhin.[1] Heureux ceux que leur âge tenait éloignés de ces scènes affreuses, et qui, les armes à la main, affrontaient devant l'ennemi de plus nobles périls. Dans ces mêmes jours, les jeunes bataillons de volontaires d'Alsace et de la Lorraine, sous la conduite de Hoche et de Pichegru, mêlaient leur sang à celui des vieux soldats sur les champs de bataille de Drusenheim, de Wœrth, de Frœschwiller, du Geissberg et de la Lauter, se précipitaient sur le Palatinat au cri de « Landau ou la mort! », délivraient cette héroïque cité alors si française, et rejetaient les Autrichiens au delà du Rhin et les Prussiens sous le canon de Mayence.

Pendant ce temps, le nouveau tribunal révolutionnaire, institué le 6 pluviôse (25 janvier 1794) par les représentants Baudot et Lacoste, continuait la sinistre besogne de son aîné. Une commission nommée exprès par la Société populaire épurée, désignait chaque jour au corps municipal une nouvelle fournée de suspects, qui étaient aussitôt incarcérés. Mayno fut une de ses premières victimes. Le 7 prairial (26 mai), il fut porté le dixième sur la première liste, et enfermé au séminaire comme « partisan de Dietrich, meneur de la Société des feuillants, et ayant toujours, comme membre du tribunal de commerce, favorisé le discrédit des assignats. »[2]

[1] Sur ce projet ténébreux, voir la lettre de Brændlé dans le *Livre bleu*, t. Ier. Pièces à l'appui, p. 104.

[2] *Livre bleu*, t. Ier. Pièces à l'appui, p. 58 et suivantes.

Il y avait là amplement de quoi perdre un homme. Tous ceux du reste qui franchissaient ces portes sinistres, s'attendaient à n'y repasser que pour aller à la mort. Sans compter le transfert journalier de victimes isolées dans les prisons de l'intérieur et dans celles de Paris, d'où l'on ne sortait que pour marcher à l'échafaud, l'exécution en masse des détenus avait été discutée et votée presqu'à l'unanimité à Strasbourg même dans les clubs. Les communications avec le dehors étaient sévèrement surveillées et réduites au strict nécessaire. Les visites étaient interdites; les lettres ouvertes et lues, soit par un officier municipal, soit par un membre du comité de surveillance. Les prisonniers avaient à fournir à tous leurs besoins, les riches entretenant les pauvres. La nourriture leur était apportée journellement moyennant un droit à payer aux gardiens qui devaient la contrôler. Pour Mayno, ce fut son fidèle serviteur Scharrenberger qui, pendant ces longs mois, s'acquitta de ces soins avec un dévouement admirable. Aussitôt arrivés, les aliments étaient examinés; tout ce qui sentait la moindre recherche était saisi pour être employé à un *usage patriotique:* le reste était mis en commun et servi indistinctement sur de longues files de tables qu'on avait dressées dans les corridors. On a évalué à six cents le nombre des détenus des deux sexes et de tout âge qui furent ainsi entassés successivement au séminaire depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles. Ce n'était plus que dans les prisons que l'on se trouvait en bonne compagnie. Les autres règlements n'étaient pas moins sévères. Ainsi il était défendu à ceux dont les chambres donnaient sur la rue des Frères ou sur celle des Ecrivains, de regarder par la fenêtre. Partout à l'intérieur, le général Dieche avait ordonné de placer des factionnaires avec armes chargées. Au dehors, nuit et jour, des canons étaient braqués avec mèche allumée. Il était défendu aux passants de s'arrêter; la consigne était de faire feu sur les contrevenants.

La nouvelle des événements des 8 et 9 thermidor (26-27 juil-

let 1794), fit enfin pénétrer un premier rayon d'espérance dans ces tristes murailles. Toutefois ce ne fut qu'un mois après que le représentant Foussedoire[1] vint mettre officiellement un terme au régime de la Terreur dans les départements du Rhin. Monet, bien qu'il cherchât à se raccrocher au parti victorieux, fut chassé de la mairie, et ses principaux adhérents furent destitués. Les prisons se rouvrirent peu à peu, et dans les derniers jours de septembre 1794, Mayno, après une captivité de plus de quatre mois, recouvra à son tour la liberté. Le représentant Bailly[2], qui remplaça Foussedoire, continua l'œuvre de ce dernier. Dans sa proclamation aux habitants du Bas-Rhin, datée du 18 nivôse an III (7 janvier 1795), il faisait appel « aux vieux amis de la Révolution, aux patriotes de 89, aux patriotes qui n'ont jamais dévié des principes, qui ont été persécutés par des charlatans en patriotisme, par des hommes inconnus ou qui ne dataient dans la Révolution que par leurs crimes. »[3] Le 28 nivôse, toutes les administrations départementales furent réorganisées; Mayno fut appelé à la présidence du tribunal de commerce. On procéda le même jour à l'épuration (cette fois dans le vrai sens du mot) de la Société populaire. Le 11 pluviôse (30 janvier), le comité de la nouvelle Société, composé des citoyens Oberlin, Demichel, Louis Wangen, Mayno, Reichard, Ulrich, Juncker, Isenheim, Gueffemme, Didier et Dubois, publiait son règlement.

« Les citoyens de Strasbourg formant la Société populaire, est-il dit dans l'introduction, ont consacré comme article fondamental du règlement qu'ils ont adopté, que le principal but de leur réunion sera d'instruire leurs concitoyens et de veiller par tous les moyens légaux au maintien et à l'exécution des lois, ainsi qu'au salut de la République, sans jamais

[1] Député de Loir-et-Cher.
[2] Député de Seine-et-Marne.
[3] Voir cette proclamation dans Heitz, *Sociétés politiques*, p. 381

s'arroger aucun pouvoir, ni prétendre à former une classe de citoyens séparée de la grande société. »[1]

Cette réunion se composait en majeure partie des anciens feuillants, moins ceux dont la tête avait roulé sur l'échafaud, ou qui étaient morts en prison ou dans l'exil. On sortait comme d'un mauvais rêve, et, bien que les temps fussent encore durs, l'espérance et le courage étaient revenus, et à leur suite allaient revenir aussi l'activité et le bien-être. Aussi la loi du 19 frimaire an IV (9 décembre 1795), qui ordonnait un emprunt forcé de six cents millions, fut-elle accueillie avec bon vouloir dans notre province. On se sentait presque heureux d'être atteint par une mesure légale et évidemment justifiée, après avoir été si longtemps livré à l'arbitraire d'une bande inqualifiable. Voici la teneur du récépissé délivré à Mayno le 30 fructidor an IV (16 septembre 1796), sur une bande de 35 centimètres de long et de 10 de large, et sous le numéro d'ordre 119.

« Je soussigné François-Joseph Dreyer, percepteur de la commune de Strasbourg, département du Bas-Rhin, déclare avoir reçu du citoyen Pierre Mayno, taxé au rôle de l'emprunt forcé établi par la loi du 19 frimaire, 4e année de la République, à la somme de deux mille francs en numéraire ou valeur représentative aux termes de la loi, dont je lui ai délivré la présente quittance divisée en dix coupons, suivant la forme prescrite par l'article 10 de la loi du 19 frimaire dernier. »

Quant à l'emprunt forcé de 1793, dès le 19 floréal an II (30 mai 1793), un arrêté du Comité de salut public avait décidé que les sommes versées dans les caisses publiques par les riches de Strasbourg, en exécution de l'ordonnance de Saint-Just et de Lebas du 10 brumaire, ne seraient point remboursées, et que les récépissés délivrés devaient être

[1] Heitz, *Sociétés politiques*, p. 392.

considérés comme acquits de paiement d'une contribution révolutionnaire.[1] Le vol était toutefois si manifeste, que les citoyens lésés résolurent d'en poursuivre le remboursement auprès de la Convention et plus tard auprès du Directoire. Ils se cotisèrent pour subvenir aux frais de l'instance. Je trouve la trace de ces démarches dans une quittance imprimée de 5,000 livres, délivrée à Mayno par le sieur Wild[2], le 10 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), et ainsi conçue :

« Vous êtes prévenu, citoyen, qu'en exécution de la résolution prise par les contribuables à l'emprunt révolutionnaire, le 3 prairial et le 2e jour complémentaire de l'année courante[3], vous avez à payer, par forme d'avance, la somme de 5,000 livres, à raison de 2 °/₀ de celle de 250,000 livres que vous réclamez, pour être le produit de cette avance employé à l'acquittement des frais que nécessitent les mesures qu'il a été convenu de prendre pour demander le remboursement dudit emprunt. La présente vous servira de récépissé. »

L'affaire traîna en longueur. Sous le Consulat, on put espérer un instant qu'elle aboutirait; elle fut renvoyée au Conseil d'Etat, et Regnier[4] fut chargé d'en faire le rapport. J.-F. Herrmann avait été chargé de la suivre à Paris.

« La veille du rapport, dit-il, le conseiller d'Etat nous assura qu'il trouvait la demande très favorable, et qu'il proposait l'inscription des créances sur le Grand-livre. Dans cette espérance, nous retournâmes chez le rapporteur peu de jours après. Il nous reçut en haussant les épaules. La demande, dit-il, a été trouvée juste; mais les finances sont délabrées,

[1] *Livre bleu*, t Ier. Pièces à l'appui, etc., p. 119.
[2] Employé de la municipalité ; détenu au Séminaire ; nommé juge de paix du 3e arrondissement le 17 janvier 1795.
[3] Le 22 mai et le 8 septembre 1795.
[4] Plus tard duc de Massa et ministre de la justice sous l'Empire.

on a prononcé l'ajournement. Ce qui est ajourné, n'est pas refusé. »[1]

Plus tard, et sur de nouvelles instances, le gouvernement fit espérer que les sommes versées seraient amorties annuellement par un dégrèvement d'impôt. Cette promesse même ne fut pas remplie. D'ailleurs, si ce mode de règlement pouvait convenir pour de petites sommes, il était absolument dérisoire pour une créance de l'importance de celle de Mayno. En définitive, ni lui ni ses héritiers ne touchèrent jamais un sou de ce chef.

Au printemps de 1797, Mayno laissa le soin de ses affaires à son fondé de pouvoirs, le sieur J.-Philippe Engelhardt, et se retira à la campagne pour y rétablir par le repos sa santé que tant de tribulations avaient fini par altérer. En 1798, il fit un dernier voyage à Paris, moins pour affaires, que pour y contempler une fois encore les trésors d'art que les victoires d'Italie y avaient fait affluer. Ses forces étaient revenues; mais, malgré les apparences, il sentait que ses jours étaient comptés. « Le temps me presse, disait-il souvent à ses parents et à ses amis; je suis d'une famille où l'on ne passe pas soixante ans. »

Son pressentiment ne le trompait pas; le 1er nivôse an X (22 décembre 1801), il mourut d'une attaque d'apoplexie dans sa 59e année. La cathédrale avait été rendue au culte en fructidor de l'an IX (août 1799). Mayno y fut transporté en grande pompe. Mais ce qui, plus que la profusion des cierges et des tentures, releva ses funérailles, ce furent les larmes des pauvres, et l'affluence de la population qui de la ville et des campagnes environnantes était accourue, sans distinction de culte, pour rendre les derniers devoirs à l'homme de bien et au citoyen sorti sans tache de tant d'épreuves.

[1] J.-F. Herrmann, *Notices sur la ville de Strasbourg*, t. II, p. 245.

Mayno n'avait point été marié. Toute sa fortune fut partagée entre ses trois sœurs, Catherine, Madeleine et Sophie Mayno.

L'aînée, Marie-Catherine, avait épousé Claude-Pierre Fabry, marchand bourgeois au Marché-aux-Poissons à Strasbourg, dont F. Simonis père, François-Xavier Mertian et Jean-Jacques Mertian, étaient tous trois les gendres.

Au décès de son frère, Marie-Catherine était veuve.

La seconde, Marie-Madeleine, était mariée à Laurent-Philippe Arroy, avocat au Conseil souverain d'Alsace, archiviste du grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg.

Au décès de son frère, Marie-Madeleine était morte, laissant pour héritiers :

1° Françoise Arroy, épouse de Marthe-Henri-François-Hotte Barrois, alors inspecteur de l'enregistrement et des domaines, plus tard directeur à Strasbourg ;

2° Joseph-Philippe Arroy, négociant à Strasbourg.

La cadette, Sophie, était femme de Gabriel Fabry, subdélégué à Gex, puis conseiller de préfecture à Genève.

Le cabinet de tableaux fut, comme le reste, divisé en trois lots par les soins de Guerin père, de Strasbourg, et de Schmidt, peintre de Genève, envoyé à cet effet par G. Fabry, de Gex. Sa fabrique de tabac, qui, par suite de la tourmente révolutionnaire, avait beaucoup perdu de son importance, fut continuée par son neveu, sous la raison de commerce *Arroy Pierre Mayno*, jusqu'à l'établissement du monopole en 1811.

J.-F. Herrmann, dans ses *Notices*, tome Ier, page 395, rapporte une épigramme latine, faite par son frère, le professeur Jean Herrmann, à la mémoire de Mayno et contre Saint-Just.

De justo Justus non justa arbitria fecit;
Μαινομαι, *Maino, dum cerno te iniqua pati.*

De toi, juste, Just n'a pas fait un jugement juste,
Je m'indigne, Maino, quand je te vois souffrir injustement.

Dans le local de la Chambre de commerce de Strasbourg, on voit une horloge-armoire, peinte par Kolb et portant : « Den 25. July 1747, wir alle kauften diese Uhr dem Kaufhaus, zum genuss und zierde; Herrn Eberts glückte es durch's loos, dass er zu erst geschrieben würde. » Suivent les noms des cinquante-huit donateurs du corps des marchands, parmi lesquels figure le père de notre Mayno. Si j'en parle ici, c'est uniquement pour en conserver la trace, dans le cas où ce meuble historique viendrait à disparaître.

ETIENNE BARTH.

L'ABBAYE DE PAIRIS

dans le Val d'Orbey[1]

Le touriste qui s'est proposé de suivre le cours sinueux de la Weiss, dans l'intention de visiter le lac Blanc et le lac Noir, est frappé d'un phénomène singulier dans la vallée de Kaysersberg. Jusqu'au couvent d'Alspach, situé à un petit quart de lieue de Kaysersberg, il rencontre le langage allemand; mais à peine s'est-il engagé plus loin, qu'il n'entend plus que le patois romand. Tous les villages de ce canton pittoresque des quatre Baroches (*Parochiæ*), comme on les appelait anciennement, parlent un dialecte identique à celui qu'on entend sur l'autre versant des Vosges, dans la Lorraine française. Ce dialecte se retrouve, avec de légères variantes, dans deux autres vallées alsaciennes, dans celle de Sainte-Marie-aux-Mines, où les deux langues se côtoient pour ainsi dire sur les bords de la Lièpvre, qui jadis formait la ligne de démarcation des deux nationalités, et dans le Ban-de-la-Roche, qui a conservé sans mélange son patois primitif. D'après

[1] Outre les ouvrages généraux de Schœpflin, de Grandidier (*Vues pittoresques de l'Alsace*, article *Pairis*), d'Aufschlager, de Baquol, contenant les principales notices historiques sur l'abbaye de Pairis, nous avons eu à notre disposition la liasse du fonds Billing, se rapportant à l'histoire du comté de Ribeaupierre, qui contenait les pièces inédites que nous publions à la fin de notre article. C'est à l'obligeance bien connue de M. Ignace Chauffour que les lecteurs de la *Revue d'Alsace* sont redevables de ces communications inédites, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de notre province. — J. R.

l'opinion généralement admise, ce seraient des restes de la population *celtique* ou peut-être *gallo-romaine*, refoulée vers les montagnes par l'invasion germanique, que nous retrouvons dans ces trois vallées. Le dialecte parlé par ces populations romandes se compose d'éléments celtiques, d'une foule de mots dérivés du latin, de vieux français et d'un certain nombre d'expressions allemandes qui ont passé, avec de légères modifications, dans le patois romand. Vers la fin du dernier siècle, le savant professeur Jérémie-Jacques Oberlin publia, à l'instigation du célèbre historien Schlözer, de Gœttingue, un petit livre, devenu rare, sur ce dialecte romand, parlé encore aujourd'hui par environ trente mille Alsaciens. L'ouvrage d'Oberlin a sa valeur encore de nos jours bien que ce savant n'ait pas épuisé la matière, et qu'une étude approfondie de ce patois vosgien offrirait, pour le philologue comme pour l'archéologue, bien des points de vue intéressants et nouveaux. [1]

Une autre particularité qui frappe le visiteur de la vallée de Kaysersberg, c'est que presque toutes les localités ont, à côté du nom reçu, une dénomination allemande, qui n'offre pas toujours une analogie avec la signification romande. C'est ainsi que Ha Chimette s'appelle en allemand *Æschelmer*, Freland (*Frey Land?*) *Urbach*, La Poutroye *Schnierlach*, Le Bonhomme *Diedelshausen* (*Domus Deodati*), Foru *Starkenbach*, Ribeaugoutte, *Klein-Rappoltstein*, Tannet *Tannach*, etc.

A Hachimette, la vallée principale se bifurque en deux vallées latérales qui sont sans issue. Vers la droite s'étend le village de Freland, dominé par la cîme élevée du Brézouard,

[1] Voici le titre de l'ouvrage d'Oberlin : *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche, fief royal d'Alsace, par le sieur Oberlin, agrégé de l'Université de Strasbourg, correspondant de l'Académie royale des inscriptions de Paris et associé de celle de Rouen;* Strasb., 1775. — Comparez avec Oberlin : *Les coutumes du Val d'Orbey*, par Ed. Bonvalot, conseiller à la Cour impériale de Colmar, Paris, 1864.

qui la sépare de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, et le Kælblin, qui se prolonge jusqu'au plateau d'Aubure, et vers la gauche, en remontant la Weiss, on arrive vers le bourg populeux d'Orbey (*Sancti Urbani vallis*), avec ses nombreuses censes ou fermes disséminées sur les hauteurs dénudées. Quand on traverse Orbey pour monter vers le lac Noir (*Norupt*) et le lac Blanc (*Blarupt*), on aperçoit à droite de la route, vis-à-vis du Noirmont (*Schwarzenberg*), au milieu des prés et des champs, un bâtiment spacieux, bordé par une belle châteigneraie. Une chapelle au bord de la route et des restes d'un mur antique prouvent au voyageur que le bâtiment, quoique de structure moderne, occupe l'emplacement de vieilles construtions, dont les traces s'aperçoivent partout. En effet, c'est là le cas, car l'hospice de crétins [1] du bourg d'Orbey, desservi par des sœurs de charité, était anciennement une célèbre abbaye, connue sous le nom d'abbaye de Pairis [2] (*abbatia Parisiensis*).

L'abbaye de Pairis fut fondée en l'année 1138 par le comte Ulric d'Eguisheim, petit-fils de Gérard d'Alsace et dernier rejeton mâle de la maison d'Eguisheim, distinguée par les pieuses fondations dont elle dota l'Alsace (abbaye de Murbach, église de Sainte-Croix-en-Plaine, etc.). Le comte Ulric s'adressa à l'abbé Chrétien de Lucelle, dans le Sundgau, qui envoya à Pairis douze religieux de l'ordre des Cîteaux, soumis à la règle de saint Bernard. Le premier abbé de Pairis fut le moine Tegenhard. L'abbaye, située dans une nature grandiose,

[1] Dans le Val d'Orbey, comme dans certaines vallées des Alpes, il existe un nombre effrayant de crétins. Les causes de cette statistique désolante ne sont pas encore éclaircies, et sont d'autant plus frappantes, que dans les vallées adjacentes de Munster et de Sainte-Marie-aux-Mines, où la vie alpestre existe également, ce phénomène ne se retrouve point à un si haut degré.

[2] L'origine du nom de Pairis n'est pas facile à découvrir. Les Alsaciens de langage allemand l'appellent *Bæres*. Lequel est la nom primitif? Si c'est le dernier, l'étymologie *Bær* (ours) est évidente.

au pied des moraines parsemées de roches granitiques, qui s'étendent comme un vaste amphithéâtre au pied du lac Noir, ne tarda pas à s'enrichir, grâce à la libéralité des comtes de Ferrette, qui avaient hérité la succession des comtes d'Eguisheim. Le renom dont l'abbaye du val d'Orbey jouit bientôt, augmenta surtout à partir de l'année 1204, après que l'abbé Martin de Pairis, qui prit part à la quatrième croisade et assista à la prise de Constantinople par les Latins, eut enrichi son abbaye de diverses reliques qu'il apporta de Constantinople. Il publia plus tard le récit de ses faits et gestes, écrits sous sa dictée par le moine Günther, sous le titre : *Historia Constantinopolitana sub Balduino circa annum 1203.* (Voy. Canisius, *Antiquæ lectiones*, tome V.) Plus tard cependant, l'abbaye de Pairis souffrit beaucoup lors de l'invasion des Anglais en Alsace, en 1356, où elle fut complètement pillée et dévastée, et un siècle plus tard par les Armagnacs, qui y commirent, en 1444, de grands excès. Après cette calamité, l'abbaye devint tellement pauvre, qu'elle ne put plus subvenir à ses dépenses ordinaires, et que, lors d'une visitation faite par l'abbé Nicolas de Lucelle, il fut décidé d'un commun accord de la rattacher comme prieuré à l'abbaye bernardine de Maulbronn en Wurtemberg. Cet arrangement, qui se fit en 1453, reçut en 1461 la sanction du pape Pie II. Le prieuré de Pairis resta ainsi dépendant de l'abbaye de Maulbronn pendant plus de deux cents ans, de 1453 à 1649.

Vers la fin du XVe siècle, un violent incendie détruisit presque tous les bâtiments de Pairis. En 1525, lors de la guerre des Paysans, après la prise de Kaysersberg, les deux couvents de la vallée, celui d'Alspach et celui de Pairis, furent pillés et en partie incendiés.

Du temps de la Réforme, l'abbaye de Maulbronn fut supprimée par le duc Ulric de Wurtemberg; l'abbé Jean de Lenzingen se réfugia à cette époque avec les archives et les objets précieux en Alsace, où il trouva pour quelques années

un refuge dans le val d'Orbey. Plus tard il se retira à Einsiedlen, où il mourut en 1547. Cependant dix ans plus tard, le prieur Jean Funck embrassa (1558), avec la plupart des moines de Pairis, la Réforme. C'est pour ce motif que les chefs spirituels de l'abbaye de Maulbronn, afin de maintenir leurs prérogatives vis-à-vis des ducs de Wurtemberg, s'appuyèrent principalement sur la maison d'Autriche, qui les soutint constamment.

Lors de la guerre de Trente-Ans, le général suédois Gustave Horn céda, en 1632, après la prise de Colmar, l'abbaye de Pairis à l'un de ses colonels, Wetzel de Marsilly (*Wetzel von Marsilien*). Mais après la nomination de l'abbé Bernard Buchinger, en 1642, ce dernier parvint, grâce à la protection du roi de France, à rentrer en possession de l'abbaye, et à la détacher de la tutelle de la maison conventuelle de Maulbronn. Depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française, l'histoire de l'abbaye de Pairis présente peu de faits marquants. Les religieux reconstruisirent au XVIII[e] siècle, en style moderne, leur abbaye, et le bâtiment, qui aujourd'hui forme l'hospice d'Orbey, est un vestige de l'architecture de cette époque. Lors de la Terreur, les révérends pères se dispersèrent aux quatre vents, et la génération de 93 détruisit sans pitié et sans piété pour le passé les bâtiments de l'abbaye de Pairis, dont il ne reste que peu de traces[1] dans les archives et dans l'histoire de notre province. Et cependant l'abbaye de Pairis a produit deux hommes remarquables, qui appartiennent au groupe des humanistes alsaciens du XV[e] siècle. Ce sont Pierre de Blarru et Mathias Ringmann, surnommé le *Philesius Vosigena*.

[1] A Colmar. les Cîteaux de Pairis possédaient une maison (*der Pairiserhof*), qui fut confisquée, lors de la Révolution, comme propriété nationale, et à Mittelwihr, où ils avaient des vignobles; ils possédaient également une maison, qui est aujourd'hui le presbytère protestant.

Pierre Blarru naquit le 3 avril 1437 dans une cense dépendant de l'abbaye de Pairis. Contemporain des terribles guerres du duc Charles de Bourgogne avec les Suisses et le duc René II de Lorraine, il composa après la bataille de Nancy, où périt Charles-le-Téméraire, un poème latin en six chants, où il célèbre, en vers qui ne manquent ni de grâce ni d'élégance, les exploits de René II. Ce poème est intitulé : *Petri de Blarrorivo, Parhisiani, insigne Nanceiados opus de bello Nanceiano... Impressum in celebri Lotharingie pago divi Nicolai de portu* (Porta?) *per Petrum Jacobi presbyterum, loci paganum, an. Christiane incarn. MDXVIII. nonis Januarii.* Ce poème parut après la mort de l'auteur (Blarru décéda à Saint-Dié le 23 novembre 1505), et fut publié en 1518 par les soins de son ami Jean Basin de Sandaucourt. Il forme un petit volume, excessivement rare, de cent cinquante feuillets. Plus tard, le poète lorrain Claude Romain en traduisit les deux premiers chants en français, et en 1840 M. Frédéric Schütz en publia une traduction française complète, sous le titre de : *La Nancéide ou la Guerre de Nancy*, poème latin de Pierre de Blarru. Nancy, Raybois 1840, in-8°.

Ce fut aussi, du moins selon l'abbé Grandidier, aux environs de Pairis, dans un des hameaux du val d'Orbey, que naquit en 1482 l'humaniste Mathias Ringmann, plus connu sous le nom de *Philesius Vosigena*. Disciple du célèbre Wimpfeling, l'Erasme alsacien, qu'il entendit à Schlestadt, et de Lefèvre d'Etaples, dont il suivit les cours à Paris, où il fut gagné par son maître à la cause de la Réforme, il fut, selon Grandidier, « un des premiers Alsaciens qui osèrent secouer les entraves de la barbare scolastique et s'élever au-dessus du pédantisme de l'école. » Il se voua surtout aux belles-lettres, et propagea le culte des classiques. De retour en Alsace, il alla s'établir à Saint-Dié, où il s'associa avec le pieux et savant chanoine Gauthier Lud pour fonder une imprimerie, qui se distingua par le choix des ouvrages et la

netteté des caractères. Les presses de Strasbourg doivent entre autres à Philesius le texte des quatre évangélistes sur la Passion de Jésus-Christ, orné de belles estampes gravées sur bois. Ce volume, fort rare, dont un exemplaire existait à la Bibliothèque de Strasbourg, est intitulé : *Passio Domini nostri. Argent. 1508.* Philesius fut en outre l'éditeur d'une traduction allemande des *Commentaires de Jules-César*, qui parut à Strasbourg en 1508; enfin il publia en 1509 une *Grammatica figurata*, dédiée à l'évêque de Toul. Malheureusement pour les études classiques, dont il fut une des gloires en Alsace, Ringmann mourut à la fleur de l'âge, en 1511, beaucoup trop tôt pour la science. Il fut enterré à Schlestadt; son ami Béatus Rhénanus composa son épitaphe, dont voici le texte :

Christo optimo Maximo. Matthiæ Ringmanno Philesio Vosigenæ, politioris literaturæ apud Elsates (sic) propagatori, latinæ eruditissimo, græcæ non indocto, in ipso ætatis flore, non sine gravi literarum detrimento, præmatura morte sublato Beatus Rhenanus et Johannes Russerus amico B. M. statuerunt. Vixit annis XXIX. obiit an. MDXI.

Après ces détails historiques sur l'abbaye de Pairis, nous publions ci-après quatre documents inédits, dont l'auteur est Bernard Buchinger, né à Kientzheim, près Kaysersberg, en 1606, qui fut le premier abbé français de Pairis après la paix de Westphalie; plus tard il devint abbé à Lucelle, et en 1657 Louis XIV le nomma premier président du Conseil souverain d'Alsace, alors à Ensisheim. Buchinger publia en 1667 à Porrentruy les annales de l'abbaye de Lucelle, avec une description sommaire de l'abbaye de Pairis, sous le titre de : *Epitome fastorum Lucellensium..... Acc. monast. Mulbrunensis et Parisiensis descriptio. Bruntruti 1677, in-8°.* Ce travail, qui servit de base à la notice sur Pairis que publia l'abbé Grandidier dans les *Vues pittoresques de l'Alsace*, est de notre su tout ce qui a été imprimé sur l'abbé de Pairis. Les pièces

inédites qui suivent en forment pour ainsi dire le complément naturel.

Voici les titres de ces quatre documents :

1° *Monasterii Pariensis Fundatio et Status;*

2° *Series Abbatum Parisiensium* (depuis 1138 jusqu'en 1642):

3° *Priores Parisienses* (depuis 1453 jusqu'en 1646);

4° *Patroni et Benefactores Parisienses.*

A défaut de sources plus complètes, qui se trouvent peut-être aux archives de Colmar, mais qui n'ont pas encore vu la publicité, les documents qui suivent offriront certainement un intérêt historique aux lecteurs de la *Revue d'Alsace.*

JULES RATHGEBER.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A L'ABBAYE DE PAIRIS

I.

MONASTERII PARISIENSIS FUNDATIO

Extractus ex Tabulis mortuorum Parisiensium congestis et conscriptis a Bernardino Buchinger, abbate Mulbrunnensi et Parisiensi. Anno 1680.

Monasterii Parisiensis fundatio et status.

Anno ab incarnatione D. N. J. Chr. millesimo centesimo trigesimo octavo, Innocentio II pontifice, Lothario II imperatore et sancto patre nostro Bernardo adhuc in vivis existente illustris vir D. Udalricus comes munificus ab Hohen Eginsheim ex Alsatiæ landgraviis oriundus, S. Leonis papæ noni nepos, divitias sæculi in deficientibus cœli thesauris commutare volens ad Dei laudem et gloriam, ejusque gloriosæ genetricis virginis

Mariæ honorem, abbatiam ordinis Cisterciensis Paris seu Parisium dictam ad Vogesi montis radices in valle Urbeis et extremis Alsatiæ ac diœcesis Basiliensis finibus fundavit et condidit, atque venerabili Lucellensi abbati christiano subjecit a quo primum abbatem nomine Tegenhardum cum duodecenario fratrum numero obtinuit.

Fundationem ratam habuerunt et auxerunt ac proinde secundarii fundatores habentur Ludovicus prædicti Udalrici comiti sororis filius ac hæres; Fridericus hujus filius et Ulricus, aliique Ferretenses comites; hisque Hugo et Albertus filius, Tagesburgici comites annumerantur qui in novi monasterii dotem prædium vetustum Paris et alias terras vicinas contulerunt, suisque, uti prædicti Ferretenses comites, suis ministerialibus facultatem fecerunt, quælibet bona Parisiensi domui libere donandi. Quorum aliorumque benefactorum munificentia rebus temporalibus brevi tempore multum crevit atque imprimis disciplina monastica insigniter floruit, et multos viros virtute præstante protulit, uti Philippum de Ratsamhausen Aistettensem episcopum et Joannem de Hattstatt abbatem Caroli quarti secretarium et intimum consiliarium aliosque.

Plures ea de causa Magnates et nobiles præclaræ conversationis exemplis fratrum Parisiensium provocati, sese passim apud eos divinis obsequiis emanciparunt : plures suffragiorum communionem et societatem requirentes, suas ibi sepulturas elegerunt, quæ magno numero adhuc extant. Maximo etiam devotionis affectu erga hanc sacram Deiparentis eremum summi pontifices, imperatores et reges ferebantur ac perinde plurimis maximisque immunitatibus ac insignibus privilegiis condecorarunt.

Verum uti inconstans fortuna nullas res humanas non variat et immutat, ita etiam celebre Parisiense monasterium varios sæpe casus sinistros et funestos sustinuit, tertio præsertim post fundationem sæculo, quo cum Alsatia ob diversos bellicos motus per frequentes hostium incursiones devastaretur, non modica etiam fortunarum dispendia sensit; accessit sævum, quo ex tota fere conflagravit, incendium, monachorum, qui plerique nobiles erant, laxata vita et mala rerum temporalium administratio, ob quæ infortunia substantia monasterii deficiente, contractoque plurimo alieno ære, extreme depauperatur. Cui fatiscenti cum visitator seu pater immediatus Nicolaus Lucellensis abbas, iisdem fere calamitatibus circumvallatus, suppetias ferre non posset, Bertholdo Mulbrunensi eximio antistiti, quatenus id ab interitu vendicaret, paternitalis et superioratus jus sponte consignavit. Postea vero per capitulum generale ordinis suppresso abbatali titulo in prioratum redactum atque Mulbrunensis abbas ambo monasteria regeret et ordinaret, decretum fuit anno 1453 : quam unionem et capituli generalis dispositionem et Pius II pontifex Maximus gratam

et ratam habuit innovavitque anno 1461. Atque hac ratione in Parisiensi monasterio, sub Mulbrunenses illuc destinatos, collapsa regularis disciplina restituitur et dirata ædificia brevi restaurantur quæ tamen duplex conflagrata, quæ Henrico Toritz et Joanne de Lentzingen prioribus accidit, rursum defædavit.

Anno 1525 Rusticorum tumultuosa colluvies in monasterium Paris hostiliter debacchatur, grangias vicinas exurit, uti etiam illam in *First*,[1] cæteras diripit et devastat.

Aliquot post annos Ulricus, dux de Wirtenberg nova Lutherana secta imbutus, Mulbrunum invadit, ex qua tamen Joannes abbas, ob insignem fidei constantiam et invictum animi robur, immortali laude memorandus, prius res pretiosiores, sacram supellectilem, libros, litteras, ipsos etiam monachos in fide constantes Parisium transtulit, restituta et firmata illic antiqua abbatialis dignitatis, authoritate et prærogativa. Quam ob caussam innumeris a duce Ulrico, petitus injuriis et insidiis, nec Spiræ, nec Colmariæ in ædibus nostris nec uspiam in Imperio tutus, ad Helvetios exulatum, abire compellitur, atque in Eremo B. Mariæ Virginis zue Einsidlen, vitam sanctissime finit, juxta ejusdem gloriosæ Virginis Sacellum in majori Basilica sepultus anno 1547 die sanctæ Mariæ Magdalenæ.

Joanni defuncto successor in Parisiensi monasterio designatur Henricus de Nœrdlingen ibidem prior, qui deinde Cæsare et Statibus Imperii agentibus Mulbrunum recuperavit, sed cito nimis res quas Joannes prædecessor Parisium transtulerat eo reportandas fecit, quod post ejus mortem, quæ 16 Julii 1557 accedit, eas sibi appropriaverit dux Wirtenberg, quando Mulbrunam denuo occupavit, constituto ibi monacho apostata abbate cum annua pensione omnibus cæteris monasterii fructibus ac proventibus in profanos deinceps usus, expositis et avitæ fidei addictis monachis penitus exclusis.

Hujusmodi pseudo-abbati Mulbrunensi Valentino Vannio nomine etiam Joannes Funckius, Parisiensis prior adhæsit, atque ab ipso allectus, consignatis duci prædicto præcipuis documentis et litteris Parisiensibus, quæ ex archivo nostro Colmariensi clam abstulit, fidem orthodoxam et religionem cisterciensem, contractis postea incestuosis nuptiis, deseravit, hacque perfidia etiam Parisiense monasterium, ab hæresi deglutiendum, maximo periculo subjecit. Quod dux prætenso incorporationis et unionis titulo ad se certo rapuisset, nisi Regiminus Austriaci restituisset fides et

1 On appelait et on appelle encore de nos jours dans la vallée de Munster *First*, les crêtes des montagnes hautes et dénudées, qui indiquent le cours des eaux et forment la frontière naturelle de l'Alsace et de la Lorraine.

pietas; et Ferdinandi Cæsaris non interposita fuisset authoritas et grave decretum, quo cautum fuit ut usque dum Mulbrunense cœnobium ad catholicæ fidei unitatem rediret et catholicus rursus ibi abbas feret, Parisiense ab illo eximeretur, atque sub alterius abbatis potestate interim remaneret. Cum vero in tanta tunc rerum perturbatione, tardior esset hujusmodi dispositionis Cæsareæ executio et proinde Parisiense monasterium, iis penes quos summa rerum ordinis erat, forsan etiam minus solerter in vigilantibus, multo tempore abbate ac rectore legitimo destitueretur, ad miseram denuo et lamentabilem statum redigitur. Tandem cardinalis Andreas de Austria eoque mortuo comitibus Turrianis, salvis quidem ordinis nostri juribus in commendam datur. Quod ultimi obtinuerunt, usque dum Sueviorum rex Alsatiam armis subegit, tunc Gvstavo Wezelio, colonello suo acatholico beneficii et doni loco id dedit, isque decennio occupavit, tribus monachis Lucellensibus, qui illuc usque divina ibi peregerant, partim ærumnis et inedia, partim exilio consumptis.

Verum cum ille, qui hæc scripsit (*Bernardinus Buchinger*) anno 1642 ad Mulbrunensis abbatiæ clavum regendum, vocaretur, ea quæ sui prædecessores olim in Parisiensi monasteris jura habuissent, sibi postliminis vendicare studuit, obtinuitque, cum apud pontificem tum apud imperatorem et christianissimum Galliarum regem, cujus authoritate prædictus colonellus Wezelius rejectus et præfatus Mulbrunensis etiam Parisiensis abbas, in ejusdem Parisiensis cœnobii omnino diruti ac laceri, possessionem legitimam denuo immissus et reintroductus est, eamque hodie adhuc, si non feliciter, saltem viriliter tenet et conservat.

II.

ABBATES

Series Abbatum Parisiensium.

1.	*Tegenhardus*, cum 12 fratribus ex Lucella missus	1138
2.	*Wezelo*, cum Petro abbate Cisterciensi Legatus ad Belam Hungarorum regem missus	1184
3.	*Wernerus*	1187
4.	*Martinus*, expugnationi Constantinop. interfuit et inde thesaurum reliquiarum retulit............	1206
5.	*Hetzelo*............	1220
6.	*Conradus*............	1234
7.	*Joannes* ....circa	1240

8. *Arnoldus*... 1253
9. *Joannes*.......................................circa 1260
10. *Bertholdus de Rapolzwilre*.......................... 1279
11. *Ulricus de Thuringkheim*................................ 1282
12. *Dietricus* ab officio remotus.............................. 1292
13. *Philippus de Ratsamhausen*, episc. Aistett (Eichstädt en Bavière) 1301
14. *Henricus* 1307
15. *Hartmannus*.. 1331
16. *Ludovicus*, resignavit.................................. 1339
17. *Joannes de Hattstatt*, capell. et secret. Caroli IV........... 1354
18. *Ludovicus*... 1368
19. *Conradus*.. 1379
20. *Tielmannus*.. 1381
21. *Bertholdus Harder*.................................... 1390
22. *Nicolaus de Ingewilre*.................................. 1411
23. *Nicolaus de Swaighausen* (Schweighausen, près Haguenau)... 1430
24. *Bertholdus de Rorwag*, abbas Mulbrun. centum monachorum pater... 1453
25. *Joannes de Winsheim*, Mulbr.. 1464
26. *Nicolaus de Brettheim*, Mulbr. resignavit.................. 1467
27. *Albertus*, Mulbr...................................... 1473
28. *Joanues Ruescher de Laudenburg*, Mulbr. resign............ 1476
29. *Stephanus Œttinger*, Mulbr. resign...................... 1480
30. *Joannes Burrhus de Brettheim*, bis electus, bis se abdicavit... 1492
31. *Joannes Umbstatt*, Mulbr. entorris (?) factus 1504
32. *Joannes Ruescher*, iterum a D. Ulr. rej.................... 1504
33. *Michael Schott*, Vaihingensis, ante Albæ Dom. templum Mulbr. et S. Severi in Katzwangen renovavit, resign. utramque abbat. et Alb. Dom. sev.................... 1512
34. *Joannes Entefues*, de Unter-œwisheim Litemppter Widen cum Colm. transegit 1517, et utramque abbatiam resignavit..... 1512
35. *Joannes Burrhus*, denuo electus, iterum resign............. 1521
36. *Joannes de Lenzingen*, Mulbr. a duce Ulrico lutherana lue (?) infecto, Mulbruna pulsus et quod sacros thesauros etiamque jura tradere nollet, nullibi in imperio tutus, ad commune hum. (humani) generis asylum omniumque afflictorum consolatricem Dei parentem in Einsiedeln confugit, ibi — sanctissime vixit.................................... 1547
37. *Henricus Reutter de Nördlingen*, prior Paris. Dux Christophorus non obstante transactione Passauiensi et pacificationem

religionis, abbatiam Mulbrun. denuo invasit et cathol. fidem et sacram nostram religionem inde omnino proscripsit 1557
Tunc desierant eathol. abbates Mulbrun. usque 1630.

38. *Christophorus Schaller*, ex Sennheim, quondam prior Lucell. postquam 1630 Mulbr. mon. restitutum fuit, ejusd. abbas designatur, antea Euserstal. prior. quamvis jus et titulum Paris. monasterri obtinuit et pro illius recuperatione tuberaverit, ad possessionem tamen nunquam pervenit. Anno 1632 d. 7 jan. ob Suecorum (sic, Schweden) incursionem, Mulbruna pulsus, post cladem Nœrdling. 1634 rediit; abbatiam 1642 resignavit, eod. anno mortuus. Electus......... 1630

39. *Bernardinus Buchinger*, de Kiensheim d. 29 sept. 1642 possessionem Mulbr. apprehendit, d. 5 oct. in mon. Schœnthal a Georgio Cæsuriensi (?) abbate, assistentibus Christophoro Schwenthaliensi et Bernardo Tennebucensi abbatibus, solenni benedictione abbatiali, mitra et baculo inauguratur. Possessionem mon. Paris. a rege Lud. XIII obtinet Mulbrunam restituere coactus est d. 30 nov. 1649.

Nous complétons cette nomenclature en y ajoutant les notices historiques publiées par l'abbé Grandidier dans ses *Vues pittoresques de l'Alsace*, article *Pairis*.

Bernardin Buchinger fut nommé en 1657 premier président du *Conseil souverain d'Alsace* à Ensisheim, par Louis XIV. Son successeur à l'abbaye de Pairis fut Olivier de Foulongue d'Antoville, de la Normandie (4 janvier 1656). Il mourut le 17 avril 1692. Il eut pour successeur Claude de Beauquemare, docteur en Sorbonne et prêtre à La Ferté, qui avait déjà été le coadjuteur de son predécesseur, à partir de 1686. Il mourut le 25 mars 1726. Jacques Tribolet, de Nuits, en Bourgogne, lui succéda; il mourut le 27 avril 1736 et fut remplacé par Matthieu Tribout, natif de Saint-Louis, près Neuf-Brisach. Ce dernier mourut le 16 janvier 1759 et eut pour successeur François-Xavier Bourste, de Colmar, qui fut élu le 17 mars 1759. Cet abbé fit bénir le 15 juin 1760 la nouvelle église par l'évêque de Bâle, Guillaume-Joseph de Rinck.

III.

PRIORES PARISIENSES

Priores monasterii Parisiensis, postquam Mulbrunæ incorporatum est.

1. Fr (frater) *Joannes*, prof. Paris. usque ad annum 1453
2. Fr. *Conradus de Sinzheim*, primus ex Mulbr. post incorporationem, alias secundus Par. prior 1457
3. Fr. *Petrus de Udenheim*, Mulbr....... 1459
4. Fr. *Philippus* de Mulbr................................. 1466
5. Fr. *Balthasar* de Mulbr................................ 1478
6. Fr. *Henricus Toritz de Leonberg*, prof. Mulbr.............. 1480
7. Fr. *Georgius de Hallis*, Mulbr........................... 1504
8. Fr. *Jacobus Weyde de Brettheim*, Mulbr................... 1514
9. Fr. *Joannes de Lenzingen*, prius Mulbr. post. abbas......... 1515
10. Fr. *Henricus de Nördlingen*, Mulbr. post. abbas............ 1521
11. Fr. *Joannes Funck*, Mulbr. a fide apostavit, cum maxima mon. Paris. pernicie 1558.................................... 1547
12. Fr. *Othmarus Bregenzer*, Mulbr......................... 1559
13. Fr. *Leonardus Jos. de Jlsfeld*, prior. Bebenhus. inde a duce Ulr. rej. cum aliquot fratribus Paris. venit.............. 1560
14. Fr. *Joannes Reutter*, Salemitanus [1]........................ 1564
15. Fr. *Thomas Henselmann de Waingen*, professus Bebenhus in Paris conventualis, ibique prior........................ 1565
16. Fr. *Joannes Priminius*, prof. Divitis Augiæ (Reichenau)..... 1592
17. Fr. *Joannes Baumann*, prof. Lucell. cum tribus fratribus Gallo Martino, Jo. Berodt et Caspar Friburger in desolatum mon. Paris. destinatur..................................... 1604
18. Fr. *Gallus Martinus de Illfurt*, Lucell..................... 1612
19. Fr. *Joannes Berodt* de Sennheim Luc..................... 1616
20. Fr. *Wibertus Eggs*, Rhinfeld. Luc.......... 1619
21. Fr. *Jo. Henricus Fusier*, ex Hall prope Bruntrut Luc........ 1624

1. L'abbaye des Citeaux de *Salem* ou de *Salmannsweiler*, non loin du lac d'Ueberlingen, dans le grand-duché de Bade, fut fondée en 1134 (quatre ans avant l'abbaye de Pairis) par le chevalier *Guntram d'Adelsreuthe*. Le premier abbé *Frowin*, de l'abbaye de Lucelle dans le Sundgau, était un ami et un compagnon de saint Bernard. L'abbaye de Salem, convertie en château, attire beaucoup de visiteurs, surtout l'église, chef-d'œuvre d'architecture, qui est bien conservée.

22. Fr. *Christmann Ruppus*, Thannensis Luc. prior. Par. 1629 usque dun. monast. a Gust. Wezel, colonello Suecico (sic) occupatum fuit 1633 † ærumnis confecitque 1636
23. Fr. *Franciscus Hugue*, Delsperg Luc.................... 1644
24. Fr. *Bernardus Maffré*, Thann. Luc. major Cellarius Mulbr. prior Paris.. 1646

IV.

PATRONI ET BENEFACTORES PARISIENSES

Patroni et divi tutelares mon. Paris.

1. Jesus Christus. 2. Sancta Maria. 3. Sanctus Leo IX papa. 4. S. P. N. (Sanctus Pater Noster) Bernardus.

Fundatores monast. Parisiensis.

1. Udalricus comes ab Hohen-Egisheim, Leonis IX nepos, etc. etc.
2. Ludovicus comes de Ferreto, prædicti fundatoris ex Sorore nepos et hæres, Fridericus ejus filius, Ulricus aliique comites, etc. ete.
3. Hugo comes de Tagesburg et Albertus filius etc. etc.

Præcipui benefactores ecclesiastici.

Papæ et cardinales quam plurimi.

Benefactores sæculares.

Imperatores permulti, nec non domini de Rappoltstein, de Hohennack, de Horburg, de Ansolzheim, de Volcolzheim, de Schallenburg, de Sigolzheim, de Landose, Scult. Columb. de Schlettstatt, de Kœnsheim, etc. etc.

Nous terminons avec ces documents, auxquels nous aurions pu ajouter un nécrologe de l'abbaye de Pairis du treizième et du quatorzième siècle, qui toutefois ne présente rien d'important, ces esquisses sur une de nos abbayes vosgiennes les moins connues.

J. R.

L'ABBÉ GRÉGOIRE ET LE PASTEUR OBERLIN

Pendant que mon père recueillait les derniers matériaux pour sa biographie du vénérable patriarche du Ban-de-la-Roche, M. Louis Rauscher, petit-fils d'Oberlin (mort comme pasteur à Colmar), faisait ses études à Paris. Profitant de cette circonstance, mon père écrivit une lettre à l'ancien évêque constitutionnel de Blois pour lui demander des renseignements sur les relations qu'il savait avoir existé entre l'abbé Grégoire et le pasteur Oberlin. Cette lettre fut remise par M. Rauscher qui rendit compte à mon père de cette visite si intéressante, le 3 mai 1827. Mais avant d'en communiquer le récit aux lecteurs de la *Revue d'Alsace*, je tiens à leur faire part des impressions qu'éprouva l'abbé Grégoire, alors curé d'Embermenil, après sa première visite au Ban-de-la-Roche, en 1787. Voici ce qu'il dit dans son voyage dans les Vosges :

« Salut à M. Oberlin, le savant et brave ministre; on a calomnié ses mœurs; l'estime, l'attachement, le respect, la confiance de ses paroissiens, et même des catholiques voisins, le vengent des noirceurs de l'imposture. S'il fallait juger les hommes sur des imputations dénuées de preuves, trouverait-on un innocent? Soyons justes et disons (nous ecclésiastiques catholiques zélés pour le bien) que la conduite du ministre de Waldersbach est une leçon et un reproche à beaucoup de curés catholiques, ainsi qu'à beaucoup de ministres protestants de l'Alsace. Il a poussé l'éducation des campagnes fort loin, et on est surpris dans cette contrée sauvage du Ban-de-la-Roche de trouver parmi les paysans un bon sens si déve-

loppé, une délicatesse de sentiments, une politesse aimable, des mœurs pures, dont on trouverait peu de modèles dans quelques villes.

« M. Oberlin a porté surtout une attention paternelle dans sa paroisse : la plupart des enfants ont des principes de dessin, ce qui leur facilite l'apprentissage des métiers ; ils savent peindre des fleurs, et cet amusement honnête n'empiète pas sur le travail dans une paroisse où la fainéantise est bannie ; il sert de délassement le dimanche et remplit les intervalles des exercices pieux ; on enseigne même un peu de botanique, c'est-à-dire, ce qui est nécessaire pour les remèdes usités parmi les campagnards. Le ministre est très laborieux, très actif, très instruit ; il a dressé, gravé et imprimé la carte de son petit canton ; rien n'échappe à ses yeux ; rien ne l'arrête quand il s'agit d'opérer le bien. Les chemins de communications dans ces lieux sauvages étaient en très mauvais état ; le premier, il mit la main au travail, et ses soins infatigables ont procuré des chemins praticables. On ne tarirait pas sur le compte de cet homme estimable. »

Dès cette première visite au presbytère de Waldbach, les deux ecclésiastiques, de cultes différents, devenus célèbres à divers titres, se lièrent d'amitié et continuèrent, même au milieu des orages de l'époque révolutionnaire, à échanger leurs idées sur les questions les plus importantes de l'humanité. Le 21 août 1793, l'abbé Grégoire, alors membre de la Convention, et l'un des membres les plus actifs et les plus influents du Comité d'instruction publique [1], écrivit la lettre

[1] On lui doit plusieurs des créations les plus importantes de ce Comité. Il fut l'un des fondateurs de l'Institut national, du Conservatoire des Arts et Métiers et du Bureau des longitudes ; il fit de nombreux rapports sur la composition des livres élémentaires, l'organisation des bibliothèques populaires, etc. (V. Décembre-Alonnier, *Dictionnaire de la Révolution française*, T. II, p. 65.)

suivante au digne pasteur du Ban-de-la-Roche; elle caractérise bien l'esprit du temps et celui de son auteur:

« Mon cher et ancien ami!

« J'ai goûté délicieusement le plaisir de recevoir de vos nouvelles, vous fûtes toujours présent à mon cœur; je n'oublierai jamais les moments que nous avons passés ensemble, et j'espère qu'ils renaîtront. Tant que je serai utile dans les divers postes où la Providence m'a conduit, j'y resterai. Je vous avoue cependant que j'envisage avec désir, avec intérêt le moment où je pourrai retourner vers les lieux qui m'ont vu naître, me concentrer dans quelque solitude, ayant Dieu pour témoin, pour confident, et vivant avec quelques amis ou du moins à portée de les voir. Le brave Oberlin est bien du nombre. J'ai été bien flatté de revoir votre paroissien; quel dommage que l'immensité des affaires ne m'ait permis qu'une courte entrevue avec lui. Oh, quand pourrai-je sortir du tourbillon des affaires! J'aurai du moins vu extirper dans ma patrie la race infâme des rois[1]. Haïssez-les bien, mon ami; car ils n'ont fait, ils ne font, ils ne feront que du mal au monde; je vous déclare que j'aimerais mieux les dix plaies d'Egypte qu'un roi. Mon cœur frissonne quand je pense à cette horde de scélérats couronnés.

« Salut à tout le Ban-de-la-Roche! Ecrivez-moi quelquefois, donnez-moi des détails de vos écoles, des progrès des mœurs, des lumières et de l'industrie dans votre canton, et soyez sûr

[1] On se rappelle que c'est l'abbé Grégoire qui, le 22 septembre 1792, demanda à la Convention nationale l'abolition de la royauté, et prononça ces paroles restées célèbres : « L'histoire des rois est la martyrologie des peuples. » Absent lors de la condamnation de Louis XVI, il envoya son vote de condamnation par écrit; toutefois il déclara qu'il n'entendait pas le condamner à mort; car il avait proposé dans une séance antérieure l'abolition de la peine de mort, et voulut que le roi participât à cet avantage. (V. DÉCEMBRE-ALONNIER, l. c. II, 65.)

que je vous aime, autant que je hais les rois ; c'est-à-dire que mon amitié pour vous est au feu du reverbère. »

Oberlin mourut le 1er juin 1826, à l'âge de quatre-vingt-six ans; l'abbé Grégoire le suivit au tombeau cinq années plus tard, le 28 mai 1831, il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Voici maintenant la lettre du pasteur Rauscher dans laquelle il rend compte à feu mon père de l'entrevue qu'il a eue avec l'ami de son grand-père Oberlin :

« Paris, le 3 mai 1827.

« Monsieur,

« Une des premières visites que j'ai faites en cette ville fut celle chez M. Grégoire. Pressé en même temps par l'envie de faire la connaissance d'un homme qui a joué un rôle aussi distingué pendant la Révolution et sous l'empire[1], et par le désir de vous faire parvenir bientôt les renseignements que vous espériez recevoir de lui sur le compte de mon bon grand-père, je m'y rendis dès les premiers huit jours de mon arrivée. Je m'étais attendu à trouver en lui un vieillard succombant au poids des années, et mon étonnement fut grand lorsque je m'aperçus que l'aimable et noble vieillard jouissait encore d'une vigueur de corps et surtout d'esprit qui ne laissa pas de me surprendre.

« Le comte Grégoire joint à une physionomie fort douce et spirituelle des manières très gracieuses et très affables. Il me demanda des nouvelles de plusieurs personnes de Strasbourg qu'il avait connues ; il se rappela surtout avec plaisir Mme Blessig et m'a chargé même, si je le pouvais, de le rappeler à son souvenir. Il m'a dit encore connaître très

[1] L'abbé Grégoire fut, en juin 1815, le premier qui s'inscrivit négativement sur les registres de l'Institut contre la Constitution proposée par Napoléon. (D.-A. l. c. II, 66.

bien M. de Türckheim, M. Haffner, les deux professeurs Schweighæuser et M. Kraft....

« Après qu'il eut lu la lettre que j'eus l'honneur de lui présenter de votre part, il me chargea de vous exprimer combien il était sensible à l'attention que vous aviez eue de lui envoyer plusieurs de vos ouvrages.

« Quant aux renseignements que vous lui demandez sur mon grand-père, il me pria de revenir plus tard. ajoutant qu'il fouillerait dans ses papiers pour voir s'il trouverait quelques notes qui eussent rapport à lui et qu'il m'en remettrait des copies pour vous les envoyer.

« Tout ce qu'il me donna lorsque je me rendis chez lui ces jours derniers, ce sont deux feuilles que j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes. M. Grégoire me dit qu'il n'avait pas trouvé plus dans ses papiers; il n'avait plus qu'une lettre ou plutôt qu'un billet de mon grand-papa qu'il me fit lire et qui ne contient rien d'intéressant, si ce n'est qu'il prouve que le comte Grégoire était encore en relations, quoique non suivies, avec Oberlin, lors des fonctions administratives qu'il avait été appelé à remplir à Paris. Il me dit, du reste, qu'il ne pouvait me communiquer rien de particulier concernant mon grand-papa....

« Vous verrez dans le peu de lignes qu'il m'a remises, qu'il croyait que mon grand-père partageait avec les catholiques la conviction de la nécessité de la confession auriculaire. J'ignore absolument si cette assertion a quelque fondement ou non. Je ne me rappelle pas avoir entendu mon grand-papa se prononcer sur cet article. Vous n'ignorez pas que M. Grégoire, quelque libéraux, quelques larges que soient les principes politiques et religieux auxquels il est attaché, est cependant zélé catholique et qu'il penche à la croyance qu'un jour tous devront être ramenés au giron de l'Eglise, non par l'épée, mais par conviction, et que ce n'est que dans cette Eglise que se trouve la vérité. C'est par amitié sans doute pour mon

grand-père, autant que par zèle pour son Eglise qu'il aimerait trouver un rapprochement entre ses doctrines et celles de l'Eglise. Les confessions qui furent en effet souvent faites à mon grand-papa, en particulier, et auxquelles il invitait certains de ses paroissiens, auront sans doute suggéré à M. Grégoire l'idée que c'était le dogme catholique qu'il suivait en cela....

« Dans les notes de M. Grégoire, il parle d'un monument érigé à Mme Stuber dans l'église de Waldbach. Je ne me rappelais plus bien de l'avoir vu ; il en a conclu que pendant les orages de la Révolution on l'avait détruit.[1] Il me semble que ce sera une erreur à rectifier....

« Je suis fâché de ne pouvoir vous fournir plus de renseignements; cependant ces notes mêmes auront, il me semble, leur prix : elles viennent du comte Grégoire, et on aimera toujours à lire le jugement qu'un homme, comme lui, porte sur mon grand-père.

« M. Grégoire vous prie d'agréer ses excuses, s'il ne vous répond pas lui-même ; ses nombreuses occupations lui rendent impossible de vous témoigner lui-même sa reconnaissance.

[1] Ce n'était pas le cas ; ce petit monument existe en effet dans l'église de Waldbach. il porte encore aujourd'hui l'épitaphe suivante que l'abbé Grégoire a trouvée si touchante qu'il l'a insérée dans son *Voyage dans les Vosges*, publié en 1787. C'est le pasteur Stuber lui-même qui l'a rédigée : « Marguerite-Salomé, fille de M. F.-J. Reuchlin, docteur et « professeur en théologie, chanoine de St-Thomas, à Strasbourg, épouse « de Jean-George Stuber, ministre de cette paroisse, trouva au Ban-de- « la-Roche, dans l'heureuse simplicité d'une vie paisible et innocente « pendant trois ans de mariage, les délices de son cœur vertueux, et « dans ses premières couches le tombeau de sa belle jeunesse, à l'âge de « vingt ans, le 9 août 1754. Son veuf sema ici pour l'immortalité ce « qu'elle avait eu de mortel, incertain s'il est plus sensible à la douleur « de l'avoir perdue qu'à la gloire de l'avoir possédée. » — Voyez aussi Baum, *J.-G. Stuber, der Vorgænger Oberlin's im Steinthale ;* Strasb., 1846, p. 30 et 31.

« Votre ouvrage sera sans doute fort avancé. Mon impatience de voir paraître enfin une biographie complète et vraie, comme on a le droit de l'attendre d'un ouvrage qui sort de vos mains, est partagée par M. Grégoire, M[me] Treuttel et par toutes les personnes enfin qui s'intéressent à mon grand-père....

« Agréez, Monsieur, etc.

« Signé : Louis Rauscher. »

(Communiqué par M. Aug. Stœber.)

CHRONIQUE

du serrurier

DOMINIQUE SCHMUTZ

DE COLMAR

1714-1800

AVANT-PROPOS

L'existence de la chronique que nous éditons ne jouit que d'une notoriété restreinte et d'une estime douteuse, bien qu'aux époques agitées de ce siécle divers particuliers de Colmar lui aient emprunté des faits et des anecdotes pour justifier leur résistance aux idées que les évènements favorisaient : c'est à peine si dans des conversations amicales avec ceux qui s'en servaient, il fut possible d'apprendre le nom de l'auteur de ce mystérieux document; mais ce nom même donnait lieu à une confusion qui commandait une certaine réserve à cause de son homonymie avec le nom de familles encore existantes, car l'écrit pouvait être l'œuvre de l'un des leurs. Cette considération, jointe à d'aûtres de l'ordre moral et politique, a aussi contribué, croyons-nous, à entretenir l'obscurité dans laquelle la chronique en question est demeurée enfouie jusqu'à ce jour.

En 1869, nous voulûmes nous rendre compte de cet écrit, de sa valeur et de sa provenance. Une courte enquête nous édifia sur le compte de son auteur; mais pour juger

de la valeur du document, il fallait en prendre connaissance : nous fîmes de vaines recherches pour découvrir l'original, et de guerre las, nous demandâmes à M. Henri Lebert, ancien magistrat, communication de la copie que nous savions avoir été faite pour son père par feu M. Jean-Baptiste Boillot, professeur de dessin au collége de Colmar. La communication nous fut accordée avec la plus parfaite obligeance, et c'est cette copie qui nous a servi pour l'étude de l'œuvre d'un Autrichien devenu le prototype recommandable du bourgeois colmarien au siècle dernier.

Après avoir lu sa chronique du commencement à la fin, nous résolûmes de la traduire, non pour la publier, mais pour notre usage particulier ; car nous pensions alors qu'il ne serait pas prudent de jeter dans la circulation un document composé sous l'influence des évènements les plus graves, et empreint, en beaucoup d'endroits, de l'inexactitude de jugement à laquelle il est difficile d'échapper quand on relate, pour les juger au moment où ils s'accomplissent, des faits qui froissent les intérêts ou les idées reçues. C'est cette même considération qui nous avait empêché, quelques années auparavant, de publier la traduction que nous avions faite des notes journalières du pasteur Sigismond Billing, sur les mesures et les manifestations locales de la Révolution à Colmar, notes que M. Ignace Chauffour avait libéralement mises à notre discrétion.

Exagérés alors ou non, ces scrupules ne paraissent plus avoir aujourd'hui la même raison d'être, car on vient de publier à Stuttgart[1] les notes de Billing avec le titre alléchant de : *Colmar sous la Terreur*.

Les dures épreuves que nous subissons ont, en effet, aguerri l'esprit public en Alsace et l'ont retrempé assez

[1] *Colmar und die Schreckenszeit.* — Ein Tagebuch und Actenstücke aus den Revolutionsjahren 1789—1796. Aus ungedruckten Quellen gesammelt und herausgegeben von Julius Rathgeber, Pfarrer in den Vogesen. Stuttgart, A. Kröner, 1873. — 8° de VII-116 pages.

fortement pour qu'il ne s'effarouche plus au récit des tragédies de notre histoire locale. D'ailleurs on a accueilli les notes de Billing qui, selon l'un de ses successeurs, M. le pasteur Müller, *était un aristocrate dans toute la force du terme*, on les a accueillies, disons-nous, sans sourciller; nous devons donc penser qu'on accueillera de même celle d'un *démocrate* par sa naissance, mais qui, à un point de vue opposé à celui de Billing, était, à l'endroit de la Révolution, au moins aussi *aristocrate* que le pasteur lui-même. Les parallèles autographes sont, au surplus, le meilleur des enseignements. Mais n'oublions pas, si nous voulons en déduire une philosophie historique, que nos auteurs écrivaient sous l'inspiration des idées du moment, non sous celle des idées de nos jours, qui étaient pour eux l'inconnue se dégageant du passé, au milieu de terrifiantes convulsions.

Fils de la glorieuse Révolution française, notre attachement pour cette grande évolution politique et morale, pour ses conséquences humanitaires, ne doit pas nous aveugler au point de manquer de reconnaissance pour nos devanciers — si obscurs qu'ils soient — qui nous dévoilent leurs impressions, leurs regrets, leurs passions. Nous devons au contraire les recueillir tous avec un égal amour, une égale piété. Dans cet ordre d'idées le serrurier Schmutz complétera le pasteur Billing.

Nous manquons de renseignements précis sur la date de la mort de notre chroniqueur et de celle de son fils. Ils sont décédés, le père au commencement de ce siècle, le fils il y a dix à quinze ans. Relativement au fils, nous devons dissiper une erreur et retenir un fait. On a attribué au fils la continuation de la chronique commencée par le père : le père vivait et écrivait encore à la fin de l'année 1797; la mention qu'il enregistre à la date du 27 août de cette année le constate à propos de la fête de la vieillesse, officiellement inaugurée par la Révolution, et dont Schmutz fut, en cette année, le sujet honoré par la municipalité de Colmar. Si le fils avait continué le journal de son père, il

n'y aurait donc ajouté que les maigres paragraphes qui le terminent. Voilà pour l'erreur; quant au fait, connu de tous les contemporains de ce fils, le voici : A la date du 3 juin 1773, le pérc Schmutz dit que son fils Dominique vient de partir pour faire son tour de France comme compagnon serrurier; cinq ans après, le 7 septembre 1778, il signale son retour au domicile paternel, et il ajoute qu'aprés dix mois de travail à Strasbourg, son fils est parti pour Paris où il a demeuré pendant le reste du temps qu'a duré son absence; il avait donc passé plus de quatre années à Paris quand il revint à Colmar. Or, on affirme partout à Colmar que le fils Schmutz a travaillé à la serrurerie avec le roi Louis XVI, qui avait un penchant notoire pour cette occupation. Ce qui est vrai, c'est que Schmutz père et fils sont encore réputés à Colmar pour avoir été des maîtres serruriers habiles et expérimentés, des artistes en quelque sorte, car, au siécle dernier, la serrurerie et la ferronnerie étaient un art, tandis que depuis la suppression des corporations, elles sont tombées dans le domaine artisanesque et enfin dans le domaine industriel.

Qu'est devenu l'original de la chronique de Schmutz? C'est ce que l'on ignore. Il existait encore à la mort du fils, car il fut pendant quelque temps entre les mains du notaire qui liquida la succession. Depuis, on l'a totalement perdu de vue, et de vaines recherches ont été faites pour apprendre en quelles mains il se trouve, s'il existe encore. La copie faite par M. Boillot pour M. Lebert, et une seconde copie faite pour M. Ignace Chauffour peuvent heureusement le remplacer. Celle de M. Lebert se compose de deux cahiers in-folio d'inégale dimension; le premier commence à l'année 1714 et finit à l'année 1792; le second reprend à l'année 1789 et finit à l'année 1800. Cette disposition indique que la partie comprenant les premières années de la Révolution, dans le premier cahier, fut reprise en sous-œuvre et complétée dans le deuxième cahier par le chroniqueur. Nous avons fondu ces deux documents en

un seul, en classant, autant que possible, chaque paragraphe dans le rang chronologique qui lui appartient; enfin nous avons ajouté, dans le cours de l'œuvre, quelques annotations propres à éclairer les faits relatés.

Tel est le travail que nous livrons à la tolérante appréciation du public.

Colmar, le 14 décembre 1873.

J. LIBLIN,
Directeur de la *Revue d'Alsace*.

AUTOBIOGRAPHIE DU CHRONIQUEUR

1717. — Je suis né, moi Dominique Schmutz, le 1er août de cette année, dans la ville de Steyer, au pays haut de l'Ens[1]. En 1729, je suis allé comme apprenti serrurier à Yps, dans la Basse-Autriche. En 1733, j'ai commencé à voyager comme compagnon et, en premier lieu, j'ai trouvé de l'ouvrage à Krems dans un couvent de bénédictins. De là je suis retourné dans la Haute-Autriche, où j'ai aussi travaillé, puis je suis venu en Bavière, à Schaerding. De Schaerding je me suis rendu à Waldlighoffen, où j'ai trouvé de l'ouvrage, puis à Lauffen et enfin à Saltzbourg, où je suis resté un an et quarante semaines chez un maître-serrurier nommé Luc Haffner, et natif d'Obernai, en Alsace. De Saltzbourg je suis venu à Munich, où j'ai travaillé pendant un an et quatre mois. Je suis ensuite allé à Impffelbourg, où j'ai aussi trouvé de l'ouvrage, et de là à Augsbourg, où je suis resté pendant deux ans. D'Augsbourg je me suis rendu à Kempten, où j'ai travaillé dans l'atelier communal; de Kempten je suis allé en Suisse, à Notre-Dame-des-Ermites, et de là à Zurich, où j'ai travaillé pendant vingt semaines. Le 21 décembre 1738 je suis venu en Alsace. J'ai trouvé de l'ouvrage à Guebwiller, où je suis resté pendant deux ans. De Guebwiller je suis venu à Colmar, et suis entré dans l'atelier de François-Xavier Kurtz, maître-serrurier de la ville, pour le compte duquel j'ai travaillé pendant quatre ans et six mois.

1 Steyer, petite ville de la Haute-Autriche, située au confluent des rivières Steyer et Ens, à vingt lieues sud-est de Lintz.

1748. — Le 29 juillet, moi Dominique Schmutz, âgé de 31 ans, je me suis marié avec Anne-Marie, âgée de 29 ans, fille de Hiffler, bourgeois et tailleur à Colmar. Que Dieu protège et bénisse notre union!

— Le 7 octobre de la même année, j'ai été reçu maître-serrurier à Colmar; j'étais le seizième et le plus jeune. En 1787, j'étais l'aîné de la corporation, les quinze maîtres qui m'avaient précédé étant tous morts dans le cours de ces trente-neuf années.

1749. — Le 20 juin, au signe de la Balance, entre 7 et 8 heures du matin, une fille nous est née. Son nom de baptême est Anne-Marie; François-Joseph Schædler, maître-cordonnier, est son parrain, et Anne-Marie Kurtz, femme du maître-serrurier de la ville, est sa marraine.

1751. — Le 31 juillet, au signe du Cancer, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, nous est né un fils. Son nom de baptême fut Ignace-Dominique. Joseph Oberrieder, procureur près du Conseil allemand *(Procurator bei dem Teutschen Rath)*, fut son parrain, et Anne-Marie Schædler, femme du maître-cordonnier, fut sa marraine.

1752. — Le 23 mai, entre 5 et 6 heures du soir, notre fille Anne-Marie, âgée de 2 ans et 11 mois, est morte. Que Dieu lui donne le repos éternel!

— Le 20 novembre, entre 8 et 4 heures du soir, notre fils Ignace-Dominique est mort, âgé de 1 an et 4 mois. Que Dieu lui donne le repos éternel!

1753. — Le 28 mars, au signe du Bélier, entre 2 et 3 heures du matin, une fille nous est née. On lui donna le nom d'Anne-Marie. François-Xavier Kurtz fut son parrain et Anne-Marie Schædler sa marraine.

1754. — Le 16 septembre, au signe de la Balance, entre 3 et 4 heures du matin, un fils nous est né; François-Dominique est son nom de baptême. François-Joseph Schædler, maître-cordonnier, est son parrain et Anne-Marie Meyer sa marraine.

1757. — Le 16 mai, au signe de la Vierge, entre 8 et 9 heures du matin, un fils nous est né; François-Jacques est son nom de baptême. François-Joseph Schædler, maître-cordonnier, est son parrain, et Anne-Marie Meyer sa marraine. Cet enfant est mort le 23 juin, entre 5 et 6 heures du matin, âgé de 1 mois et 9 jours.

1759. — Le 27 janvier, au signe du Bélier, entre 5 et 6 heures du matin, une fille nous est née. On lui donne le nom d'Anne-Marie. Gaspard Düring, menuisier-carrossier, est son parrain, et Anne-Marie Meyer sa marraine.

1773. — Le 3 juin, mon fils Dominique, serrurier de profession, commence son voyage comme compagnon. Il a trouvé de suite de l'ouvrage à Strasbourg.

1774. — Le 6 mai, la respectable corporation des serruriers m'élit obrismestre pour la seconde fois.

1778. — Le 7 septembre, mon fils Dominique Schmutz revient de son tour de compagnonnage. Il a été absent pendant cinq ans et trois mois. Il a travaillé pendant dix mois à Strasbourg, et à Paris pendant tout le reste du temps de son absence.

1786. — Le 28 juin, je suis élu membre des XII par le Conseil réuni à la tribu des maréchaux. Le lendemain 29, j'ai dû me rendre à la maison de ville avec les autres membres des XII, quatre par corporation, afin de participer à l'élection d'un stettmestre. Nos voix se sont portées sur M. l'avocat Lang, un bien brave homme.

— Le 6 juillet, je suis élu obrismestre pour la troisième fois par la respectable corporation des serruriers.

1788. — Au mois de mai, mon fils Dominique Schmutz se marie avec Françoise Geyo, fille d'un maître-perruquier de Colmar. Que Dieu les protège et les bénisse!

1799. — Le 18 mars, ma chère femme, Anne-Marie Schmutz, née Hiffler, est décédée. Née le 7 novembre 1719, elle est morte à l'âge de 79 ans et 8 mois; nous avons vécu ensemble pendant cinquante ans et huit mois dans le saint état du mariage. Des six enfants qu'elle m'a donnés, il n'y en a plus que trois en vie, et tous les trois mariés. Nous avons enduré beaucoup de peines et de tribulations. Que Dieu lui donne en récompense le repos éternel! Nous avons toujours vécu unis et en paix. Le droit de succession a coûté 68 livres.

CHRONIQUE

1714. On publie à Colmar la paix conclue entre la France, l'Empereur et les princes.[1]

1715. — Le 11 mars, la communauté catholique de Colmar fut informée que M. le préteur Dietermann avait reçu la déci-

[1] Il s'agit de la paix conclue à Rastatt le 6 mars, et suivie des conférences de Bade (Suisse), qui aboutirent au traité signé le 7 septembre, en vertu duquel Landau demeura à la France.

sion ordonnant que le chœur de l'église évangélique, propriété de la ville, serait rendu à l'hôpital pour lui servir d'église. M. Dietermann donna lecture de cette décision aux conseillers du Magistrat des deux religions, dans l'église luthérienne où ils avaient été convoqués; puis il demanda les clés de la sacristie et posa les scellés sur les portes. Quelques jours après, lorsque les scellés furent levés et que l'on eut fait la reconnaissance du local, on découvrit dans un caveau voûté une vieille chasuble, des titres (*brieffen*), douze chandeliers en cuivre et une belle grande table d'autel qui, dix ans auparavant, était encore entière, mais qui est maintenant coupée en quatre morceaux pour daller le sol. Lorsque la reconnaissance fut terminée, les ouvriers commencèrent immédiatement à construire le mur qui sépare le chœur de la nef. Le 1er mai, jour de Saint-Philippe et de Saint-Jacques, la consécration solennelle du chœur fut faite sous le vocable de la Trinité de l'évêché de Bâle. M. l'abbé Baccara était alors aumônier de l'hôpital.

1716. — Les stettmestres, les membres du Conseil, ainsi que un grand nombre de bourgeois de la religion évangélique, se cotisent et délèguent, pour aller auprès du roi à Paris, un stettmestre, M. le docteur Gloxin, afin de solliciter le rapport de la décision qui prive la communauté évangélique du chœur de l'église.[1] M. Gloxin n'obtient pas d'audience, et il est obligé de revenir sans avoir rien fait. Tout cela occasionne de grandes dépenses.

1722. — Le 25 novembre, on célèbre à Colmar, en grande solennité, le couronnement de Louis XV.

[1] Cette affaire donna lieu à des mémoires, dans lesquels on soutenait d'une part : que la communauté protestante était en possession légitime de toute l'église, en vertu du traité de paix d'Osnabruck concernant les affaires de religion ; d'autre part : que ledit traité ne pouvait lier, depuis la paix de Westphalie, que les Etats et les sujets demeurés soumis à l'Empire.

1725. — On construit les trois bureaux de l'octroi aux portes de Rouffach, Deinheim (Brisach) et de Bâle.

— Le 14 août de cette année, S. M. le roi de France épouse une princesse royale de Pologne.[1] Le 18 septembre suivant, le père de la princesse, le roi Stanislas, passe près de Colmar, se dirigeant vers Hatstatt et Bollwiller, puis vers Lunéville en Lorraine, où est sa résidence.

1727. — Le marché qui se tenait chaque semaine dans la petite rue du Fromage, est transféré dans la rue des Marchands, et le marché de la poterie, qui avait lieu près du puits des potiers, est transféré au Mont-des-Oliviers, près de l'église.[2]

— On agrandit de quatre schatz et demi le cimetière catholique.[3] On achète du chapitre de Saint-Martin la place[4], et on lui en solde le prix.

1728. — Le 3 août, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, on ressentit à Colmar un grand tremblement de terre. Il dura le temps qu'il faut pour réciter un *Pater*. Beaucoup de maisons furent ébranlées, et un grand nombre de vieilles cheminées s'écroulèrent. La vie des habitants qui avaient gagné la rue, n'était pas en sûreté.

— On construit le Ladhof, avec le magasin pour y entreposer les marchandises.

[1] Marie Lecziuska. Les fiançailles eurent lieu le 14 août. Le mariage religieux fut célébré le lendemain 15 août, jour de l'Assomption, dans la cathédrale de Strasbourg.

[2] Le Mont-des-Oliviers s'élevait à l'est de l'église Saint-Martin, au bord du canal. Il a fait place à l'esplanade dite Place-Neuve.

[3] Le cimetière Sainte-Anne. Il était situé entre le quartier actuel de cavalerie et le boulevard du Nord.

[4] Allusion évidente à la place entre l'église et le bâtiment de la police. C'était autrefois le cimetière Saint-Martin. Le chapitre l'aurait vendu à la ville pour être affecté à la voie publique. Le dernier ossuaire de Saint-Martin, établi dans la substruction du bâtiment de la police, est vraisemblablement de cette époque.

— Les pierres des anciennes fortifications de Colmar sont enlevées par le régiment Lamarc, qui tenait garnison en ville. On disait que ces pierres devaient être employées à la construction de casernes, mais on n'en a rien fait.

1729. — Le 13 août, entre 8 et 9 heures du matin, le moulin à poudre de Colmar a fait explosion. Cinq ouvriers y ont perdu la vie. On a ramassé leurs membres et leurs corps jusque sur la route d'Ingersheim, dans les vignes et sur les champs. On les a placés dans trois cercueils pour les enterrer.

— Le 18 août, la reine est accouchée du Dauphin. Cette naissance a été l'occasion d'une grande fête à Colmar.

— Aux fêtes (Noël? — *in der festen*), un individu nommé Beisang a été brûlé vif. Il avait commis un vol d'église. Il a été conduit pieds-nus jusqu'au bûcher, sur la Luss[1] Le sol était déjà couvert d'une épaisse couche de neige.

1731. — Le moulin à poudre fait explosion. Quatre ouvriers sont lancés dans l'air; on retrouve leurs cadavres dans les vignes.

1732. — L'hôpital est bâti. Des pierres, provenant des fortifications et déposées depuis la maison jusqu'au mur du tir, sont employées à la construction. Le restant est utilisé pour la construction de l'église des Jésuites, commencée en 1747.

— La balance à foin, en avant de la porte de Rouffach, est établie.

1733. — Au printemps, un ouragan se déclare, et il est si violent que la demi-lune couronnant la tour de l'église Saint-Martin est courbée, et que trois montants de la potence sont renversés.

— Le 10 juillet, un orage éclate et il tombe une grêle si forte que l'on ramasse des grelons pesant une livre. Tout est anéanti dans le canton *Aue*, la vigne, les fruits, les jardins et le chanvre.

[1] Ruisseau alimenté par l'eau de source, à l'est de Colmar.

— Le 3 octobre, les Français passent le Rhin près de Strasbourg, et assiègent Kehl, qui se rend le jour de Saint-Simon et de Saint-Jude. Colmar est obligé de fournir pendant huit jours, 120 chevaux, 18 voitures, 300 hommes de corvée et 100 de réserve.

— Les écuries situées contre le mur d'enceinte de la rue du Rempart sont construites.

1734. — A Colmar, comme dans les villes de l'Alsace, on organise et exerce quatre compagnies de vingt hommes pris parmi les bourgeois, afin que, le cas échéant, elles soient prêtes à la guerre de Philipsbourg, causée par l'élection du roi de Pologne.[1]

— On enlève de tous les magasins de Colmar la morue, le stockfisch et les harengs qui y existent, et on les conduit à la voirie. La peste règne dans les pays d'où provient cette marchandise, dont on ordonne la destruction afin de préserver le pays de la contagion.

1735. — Le bourgeois W..., de Colmar, assassine sa femme, née Marie-Ursule Schumacher. Il a voulu se sauver sur les toits et il a été pris. Dans la prison, il a avoué son crime. Il a été roué, et enterré au cimetière catholique.

1736. — Le moulin de la Mittlach est construit, ainsi que la blanchisserie. Ils appartiennent à l'hôpital de Colmar.

1738. — La tribu des vignerons est restaurée. M. Apfel est chef de cette tribu.[2]

— En cette année, on restaure aussi le couvent des Dominicains, et l'on y fait des changements.

[1] Le chroniqueur fait probablement allusion à la guerre de la Succession d'Autriche. Il commet ainsi une erreur de dix ans, l'invasion de l'Alsace par le prince Charles de Lorraine ayant eu lieu le 1er juillet 1744. C'est l'événement qui a conservé dans notre histoire le nom vulgaire de « *Alarme des Pandoures* » commandés par le baron de Trenck.

[2] Aujourd'hui convertie en brasserie, rue des Clefs, en face de la caserne d'infanterie.

— MM. les évangéliques ont reçu un orgue neuf dans leur église. Les bourgeois luthériens ont dû se cotiser pour le payer : les moins riches donnèrent chacun 3 livres, les principaux 6 livres, et beaucoup donnèrent une somme plus forte.

— La voûte du pont de la boucherie s'est écroulée. La même année on la reconstruit tout en pierres de taille.

— La Schiffmühle, hors la porte de Rouffach, sur le Logelbach, est construite. Ce moulin appartient à la ville, à laquelle il paye une rente ; auparavant c'était un bail héréditaire.

— Des étrangers fondent deux grandes cloches près de la maison des arquebusiers de Colmar. L'une est placée à l'église Saint-Martin pour sonner l'heure de midi; l'autre à l'église de l'hôpital.

1739. — Dans toute l'Alsace, on fait une vendange dont mémoire d'homme n'a pas le souvenir d'une pareille abondance. On était fort embarrassé pour loger le vin; la mesure de meilleure qualité se vendait à 2 livres.

1741. — Sa Majesté impériale, François-Etienne Ier, fait démolir toutes les fortifications de Vieux-Brisach.

— On établit huit fours à la manutention, pour cuire le pain de comice des soldats.

— On construit à Colmar la maison du commandant, avec deux enseignes en pierre et une large terrasse garnie d'une double grille.[1]

— On construit à Colmar, non loin du premier pont de la route de Horbourg, un moulin. Le terrain sur lequel il est bâti est un terrain communal. Le moulin s'appelle Hofstegmühl ou moulin du Prêteur. Le prêteur a obtenu de l'intendant la permission de le construire sur ce terrain. Les messieurs de la ville sont très contents de voir cette usine s'élever, et la bourgeoisie n'ose rien dire qui soit contraire. Il y a eu

[1] Maison Macker, dans la Grand'rue.

trois prêteurs du nom de Müller; celui qui a construit le moulin est le deuxième de ce nom.

— Il y avait un long pont de bois en avant du *Langenbruck*, en allant vers Horbourg. Ce pont de bois a été démoli pour faire place à une forte route, construite avec de la terre rapportée et chargée de pierres.

1742, — On construit le petit aqueduc en avant de Sainte-Catherine, pour amener l'eau en ville. Mathias Patten, maître maçon, et Romain Muller, maître charpentier, exécutent cet ouvrage.[1]

1743. — On établit dans le mur d'enceinte de la ville un grand nombre de meurtrières, afin d'être en mesure de tirer sur l'ennemi s'il se présente.

— La guerre commence entre le roi de Hongrie et la France. Tous les huit jours, dix bourgeois de Colmar sont obligés d'aller garder la frontière sur le Rhin. Celui qui refuse d'y aller est condamné à payer 3 livres lorsqu'arrive le tour de la corporation dont il fait partie.

— La maison de Jean-Jacques Goll, dans la rue des Juifs, est construite.

— Le régiment de Picardie est en garnison à Colmar. Un officier de ce régiment est poignardé, et son cadavre est jeté dans le puits près du pont des Marchands. L'auteur de ce meurtre demeure inconnu. Un autre malheur est occasionné par ce même régiment, qui faisait noircir les canons de ses fusils. Un de ces canons, qui était chargé, partit lorsqu'on le mit au feu, et le coup tua le maître serrurier Benoît Lauffelbœr, qui se trouvait devant le canon.

1744. — La construction de l'hôpital allemand est achevée.[2]

[1] Cet aqueduc traversait, à ciel ouvert, l'ancien fossé des fortifications, à l'ouest des Catherinettes, devenu plus tard le jardin Ittel et en partie comblé aujourd'hui.

[2] Le chroniqueur fait allusion à l'hôpital bourgeois, par opposition à l'ancien couvent des Catherinettes, affecté au service de l'hôpital militaire.

On y a travaillé pendant douze ans. L'architecte était un Lorrain du nom de Luppe Dando.[1]

— Au mois de juin, les bourgeois de Colmar furent obligés de se rendre à la frontière sur le bord du Rhin, jusqu'à Kembs. Ils étaient relevés tous les dix jours; il coûtait 30 sols par jour pour se faire remplacer. Fribourg est assiégé au temps de la vendange. La ville, ainsi que les trois châteaux sur la montagne, se rendent le 5 novembre, après six semaines de siége. Le roi assistait au siége, et il fit démolir de fond en comble les fortifications ainsi que les châteaux.

— Au mois d'août, tandis que la guerre se poursuivait dans le Palatinat avec la France, le prince palatin, les Bavarois, avec Thérèse, reine de Hongrie, le palatin et les Bavarois évacuent les bagages de l'armée vers Colmar et campèrent sur la Lüss avec beaucoup de leur monde.[2]

— Rheinfeld, sur la rive allemande, le Petit-Bâle, Lauffenbourg et Waldsbut se rendent aux Français; ceux-ci s'avancent jusqu'à Constance et Bregentz, mais ces deux villes ne tombent pas en leur pouvoir. La guerre se porta ensuite dans le Pays-Bas espagnol. Alors le prince Charles fut général des armées. Il arrive au Rhin près de Lauterbourg, avec les armées hongroises et un grand nombre de Pandours. On s'est réfugié à Colmar et en beaucoup d'autres villes de l'Alsace.

— La première découverte du charbon de terre en Alsace a lieu, et c'est à Colmar qu'on l'amène. Le premier charbon venait du val de Villé; il provenait de la mine de Bach (Erlenbach?); cela vaut à l'Alsace non des mille, mais des millions de francs économisés sur le bois, car aujourd'hui

[1] Vraisemblablement l'abbé Dando.

[2] Le roi de Prusse, Frédéric II, venait d'envahir la Bohême, tandis que les Autrichiens occupaient le Bas-Rhin. Ils repassèrent brusquement le Rhin pour aller au secours de la reine Marie-Thérèse. C'est à cette retraite que le chroniqueur fait allusion, et c'est seulement après que Fribourg fut assiégé.

toutes les professions qui utilisent le feu, ne brûlent que très exceptionnellement du bois.

1745. — Les fortifications de Fribourg et les trois châteaux sont démolis au moyen de la mine, par les Français.

— Les religieuses d'Unterlinden construisent un parloir neuf, dans la maison à deux étages, avec huit chambres, dont quatre vers l'intérieur du cloître et quatre vers l'extérieur, avec fenêtres munies de diverses grilles en fer. Les chambres à l'intérieur sont destinées aux religieuses, celles de l'extérieur aux personnes laïques. Elles ont aussi fait construire une grande porte d'entrée dans le couvent.

— Les mêmes religieuses ont encore fait reconstruire leur moulin à tan, hors la porte de Rouffach, sur le canal du Logelbach, au dessus du moulin de M[me] Larché, à l'endroit où plusieurs siècles auparavant, en 1332, elles étaient établies. Elles ont aussi construit deux maisons à l'Ackerhof, pour y loger leurs fermiers.

— M. le premier président fait construire une nouvelle glacière au bastion Sainte-Anne. Auparavant elle était sur la colline où le canal entre dans la ville.

— Le 20 octobre, un orage éclate avec une violence telle, que l'on ne se souvient pas d'en avoir vu un pareil dans une saison aussi avancée.

— Le 20 octobre, dans l'après-midi, la cour de laboureur appartenant à Jean Schweckler. au faubourg de Brisach, devient la proie des flammes. On soupçonne la servante d'être la cause de cette perte. Dans la même année, la cour de laboureur de Mathias Wœgele et de George Haller, située dans la rue du Rempart, s'écroule de fond en comble, le 17 septembre, entre 5 et 6 heures du matin. Six personnes ont été tuées par les décombres.

1746. — La maison de Louis Kübler, boulanger, non loin de la porte de Rouffach, est tout à fait brûlée. Des

cendres incandescentes, déposées dans la cave, ont occasionné cet incendie.

1747. — Le 29 janvier, la princesse de Pologne, bru du Dauphin, est arrivée à Colmar et a passé la nuit dans la maison de M. le conseiller Fèriet, rue des Capucins. Dans la matinée du 30, elle est partie pour Paris. Les bourgeois se sont bien montrés : ils ont mis sur pied trois compagnies, une bleue, composée des Messieurs et des principaux bourgeois; une rouge, composée de la bourgeoisie moyenne, et une verte avec parements rouges : c'étaient les bourgeois. Chaque bourgeois a reçu de la ville 50 livres pour les frais de cet équipement. Les tonneliers se sont distingués : ils ont fait deux tonneaux sans cercles, dans lesquels le vin était néanmoins bien renfermé. Le robinet de l'un de ces tonneaux fournissait à volonté du vin blanc et du vin rouge. Toute la ville a été illuminée.

— Le 16 novembre, entre 9 et 10 heures du soir, la maison de Nicolas Jetele s'est écroulée. Deux enfants ont été tués sous les décombres. Cette maison était située en face de celle du commandant. On a sonné la cloche d'alarme à cette occasion.

— Le 5 décembre, un vigoureux coup de foudre se fait entendre; il a fendu par le milieu, jusqu'au sol, un noyer à Wettolsheim.

— Une église de Jésuites est construite.[1] Le constructeur était un tailleur de pierre nommé Sarger, de l'Algay (Elsgau?) Mme la Dauphine était bienfaitrice de cette église. Le constructeur est enterré dans cette église, au fond, à droite d'un confessional.

1748.— Aux fêtes de Pâques on établit pour toute la France vingt jours de fête, qui sont fixés comme suit : 1. Saint

[1] Hunckler place en l'année 1750 la construction de l'église du lycée actuel.

Mathias; 2. Jeudi saint; 3. Saint Philippe et Saint Jacques; 4. Invention de la croix; 5. Jeudi de Pentecôte; 6. Visitation de la Vierge; 7. L'empereur Henri; 8. Sainte Marie-Madeleine; 9. Saint Jacques; 10. Saint Laurent; 11. Saint Barthołomé; 12. Exaltation de la croix; 13. Saint Mathieu; 14. Saint Michel; 15. Saints Simon et Jude; 16. Sainte Catherine; 17. Saint-Martin; 18. Saint André; 19. Saint Nicolas; 20. Saint Thomas. On était tenu d'assister à la messe à chacun de ces jours de fête. Quand la fête patronale coïncidait avec un de ces jours de fête légale, elle était célébrée plus tard.

1749. — On plante une belle allée, de quatre rangées d'arbres des deux côtés, et une haie vive à l'entour, en avant de la maison des arquebusiers et jusqu'à la hauteur du champ de tir. Les bourgeois exécutent cet ouvrage par corvée.[1]

— Un jardinier, au service de M. le conseiller Kobel, meurt âgé de 104 ans. Il a fait son service jusque dans la dernière année de sa vie; il lisait encore et écrivait sans lunettes.

— La tribu des maréchaux est restaurée. M. le conseiller Erpffel est chef de la tribu.

— Le feu se déclare dans la maison de Michel Schmid, rue des Blés. Le toit et les écuries sont la proie des flammes.

— Les céréales sont chères : le sac de froment coûte 21 livres; le méteil 15 livres, et l'orge 10 livres. L'arrivée de marchands, qui ont beaucoup acheté de grains pour être conduits hors du pays, est la cause de cette cherté. Ils ont réalisé 8 livres de bénéfice par sac, et l'ont partagé avec l'intendant.

— Le 15 juillet, vers 2 heures de l'après-midi, un orage éclate, et la grêle ravage toute la campagne du ban de

[1] Promenade dite le *Vanolles*, du nom de l'intendant d'Alsace, qui en fit établir dans plusieurs villes de la province.

Colmar. On a relevé des grêlons qui pesaient de 4 à 5 livres. Plusieurs ont été pesés.

— On publie en France et à Colmar la paix conclue le 2 mars entre la France, la reine de Hongrie, la Hollande et l'Angleterre[1].

1750. — Le 25 juin, entre 11 heures et minuit, un grand incendie se déclare dans l'écurie de la maison de M. le stettmestre Rettlin, rue des Blés. Tout est réduit en cendres, y compris la maison d'habitation. La maison de Jean Dickelmann est aussi brûlée. La servante de ce dernier, ayant voulu sauver encore quelque objet, pénétra dans la maison, mais ne parvint plus à en sortir. Trois maisons de la rue du Canard furent aussi gravement endommagées. On dit que le domestique a été la cause de l'incendie. M. le stettmestre Chauffour a acheté l'ancienne maison et l'a fait reconstruire[2]. La poste y est maintenant établie.

[1] Paix d'Aix-la-Chapelle, qui met fin à la guerre de la succession d'Autriche.

[2] C'est aujourd'hui la maison de M. Ignace Chauffour. Le directeur de la poste était alors le grand-père du propriétaire actuel.

(La suite à la prochaine livraison.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. **Chronique strasbourgeoise de 1672 à 1684**, publiée pour la première fois, avec un extrait du *Mémorial* de Reisseisen, d'après les manuscrits de la collection Heitz, par Rodolphe Reuss. — Colmar, J.-B. Jung. imp. et édit. 1873. In-8° de XIII-136 pages. — A Colmar, chez Eug. Barth, et à Strasbourg. chez J. Noiriel, libraires. Prix, 3 fr.

M. R. Reuss a commencé, il y a un an, à réunir « tous les restes *inédits* de la littérature historique de Strasbourg, sa ville natale. » C'est par la *Chronique strasbourgeoise* de Jean-Jacques Meyer, que notre ami et collaborateur a débuté « dans cette œuvre de conservation au moins partielle d'un passé souvent glorieux, toujours instructif, et qu'il ne cessera de poursuivre dans la mesure de ses forces. » Le texte que nous annonçons plus haut, « est une pierre nouvelle apportée à cet édifice que la perte lamentable des riches collections municipales de Strasbourg laissera toujours inachevé. »

La pensée de M. Reuss est digne des sympathies et de l'appui du public alsacien. Un de nos collaborateurs nous dira sans doute, à propos de la publication que nous annonçons, les moyens auxquels il sera bon de recourir prochainement pour donner à la pensée de M. Reuss le développement qu'elle comporte.

II. **Colmar und die Schreckenszeit** (*Colmar et la Terreur*)*;* ein Tagebuch und Aktenstücke aus den Revolutionsjahren 1789-1796. Aus ungedruckten Quellen gesammelt und herausgegeben von Julius Rathgeber. — Stuttgart, A. Kröner, 1873; petit in-8° de VII-116 pages. Prix, fr. 3.50 dans toutes les librairies d'Alsace.

Cette brochure contient les notes journalières que M. le pasteur Sigismond Billing consignait sur un petit cahier appartenant aujourd'hui à M. Ignace Chauffour. Ces notes ont rapport, ainsi que le

titre l'indique, aux événements qui se sont produits à Colmar, et qui frappalent plus spécialement l'esprit du pasteur. En éditant ces notes, M. Rathgeber a rendu un véritable service à ceux qui s'occuperont désormais de l'histoire politique de la ville de Colmar.

III. Les archives de la ville de Strasbourg antérieures à 1790; aperçu sommaire, par J.-C. Brucker, archiviste de la ville. — Strasbourg, imp. de J.-H.-E. Heitz, 1873. In-8° de 159 prges.

« Lorsqu'un de noe amis a subi une perte cruelle, nous attirone volontiers ses regards sur ce qu'il possède encore. » Le lecteur comprend l'alluslon sans qu'il nous soit besoin de nous y arrêter davantage. Personne plus que M. Brucker n'est en droit de la faire : lui du moins avait eu soln, lorsque Strasbourg fut investl par les Allemands, de mettre en sûreté ce que la ville possédait de plus précieux en falt d'archives. Son dépôt est demeuré intact, et le conservateur lui demeure fidèle. Il a eu la bonne pensée de rédiger l'aperçu que nous annonçons, et qui se recommande, par sa méthode et sa clarté, à toue ceux que nos désastres n'ont polnt découragés et qui ont recours à l'étude pour retremper nos souvenirs et nos espérances.

IV. Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, 1872-1873. — Belfort, imp. Pélot fils, 1873. In-8° de 110 p., avec trois cartes et une planche.

Cette brochnre est le premier Bulletin de la Société qui a pour but de « développer le goût dee choses littéraires et scientifiques, de rechercher et de conserver tout ce qui se rattache à l'histoire de Belfort et de l'Alsace, et epécialement d'accroître la bibliothèque de la ville. »

Ce modeste début renferme divers petits travaux de mérite, parmi lesquels il convient de signaler la descrlption hydrologique dee environs de Belfort, par M. L. Parisot.

V. Alsatiana; *Echos patriotiques de la chaire israélite*, par Isaac Levy, ancien grand-rabbin du Haut-Rhin, grand-rabbin à Vesoul. — Paris, Sandoz et Fischbacher, lib.-édit., 1873; Colmar, chez Lorber et Barth, libraires, et Mulhouse,

chez Emile Perrin, Bufleb, successeur. Prix, 1 fr. In-12 de 70 pages.

Cet opuscule renferme les sermons et extraits de sermons inspirés au chef spiritnel de la communauté israélite de l'ancien département du Haut-Rhin. dans les circonetancee douloureusee qui ont euivi la capitulation de Metz et l'annexlon de l'Alsace-Lorraine à l'empire d'Allemagne. La parole du grand-rabbin a fait alors sensation à Metz et dans toute l'Alsace. La presse locale n'a pas manqué de lul faire écho, et les esprits en général en ont conservé le meilleur souvenir. M. Lévy a cédé aux sollicitations de ses amis en réunissant dans une petite plaquette lee paroles qui témoignent du patrlotisme qui anime les cœurs et des consolations que l'on puise dans le sentiment religienx.

VI. **Le 4e bataillon de la Mobile du Haut-Rhin** ; *Journal d'un sous-officier*. — Mulhouse, imp. de Ve Bader et Cie, 1873. In-8e de 219 pages, avec une carte. Dans toutes les librairies d'Alsace et aux gares des chemins de fer. Prix, 2 fr. 50.

Le titre de l'onvrage dit ce qu'il contient. L'auteur, M. Emile Gluck, e'y révéle soue un jour fort recommandable. Quiconque lira ce document aura une idée bien exacte de la manière dont nos mobiles ont rempli leur devoir pendant la guerre dont nous déplorone amèrement les conséquences finales pour l'Alsace-Lorraine.

FRÉDÉRIC KURTZ.

Mulhouse. — Imp. Veuve Bader & Cie.

DESCRIPTION

DES

DRAPEAUX ET ÉTENDARDS

DES RÉGIMENTS FRANÇAIS

DES ANCIENNES PROVINCES D'ALSACE, DE FRANCHE-COMTÉ ET DE LORRAINE

Le but de ce petit travail s'expliquera facilement. Il est de donner la description des drapeaux, étendards et guidons des régiments ayant des rapports historiques avec l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine, en commençant par les enseignes multicolores des vieilles bandes weimariennes du dix-septième siècle pour finir sous la Restauration par la description des Légions départementales dont les pavillons se montrèrent avec honneur en Espagne, en Grèce et à Alger, comme jadis ils avaient brillé à Sinzheim, à Entzheim, à Turckheim, à Denain et à Fontenoi.

Sous l'ancienne monarchie, la remise des drapeaux était l'occasion de cérémonies solennelles que présidait la Religion. On connaît le discours éloquent prononcé par le respectable évêque de Lescar, Mgr de Noé, dans l'église métropolitaine d'Auch, pour la bénédiction des guidons du régiment du Roi, dragons. Ce sont de belles pages patriotiques à lire.

Les registres de la mairie de Phalsbourg contiennent le procès-verbal d'une cérémonie semblable, mais nécessairement bien plus modeste.

« L'an 1744, le 12 may, je soussigné, avec la permission de Mgr d'Uranopole, suffragant du diocèse de Strasbourg, ai fait la bénédiction des étendarts du régiment d'Heudicourt, cavalerie, en garnison en cette place, en présence de M. de Marsay de Rollat, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et lieutenant-colonel du régiment, et de M. Antoine de Lagadet, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et premier capitaine du même régiment, qui ont signé avec moi. *F. Bataille, curé, Marsay de Rollat, Lagadet.* »

Le 10 mai 1740, l'évêque de Bastia bénit en présence de M. de Maillebois, commandant en Corse, les nouveaux drapeaux du régiment d'Auvergne, et les officiers donnèrent, à cette occasion, un magnifique repas suivi d'un bal.

Lorsqu'un régiment de dragons [1] se rendait à la cérémonie de la bénédiction de ses guidons, les soldats portaient le fusil sans la baïonnette et les trompettes sonnaient la marche. La cérémonie faite, les troupes retournaient porter les guidons chez le commandant et les trompettes, au lieu de sonner la marche, sonnaient au drapeau. Les guidons étaient déployés en allant et en revenant.

Les guidons devaient durer au moins dix-huit ans, d'après le règlement de 1779. C'est ce qui explique leur nombreux renouvellement.

Sous la République, la remise des drapeaux se fit avec un certain appareil. Le jour de la fête funèbre en l'honneur du général Joubert, le 10 vendémiaire an VIII fut choisi à Strasbourg pour en faire la distribution aux premiers bataillons auxiliaires du département du Bas-Rhin. Tous les jeunes conscrits prononcèrent, la main étendue vers l'urne funéraire qu'ombrageaient les couleurs nationales, le serment de vaincre ou de mourir pour la patrie.

[1] Le comte de Custine, commandant à Strasbourg, était mestre de camp des dragons de son nom de 1763 à 1780. Il y avait aussi les dragons de Lorraine. Cette arme fut toujours très appréciée ; on le voit par les nombreux régiments qui existaient avant 1789. Anciennement leur musique consistait en tambours, musettes et hautbois.

Toute l'armée du Rhin tint ce serment. Car le 20 germinal suivant, le général Moreau, passant en revue à Stuttgard la 46e demi-brigade dite *la Terrible*, salua le drapeau auquel était suspendu dans une boîte d'or le cœur de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de la République française, mort au champ d'honneur à côté de son colonel, le brave Forty de Phalsbourg.

C'était une noble pensée de rappeler sans cesse aux soldats, en leur montrant le drapeau, la vie pleine de dévouement et la fin glorieuse du modeste savant, simple volontaire pour la cause de la Liberté. Glorifier le drapeau, c'était à jamais glorifier le régiment, et le souvenir de cette noble décoration n'est pas perdu, même à notre époque de scepticisme. De là vient le véritable esprit de corps, qui a quelque chose d'élevé, de chevaleresque, tendant aux belles actions et prenant sa source dans le souvenir de celles qui ont mérité à tel ou tel régiment la confiance et les éloges des généraux, dans les épithètes honorables à la guerre comme *la Terrible*, *l'Invincible*, *l'Infernal*, etc., et dans les traditions qui font le sujet des conversations du bivouac et de la chambrée[1].

Cependant, à cette époque de puritanisme républicain, où les soldats, conduits par de bons généraux, n'avaient qu'un but : sauver la patrie, les distinctions honorifiques spéciales étaient mal vues par la troupe. Un régiment en sut quelque chose à ses dépens. C'était la 14e demi-brigade d'infanterie légère, dite la Légion des Francs, venue récemment de l'armée d'Italie pour augmenter les troupes stationnées en Alsace. Ses soldats montraient avec orgueil à leur chapeau une marque distinctive accordée par le général Bonaparte à cause de leur belle conduite devant l'ennemi. Un ancien régiment de l'armée du Rhin, le 2e de ligne, cantonné avec eux près de

[1] Major d'Hauteroche. — De quelques moyens de raffermir le moral des armées. (*Journal militaire*, 1835, p. 310.)

Colmar, se trouva blessé de cette distinction inconnue dans l'armée de Moreau. De nombreuses provocations s'ensuivirent, et six soldats tués et plusieurs blessés des deux côtés restèrent sur place. La querelle s'envenimant de plus en plus, la Légion des Francs dut quitter l'Alsace et montrer ailleurs les marques de sa bravoure.

Dans l'ancienne infanterie française, les drapeaux portés par des enseignes et plus tard par des sous-lieutenants marchaient avec la compagnie formant la tête de la colonne. Dans la cavalerie, les étendards étaient portés par des cornettes, et par des guidons dans les régiments de dragons. C'étaient souvent presque des enfants à qui revenait le périlleux honneur de tenir haut et ferme le signe de l'honneur et de la patrie. L'histoire a conservé le nom du jeune Brichanteau, âgé de 13 à 14 ans, « enseigne colonelle » du régiment de Lorraine qui se signala le 11 juillet 1640, à la tête des mousquetaires, à la bataille gagnée sur les Espagnols devant Turin.

On ne doit pas confondre le drapeau avec le fanion, consistant en une fiche longue de six pieds, garnie d'une banderole de drap, de la couleur distinctive du régiment, sur laquelle le numéro était mis d'une manière apparente en couleur opposée et que portaient les fourriers des compagnies pour le campement.

Les drapeaux, étendards et guidons des régiments sont rangés par province dans le présent travail.

I.

ALSACE

RÉGIMENTS

1. ALSACE, *infanterie,* créé au nom de cette province en 1635.

« Vingt-quatre drapeaux, douze par bataillon, dont un blanc colonel, et vingt-trois d'ordonnance verts et bruns par opposition, et la croix blanche par dessus. »[1]

Le baron de Sterenbeck, lieutenant-colonel, fut tué à Malplaquet. En 1744, Alsace se trouve sous les ordres de M. d'Harcourt, à la reprise de la ligne des Vosges, près Phalsbourg;[2] en 1760, le régiment de Bergh y est versé; le 17 mars 1788, le colonel, le prince Max de Deux-Ponts, le futur roi de Bavière, obtient la permission de recruter le quart de ses hommes dans la province d'Alsace.

Une des dernières cérémonies officielles, à laquelle assista le régiment, fut celle de l'enterrement du héros de l'affaire de Nancy, le lieutenant Desilles, du régiment du Roi.

En 1792, numéroté 53; colonel, M. Neuvinger, mort général de division en retraite à Phalsbourg.

2. ROYAL-BAVIÈRE, *infanterie,* formé en 1709, d'un bataillon du régiment précédent, pour un fils de l'Electeur de Bavière.

« Seize drapeaux, dont un blanc colonel et une vierge peinte au milieu de la croix blanche, et quinze drapeaux d'ordonnance bleus et croix d'or, semés de fleurs de lis avec une bordure autour de chaque drapeau à carreaux bleus et blancs. »[3]

[1] Les bandes françaises adoptèrent, dans le cours du quinzième siècle, la croix blanche par opposition à la croix rouge des Anglais.

[2] Le capitaine de Walbrunn commandait à Sarrelouis alors une brigade d'officiers réformés du régiment.

[3] Les carreaux forment les armoiries bavaroises. — D'après l'*Abrégé militaire de France, de 1741,* un prince de Phalsbourg (de la maison palatine), amena en 1596, au roi Henri IV, un régiment d'infanterie, qui

Le comte de Bavière fut au siége de Kehl (1733), à celui de Philisbourg, à la bataille de Fontenoi; mort lieutenant-général et gouverneur de Péronne, d'un coup de canon à la bataille de Lawfeld.[1]

3. ROSEN, *cavalerie*, entré au service en 1639, à la mort du duc de Saxe-Weimar.

« Six étendards de soie jaune, devise du roi et soleil aux quatre coins, trophées d'armes et le carré brodés en argent. Le revers brodé de même avec trophées aux coins et au milieu un rosier fleuri[2] en soie, avec ces mots au dessus : FLORES CVM IN ARMIS, brodé et frangé d'or. »

Conrad de Rosen succéda à son beau-père[3] dans le commandement du régiment. Il acquit des biens considérables en Alsace. M. Ernest Lehr a raconté, dans une très intéressante notice[4], toutes les vicissitudes qu'il eut à subir avant

eut la paie étrangère et des parements verts, qu'il garda jusqu'en 1687. Louis XIV donna alors ce régiment à M. de Nettancourt. En 1741, il était Noailles (N° 21). Les huit drapeaux d'ordonnance étaient tous verts, avec une losange blanche dans chaque carré, croix blanche par-dessus et un drapeau blanc colonel.

[1] Les uniformes, peints à la gouache, de tous les régiments de l'infanterie française existants en 1788, se trouvent au Cabinet des estampes à Paris, dans un magnifique volume, doré sur tranche et relié en maroquin rouge.

[2] Allusion aux armoiries du général de Rosen : « d'or, à trois roses de gueules. »

[3] Le vieux Rosen est représenté armé de pied en cap sur sa pierre funéraire, dans l'église de Dettwiller. Une large écharpe blanche est pardessus sa cuirasse. C'était l'insigne des généraux français. L'écharpe du chef était, comme le drapeau, le signe de ralliement pour le soldat. Henri IV, étant roi de Béarn, avait l'écharpe blanche en opposition avec l'écharpe et la casaque de couleur rouge des soldats de Henri III. A son avénement au trône, le blanc se trouva être ainsi la couleur royale. Tous les généraux de la guerre de Trente-Ans ont cette marque de commandement. Voyez les portraits du général weimarien d'Erlach, des maréchaux français, le tombeau du colonel de l'Union protestante, de Kanofski de Langdorff (1645), dans le temple Saint-Thomas, à Strasbourg, etc.

[4] *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace*, 1864-1865. Surpris une fois, près Marsal, en parti bleu par le prévôt de l'ar-

d'obtenir le bâton de maréchal de France. Conrad mourut à Bollwiller en 1715. Son fils, Reinhold-Charles, marquis de Bollwiller, obtint son régiment en 1729. Il le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1744. Anne-Armand, son fils, fut le dernier mâle de la famille. Il mourut à Paris, en 1749, lieutenant-général et mestre-de-camp du régiment de cavalerie de son nom. Il s'était distingué à l'assaut de la citadelle de Tournai, en 1745. Toutes ses propriétés en Alsace passèrent, par suite d'alliance, à la famille de Broglie.

D'autres branches de la maison de Rosen continuèrent à servir la France. Un comte de Rosen, brigadier d'infanterie, fut blessé à la bataille de Sunderhausen, en 1758; un autre, capitaine au régiment de Gotha, fut egalement blessé l'année suivante à l'affaire de Todenhausen.

4. CHEVALIER DE ROSEN, *cavalerie.* — Le chevalier de Rosen, chevalier de Malte, obtint en 1738 un régiment de cavalerie qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Strasbourg, à l'âge de 28 ans, en mai 1741.[1]

« Six étendards en damas jaune, soleil et devise du roi en or d'un côté, et de l'autre un rosier fleuri et boutonné, et ces mots: QVI S'Y FROTTE S'Y PIQVE, en latin: *pungit aggredientes*; brodés et frangés d'or. »

La devise française est celle de la ville de Nancy.

Le vieux Rosen étant brouillé avec Turenne, qui avait quitté la France, fit broder sur les étendards de son régiment une tour tombant en ruines sur un rosier qu'elle n'empêchait pas cependant de fleurir, avec ces mots : *Malgré la Tour, les Roses fleuriront,* allusion au nom et aux armes de l'un et de l'autre. Cette fière devise ne fut pas une vaine menace, car il surprit le régiment de son ennemi, et faillit le faire prisonnier.

mée, celui-ci fit tirer au sort ceux qui seraient pendus. La fortune lui fut favorable.

[1] Marie-Béatrix-Octavie de Gramont, aïeule du marquis de Bollwiller et du chevalier, mourut à Masevaux, âgée de 83 ans, le 8 octobre 1758.

5. ANDLAU, *cavalerie.* — En 1738, Eléonore-François, comte d'Andlau, étant devenu mestre-de-camp du régiment N° 37, ci-devant Chatellerault, lui donna son nom.

« Quatre étendards de soie rouge, soleil et devise du roi, brodés et frangès d'or. »

M. d'Andlau devint successivement un des directeurs de la noblesse de la Basse-Alsace; lieutenant-général, il se distingua au siége de Mons en 1746, et servit sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, du prince de Conti et du comte de Clermont. Il termina ses jours à Paris, le 24 juin 1763, à l'âge de cinquante-deux ans. *(Gazette de France.)*[1]

FRANCHE-COMTÉ

RÉGIMENTS

6. ROYAL-COMTOIS, *infanterie,* créé en 1674.

« Trois drapeaux, dont un colonel semé de fleurs de lis d'or et croix de Bourgogne blanche en travers, et deux d'ordonnance, couleur aurore, semés de fleurs de lis d'or et croix de Bourgogne rouge en travers. »

Louis XIV fit lever ce régiment en Franche-Comté par le marquis de Listenois (Beauffremont), qui en fut le premier colonel et qui ne tarda pas à le conduire au feu. A la bataille d'Entzheim, gagnée par Turenne sur les Impériaux, le marquis fut blessé en chargeant à la tête de son régiment. Celui-ci se distingua encore au combat de Rheinfelden (1678).

Un colonel de Royal-Comtois, le marquis de Bellefonds, fut tué à la bataille de Steinkerque; un autre, M. de la Faye, eut le même sort en 1747 au siége de Gênes. Ce fut son successeur, le marquis de Roquepine, qui apporta au roi la

[1] En 1789, le baron de Reinach de Steinbronn, maréchal-de-camp, était colonel propriétaire d'un régiment suisse de son nom. Il y avait à cette époque le régiment de chasseurs à cheval d'Alsace (N° 1) et le régiment d'artillerie de Strasbourg. Les volontaires d'Alsace avaient été supprimés en 1759.

nouvelle de la délivrance de cette ville. Plus tard, il fut au siége de Mahon.

Le régiment Royal-Comtois, qui portait ce nom depuis 1685, devint en 1791 le 73e d'infanterie. Le baron de Pont-Labbé fut le dernier colonel.

7. BEAUFFREMONT, *dragons*, créé en 1673.

« Quatre guidons en soie bleue chargés d'un soleil et de la devise du roi en or d'un côté, et de l'autre côté vairé d'or et gueules, armoiries de Beauffremont, avec le cri de cette maison : *Dieu aide au premier chrétien!* brodés et frangés d'or. »

Le mestre-de-camp Louis de Beauffremont était lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Seissel, chevalier d'honneur au Parlement de Besançon en 1762. Son régiment de dragons appartint presque toujours à un membre de sa famille.

8. GRAMMONT, *cavalerie,* créé en 1666.

« Six étendards en soie jaune, soleil et devise du roi, bordés et frangés d'or. »

Pierre, comte de Grammont, était mestre-de-camp depuis 1735.

Le 28e régiment de cavalerie, dit de Franche-Comté, fut supprimé en 1788, et incorporé, avec celui des Evêchés, dans les régiments de chasseurs de Franche-Comté et des Evêchés.

Un régiment d'artillerie portait le nom de la ville de Besançon.

LORRAINE

RÉGIMENTS

9. LORRAINE, *infanterie,* créé en 1684.

« Deux drapeaux, un blanc colonel, et deux d'ordonnance verts et gris de lin par opposition, et croix blanche. [1] »

[1] D'après l'ouvrage du colonel Susane sur l'ancienne infanterie fran-

10. BARROIS,[1] *infanterie*, créé Berri en 1651, et Vendome en 1726.

« Trois drapeaux, un blanc colonel, et deux d'ordonnance, feuille morte, verts, bleus et violets par opposition et croix blanche. »

11. LA SARRE, *infanterie*, créé en 1651.

« Trois drapeaux, un blanc colonel, et deux d'ordonnance, verts et rouges[2] par opposition et croix blanche. »

12. GARDES LORRAINES, *infanterie*, créé en 1740 pour la garde du roi Stanislas, à Lunéville, versé en 1766 dans le régiment de Lorraine.

Le prince de Beauveau, depuis maréchal de France, premier colonel.

13. MARSAN, *infanterie*. — Gaston de Lorraine, comte de Marsan, colonel en 1735, mort à Strasbourg, à 23 ans, le 1er mai 1743, enterré dans la cathédrale; inscription funéraire reproduite par J. Schweighäuser.

« Neuf drapeaux, un blanc colonel, et huit d'ordonnance, rouges et violets par opposition et croix blanche. »

14. ROYAL-LORRAINE, *cavalerie*, créé en 1672.

« Ce régiment est le seul qui porte des bourses blanches à ses étendards,

çaise (pl. 73), la croix blanche est parsemée d'alérions avec une couronne d'or au milieu.

[1] En 1744, on créa Royal-Lorraine, et en 1746, Royal-Barrois, supprimés en 1763. Les volontaires d'Austrasie devinrent le régiment de ce nom (1792, N° 8). Les chasseurs des Vosges (infanterie légère) formèrent, à la Révolution, le 8e léger.

[2] Rouges et verts, d'après un dessin à l'Hôtel des Invalides. Ce régiment fut souvent employé dans les colonies et au Canada. Il fit, comme les régiments précédents, les guerres d'Italie et d'Allemagne, ainsi que les Gardes-Lorraines, qui furent plus souvent à l'armée qu'à la cour de Stanislas. Ils se trouvèrent cependant aux obsèques de ce monarque bienfaisant

qui sont bleus d'un côté aux armes de Lorraine et de l'autre, au chiffre du roi.[1] »

15. STANISLAS-ROI, *cavalerie*, créé en 1725; versé en 1737 dans le régiment suivant.

Etendards de soie rouge, soleil, quatre fleurs de lis dans les coins, le tout frangé d'or, cravate blanche. (*Dessin à l'Hôtel des Invalides.*)

16. ROYAL-POLOGNE, *cavalerie*.

« Six étendards de soie bleue, soleil et devise du roi au milieu, semés de fleurs de lis, brodés et frangés d'or. »

Le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, premier colonel; le duc de Villequier le remplaça en 1760.

17. LORRAINE, *cavalerie*. — Henri de Lorraine, prince de Lixheim, grand-maître de la maison du duc de Lorraine. Léopold, chevalier des ordres du roi, mestre-de-camp, 1719; tué en 1734. à l'attaque de la tête de pont de Philisbourg.

« Etendards de soie verte, soleil, croix de Lorraine aux quatre coins, brodés et frangés d'or, cravate blanche. *(Hôtel des Invalides, dessin.)* »

18. LENONCOURT, *cavalerie*. — Nommé ainsi de deux de ses mestres-de-camp (1705-1735; — 1748-1758).

« Etendard de soie verte, soleil, brodé et frangé d'or, même cravate. *(Hôtel des Invalides, dessin.)*»

[1] Etat militaire, 1759. On comptait encore, en 1789. le régiment des chasseurs à cheval de Lorraine, et les régiments Royal-Artillerie de Toul et de Metz.

II.

Une loi, datée du 22 avril 1792, ordonna « le brûlement des anciens drapeaux, étendards et guidons des régiments français. »…….

Les régiments numérotés comme de nos jours, privés de leur signe habituel de ralliement, adoptèrent pour enseigne une pique surmontée du bonnet rouge. Ce fut « le signe de la Liberté. » Le 10e régiment de chasseurs à cheval (ci-devant de Bretagne), arrivant de Schlestadt, déposa, le 14 juin 1792, sa pique à la Société populaire de Strasbourg pour la reprendre dès que ses escadrons marcheraient à l'ennemi, qui se concentrait de l'autre côté du Rhin [1].

Les piques, du reste, étaient considérées alors comme une arme nationale. Les représentants du peuple Couturier et Dentzel, étant en mission à Strasbourg, décrétèrent, le 12 mai, l'emmanchement des piques qui se trouvaient dans les magasins de la ville pour les distribuer, en cas d'insuffisance d'armes, aux nombreux volontaires. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr nous apprend, dans ses Mémoires, que l'année suivante, lors de la reprise des lignes de Wissembourg, deux bataillons de la levée en masse des Vosges furent mis en réserve, parce qu'ils n'avaient pour se défendre que le nouvel armement prescrit par les deux représentants cités plus haut.

Cet engouement pour un objet aussi inutile n'eut pas seulement lieu en France. Les habitants du pays de Vaud, prenant les armes contre « leur seigneur et maître le canton de

[1] F.-C. Heitz Les Sociétés politiques de Strasbourg. p. 211.
Un mauvais plaisant écrivait alors à l'ex-abbé Cerutti, rédacteur de la *Feuille villageoise* à Paris, que le cardinal de Rohan levait dans l'Ortenau un corps d'armée, vêtu de noir avec une tête de mort pour drapeau !

Berne », prirent pour enseigne une pique surmontée du bonnet de Guillaume Tell.

Mais un autre honneur était encore réservé à la pique révolutionnaire. Elle remplaça officiellement, un moment il est vrai, le drapeau à l'armée du Rhin. Un vieillard, âgé de 87 ans, M. de la Morlière, qu'une biographie contemporaine représente comme entièrement mené par ses lieutenants Biron et Custine, ayant été nommé au commandement en chef, ordonna par un ordre du jour (juin 1792) que la pique avec le bonnet rouge, considérée jusqu'alors comme le *signe de la Liberté*, devait être pour les troupes stationnées en Alsace le *signe de la Discipline*, et en vertu de ce beau titre, il ordonnait son érection dans toutes les divisions. En marche, le sous-officier qui la portait était au centre de la colonne. Si un régiment se distinguait, il avait le droit de la garder pendant huit jours..., etc. Ces prescriptions contresignées Victor Broglie furent reçues comme elles le méritaient. On se lassa bientôt de rendre des honneurs à une chose qui ne rappelait rien de guerrier ni d'honorable, et peu après l'oripeau inutile disparut de l'armée [1].

Plus tard, on rendit aux demi-brigades un insigne plus convenable. Ce furent les nouvelles couleurs nationales, rouge, blanche et bleue, fixées perpendiculairement sur une étoffe de soie à une hampe terminée par un fer de lance, auquel pendaient des cravates tricolores. Le numéro de chaque demi-brigade, son surnom et une courte et patriotique sentence étaient brodés en or sur les nouveaux drapeaux. On voit ces anciens signes de la valeur française figurer dans

[1] On changea alors la couleur de l'uniforme de l'infanterie. Les soldats, habillés jusqu'alors en blanc, le furent en bleu. Ce changement se fit progressivement. Les recrues venues du dépôt avec la nouvelle tenue, furent baptisées du sobriquet de *bleus*, par leurs anciens qui avaient encore l'ancienne tenue. De là quelques horions, et le sobriquet de *bleu* qui est encore usité dans les casernes pour désigner un jeune soldat.

deux belles gravures de l'artiste strasbourgeois B. Zix, faites sur dessins d'après nature de J. Stunz[1], représentant les passages du Rhin près de Strasbourg, le 6 messidor an IV[2], et vers la « Vanzenav » le 1er floréal an V.

III.

Napoléon Ier se contenta de remplacer le fer de lance du drapeau par l'aigle qu'il avait adoptée pour symbole.

IV.

Après le licenciement de 1815, les légions départementales remplacèrent les anciens régiments. Les départements de la Lorraine fournirent les 52e, 53e, 56e et 85e légions, le 2e hussard de la Meurthe[3], et le 3e de la même arme, de la Moselle. Les 66e et 67e légions furent prises en Alsace avec les 5e et 6e hussards, du Bas et du Haut-Rhin. La Franche-Comté eut les 23e, 37e et 69e légions avec les 2e et 9e dragons du Doubs et de la Saône, et le 1er régiment de hussards du Jura. L'organisation nouvelle suivit, comme on le voit, l'ordre alphabétique des départements.

Les importantes places fortes de Metz et de Strasbourg donnèrent leur nom aux 1er et 3e d'artillerie à pied et aux 2e et 5e à cheval.

[1] Stunz a publié en bistre deux grandes vues de Strasbourg.

[2] Le général Montrichard a donné le récit de ce passage. *Strasbourg 1826*, in-8°, 30 pp., portrait.

[3] L'excentrique maréchal de Castellane fut colonel des hussards du Bas-Rhin, et le prince de Savoie-Carignan, depuis roi de Sardaigne commandait les hussards de la Meurthe.

Les drapeaux étaient les mêmes pour tous. Sur un carré de soie blanche, on voyait les armes de France couronnées, entre deux branches de laurier ; au-dessus le nom de la légion, au-dessous son numéro [1] ; aux quatre coins des fleurs de lis, le tout brodé et frangé d'or. La hampe était bleue, et le fer de lance de cuivre doré avait au milieu une fleur de lis découpée à jour.

On devait attacher à chaque légion une section d'artillerie et une compagnie d'éclaireurs à cheval ; mais cette imitation rétrécie de la légion romaine ne fut pas achevée. Les légions départementales, pâle souvenir de l'ancienne organisation, furent supprimées le 23 octobre 1820, pour revenir aux régiments d'infanterie de ligne et légère. La cavalerie conserva seule ses anciens numéros, ainsi que les légions de la Meurthe et de la Meuse. Les 34e et 35e régiments furent fournis par les légions de l'Alsace. Celles du Doubs et du Pas-de-Calais formèrent le 44e d'infanterie, et celle de la Moselle le 27e. Les 7e, 16e et 20e d'infanterie légère furent pris dans les légions du Jura, de la Haute-Saône et des Vosges.

Ces régiments, jusqu'à ces derniers temps, étaient donc issus des anciennes légions départementales des provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine. Ils se montrèrent toujours dignes des nobles provinces qui leur avaient donné un moment leur nom.

Le drapeau n'a pas cessé de représenter dans l'armée l'honneur et la patrie. On me permettra de citer, pour terminer, un exemple entre cent. C'était à la défense héroïque du petit bois de Mey, pendant la bataille de Borny, au moment où le combat était le plus acharné et le plus meurtrier. Le premier bataillon du 13e ligne, un moment ébranlé, bat précipitamment en retraite. Le porte-drapeau qui se précipite en avant pour rallier et entraîner les soldats, tombe mort

[1] Légion du Bas-Rhin, n° 66

Le colonel LION s'élance en appelant à lui les soldats et les chasseurs du 5e bataillon à pied qui combattent à côté. — L'ennemi n'est plus qu'à cinquante pas. Répondant à son appel, le fanfariste CAUVEZ, de la 6e compagnie du 5e bataillon de chasseurs, s'élance des premiers, saisit le drapeau et le remet entre les mains d'un officier du 13e qui accourt le chercher.

ARTH. BENOIT.

NOTICE

SUR

SÉBASTIEN BRANT

Suite *

II.

LES ŒUVRES ET LES OPINIONS DE BRANT.

La vie de Brant, comme on a pu le voir, a été une vie très simple, sans autres incidents que ceux qui peuvent se présenter dans l'existence d'un savant, trop peu original pour se séparer longtemps de ses livres, et d'un fonctionnaire de second ordre qui n'a pas d'action directe sur ses concitoyens; d'ailleurs existence honnête, laborieuse, révélant un homme fidèle à ses devoirs, membre dévoué de son Eglise, bon père de famille, sincèrement résolu à travailler pour le bien public, mais d'un horizon peu étendu, d'un caractère porté à voir les hommes et les choses de préférence par leur côté sombre, et d'un esprit plus timide que vif. Tel aussi nous apparaîtra Brant quand nous aurons étudié ses œuvres. Nous les examinerons sous le rapport de la forme et sous celui du fond; sous ce double rapport elles serviront à caractériser à la fois les tendances de son époque et la nature de sa propre personnalité. L'examen de la forme ne comportera pas des développements bien longs; celui du fond devra nous arrêter davantage.

Lors de la Renaissance, il arriva en Alsace ce qui arriva presque partout où, à un moment donné, on revint aux lettres

* Voir la livraison Janvier-Février-Mars 1874, pages 3 à 56.

classiques; ne connaissant plus qu'une latinité barbare, ne sachant plus ce que c'était que l'éloquence et la poésie, n'ayant d'autre philosophie qu'une scolastique faite pour obscurcir les esprits plutôt que de les éclairer, sentant d'une manière plus ou moins confuse que le moyen-âge ne suffisait plus, mais incapable de trouver dans le présent les germes d'un progrès nouveau, on fut d'abord tout ébloui de la réapparition du monde ancien, on s'imagina que le premier besoin était de renouer le fil interrompu de la tradition littéraire et, comme un homme d'esprit l'a dit fort bien, pour se rajeunir on commença par se faire antique. Mais au lieu de se rattacher aux antiques pour s'inspirer de leur exemple, au lieu de voir en eux des maîtres du goût et de la pensée, que l'on pouvait suivre en gardant sa liberté, on ne songea, dans ces premiers temps d'un enthousiasme irréfléchi, qu'à les imiter; et comme on n'avait pas encore appris à faire le partage entre les vrais classiques et les auteurs de la décadence, on imita indistinctement les uns et les autres. La nouvelle culture latine commença chez nous comme avait fini l'ancienne; Brant et ses contemporains rappellent les Ausone, les Sidoine Apollinaire, les Fortunat; de même que ces derniers venus de la littérature ancienne, ils manquent d'inspiration, ils ne font généralement que des exercices de rhétorique ou de prosodie; le canevas est quelquefois nouveau, mais la broderie ne l'est pas, les dessins ne sont que des copies. Brant a su le grec, mais il n'avait pas saisi le génie grec, il est entièrement dominé par l'antiquité latine; il a beau admirer Homère et dire que Platon a été le plus sage des hommes, sa vraie prédilection est pour les Romains. Il les connaissait presque tous, il avait lu tous ceux qu'on avait publiés, il les citait avec complaisance et citait pêle-mêle les plus insignifiants à côté des bons. Ecrire comme eux, faire des vers comme eux, manier comme eux des mètres compliqués, il n'a pas eu d'ambition plus haute. Au moyen-âge les poètes s'étaient

servis soit de l'hexamètre ou du distique, soit de la belle strophe rimée des hymnes; à l'époque de la Renaissance, cette dernière forme est dédaignée comme indigne des latinistes, on ne veut plus faire autrement que Virgile ou Ovide, les superfins se font les imitateurs d'Horace. Comme le vrai génie poétique leur manque, leur poésie n'est d'ordinaire qu'une « manière plus difficile de faire de la prose, » mais c'est cette difficulté qui était pour eux le charme, ils mettaient leur gloire à en triompher. On devine le secret contentement de Brant, quand il peut écrire en tête de ses vers des titres comme ceux-ci : *Carmen dicolon tetrastrophon ex sapphico hendecasyllabo et adonico dimetro*, *Monocolon ex dactylico alcmanico tetrametro hypercatalectico*, *Phaleucius hendecasyllabus juncto pentametro elegiaco*, *Tetrametron trochaicum catalecticum*, et ainsi de suite.

Pour fournir à la jeunesse et aux amateurs des lettres des modèles de versification élégante, il publia Virgile, le poète qu'il préférait à tous; il l'aimait comme on l'avait aimé au moyen-âge, à cause de l'harmonieuse beauté de sa diction, et plus encore à cause de la pureté morale et de la signification prophétique qu'on lui attribuait. Il l'accompagna des commentaires de Servius, de Donatus et de quelques Italiens, mais ne sut pas encore distinguer suffisamment les œuvres supposées des authentiques [1]. A propos de cette publication, il eut une aventure qui dut le contrarier vivement. Il paraît que, pour le texte, il avait remis au compositeur un exemplaire d'une édition antérieure, sans se donner la peine de le revoir; il corrigeait les épreuves et, à mesure que l'impression avançait, il ajoutait des *argumenta* pour les différents livres. Quand le compositeur arriva aux Priapées, qu'on croyait encore de

[1] *Virgilii opera cum quinque vulgatis commentariis*; Strasb., Gruninger, 1502, f°. Brant avait pris pour base une édition de Nuremberg, de 1491, qui elle-même ne paraît être qu'une reproduction de celle de Venise, 1492, f°

Virgile, il les commença sans se douter de ce qu'il faisait; Braut, tout mortifié de rencontrer les premiers vers de ces pièces, fit aussitôt arrêter le travail et inséra une déclaration aux jeunes gens, pour les avertir qu'il supprimait le reste; il est impossible, dit-il, que ces infamies proviennent d'un homme aussi candide, aussi pudique que le *sanctissimus Maro*, dont les jeunes filles mêmes peuvent lire sans rougir les livres; elles sont bien plutôt de cet impertinent polisson de Catulle, *turpissimus nebulo Catullus*. Dans le même but d'enseigner l'élégance, il donna des soins à une édition des comédies de Térence [1]; il justifia cet auteur contre les *bipedes aselli* qui, « ne comprenant rien à la poésie comique, » prétendaient qu'il ne suivait aucun mètre, qu'il avait même écrit en prose; il cita, en pénibles distiques, plus de trente poètes grecs et latins qui s'étaient servis de l'iambe, afin de prouver que c'était là la vraie forme des *carmina comica;* il ne remarqua pas combien il devenait comique lui-même par cet étalage d'érudition empruntée; les ouvrages de beaucoup des auteurs qu'il invoque comme témoins, étaient perdus depuis longtemps: de quelle autorité pouvaient être de simples noms? Mais il faut dire qu'en publiant Térence, il se montra moins intolérant que Wimpheling qui, dans son indignation contre la poésie païenne, le rangeait parmi ceux qu'il fallait exclure et que Dieu lui-même avait châtiés en les faisant périr d'une mort misérable [2].

Cependant, de même que Wimpheling, Brant mettait presque au même rang que les classiques, surtout pour l'explication dans les écoles, quelques poètes latins plus récents, Pétrarque entre autres et le moine carmélite Baptiste de Mantoue. Ce dernier, un des meilleurs d'entre les imitateurs

[1] *Terentii opera;* Strasb., GRUNINGER, 1503, f°. Le même imprimeur avait déjà publié *Térence* en 1496, f°. Les deux éditions ont les mêmes commentaires et les mêmes gravures.

[2] *Contra turpem libellum Philomusi;* f° A 3.

de l'antiquité, faisait les délices de nos humanistes à cause de la tendance religieuse de ses livres. Déjà en 1499, Brant recommanda par un *carmen* son poème sur la patience, que Jean Bergmann avait imprimé à Bâle. Sébastien Murrhon l'aîné, de Colmar, qui avait annoté quelques parties des *Parthenicæ* du même auteur, publiées en 1501 avec des vers élogieux de Brant, avait aussi entrepris, à la prière de Wimpheling, une interprétation de son *Liber de calamitatibus*, espèce d'élégie sur toutes les misères auxquelles sont exposés les hommes. Murrhon étant mort avant d'avoir achevé ce travail, Brant le continua d'après la même méthode; le commentaire donne quelques explications étymologiques, quelques éclaircissements sur le sens, et surtout des détails sur les nombreux faits et termes tirés de la mythologie, en indiquant les auteurs grecs et latins qui servent d'autorités [1].

Sa propre poésie latine est ce que ce genre d'exercice peut être, chaque fois qu'un peu de génie ne vient pas réchauffer la froideur du philologue, et l'on sait combien ceci est rare; elle est fatigante, à force d'être tendue et artificielle. Comme il fallait avant tout satisfaire aux règles de la prosodie, Brant arrange, dispose, intervertit les mots d'une manière souvent incompréhensible; il invente les constructions les plus bizarres. Ses *carmina* ont presque toujours l'air de compositions d'écolier; toute l'attention est donnée à la partie technique, à la production laborieuse de vers de toutes sortes de mètres, et en cela même il est quelquefois incorrect. S'il avait fait de la poésie vraie au lieu de ne scander que des syllabes, on lui pardonnerait plus volontiers de s'être trompé par moments sur la quantité. Etant peu inspiré lui-même, il s'aidait en enchâssant dans ses vers des lambeaux des anciens; on pourrait, sans trop de peine, décomposer la plupart de ses *carmina*

[1] Strasb., Jean Schott, 1502, 4°. Le commentaire de Brant commence au f° 47.

en une foule d'expressions, d'épithètes, de sentences, de fragments pris dans les classiques; à chaque pas on rencontre une réminiscence. Et ce qui prouve encore que pour lui la poésie latine ne consistait que dans la forme, c'est que pour les choses les moins propres à vous émouvoir, pour la recommandation de livres de droit, pour la description d'une maladie, pour l'explication des armoiries d'un noble, il prenait les allures les plus majestueuses, il employait les phrases les plus retentissantes; cette emphase forcée ne fait que mieux ressortir la petitesse des sujets. Quelques-unes de ses pièces ont un certain charme pour l'oreille, elles sont sonores quand on les scande; mais il ne faut pas lire les traductions allemandes qu'il en a faites lui-même, car là on voit aussitôt combien au fond elles sont dépourvues d'idées et de sentiment.

Pour un humaniste, il fallait de l'abnégation pour écrire dans la langue du peuple; Brant a eu ce mérite, si rare de son temps; à son point de vue de savant, l'allemand n'était toujours qu'une langue barbare: dans les vers qu'il mit en tête de la traduction latine de la *Nef des fous* par Locher, il parle du voyage que va faire son vaisseau pour aborder de la *barbarie* au rivage latin. Mais quelque pédant qu'il pût être, il était homme du peuple, il connaissait les besoins du peuple, il voulait, à sa façon, l'instruire et le réformer, et il savait qu'à cet effet il fallait lui parler sa langue. Pour ce fait nous l'estimons plus que ces littérateurs virgiliens ou cicéroniens, qui n'ont professé pour les idiomes vulgaires qu'un dédain superbe. Ses études classiques n'avaient pas trop déteint sur son style allemand; il garde les fleurs et les élégances pour son latin, mais c'est tout au bénéfice de son allemand, qui est beaucoup moins latinisé que celui de plusieurs de ses contemporains; il est en général franc, naturel, simple, quelquefois trop simple, un peu terre-à-terre. Quand il veut s'élever, surtout en prose, il lui arrive de se perdre dans la phraséologie embrouillée usitée dans les

chancelleries. Son dialecte est le strasbourgeois, la langue que chez nous on parle encore aujourd'hui ; sauf quelques mots qui ont vieilli, rien n'est plus facile pour un Alsacien que de comprendre l'allemand de Brant.

Depuis la décadence de la poésie en Allemagne, la prosodie était complètement négligée ; on avait oublié toutes les règles de l'art, on se bornait à compter les syllabes sans égard ni à l'accent ni à la quantité. Brant n'a guère fait mieux. Sa versification dans le *Narrenschiff* et dans la plupart de ses autres poésies allemandes est des plus élémentaires ; ses vers sont iambiques à quatre pieds ; le plus souvent les rimes sont disposées par paires ; plus rarement trois lignes se suivent qui riment ensemble. Dans quelques-unes de ses traductions d'hymnes ecclésiastiques il a tâché de rester fidèle au rhythme original ; cela ne lui a réussi qu'une fois. Quand il se vante de ses œuvres, quand il parle du « grand et pénible travail » que lui a coûté le *Narrenschiff*, quand il appelle ce livre une production qui ne doit pas avoir honte de son auteur, ce ne sont là que des manières de parler ; personne n'a rimé avec plus de facilité que Brant ; si pour le *Narrenschiff* il lui a fallu du travail, il ne lui en a fallu que pour amasser les matériaux ; ceux-ci trouvés, la forme venait pour ainsi dire d'elle-même ; aussi n'a-t-elle pas toujours toute la correction désirable. Quand nous autres, Strasbourgeois, nous nous mettons à faire des vers dans notre dialecte (c'est une fantaisie qui nous vient quelquefois), nous ne nous soucions pas beaucoup de la quantité, nous alignons un certain nombre de syllabes et nous y ajoutons des rimes ; naturellement il peut arriver alors que, si l'on veut scander cela d'après les règles, l'accent tombe sur une brève ou qu'une longue soit étouffée ; c'est exactement ce qui est arrivé à Brant. Il serait aussi puéril de vouloir déduire de ses œuvres allemandes une théorie métrique qui lui appartînt à lui, qu'il serait injuste de le blâmer pour n'avoir pas suivi les principes d'une pro-

sodie savante, qui de son temps n'existait pas, pour l'allemand du moins; il ne mérite « ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. » Sa versification négligée, un peu lourde malgré son apparence facile, était du reste parfaitement appropriée à son genre de poésie didactique, qui ne saurait avoir l'ambition de monter bien haut. Comme le public auquel il s'adressait quand il écrivait en allemand, n'eût guère été capable d'apprécier les raffinements et les délicatesses, il importait peu que ses vers fussent en tout point irréprochables; la preuve de son insouciance à cet égard, c'est que dans les nouvelles éditions qu'il donna lui-même du *Narrenschiff*, il ne corrigea rien; à l'exception de quelques changements de mots, il fit de simples réimpressions avec toutes les irrégularités primitives.

Comme il versifiait avec tant d'aisance, il aimait quelquefois à se créer des difficultés; il s'amusait à des jeux de rimes; une de ses petites pièces allemandes est composée de onze vers qui tous ont la même désinence [1]; d'autres fois il faisait ce qu'on appelait des priamèles, des strophes tantôt débutant par quelques détails qui semblent indépendants les uns des autres et dont le dernier vers indique le rapport, tantôt affirmant ce rapport dès le premier vers et ne donnant les détails qu'à la suite [2]. D'autres fois encore il fabriquait des chronogrammes ou distiques, dont certaines lettres réunies ensemble indiquent une date [3]; ou bien il disposait des poésies latines et allemandes de façon que les initiales des vers forment son nom [4]. Ces acrostiches sont un enfantillage qui trahit un

[1] Elle est intitulée : *Pfaffensegen im Hausz*; elle est inédite.

[2] Par exemple *Narrenschiff*, chap. 61, vers 55 et suiv.

[3] Sur une inondation à Bâle en 1480; sur une éclipse en 1485; sur une grêle en 1487. *Varia Carmina*, f° m 4; sur la mort de l'évêque Dalburg de Worms, en 1503. ALB. DE EYB. *Margarita poetica*; Strasb., J. Pruss, 1503, 4°, et WIMPHELING, *Adolescentia*; Strasb., Knoblouch, 1505, 4°.

[4] Dans les *Varia Carmina*, f° b c 4, il y a des vers de 1489 à Maxi-

amour-propre assez naïf, et qu'un homme aussi grave que Brant aurait pu éviter; mais cela passait alors pour un tour de force qu'on admirait comme très ingénieux; d'ailleurs Brant était très jaloux de son droit d'auteur; il n'y a pas une seule de ses productions imprimées qui ne porte son nom; ses poésies encore inédites sont toutes soigneusement signées de son monogramme.

Pour apprécier l'œuvre de Brant sous le rapport du fond, je laisserai de côté ses éditions d'ouvrages de droit et ses essais comme chroniqueur alsacien; il importera de rechercher ses idées, ses opinions, ses intentions, tout ce qui constitue sa personnalité. J'ai fait allusion à son caractère et à ses tendances dans sa biographie; il faudra les examiner de plus près, afin de nous créer un portrait de l'homme. A cet effet, on devra s'adresser autant à ses écrits en prose qu'à ses productions poétiques; on arrivera ainsi à marquer sa position au milieu de ses contemporains, et celle que doit lui réserver la postérité.

Brant a fait, dans les deux langues, un grand nombre de vers, mais en vérité il a été peu poète. On aurait de la peine à trouver chez lui la sensibilité profonde et délicate, l'élévation de pensée, la richesse d'imagination, la verve entraînante, sans lesquelles il n'y a pas de poésie. Ce qui lui manque le plus, c'est l'inspiration lyrique, et c'est précisément comme poète lyrique qu'il aurait voulu se faire un nom. Parmi ses *carmina* il n'y en a pas un qui chante l'amour; d'autres humanistes, tels que Celtès, s'efforçaient d'imiter Horace et de

milien, dont les initiales forment *Sebastianus Brant*. Les initiales des vers impairs de la traduction allemande du *Carmen* sur l'aérolithe d'Ensisheim donnent *Sebastian Brand doctor*; la pièce à Maximilien, sur la même feuille, donne de même *Sebastian Brand*, seulement entre les deux noms il y a deux vers commençant l'un par N, l'autre par S. La traduction allemande qu'il fit d'une de ses poésies religieuses, a un acrostiche plus explicite encore : *Sebastianus Brant von Straszburg doctor in beiden rechten*.

prendre le ton frivole des Italiens du temps; Brant s'est gardé de ce travers, mais pour chanter l'amour, il n'était pas nécessaire d'adresser des odes à Vénus ou de vanter les charmes d'une Lesbie ou d'une Lalagé: il suffisait d'éprouver dans sa pureté un des sentiments les plus vifs; Brant, en semblant ignorer ce sentiment, s'est privé d'une des sources de la poésie. Il lui en restait une autre, plus abondante encore, la religion; il a voulu y puiser à pleines mains, mais il n'en a retiré qu'une eau trouble; ses odes religieuses sont d'une faiblesse extrême, on ne peut se défendre de l'impression qu'elles sont *faites*, qu'elles ne coulent pas spontanément et librement, elles vous laissent froid malgré toute la bonne volonté qu'on a de se laisser entraîner par elles; je n'en excepte que deux ou trois, et encore l'une d'elles est-elle une traduction d'une hymne du moyen-âge. La passion qui éclate dans quelques autres pièces de Brant, dans ses invectives contre l'archevêque André, contre les adversaires de l'immaculée conception, contre les Flamands qui avaient arrêté le roi Maximilien, n'est pas non plus une passion poétique: c'est simplement de la haine; les vers sont aussi factices que presque tous les autres. Les causes de cette faiblesse sautent aux yeux; c'est, outre l'absence du génie, la prétention d'enseigner et de paraître érudit, et l'adoption des formes mythologiques; Brant, s'il avait vécu dans d'autres temps, aurait appelé cela les *folies* de l'humanisme. Dieu, chez lui, est le recteur de l'Olympe, le *superus tonans*; Jésus-Christ est *lapsus in terram deus ex Olympo*, l'ange Gabriel, quand il apparait à Marie, est le Mercure ailé; l'enfer est peuplé des mêmes divinités que le Tartare; la mythologie sert jusqu'à prouver la possibilité de la conception virginale. La plupart des poésies de Brant sont remplies de ces souvenirs profanes, qui gâtent même ce qu'il a produit de moins imparfait; au moment où l'on croit surprendre chez lui une émotion réelle, elle est aussitôt étouffée par le bruit de la machinerie mythologique.

De temps à autre il manifeste une certaine aptitude pour la poésie pittoresque, un des genres les moins cultivés de son temps. Bien peu de personnes ont eu alors le goût des beautés de la nature; Brant, pour son honneur, a été du nombre; on aurait aimé à le voir suivre plus souvent cette veine si riche. Quand il était dégoûté des hommes, il se relevait par des pensées pieuses et certainement aussi par la contemplation des œuvres du Créateur, mais on dirait qu'il hésitait à exprimer par des paroles ce qu'il éprouvait; quand il l'essayait, le pédantisme latiniste reprenait bien vite le dessus. En 1486 il fit une très jolie pièce sur les agréments de la Chambre des notaires de Bâle; il décrit les peintures dont elle était ornée, et qui représentaient des montagnes, l'Apennin couvert de neige. les Alpes touchant aux astres, des forêts, des châteaux, des lacs, des fleuves[1]. Ailleurs il parle, en quelques mots émus, du son des cloches de Bâle et du « doux murmure » du Rhin[2]. Après un séjour qu'il avait fait à Bade, il composa une ode où il y a également quelques strophes heureuses : « Je te dis adieu, ô ville qui me fus si chère; adieu ornement des thermes, dont les eaux bienfaisantes rendent la santé aux malades; un mur de rochers te couronne, tu es entourée de montagnes qui te couvrent de l'ombre de leurs bois. » Mais voici que cette lueur de poésie s'efface, l'érudit revient et énumère doctement ce qu'il connaît en fait

[1] *Pro amœnitate stubæ scribarum basiliensium. Varia Carmina*, f° K 8. M. Fechter, dans son remarquable travail sur la topographie de Bâle au 14e siècle (dans l'ouvrage intitulé : *Basel im 14. Jahrhundert*, Bâle, 1856, p. 19, note 2), croit que dans ce *Carmen* Brant a décrit la vue qu'on avait depuis la salle; la maison, qui jusqu'en 1435 avait appartenu. sous le nom de *Schreiberhaus*, à la Société des notaires de Bâle, était située à droite de la cathédrale et donnait sur le Rhin; mais de là on ne voit ni des lacs, ni les Alpes, encore moins l'Apennin. Je crois plutôt que, selon la coutume de l'époque, la salle était ornée de peintures.

[2] *Varia Carmina*, f° k 1.

de thermes de l'antiquité, pour conclure que Bade les surpasse toutes[1].

De même que, par moment, Brant savait faire des vers si agréables, il pouvait aussi, quand il le voulait, être un conteur assez plaisant. Pendant qu'il était à Bâle, un ambassadeur de l'Electeur de Saxe s'arrêta quelques jours dans la ville ; étonné d'apprendre que les horloges bâloises avançaient d'une heure, il en demanda la raison à Brant. Celui-ci lui envoya une réponse, partie en prose, partie en vers[2]. Il le prévient qu'il y a plusieurs explications ; la première est la suivante : Hercule, ayant volé en Espagne les bœufs du géant Géryon, dut repartir, sur l'ordre d'Eurysthée, en faisant exactement vingt milles par jour. Il franchit avec son troupeau les Pyrénées, traversa la Gaule et vint en Alsace, qui était déjà célèbre par ses vignes. Il s'arrêta près d'*Argentovaria*, qui plus tard (d'après Brant) fut appelé Colmar, soit à cause de colombes, soit à cause du collier ferré qu'on met aux chiens qui chassent le loup. Ayant bu trop de vin, du Riquewihr ou un autre, Brant ne le sait pas au juste — Hercule s'endormit ; il se réveilla trop tard pour faire le même jour les vingt milles prescrites. Il partit si précipitamment qu'il oublia d'emporter sa massue ; les Colmariens s'en emparèrent et en mirent l'image dans leurs armoiries. Le lendemain, pour rattraper le temps perdu, le demi-dieu se mit en route une heure plus tôt, et c'est ainsi qu'il put arriver encore à Bâle. En souvenir de la chose, il voulut que les Bâlois fissent avancer leurs horloges ; il les en récompensa en décernant à leur ville le nom de ville royale. — J'ignore si Brant lui-même a inventé cette légende et les trois autres dont il la fait suivre ; quelques traits de la première sont encore connus en Alsace, mais toutes les quatre portent trop l'empreinte d'une main savante

[1] O. c., f° h 7.
[2] O. c., f° m 1.

pour être des traditions populaires; quoi qu'il en soit, Brant les a racontées avec esprit, sans phrases, et avec une pointe de raillerie d'autant plus saillante, que le ton paraît plus sérieux. Elles sont, du reste, ainsi que les quelques passages descriptifs que j'ai signalés, des exceptions dans l'ensemble de son œuvre; d'ordinaire il ne veut ni charmer ni amuser, il n'est que didactique.

Depuis longtemps la poésie avait pris en Allemagne cette direction didactique, qui la ramenait à un prosaïsme ennuyeux; on n'était plus ni mystique, ni fantastique, ni idéal comme dans les beaux siècles du moyen-âge, on ne voulait plus qu'enseigner, prêcher, moraliser en vers; la poésie n'était plus l'occupation exclusive de la noblesse ou des prêtres; les classes qui passaient pour instruites avaient même fini par l'abandonner; elle était devenue l'héritage des bourgeois, et les bourgeois avaient autre chose à faire que de rêver de l'amour et du printemps, ou de lire des aventures impossibles; ils étaient devenus trop positifs pour croire aux exploits racontés dans les anciennes épopées, ils avaient des besoins plus sérieux à satisfaire, ils sentaient qu'il fallait répandre une instruction pratique et sensée, pour arrêter la trivialité croissante de la vie. On employa ainsi la poésie comme moyen d'enseignement; mais on ne peut la faire servir à ce dessein qu'en lui coupant les ailes; c'est le caractère de celle de Brant.

A cette tendance didactique se liait étroitement la prédilection pour l'allégorie. Quand elle n'est pas maniée avec un art supérieur, l'allégorie devient une des choses les plus froides, un des instruments les moins poétiques. L'abus qu'on en fit en Allemagne au quinzième siècle, fut un des symptômes de la décadence littéraire. Brant est peut-être celui qui, à défaut d'inspiration personnelle, a fait le plus fréquent usage de cette ressource facile. Toute l'antiquité n'est pour lui qu'une source inépuisable d'allégories morales; dans l'*Iliade*, Homère a représenté les vices et les malheurs qui naissent de la volupté,

dans l'*Odyssée*, le sage Ulysse, après avoir quitté Troie, le siége central de la volupté, est ramené, à travers des erreurs diverses, dans sa patrie, c'est-à-dire à la vertu et à Dieu; Enée de même, quand il dit à ses compagnons : *Per varios casus, per tot discrimina rerum tendimus in Latium*, leur signifie qu'il ne faut pas chercher le bonheur au dehors, qu'on ne le trouve que dans le tranquille domaine de l'âme [1]. Brant a-t-il tiré de son propre fonds les allégories sur Homère? les a-t-il empruntées de quelque auteur ancien? lui ont-elles été enseignées par Contoblacas à Bâle? Je ne saurais le dire; toujours est-il qu'elles s'accordaient avec toute la tournure de son esprit.

Une des choses les plus étranges qu'il ait écrites, est une invocation à la Vierge, qu'il ajouta en 1499 à une édition du *Hortulus rosarum de valle lacrymarum* de Thomas à Kempis [2]; elle n'est composée que de phrases prises dans Apulée; il la jugea si belle qu'il en mit une traduction allemande à la suite de son Passional. Dans le livre onzième de son allégorie, l'*Ane d'or*, Apulée met dans la bouche d'Isis une énumération de ses qualités divines [3]: elle est la créatrice de l'univers, la maîtresse des éléments, la gouvernante des cieux, des océans et de ce qui est sous la terre; le monde entier l'adore sous différents noms; elle protège les hommes, elle les console dans leurs tristesses, elle ne leur demande que de se confier à sa direction. A cela succède une allocution à la déesse, qui est le salut perpétuel du genre humain; les dieux

[1] Lettre à Geiler, 15 juillet 1496, en tête des *Concordantiæ Bibliæ*. Dans le *Narrenschiff*, chap. 108, il y a également une application morale des aventures d'Ulysse. Cette manière d'interpréter Homère était pratiquée déjà dans l'antiquité. Brant en a pu savoir quelque chose par Sénèque. Les allégories homériques attribuées à Héraclide du Pont, ne parurent pour la première fois qu'en 1505 à Venise.

[2] Bâle, Bergmann d'Olpe, in-8°.

[3] *Apuleii opera*, éd. Hildebrand; Leipzig, 1842, t. 1. p. 994, 1005 1078, 1080, 1093.

la vénèrent, les esprits infernaux la redoutent, elle allume la lumière du soleil, elle triomphe du Tartare, les astres répondent à sa voix, les éléments sont ses serviteurs; elle dirige les vents, fait tomber la pluie, germer les semences; les oiseaux de l'air, les bêtes de la forêt, les serpents qui rampent sur le sol, les monstres de l'océan craignent sa majesté. « Que suis-je, moi, qui n'ai qu'un petit génie, pour célébrer tes louanges? quels hommages peut t'offrir mon indigence? ma voix est trop faible pour exprimer ce que je sens; je te donnerai la seule chose que puisse te donner un homme pieux et pauvre, je garderai ta sainte image gravée à jamais au fond le plus secret de mon âme. » Brant dut être ravi d'extase quand il découvrit ces passages pour la première fois; ne semblaient-ils pas faits exprès pour la Vierge, et lui, son fervent adorateur, qu'aurait-il pu dire de plus éloquent? Il copia le tout, en ne changeant qu'un petit nombre de mots, et écrivit en tête: *Ad gloriosam virginem Mariam ex verbis Apuleii precatio.* Il est impossible qu'il ait pu prendre Apulée pour un auteur chrétien; un homme comme Celtès pouvait dire qu'il choisissait Apulée pour guide dans la philosophie, car Celtès n'avait que des idées religieuses très vagues; Brant, au contraire, savait fort bien distinguer les dogmes du christianisme des croyances du paganisme. S'il a cru reconnaître dans Isis un type de la Vierge, je me l'explique par son interprétation allégorique de l'antiquité. Dire qu'il n'aurait fait qu'un plagiat comme quelqu'un qui prend son bien où il le trouve, sans s'inquiéter de l'origine, cela ne me paraît pas digne de lui. Il a évidemment partagé certaines idées de Reuchlin; quand celui-ci écrivit son traité *De verbo mirifico*, pour prouver que les religions et les philosophies païennes ont leur source dans la Bible, et que Dieu, dont la substance absolue n'est exprimable que par le mot sacré *Jéhovah*, a une foule de noms qui désignent ses attributs, il le destinait surtout à ses amis de Bâle, Heynlin, Amerbach et Brant; c'est par

affection pour eux, dit-il, qu'il a eu le courage de pénétrer dans ces obscurités [1]. Je doute que Brant ait saisi tous les raisonnements de Reuchlin : il n'avait pas l'esprit fait pour cette sorte de spéculation ; mais il a pu retenir la pensée que tous les noms divins se rapportent au même Dieu, et se demander pourquoi, s'il en est ainsi, les mots d'Isis dans Apulée : « Le monde entier m'adore sous des noms divers », ne s'appliqueraient pas à la Vierge ?

La même tendance allégorique que je viens de signaler chez Brant, se manifeste aussi dans son goût pour les fables, les apologues, les similitudes ; au quinzième siècle ce goût était plus répandu encore que dans les siècles précédents. En 1498, Brant reçut un livre intitulé *Summa de exemplis et similitudinibus rerum*, et qui, l'année précédente, avait été publié à Venise ; l'auteur était le dominicain toscan Jean de S. Géminiano, qui avait vécu au commencement du quatorzième siècle. C'est un ouvrage singulier, mais Brant en fut si charmé, qu'il lui fut « difficile d'exprimer les jouissances que cette lecture lui procura » ; il y trouva des comparaisons pour tout ce qui a trait à la vie domestique, sociale, intellectuelle, morale, religieuse ; elles sont tirées du ciel et des éléments, des trois règnes de la nature, de l'homme et de ses membres, des métiers, des mœurs, même des lois civiles et canoniques. Brant se hâta d'en faire à Bâle une nouvelle édition [2] ; un prédicateur ou un poète, en quête d'une similitude, n'avait qu'à ouvrir ce gros volume in-4°, il ne lui restait que l'embarras du choix. On comprend combien Brant a dû être enchanté d'avoir découvert cette source ; il s'y retrouvait pour ainsi dire lui-même. Avant de la connaître, il avait déjà fait des comparaisons dans le même genre. L'empereur ayant pris, dans une de ses chasses, une biche d'une grandeur

[1] *De Verbo mirifico* ; (Bâle, 1494,) f°, préface.

[2] Bâle, Joh. Petri de Langendorf et J. Froben. 1499, 4°.

extraordinaire, en envoya un pied au prince d'Orange; comme le messager passa par Bâle, Brant eut l'occasion de voir ce pied, qui aussitôt lui inspira un *carmen* à Maximilien[1]. Après avoir fait des hypothèses diverses sur l'origine de la biche, il déclare qu'elle est « pleine d'auspices » : aucun animal n'est plus noble que le cerf, toi, Maximilien, tu es le plus noble des princes; le cerf, quand il est malade, mange pour se guérir des feuilles de laurier, par son souffle il fait sortir de leurs antres les serpents et les écrase du pied; toi, de même, pour sauver l'empire, fais une guerre, détruis tes ennemis et cueille des lauriers; le cerf ne craint pas les renards, ne les crains pas davantage; il n'a pas de fiel, tu n'en a pas non plus; il s'arrête étonné devant ce qui lui paraît nouveau, toi aussi tu admires les choses nouvelles et grandes; à l'approche d'un danger il dresse l'oreille et met en sûreté ses jeunes; toi, écoute les bruits menaçants de tes adversaires et protège ton peuple, etc.

Pour Brant, de pareilles similitudes n'avaient pas seulement leur raison d'être dans l'imagination de l'homme, il les croyait fondées dans la nature des choses: en tout il voyait des types providentiels. Les faits surtout qui lui semblaient être des caprices inexplicables, étaient pour lui des prodiges, liés par des fils mystérieux aux événemeuts à venir. Il a partagé à cet égard toutes les superstitions du moyen-âge, et si quelqu'un lui en avait fait un reproche, il aurait répondu sans doute qve les mêmes choses se trouvaient chez Pline; et comment Pline, un des hommes les plus savants de l'antiquité, pourrait-il avoir tort? Il ne naissait pas de monstre, aucune rivière ne débordait, la lune ne se mettait pas entre le soleil et la terre, en un mot il ne se passait rien d'insolite, sans que l'esprit frappé de Brant se mît à l'œuvre pour interpréter ces phénomènes d'après ses désirs ou ses craintes. Il a expliqué

[1] *Varia Carmina*, f° g 5.

ainsi la chute de l'aérolithe d'Ensisheim en 1492, la naissance à Worms de jumeaux soudés ensemble, celle d'un porc à deux têtes dans le Sundgau, de deux porcs ne faisant qu'un et d'une oie bicéphale à Gugenheim, etc.[1] Outre ces allégories soi-disant prophétiques sur les prodiges, il en a fait d'autres sur des choses plus ordinaires, et qui n'ont dû être que morales; il a allégorisé le jeu d'échecs [2], matière favorite des poètes et des prédicateurs de cette école; il a allégorisé surtout le vaisseau dans son *Narrenschiff*. Mais comme cela

[1] *Von dem Donnerstein gefallen im XCII ior vor Ensisheim;* vers latins et allemands; gravure: la ville d'Ensishèim et le village de Battenheim; du sein d'un gros nuage la pierre est lancée au milieu d'éclairs. Feuille volante (Bâle, Bergmann). Les vers latins aussi dans les *Varia Carmina*, f° e 6; les allemands, dans la Chronique de Berler, *Code hist. et diplomat. de Strasb.*, t. 2, p. 103. Le tout reproduit, avec des commentaires, par M Pierre Mérian, dans les *Annalen der Physik*, de Poggendorf, t. 122 (1864), p. 182. Un second *Carmen* de Brant sur le même fait; *Varia Carmina*, f° e 7. — *Ad clarissimum Rhomanorum Thegis* (sic pour *Regis*) *cancellarium dominum Conradum Sturcel... de monstruoso partu apud Wormaciam anno domini MCCCCLXXXXV quarto idus septembris edito, explanatio* Seb. Brant. Gravure: à gauche, le monstre, à droite, la ville de Worms; 4 feuillets in-4°. Aussi dans les *Varia Carmina*, f° g 2. Traduction allemande, dédiée à Maximilien, avec la même gravure. S. l. et a., 4 feuilles in-4°. — *Ad... regem Maximilianum, de portentifico suo in Suntgaudia, Kalendis Marciis anno etc. XCVI edito, coniecturalis explanatio* Seb. Brant. Feuille volante avec gravure. (Bâle, Bergmann). *Varia Carmina*, f° f 6. — *Ad... Albertum dei gratia episcopum Argentinensem, de monstroso ansere atque porcellis in villa Gugenhein anno XCVI tercia nonas April. a natura productis, explanatio.* Publié d'abord comme feuille. *Varia Carmina*, f° f 8.

[2] *De periculoso scaccorum ludo inter mortem et humanam conditionem.* Vers latins et allemands. *Varia Carmina*, f° 45; la pièce avait paru probablement d'abord comme feuille volante. — Dans l'ancien cloître de la cathédrale de Strasbourg, du côté Est, il y avait en jadis une peinture, portant la date de 1480 et représentant la mort jouant aux échecs avec des hommes de différentes conditions; elle était accompagnée de vers latins et allemands, tout autres que ceux de Brant; on les trouve chez Schadæus, *Summum Argentoratensium templum.* Strasb. 1617, 4°, p. 51.

arrive à la plupart des amateurs d'allégories, il s'est maintes fois embrouillé dans des sens multiples et même contradictoires; en expliquant une feuille d'images, représentant un combat de renards[1], il veut montrer d'abord que par leurs fraudes, leurs mensonges, leur absence de bonne foi, tous ses contemporains sont devenus des renards; puis, sans transition, il exhorte le roi Maximilien à imiter ces bêtes, en rusant avec ses ennemis afin de ne pas se laisser surprendre par eux. Nous verrons plus tard que l'analogie du vaisseau, qui se prêtait à tant de rapprochements ingénieux, n'a pas reçu de Brant tout le développement dont elle eût été susceptible.

Sa croyance à l'astrologie reposait sur cette même manière d'envisager les faits naturels comme ayant des rapports avec le caractère et les destinées des hommes. Dans le *Narrenschiff*, il compte parmi les fous ceux qui admettent une influence des astres[2]; dans une lettre à Peutinger, il fait quelques réserves, il hésite, il n'ose pas se prononcer; mais en réalité il croit bel et bien que les phénomènes célestes sont des présages, seulement il ne veut y voir que des signes, des avertissements de Dieu : les planètes nous menacent de catastrophes qui, à moins que nous n'y prenions garde, seront les châtiments de nos péchés; si nous n'étions pas assez insensés pour mépriser la loi divine, nous n'aurions rien à craindre de la conjonction ou de l'opposition des astres; pour nous soustraire à leur action, nous n'avons qu'à nous convertir. Il a fait plusieurs poésies pour avertir à ce sujet le peuple.

Ce sont des poésies de circonstance, comme celles sur les monstres, les inondations, les éclipses; j'en ai mentionné d'autres dans sa biographie; on peut citer encore celles qu'il

[1] *Ad... regem Maximilianum... de spectaculo conflictuque vulpium alopekiomachia. Varia Carmina*, f° h 1.

[2] Chap. 65, *von achtung des gstirns.*

composa sur une nouvelle cloche pour l'église d'Erfurt; sur les armoiries des nobles bâlois de Rotperg; sur une troupe de faucons rencontrée à Thann [1]. Comme il s'était acquis la réputation d'habile versificateur d'occasion, on lui demandait des vers sur n'importe quel fait. L'hôpital de Bade ayant été brûlé en 1507, le doyen du chapitre, Nicolas Sigwart, le pria de lui envoyer un *carmen*, dans lequel seraient indiqués aussi l'an, le mois et le jour de l'incendie. Parmi ses nombreuses pièces de cette catégorie, il y en a qui ont un tour assez ingénieux, mais toutes sont invariablement didactiques et froides. Brant ne réussit jamais à considérer les choses sous un aspect quelque peu idéal; il ne sait faire que des applications morales ou politiques d'une portée peu haute. S'il avait eu un idéal, se serait-il battu les flancs pour fabriquer des poèmes sur des maladies? Il a abusé de sa facilité d'une manière impardonnable, en décrivant une épidémie honteuse qui régnait alors [2], ainsi qu'un mal dont souffrait la femme du sénateur strasbourgeois Louis Sturm [3]; les détails qu'il donne sont si dégoûtants, qu'ils suffisent à eux seuls pour lui refuser le titre de poète dans le sens élevé du mot. J'ai déjà parlé de

[1] *Varia Carmina*, f° f 5; g 5; i 3.

[2] *De pestilentiali scorra sive impetigine anni XC VI elogium*, dédié à Reuchlin. Publié d'abord comme brochure; *Varia Carmina*, f° g 7. Cette pièce fournit à un médecin d'Augsbourg, auteur de comédies latines et d'un traité astrologique sur l'Antéchrist, l'occasion d'écrire un traité sur la maladie : *Tractatus de pestilentiali scorra sive mala de Franzos, originem, remediaque eiusdem continens, compilatus a venerabili viro magistro* Joseph Grünpeck de Burckhausen, *super carmina quædam* Seb. Braundt. S. l. et a., 17 feuillets in-4°, contenant aussi le *carmen* de Brant.

[3] *Ad accuratissimum medicinarum doctorem Georgium Olvierii.. regis Romanorum physicum, de admiranda quadam vermium et sanguinis scaturigine nobilis cuiusdam matronæ dominæ Annæ de Endingen, uxoris validi Ludovici Sturm Argent., elegiaca percunctatio.* Parut d'abord comme brochure. *Varia Carmina*, f° l 1. Brant en fit aussi une traduction en rimes allemandes.

ses vers pour recommander des livres ; c'est toujours le même esprit pédant, la même absence d'inspiration ; outre les matières pathologiques, qu'y a-t-il de plus rebelle à la poésie que la logique scolastique ou les décrétales des papes ?

Beaucoup des petits poèmes de Brant furent publiés sur des feuilles volantes, ornées de gravures sur bois. Cet usage s'était introduit peu après l'invention de l'imprimerie ; les feuilles étaient destinées aux écoliers, aux religieux, aux gens du peuple qui savaient un peu lire ; on les suspendait aux murs des chambres ou des cellules, on les collait dans des livres. Les libraires qui voulaient répandre des images, demandaient des vers à Brant, ou bien il faisait graver les images lui-même ; pour plaire à la fois aux lettrés et aux ignorants, il accompagnait sur ces feuilles ses rimes allemandes de distiques latins mis en regard. Tantôt il chantait ainsi les événements qui excitaient la curiosité, les phénomènes inattendus ; tantôt il traitait des sujets religieux ou faisait des exhortations morales. Il est à croire qu'il écrivait aussi des pièces pour les laisser avec un *ex-voto* dans quelque sanctuaire ; il en fit par exemple pour saint Appollinaire, qui avait une église dans un village du Sundgau, et auquel on attribuait la vertu de guérir les épileptiques ; Brant mit d'avance sous sa protection son jeune fils Onuphrius [1].

Je crois avoir marqué suffisamment le caractère général des œuvres de Brant ; leur but peut se résumer en ces mots : enseignement et exhortation ; il ne voit uniformément que ce but, quelles que soient les matières dont il s'occupe et qui, en dehors du droit, sont la religion, la politique, la censure des mœurs, l'éducation de la jeunesse.

En 1494, Jean Bergmann, d'Olpe, réunit pour la première fois en volume quelques poésies religieuses de Brant, en

[1] *Varia Carmina*, f° F 7. Le village est Volkisburg près de Hesingen; en français on l'appelle quelquefois S. Appollinaire, dont le peuple a fait Bolleronis

l'honneur de la Vierge et de quelques saints[1]. Quatre années plus tard il donna une deuxième édition, augmentée et complétée par des poésies politiques et de circonstance[2]. Le libraire strasbourgeois Grüninger en fit aussitôt une réimpression. A en juger par la manière dont Trithémius fait la liste de ces *carmina*[3], ils avaient paru d'abord isolément, comme brochures, comme feuilles, ou comme recommandations de livres; cette opinion est confirmée par la lecture même des pièces, par l'addition du nom de Brant au titre de chacune, par les gravures qui les accompagnent dans l'édition de 1494, et surtout par l'existence de quelques rares exemplaires détachés de plusieurs d'entre elles. On voudrait pouvoir louer ces productions, surtout quand on est compatriote de Brant; mais même en se mettant au point de vue de ses croyances, en tâchant de sentir ce qu'il a senti, il est rare qu'on puisse dire sans restriction : « Voilà de la poésie ! » Ceux qui connaissent les hymnes du moyen-âge, si profondes de sentiment, si magnifiques dans la simplicité de leur forme dont sourient les philologues, peuvent difficilement goûter ces vers où à chaque instant se trahit le labeur de l'érudit s'efforçant de presser sa pensée dans le moule classique. Quelques-uns de ces morceaux ont la coupe lyrique des odes

[1] *In laudem gloriose virginis Marie multorumque sanctorum varii generis carmina* Seb. Brant, *utriusque juris doctoris famosissimi*. S. l. et a. (Bâle, Bergmann, 1494), 47 feuillets in-4°. Chaque *carmen* est précédé d'une gravure.

[2] *Varia* Seb. Brant *Carmina*. Bâle, Bergmann, 1498, 4°. Dans la note finale il est dit que l'impression fut terminée le 1er mai. En septembre Brant publia son poème *Turcorum terror*, suivi d'une *Exhortatio ad divum Maximilianum regem;* il le fit ajouter, avec la signature N, aux *Varia Carmina*. Comme en août avait paru la contrefaçon de Grüninger, Brant supprima l'*Exhortatio* et la remplaça par quelques vers où il se plaint des contrefacteurs. Il existe des exemplaires de ces trois émissions du livre.

[3] *Catalogus scriptorum ecclesiast.*, dans Fabricius. *Bibliotheca ecclesiast.* Hamb. 1718, f°, p. 222.

d'Horace, mais elles n'en ont que cela. Mathias Hölderlin, un des amis bâlois de Brant, lui demanda un jour de rédiger pour les Heures de la Passion des *carmina nova*, plus faciles et plus agréables à réciter que les anciennes proses. Voilà bien le fanatisme humaniste dans toute son étroitesse ! On trouva ces proses trop rudes, on voulut plus de poli, plus d'élégance, et pourtant les strophes rimées étaient infiniment plus adaptées au génie de la poésie chrétienne que les vers sapphiques ou choriambiques. Aussi les odes de Brant sur la Passion ne sont-elles qu'un exercice de prosodie ; le titre même indique que c'était une *expérience* qu'on avait voulu faire[1]. Il paraît que cette première expérience rencontra des admirateurs ; Arnold Bost, du couvent des Carmes de Gand, fit composer par Brant une hymne sapphique sur saint Joachim, qu'il se proposa de chanter pendant l'office de ce saint[2]. Mais l'Eglise d'Allemagne eut assez de sens pour repousser cette innovation ; les cantiques classiques de Brant n'eurent pas la même fortune que ceux du chanoine Santeul de Paris, qui furent reçus dans les bréviaires de la France, d'où ils ne disparurent qu'il y a trente ou quarante ans.

Un *Rosarium ex floribus vitæ passionisque Christi consertum*, en vers sapphiques, se rapporte également à Jésus-Christ[3]. Brant y raconte la vie du Seigneur depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; il choisit le titre de Rosaire parce qu'il y a cinquante strophes, correspondant aux cinquante *ave* du chapelet. Malgré la longueur de la pièce, malgré le mélange de mythologie et l'allure gênée des vers, on la prendrait volon-

[1] *Ad magni ingenii et doctrinæ virum Matthiam Samsuculum (pro : Sambucellum) Sulgomensem, in Odas passionis Christi per Seb. Brant carminis quadam experientia decantatas. Varia Carmina*, f° G 1.

[2] *Joachimus hymnus sapphicus... a Bostio concinendus.* Publié d'abord avec d'autres vers de Brant sur S. Joachim comme brochure *Varia Carmina*, f° H 1.

[3] *Varia Carmina*, f° B 2.

tiers pour une des moins faibles: il y a une certaine noblesse austère, une certaine ampleur qui à la première lecture vous frappent; mais on soupçonne aussitôt cette ampleur et cette noblesse de n'être qu'un vêtement pour cacher la maigreur du fond, bien entendu au point de vue poétique. Voyez la traduction allemande que Brant lui-même a faite de ces vers! On la dirait sortie de l'atelier du plus prosaïque des *Meistersänger*; il trouva même moyen d'y loger son nom et sa qualité en acrostiche [1].

Sa dévotion la plus ardente était pour la Vierge; c'est aux louanges de la Vierge et à la défense de son culte que sont consacrées la plupart de ses poésies religieuses; il chante ses vertus, ses fêtes, les lieux où on lui rend des honneurs spéciaux; il reproduit, pour la glorifier, les comparaisons usitées depuis le moyen-âge, et tirées, soit du Cantique des cantiques, soit de métaphores employées par les prophètes; il la trouve préfigurée par de nombreux personnages de l'Ancien Testament; il traduit pour le peuple et publie en feuilles volantes des hymnes à Marie, les unes avec des images, les autres avec la notation du chant. Il donna l'*Ave præclara maris stella*, de *Hermannus Contractus*, le *Verbum bonum et suave* (l'*Ave*), connu depuis le treizième siècle, l'*Ave, salve, gaude, vale*, que, suivant une opinion assez commune alors, il attribuait à saint Bernard, mais dont le véritable auteur était Conrad de Heimbourg, du temps de Charles IV prieur des chartreux de Gaming, dans la Basse-Autriche. Les traductions de l'*Ave præclara* et du *Verbum bonum* ne méritent pas plus que

[1] *Der Rosenkrantz mit blumen des lebens und lydens unsers herren iesu Christi geflochten, etc.* Publié dans: *Der ewigen wiszheit Betbüchlein.* Bâle, 1518, f° XCIII, et d'après ce texte par Phil. Wackernagel, *Das deutsche Kirchenlied*, Leipz. 1864, t. 2, p. 1099. Cet auteur, qui, dans le tome 1er de son ouvrage, p. 226, donne lui-même le *Rosarium* latin, ne paraît pas s'être aperçu que l'allemand n'en est qu'une traduction.

celles du recueil de prières *Hortulus animæ* [1], de fixer notre attention; celle de l'*Ave, salve*, au contraire, est une des meilleures choses que Brant ait écrites; il la fit pour son ami le frère Louis Moser, de la Chartreuse de Bâle, qui la publia, sans ajouter le nom du traducteur, dans un petit livre d'édification [2]. Brant s'était attaché à suivre le rhythme mélodieux de l'original, et il y avait réussi mieux que jamais; tout en n'étant que la reproduction de l'œuvre d'un autre, ce morceau prouve qu'un certain sentiment poétique, le plus souvent comprimé par les préoccupations didactiques et

[1] *Der hübsch Sequentz ave præclara von unser lieben frowen, Sebastiani Brant.* Feuille volante avec encadrement. S. l. et a. Une autre édition porte le titre : *Ave præclara getutst durch S. Br. Gedruckt zu Tübingen*, s. a. Feuille avec les notes de chant et une image de la Vierge posant les pieds sur le croissant. Reproduit dans le *Gesangbüchlein* de Michel Vehe, Leipz 1537, n° 181; d'après ce texte dans le *Deutsche Kirchenlied* de Phil. Wackernagel, Stuttg. 1841, p. 124; d'après la feuille imprimée à Tübingue, par Zarncke dans son *Narrenschiff*, p. 136, et par Wackernagel dans la nouvelle édition de son livre, t. 1er, p. 1098. — *Der Sequentz Verbum bonum getütst durch* Seb. Brant *von unser lieben frowen.* Feuille volante, s, l. et a., avec les notes et une image de la Vierge couronnée par deux anges; des deux côtés une prière en prose. — Il y avait sous le titre de *Hortulus animæ* plusieurs recueils de prières, différents les uns des autres; sans entrer pour le moment dans d'autres détails, je me bornerai à dire qu'en 1502 le libraire strasbourgeois Jean Wehinger chargea Brant de traduire un de ces livres en allemand; il parut la même année, et forme un volume de 320 feuillets in-16°, avec 66 gravures très fines. L'année suivante Brant et Wimpheling donnèrent, chez le même éditeur, une édition corrigée du texte latin, avec les mêmes gravures.

[2] Phil. Wackernagel, o. c., t. 2, p. 872, attribue la traduction à Moser. C'est une erreur. La pièce, écrite de la main de Brant et signée de son monogramme, se trouve dans un volume appartenant à la bibliothèque de Bâle et contenant quelques traités autographes de Moser. L'index, écrit sur le premier feuillet, porte : *Crinale S. Bernardi a* Seb. Brant *compositum*. En marge du manuscrit de Brant, Moser écrivit quelques changements, et c'est avec ces changements et quelques autres qu'il publia le texte, sans nom d'auteur, dans un petit volume in-16°, intitulé : *Der Curss vom Sacrament. Usslegung des gloria patri. Sant Bernarts Rosenkrantz.* S. l. et a.

érudites, ne lui a pas manqué absolument. Les idées de l'auteur ne sont pas très fortes, ses images ne sont pas toujours du meilleur goût; mais lui, et Brant tout autant que lui, y ont mis toute leur âme. Pour juger cela, il ne faut pas oublier que cela vient du moyen-âge.

On a vu plus haut avec quelle chaleur Brant s'était voué à la défense de l'immaculée conception. Il n'y a pas de théologien du temps qui ait déployé pour cette cause plus de zèle et plus de colère que notre humaniste laïque. Il se peint lui-même et peint son parti par sa manière de démontrer le dogme et d'en attaquer les adversaires. Aux *hérétiques juifs*, qui niaient la simple virginité de Marie, il oppose une argumentation en distiques, tendant à prouver que cette virginité n'a pas été impossible[1]. C'est un extrait versifié d'un des livres les plus bizarres du moyen-âge, intitulé *Defensorium inviolatæ perpetuæque virginitatis castissimæ dei genitricis Mariæ.*[2] L'auteur, le frère François de Retza, mort en 1425, montre par des analogies, tirées de la nature, de l'histoire et de la fable, que Marie a pu devenir mère sans cesser d'être vierge. En suivant ce guide étrange, Brant rappelle, avec le sérieux le plus naïf. toutes sortes de prodiges: la vestale Emilie qui ralluma par son vêtement le feu éteint sur l'autel de la déesse; l'autre vestale Tuscia qui, accusée de s'être livrée à un séducteur, prouva son innocence en puisant dans le Tibre de l'eau dans un crible: Circé, qui changea les hommes en bêtes; le Phénix qui renaît de ses cendres; Danaë dont Jupiter s'est approché sous forme d'une pluie d'or; les abeilles qui se propagent sans s'accoupler, les escargots qui sont fécondés par la rosée, les ourses qui enfantent par les narines, etc. Après

[1] *Varia Carmina*, f° A 6.

[2] S. l. et a. In-4°, 30 feuillets avec des gravures; au-dessus de chaque gravure deux vers latins avec traduction allemande; au-dessous, une explication latine en prose. Les rimes allemandes ne sont pas du frère Retza lui-même.

avoir cité ces merveilleux exemples, Brant s'écrie chaque fois, avec l'auteur du *Defensorium*, et d'un ton irrité : « Si cela est possible, pourquoi une vierge n'a-t-elle pas pu devenir mère ? » Pourquoi Brant n'a-t-il pas vu combien tout cela était ridicule et même indécent ?

L'immaculée conception n'est pas défendue par des arguments meilleurs ; s'ils sont moins ineptes, ils ne sont pas plus concluants ; au fond Brant n'en a que deux, sa dévotion et la toute-puissance divine ; son cœur lui dit que la mère du Christ a dû naître sans péché originel ; sa raison ajoute que si Dieu ne l'avait pas fait naître ainsi, il ne serait pas tout-puissant. Il ne veut pas qu'on mette saint Thomas d'Aquin, le contradicteur du dogme, au-dessus de l'Eglise ; saint Thomas a été un homme savant, un *vir bonus*, mais en ce point il s'est trompé, et il faut espérer que Dieu lui a pardonné son erreur. C'est tout ce qu'il peut produire contre les maculistes en fait de preuves, si cela peut s'appeler preuves, mais il le renforce par une avalanche d'injures ; dans son invective contre Wigant Wirt[1] il s'écrie : « Jamais je n'ai été agité par une fureur plus grande, mais cette fureur est juste et elle ne s'éteindra pas. » Il voudrait que la langue impie de son adversaire fût frottée d'orties, d'épines, de chardons ; il serait heureux de le voir couvert de lèpre ; s'il ne sait pas encore ce que c'est que de *contemnere divos*, Tantale, Ixion, Sisyphe, le lui apprendront. Il l'accuse particulièrement de souiller la réputation de la ville de Bâle où a siégé le Concile ; il l'appelle âne, bête, pendard, etc. ; qu'il se repente, sinon il trouvera en lui, Brant, un Aristarque qui ne lui laissera pas un moment de repos.

Quand il écrivit cette diatribe, il avait près de quarante ans ; elle n'a donc pas l'excuse de la passion de la jeunesse.

[1] *Pro virginalis conceptionis defensione contraque maculistarum Virginis Mariæ furorem. Varia Carmina* f° A 2.

Après le supplice des dominicains de Berne, en 1509, son acharnement était le même. Le traité qu'il composa sur cette affaire vers 1512, mais qu'il ne publia point, était un entretien en prose, dans le genre des dialogues de Lucien, entre Vulcain et le fondateur de l'ordre des frères mineurs. Vulcain racontait à saint François toute l'histoire de la querelle jusqu'au procès de Wirt; il disait entre autres, en parlant du bûcher des quatre religieux : « C'est ainsi qu'ont péri ces mécréants; Dieu a effacé leurs noms pour toute éternité; suffoqués par la fumée avant d'être brûlés par les flammes, ils ont été réduits en cendres et puis balayés comme la boue des rues; ils se sont perdus dans leur iniquité. » A quoi saint François ne savait répondre que par ces vers, un peu altérés de Virgile :

« *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ*
Et servare modum stimulis agitata malignis. »

Brant ajoutait qu'un maculiste ayant prétendu devant lui que le fait était faux et que s'il était vrai il serait une injustice, il lui avait fermé la bouche par ces rimes improvisées :

« *Du bist auch einer, lieber bruder,*
Der do zeucht an dem Schelmenruder,
Dem die Münch an gezogen hant
Die man zu Bern ietzt hat verbrant,
Du strichst Mariæ masen an;
Glust dich, du magst gen Bern auch gan,
Dir wird des gebrattens dar getragen
Doch sind die bein nicht gut zu nagen. »[1]

Cela peut se traduire à peu près ainsi : « Mon cher frère, tu veux manier la même rame (sans doute allusion à la

[1] Sur le titre d'un exemplaire du *Defensorium impiæ falsitatis a quibusdam pseudo-patribus ord. prædic. excogitatum* (impr. *sub dio*, 1509, 4°), se trouve une note manuscrite disant qu'on afficha à une des portes de la cathédrale de Strasbourg des répons contre l'immaculée conception chantés par les dominicains d'un couvent de Moravie, et que c'est là ce qui aurait inspiré à Brant les susdits vers.

Nef des fous) qu'ont maniée les moines brûlés à Berne ; tu couvres la Vierge de souillures ; si tu en as envie, vas à Berne, on t'y servira un rôti, dont les os ne seront pas bons à ronger. » Le sentiment qui a dicté ces mauvais vers est plus mauvais encore, on a honte pour Brant ; avec ces dispositions-là, il aurait fait un excellent inquisiteur.

Je m'arrêterai peu à ses poèmes sur quelques saints. Il chante son patron saint Sébastien, bien qu'il convienne que le talent lui manque ; pour louer dignement ce martyr intrépide, il faudrait être un Pindare, ou pouvoir chausser le cothurne tragique. Il chante le patron de son fils, l'ermite saint Onuphrius, dans un *carmen* où le mètre change si souvent, qu'il semble que Brant n'ait voulu fournir qu'un échantillon de ses aptitudes prosodiques ; ce qu'il y a de meilleur dans cette pièce, toute hérissée de mythologie, est une courte invocation au saint, en vers rimés, à la façon des hymnes ; mais Brant n'a pas pu s'empêcher de lui donner le titre pédantesque *monocolon ex dactylico adonio dimetro catalectico.* Il fait l'éloge de saint Valentin qui guérit l'épilepsie, tandis que Macaon et Hippocrate sont impuissants contre elle. Il célèbre saint Yves comme protecteur de l'étude du droit, et saint Brunon, le fondateur de l'ordre des chartreux, auquel appartenaient plusieurs de ses amis. Il se plaint que saint Joachim, « ce vénérable héros », n'ait encore ni églises, ni chapelles ; on révère sainte Anne, pourquoi pas aussi son époux ? L'honneur de la Vierge exige qu'on n'oublie pas son père, car c'est une honte pour les enfants d'avoir des parents inconnus. En terminant une des pièces qu'il consacre à Joachim, il lui dit : « Pour le moment il faut que tu te contentes de ces vers ; plus tard, quand j'aurai plus de loisir, je t'en ferai encore d'autres. » Il dit de même dans un *carmen* à saint Augustin : « Il y a longtemps que je désire chanter tes louanges, mais de nombreuses occupations ont empêché mes mains encore faibles ; d'ailleurs tu n'a pas besoin de mes vers ;

accepte-les néanmoins tels qu'ils sont. » La plupart de ces morceaux ne sont que des biographies versifiées[1]. En 1502 Brant publia, en prose allemande, un recueil complet de vies des saints; ce fut une nouvelle édition d'un *Passional* qui avait déjà paru plusieurs fois[2]; Brant fit quelques changements dans l'orthographe, et modernisa quelques mots; çà et là il intervertit l'ordre des légendes, il en ajouta quelques-unes qui manquaient, et mit à la fin une traduction de son invocation à la Vierge, d'après Apulée.

Brant était donc sous ces rapports bon catholique; il l'était même en censurant quelques abus qui nuisaient à la considération de la hiérarchie. Il se plaint des prêtres qui ne sont entrés dans les ordres que pour se livrer à la paresse et pour s'enrichir, qui ne sont pas plus aptes à diriger une paroisse « que des ânes à jouer du luth », qui se font donner toutes sortes de dispenses, qui cumulent des bénéfices, qui prennent de l'argent pour tous les actes de leur ministère, qui réclament le respect de la foule, tandis que chez eux ils mènent une vie scandaleuse; il se plaint des évêques qui consacrent les jeunes gens sans s'informer de leur vocation, ou qui sont trop mondains, trop cupides, trop despotes pour être de vrais pasteurs; il se plaint des abbés qui, au lieu de prier, d'étudier, de surveiller leurs monastères, passent leur temps à des banquets, à la chasse ou avec des femmes; il se plaint des moines mendiants, vagabonds effrontés, qui exploitent la charité des fidèles en leur vendant de fausses reliques, du foin de l'étable de Bethléhem, des os de l'âne de Biléam, des plumes de l'aile de saint Michel[3]. Il se plaint

[1] *Varia Carmina*, f° C 7 et suiv.

[2] *Der heilgen leben nüw mit vil me Heilgen, und darzu die Passion und die grossen fest, das lesen, mit figuren zierlich und nutzlich den menschen.* Strasb., Grüninger, 1502, 2 t. in-f°. — Ib., 1510. — Ib., M. Hupfuff, 1503, f°, avec un titre un peu différent.

[3] *Narrenschiff*, chap. 30, 63, 73; — *Varia Carmina*, f° i 2; — Epigrammes, n° 35 et 75, inédits.

enfin des simoniaques, en faisant une spirituelle comparaison entre saint Pierre qui a travaillé toute une nuit sans prendre un poisson, et qui pourtant a reçu les clefs du ciel, et Simon le magicien, qui sait remplir les filets au point qu'ils se rompent, mais qui n'est que le portier de l'enfer. Ce ne sont là que des plaintes inoffensives, comme celles de Wimpheling, de Geiler de Kaysersberg, et de beaucoup d'autres avant eux. Brant a pour l'Eglise un dévouement sans bornes; il n'en veut qu'à quelques individus qui la déshonorent; il ne touche ni aux institutions ni aux dogmes; l'omnipotence papale n'a pas d'avocat plus empressé, la vie monastique de panégyriste plus enthousiaste; il est aussi irrité contre les Hussites[1] que contre les maculistes, les Juifs et les Turcs; s'il déplore le désordre, c'est parce que le spectacle des abus commençait à ébranler la foi des laïques; il demande le retour à la discipline, afin que le clergé reprenne son autorité, car c'est au clergé que doit appartenir le gouvernement des âmes.

Mais ce n'est pas dans l'Eglise seulement qu'il voit du désordre, il en voit partout. Ici nous arrivons à un des côtés de son caractère dont l'étude offre un intérêt particulier, et qu'il ne faut pas perdre de vue quand on veut apprécier sa valeur même comme poète. Son idéal n'est pas un idéal poétique, c'est celui de l'*ordre* dans les relations aussi bien que dans la conduite des individus. Comparant à cet idéal la réalité, et voyant combien celle-ci y répondait peu, il s'était troublé jusqu'au fond de son âme; il avait à un haut degré le sens de la règle; tout ce qui sortait de la règle blessait sa nature facilement irritable; il présentait alors le contraste singulier, mais assez naturel, d'un homme qui veut la mesure et qui, ne la rencontrant pas chez les autres, en sort lui-même; désappointé de trouver les choses autrement qu'il les conce-

[1] *Narrenschiff*, chap. 93, vers 11 et suiv.

vait, il se fâchait, il s'emportait, et, le goût du siècle aidant, les gros mots lui partaient tout seuls. Son commerce avec les chartreux de Bâle avait contribué à nourrir cette disposition à n'envisager le monde que par ses côtés sombres; il s'était habitué à le regarder avec les yeux d'un moine et, au lieu de ne blâmer le mal que là où il était, il condamnait la société en bloc. Dans ses écrits il ne tarit pas de plaintes sur le renversement de la règle, causé par l'orgueil, et entraînant la corruption des mœurs et le refroidissement de la foi. En 1500 il publia un petit poème sous la forme d'un songe [1]; il raconte que, préoccupé « comme de coutume » du triste état du monde, il s'endormit au milieu de ses soucis; en rêvant, il vit une croix, plantée en terre et dont le sommet touchait au ciel; le bois avait des fissures nombreuses et récentes, d'où découlaient des gouttes de sang et d'où sortaient des voix plaintives; une de ces voix lui expliqua le sens de la vision qui lui arrachait des larmes: la croix, pendant si longtemps vénérée des chrétiens, est devenue un objet de mépris et de haine; c'est pourquoi Dieu nous menace de châtiments qu'il annonce par mille présages; cependant, la croix ne périra point, elle restera pour les fidèles le signe de la grâce, et pour les autres le signe de la condamnation.

Mais où sont les fidèles? Brant en trouve à peine un très petit nombre; il croit qu'il n'y a plus que Dieu qui, par une intervention directe, puisse sauver le monde; un instant il va jusqu'à douter du pape, qui lui semble devenu indifférent: « Seigneur, dirige toi-même d'une main ferme la barque de Pierre; Palinure, hélas! s'est endormi sur le gouvernail. » [2] L'Antéchrist est aux portes; et savez-vous quels sont, d'après

[1] *Somnia id est cristifere crucis lamentatio sive concio lugubris nuper de anno 1500 somnio prospecta*. S. l. et a., 4 feuillets in-4°. Un ami de Brant traduisit la pièce en allemand : Dr Seb. Brants *Traum in tütsch*. Pforzheim, 1502, 4°.

[2] *Varia Carmina*, f° g 5; — *Narrenschiff*, chap. 103, vers 63 et suiv.

Brant, ses principaux aides? ce sont les imprimeurs; ils font paraître trop de livres qu'il faudrait jeter au feu. Ce jugement semble peu équitable; on a des catalogues d'à peu près tout ce qui était publié du temps de Brant; parmi ces nombreux volumes et brochures, ce qu'il a pu appeler manvais, se réduit à fort peu de chose. Pour lancer une pareille boutade, il faut que lui, qui aimait tant à se voir imprimé et dont plusieurs des meilleurs amis ont été imprimeurs, ait eu un moment d'humeur bien sombre. Il trouvait un signe plus manifeste encore de l'approche de l'Antéchrist dans le mépris des indulgences: « Personne, dit-il, n'en veut plus, et pourrait-on les avoir pour un liard, on ne donnerait pas un liard pour se les procurer. Cela m'est une preuve que la foi est comme une lumière qui, après avoir brillé d'un vif éclat, est sur le point de s'éteindre, et que le jour n'est pas loin où tout retombera dans les ténèbres. »[1]

Il s'inquiétait surtout de la situation morale de l'Allemagne. Il ne laissait échapper aucune occasion, soit dans ses vers soit dans sa prose, de manifester ses sentiments allemands; mais plus il aurait voulu que la nation à laquelle il appartenait fût grande et honorée, plus il était choqué de ses vices, et, généralisant comme toujours, il attribuait à tous ce qui peut-être n'était que le fait du plus grand nombre. Il reprochait aux Allemands leur ivrognerie, leur paresse, leur brutalité, leur égoïsme; en Allemagne, dit-il quelque part, l'ordre divin et humain est renversé par le mensonge, la malice, la fraude, les liens sociaux sont rompus, on ne connaît plus la justice, tous sont frappés d'aveuglement; même dans la magistrature on ne rencontre plus que peu d'hommes, ou pour mieux dire, on n'en rencontre plus aucun qui soit intègre et qui veuille punir les crimes; ne vous étonnez donc

[1] *Narrenschiff*, chap. 99 *von abgang des glouben;* chap. 103 *vom endkrist.*

pas si l'honnêteté, la probité, la pudeur sont comme exterminées parmi nous; il a plu à Dieu que nous finissions dans le mal[1].

Le trouble de Brant lui pesait par moments si lourdement que, pour s'en délivrer, il songeait à se retirer dans la solitude; il estimait heureux et voudrait imiter les « combattants du Christ », qui avaient cherché le désert pour fuir les séductions et les angoisses du monde; dans son poème sur saint Brunon, il s'écrie : « Dieu veuille que je puisse espérer d'être admis parmi les Chartreux[2] ! » Il adressa au chanoine Christophe d'Utenheim un éloge du professenr de la Sorbonne Jean Raulin, qu'il admirait pour avoir renoncé à tout et pour s'être fait moine au couvent de Cluny[3]. Christophe et ses amis Wimpheling et Geiler agitèrent un jour la question si, dans ces temps de crise, ils ne devraient pas se faire anachorètes; Brant se fût volontiers joint à eux. Mais aucun d'entre eux ne prit cette résolution désespérée; ils restèrent à leur poste, sans se faire beaucoup d'illusions sur le succès de leur lutte contre ce qu'ils appelaient le mal; cette lutte, d'ailleurs, n'aurait pu aboutir, au moins dans une certaine mesure, que s'ils avaient eu le courage de relâcher la chaîne qui les retenait au passé.

De Bâle, Brant envoya à Geiler une « invective contre les délices du monde[4]. » Je la traduis, autant parce qu'elle est une des moins médiocres de ses poésies au point de vue littéraire, que parce qu'elle révèle, mieux que d'autres, la nature mélancolique de sa piété. « O monde, toi qui n'es jamais fidèle à tes adorateurs, toi qui as coutume de tromper les

[1] *Narrenschrift*, chap 92, vers 30 et suiv. ; — *Varia Carmina*. f° b c 1; — Lettre à Gœtz, en tête de la *Pannormia Jvonis*.
[2] *Varia Carmina*, f° F 6. F 7.
[3] Dédicace de la *Collatio habita in publico conventu Cluniacensium... per. . mag. Joh. Raulin*. (Bâle, Bergmann, 1498. 4°).
[4] *Invectiva contra mundi delicias. Varia Carmina*, f° II 8.

hommes, qui n'a rien de pur (jeu de mots : *munde, nihil mundi habens*), de chaste, d'honnête, ami perfide pour tous, je te dis adieu. Après avoir été ton hôte, je te quitte, tu ne fus pour moi qu'un ennemi cruel, tu n'as observé envers moi aucun des devoirs de l'hospitalité, tu n'as pas gardé la foi que tu m'avais engagée. Aussi bien tu ne le pouvais pas, car tu es périssable, il n'y a rien en toi de constant et de ferme. Tu promets tout, souvent même une vie éternelle, et tout ce que tu fais est frappé de vanité. Tu n'offres que des rires sardoniques ou des larmes de crocodile ; tu es plein d'imposture, tu as la ruse du renard. Combien de fois ne m'as-tu pas promis la gloire, la vie, le bonheur, des richesses faciles ! En tout tu as menti, en tout ce que tu donnes se cache un venin. J'ai vu et revu presque tout ce qui existe sous le soleil, et dans l'univers entier je n'ai rien trouvé de stable, j'ai reconnu que tout est vain, caduc, insensé, que tout s'écoule comme de l'eau ; tu n'as rien qui dure, il suffit d'un instant pour tout emporter. Tu donnes beaucoup, il est vrai : de l'or, des champs, des troupeaux, une épouse, des enfants, tout ce que peut souhaiter une folle cupidité, mais en tout cela il y a plus d'amertume que de douceur ; aux joies tu te plais à mêler des tristesses. Et supposé que tu me restes propice jusqu'à la dernière heure, que je réussisse en toutes choses, que tu ne me refuses aucun de mes désirs : quand, m'écrierai-je, quand viendra le terme ? sera-ce aujourd'hui ou demain ? Mes années seront peut-être aussi nombreuses que celles de Nestor, néanmoins il est une loi fatale : il faut partir, tôt ou tard la mort nous surprendra. Qu'importe que je meure dans un an ou dans mille, puisque la mort est toujours là et que la vie même qui semble la plus longue, passe rapide comme un instant ! Que sert-il de se réjouir, si après il faut demeurer un temps infini dans la peine ? que sont tes courtes délices en comparaison des tourments de l'enfer ? elles s'évanouissent, et ceux-ci seront éternels. Quand je mourrai, pour combien de temps se

souviendra-t-on de moi? Qui voudra me plaindre? Mes frères, sans doute, ma famille, ma femme; mais ils craindront que je ne revienne. Ils mettront une grosse pierre sur ma tombe, afin que le cadavre en pourriture ne puisse plus sortir de la fosse. Pour se disputer ma succession, ils prêteront de faux serments, ils se poursuivront d'injures, il y aura des vols, peut-être des meurtres. A peine me laisseront-ils un mauvais linge lacéré pour couvrir ma nudité. Ils poseront sur mon sépulcre une urne de marbre remplie de parfums, ils répandront des roses, des lis, du thym, du romarin, pour empêcher par ces fortes odeurs mon esprit de revenir de l'Erèbe. Ils se lamenteront comme les Mennonides, ils verseront des larmes comme les compagnons de Phaëton, ils voudront, comme Ino, se tuer de douleur, ils m'érigeront une pyramide ou un mausolée, ils me feront des pompes funèbres comme on en faisait au Champ de Mars. Que me servira tout cela si, à cause de ma vie perverse, j'aurai dû descendre au Styx? Tout ce qui maintenant me paraît précieux, sera tourné alors en dommage pour moi; ah, combien je regretterai de n'avoir pas été pauvre, privé des voluptés et des biens du monde! Mais il n'y aura plus de retour. Tisiphone, me frappant de ses serpents, me forcera de confesser la vérité; le nocher infernal, m'ayant débarqué au rivage d'où l'on ne revient pas, me présentera au juge, et celui-ci me rappellera mes crimes; il me livrera aux Furies pour qu'elles me fassent subir ma peine. « Infligez-lui, dira-t-il, autant de tourments que pendant sa vie il a eu de délices. » O monde misérable, plus misérable que le Tartare, quels secours pourras-tu me prêter alors? que vaudront tes promesses, tes douces paroles, les espérances trompeuses dont tu m'avais bercé? Désirerai-je encore tes faveurs? voudrai-je les acheter au prix d'une souffrance éternelle? Ah! que celui-là périsse qui t'a donné ce nom impropre de monde, à toi qui es immonde et plein d'ordures? Fuis, sors, va-t-en, j'ai horreur de tes charmes! Je te quitterai, je me séparerai

de toi, je ne te veux plus, je le jure par Dieu et les saints. C'est toi seul, ô Père très bon, que je veux adorer, je ne suivrai plus que le Christ. Sois mon aide, Seigneur, que je meure au monde pour vivre éternellement pour toi. »

Tout cela n'est ni très profond ni très neuf; rien de plus banal que ces lamentations sur les vanités du monde. Brant a des passages qui ne sont que des ressouvenirs de l'Ecclésiaste. Puis on se demande pourquoi lui, dont la vie domestique paraît avoir été très heureuse, se plaint par anticipation de l'ingrat oubli où le laissera sa famille? Mais, outre qu'en latin le morceau se présente un peu mieux qu'en traduction, le fait qu'il l'a envoyé à l'austère Geiler de Kayserberg prouve que nous n'avons pas là une simple amplification déclamatoire, et qu'il a exprimé, à part quelques exagérations dans la forme et à part la mythologie, des sentiments que réellement il a éprouvés; ce sont ceux d'un homme pieux, mais dont la piété a été trop chagrine, trop ascétique.

Le renversement de l'ordre auquel Brant attribuait tous les malheurs du monde, avait pour lui un sens particulier. Il nous en informe dans un de ses poèmes les plus remarquables, non pas précisément sous le rapport poétique, mais comme expression de son opinion sur l'histoire de l'humanité et sur le gouvernement des peuples[1]. « Jusqu'à présent, dit-il, j'ai décrit les mœurs des fous (dans le *Narrenschiff*) et leur triste fin; » ils ont péri parce qu'ils n'ont su ni manier les rames ni diriger les voiles du navire qui les portait, en d'autres termes, parce qu'ils ont enfreint la loi de Dieu et méconnu sa règle. Cette règle, il va maintenant nous la faire connaître: Pour toutes les créatures Dieu a établi un ordre qu'elles ne violent pas impunément; il consiste dans la respectueuse obéissance que l'inférieur doit à son supérieur, il

[1] *De corrupto ordine vivendi pereuntibus inventio nova. Varia Carmina*, f° a 1.

est détruit par l'orgueil qui mène à la révolte. C'est ainsi que d'abord Lucifer, puis Adam ont péché et subi la peine. Les descendants d'Adam se sont tous engagés dans la route funeste qu'il avait ouverte ; eux aussi ont transgressé la règle, ils ont voulu être maîtres à la place de Dieu, ils ont usurpé le règne, ils ont fondé les monarchies des Assyriens, des Mèdes, des Perses, l'Empire d'Alexandre, celui des Romains, dont chacun a disparu à son tour. Puis est venu le Christ pour rétablir l'ordre divin. « Il confia à Pierre et à ses successeurs la charge d'être ses vicaires à perpétuité ; ce que tu lieras sur la terre, dit-il à son disciple, sera aussi lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux. L'empereur Constantin, comprenant que c'était là la foi chrétienne, s'y conforma ; il reçut d'un successeur de Pierre la couronne de l'Empire, et c'est ainsi que dans l'Empire fut restauré l'ordre ; alors commença réellement le règne du Christ, chef souverain des hommes et de leurs princes, la fin fut renouée à l'origine, l'Oméga à l'Alpha, la loi et la règle reprirent leur autorité ; on reconnut que Christ est le maître et qu'en droit comme en fait il confère le double glaive ; tous ceux qui depuis lors ont été rois légitimes, ont tenu leurs sceptres de son vicaire ; s'il en est qui s'en sont emparés autrement, ils ont été des usurpateurs, des voleurs, des brigands ; ils ne sont pas entrés dans le bercail par la porte, ils y ont pénétré violemment comme des loups. Depuis quinze siècles (!) l'Empire romain est ainsi constitué de manière que l'Empereur soit inférieur au Pape, qu'il reçoive de lui la puissance séculière et qu'il lui jure d'être le protecteur de saint Pierre et de l'Eglise ; c'est dans ce but qu'il est sacré par le Pontife et que celui-ci lui remet le glaive pour punir les méchants et défendre les bons. Voilà les deux luminaires que Dieu a établis pour rayonner sur le monde ; le plus grand, pareil au soleil, éclaire les âmes et les choses saintes ; l'autre, qui reçoit son éclat du premier, n'est fait

que pour l'ombre des choses terrestres; tel est l'ordre véritable, la seule règle juste, la loi du maître du tonnerre: partout l'inférieur doit obéir à son supérieur. »

Cela fut écrit en 1495; le canoniste le plus ultramontain n'aurait pas pu exprimer en termes plus clairs le principe de la domination absolue de la papauté. On parle quelquefois des tendances nationales de Brant; les voilà : le Pape au-dessus de l'Empereur! A ce point de vue, s'il avait été conséquent, il aurait protesté contre toute prétention du chef de l'Etat de se mêler de la police ecclésiastique; mais l'inconséquence était un des caractères de ce temps, si fertile en contrastes. Wimpheling qui, pour réformer les abus, désirait que Maximilien fît pour l'Allemagne une sanction pragmatique pareille à celle de la France, soumit, en 1510, à l'examen de Brant un projet qu'à la demande du prince il avait rédigé dans ce but; il est permis de supposer qu'auparavant déjà il avait ramené son ami à des vues un peu plus conformes aux intérêts de la société laïque, telle qu'elle tendait à se constituer dès cette époque. Il serait difficile de s'expliquer le crédit dont Brant jouissait auprès de Maximilien, s'il avait maintenu dans sa raideur la théorie de la suprématie pontificale sur le pouvoir séculier. En tout cas, et de très bonne heure, il associait au principe ultramontain celui de quelques légistes du moyen-âge sur la monarchie universelle de l'Empereur comme chef temporel de la chrétienté. Lui et d'autres publicistes du quinzième siècle considéraient encore les Empereurs comme les successeurs directs des Césars de Rome: on avait construit tout un système de soi-disant droit historique sur la translation de l'Empire, qui des Romains avait passé aux Grecs, des Grecs à Charlemagne, des Francs aux Allemands par les Ottons; cette translation devait justifier la maxime que les Empereurs d'Allemagne étaient *de jure* les maîtres du monde. Pour propager ces idées, qui n'étaient pas nouvelles et qui flattaient l'orgueil national, Wimpheling publia et Brant

recommanda par des vers un traité *De juribus et translatione Imperii*, écrit déjà vers le milieu du quatorzième siècle, par l'évêque de Bamberg Lupold de Bebenburg [1]. Brant était persuadé qu'à l'Empereur revenait le titre de *dominus mundi*, maître du monde séculier ; que dans ce domaine il avait les mêmes priviléges que le Pape dans le sien ; qu'il était la *source du droit*, de même que le Pape était l'organe de la religion ; il croyait, comme l'avait cru le juriste bâlois Pierre d'Andlau, probablement encore un de ses maîtres, que tous les princes chrétiens de l'Europe devaient être soumis à cet Empereur universel [2]. Ces théories n'étaient plus que des chimères ; non-seulement les autres souverains avaient leur pleine indépendance, ils ne voyaient plus dans l'Empereur qu'un voisin dont ils étaient les égaux : dans l'Allemagne elle-même les Etats tendaient à se conquérir une plus grande autonomie ; au fond, l'Empire n'était plus qu'une idée, et par la faute des derniers chefs, cette idée même avait perdu beaucoup de son prestige. Brant le déplorait : l'ordre divin n'est plus observé, l'Empereur n'est plus « le maître de la terre », les rois lui refusent l'obéissance, les peuples, les villes aspirent à être libres, aucun ne songe à défendre l'honneur impérial, chacun ne cherche que son intérêt propre ; tout est à l'envers, « les pieds tournés en haut, nous voulons marcher sur la tête, la voiture est attelée devant les chevaux, au lieu d'avancer, nous allons à rebours comme les écrevisses. » C'est encore à l'Allemagne que s'adressent principalement ses plaintes : il ne plaît plus aux Allemands d'avoir un Empereur, les Etats veulent être maîtres chez eux, ils oublient que les grenouilles, mécontentes du gouvernement de Jupiter, reçurent pour roi Ibis qui les croqua l'une après l'autre. Et

[1] Strasb., Matth. Schürer, 1508, 4°.

[2] *Hodie plurimi reges plus de facto quam de jure imperatorem in superiorem non recognoscunt et suprema jura imperii usurpant. De romano imperio* ed. Freherus. Strasb., 1603, 4°. Lib. 2, cap. 8.

pourtant Dieu les avertit par des prodiges, par la naissance de monstres, par le cours des astres, par des épidémies, qui sont autant de foudres forgées par les Cyclopes [1]. Il abonde en prédictions sinistres; en 1495, il décrivit la figure qu'aura le ciel le 2 octobre 1503, et annonça pour ce jour des catastrophes; celles-ci n'étant pas arrivées à l'heure prévue, il publia pour l'année 1504 une feuille volante, avec une image allégorique et des vers où il exprime la crainte de voir se lever une génération guidée par un prophète qui, sous l'apparence de la piété, enseignera le mensonge et allumera des guerres; en 1520, il fit de nouveau des rimes, prédisant pour 1524 un déluge, un trouble général dans toute la création, sinon des dangers pour l'Eglise, l'irruption des païens dans la chrétienté, la ruine de l'honneur germanique [2]. Mais chaque fois qu'il se hasardait à faire de ces prophéties, il ajoutait qu'on pourrait désarmer la colère divine en faisant pénitence et en revenant à l'ordre.

Il y avait un homme dont, dès sa jeunesse, il attendait le rétablissement de cet ordre, c'était Maximilien. L'incertitude de toutes choses pendant le règne de l'Empereur Frédéric III, la dissolution des liens politiques en Allemagne, la rivalité des Etats, le mépris des lois, l'abus de la force avaient été pour beaucoup dans sa manière de peindre le monde en noir. Quand en 1486, le fils de Frédéric fut élu roi des Romains, Brant, ses amis et tous ceux qui pensaient comme eux, fon-

[1] *De corrupto ordine vivendi. Varia Carmina*, f° a 1, a 6; — *De pestilentiali scorra*, O. c., f° g 7.

[2] *Figura coeli MCCCCCIII. Varia Carmina*, f° a 7 — *Von der wunderbarlichen Zamefügung der œbersten Planeten, anno M.CCCCC und viere, quarto Kal. Januariis* Feuille volante avec une gravure : la lune et les planètes sous formes humaines, au milieu une écrevisse gigantesque (l'empire germanique), sur son dos un coq (la France) dont s'approche en tapinois un renard (l'empereur Maximilien); à gauche on voit le renard qui a saisi le coq à la gorge. S. l. — Vers de 1520, chez Strobel, *Narrenschiff*, p. 34, et chez Zarncke, p. 161.

dèrent sur lui les espérances les plus brillantes et les moins justifiées; ils ne pouvaient pas prévoir encore que ce prince intelligent, chevaleresque, aimable, semblerait un jour indécis et inconséquent, parce qu'il songerait bien plus à l'agrandissement du pouvoir de sa maison qu'aux intérêts de l'Empire en général. Brant fit aussitôt des vers sur son élection : « Plus heureux que Saturne qui fut détrôné par son fils Jupiter, Frédéric sera assisté du sien dans le gouvernement du monde; sous des princes pareils, l'âge d'or ne pourra pas manquer de reparaître [1]. » Brant ne doutait pas de la prochaine réalisation de tout ce qu'il souhaitait le plus ardemment; d'avance, il voyait refleurir en Allemagne la justice, la concorde, la paix, et surtout il voyait les Turcs chassés de l'Europe et de la Palestine; Maximilien devint littéralement son héros. Aussi peut-on se figurer sa colère quand il apprit en 1488 que, lors de l'insurrection de la Flandre, le roi avait été fait prisonnier à Bruges. Il composa une « exhortation élégiaque à tous les sujets de l'Empire contre les Flamands perfides et sacriléges [2]. » La sincérité de son indignation est indubitable, mais c'est une indignation exprimée par un pédant doublé d'un fanatique. La manière dont il accumule ses souvenirs d'histoire et de mythologie est peu faite pour nous émouvoir; il a beau s'échauffer et enfler sa voix, il ne réussit qu'à nous faire rire; je crois même que si ses vers étaient tombés entre les mains d'un habitant de Bruges, ils auraient produit sur lui le même effet; on peut en juger par les extraits suivants : « Dites, ô Brugeois cruels, quelle Erichton furibonde, quelle Tisiphone coiffée de serpents vous a excités ! Dites-le, brigands cimbres, monstres flamands ! Vous avez arrêté votre chef, le roi romain : vous n'avez pas rougi de toucher ses épaules sacrées, ses membres oints de l'huile de Dieu. Que la

[1] *Varia Carmina*, f° bc 4.

[2] *Ad cunctos Rhomano imperio subiectos elegiaca exhortatio contra perfidos et sacrilegos Flamingos.* O. c., f° e 4.

terre s'ouvre pour vous engloutir, qu'elle vous enferme dans les sombres régions de l'Erèbe! » Brant les voue à Cerbère, aux Harpyes, aux Euménides. « Quel lion, quel tigre vous a engendrés? l'Océan même ne produit pas des êtres comme vous. » Ils n'ont pas même eu pitié du père de Maximilien, de ce vieillard malade qui n'a presque plus de souffle. L'Allemagne entière doit se lever pour venger cette injure; Brant appelle aux armes toutes les tribus de l'ancienne Germanie, les Triboques, les Némètes, les Saxons, les Trévires, les Baiovares, les Vangions, les Ubiens, etc., etc. Cela n'est que comique; ce qui ne l'est plus, c'est quand il s'écric : « Quiconque ne poursuit, ne tue pas les ennemis de César, est un ennemi de César; » « détruisez les Flamands, extirpez la racine même du crime, pendez, décapitez les scélérats, faites-leur subir tous les genres de mort, brûlez leurs villes, renversez leurs murs, faites passer la charrue sur ce sol maudit! la justice l'exige; c'est ainsi qu'il convient aux Germains de montrer qu'ils sont l'honneur de l'Empire et qu'ils ont encore leur vaillance antique! » On ne peut pas dire que ce ne sont là que des hyperboles froidement entassées par un rhéteur; cette rage de paroles est très sérieuse, mais elle est sauvage; la dévotion de Brant pour son Maximilien est aussi farouche que sa dévotion pour la Vierge immaculée.

A son grand dépit, il lui semblait que les Allemands ne partageaient pas son enthousiasme; en 1492, quand le roi Ferdinand-le-Catholique eut fait la conquête de la Grenade, Brant publia un poème *in baethicum triumphum* [1], où il fait son éloge, moins encore pour avoir vaincu les Maures, que pour avoir réuni à peu près toute l'Espagne sous un sceptre unique; « Ah! que l'Allemagne serait prospère si elle avait un roi pa-

[1] Publié avec : *(Caroli Verardi) in laudem... Ferdinandi... bethicæ et regni Granatæ obsidio, victoria et triumphus. Et de Insulis in mari Indico nuper inventis.* (Bâle, Bergmann) 1494, 4°; — et dans les *Varia Carmina*, f° b c 4.

reil ; bientôt le monde entier serait de nouveau soumis à nos lois! nous possédons, il est vrai, Maximilien, et il voudrait tenter des choses glorieuses, mais hélas ! il ne trouve pas la fidélité qui lui est due ! » Lors même qu'il l'aurait voulu, Maximilien n'aurait pu rien faire de grand aussi longtemps que vivait son père qui, jaloux du pouvoir, le tenait dans la sujétion. Frédéric III mourut le 19 août 1493 ; le 7 novembre de l'année précédente était tombé près d'Ensisheim, dans la Haute-Alsace, un aérolithe qui avait produit une consternation générale. Brant fit sur ce phénomène plusieurs pièces de vers, pour apprendre aux savants et au peuple les diverses significations de la pierre : avant tout elle avait été un présage de la mort du vieil empereur, dont Brant composa un éloge funèbre peu mérité ; en même temps elle annonçait la défaite des Turcs ; après avoir loué Frédéric d'avoir aimé la justice et la paix, après avoir exprimé l'espoir que sous son fils on sera plus sûr encore de voir revenir « les temps fortunés de Saturne », il exhorte Maximilien, sans s'apercevoir de la contradiction, à combattre les Turcs et à pousser vivement la guerre contre la France, à cause de l'affront que lui avait fait Charles VIII en délaissant sa fille et en lui enlevant sa fiancée.

La Diète de Worms de 1495, qui prit des mesures pour le rétablissement de l'ordre dans l'Empire et pour une expédition contre les Turcs, semblait réaliser enfin les espérances de Brant [1]. « Nous triomphons des astres, s'écria-t-il, les inférieurs obéiront de nouveau aux supérieurs, la règle sera restaurée. » Il exhorta les Allemands à payer le tribut décrété par la Diète, en leur rappelant que tous les peuples, les Assyriens, les Babyloniens, les Indiens, les Perses, les Grecs, etc., ont dû payer des impôts ; d'ailleurs le tribut n'est pas

[1] *Varia Carmina*, f° b c 1 ; la pièce porte par erreur la date de 1497 ; il s'agit de la Diète de 1495.

lourd, d'autres nations sont taxées plus fortement. « Et voyez, j'ai dû payer moi-même, et je l'ai fait volontiers. » Est-il besoin de demander si c'est là de la poésie ? et comme cela aurait touché les bourgeois, s'ils avaient pu lire des vers latins !

On vient de voir que, dans l'esprit de Brant, où s'agitaient confusément toutes les tendances du siècle, le désir de paix n'excluait pas les velléités guerrières ; on peut dire en effet, et nous en aurons encore d'autres preuves, qu'il ne voulait la paix dans l'Empire que pour que l'Empereur pût reconquérir par les armes le titre de maître du monde. Il lui plaît de parler mal de la France, bien qu'une fois il semble lui envier une certaine liberté [1] : liberté bien restreinte encore, mais c'était au moins quelque chose que d'avoir un Parlement qui savait résister à l'arbitraire de la royauté ; l'Allemagne possédait une digue analogue dans ses Diètes ; seulement Brant, par une de ces inconséquences si fréquentes chez lui, avait peu de goût pour les Diètes, il les accusait de disputer quand il fallait agir [2]. Il avait une peur extrême du *coq ;* il la montrait non moins par ses railleries que par ses menaces ; c'eût été une grande satisfaction pour lui, si l'*aigle* l'avait plumé pour le ramener sous sa domination [3]. L'Italie le tentait également ; en juin 1495, on vit se réunir près de Thann une quantité de faucons qui s'envolèrent vers le Sud ; Brant y vit un symbole des princes qui devraient suivre Maximilien au-delà des Alpes : « Le destin vous appelle, ô Allemands, allez ressusciter l'Empire d'Italie ! [4] »

[1] O. c., f° b c 3.
[2] O. c., f° a 8.
[3] Voir par exemple le troisième des épigrammes (n° 2, chez STROBEL, *Beitræge*, p. 38, et chez ZARNCKE, p. 155) ; le *Pasquillus in Gallorum* ἀποτροπήλην, dans les *Panegyri in laudem Maximiliani.* Strasbourg, 1520, 4°.
[4] *Varia Carmina*, f° f 5.

Cependant, une campagne contre la France et la reprise de l'Italie n'étaient pas les soucis les plus ardents de Brant ; il subordonnait son ambition germanique à une autre plus vaste ; sa constante préoccupation était la guerre contre les Turcs. Depuis la conquête de Constantinople et les progrès des armées musulmanes dans l'Europe orientale, la croisade était redevenue la grande affaire de l'Occident. En nous reportant à la fin du quinzième siècle, nous pouvons éprouver sans trop de peine quelque chose de l'impression produite par les succès des Turcs ; on était frappé de terreur ; hommes d'Etat et savants, moines et poètes s'efforçaient à l'envi soit d'exciter l'imagination des peuples, soit d'appeler les princes aux armes ; on publiait à cet effet des traités de toute sorte, on composait des litanies spéciales, on faisait représenter des drames par les étudiants des Universités, on répandait des images montrant les horreurs commises par les ennemis de la foi. Pour Brant surtout, la guerre sainte était un des principaux objets de son activité littéraire. Dans tous les phénomènes célestes et terrestres, qui semblaient inexplicables, il voyait des signes tantôt du triomphe imminent des Turcs, tantôt de leur expulsion. J'ai dit que son attachement à Maximilien se fondait en grande partie sur l'espoir que ce prince soutiendrait efficacement la cause de la chrétienté contre les infidèles ; il se plaignait des Diètes qui, pendant que ceux-ci avançaient, ne savaient que délibérer ; il fallait un chef prenant une initiative vigoureuse, et ce chef serait Maximilien. Brant l'adjurait, en prose et en vers, de sauver le monde chrétien. Il lui dédia les rimes, qu'il publia en feuilles détachées, sur l'aérolithe d'Ensisheim et sur le porc monstrueux né dans le Sundgau ; ce porc désignait « la secte de Mahomet », la pierre était un avertissement que cette secte serait écrasée. En 1495, il apprit qu'une ligue était conclue entre l'Empereur, le pape Alexandre VI, le roi Ferdinand d'Espagne, le duc de Milan, la République de Venise ; ne sachant pas, à

ce qu'il paraît, qu'elle était formée contre la France, il ne put lui supposer d'autre but que de protéger l'Eglise et l'Italie contre les Turcs; il manifeste sa joie par un *carmen* écrit à la hâte, qu'il adressa à l'évêque de Worms[1]; jamais, dit-il, depuis la création du monde, il n'est rien arrivé de comparable à cette confédération salutaire. Il publia, en la dédiant encore à Maximilien, une histoire de la ville de Jérusalem depuis sa première origine jusqu'en 1492; c'est un ouvrage de circonstance bien plutôt qu'un travail historique qu'à cette époque, où l'on n'avait ni les sources ni la critique suffisantes, il eût été impossible de faire; la seule intention de Brant, en réunissant sa compilation mêlée de fables, est de confirmer l'empereur dans le projet qu'il lui prêtait de délivrer la ville sacrée. Il fit de ce livre un résumé en distiques, où, en terminant, il crut pouvoir donner l'assurance que si le roi romain les appelle, tous les princes s'empresseront de lui donner leur concours; une cause, qui lui tenait si fortement à cœur, lui inspira quelques-uns de ses meilleurs vers. Il inséra un résumé semblable, plus court et moins réussi, dans son *Narrenschiff*[2].

Les Allemands ne bougèrent point, pas plus que les autres peuples. En 1498, Brant fit un nouvel effort. Léonard Clément, prêtre à Ulm, venait de publier une élégie au sujet des victoires des Turcs, formant deux pages de vers latins et accompagnée d'une informe gravure sur bois[3]. Brant en prit occasion pour écrire un poème: *Thurcorum terror et potentia*[4];

[1] (Bâle), Bergmann, 1495, 4 feuillets in-4°; *Varia Carmina*, f° f 1.

[2] *De origine et conversatione bonorum Regum et laude civitatis Hierosolymæ. cum exhortatione eiusdem recuperandæ.* Suivi d'un *carmen ad divum Maximilianum... in vitam et conversationem regum Israhel et Juda.* Bâle, Bergmann, 1495, 4°. Le *carmen* aussi dans *Varia Carmina*, f° d 1. — *Narrenschiff*, chap. 99.

[3] *Leonardi Clementis Ulmensis presbitari* (sic) *elegia ob victoriam Turci.* S. l. et a., 4 feuillets in-4°.

[4] *Varia Carmina*, f° n 1.

c'est une réponse du sultan au prêtre d'Ulm; Bajazeth raconte ses conquêtes, il déclare qu'il les doit à l'indifférence des chrétiens et à leurs discordes; il menace d'envahir l'Italie, il ne craint personne, si ce n'est Maximilien; mais que les chrétiens y songent, ils ne pourront le vaincre que s'ils s'unissent entre eux. Dans cette pièce, Brant sut donner à sa pensée, qu'il se croyait obligé de répéter si souvent, un tour nouveau, assez original; il ne retombe que vers la fin, quand il fait dire au sultan que si, pour se préserver de la défaite, il devait accepter le baptême et se constituer prisonnier d'un prince aussi magnanime que l'Empereur d'Allemagne, il ne s'y refuserait pas. Une pressante exhortation à Maximilien termine le poème. La même année il fit une édition des prophéties, faussement attribuées à l'évêque Méthodius de Tyr, et de l'interprétation qu'un clerc d'Augsbourg, Wolfgang Aytinger, en avait donnée dans le sens des croisades et du rétablissement final du christianisme en Palestine[1]. Brant, tout en sachant, comme il dit, que pour quelques-uns ces prédictions n'étaient que des contes de vieille femme, voulait qu'on ne fût pas plus indifférent « aux révélations des saints qu'aux calculs des astrologues »; lors même qu'on ne peut pas fixer l'heure du triomphe de l'Eglise, on doit être certain qu'il arrivera. Il revint encore une fois à ces idées dans son *Somnium* de l'année 1500. La question turque ne reparut sérieusement qu'à la Diète de 1518; cette fois-ci Maximilien semblait bien résolu; Ulric de Hutten adressa aux princes d'Allemagne une éloquente exhortation en prose; Brant leur

[1] *De revelatione facta ab angelo b. Methodio in carcere detento.* Bâle, Furter, 1498, 4°; — ib. 1504, 4°; — ib. 1516, 4°. En 1504 parut chez le même imprimeur une traduction allemande. Le traité avait été publié pour la première fois, S. l. et a., puis en 1496 chez Jean Froschauer à Augsbourg. On a cru que Wolfgang Aytinger n'a été que l'imprimeur de la première édition; mais il ressort clairement d'une note placée à la fin du volume qu'Aytinger est l'auteur de l'interprétation. Brant n'en fit qu'une réimpression ornée d'images.

en adressa une en vers, en partie dans les mêmes termes que les précédentes[1]; il se faisait illusion en disant que le pape et ses cardinaux étaient prêts à se mettre à la tête des armées « par mer et par terre »; mais il termina par quelques vers chaleureux: « S'il vous reste une étincelle de foi, hâtez-vous de saisir vos armes! pourquoi dormons-nous? si l'injure faite à Christ ne nous émeut pas, laissons-nous émouvoir au moins par la pudeur ou par la crainte; levez-vous et procurez à vous-mêmes et à vos neveux une gloire immortelle! » Mais ces vers n'étaient plus qu'un anachronisme; le temps des croisades était passé sans retour; quelques papes, quelques monarques aventureux pouvaient parler encore d'expéditions d'outre-mer, les humanistes et les théologiens pouvaient les y engager au nom de la chrétienté menacée de retomber dans la barbarie; mais ce n'étaient plus là que des rêves impossibles et de vains efforts; d'autres intérêts réclamaient l'attention des souverains et des peuples; l'Empire et bientôt toute l'Europe chrétienne allaient devenir le théâtre d'événements plus graves.

Brant, voyant que rien de ce qu'il souhaitait ne se faisait ni en Allemagne ni contre les Turcs, était tombé dans un état de découragement, dont nous trouvons l'expression dans une lettre écrite dès 1504 à Conrad Peutinger d'Augsbourg. Peutinger lui avait adressé quelques lignes, où il se plaignait d'être dérangé dans ses études par la querelle de succession qui avait éclaté entre les princes bavarois, et qui désolait à la fois le Palatinat et les contrées traversées par le Danube; il ajoutait qu'il craignait de voir les Allemands user leurs forces dans ces dissensions intestines et être réduits un jour à subir un joug étranger; il rappelait la parole d'un ancien, que

[1] *Ad divum Maximilianum Cæsarem cunctosque christiani nominis principes et populos, in Thurcarum nycteria, cum arripiendæ in eosdem expeditionis exhortatione.* Strasb., 1518, 4 feuillets in-4°.

l'empire romain eût été impérissable s'il n'avait pas été déchiré par des factions. Brant lui répondit par des réflexions fort longues; ce sont celles d'un homme qui, déçu dans ses plus chères espérances, est tellement abattu qu'il est devenu presque fataliste. Depuis longtemps, dit-il, il a déploré la discorde qui règne entre les Allemands, mais persuadé que l'inexorable *fatum* l'a voulu ainsi, il a cessé de s'en affliger; de même que pour les individus, il existe pour les Etats un destin qui dirige celui qui veut, et qui entraîne celui qui résiste; il y a des années que, par le calcul des constellations, il a prédit ces maux; que les astres aient une influence ou non, n'importe, il n'a été que trop véridique prophète; par conséquent, à quoi bon s'étonner? Il continue en ces termes: « D'ailleurs, l'Empire n'est pas attaché à la glèbe germanique avec une nécessité telle qu'il ne puisse pas être transféré ailleurs; par le même chemin par lequel il est arrivé successivement aux Assyriens, aux Mèdes, aux Perses, aux Grecs, aux Romains, aux Allemands, il peut parvenir à d'autres, dès que le voudra la fortune. Il y eut un temps où l'Empereur pouvait dire en toute vérité: Je suis le maître du monde. Mais quand nous voyons où nous en sommes venus aujourd'hui, combien les sots s'élèvent, combien l'ancienne prévoyance et l'ancien zèle sont changés en aveuglement et en paresse, l'Empire romain n'est plus un sujet de joie, il n'est plus qu'une preuve de la fragilité humaine et de la variabilité du sort. Il ne viendra pas de jours meilleurs, je crains au contraire qu'il n'en vienne de pires; des personnages considérables ont annoncé, et tous les signes déclarent que les hommes seront plus pervers dans la suite. L'Empire germanique aura la même fin que ceux qui l'ont précédé; il ne sera plus que poussière et débris, il n'en demeurera que le nom Rien n'est stable parmi les choses terrestres, rien ne subsiste que notre âme immortelle, tout le reste s'en va; ce qui est commencé cessera, ce qui est fait ne sera plus, ce qui est

construit sera renversé. Ayons donc toujours devant l'esprit cette vérité : que de tout temps les discordes, les rivalités, les guerres civiles ont causé la ruine des plus grands Etats, qu'à tous est fixé un terme au-delà duquel ils ne dureront pas ; ce terme peut être différé, mais il viendra fatalement ; ne nous faisons pas d'illusion, l'Allemagne n'échappera pas à cette loi. »

Mais, chose étrange, après avoir dépeint les malheurs des troubles civils, Brant, au lieu de faire l'éloge de la paix, trouve que celle-ci offre des dangers plus grands encore que la guerre : même la meilleure paix est accompagnée de misères, de lois iniques, de mœurs relâchées, de haines occultes, de violences manifestes. « En pleine paix nous voyons l'Allemagne dans un tel état que, certes, la cuirasse serait préférable à la toge, le camp au lit, la trompette à la flûte, l'ardeur du soleil à la fraîcheur de l'ombre. Jules César a dit qu'un homme de cœur n'est jamais plus en sûreté qu'en temps de guerre. Nous avons chez nous quatre ennemis de la paix : l'avarice, l'envie, la colère, l'orgueil ; si les princes pouvaient les bannir, alors seulement nous pourrions nous réjouir d'une tranquillité véritable. Dans certains Etats il y a des tyrans si pernicieux, que les combattre vaudrait mieux que de vivre sous eux en paix. Le trop long repos est funeste à l'Allemagne ; il affaiblit les mœurs, il favorise les voluptés, il expose tout à la rapine et à la fraude ; il crée pour les villes des dangers égaux à ceux de la guerre ; pour conclure en un mot, il n'y a pas de paix sans vices hormis la paix céleste. »

Cet épanchement des tristesses de Brant dans le sein de son ami est remarquable ; il prévoit une chute de l'Empire germanique, après avoir tant de fois vanté Maximilien d'en être le restaurateur ; le nom de Maximilien ne paraît pas même une seule fois dans la lettre ; Brant avait-il compris que ce prince n'était pas à la hauteur de l'idéal qu'il s'était

formé de lui ? Il est vrai qu'il accuse les Allemands en général de s'entre-déchirer ; s'il leur annonce la ruine, c'est parce qu'ils sont désunis, et ce qui au premier moment semble contradictoire, les plaintes sur les guerres civiles et celles sur les inconvénients de la paix, cela revient au fond à la pensée que, pour unir et retremper les Allemands, il faut les jeter dans une guerre étrangère ; si l'on avait pu s'entendre pour combattre les Turcs, et si Maximilien avait mis toute son énergie dans cette affaire, au lieu de guerroyer dans l'intérêt de sa maison, Brant se serait évidemment moins lamenté.

Ce qui frappe encore dans cette lettre, c'est qu'un homme comme Brant parle de la fragilité de l'Empire romain ; ce n'était pas chez lui une simple effusion momentanée, provoquée par les circonstances ; il s'était fait un changement peu profond quoique appréciable, dans ses opinions politiques. Il ne cessait de voir dans l'Empereur la personnification de l'*idée* de l'Empire, mais cette idée elle-même, dans son abstraction, n'avait plus le même pouvoir sur lui que dans les années de sa jeunesse ; il n'y renonça point comme théorie, il ne se montra que moins pressé d'en tirer les conséquences ; à Strasbourg, son patriotisme, jusque-là un peu perdu dans les nuages, avait trouvé un but plus prochain, plus positif, il était devenu plus local, pour ainsi dire, il s'était concentré davantage sur les intérêts de la ville ; par une réaction naturelle, ses sentiments avaient pris la couleur plus franche de ceux d'un citoyen d'une République libre. Il les a exprimés dans une série de strophes allemandes, auxquelles on a donné le titre de *Tableau de la liberté* (*Freiheitstafel*)[1]. Dans la salle où siégeait le Conseil des Treize, on avait fait peindre une suite de cinquante-deux petits tableaux, formant une frise et composés de scènes dans le goût de la Renais-

[1] Publié par Strobel à la suite de son édition du *Narrenschiff*, et par Zarncke, p. 158 et suiv.

sance allemande, comme on en voit sur les titres des livres imprimés à Strasbourg, à Bâle, etc. : des génies dans des attitudes diverses, l'un jouant avec un chien, un autre tenant par les oreilles un porc, un troisième attrapant par les pieds un chat, un quatrième à cheval sur un ours, un cinquième armé d'une fourche, un sixième ayant les pieds en l'air, un septième buvant dans un flacon, et ainsi de suite. On ne peut guère admettre que ces images aient eu un sens symbolique; c'étaient d'agréables fantaisies, dont le seul but était de servir de décoration. Pour chaque scène Brant fit quelques vers, sans aucun rapport saisissable avec les sujets; s'il avait songé à une allégorisation, il aurait bien fait de nous en avertir; quelque subtil qu'on le suppose, on ne voit pas quelle correspondance il aurait pu trouver entre les images et ses idées. Pour nous, ses vers n'ont de l'intérêt que par eux-mêmes, par l'éloge qu'ils font de la liberté et par la réprobation qu'ils prononcent contre la tyrannie et la servitude: ils rappellent des exemples, tirés de l'antiquité grecque et romaine, de peuples qui se sont laissé asservir, de républiques qui ont sû rester libres, de tyrans qui ont péri misérablement. Il vaut la peine de citer deux ou trois de ces strophes: « La servitude est un joug plus lourd qu'un bloc de fer; elle est contraire à la nature de l'homme; quand on n'est pas libre, on ne peut faire ou laisser que ce qu'un autre vous ordonne; on doit souffrir incessamment d'être écorché; » — « La liberté est un bien inestimable auquel rien sur la terre ne peut être égalé; les plus grands trésors ne sont rien à côté d'elle; vivre libre et indépendant, voilà la vie heureuse; » — « Quand on nous parle de liberté, bien peu d'entre nous y prêtent l'oreille; l'Allemagne perd l'une après l'autre de ses franchises; bientôt nous serons réduits à l'état où sont les Italiens; il en naîtra des révoltes qui, je le crains, ne se feront pas attendre. » La série se termine par quelques fort jolis vers; ils se rapportent à l'image d'un faucheur

appuyé sur sa faulx et d'une faneuse portant un rateau sur l'épaule; la faneuse demande au faucheur pourquoi il se repose pour regarder tous ces singuliers petits enfants: « Est-ce donc un jour de fête, ou le mauvais temps t'empêche-t-il de travailler? » Il répond: « Ma bien-aimée, mon cœur se réjouit quand je vois ces images, je songe à mon ancienne liberté, je me rappelle combien l'homme libre est heureux, et combien l'esclavage est dur; ce n'est pas le mauvais temps qui m'arrête, la servitude seule est cause que je travaille avec déplaisir. » Ce faucheur eût été bien habile s'il avait découvert que les « petits enfants » devaient représenter la liberté; c'est une pensée que Brant lui prête. Mais il y a là quelque chose de plus important; ne dirait-on pas qu'en écrivant les derniers mots, Brant a songé à l'iniquité de la condition des paysans de son temps? et les révoltes qu'il prévoit, il ne les attribue qu'à l'excès de l'oppression. Déjà dans le *Narrenschiff*, il avait dit que le pouvoir qui ne se soutient que par la force, ne durera point; que le souverain qui ne possède pas l'amour de son peuple est obligé de vivre dans des craintes perpétuelles: qu'il faut plaindre celui dont la mort devient une cause de réjouissance pour ses sujets; que la roue de la fortune tourne sans cesse, et que le moment approche où celui qui est en haut sera jeté à terre[1]. Mais là il n'avait rappelé que des sentences banales, que personne ne contestait et dont personne ne s'inquiétait; dans la *Freiheitstafel* il est plus explicite, ce n'est plus seulement le moraliste qui parle, c'est le bourgeois d'une cité libre. Qu'avec cela il soit resté dévoué à Maximilien, il n'y a pas lieu de s'en étonner; alors même qu'il commençait à douter que Maximilien accomplirait tout ce qu'il attendait de lui, il avait pour lui un attachement personnel que le prince, un des moins raides et des moins guindés des souverains, savait raffermir

[1] *Narrenschiff*, chap. 37 et 56.

chaque fois que Brant le rencontrait, par la cordiale aménité de ses manières. Jadis Brant avait fait pour lui un épithalame, très allégorique et très hyperbolique, pour célébrer son mariage avec Blanche-Marie, la sœur du duc de Milan[1]; en 1507, il écrivit, pour lui témoigner sa condoléance, une élégie sur la mort de son fils Philippe, roi d'Espagne[2]. Et quand Maximilien mourut lui-même en 1519, il exprima dans un *carmen* une tristesse d'autant plus sincère, qu'elle était motivée aussi par l'écroulement de ses dernières illusions: « O César magnanime, l'espoir que nous avions fondé sur toi quand, vivant, tu tenais le sceptre, est évanoui. Comment pourrais-je retenir mes larmes? Tu étais digne de vivre, toi l'unique ancre de salut des Allemands; une heure t'a enlevé, tu es mort pour le malheur de l'Empire. Le vénérable collége des Electeurs est réuni pour te choisir un successeur; s'il se trompait, c'en serait fait de la nation; plût aux dieux que je ne sois pas un vrai prophète, mais tous les signes semblent annoncer le contraire. » Brant fit paraître cette pièce dans une brochure qu'il publia l'année suivante et où il recueillit une vingtaine de poésies, qu'à différentes époques il avait écrites en l'honneur de Maximilien[3]. Dans quelques-unes des moins récentes, il lui prodiguait des louanges exagérées: les vertus que jadis les dieux avaient réparties entre plusieurs, étaient toutes concentrées en ce prince unique; Alexandre,

[1] *In felicem faustamque coniunctionem aquilæ bicipitis cum serpente anthropophago epithalamion in nuptias Maximiliani regis et Blancæ Mariæ.* Publié avec : *Oratio Jasonis Mayni legati ducis Mediolanensis in Germania, in nuptias Maxim. et Bl. Mariæ.* S. l. et a. (Bâle, Bergmann, 1493), 4°; — et Inspruck, 1494, 4°.

[2] *In præmaturam mortem optimi principis Philippi... nænia sapphica.* Strasb., Knoblouch, 1507, 4°. Reproduit dans deux traités de Wimpheling : *Apologetica declaratio in libellum suum de integritate.* Strasb., 1507, 4°, et *Speculum animæ Heinrici de Hussia* Ib. 1507, 4°; enfin dans le recueil cité dans la note suivante.

[3] *In laudem divi Maximiliani Cæsaris invicti ex panegyricis* Seb. Brant. Strasb., Jean Schott, S. a. 10 feuillets in-4°.

Pompée, Justinien, Constantin, Charlemagne, Otton, Dagobert, Hector, Jules César, Hercule, les Scipion, les Camille (Brant les énumère dans cet ordre) ne peuvent lui être comparés, il est le premier de tous. Il avait même fait une traduction de la vie de Titus, dans le seul but de montrer que Maximilien était digne, comme ce César, d'être appelé les délices du genre humain[1]. Ce genre de compliments était dans les habitudes du siècle; en s'adressant à un personnage auquel on se croyait inférieur, on faisait une dépense prodigieuse de superlatifs; même quand ils s'écrivaient entre eux, les savants ne se ménageaient pas les épithètes; ceux qui recevaient leurs lettres étaient les plus grands hommes de la terre, et eux-mêmes des *homunciones abjecti;* pour avoir des exemples, on n'a qu'à lire les dédicaces de Brant et même une partie de sa correspondance privée; d'ailleurs les manuels épistolaires contenaient sur les formules des instructions détaillées. On aurait donc tort de reprocher à Brant un excès d'adulation; en parlant comme il le fait de Maximilien, il n'a parlé que le langage de la politesse de son époque.

Ch. Schmidt.

(La fin à la prochaine livraison)

[1] ...*Leben und tugendtliche geschichten Keyser Titi Vespasiani des miltenn.* Dédié à Charles-Quint. La préface est du fils de Brant. Strasb., 1520, 20 feuillets in-f°.

JEAN-BAPTISTE KLÉBER[1]

Le nom du général Kléber brilla avec éclat parmi ceux des plus illustres capitaines de cette période de gloire où l'on vit une armée de héros se lever en France pour combattre, sous les étendards de la liberté, l'Europe entière coalisée contre elle. Ses nombreux exploits sur les bords du Rhin, dans les bocages de la Vendée, dans les plaines de la Hollande, aux pieds des Pyramides et sur les rives du Jourdain, lui ont acquis un nom immortel.

Jean-Baptiste Kléber naquit à Strasbourg le 9 mars 1753; son père, Jean-Nicolas Kléber, exerçait le métier de maçon, et sa mère se nommait Régine Burgart. Il fut baptisé à l'église catholique de Saint-Pierre-le-Vieux. Il était encore dans sa première enfance lorsqu'il eut le malheur de perdre son père; sa mère se remaria bientôt après avec un veuf du nom de Burger, qui était déjà père de plusieurs enfants; de cette seconde union naquit un fils. Le caractère impétueux du jeune Kléber se montra bientôt dans les scènes regrettables qui s'élevèrent entre les enfants des différents lits composant cette famille. Ses parents résolurent alors de le confier aux soins d'un curé de village, qui n'eut qu'à se louer des rapides progrès de son élève; mais les espiègleries de celui-ci finirent par lasser la patience du vénérable précepteur, qui le rendit à sa famille.

[1] *Sources :* 1° Notice sans nom d'auteur, imprimée à Strasbourg en 1818; 2° Thiers, *Histoire de la Révolution française;* 3° Gœpp, *Les grands hommes de la France;* etc.

Kléber, rentré dans la maison paternelle, continua avec succès le cours de ses études; c'est surtout dans la géométrie et le dessin qu'il fit de rapides progrès. D'un autre côté, sa nature physique s'était développée chez lui de très bonne heure, et à l'âge de 15 ans sa taille et son intelligence annonçaient plutôt l'homme fait que l'adolescent.

Obéissant aux désirs de sa famille et à son propre goût pour l'architecture, il se décida à étudier cet art, et se rendit à Paris où il entra dans l'atelier de l'architecte Chalgrain. Tout en faisant de rapides progrès sous ce maître distingué, Kléber, dont le tempérament de feu se développait avec une impétueuse énergie, et quoique âgé seulement de 16 ans, ne sut pas résister aux séductions de la capitale. Après y avoir, pendant deux années, partagé ses instants entre l'étude et les plaisirs, il retourna à Strasbourg où ses parents l'avaient rappelé. Il y revint avec l'intention de s'y fixer et d'y exercer sa profession; mais le destin en avait décidé autrement.

Des gentilshommes allemands, avec lesquels il s'était lié, l'engagèrent à les suivre à Munich, et lui promirent de le faire admettre à l'école militaire de cette ville. Kléber accepta, reçut sa nomination et partit. Arrivé à l'école de Munich, il se livra avec zèle et succès à ses nouvelles études, qui étaient conformes à ses goûts et à ses aptitudes. Sa taille élevée, sa belle figure et un caractère franc et enjoué, lui eurent bien vite assuré une véritable supériorité sur ses camarades. Son amour-propre, surexcité par les témoignages flatteurs qu'il recevait de ses maîtres et de ses condisciples, l'entraîna à faire une démarche irréfléchie qui aurait pu avoir des suites fâcheuses pour lui, et qui eut néanmoins une heureuse influence sur sa carrière. Il n'y avait que quelques mois qu'il était entré à l'école militaire, lorsqu'un des professeurs vint à mourir. Quelle fut la surprise du ministre, lorsqu'il reçut une pétition de Kléber lui demandant la place vacante. Plusieurs jours de prison furent la punition de la démarche pré-

somptueuse du jeune homme; mais il vit la peine abrégée par suite de l'arrivée du général autrichien de Kaunitz, fils du premier ministre de Marie-Thérèse, qui venait visiter les principaux établissements de Munich et plus particulièrement son école militaire. Le jeune prisonnier étant un des élèves qui faisaient le plus d'honneur à l'école, fut mis en liberté après avoir reçu de fortes remontrances.

Profondément humilié de cette punition, Kléber avait résolu de quitter l'école; mais il voulut du moins encore paraître aux yeux du général avec le plus d'avantages possibles. Il exposa ses dessins dans une salle où le prince devait s'arrêter, et choisit, pour montrer sa dextérité dans l'escrime, le champion qui lui parut le plus redoutable. La perfection de ses plans, sa grande supériorité dans l'escrime, son intelligence, sa taille élevée et sa physionomie martiale le firent remarquer du général de Kaunitz, qui lui proposa du service dans les armées autrichiennes. Kléber accepta et fut présenté à l'empereur Joseph II qui lui donna une lieutenance dans son propre régiment (1776). La plupart de ses nouveaux camarades devinrent bientôt ses amis; mais d'autres furent jaloux de la faveur dont le colonel honorait le jeune étranger, et l'un d'eux s'étant permis de lui reprocher d'avoir été nommé lieutenant sans avoir passé par les grades inférieurs, fut forcé de se battre en duel avec Kléber, qui le blessa assez grièvement.

La guerre qui faillit éclater entre l'Autriche et la Turquie, offrait une belle occasion à Kléber de se signaler; mais la paix qui se conclut détruisit ses espérances, et c'est avec regret qu'il retourna tenir garnison à Luxembourg, où il resta jusqu'en 1783. La vie inoccupée qu'il y menait et qui était peu conforme à sa nature active, le désir de retourner dans sa patrie, les embarras financiers dans lesquels l'entraînaient les dépenses de son état et surtout le dégoût d'une carrière où il n'y avait aucun avancement pour les roturiers, tout con-

tribua à le décider de quitter le service de l'Autriche. Il donna sa démission et retourna à Strasbourg.

Présenté à M. de la Galaisières, alors intendant de l'Alsace, il fut nommé inspecteur des bâtiments publics à Belfort. Kléber reprit ainsi la carrière qu'il avait primitivement embrassée, et consacra tout son temps à l'étude de l'architecture. Il construisit le château de Grandvillars, l'hôpital de Thann et la maison des chanoinesses de Masevaux. C'est dans cet emploi et au milieu de ces travaux que Kléber apprit les grands événements de 1789; il salua avec enthousiasme la brillante aurore de la Révolution française, et en adopta les grands principes. Mais il vit avec horreur les crimes dont elle se souilla plus tard, et l'énergique indignation qu'ils provoquèrent en lui l'exposa plus d'une fois aux ressentiments des différents partis.

Cependant, la guerre allait éclater, l'élite de la nation se rangeait sous les drapeaux de la patrie; l'Autriche s'était alliée contre la France, et l'Assemblée nationale prenant les devants avait déclaré la guerre à l'empereur François II. Kléber quitta sa paisible retraite et rentra dans la carrière des armes où son nom devait devenir à jamais célèbre. On formait dans le département du Haut-Rhin des bataillons de volontaires; Kléber fut nommé adjudant-major de l'un de ces bataillons, dont le commandant, presque octogénaire, lui remit la direction et l'organisation, bataillon qui se distingua depuis au siége de Mayence et dans la guerre de Vendée.

Après avoir passé six mois à Ribeauvillé pour sa formation, ce bataillon fut envoyé dans le département de l'Ain, puis à l'armée qui assiégea et s'empara de Mayence (1792). Les Français furent assiégés à leur tour dans cette ville par les Prussiens (avril 1793). Kléber, qui était devenu commandant en second de son bataillon, se distingua de la manière la plus brillante pendant le cours de ce siége mémorable, et fut nommé adjudant-général en récompense de ses services

éclatants. Après une défense héroïque de près d'un an, le manque de vivres, de munitions, et l'impossibilité où étaient nos armées de secourir la ville assiégée, contraignirent la garnison française de capituler, et celle-ci obtint de pouvoir rentrer en France avec armes et bagages, sous la condition de ne point servir pendant un an contre les alliés. Ceux qui avaient concouru à la défense de Mayence reçurent le surnom glorieux de *Mayençais*. L'évacuation eut lieu le 25 juillet 1793. La résistance avait été héroïque, et Kléber, parlant de cette époque de sa vie, a écrit ces lignes qui résument bien le rôle qu'il joua pendant ce siége mémorable : « J'y vécus quatre mois sous une voûte de feu ; j'assistai à toutes les sorties, je résistai à toutes les attaques. »

La Convention nationale, en apprenant la nouvelle de la capitulation de Mayence, fut saisie de colère ; croyant un instant à la trahison et à la lâcheté des braves défenseurs de Mayence, elle ordonna l'arrestation de tous leurs chefs. Kléber, qui conduisait l'une des colonnes de cette armée, fut arrêté à Nancy ; il versa des larmes de rage en présence d'une injustice aussi révoltante. Mais les représentants Merlin et Rebwel, qui avaient été témoins du siége de Mayence et de l'héroïsme de ses défenseurs, obtinrent que le décret fût rapporte. L'Assemblée décida que l'armée de Mayence avait bien mérité de la patrie et qu'elle serait envoyée en Vendée. Quant à Kléber, pour lui faire oublier la mesure rigoureuse dont il avait été victime, on le nomma général de brigade dès son arrivée à Paris. On fit alors le procès de Custines, auquel on reprochait de n'avoir pas tout fait pour défendre Mayence, et malgré les dépositions favorables de Marigny, de Vidalot, d'Aubert-Duboyet et de Kléber, qui ne craignit point de louer le courage et le zèle de ce général, celui-ci fut condamné à mort.

Kléber, envoyé en Vendée avec les Mayençais, s'y distingua et dirigea toutes les grandes opérations de cette guerre. C'est lui qui, à la sanglante affaire de Tiffange, attaqua et ébranla,

avec 4,000 hommes et six canons, 30,000 royalistes placés sur des hauteurs garnies d'artillerie; mais bientôt la petite armée de Kléber fut débordée par le grand nombre des ennemis; elle risquait de n'avoir pas assez d'espace pour combattre et de voir sa retraite coupée si les Vendéens n'étaient pas arrêtés quelque temps au passage d'un ravin. Kléber appelant le chef de bataillon Chevardin, dont il connaissait la bravoure: « Prends, lui dit-il, une compagnie de grenadiers, arrête l'ennemi sur ce ravin; tu te feras tuer et tu sauveras l'armée. » — « Oui, mon général, répondit l'officier. » — Celui-ci et tous ses hommes périrent; mais leur héroïsme suspendit la marche des Vendéens et sauva l'armée républicaine.

C'est sur les plans de Kléber que se donna la décisive bataille de Savenay, où les débris de l'armée vendéenne, vaincue à Cholet, furent anéantis par les républicains. Voici le récit de notre héros au sujet de cette affaire:

« La ligne qu'occupaient toutes les troupes avait la forme d'un croissant et enveloppait la ville sur toutes les parties qui la dominaient. Les représentants et les généraux se rendirent à la poste aux chevaux sur la grande route de Nantes. Là, Westermann proposa d'attaquer pendant la nuit et offrit de se charger de tout. Je lui répondis que je croyais avoir trop bien commencé cette affaire pour la laisser terminer par un autre. Marceau m'appuya, et les représentants parurent approuver mon émulation, mais ils en profitèrent pour m'exciter à attaquer sur-le-champ. Marceau sembla céder un instant, mais je restai inflexible.

« Le 23 mai, à la pointe du jour, lorsque tout le monde sommeillait encore, je montai à cheval avec Westermann et Canuel. Je fis avec eux une reconnaissance autour de la ville, et j'indiquai à chacun le chemin qu'il devait prendre pour l'attaque. — L'ennemi avait pris notre prudence pour faiblesse, ce qui fit que non-seulement il nous attendit, mais

encore qu'il nous attaqua. Son impétuosité aurait pu avoir des suites fâcheuses, sans la prévoyance des chefs.

« Bientôt, j'entends le canon et la fusillade redoubler ; je me porte vers l'avant-garde, je rencontre les grenadiers en retraite ; ils paraissent pétrifiés à mon approche. Ils s'écrient : « Général, nous n'avons plus de cartouches. » — « Eh ! me suis-je écrié à mon tour, ne sommes-nous pas convenus hier que nous les écraserions à coups de crosse ? Allons, grenadiers, retournez à la charge, je vous ferai soutenir. » — Je fis aussitôt avancer le 31e régiment ; il seconda si bien les grenadiers, que l'ennemi fut dans l'instant repoussé sur ce point. Canuel était en marche pour tourner Savenay et l'attaquer par la gauche. J'envoie dire à Marceau qu'il est temps ; je le prie de se charger du centre ; j'envoie l'ordre à la division de Cherbourg de s'avancer sur la droite. Le pas de charge se fait entendre partout. Canuel culbute l'ennemi sur la gauche, Marceau au centre et Kléber sur la droite. Le cri de : *Vive la République !* retentit dans les airs ; les Vendéens fuient et tombent sous le fer des républicains. On traverse Savenay ; chaque colonne prend une direction différente à la poursuite des rebelles. Equipages, canons, tout tombe en notre pouvoir, et pour cette fois, la destruction de l'armée est certaine. »

Le 24 décembre, Kléber et Marceau reçurent une magnifique ovation à Nantes ; cette ville offrit au vainqueur de Savenay une couronne de lauriers. Celui-ci, en la prenant, répondit : « Nous avons tous vaincu ; je prends cette couronne pour la suspendre aux drapeaux de l'armée. »

Malgré les services éclatants qu'il avait rendus et les succès qu'il venait de remporter, Kléber fut disgracié ; il fut envoyé à Chateaubriant pour commander une division territoriale. Il avait à peine 300 hommes sous ses ordres. C'est là qu'il passa deux mois d'inaction forcée, sans se plaindre de cette nouvelle injustice.

Kléber fut ensuite nommé général de division et appelé à l'armée du Nord, où il se couvrit de gloire. A la tête d'une partie de cette armée, il bat à Merber-le-Château les Autrichiens et opère sa jonction avec Jourdan, commandant en chef de l'armée de la Moselle, laquelle prend dès lors le nom devenu fameux d'*armée de Sambre-et-Meuse.* L'ennemi est vaincu à Gosselier, et Charleroi est investi. Après plusieurs combats, se livre, le 27 juin 1794 (6 floréal), la bataille de Fleurus ; Kléber, qui commande l'aile gauche de l'armée, contribue puissamment à cette victoire, et c'est le général Pajol, alors son premier aide-de-camp, qui est chargé de porter à Paris les trente-six drapeaux pris sur l'ennemi. Les Autrichiens, en déroute, sont poursuivis par Kléber ; il les bat à Marchiennes, s'empare de Mons et de Louvain ; et, après une suite non interrompue de succès, il rejoint Jourdan et opère avec lui le passage de l'Ourthe. Kléber prend une part active à la bataille de la Roer (octobre 1794), qui assure à la France la conquête définitive de la rive gauche du Rhin.

Kléber commença l'année suivante le siége de Mæstricht, dont il s'empara après onze jours de tranchée. Les grands talents et la rare intrépidité qu'il déploya dans cette expédition, sont un de ses plus beaux titres de gloire. La prise de cette ville permit à Pichegru d'entrer en Hollande et de se rendre maître de ce pays deux mois après.

La manière distinguée dont Kléber avait servi dans ces campagnes lui valut d'être mis à la tête de l'armée du Rhin et de diriger le siége de Mayence. Mais il fut obligé de renoncer à cette expédition, qu'il avait été forcé d'entreprendre au milieu de l'hiver et avec une armée manquant de tout. Il sollicita et obtint un rappel à l'armée de Sambre-et-Meuse. Aussitôt le cours de ses victoires recommence. Il commande l'aile gauche de cette armée qui, le 19 fructidor, passe le Rhin, prend dès le lendemain Dusseldorf, bat les Autrichiens à Altenkirchen sur la Lahn et s'empare successivement de

Dutz, de Limbourg et de Nassau. L'année suivante, Kléber cueille de nouveau des lauriers nombreux; toujours secondé de l'intrépide Lefebvre, son compatriote, il force les ennemis dans leurs retranchements de la Sieg (1er juin 1796) et leur livre une nouvelle bataille à Altenkirchen déjà témoin une fois de leur défaite. Il se distingue à la bataille de Butzbach, et par la prise de Francfort fait tomber entre les mains de la France de vastes magasins et une nombreuse artillerie. Pendant une indisposition de Jourdan, Kléber, chargé du commandement de l'armée, livre le combat de Forcheim où il bat l'ennemi sur la Rednitz et lui enlève soixante pièces de canon.

Nos armées éprouvèrent bientôt après des revers et furent obligés de reculer. Kléber et les autres généraux déployèrent dans leur retraite beaucoup de valeur et de talent. Au moment de passer le Rhin (18 octobre 1796), il dit à Marceau : « L'instant où tu jugeras que j'ai traversé le pont à Neuwied, fais mettre le feu à tous les bateaux qui sont sur le Rhin. » Marceau calcula mal le moment: les bateaux, emportés par le courant, embrasent le pont, et l'armée se trouve entre un fleuve couvert de flammes et les Autrichiens qui la foudroient. Marceau veut se faire sauter la cervelle d'un coup de pistolet, pour se punir d'avoir commis une faute si funeste. Kléber seul, calme au milieu du tumulte, arrache le pistolet de la main égarée de Marceau, et lui dit : « Jeune homme, vas te faire casser la tête en défendant ce passage avec ta cavalerie; c'est ainsi qu'il t'est permis de mourir. » — Il appelle le chef des pontonniers: « Combien de temps te faut-il pour jeter un pont? — Vingt-quatre heures. — Je t'en donne trente et tu m'en réponds sur ta tête. » — Il impose silence aux troupes découragés: « Soldats, s'écrie-t-il, les Autrichiens commencent enfin à être dignes de lutter contre nous; faisons-leur voir que lorsque nous sommes arrêtés par un fleuve, c'est sur eux que nous nous précipitons. » A ces mots

d'un guerrier qui avait la taille et le regard des demi-dieux d'Homère et dont la tête surmontée d'un haut panache semblait porter le destin de l'armée, les soldats ne voyant plus le danger qui les avait fait pâlir, se précipitent, le sabre à la main, sur l'ennemi, le refoulent et mettent un grand espace entre lui et le fleuve. Kléber reprend alors sa retraite et reste le dernier, avec Marceau, à mettre le pied sur le pont dont il avait favorisé la construction par son audace. Les soldats, en passant devant eux, les saluaient aux cris de : « Vivent nos généraux ! ils ne nous abandonnent pas ! »

Malgré leur belle retraite, les généraux furent en butte aux mortifications du Directoire ; mais Kléber, qui ne cachait nullement son mépris pour la plupart des membres composant ce corps, et qui n'était pas d'ailleurs d'un caractère à supporter les injustices et les vexations, offrit sa démission qui fut acceptée ; il conserva néanmoins son traitement de général de division.

Il se rendit à Paris, où il demeura jusqu'à l'époque des élections de l'an VI. Espérant être élu en Alsace, il alla dans cette contrée ; mais il échoua dans son projet, et dès lors il quitta Strasbourg pour ne plus y retourner. Il se retira dans une maison de campagne qu'il avait louée à Chaillot, près de Paris, et y vécut dans une retraite absolue, sans s'occuper de politique et rédigeant ses *Mémoires*. C'est là que Marceau vint le rejoindre.

Les victoires de l'armée d'Italie avaient amené la paix de Campo-Formio, et Bonaparte, qui méditait la campagne d'Egypte et voulait s'entourer de l'élite de nos généraux, appela Kléber auprès de lui pour qu'il partageât la gloire et les dangers de cette expédition lointaine. Celui-ci joua un rôle considérable dans tous les événements de cette guerre, qui porta la gloire des armées françaises jusqu'au fond des déserts brûlants de l'Arabie. Blessé à la première attaque d'Alexandrie, Kléber ne put continuer à prendre une part

active aux opérations de la guerre; il fut chargé de garder avec trois mille hommes la ville d'Alexandrie, et n'assista pas à la célèbre bataille des Pyramides. Lorsque notre flotte fut détruite à Aboukir par les Anglais, Bonaparte comprenant toute l'importance de ce désastre, dit: « Eh bien! il faut mourir ici ou en sortir grand comme les anciens! » et il écrivit à Kléber: « Ceci nous obligera à faire de plus grandes choses que nous n'en voulions faire. Il faut vous tenir prêts. » — « Oui, il faut faire de grandes choses, répondit simplement Kléber; je prépare mes facultés. »

Après sa guérison, Kléber fit partie de l'expédition de Syrie, s'empara du fort d'El-Arisch, puis de Gaza et de Jaffa. Pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, il commandait l'armée d'observation, mit en fuite les Turcs qui descendaient au nombre de 10,000 dans la plaine, et les poursuivit vers le Jourdain. Il enleva à la baïonnette le village de Fouli, et à la bataille du Mont-Thabor mit en déroute la cavalerie ennemie qu'il contraignit de se réfugier dans les montagnes (16 avril 1799).

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, a raconté d'une manière saisissante cette mémorable journée: « Junot, avec l'avant-garde du corps de Kléber, forte de 500 hommes au plus, rencontra les avant-gardes turques sur la route de Nazareth, le 8 avril 1799. Loin de reculer, il brava hardiment l'ennemi, et, formé en carré, couvrit le champ de bataille de morts et prit cinq drapeaux Mais obligé de céder au nombre, il se replia sur la division de Kléber. Celle-ci avait hâté sa marche pour rejoindre Junot. Bonaparte, instruit des forces de l'ennemi, se détache avec la division Bon pour soutenir Kléber et livrer une bataille décisive.

« Kléber avec sa division avait débouché dans les plaines qui s'étendent au pied du mont Thabor, non loin du village de Fouli. Il avait eu l'idée de surpendre le camp turc pendant la nuit, mais il était arrivé trop tard pour y réussir. Le

16 avril au matin, il trouva toute l'armée en bataille. Quinze mille fantassins occupaient le village de Fouli, plus de douze mille cavaliers se déployaient dans la plaine. Kléber avait à peine trois mille fantassins en carré.

« Toute cette cavalerie s'ébranla et fondit sur nos carrés. Jamais les Français n'avaient vu tant de cavaliers caracoler, charger et se mouvoir dans tous les sens. Ils conservèrent leur sang-froid accoutumé, et les recevant à bout portant par un feu terrible, ils en abattirent à chaque charge un nombre considérable. Bientôt ils eurent formé autour d'eux un rempart d'hommes et de chevaux, et, abrités par cet horrible abattis, ils purent résister six heures de suite à toute la furie de leurs adversaires. Dans le moment, Bonaparte débouchait du mont Thabor avec la division Bon. Il vit la plaine couverte de feu et de fumée et la brave division Kléber résistant à l'abri d'une ligne de cadavres. Sur-le-champ, il partagea la division qu'il amenait en deux carrés; ces deux carrés s'avancèrent de manière à former un triangle équilatéral avec la division Kléber, et mirent ainsi l'ennemi au milieu d'eux. Ils marchèrent en silence, et sans donner aucun signe de leur approche, jusqu'à une certaine distance; puis, tout à coup, Bonaparte fit tirer un coup de canon et se montra alors sur le champ de bataille. Un feu épouvantable partant aussitôt des trois extrémités de ce triangle, assaillit les Mamelucks qui étaient au milieu, les fit tourbillonner sur eux-mêmes, et fuir en désordre dans toutes les directions. La division Kléber, redoublant d'ardeur à cette vue, s'élança dans le village de Fouli, l'enleva à la baïonnette et fit un grand carnage de l'ennemi. En un instant toute cette multitude s'écoula, et la plaine ne fut plus couverte que de morts.

« Six mille Français avaient détruit cette armée que les habitants disaient innombrable comme les étoiles du ciel et les sables de la mer. »

Malgré cette victoire des Français, l'ennemi put jeter dans

Saint-Jean-d'Acre un renfort de 12,000 hommes. Aussi tenta-t-on plusieurs assauts infructueux. Il y avait deux mois qu'on était devant cette place, quand le 20 mai on résolut enfin d'en lever le siége qui avait commencé le 20 mars. Bonaparte rentra en Egypte. Avant cette expédition s'étaient élevés entre lui et Kléber des dissensions qui donnèrent lieu à un échange de correspondance entre ces deux généraux. Bonaparte écrivit à Kléber une lettre très sévère et fort peu mesurée. Celui-ci lui répondit, le 7 septembre 1798 :

« Je reçois à l'instant, citoyen général, votre lettre du 15. Je devais m'attendre à votre improbation relativement aux cent mille livres affectées à la marine, et dont j'ai disposé contre votre instruction, pour faire face aux dépenses du service de la place, quoique je me trouvasse alors dans un moment difficile qui pouvait peut-être me justifier, mais j'étais bien loin de penser mériter aucun reproche sur l'administration des fonds. S'il est vrai, citoyen général, qu'Alexandrie ait coûté le double que le reste de l'armée, abstraction faite des réquisitions frappées ailleurs et qui n'ont jamais eu lieu ici, abstraction faite de ce qui a été sans cesse payé au génie, à l'artillerie et à la marine, on a droit de conclure qu'il y a eu une dilapidation infâme. L'ordonnateur en chef doit en conséquence faire juger rigoureusement le commissaire de la place, et lui retirer, en attendant sa justification, toute sa confiance ; ma conduite même doit être examinée. et je vous en fais la demande formelle.

« Vous avez oublié, citoyen général, lorsque vous avez écrit cette lettre, que vous teniez en main le burin de l'histoire et que vous écriviez à Kléber. Je ne présume pourtant pas que vous ayez eu la moindre arrière-pensée ; on ne vous croirait pas.

« J'attends, général, par le retour du courrier, l'ordre de cesser mes fonctions, non-seulement dans la place d'Alexandrie, mais encore dans l'armée, jusqu'à ce que vous soyez un

peu mieux instruit de ce qui se passe et de ce qui s'est passé ici. Je ne suis point venu en Egypte pour faire fortune; j'ai su jusqu'ici la dédaigner partout; mais je ne laisserai jamais non plus planer sur moi aucun soupçon.

« Kléber. »

A cette lettre dictée par les sentiments d'un honnête homme qui se croit attaqué dans son honneur, Bonaparte ne fit point de réponse. Mais Kléber, ne voulant pas laisser tomber cette affaire, en écrivit une seconde où il demandait son rappel, sous prétexte que sa santé exigeait des soins. Bonaparte crut devoir alors chercher à calmer sa juste susceptibilité par des témoignages d'estime et d'amitié; il lui écrivit le 4 octobre 1798:

« Le général Caffarelli, citoyen général, m'a fait connaître votre désir. Je suis entièrement fâché de votre indisposition. J'espère que l'air du Nil vous fera du bien, et, sortant des sables d'Alexandrie, vous trouverez peut-être notre Egypte moins mauvaise qu'on peut le croire...... Croyez au désir que j'ai de vous voir promptement rétabli et au prix que j'attache à votre estime et à votre amitié. Je crains que nous ne soyons un peu brouillés; vous seriez injuste si vous doutiez de la peine que j'en éprouverais. Sur le sol d'Egypte, les nuages, lorsqu'il y en a, passent dans six heures; de mon côté, s'il y en avait eu, ils seraient passés dans trois. L'estime que j'ai pour vous est égale au moins à celle que vous m'avez quelquefois témoignée.

« Je vous salue et vous aime.

« Bonaparte. »

Le 24 juillet 1799, l'armée française livra la célèbre bataille d'Aboukir, où la deuxième armée turque fut entièrement détruite. Kléber, en arrivant à la fin de la journée près de Bonaparte, le saisit au milieu du corps et lui dit: « Général,

vous êtes grand comme le monde! » Ce fut la dernière victoire que Bonaparte devait remporter en Egypte. Apprenant les désastres de la France sur le continent, il résolut de retourner dans la mère-patrie et de tenter la traversée au risque d'être capturé par les flottes anglaises. Le 22 août il quitta précipitamment l'Egypte et remit à Kléber le commandement en chef de l'armée; il ne pouvait le confier à des mains plus habiles.

Cependant, l'armée affaiblie par les combats et les maladies, privée de toute communication avec la France, entourée et harcelée par les forces supérieures de l'ennemi, se trouvait dans une position très critique. Kléber, autorisé par Bonaparte à traiter avec l'ennemi s'il jugeait impossible de conserver l'Egypte, menacé par les armements formidables des Turcs et par une puissante flotte anglaise, entama des négociations qui aboutirent à la convention d'El-Arisch, par laquelle l'armée française obtint une honorable capitulation et devait retourner en France avec armes et bagages. Déjà Kléber commençait à l'exécuter, lorsque le gouvernement anglais refusa de la ratifier et osa lui proposer de se rendre prisonnier avec toute son armée. Kléber fit lire devant celle-ci la lettre de lord Keith qui contenait cette sommation, et n'y ajouta que ces mots: « *Français! on ne répond à ces insolences que par la victoire, marchons!* »

L'armée, indignée de la perfidie des Anglais et animée par la voix de son chef en qui elle avait toute confiance, était impatiente de se venger des honteuses propositions de l'ennemi. Kléber marcha aussitôt à la rencontre du grand vizir, et avec 10,000 hommes il mit dans la plus affreuse déroute 70 ou 80,000 Turcs à Héliopolis. Voici le récit que M. Thiers donne de cette victoire qui fut la dernière que remporta Kléber et qui seule aurait suffi à rendre son nom immortel.

« Le 20 mars 1800 (20 ventôse an VIII), avant la pointe du jour, l'armée française sortit du Caire et se déploya dans

les riches plaines qui bordent le Nil, ayant le fleuve à gauche, le désert à droite, et en face, mais au loin, les ruines de l'antique Héliopolis. La nuit, presque lumineuse dans ces climats, rendait les manœuvres faciles, sans toutefois les rendre distinctes pour l'ennemi. L'armée se forma en quatre carrés : deux à gauche sous le général Reynie, deux à droite sous le général Friant. Ils étaient composés de deux demi-brigades d'infanterie chacun, rangées sur plusieurs lignes; aux angles et en dehors, se trouvaient des compagnies de grenadiers adossées aux carrés eux-mêmes, leur servant de renfort pendant la marche ou les charges de cavalerie, et s'en détachant pour voler à l'attaque des positions défendues, quand l'ennemi voulait tenir quelque part. Au centre de ligne de bataille, c'est-à-dire entre les deux carrés de gauche et les deux carrés de droite, la cavalerie était disposée en masse profonde, ayant l'artillerie légère sur ses ailes. A quelque distance en arrière et à gauche, un cinquième carré, moindre que les autres, était destiné à servir de réserve. On pouvait évaluer à un peu moins de 10,000 hommes les troupes que Kléber venait de réunir dans cette plaine d'Héliopolis. Elles étaient fermes et tranquilles.

« Le jour commençait à paraître. Kléber qui, depuis qu'il était général en chef, déployait, pour imposer aux Egyptiens, une sorte de luxe, était revêtu d'un riche uniforme; monté sur un cheval de grande taille, il vint montrer aux soldats cette noble figure qu'ils aimaient tant à voir, et dont la fière beauté les remplissait de confiance. « Mes amis, leur dit-il en parcourant les rangs, vous ne possédez plus en Egypte que le terrain que vous avez sous les pieds. Si vous reculez d'un seul pas, vous êtes perdus! » Le plus grand enthousiasme accueillit partout sa présence et ses paroles, et dès que le jour fut fait, il donna l'ordre de marcher en avant.

« On n'apercevait encore qu'une partie de l'armée du vizir. Dans cette plaine du Nil, qui s'étendait devant nous, se voyait

le village d'El-Matarich, que les Turcs avaient retranché. Il y avait là une avant-garde de 5 à 6,000 janissaires, très bons soldats, escortés de quelques mille cavaliers. Un peu au delà, un autre rassemblement paraissait vouloir se glisser entre le fleuve et notre aile gauche, pour aller soulever le Caire sur nos derrières. En face, et beaucoup plus loin, les ruines d'Héliopolis, un bois de palmiers, de fortes ondulations de terrain, dérobaient aux yeux de nos soldats le gros de l'armée turque. On pouvait estimer à 70 ou 80,000 hommes la réunion de toutes ces forces, tant le corps principal que le corps placé à El-Matarich, et le détachement en marche pour pénétrer dans la ville du Caire.

« Kléber fit charger d'abord par un escadron de guides à cheval le détachement manœuvrant sur notre gauche pour s'introduire dans le Caire. Les guides s'élancèrent au galop sur cette troupe confuse. Les Turcs, qui ne craignaient jamais la cavalerie, reçurent le choc et le rendirent à leur tour. Ils enveloppaient complètement nos cavaliers, et ils allaient même les tailler en pièces, lorsque Kléber envoya à leur secours le 22ᵉ régiment de chasseurs et le 14ᵉ de dragons, qui, fondant sur l'épais rassemblement au milieu duquel les guides étaient comme enveloppés, le dispersèrent à coups de sabre et le mirent en fuite. Les Turcs s'éloignèrent alors à perte de vue.

« Cela fait, Kléber se hâta d'attaquer le village retranché d'El-Matarich, avant que le gros de l'armée ennemie eut le temps d'accourir. Il confia ce soin au général Reynier, avec les deux carrés de gauche; et lui-même, avec les deux carrés de droite, opérant un mouvement de conversion, prit position entre El-Matarich et Héliopolis, afin d'empêcher l'armée turque de venir au secours de la position attaquée.

« Reynier arrivé près d'El-Matarich, détacha les compagnies de grenadiers qui doublaient les angles des carrés, et leur ordonna de charger le village. Ces compagnies s'avancèrent

en formant deux petites colonnes. Les braves janissaires ne voulurent pas les attendre, et marchèrent à leur rencontre. Nos grenadiers, les recevant de pied ferme, firent sur eux une décharge de mousqueterie à bout portant, en abattirent un grand nombre, puis les abordèrent baïonnette baissée. Tandis que la première colonne de grenadiers attaquait de front les janissaires, la seconde les prenait en flanc et achevait de les disperser. Puis, les deux colonnes réunies se jetèrent dans El-Matarich, sous une grêle de balles. Elles fondirent à coups de baïonnette sur les Turcs qui résistaient, et après un grand carnage elles demeurèrent maîtresses de la position. Les Turcs s'enfuirent dans la plaine, et, se joignant à ceux que les guides, les chasseurs et les dragons venaient de disperser tout à l'heure, coururent en désordre vers le Caire, sous la conduite de Nassif-Pacha, le lieutenant du grand vizir.

« Le village d'El-Matarich, plein de dépouilles à la façon des Orientaux, offrait à nos soldats un ample butin. Mais on ne s'y arrêta pas. Soldats et généraux sentaient le besoin de n'être pas surpris au milieu d'un village par la masse des troupes turques. L'armée, reprenant peu à peu son ordre du matin, s'avança dans la plaine, toujours formée en plusieurs carrés, la cavalerie au centre. Elle dépassa les ruines d'Héliopolis, et aperçut au delà un nuage de poussière qui s'élevait à l'horizon et s'avançait rapidement vers nous. A gauche se montrait le village de Seriagous ; à droite, dans un bois de palmiers, le village d'El-Merg, situé au bord d'un petit lac, dit le lac des Pèlerins. Une légère élévation de terrain courait de l'un à l'autre de ces villages. Tout à coup le nuage mobile de poussière s'arrêta, puis se dissipa sous un souffle de vent et laissa voir l'armée turque formant une longue ligne flottante de Seriagous à El-Merg ; placée sur l'élévation du terrain, elle dominait un peu le sol sur lequel nos troupes étaient déployées. Kléber alors donna l'ordre de se porter en avant.

Reynier, avec les deux carrés de gauche, marcha vers Seriagous; Friant, avec les deux carrés de droite se dirigea sur El-Merg. L'ennemi avait répandu un bon nombre de tirailleurs en avant des palmiers qui entourent El-Merg. Mais un combat de tirailleurs ne pouvait guère lui réussir contre des soldats comme les nôtres. Friant envoya quelques compagnies d'infanterie légère, qui firent bientôt rentrer ces Turcs détachés dans la masse confuse de leur armée. Le grand vizir était là, dans un groupe de cavaliers, dont les armures brillantes reluisaient au soleil. Quelques obus dispersèrent ce groupe. L'ennemi voulut répondre par le déploiement de son artillerie; mais les boulets, mal dirigés, passaient par dessus la tête de nos soldats. Bientôt les pièces furent démontées par les nôtres et mises hors de combat. On vit alors les mille drapeaux de l'armée turque s'agiter, et une partie de ses escadrons fondre du village d'El-Merg sur les carrés de la division Friant. Les profondes gerçures du sol, effet ordinaire d'un soleil ardent sur une terre longtemps inondée, retardaient heureusement l'impétuosité des chevaux. Le général Friant, laissant arriver ces cavaliers turcs, ordonna tout à coup un feu de mitraille presque à bout portant, et les renversa par centaines. Ils se retirèrent en désordre.

« Ce n'était là que le prélude d'nne attaque générale. L'armée turque s'y préparait visiblement. Nos carrés attendaient de pied ferme, deux à droite, deux à gauche, la cavalerie au milieu, faisant face devant et derrière, et couverte par deux lignes d'artillerie. Au signal donné par le grand vizir, la masse de la cavalerie turque s'ébranle tout entière. Elle fond sur nos carrés, se répand sur leurs ailes, les tourne et enveloppe bientôt les quatre fronts de notre ordre de bataille. L'infanterie française, que les cris, le mouvement, le tumulte de la cavalerie turque ne trouble point, demeure calme, la baïonnette baissée, faisant un feu continu et bien

dirigé. En vain ces mille groupes de cavaliers tourbillonnent autour d'elle; ils tombent sous la mitraille et les balles, arrivent rarement jusqu'à la baïonnette, expirent à ses pieds, ou se détournent et fuient pour ne plus reparaître.

« Après une longue et effroyable confusion, le ciel obscurci par la fumée et la poussière, s'éclaircit enfin; le sol se découvre et nos troupes victorieuses aperçoivent devant elles une masse d'hommes et de chevaux, morts ou mourants; et au loin, aussi loin que la vue peut s'étendre, des bandes de fuyards courant dans tous les sens.

« Le gros des Turcs se retirait, en effet, vers El-Kaugah, où ils avaient campé la nuit précédente, sur la route de la Basse-Egypte. Quelques groupes seulement allaient rejoindre les rassemblements qui, le matin, s'étaient dirigés vers le Caire. à la suite de Nassif-Pacha.

« Kléber ne voulait laisser aucun répit à l'ennemi. Nos carrés, conservant leur ordre de bataille, traversèrent la plaine d'un pas rapide, franchissant Seriagous, El-Merg, et s'avancèrent jusqu'à El-Kaugah. Nous y arrivâmes à la nuit; l'ennemi se voyant serré de près, se mit à fuir de nouveau en désordre, laissant à notre armée les vivres et les bagages dont elle avait grand besoin.

« Ainsi, dans cette plaine d'Héliopolis, 10,000 soldats, par l'ascendant de la discipline et du courage tranquille, venaient de disperser 70 ou 80,000 ennemis. Mais, afin d'obtenir un résultat plus sérieux que celui de quelques mille morts ou blessés couchés sur la poussière, il fallait poursuivre les Turcs, les rejeter dans le désert et les y faire périr par la faim, la soif et le sabre des Arabes. L'armée française était épuisée de fatigue.

« Kléber lui accorda un peu de repos, et ordonna la poursuite pour le lendemain. »

Nous avions perdu à peine deux ou trois cents hommes. Kléber entendant le canon dans la direction du Caire, devina

que le corps qui avait tourné sa gauche était allé soutenir la révolte de cette ville; en effet, 2,000 Mamelucks et 8 ou 10,000 fantassins y étaient entrés, et pour leur résister il n'y avait qu'une garnison française de 2,000 hommes. Kléber arriva au Caire le 27 mars. Les Turcs avaient déjà massacré les habitants du quartier européen. On fut obligé de faire un véritable siége; le 15 avril le faubourg de Boulag fut détruit et peu de temps après la ville se rendit. Kléber se montra doux et humain envers les vaincus; il pardonna à tous, gagna Monrad-Bey, et par son énergie et sa sagesse consolida notre domination en Egypte, lorsque les gouvernements anglais et ottoman voulurent renouer avec lui les négociations, en offrant d'exécuter les conditions du premier traité qu'ils avaient si perfidement violé. Mais il fut assassiné par un fanatique du nom de Suleiman, le jour même (14 juin) où son ami, le brave et vertueux Desaix, trouvait la mort à Marengo.

Le baron Ernouf donne les détails suivants sur les derniers moments de la vie du héros: « Kléber faisait réparer par l'architecte Protain le palais du gouvernement, qui avait reçu de graves avaries pendant la dernière insurrection. En attendant, il habitait à Giseh l'ancienne résidence de Monrad-Bey. Il avait dit à son chef d'état-major Damas, qui occupait au Caire une maison touchant à celle du quartier-général, qu'il irait le 26 prairial (14 juin) lui demander à déjeuner. En effet, après avoir passé le matin la revue de la nouvelle légion grecque dans l'île de Radouah, Kléber se rendit au Caire, où il alla d'abord visiter avec l'architecte les travaux du palais, qu'il examinait en connaisseur, ayant été lui-même du métier. Ils revinrent ensuite chez Damas, qui avait réuni à cette occasion plusieurs membres de la Commission des arts, et les principaux officiers présents au Caire. Jamais Kléber n'avait paru si joyeux, si confiant dans l'avenir, que pendant ce dernier repas. Lui et Damas avaient surtout

égayé les convives en dessinant à eux deux une caricature qu'on se passa de main en main ; elle représentait l'évasion des députés de Saint-Cloud par les fenêtres de l'orangerie de Saint-Cloud. »

Martin, dans son *Expédition d'Egypte* raconte que : « Le déjeûner se prolongeait ; il semblait qu'on ne pouvait terminer ce repas, ni quitter cet aimable chef, qu'on allait dans quelques instants perdre pour toujours. Il était près de deux heures, quand Kléber se leva et engagea Protain à venir avec lui donner un coup d'œil aux travaux. Il ne souffrit pas que personne se dérangeât, assurant qu'il allait revenir prendre le café. Il sortit, et l'on continua à causer gaîment. Une longue terrasse couverte, donnant sur la place d'Esbekieh, reliait la maison de Damas avec celle du quartier général. Kléber et son compagnon suivaient tranquillement cette terrasse ; leur allure était celle de gens qui, tout entiers à leur conversation, marchent avec lenteur et font des stations fréquentes.

« Ce fut en ce moment qu'un individu maigre et chétif, s'élançant d'une citerne desséchée, bondit sur Kléber et lui porta d'une main trop assurée un coup vers la région du cœur. Le général, frappé à mort, s'affaissa sur le parapet de la terrasse. L'assassin avait bien choisi son heure ; dans cette journée d'un été égyptien, la place, inondée d'une lumière aveuglante, aurait dû être absolument déserte. Pourtant, le dernier regard de Kléber se fixa sur un soldat qui se dirigeait vers la maison du quartier général. Il eut encore la force de crier : « A moi, je suis blessé ! » Tandis que le soldat courait donner l'alarme, une lutte courte et inégale s'engageait entre l'assassin et le compagnon de Kléber, l'architecte Protain. Celui-ci, qui n'avait d'autre arme qu'une canne légère, tomba bientôt sans connaissance, percé de six blessures. Il paraît qu'alors le meurtrier, avant de s'enfuir, revint encore sur Kléber, et lui porta trois nouveaux coups dont aucun

n'eût été mortel. Mais le premier avait pénétré jusqu'au cœur. Cependant le soldat appelé par Kléber avait fait irruption, messager d'épouvante, dans la salle du banquet. On courut sur la terrasse, on releva les deux victimes ensanglantées; Kléber respirait encore dans ce moment, mais il mourut quelques minutes après, sans avoir repris connaissance ni proféré une parole...... L'assassin fut pris, il se nommait Souleyman et s'était dévoué à ce qu'on appelait le *combat sacré*, par fanatisme religieux..... Cet homme subit avec une fermeté stoïque l'atroce supplice du pal. Cette exécution eut lieu à la suite des obsèques de Kléber, célébrées avec une pompe royale trois jours après sa mort. »

Ainsi périt Kléber, l'un des noms les plus purs de la Révolution française. Comme Hoche, Marceau, Desaix, ses émules et ses compagnons d'armes, il mourut jeune (il n'avait que 47 ans). Et il ne faut pas les en plaindre, ils sont morts citoyens et libres, sous le simple uniforme de général de cette grande république à laquelle ils avaient consacré leur existence entière; cela vaut mieux pour leur gloire que d'avoir servi, comme tant d'autres, un maître qui aurait payé leurs services et leurs complaisances par le titre de maréchal d'empire.

« Kléber, dit M. Thiers, était le plus bel homme de l'armée. Sa grande taille, sa noble figure, où respirait toute la fierté de son âme, sa bravoure à la fois audacieuse et calme, son intelligence prompte et sûre, en faisaient sur les champs de bataille le plus imposant des capitaines. Son esprit était brillant, original, mais inculte. Il lisait sans cesse et exclusivement Plutarque et Quinte-Curce; il y cherchait l'aliment des grandes âmes, l'histoire des héros de l'antiquité. Il était capricieux, indocile et frondeur. On avait dit de lui qu'il ne voulait ni commander ni obéir, et c'était vrai. Il obéit sous le général Bonaparte, mais en murmurant; il commanda quelquefois mais sous le nom d'autrui, sous le général Jourdan, par

exemple, prenant par une sorte d'inspiration le commandement au milieu du feu, l'exerçant en homme de guerre supérieur, et, après la victoire, rentrant dans son rôle de lieutenant, qu'il préférait à tout autre. Kléber était intègre et désintéressé, comme on l'était alors : car la conquête du monde n'avait pas encore corrompu les caractères.

Strasbourg, dont il est le plus illustre enfant, a tenu à honneur de lui prouver son admiration, en lui érigeant, en 1840, sur sa plus belle place publique, un monument dû au ciseau de Philippe Grasse. Le piédestal, orné de bas-reliefs qui représentent les batailles d'Héliopolis et d'Altenkirchen, est surmonté de la statue en bronze de Kléber en costume de général de la République, tenant à la main le bâton de commandement, la tête découverte et dans cette noble attitude qu'il devait avoir lorsqu'il conduisait ses soldats à la victoire. Et aujourd'hui que, par suite des revers inouïs de sa patrie, il voit défiler à ses pieds les bataillons prussiens, ses restes, déposés sous le monument même, doivent tressaillir, et de sa mâle poitrine, il semble que va s'échapper le cri qu'il lançait à son armée d'Egypte, lorsque le gouvernement anglais osa lui proposer de se rendre prisonnier.

P.-E. Tuefferd.

CHRONIQUE

du serrurier

DOMINIQUE SCHMUTZ

DE COLMAR

1714-1800 — (*Suite* *.)

1750. — M. Golbery, secrétaire et receveur de M. le cardinal de Rohan, à Saverne, achète quelques vieilles maisons, les fait démolir (elles étaient situées dans la rue des Blés) et les remplace par une belle grande maison [1]. Mais il s'y est ruiné (*sich arm gebaut*). En 1768, M. le conseiller Boug, devenu premier président, a acheté pour 24,000 livres cette maison qui en avait coûté 80,000. M. le Président y a encore ajouté la partie de derrière en achetant les écuries incendiées du stettmestre Rettlin, et en a ainsi fait une bonne et vaste maison. M. Golbery s'est retiré à Rouffach, laissant ici sa femme et ses enfants ; dans ses derniers jours il est même devenu « abbé », et a dit la messe.

— Le 24 juillet un orage violent éclate ; la foudre tombe sur l'église luthérienne, et brise toutes les fenêtres d'une maison de la *Krutenau*.

* Voir la livraison Janvier-Février-Mars 1874, pages 124 à 141.

[1] La maison construite par M. de Golbéry et achevée par M. de Boug est aujourd'hui la propriété de M. Emery.

— On célèbre un jubilé et trois jours de suite on va à la procession : le premier jour chez les Augustins, le deuxième chez les Dominicains et le troisième chez les Capucins.

— Les Dominicains élèvent un grand et magnifique maître-autel neuf. Antoine Kætterer, sculpteur à Colmar, est chargé de la sculpture, et Christophe Meyer des travaux de menuiserie. C'est lui qui a fait le grand-œuvre du pressoir d'Unterlinden. Les deux maîtres sont originaires de la Forêt-Noire.

— Le 1er septembre, uu soldat suisse du régiment Redeng subit le supplice de la roue. Deux soldats suisses avaient appris que le juif Isægel, de Wintzenheim, portait sur lui beaucoup d'argent, de bijoux et d'or ; ils se concertèrent, l'attendirent sur la route et le dévalisèrent après l'avoir battu et laissé pour mort sur place. Peu après, le sergent de Wintzenheim survint et aperçut Isægel couché dans le fossé ; l'ayant questionné, Isægel, qui vivait encore, lui dit que deux soldats suisses de Colmar l'avaient mis dans cet état. On n'ébruita point l'événement, et l'on attendit. Enfin, un des deux soldats arriva dans l'auberge de la Croix blanche, qui était l'auberge où s'arrêtaient les juifs. Ce soldat proposa d'échanger contre des espèces un lingot de vieil or, qui fut reconnu par les juifs. Ceux-ci dénoncèrent immédiatement ce fait à l'autorité, et le soldat fut arrêté. Dès que son camarade l'eut appris, il disparut et parvint à se sauver ; mais l'autre ayant été mis à la question, avoua le crime pour lequel il a subi le supplice de la roue. Isægel vécut encore huit ans.

1751. — On a allumé un grand feu de joie à Colmar ; on a distribué du vin blanc et du vin rouge lorsque la nouvelle est arrivée que Madame la Dauphine était accouchée d'un jeune prince.

— La maison Hertenbrod[1], en face du Poële des maré-

[1] Place de l'Ecole. L'école actuelle des filles protestantes occupe l'emplacement de la maison Hertenbrod.

chaux s'est écroulée, et sa chute a encore occasionné celle de deux autres maisons. Cela donna naissance à un procès qui fut gagné par les Hertenbrod. Le bourgeois Fries, boulanger, dut payer 3,000 livres, et François Miller, pâtissier, 2,000 livres. Deux ans après ces maisons étaient reconstruites à neuf.

— Le 4 novembre, il est tombé une neige épaisse; elle a occasionné une crue d'eau si forte que, près d'Horbourg, le pont de la Croix a été enlevé. Il existait depuis 205 ans. L'inondation a en outre causé de grands dommages à la campagne.

1752. — La manutention, dans la rue des Cloches, est démolie. On construit sur son emplacement un grand magasin à blé avec un séchoir. La maison d'école des filles protestantes a aussi été comprise dans l'emplacement de cette construction. L'école fut alors transférée au *Mehlwag* (balance à farine), près du moulin dit *Steinmühle*.

— Les religieuses d'Unterlinden construisent une cuisine neuve et au-dessus une salle de « récréation » (réfectoire) avec ses dépendances.

1753. — On construit l'hôtel de la poste, au Pigeon, hors la porte de Brisach. Antoine Molly, maître maçon, et Salomon Mathis, maître charpentier, sont chargés de cette construction.

— Le 26 novembre, une explosion a lieu dans l'atelier d'orfèvrerie établi au 2e étage de la maison Schrick. L'ouvrier dut, au moyen d'un drap de lit, descendre par la fenêtre dans la rue. L'explosion a aussi endommagé le haut de la maison de M. Diferenz.

— On a récolté un vin d'excellente qualité; depuis quatre-vingts ans on n'en avait pas récolté d'aussi bon. Il est en outre à bon marché, car on peut l'acheter communément à 4 livres la mesure. On n'en peut pas boire beaucoup à cause de sa force. Beaucoup de personnes en sont mortes. On en

conserve encore aujourd'hui pour remplir la vidange des tonneaux de bon vin.

1754. — M. Braconnot, procureur au Conseil souverain, achète deux vieilles maisons dans la rue des Clefs, les fait démolir et construit sur leur emplacement une grande maison neuve, avec un beau jardin derrière, au milieu duquel coule le ruisseau des Clefs[1].

— La viande de veau est à si bon marché à Colmar, que la livre ne coûte que 2 sols 9 deniers.

— Deux frères du nom de Karcher, originaires de Ribeauvillé, sont exécutés à Colmar. Ils ont commis un vol d'église. On a trouvé chez eux plusieurs morceaux d'un ostensoir qu'ils ont brisé. Ils ont d'abord dû faire amende honorable devant la porte de l'église Saint-Martin, vêtus de chemises blanches et un cierge en bois dans la main ; puis on les a conduits sur le marché au bétail, au pied de la potence, où le bourreau leur a d'abord tranché la main droite et les a pendus ensuite. Les cadavres ayant été dépendus, on les a transportés sur la Lüss où ils ont été livrés au feu.

— La nouvelle tribune en avant de la porte principale de l'église est établie, et l'on y place de grandes orgues neuves. Elles ont été faites à Strasbourg, par M. Silbermann.

— Le 31 décembre, entre minuit et 2 heures du matin, sept juifs firent irruption dans la maison de la vieille Schulz, de Housen, village situé à une lieue de Colmar. Ils martyrisèrent cette femme. Après lui avoir lié les mains sur le dos, l'un des sept se plaça devant elle armé d'un grand couteau et la menaça de l'égorger si elle ne disait pas où son argent était déposé ; elle répondit, mais ne révéla rien. L'un des malfaiteurs prit alors un morceau de bois de 8 pouces de longueur, l'alluma et, ayant écarté les vêtements de la femme, le fixa

[1] Cette maison est aujourd'hui la propriété de M. Richart. La poste aux lettres y est établie.

sur certaines parties de son corps de manière à lui brûler les chairs. Pendant ce temps, les autres fouillèrent la maison, s'emparèrent de l'argent ainsi que de tous les objets de ménage en métal. Le bruit causé dans la maison fut heureusement entendu par quelqu'un, et les voleurs disparurent. Dès que les gens du village furent avertis, ils arrivèrent près de la femme et lui demandèrent si elle ne connaissait aucun des meurtriers. Elle dénonça le juif Hirtzel et le sacrificateur de Wettolsheim. Cependant le juif Hirtzel, parti de Housen, à 2 heures de la nuit, s'était rendu à Sierentz où il était déjà à 6 heures du matin et avait causé à différents messieurs qui pouvaient témoigner de sa présence. De leur côté, les habitants de Housen étaient venus à Colmar prévenir l'autorité. La maréchaussée se rendit au village, inspecta rapidement le lieu de l'attentat, puis, s'adressant à la femme qui était mourante sur son lit, elle lui demanda si elle connaissait les voleurs ; celle-ci déclara, sous la foi du serment, que le juif Hirzel et le sacrificateur de Wettolsheim en étaient les auteurs avec cinq autres. Sur cette déclaration, la maréchaussée reprit le chemin de Colmar, et lorsqu'elle arriva près des vignes, elle aperçut Hirzel venant à cheval et ayant l'air de ne se douter de rien. Mais dès que Hirzel eut remarqué la maréchaussée, il dirigea sa monture dans les vignes afin de s'y cacher. Il ne tarda pas à être pris, et il fut amené à Colmar. Son procès étant fait, il subit, le 31 décembre, sur la place du marché au bétail, le supplice de la roue sur laquelle il fut attaché vivant. Il vécut sur la roue depuis l'après-midi du 31 décembre jusqu'au lendemain à 10 heures du matin. Les juifs intervinrent (*spendierten*) pour que le bourreau l'étranglât. Son cadavre fut ensuite transporté sur une palissade (les fourches patibulaires) près du canton *Rosenkrantz*. Les autres juifs ses complices demeurèrent longtemps en prison, mais ils furent relâchés après de nouvelles démarches de leurs coreligionnaires (*auch mit spendieren*). Les juifs en appelèrent

à Grenoble et de Grenoble à Metz, et après un an d'incessantes et humbles instances (*vieles hübscherem erlangel*) ils obtinrent la permission d'enlever le corps et la palissade, et de le porter en terre dans leur cimetière de Jungholtz. Ils considèrent Hirzel comme un martyr (*als heilig gehalten.*)

1755. — Les céréales sont à si bon marché, que l'on achète à Colmar, aux prix de 9, 8 et même 7 livres le sac de froment. Le méteil à 6 livres, et l'orge à 4 livres. Cela devrait toujours être ainsi.

— M. Ott étant curé de Colmar, de grandes personnes sont substituées aux enfants pour chanter au chœur de l'église.

— Le 14 novembre, le feu éclate dans la maison de Jean Edighoffen, chapelier, au faubourg de Brisach. Mais, Dieu en soit loué! l'incendie s'arrête dans ce foyer.

1756. — Le 14 janvier, le moulin à tan de Mme Larcher, hors la porte de Rouffach, est totalement réduit en cendres. On ignore la cause de cet incendie.

— Une fabrique de coton et d'indienne est construite au Logelbach par MM. Haussmann et quelques messieurs d'Augsbourg. Ils ont acheté beaucoup de terrains et y ont élevé de grandes constructions. Des centaines de personnes de Colmar et des villages voisins y ont trouvé du travail et des moyens d'existence.

1757. — Le Poële des tisserands est restauré [1]. Cela a coûté beaucoup d'argent et tout n'est pas payé. On a fait dans le haut une grande salle de bal.

— M. le président Salomon fait construire une grande maison à Ingersheim, avec jardins, comme un petit château. J'ai fait les travaux de serrurerie [2].

— Le 3 octobre, un homme de Bennwihr, du nom de Krung, subit le supplice de la roue. Voici pourquoi il a été

[1] Rue Saint-Nicolas. Aujourd'hui le *Café du Globe*.

[2] Aujourd'hui la propriété de l'abbé Deybach, chef d'institution à Lautrach (Bavière).

condamné. Dans le temps des vacances judiciaires, Krung est entré dans la maison de M. le conseiller Boireau (Poirot), rue des Blés, où se trouvait seule une vieille domestique pour garder la maison. Il lui dit qu'il venait de se faire saigner et qu'il avait une soif ardente; qu'il la priait de vouloir bien lui sortir un seau d'eau du puits. La domestique, sans défiance, s'approcha du puits pour satisfaire au désir de Krung qui avait déjà été dans la maison. Pendant que la domestique était occupée à faire monter le seau il la saisit par les jambes et la précipita dans le goufre. Puis il s'empara de bûches de bois qu'il jeta dans le puits afin d'achever sa victime. Mais Dieu la préserva, car les bûches de bois s'étant croisées, elle ne fut pas atteinte. Krung pénétra ensuite dans la maison, força les armoires et les commodes, s'empara de tout ce qui était à sa convenance, et disparut laissant la servante dans le puits où elle est demeurée en vie pendant trois jours et trois nuits. Le troisième jour, les voisins n'ayant point aperçu la servante, pensèrent qu'elle était malade. Ils pénétrèrent dans la maison, cherchèrent et appelèrent en vain jusqu'à ce qu'enfin un cri de désespoir leur parut sortir du puits. Ils s'y rendirent et appelèrent la domestique par son nom; elle leur répondit, et sur la question qui lui fut adressée pour savoir comment elle y était tombée, elle répondit que Krung l'y avait précipitée On se mit aussitôt en devoir de sortir les bûches du puits et la domestique de sa cruelle position. Lorsque celle-ci fut sauvée et quelque peu remise, l'autorité vint recueillir, sous la foi du serment, la déclaration de ce qui vient d'être dit. Krung fut aussitôt recherché; on le trouva à Ostheim. Il fut immédiatement confronté avec la domestique, qui déclara, en présence de Krung, qu'il était bien l'auteur de l'attentat, tandis que celui-ci le nia. On lui appliqua la question sans obtenir d'aveu. Comme on avait trouvé sur lui une partie des objets volés et comme les voisins affirmaient l'avoir vu, le jour du crime, près de la mai-

son où il avait été commis, Krung fut condamné. La domestique vécut encore pendant plusieurs années après l'exécution de Krung.

1758. — Le couvent de Sainte-Catherine est reconstruit à neuf. On y a travaillé pendant trois ans. Quand les voûtes des caves furent terminées, un ouvrier maçon, nommé Feuerstein, fut chargé de démolir les étançons; la voûte s'écroula et l'ouvrier fut écrasé. Il fallut alors refaire la voûte dans de meilleures conditions. Quant à l'église, elle a été modifiée, comme d'ailleurs les autres parties du couvent.

— Les Dominicains font peindre leur maître-autel par un peintre d'Augsbourg. Cet autel est si beau et si grand qu'il n'y en a point de comparable dans toute l'Alsace.

— Le 31 décembre, vers 8 heures du soir, le feu éclate dans la maison de M. le docteur Gloxin, située sur la place. L'étage du milieu est brûlé avec les commodes et les armoires qui s'y trouvaient. On croit que l'incendie a été occasionné par une chandelle que M. Gloxin avait laissé allumée sur une commode quand il a quitté la maison.

— Bartholomé Meyer, maître-charpentier, construit hors la porte de Rouffach, une grande maison pour servir d'hôtel à l'enseigne du *Soleil*.

1759. — Le 1er janvier, l'autorité de Colmar promulgue une décision du Conseil qui doit être publiée dans les dix tribus. La décision porte : que les fumiers établis devant les maisons de toutes les rues de la ville devront disparaître; qu'ensuite tous les jours, à 7 heures du matin, les rues devront être balayées, sous peine de forte amende; que deux chariots circuleront pour ramasser les balayures et les conduire hors de la ville, et que deux hommes sont chargés de veiller à l'exécution de cette mesure. La ville fournit à ces hommes leur solde et leur équipement.

— Le 24 juin, des changements ont lieu dans le chapitre de l'église Saint-Martin : premièrement, le nombre des cha-

noines est augmenté de deux membres; secondement, le sermon français a lieu à 10 heures du matin (antérieurement il avait lieu à 2 heures de l'après-midi); troisièmement, les chanoines diront la messe à 6 heures.

— Le 19 août, deux membres catholiques du Conseil sont élus bourgmestres: ce sont MM. les conseillers Petit et Vols. Ce dernier était en outre secrétaire de Mme Larcher; plus tard il est devenu architecte (Baumeister) de la ville.

— Le 24 septembre, une innovation apparaît à Colmar. L'appariteur de chacune des dix tribus reçoit, pour être délivrée aux bourgeois de la tribu, une carte timbrée aux armes de la ville; revêtue de son numéro de distribution, la carte sert pour acheter de la chandelle. Muni de cette carte on va le lundi au *Rathhaus*, sous la salle du Conseil, où les deux seuls fabricants de chandelles de Colmar déposent le produit de leur fabrication. Ils délivrent de la chandelle à qui est porteur d'une carte, et en refusent à qui n'en a pas. Le lundi suivant la carte porte le n° 2, et le marchand délivre une livre de sa marchandise, car personne n'en reçoit davantage. Avant cette mesure, il y avait une pénurie de chandelles si grande que les fabricants étaient assiégés par la foule dans leurs maisons; la police était obligée d'intervenir pour les protéger. Les jeunes filles allaient volontiers acheter de la chandelle, parce qu'elles ont du plaisir à être serrées.

— Le 25 septembre on porte à la connaissance des tribus et des bourgeois que l'Alsace doit fournir 500 hommes de recrutement pour compléter les régiments, et qu'ils doivent être rendus à Strasbourg dans la quinzaine. Le contingent de Colmar est de 6 hommes. La ville paie 10 thalers à chaque volontaire, et même 50 livres si le volontaire est de robuste constitution.

— On construit la maison du bourreau à l'extrémité de la ville, au mur d'enceinte, à l'endroit où le canal entre dans la cité.

— Le 3 octobre, Mathias Peter, maître maçon, et Romain Müller, maître charpentier, ont terminé le grand aqueduc destiné à amener, depuis l'auberge du *Canon*, l'eau du canal en ville.

— On déplace dans l'église Saint-Martin le grand Christ et les tableaux du chemin de la Croix. Le Christ a 23 pieds de haut et 5 pieds de circonférence. Dans le principe il était suspendu à l'entrée du chœur, au-dessus de la grille. On l'a transporté chez les pères Capucins, qui en ont fait du bois de chauffage.

— Le 9 décembre, on célèbre pour la première fois le Rosaire institué par feu M. Boisgautier, conseiller ecclésiastique au Conseil souverain et chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg. Ce Rosaire a lieu chaque jour dans la soirée; il est annoncé par une cloche; un prêtre et deux servants (*Coraleus*) y assistent.

1760. — L'auberge au *Canon d'or* est construite sur le bord du canal, hors la porte de Rouffach. Le 7 mars, j'ai posé les deux enseignes [1].

— Au mois de mai les cuirs sont frappés d'un impôt de 10 livres par quintal. Les peaux sont estampillées chez les tanneurs et les chamoiseurs; il leur est enjoint, sous peine de forte amende, d'en vendre aucune qui ne le soit pas. Tout cordonnier chez qui il en sera trouvé non revêtue de l'estampille, est également passible de l'amende.

— Les moines de Marbach font reconstruire à neuf leur cour dans la rue Saint-Nicolas [2].

— En vertu d'une ordonnance du Roi, les personnes aisées qui ont de l'argenterie, de même que les couvents qui ont des objets de ce métal pour le service du culte, sont invités à les

[1] L'enseigne faite par Schmutz a subsisté jusqu'à la retraite de l'avant-dernier propriétaire. Elle a été vendue à un gourmet de Niedermorschwihr.

[2] C'est la maison qui sert aujourd'hui d'école pour les filles catholiques

livrer à la Monnaie de Strasbourg pour être convertis en espèces. On promet à tous ceux qui livreront leur argenterie, le remboursement, par annuité, de la valeur des objets qu'ils auront fournis. Mais peu de personnes répondent à l'appel.

— Le 12 mai on porte à la connaissance des tribus, et l'on publie un avis portant que le Roi désire faire en Alsace un emprunt de quelques millions; qu'ainsi celui qui a de l'argent à placer, doit s'adresser à Strasbourg; mais que l'emprunt ne se contracte que par somme de mille francs au moins et pour une durée de vingt ans; que chaque prêteur recevra pour mille francs une obligation de 1045 francs, de l'intérêt de laquelle la ville de Strasbourg se constitue caution.

— Le 23 mai, avis est donné aux tribus et aux bourgeois d'une contribution de 10,000 livres que la ville de Colmar doit fournir avant le 1[er] août. Cette contribution est répartie sur la viande de boucherie, le vin et les chandelles. Les prix sont haussés de 3 deniers par livre de viande, d'un sou par livre de chandelles et de 4 sous par mesure de vin débitée dans les auberges. Personne n'est exempt de cet impôt, et il doit durer six ans.

— Nous recevons à Colmar, pour y hiverner, un grand nombre de soldats, provenant de trente régiments (peut-être même soixante-dix et plus), de toutes sortes de gens qui ont déposé les armes dans le Hanovre. Chaque maison est obligée de loger trois ou quatre soldats.

— Le 6 juin, l'évêque notre diocèse, M. de Ring, seigneur de Porrentruy, arrive à Colmar. Le 8 juin, qui était le dimanche après la Fête-Dieu, il a donné, à 6 heures du matin, dans l'église des Catherinettes, la confirmation aux jeunes filles. Après avoir visité le couvent, il est allé aux Unterlinden où il a confirmé les jeunes garçons; puis il a dit la messe dans l'église, et après la messe il a aussi visité le couvent. Le 9, à 6 heures du matin, dans l'église de Saint-

Martin, il a confirmé les hommes et les femmes ainsi que d'autres grandes personnes; personne n'avait de parrain ni de marraine. En sortant de cette église, il s'est dirigé dans celle des Jésuites où il a dit la messe.

— Le 17 juin, les deux stettmestres, MM. les conseillers Petit et Vols, élus par la bourgeoisie le 19 août 1759, sont destitués. Sur la recommandation du Roi, on leur donne pour successeurs M. le directeur (Amtmann) Queffemme et M. Trino, notaire à Colmar.

— Le 18 juin, entre 9 et 10 heures du soir, moi, ma femme et un cordonnier, nommé Matziger, nous sommes attaqués et battus, sans provocation aucune, sur la rue, en face du *Hundsbrunn*, par des étudiants et des employés (Schreiber). Ils nous frappent sur la tête avec tant de violence que ma femme et moi nous sommes laissés sans connaissance sur le sol. On nous a transportés dans notre domicile. Nous n'avons reconnu personne; mais les gens qui sont survenus ont reconnu les auteurs du fait : l'un d'eux s'appelle Joseph Rauch, de Türckheim; un autre, Pimpstein, de Hattstatt; les autres sont tous demeurés inconnus. Quelques-uns ont quitté le pays. L'affaire devait être poursuivie au criminel. Quatre semaines plus tard, le 27 juillet, alors que nous étions rétablis, Rauch vint chez nous, avec son beau-père, et sollicita son pardon; ils offraient de payer tous les frais qu'ils nous avaient occasionnés. Nous avions chargé M. l'avocat Michelet de notre cause; eux avaient pour défenseur M. l'avocat Bruges. Ces messieurs ont terminé l'affaire entr'eux. M. Reinhardt a payé tous les frais et a dû nous verser encore une somme d'argent pour nous indemniser de nos souffrances et des pertes que la maladie nous a causées. M. Reinhardt s'est rendu solidaire de nos débiteurs.

1761. — Le 14 janvier, vers 5 heures et demie du matin un grand incendie se déclare dans la cour de Sébastien Losinger, située dans la grande rue des Laboureurs. Cinq

granges et deux maisons d'habitation sont réduites en cendres. Le Conseil souverain leur vote 1000 livres de secours. MM. les avocats et procureurs 500 livres et la ville autant; en outre, deux membres du Conseil se présentent dans les maisons bourgeoises pour recueillir de quoi venir au secours des malheureux incendiés.

— Dans la grande rue des Tanneurs, le feu détruit encore, entre 6 et 7 heures du matin, la maison Müssel et la toiture de la maison voisine. Le feu n'est pas allé plus loin; Dieu soit loué!

— La maison de Nicolas Spitz, fondeur de cloches, est construite hors la porte de Brisach, près de la *Ville de Strasbourg*. Spitz est le premier fondeur de cloches établi à Colmar [1].

— Le 6 juin, la maison de Joseph Buel, boulanger, près le Poële des maréchaux, m'est adjugée, par devant le tribunal, pour le prix de 2045 livres. Le 11 juin, j'ai emprunté, sur cette maison, chez Jacques Dubs et sa femme, Madeleine Mangold, la somme de 600 livres dont l'obligation a été passée par M. Feullman, notaire royal. Le 16 du même mois, j'ai encore emprunté 600 livres chez M. Mangold, boulanger, et l'obligation a été passée par M. le notaire Gallo.

Le 16 juin 1767, j'ai remboursé avec les intérêts, devant Mᵉ Gallo, l'obligation passée au profit de M. Mangold. Ce dernier voulait me laisser l'argent à 4 pour cent.

Le 2 juillet 1773, j'ai remboursé à Jacques Dubs et sa femme l'obligation passée devant M. le notaire Feullman, ainsi que les intérêts, et leur en ai exprimé mes vifs remerciments.

— Le 16 septembre, quand les travaux d'appropriation furent terminés, j'ai emménagé dans ma maison. J'ai logé pendant douze ans, comme locataire, dans la cour Baccara, à côté de la maison des Têtes.

[1] L'histoire artistique nous a conservé le nom de Maître André, qui était fondeur de cloches à Colmar, au XIVᵉ siècle (1349).

— Le 14 mai, un pilon du moulin à poudre a sauté, mais sans causer de grands dégâts.

1762. — M. le commandant Mauconseil est de nouveau privé de son commandement. Il vivait en mésintelligence avec le Conseil souverain. De son autorité privée, il avait puni sa domestique qui lui avait dérobé quelque chose. Le Conseil évoqua l'affaire, attendu que le commandant n'avait aucune autorité pour statuer en pareil cas. Le Conseil en réfère à la Cour d'où arrive à M. le commandant l'ordre de partir. Sur cet ordre, M. Mauconseil fait démolir la grande maison qu'il avait fait construire sur la route d'Ingersheim avec un jardin, en vend les matériaux ainsi que toutes ses propriétés. Le bourgeois Platz, pâtissier, devient acquéreur des matériaux et les emploie pour élever, hors la porte de Rouffach, une grande auberge à l'enseigne du *Roi de Pologne*. M. Mauconseil avait acheté le jardin de M. le conseiller Copel et beaucoup de vignes à l'entour. Il y construisit, en 1756, une grande maison, avec des écuries, bref, un petit château où il demeurait pendant l'été [1].

— Le 1er août de cette année, j'ai eu l'office de porter le Dais chez les Pères dominicains.

1763. — Le 16 juin, six personnes ont subi le supplice de la pendaison; c'étaient trois hommes et leurs femmes. Deux des femmes étaient sœurs. Les femmes furent pendues en premier lieu. Ces personnes formaient une bande de voleurs qui exploitait les marchés du pays.

— Le 26 juin, qui était un dimanche, on proclame à Colmar la paix conclue entre la France et l'Angleterre, le Hanovre et la Prusse.

— Le 16 mai, le sergent du Magistrat est décédé; il était de la religion catholique. Le 4 juin, le Magistrat élit son rem-

[1] Le même fait est rapporté plus loin, à l'année 1771, par le chroniqueur. Voir à cette date.

plaçant et le choisit dans la religion luthérienne. Il est élu à cause de la pression exercée par MM. les stettmestres luthériens, à la condition formulée à l'avance qu'il se conformera aux anciens usages (*alten archiven*)[1]. Cet appariteur s'appelle Birghoffer. Plus tard il est devenu fou.

1764. — Les chanoines d'Arlesheim construisent leur maison près du collége.

— Nicolas Peyer, fondeur de cloches, s'établit à Colmar. Il construit, avec l'autorisation de l'autorité, une maison sur la place du Sapin (*Tannenplatz*) moyennant une redevance annuelle au profit de la ville.

— Le 24 janvier, arrive l'ordre de destituer le sergent luthérien et d'élire un catholique pour le remplacer. Le nouvel élu s'appelle Kastner[2], mais il ne resta pas longtemps dans cette fonction, car il fut nommé substitut de la chancellerie. Il fut remplacé par un catholique du nom de Deman-

[1] La question de l'*alternat* fut de bonne heure l'objet de contestations fréquentes; elle fut vidée plusieurs fois au Conseil d'Etat sur mémoires présentés par les deux communautés : une première fois le 3 octobre 1680, une deuxième fois le 7 mai 1707, une troisième fois le 10 décembre 1762 et enfin le 25 janvier 1766 en faveur de Birckhoffer, malgré deux arrêts contraires du Conseil souverain d'Alsace des 11 et 24 janvier 1764. La décision du Conseil d'Etat ne cessa de stipuler que: « Lorsqu'il y aura des charges vacantes dans le Magistrat de Colmar, « soit de bourgmaîtres ou de conseillers, elles seront remplies moitié « d'habitants catholiques et moitié de ceux de la confession d'Augsbourg, « que la même règle aura lieu par rapport aux emplois qui sont à la « nomination du Magistrat et en nombre égal dans leur espèce et qu'à « l'égard de ceux qui sont *uniques*, il y sera pourvu par alternative et « tour à tour entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, « n'entendant toutefois Sa Majesté comprendre dans cette disposition, « les places de gardes-clocher des églises où la religion catholique est « exercée et que pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, « l'emploi de receveur de l'hôpital continuera à être rempli par le sieur « Reichstetter. » Arrêt du 10 décembre 1762; celui du 25 janvier 1766 en faveur de Birckhoffer.

[2] Les arrêts du Conseil souverain cassés par le Conseil d'Etat, étaient rendus en faveur de Kastner.

geont. Il était précepteur des enfants des messieurs et enseignait le latin à leurs jeunes garçons. Ce Demangeont dut donner une certaine part de son salaire à Birghoffer qui l'avait précédé dans l'emploi de premier sergent (*Oberweibel*).

— La semaine avant la Pentecôte, le 5 juin, il y eut une gelée blanche si forte que, dans le canton Au et en beaucoup d'autres endroits, les vignes, les haricots et autres plantations furent gelées. Les vignes qui ont été couchées pendant l'hiver ont surtout été fortement atteintes.

— Dans la nuit du 14 au 15 juillet un orage formidable éclate sur Colmar. La foudre est tombée en différents endroits : la première fois, hors la porte de Rouffach, sur les écuries de M. Mauconseil, qui sont incendiées ; la seconde fois, un coup froid touche la grange de M. Mathias Siebert, derrière Unterlinden, brise les tuiles du haut en bas de la toiture, fend les chêvrons, pénètre dans le toit à porcs où, sur deux porcs qu'il abritait, un est tué et lancé contre le mur, la peau roussie et violacée ; le troisième coup de foudre fut encore un coup froid et tomba dans une écurie de l'Ackerhof où se trouvaient 18 chevaux du régiment de Penthièvre en garnison à Colmar. Le deuxième cheval d'une rangée fut tué et le quatrième de la rangée suivante fut blessé. Dieu soit loué que ces deux coups de foudre aient frappé à froid, car s'ils avaient allumé les bâtiments touchés, il aurait pu en résulter de grands malheurs.

— Le 1er novembre est décédé un stettmestre catholique, nommé Basque. Il était très riche et n'avait qu'une sœur. Il a légué toute sa fortune, qui s'élevait à 180,000 francs, à l'hôpital de Colmar, en faveur des orphelins pauvres de la religion catholique. Sa volonté était que chaque orphelin qui se serait bien conduit reçût 300 livres lorsqu'il sortirait de l'hospice ; il voulait ensuite que les garçons fussent mis en apprentissage. Mais il n'y eut presque pas d'argent pour payer l'apprentissage. Depuis 24 ans l'hôpital était devenu

si pauvre que la dépense dépassait toujours les recettes dans les comptes des administrateurs. La fortune s'est évanouie et le bon Dieu sait où elle a passé.

— Le 12 novembre, j'ai été chargé du commandement de la pompe à incendie n° 2, de la tribu des maréchaux, sur la décision de M. le stettmestre Queffemme, qui était alors obrismestre gouvernant à Colmar.

1765. — Le 30 juin, on construit le pont dit *Katzenbrucke* (pont du Chat). On emploie un bélier en fer (*eine eiserne Katz*) enchâssé au cœur d'un grand bloc de bois, pour enfoucer les pilotis dans la terre; ce bélier a disparu près du pont où il était déposé. Il a coûté 300 livres. Ce vol est le résultat d'une grande négligence de la part de ceux qui commandaient, car un vol de cette espèce n'a pas pu être commis par un seul homme, et par dessus le marché on n'a pu apprendre où le bélier a passé.

— Le 14 août, Mme la duchesse de Choiseul arrive à Colmar. Elle est la sœur du duc de Choiseul; elle passe la nuit dans la maison du Maréchal, rue des Blés. On a tiré le canon à cette occasion.

— Le 12 août, à 10 heures du soir, deux femmes de Rouffach ont été pendues à Colmar; l'une était mariée, l'autre célibataire. Le lendemain, 13 août, à la même heure, on a encore pendu trois personnes de Rouffach, le mari, la femme et un vieillard.

— Le 1er octobre, les Jésuites sont expulsés de Colmar ainsi que de toute la France, au grand chagrin de la catholicité.

— Toutes les maisons de Colmar sont obligées de loger des soldats; une plaque avec un numéro est fixée à la maison, et le numéro est répété sur les volets de manière que les soldats n'avaient qu'à consulter ces numéros pour trouver leur logement.

— Le 19 décembre, le Dauphin meurt âgé de 37 ans. Il

était marié avec une princesse de Pologne. Il délaisse trois fils : l'aîné, Louis XVI, le comte de Provence et le comte d'Artois. Dans toutes les églises d'Alsace, les cloches ont sonné chaque jour pendant trois heures et pendant six semaines à l'occasion de sa mort.

1766. — Douze abbés arrivent au couvent des Jésuites pour les remplacer. Mais dès ce moment le couvent s'est appelé Collége. Ces abbés ont continué les classes au nombre de huit. Tout le mobilier des Jésuites d'Ensisheim a été transféré ici et remis à la disposition de l'économe. Les douze abbés reçoivent chaque année un salaire fixe. Le plus distingué d'entr'eux est nommé le Principal.

— Le 23 mai, grande grêle entre midi et 1 heure. Tout est ravagé dans le canton *Aue*. Il fallut arracher le chanvre et autres plantations, sans cela tout aurait été perdu.

— Le 28 mai, je suis choisi pour porter la bannière des maréchaux à la procession de la Fête-Dieu. Il y avait quatre bourgeois pour tenir les deux hampes.

— La galerie en pierre de l'église Saint-Martin est terminée au mois de juillet. On y a travaillé pendant deux ans.

— En cette année on a exhaussé de deux pieds la rue des Prêtres, près du Poële des tonneliers ; ce travail a été fait par ordre de M. l'obrismestre Bich.

— Les maisons des chanoines et des chapelains, dans la rue des Prêtres, sont construites à neuf.

— On plante des noyers des deux côtés de la route. Chaque propriétaire bordier est tenu de faire cette plantation sur toute la largeur ou la longueur de sa propriété, et de remplacer ceux des jeunes arbres qui périraient [1].

1767. — Il y a à Colmar une grande disette de pain dans les mois de janvier et de février. Pendant plus de huit semaines les meuniers n'ont pu moudre parce que l'eau est

[1] Ordonnance de l'intendant de Lucé.

constamment gelée dans le canal ; d'un autre côté l'automne a été d'une grande sécheresse, l'eau manquait dans le canal, et les moulins ont chômé. On fait venir à Colmar le pain et la farine de différents endroits. Le pain se vend à un prix élevé, on s'estime heureux d'en obtenir pour de l'argent. Les pauvres gens se contentent de pommes de terre dont une partie de la récolte est gelée dans les caves.

— Le 7 et le 26 janvier, le froid est très grand ; on n'a pas le souvenir d'une pareille rigueur. Les vignes sont gelées, et le peu qui échappe est entièrement détruit par la gelée blanche des 19 et 20 avril. Le froid reprend à cette saison avec une si grande intensité, que les rivières sont couvertes de glace. Dans le ban de Colmar, il faut couper les vignes à ras du sol. Il n'y a, pour ainsi dire, pas eu de vendange. Un propriétaire de 100 schatz de vignes ne récolta pas de quoi fournir uue pressurée. Le vin de plus mauvaise qualité coûte 12 livres.

— Le 12 janvier, on a baptisé, dans l'église Saint-Martin, une jeune fille juive. M. le curé Ott lui a administré le baptême. Elle avait pour parrain M. le prêteur François-Joseph Müller, et pour marraine Mme de Klinglin, femme du premier président. Cela s'est fait en grande cérémonie ; la juive était habillée de blanc ; elle est entrée par la grande porte de l'église, entre son parrain et sa marraine, et escortée de six jeunes filles tenant des cierges allumés, qui l'ont accompagnée jusqu'aux fonts baptismaux. On a ensuite dit la messe, et pendant la cérémonie, Mme Krauss, assistée de M. Dubois, ont fait la quête avec un plat d'argent. La quête a été très productive. Mme la marraine a ensuite fait apprendre l'état de couturière en blanc à sa filleule, qui s'est mariée plus tard avec un maître de danse. Mais il a quitté Colmar.

— Le 1er février de cette même année, on a également baptisé à Horbourg une jeune fille juive. Le Père Joseph,

supérieur des Augustins, a fait la cérémonie. Elle s'est ensuite mariée avec un tisserand.

— Le 13 février, on a abattu au Niederwald un très grand chêne pour en faire l'arbre tournant de la *Rossmühle* (moulin à manège). On a attelé 36 chevaux pour le transporter; le chariot avait 16 roues. Il est ainsi arrivé depuis la forêt jusqu'à la porte de Brisach. De là on l'a fait entrer en ville sur des rouleaux; 40 chevaux étaient attelés pour le traîner de là jusqu'aux Six-Montagnes-Noires. — Le 29 février on a encore abattu un chêne de même dimension et l'on a employé les mêmes moyens pour le transporter. Ces chênes avaient 3 pieds 6 pouces de diamètre.

— Le régiment de Dauphin-cavalerie arrive en garnison à Colmar. Il fait bénir son étendard, ses trompettes et ses timballes. M. le baron de Klinglin, alors vicaire général, fait la cérémonie.

— Le 29 juin, entre 1 et 2 heures du matin, la maison d'Adam Kastner, boulanger, est réduite en cendres. Elle était située près du Poële des boulangers. L'incendie s'est borné à cette maison.

— Le corps-de-garde de la porte de Rouffach est reconstruit par M. André Kiener, marchand. La ville lui a permis de bâtir sa maison jusqu'à la porte de la ville, à la condition d'y établir le corps-de-garde au rez-de-chaussée, sauf à utiliser la partie supérieure à sa convenance.

— Un particulier subit, à Colmar, le supplice de la roue pour avoir donné la mort à un juif dont il était le débiteur et qui lui avait fait beaucoup de frais. Le débiteur s'était emparé de l'obligation. Il s'est trahi en la montrant dans un cabaret, et c'est ce qui l'a fait condamner. Sans cela le meurtre serait resté impuni.

— Le 27 mai, la corporation des serruriers, dont j'étais obrismestre, a transféré son Poële de l'hôtel de la *Couronne* à l'hôtel de la *Fleur*, près de la halle aux blés. Le Poële a

existé pendant trente-trois ans à la *Couronne;* il a délogé parce que M. Vetter a cessé d'être aubergiste et a quitté Colmar.

1768. — Au mois d'avril on a terminé la construction du pont sur la Lauch, au delà de la porte de Bâle. On l'a établi plus en amont qu'auparavant, à une distance égale à celle de sa longueur.

— Au mois de juillet, on a terminé le petit aqueduc qui conduit l'eau en ville à travers le couvent des Catherinettes.

— Au mois de septembre, les angéliques jeunes femmes qui apprennent aux enfants tout ce que l'on peut souhaiter, quittent Ensisheim pour venir à Colmar.

— On enlève les bancs servant à l'étalage du pain. Ils étaient établis depuis plus de cent ans dans la rue des Marchands, derrière le corps-de-garde, à côté du cimetière. Il a fallu réparer les murs de ce corps-de-garde sous lequel étaient déposées, depuis des siècles, de grandes quantités d'ossements humains.

— On construit et l'on répare le Poële des tailleurs, et l'on établit dans le bas une salle publique de spectacle.

— Notre très gracieuse reine de France, qui était une princesse de Pologne, rend son âme à Dieu. C'était une dame bien pieuse; elle a institué de nombreuses fondations dans les églises.

— Le pont des Marchands est construit.

— La même année on refait à neuf le mur depuis la porte de Brisach jusqu'à l'auberge de la *Ville-de-Strasbourg.*

— L'obrismestre Bich fait construire un nouveau puits, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas.

— On fait encore un nouveau puits au coin de la rue des Clefs, près de la maison de M. le docteur Metzger, pour remplacer celui qui était autrefois au coin de la rue des Prêtres.

1769. — On construit, près du moulin des trois tournants, le petit aqueduc, et l'on exhausse la rue pour conduire, dans

la Vieille rue du Fromage, le ruisseau qui coule dans l'hôpital français.

On a commencé à restaurer et à réparer le palais. Les travaux ont duré deux ans. Pendant ce temps, MM. les conseillers ont tenu leurs audiences au *Rathhaus*, et le Conseil allemand (*Deutsche Rath*) dut tenir ses séances à la Tribu des tailleurs.

— Le feu se déclare, on ne sait comment, dans l'église Saint-Martin, entre minuit et une heure du matin. L'autel de saint Jean-Baptiste est totalement incendié, avec le dais et deux bannières affectées au service. Le dais et les deux bannières ont été refaits à neuf dans la même semaine.

— Le 28 juillet, on démolit la potence établie à poste fixe sur le marché au bétail. On n'y verra plus, à partir d'aujourd'hui, que deux grandes pierres dans lesquelles sont taillées des mortaises carrées munies de couvercles en fer, afin de pouvoir en tout temps dresser la potence quand il faudra faire une exécution.

— Depuis le 27 août jusqu'au 12 septembre, une comète est visible à Colmar, par un temps clair, depuis minuit jusqu'à 4 heures du matin. Chaque nuit elle apparaissait plus tard que la nuit précédente. Elle projetait une longue crinière lumineuse, dirigée vers la montagne. Quand la comète arrivait au dessus de l'église de Colmar, la crinière embrasait l'horizon jusqu'à la porte de Rouffach, et rayonnait comme une chandelle, en s'élargissant.

— Dans cette année, M. le curé Ott, qui était autrefois Jésuite, introduit, avec l'assentiment du chapitre et de la ville, l'usage d'entretenir un suisse pour le service de l'église. Ce suisse porte une hallebarde et une bandoulière d'une épaisse étoffe garnie de dentelles et de galons d'argent. Son habit est également rouge avec galons d'argent sur les coutures; ses bas sont aussi rouges et son chapeau est galonné. Pendant l'office, il fait sentinelle au chœur; dans les processions, il

marche en tête et fait évacuer le passage Le premier qui est investi de la fonction est un charpentier du nom de Joseph Fæsler; son père est d'Olten, en Suisse. M. Ott a aussi établi l'usage des huit enfants de chœur avec longs surplis blancs, collets et ceintures rouges, et une jolie corbeille pour répandre des fleurs devant le saint Sacrement. On y a ajouté plus tard l'organisation des huit grandes personnes vêtues de longs surplis blancs, avec *surtouts* noirs, navettes et encensoirs.

— Les religieuses d'Unterlinden font bâtir une chapelle neuve sur leur cimetière. Elle a été consacrée le 20 octobre de cette année, par le Père Hyacinthe Rumpler, vicaire principal de l'ordre des Frères prêcheurs en Alsace.

1770. — Le 14 janvier, une ordonnance du roi, arrivée dans les tribus et publiée dans toute la ville, porte interdiction à quiconque de sortir du pays pour se rendre en pèlerinage, sans être muni d'une permission de l'autorité; une punition sévère est réservée à celui qui enfreindra l'ordonnance. La première fois, il sera mis au pilori: la seconde fois il sera battu avec des verges, et la troisième fois il sera envoyé aux galères. Mais il n'en est rien advenu.

— Le 19 janvier, on publie une ordonnance interdisant la mendicité, même aux compagnons de métiers en voyage. Celui qui sera surpris mendiant, sera conduit par la maréchaussée au château de Belfort, où les détenus sont exposés à mourir de faim.

— Le 28 février, quatre bourgeois sont désignés pour aller quêter le dimanche et le lundi dans toutes les maisons, avec des boîtes cadenassées. Un membre du Conseil, pris dans chacun des quartiers, accompagne les quêteurs. On verse ce que l'on veut dans les boîtes, et l'argent est remis à l'hôpital. Il est distribué ensuite entre les pauvres, à chacun selon ses besoins; un membre du Magistrat préside chaque fois à la répartition. Les couvents livrent aussi leurs aumônes à l'hôpital, car il est défendu aux couvents de les distribuer eux-

mêmes, comme auparavant; ces aumônes consistent en pain et denrées. Mais cette organisation a duré peu d'années. Les pauvres continuaient à mendier dans les maisons; ils disaient que ces aumônes engendraient la phthisie, et qu'elles n'étaient accordées qu'à la faveur C'est pourquoi les bourgeois ne donnaient plus rien aux boîtes quêteuses, que l'on finit par abandonner. Les quatre quêteurs faisaient à peine leurs frais.

— Le 4 mai, une princesse de la maison d'Autriche passe à Fribourg, se dirigeant vers Strasbourg pour se marier avec le Dauphin. On lui a fait de grands honneurs dans ces deux villes. Beaucoup de personnes de Colmar s'y rendent pour assister à la solennité. La princesse est la sœur de l'empereur régnant, Joseph II, et la fille de l'impératrice Marie-Thérèse.

— Au mois de juillet une grande cherté règne dans toute l'Alsace. Au marché de Colmar du 14 de ce mois, le blé coûte 42 livres, le méteil 24, et l'orge 18; on avait laissé emmener tous les grains hors du pays. Nos messieurs écrivent à ceux de Bâle, pour en obtenir; ces derniers en envoient 800 sacs à Colmar, non pour de l'argent, mais à condition d'être remboursés en nature. On n'a cessé de faire des prières publiques. Que Dieu nous accorde une bonne récolte! On rend responsables de cette disette l'intendant d'Alsace et autres messieurs, parce qu'ils ont laissé exporter les grains de la province. Les Bâlois disent que si c'est faire le commerce avec profit, ce n'est pas le faire sagement, puisque ce sont les pauvres gens qui en souffrent.

— Au mois de juillet, l'autorité ordonne de faire disparaître dans la quinzaine, sous peine de 30 livres d'amende, tous les pots de fleurs exposés sur l'appui des fenêtres, ainsi que les appareils qui les retiennent. Elle ordonne en même temps, sous peine de 300 livres d'amende, la suppression au 1er octobre, de toutes les portes de cave et des appentis anticipant sur la rue.

— Un arrêt dn Conseil souverain du mois de juillet porte défense de vendre des grains ailleurs que dans la halle.

— Dans le même mois arrive une ordonnance royale portant, sous peine de 3,000 livres d'amende, défense d'exporter du grain. Cette ordonnance est publiée dans toute l'Alsace.

— Au mois de juillet, la ville interdit le mont des Oliviers comme lieu d'enterrement pour l'avenir. Cette interdiction est fixée à une durée de douze ans, par le motif qu'il n'y a plus, sur ce cimetière, de place pour y faire, sans inconvénient, de nouvelles inhumations.

— En novembre, on établit deux autels neufs dans l'église : celui de Saint-Jean-Baptiste, incendié en 1769, et celui de Saint-Nicolas, qui était au côté opposé. Ce dernier était très ancien. On peint les nouveaux.

— On construit le pont sur le canal, dans la rue Saint-Nicolas.

Le puits qui existait près de l'école des filles catholiques, presqu'au milieu de la rue, est supprimé et remplacé par un autre, au commencement de la rue des Juifs, près de la maison du bourgeois Brugert, émouleur.

— Les religieuses d'Unterlinden construisent dans leur couvent une nouvelle salle de domestiques

1771. — Les Pères capucins établissent, pour la première fois, les quatorze stations, ou le chemin de la croix, pour la gloire de Dieu et l'édification publique.

— M. le maréchal de Contades arrive à Colmar, à cause du conflit qui existe entre le Conseil souverain et M. le commandant Mauconseil. M. le maréchal signifie la décision du roi. M. Mauconseil ne s'y soumet pas, et persistant à empiéter sur le droit du Conseil, il est privé de sa charge et obligé de quitter Colmar.

— La maison de M. le commandant Mauconseil, qui ressemblait à un petit château avec un grand jardin, hors la porte de Rouffach, sur la route d'Ingersheim, à main droite,

au dessus du moulin d'Unterlinden, est démolie de fond en comble. Elle n'a existé que pendant seize ans; tous ses matériaux ont servi au pâtissier Etienne Platz, pour faire sortir du fossé des fortifications l'auberge au *Roi de Pologne*. L'ancien emplacement de la maison Mauconseil a été vendu et converti en vignes.

— Les travaux du Palais sont achevés; on y a travaillé pendant trois ans.

— Un édit du roi porte défense aux membres du Conseil souverain de vendre dorénavant leurs charges. Quand une vacance se produira, le roi y pourvoira moyennant 4,000 livres. Ces charges se payaient auparavant 32,000 livres.[1]

— Les religieuses de Sainte-Catherine font démolir la tribune qui existait au milieu de leur église, et en font élever une nouvelle au fond pour y établir l'orgue.

1772. — Le 29 juin, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, M. Gobel, suffragant de notre diocèse, arrive à Colmar. Le 1er juillet, il administre la confirmation dans l'église Saint-Martin. Quatre parrains et quatre marraines sont choisis pour assister tous les confirmants.

— Le 16 août, jour de la fête des tribus, le Magistrat élit de nouveau un sergent de la religion luthérienne. Depuis plus de cent ans il n'y avait eu que des catholiques investis de cette fonction.

— Au mois d'août, on commence sur le ban de Niedermorschwihr à fouiller le sol pour chercher du charbon de terre. Le droit minier est reconnu en faveur de la commune comme droit héréditaire. On a creusé pendant une année entière sans résultat. Pourquoi ? On n'en sait rien. On conjec-

[1] Edit enregistré au Conseil souverain le 28 octobre 1771. Cet édit décrète le remboursement des offices des présidents, conseillers et gens du parquet; la suppression des épices et l'augmentation des gages; voyez Pillot et Neyremand, p. 68.

tura que la jalousie des autres marchands de charbon était pour quelque chose dans l'insuccès.

— Le 13 avril, le pilon supérieur de l'usine à poudre fait explosion; trois ouvriers s'y trouvaient. L'un d'eux a été lamentablement mutilé. On a pu sauver la vie des autres.

— Au mois de novembre, un nouveau commandant arrive à Colmar; il est luthérien et s'appelle M de Waldner, colonel d'un régiment suisse. Il est le premier de la religion évangélique qui commande à Colmar.

— L'auberge à la *Ville de Belfort*, derrière l'auberge au *Bœuf*, est construite. Il y a eu une grande vendange cette année. Dieu soit loué!

— On construit à Ingersheim, aux frais du pays, un grand pont en pierre sur la Fecht.

— Le 23 décembre, j'achève la confection et la pose d'une grille en fer dans l'église de Saint-Jean-Baptiste d'Unterlinden, en avant du maître-autel. Cette grille pèse 1,300 livres. Je l'ai entreprise à forfait.

— L'intendance d'Alsace prohibe l'exportation des pommes de terre. Celui qui sera surpris en contravention, sera puni par la confiscation de sa voiture, de ses chevaux, du chargement, et une amende de 500 livres.

1773. — La prévôté est reconstruite à neuf.

— Le 11 avril, aux fêtes de Pâques, on supprime trois jours de fête dans notre diocèse : la Saint-Joseph, la Saint-Jean-Baptiste, et la Saint-Jean l'évangéliste de Noël. On fait défense de fêter ces jours-là en allant à la messe, ou les faisant précéder de jeûne ou d'abstinence; en un mot, on supprime les pratiques religieuses d'autrefois.

— Le puits existant près de la maison de M. le président Boug, dans la rue des Blés, est supprimé parce que le bruit qu'il occasionnait quand on y puisait de l'eau, incommodait M[me] Boug, qui était malade. D'anciens titres prouvent que ce puits existait depuis plus de cinq siècles.

— Le 8 juin, un jeune garçon boulanger de Zellenberg est pendu. Il avait fait son apprentissage chez George Haffner, boulanger, au préjudice duquel il avait commis des vols. Il était retourné à Zellenberg, et là il avait rassemblé une bande d'individus avec lesquels il commit des vols en différents endroits — Le 10, un tisserand de cette bande, également de Zellenberg, subit la même peine. Les autres se sont sauvés.

— M. le bailli Reiset fait reconstruire de fond en comble sa maison de la rue des Clefs, non loin de la Tribu des laboureurs.

1774. — Le 4 mai, on publie un arrêt royal, permettant le mariage entre catholiques et luthériens; mais les enfants issus de ces mariages doivent être élevés dans la religion catholique.[1]

— Le 10 mai, mort de S. M. Louis XV, âgé de 64 ans. On a sonné trois heures par jour pendant six semaines, dans toutes les églises d'Alsace; le matin, à midi et le soir, chaque fois pendant une heure.

— Le couvent des jésuites est approprié en collége; on y a encore ajouté un grand bâtiment. On l'a appelé le Pensionnat. On y a fait trois salles, et à côté de chacune des salles quatorze petites chambres pour les étudiants qui, de beaucoup d'endroits, venaient en pension au collége. En avant des salles on a aussi établi des chambres pour les maîtres et la domesticité.

— On publie une ordonnance royale qui exempte de la contribution personnelle tout individu originaire de la Suisse qui a fait trois ans de service dans l'armée royale. La femme

[1] La déclaration à laquelle se rapporte la mention du chroniqueur est du 19 mars 1774. Elle révoque les défenses faites par l'édit du mois d'août 1683. Elle a été enregistrée par le Conseil souverain d'Alsace le 6 mai.

et les enfants doivent même jouir de l'exemption si le père est mort.

— Le régiment de Condé-cavalerie est en garnison à Colmar. Une rixe s'élève entre des soldats et des garçons laboureurs de la ville. Ceux-ci battent, près du *Canon d'or*, un cavalier si violemment, qu'il faut le transporter à l'hôpital. Mais les soldats en ont été si irrités, qu'ils maltraitent tout individu portant des habits de laboureur, et le conduisent au corps-de-garde. Ils se répandent dans toutes les rues de la ville, à cheval et le sabre dégaîné, jusqu'à ce que M. le prêteur de la ville fût intervenu auprès du colonel pour faire rentrer ses soldats dans l'ordre.

1775. — Le 14 mai, un stettmestre de Colmar, nommé Bich, et qui était autrefois obrismestre gouvernant, se marie avec sa servante. Pendant huit jours on l'a régalé d'un charivari. Plusieurs conseillers l'ont organisé. On a employé tous les instruments imaginables, tels que tambours, sifflets, trompettes, timbales, corne à vacher, cornet à porcher, en un mot tout ce qu'il y avait de plus dissonnant. MM. les conseillers étaient tous masqués. Tous les soirs ils circulaient dans toutes les rues de la ville, mais aucun bourgeois ne s'y est mêlé publiquement.

— Le 9 juin, pendant la nuit, un orage très violent a éclaté. La foudre est tombée à la Poissonnerie, sur la maison André, cordonnier, ainsi que sur la partie reculée de celle de Jacques Wertz; elle a aussi touché les maisons voisines, mais le feu a été éteint. La foudre n'a, Dieu merci, pas causé d'autre malheur.

— Le 11 juin, notre gracieux roi Louis XVI est couronné, et le 25 suivant on a solennellement fêté à Colmar cet avénement.

— Encore un grand orage dans la soirée, entre onze heures et minuit. La foudre est tombée sur l'église Saint-Martin, ainsi que sur celle du couvent d'Unterlinden, mais n'y a rien

allumé. Le fluide a passé à côté d'une religieuse occupée à sonner la cloche pour conjurer l'orage, puis sur un autel latéral où elle a laissé une trace brune sur la nappe et est sortie par la porte de l'église dont un morceau a été enlevé. La religieuse, qui s'appelle Vicence, a lâché la corde et a été précipitée sans connaissance sur le sol. Les autres religieuses, n'entendant plus le son de la cloche, coururent à l'église où elles trouvèrent leur compagne étendue sur les dalles; elles lui administrèrent des secours et des rafraîchissants jusqu'à ce qu'elle eut recouvré ses sens. A une lieue d'ici, à Eguisheim, la foudre est aussi tombée et a allumé un incendie qui a dévoré six maisons et une grange. Que Dieu, dans sa miséricorde, veuille nous préserver de tels malheurs.

— La femme Anne-Marie Stockinger, de Colmar, meurt le 2 août, âgée de 107 ans.[1] Elle était veuve en quatrièmes noces.

1776. — Le mardi de Pâques, 9 avril, une maison toute neuve s'écroule de fond en comble. On était sur le point d'emménager. Les tonneaux sont pulvérisés dans la cave et le vin est perdu. L'accident, par un grand bonheur, est arrivé à trois heures du matin, avant la présence des ouvriers. Les murs de fondation étaient trop faibles. La construction a été refaite la même année, mais par d'autres maîtres ouvriers. La maison appartient à M. l'avocat Hürt; elle est située en face de l'imprimerie royale, près du *Hundsbrunnen*.

— On a commencé au mois de mars à construire, sur l'Ill, le grand pont en pierres. Deux régiments sont arrivés à Colmar à l'occasion de ce travail : un régiment suisse et un régiment français qui ont dû travailler à l'épuisement des eaux. On creuse un canal pour détourner les eaux de l'Ill.

— Il est interdit pour toute la France d'enterrer désormais

[1] Elle était la tante de Martin Stockmeyer, dont il sera question plus loin.

dans l'intérieur des églises et des villes : riches et pauvres, nobles et roturiers, ecclésiastiques et laïques, tous doivent être inhumés dans le cimetière commun. Il n'y a d'exception à la règle que pour les ordres religieux auxquels il est permis de continuer à enterrer leurs membres dans leurs cimetières particuliers.

Ont été exposés au pilori à Colmar : Premièrement, une fille, nommée Grabensittig ; elle avait commis des vols dans les maisons. Secondement, une veuve nommée Nægrel, qui avait recélé et vendu les objets volés par la précédente. Troisièmement, un homme. nommé Mathias Jüllg, qui avait volé une grande quantité de raisins. Avant la vendange il avait déjà rempli de vin doux un tonneau de six mesures. Il a été condamné à dix ou seize ans de galères.

— Un homme et deux garçons de Sainte-Croix sont encore exposés au pilori. Ils ont été battus de verges, et bannis pour six ans. Ils avaient volé avec effraction.

— On a cessé, à la Fête-Dieu, de planter devant les maisons les jeunes arbres que, de temps immémorial, les bourgeois étaient dans l'usage de chercher au Niederwald pour cette solennité.

— Entre minuit et une heure du matin le feu se déclare, rue des Clefs, dans la maison du teinturier Hartmann[1], et la

[1] Le teinturier dont il est question fut avec un sieur Riegé, d'Augsbourg, le fondateur de la grande industrie du Val de Munster. Avant de s'associer avec Hartmann, Jean-Henri Riegé avait joué un certain rôle dans la fabrique d'indiennes nouvellement établie au Logelbach par les frères Haussmann. Riegé vivait désœuvré à Augsbourg quand la Société Haussmann l'appela en qualité d'imprimeur surveillant des ateliers de la nouvelle fabrique; on lui assurait un intérêt dans l'entreprise, ou une option de 3,000 livres par an. Riegé ne connaissait rien dans la composition des couleurs, et c'est au Logelbach qu'il en puisa les premières notions. Venu en 1775, il résiliait le 20 octobre 1778 ses engagements avec la Société Haussmann, moyennant 23,197 livres et l'engagement de « n'établir, ni aider d'autres à établir, à 6 lieues à la ronde de Colmar, « aucune fabrique d'indiennes, chitzes ou mouchoirs, soit pour son

détruit totalement. M. le conseiller Braconnot achète le terrain et le réunit à celui sur lequel il fait bâtir sa maison.

— 1777. — Pendant l'été, on pratique une nouvelle porte dans la rue des Capucins, et on lui donne le nom de Porte des Morts, par le motif que c'est le chemin le plus court pour porter les morts au cimetière.

— Au mois d'avril, le régiment Angoumois-infanterie est envoyé dans la vallée de Munster pour calmer les troubles occasionnés dans cette vallée par le procès qui dure depuis de si longues années à propos des forêts et des pâturages.

— Le greffe de la justice est déménagé de la rue des Augustins et transféré à la chancellerie, dans la grande maison qui appartient à la ville, rue Turenne ou Krutenau.

1778. — A printemps, S. M. I. François-Joseph II s'est dirigée vers Strasbourg, par la Bavière et la Souabe, puis par la Lorraine, vers Paris; de là elle est allée au bord de la mer et ensuite en Suisse. L'empereur est alors venu à Fribourg en Brisgau et à Neuf-Brisach, et est retourné à Vienne par le Tyrol. Il a laissé de bienfaisantes traces de son passage en différents endroits. Il n'a pas voyagé comme empereur, mais sous le nom de comte de Falkenstein.

— Les Pères capucins ont acheté, au moyen des ressources de leurs bienfaiteurs, une maison contiguë à leur jardin, à la porte des Morts, et l'ont fait abattre pour agrandir ledit jardin.

— On établit à Colmar une école luthérienne. Il y vient des pensionnaires de pays éloignés. Tous portent le même uniforme. Ils étudient tous l'art de la guerre et la langue française, le dessin, la musique et l'équitation. Ils apprennent, en

« propre compte, soit pour le compte d'autrui, sous peine de restituer à « la Société Haussmann une indemnité de 18,000 livres, qui lui était « payée. » — Malgré cet engagement, Riegé s'établit dans une petite usine à Munster et acquise de M. Schmaltzer. Hartmann de Colmar devint bientôt après l'associé de Riegé, et enfin le fondateur de la grande maison Hartmann et fils de nos jours.

un mot, tout ce qui leur convient d'étudier. Leur professeur est aveugle et se nomme Pfeffel.

— Les moines de Pairis, de l'ordre de Saint-Bernard, font reconstruire de fond en comble leur hôtel dans la rue des Clefs. C'est un bel édifice.[1]

— En automne, vers Noël, l'eau des rivières arrive à une hauteur qu'elle n'avait pas atteinte depuis longtemps. L'eau coulait à travers la route, en deçà du pont de la Thur, et le canton *Au* est entièrement submergé.

— On a découvert à Colmar trois individus qui ont confectionné un faux arrêt au profit des paysans de la vallée de Munster, concernant le procès des forêts et des pâturages. L'un d'eux, nommé Schreiber, est d'Eguisheim; les deux autres sont de Colmar : l'un s'appelle Bruder, l'autre Kress; ce dernier était secrétaire de M. le préteur. Dès que le faux a été constaté, Schreiber a été conduit de Strasbourg dans le val de Munster, d'abord à Sondernach, puis à Mühlbach et enfin à Munster, et dans chacun de ces endroits il a été mis au carcan et battu de verges, puis mené aux galères à perpétuité. Kress a été banni du pays pour toute sa vie. Bruder a été déclaré fou et condamné comme tel à être enfermé pendant toute sa vie dans une maison d'aliénés.

1779. — On fête pompeusement la délivrance de la reine, qui est accouchée heureusement d'une princesse, le 8 janvier. Elle était mariée depuis sept ans lorsqu'elle a mis ce premier enfant au monde.

— Il y avait sur le territoire de Wettolsheim une très ancienne église avec une maison d'ermite.[2] L'église et l'ermitage ont été démolis cette année de fond en comble. L'église existait depuis plus de dix siècles.

[1] Hôtel-de-ville actuel.

[2] Elle était connue sous le nom de *Feldkirch*; elle figure sur la carte de Cassini.

— Au mois de juillet, deux individus qui avaient fabriqué de faux titres, subissent le supplice de la pendaison.[1] Deux juifs étaient en prison pour la même cause, mais ils s'en sont tirés avec de l'argent. Sept individus du Sundgau sont encore exposés, en différents jours, au pilori pour fabrication de faux titres.

— Du bruit s'étant élevé le soir dans la rue Saint-Nicolas, un loueur de voitures, Sébastien Hassler, ouvre la fenêtre pour s'enquérir de la cause de ce bruit. Le garde de nuit tire en l'air et atteint Hassler si malheureusement dans la tête, qu'il tombe mort sur le coup.

1780. — Le 16 septembre, le cardinal de Saverne, le prince Jules[2], arrive à Colmar. La bourgeoisie a dû se mettre sous les armes. Il s'est arrêté chez M. le premier président baron de Spon.

— La ville abandonne le fossé des anciennes fortifications à M. le baron de Klinglin, qui le convertit en un beau jardin.[3] Il a encore acheté des propriétés particulières pour les y incorporer, et quand ensuite on a partagé les biens communaux, M. de Klinglin en a acheté une superficie égale à celle du fossé qu'il a cédé à la ville en échange du fossé qui est ainsi devenu sa propriété. Il a aussi fait bâtir une maisonnette dans le jardin.

— Les Antonites sont supprimés en France. Ils avaient des

[1] Affaire des *Fausses quittances* opposées aux créances des Israélites et qui avait pris une extension considérable. — Joseph Fendrich et Bernard Grosgueth sont en effet pendus. Jean Her, Pierre Oster, Philippe Kieffer, Joseph Mantz et François Scheur furent envoyés aux galères à perpétuité; Jean-Adam Richert pour 15 années; Thomas Imhoff et Jean Zaisser pour 10 années. L'arrêt de condamnation est du 25 juin 1779; il fut exécuté le 5 juillet.

[2] Louis-René-Edouard de Rohan-Guemené.

[3] Le fossé situé à l'ouest, depuis les bains du Canon-d'Or jusqu'à la route, au sud. Ancien jardin Ittel, surbâti et en partie comblé.

couvents à Issenheim et aux Trois-Epis. Leurs biens ont été attribués aux chevaliers de Saint-Jean.

1781. — On construit sur la route, au delà du *Canon d'or*, le pont en pierres sur le ruisseau dit *Brennbächel*.

— Un édit royal qui abolit à jamais la torture, est publié à Colmar.

— Le 20 juillet, on publie à Colmar une ordonnance portant que dans toutes les provinces on fera chaque année le recensement de la population, afin d'être fixé sur le nombre total des habitants de la France.

— Le 10 novembre, on célèbre à Colmar, comme dans toute la France, la naissance du Dauphin.

1782. — Au mois de février, l'eau du canal du Logelbach a considérablement grossi, et bientôt après elle a été gelée, de telle façon que l'eau, ne pouvant s'écouler à cause de la glace, a envahi toutes les maisons situées près de la boucherie, dans la rue de l'Eglise et dans la rue des Tripes. Elle entrait et sortait par les soupiraux des caves.

— Au mois de juin sont arrivés à Colmar deux prêtres grecs venant de l'Arabie. Ils ont célébré la messe selon le rite grec, d'abord dans l'église Saint-Martin, ensuite dans l'église du collége et dans celle d'Unterlinden. L'un servait la messe de l'autre. Ils ont recueilli de grandes aumônes dans les couvents et chez la population aisée. Ils ont été logés par les Pères augustins.

— Lorsque l'on montait la charpente du magasin à fourrages sur la place du Sapin (*Tannenplatz*), le maître charpentier Dalfeus est tombé sur le sol et est mort sur place.

L'abbaye de Pairis fait démolir sa vieille cour[1], et fait reconstruire une belle et grande maison sur la place.

— Le 23 mars, un ancien officier meurt à Colmar; il était originaire du Wurtemberg, et avait servi pendant quarante

[1] Elle était située près la porte des Laboureurs.

ans dans le régiment royal-suédois. Pendant quarante ans, il a joui d'une pension de 900 livres comme invalide. Il avait 105 ans et 3 mois quand il est mort.

— Une princesse de la maison de Lorraine meurt à Porrentruy. Son convoi funèbre passe à Colmar pour aller à l'abbaye de Remiremont dont elle était abbesse. Il y avait trois carrosses et des voitures de deuil sur lesquels deux capucins étaient assis.

1783. — Le 24 janvier, les Pères dominicains consacrent une petite cloche à la confrérie du Rosaire. Elle sera sonnée trois fois au décès de chaque membre de la confrérie. Le premier fondateur est le Père Henri Gosing, autrefois vicaire de l'ordre des Dominicains en Alsace.

— Le 27 juillet, on institue à Colmar la fête de la Congrégation des demoiselles, sous le titre de l'Assomption de Marie. M. le curé Rech est le fondateur de cette fête qui est célébrée dans l'église de Saint-Martin par une procession avec le saint Sacrement. M. le baron de Klinglin l'a porté en sa qualité de vicaire général.

— Il a régné à Colmar, depuis le commencement du printemps jusqu'au 13 juin, un brouillard si épais, que les personnes âgées n'avaient pas le souvenir d'en avoir vu d'aussi intense en cette saison. On ne voyait pas à un quart de lieue; mais, Dieu soit loué! ce n'était pas un pronostic fâcheux, car l'année a été très fertile pour les récoltes telles que le vin, les légumes, et même les femmes, sans en excepter celles qui n'étaient point mariées, ont fait d'heureuses couches.

L'eau du canal est détournée. Les hommes de corvée rencontrent sous la voûte, près de l'école des garçons catholiques, le cadavre d'un ouvrier tailleur de pierre, originaire du Sundgau. On ignore si sa mort est le résultat d'une violence ou d'un accident. On l'enterre honorablement.

1784. — Une grande mortalité a régné à Colmar depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juin. La place a manqué

au cimetière pour y enterrer tous les morts; on a dû en inhumer un grand nombre au cimetière de l'hôpital français.

— La fabrique de Saint-Martin achète six schatz de champs et de vignes pour agrandir le cimetière.[1] Le 22 juillet de la même année, M. le baron de Klinglin, vicaire général du diocèse, bénit le nouveau terrain ajouté au cimetière.

— Le 21 septembre, S. Em. M. de Roggenbach, évêque de Bâle et seigneur de Porrentruy, arrive à Colmar. Il fait sa visite à MM. les conseillers, puis il prête, au Palais, son serment d'évêque. Il visite ensuite les couvents, et loge chez M. le baron de Klinglin. Le 22, il retourne à Porrentruy.

— On achète, pour une vingtaine de mille livres, trois maisons au dessus du Palais : deux boulangeries et une auberge. On les démolit dans l'intention de construire une prison neuve sur leur emplacement; mais on n'en a rien fait, parce que cette grande dépense était inutile. Le poète dit avec raison « Qu'en tout temps il est sage de ne pas avoir de querelle avec les grands. »

— On mande de Prague en Bohême, qu'à l'ouverture d'un tombeau, on trouva sur la poitrine de la relique un écrit prédisant que l'année 1788 sera fertile en événements funestes; que beaucoup de gens en seront terrifiés et souhaiteront d'être morts auparavant, pour ne pas en avoir été les témoins. Ce qui est en effet arrivé, car l'hiver a été si rigoureux que tout a été gelé, sans en excepter les arbres fruitiers. De plus, cette année a été la première de la confusion en France et du détachement de la sainte religion catholique. Ce qui arrivera plus tard est inconnu; mais des temps bien durs nous sont réservés.

1785. — Il a fait pendant l'hiver un froid insupportable. Il a gelé toutes les nuits jusqu'au mois d'avril; le 4 de ce mois il est tombé une neige si épaisse que personne ne se

[1] Le cimetière Sainte-Anne, aujourd'hui place du quartier de cavalerie.

souvient d'en avoir vu autant à pareille saison, ni autant de glace au printemps.

— On publie une ordonnance royale portant défense dans toute l'Alsace de baptiser des enfants israélites, garçons ou filles, avant l'âge de 14 ans ou l'âge de raison.

— On fête à Colmar la naissance du duc de Normandie.

— On publie à Colmar une ordonnance du roi, portant défense, sous peine de 1,000 livres d'amende, de vendre ou d'acheter en Alsace les œuvres de Voltaire.

1786. — Le 30 mai, un jeune homme, originaire de Sierentz, nommé Jæger, égorge sa femme sur le boulevard, près du cimetière de l'église protestante. La malheureuse était à peine âgée de 23 ans. Le meurtrier se sauva, mais il est arrêté le même jour, à 6 heures du soir, et amené en ville. Il est condamné a mourir sur la roue, et le jugement est exécuté le 14 avril sur le Marché-au-Bétail. Ce Jæger avait à peine 30 ans. Il délaisse un fils de 6 ans avec environ 4,000 livres de fortune. Jæger était logé avec sa femme à la *Ville de Belfort.*

— Le 14 août, un incendie éclate dans la cour de feu Jean Hiffler, située sur le Marché-au-Bétail; deux cours de laboureurs, deux maisons et un magasin de marchandises sont dévorés par les flammes. L'incendie a été occasionné par l'imprudence d'une tante de la femme, qui voulut nettoyer, avec un bouchon de paille allumé, le poulailler rempli de toiles d'araignée, lesquelles prirent feu avec une grande rapidité.

— Le maître d'école de Turckheim, nommé Immerle, est tué par un jeune homme à la suite d'une dispute qui s'est élevée entre eux dans une auberge, pour une cause futile. Le meurtrier est arrêté, condamné et pendu à Turckheim.[1]

1787. — Le 30 avril, le seigneur de Porrentruy, notre

[1] Voyez à cet égard la Chronique du maréchal-ferrant de Turckheim.

évêque, de la maison de Roggenbach, arrive à Colmar où, pendant deux jours de suite, il administre le sacrement de la confirmation. Joseph Schmidt, le fils de ma fille, a aussi reçu la confirmation. Il était âgé de 5 ans et 6 mois.

— Le 30 avril, on fait des changements dans la tenue du marché hebdomadaire. Autrefois les marchands exposaient leurs produits depuis le *Weinhof*, dans la rue des Marchands et des deux côtés de la rue, jusqu'au *Rathhaus*. Ce changement consiste à les exposer maintenant sur la place neuve où était autrefois le mont des Oliviers, et autour de l'église le beurre, le fromage et les œufs.

— Au mois de mai, on démolit les murs du Mont des Oliviers et les barrières placées à l'entour. Le mont est enlevé et l'emplacement est converti en une place de parade bordée d'arbres. A la même occasion, la petite boucherie qui était établie sous la voûte près de l'église est supprimée. On la rétablit près de l'abattoir.

— Le 6 octobre, en vertu d'un ordre de l'intendance, il est interdit aux officiers municipaux de cumuler d'autres fonctions avec celles qui leur sont spécialement attribuées par l'autorité de district.

1788. — Le 29 mai, M. l'intendant et M. de Flaxland, maréchal commandant la province d'Alsace, arrivent à Colmar avec un détachement de dragons; ils se rendent au Palais, et sur l'ordre du roi ils prononcent la destitution de la moitié des conseillers, soit les onze plus jeunes.[1] Cette mesure a été exécutée dans tous les Parlements de France. Ceux du Dauphiné et de la Bretagne s'y opposèrent, et le roi dut envoyer beaucoup de troupes dans ces provinces. Beau-

[1] Cette irruption qui avait pour but de mettre fin aux résistances des parlements dans les réformes apportées à la constitution judiciaire du pays, eut lieu le 9 mai et non le 29. Voyez à cet égard Pillot et Neyremand, pages 89, 90 et suivantes.

coup de procès sont restés en suspens dans toute la France. A Colmar, la garde est restée au Palais.

— On publie dans toute l'Alsace une ordonnance du roi portant défense d'appeler *Schinder* (écorcheur — bourreau) l'exécuteur des hautes-œuvres.

— Le 12 septembre, un bourgeois nommé Mattio donne la mort à sa femme dans son lit, puis il la jette par la fenêtre pour faire accroire qu'elle s'y est précipitée elle-même. Mattio feint d'être malade quand on porte sa femme en terre. Cependant la rumeur l'accuse d'être un meurtrier (*Weibermörder*), et l'autorité le fait garder à vue dans sa maison. Mais comme on n'entend personne en témoignage et qu'aucune preuve qu'il soit un meurtrier ne se produit, on lève l'ordre de le garder à vue. Cela rend Mattio audacieux : il forme contre l'autorité une demande en 40,000 livres de dommages-intérêts. Cette prétention irrite l'autorité et la détermine à reprendre l'instruction du fait. On entend des témoins sans égard pour le degré de parenté, et à la suite de ces dépositions, Mattio est conduit en prison. Deux fois il tente de s'évader. On le met au cachot d'où on le fait sortir plusieurs fois pour le conduire, garotté, au tribunal, afin de l'interroger. La dernière fois on le conduit dans un cachot établi à l'étage supérieur de la prison. Il parvient à faire effraction, mais cela ne lui est point profitable, car il tombe, d'une hauteur de deux étages, dans un couloir (*Schlupf*) formé par la maison voisine, où il est relevé encore vivant. Deux jours après il était mort et on l'enterra de nuit.

L'assassinat a été commis dans la maison de bains, à côté du moulin des trois tournants; cette maison appartenait à la femme. Comme celle-ci avait une parenté considérable, il est à présumer que l'autorité avait enfermé Mattio dans le cachot de l'étage supérieur, pour lui ménager le moyen de s'évader.

— Le 20 octobre, le Conseil souverain est rétabli comme il était auparavant. Cela a causé une joie générale. Toutes les

maisons de MM. les conseillers, comme aussi celles des stettmestres, des membres du Conseil et d'autres maisons privées, sont illuminées. On a encore allumé un grand feu de joie.

— Le 25 novembre, il survient un grand froid; vers Noël il est si intense que les vignes et beaucoup d'arbres sont gelés; à cette température rigoureuse vient se joindre encore une neige extraordinaire. Les grands froids durent jusqu'à la mi-février 1789. Les personnes âgées disent que le froid de 1709 dont on a gardé le souvenir, était moins rigoureux. Les noyers plantés des deux côtés des routes, sont gelées dans toute l'Alsace, comme d'ailleurs beaucoup d'autres arbres dans les forêts, et principalement dans la grande Harth.

— Une décision de l'intendance porte que les corvées pour l'entretien des routes sont converties en prestations pécuniaires. Cette innovation coûte 8 livres au petit bourgeois, 12, 18 et jusqu'à 30 livres à d'autres. Mais cette innovation ne dure que deux ans.

1789. — Le 26 mars, a lieu dans l'église des Dominicains la première assemblée des trois ordres de la Haute-Alsace, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Aucun étranger, quoique marié à Colmar, ne peut prendre part à la réunion; ce privilége n'est accordé qu'aux Alsaciens et aux Français. Le clergé eut ensuite sa réunion particulière dans la tribu des maréchaux, et la noblesse eut la sienne dans la tribu des tisserands. Les députés élus par les trois ordres pour composer les Etats-Généraux, doivent être rendus à Paris le 26 avril[1].

[1] Nous trouvons dans une Chronique de Sigismond Billing la mention suivante se rapportant à cette élection :

1er avril. Le clergé, la noblesse et les députés des districts de Colmar et de Schlestadt, des deux religions, se réunirent à 8 heures du matin, dans l'église des Dominicains. Ensuite chaque partie alla assister au service divin dans son église. Dans notre temple vinrent quinze nobles et plus de cinquante autres députés. On les reçut au son des timbales,

— Le 14 juillet, l'imprenable forteresse, la Bastille, convertie en une prison, est assiégée par le peuple de Paris, envahie après quatre heures d'assaut, et ensuite saccagée et démolie jusqu'à ras du sol. Le commandant est misérablement immolé.

— On organise à Colmar une garde nationale; elle est divisée en plusieurs compagnies. L'uniforme est bleu, à l'exception de celui des chasseurs qui est vert. Mais cette compagnie ne tarde pas à être licenciée. La solde de chaque garde national est de 15 sols par jour. Les gardes nationaux sont tenus de s'équiper à leurs frais.

— Le 19 juillet, il y a eu à Strasbourg de grands désordres à propos de la nouvelle Constitution. Le bas peuple s'est ameuté, a pillé l'Hôtel-de-Ville et jeté par les fenêtres l'argent qu'il y a trouvé. Beaucoup de maisons appartenant aux autorités ont subi le même sort, et ont été saccagées du grenier à la cave. On a brûlé toutes les lettres d'affranchissement et les chartes de priviléges que renfermaient les archives. Les caves, où se trouvaient les vins les plus précieux, sont envahies et les tonneaux sont défoncés; de telle sorte que dans différentes caves, le liquide répandu avait cinq pieds de profondeur. Quelques individus de cette canaille (*Gesindel*) s'y sont noyés. Aucune force armée n'est intervenue pour arrêter

puis on chanta : « O Saint-Esprit, descends sur nous ! » M. le diacre Stempel prêcha sur le psaume 14, verset 34.

A l'issue du service, les députés retournèrent dans l'église des Dominicains, où ils élurent les députés qui devaient se rendre aux Etats-généraux, savoir :

1° Pour le Clergé : M. le prince de Murbach et M. Pinelle, curé de Hilseuheim ;

2° Pour la Noblesse : M. le prince de Broglie et M. le général Wurmser. Ce général étant mort le jour de son élection, on le remplaça par M. de Flachslanden

3° Pour la Bourgeoisie : M. le procureur général Hermann, M. l'avocat Rewbel, M. Kauffmann et M. Schultz. prévôt de Matzenheim

la dévastation qui a duré trois jours. L'ordre n'a été entièrement rétabli que lorsqu'enfin les bourgeois honnêtes se sont formés en une compagnie pour dissiper cette crapule (*Lumpengesindel*). Une centaine environ sont arrêtés; un seul, convaincu de vol, est pendu; aucun autre n'est puni de mort. On estime que 15,000 mesures de vin ont été perdues; mais ce qu'il est impossible d'évaluer, c'est la perte résultant de la destruction des titres, des obligations, de l'argent et des meubles dans les maisons des personnes investies de l'autorité. On engage plusieurs membres du Magistrat à quitter la ville où leur vie n'est pas en sûreté.

Voilà ce qui arrive quand le peuple n'est plus soumis à aucune autorité. Les nouveaux magistrats ont été contraints d'abaisser le prix du pain et de la viande pour rétablir la paix. Les bouchers et les boulangers ont été les victimes.

— Cela ne s'est pas non plus bien passé à Colmar. Lorsque les chefs de tribus ont dû rendre leurs comptes (ce qui à la vérité n'est pas encore accompli), il s'est élevé une profonde division à ce sujet. Les corporations étaient abolies; leurs membres (les frères — *Brüder*) durent se dissoudre. C'est pour ce motif qu'ils exigèrent que les chefs de tribus rendissent leurs comptes. Le tumulte fut si grand que plusieurs chefs furent menacés d'être jetés par la fenêtre. Le secrétaire d'une tribu se sauva parce que, paraît-il, il se croyait en danger. Plusieurs bourgeois l'abreuvèrent d'outrages et d'injures.

Ces gens étaient comme enragés; tous voulaient être soldats à Colmar. MM. les conseillers, les avocats, les procureurs et les membres du Magistrat montent la garde et font sentinelle à leur tour.

— A Schlestadt aussi une profonde division se produit entre les citoyens à l'occasion des changements survenus en France. Ils se partagent en deux partis fondés sur l'opinion de chacun. La discorde éclate à l'occasion de l'élection d'un

maire. Le parti le plus nombreux élit un monsieur (*einem Herre*) que le parti le moins nombreux, mais le plus honorable (*vornehmer*), repousse et refuse de reconnaître. Sous beaucoup de rapports, l'opposition de ce parti n'est pas sans fondement; mais le parti le plus nombreux, celui qui a l'autorité en mains, demeure maître du terrain, et plusieurs des opposants sont contraints de faire une promenade vers la prison.

Cette division engendre un grand procès qui coûte beaucoup d'argent. Les adversaires envoient deux exprès à l'Assemblée nationale de Paris, et le maire s'échappe de Schlestadt et y va aussi, afin de travailler à la réconciliation. On se rapproche en effet, et le maire est en mesure de prendre en main le pouvoir qui lui est délégué, et d'exercer paisiblement sa fouction. Chaque parti a dépensé plusieurs mille livres, et aucune n'en retire de profit.

— Un grand tumulte éclate à Guebwiller: Les paysans du val de Saint-Amarin sont les sujets des abbés-princes de Murbach, et plusieurs des chanoines de cette abbaye ont leur résidence à Guebwiller; près de cinq cents de ces paysans arrivent le matin de bonne heure dans cette ville et se mettent à ravager le château du prince-abbé. Les fenêtres et les encadrements sont brisés; les commodes, les buffets et les coffres subissent le même sort, de même que les tuiles de la toiture du château. On allume des feux sur les beaux parquets des appartements, et la bibliothèque ainsi que les titres sont livrés aux flammes. Les tapis, les miroirs, les lits sont coupés en morceaux et également brûlés. Le vin est répandu dans les caves; un tonneau de 1600 mesures en laisse échapper la moitié Quant aux vins étrangers qui étaient en bouteilles, on brise les goulots pour en extraire le liquide; les fruits sont enlevés des armoires, le beau carrosse de l'abbé ainsi que les autres petites voitures sont brisés en morceaux, de manière à ce que pas une roue ne reste entière. La dévas-

tation ne s'arrête pas au seul château du prince abbé ; elle s'étend à toutes les maisons des chanoines. L'argenterie, le linge qui n'avaient pu être sauvés, sont emportés par les paysans. Ils dévastent enfin jusqu'aux gonds et aux montants des croisées. Plusieurs bourgeois de Guebwiller ont pu opérer le sauvetage du vin en le puisant dans les caves pour en remplir des cuveaux. Quand la canaille (*das Gesindel*) était partie, un détachement de dragons a été envoyé à Guebwiller [1].

— La canaille s'est aussi ameutée dans le Sundgau. Elle s'est donnée pour chef un tisserand, proprement vêtu, avec une ceinture bleue et décoré d'une étoile : on le fait passer pour un prince, le deuxième frère du roi. A Sierentz et dans tous les villages du Sundgau, la bande pille proprement les juifs et les chasse. Beaucoup se réfugient à Bâle. Leurs maisons sont saccagées ; on soulève même les planchers des chambres ; toutes leurs obligations et titres sous seing privé sont saisis, déchirés et brûlés ; on fait couler dans toutes les caves les meilleurs vins que les émeutiers n'ont pu boire ; ils s'emparent de tout l'argent qui leur tombe sous la main, et le partagent entr'eux, et quand ils en ont fini avec les juifs, ils veulent s'en prendre aux chrétiens. A Landser, ils envahissent le secrétariat de l'administration et en brûlent tous les papiers. Au commencement, les habitants livrent de bonne grâce ce qu'ils possèdent ; mais ils finissent par se tourner contre les émeutiers, et le prétendu frère du roi est pris avec beaucoup d'individus de sa bande, tandis que les autres sont

[1] Billing, page 7, édition Rathgeber, dit à ce sujet ce qui suit :

« Le 31 juillet on amène 17 paysans, arrêtés pour avoir dévasté le château princier de Guebwiller ; 4 sont remis en liberté après avoir subi un interrogatoire ; mais les autres sont conduits en sûreté à Schlestadt et plus tard ils sont suppliciés dans leurs villages et pendus devant leurs maisons. »

dispersés. Les meneurs ainsi que le prince sont envoyés aux galères.

— A Soultz, il y a eu aussi un violent tumulte à la même occasion. Un habitant a été tué dans sa maison.

— En conséquence du grand changement de la religion, les ecclésiastiques qui ne veulent point prêter le serment exigé doivent, sous peine de mort, quitter le pays. Cet événement occasionne un grand désordre à Schlestadt. Ceux qui jouent les maîtres dans cette ville donnent un ordre sévère en vertu duquel les bourgeois et les habitants sont requis de faire disparaître tous les tableaux et les crucifix qu'ils ont dans leurs maisons et de les apporter sur une place déterminée de la ville pour être livrés aux flammes. Cependant tout le monde n'obéit pas à cet ordre; beaucoup ont caché leurs saintes images dans leurs pénates.

— Le 29 septembre, les Augustins réguliers de Marbach abandonnent leur couvent, emportent leurs objets et leurs ornemants précieux, et viennent à Colmar où ils se réunissent au chapitre de Saint-Martin. Ils se logent dans leur hôtel qu'ils agrandissent en achetant la maison de bains contiguë, vers le sud [1]. Mais en 1790, ces maisons ainsi que leur couvent sont confisquées et vendues comme beaucoup d'autres biens ecclésiastiques. Tout cela se fait au nom de la Nation.

— En cette année toutes les maisons de Colmar sont numérotées afin de faciliter le logement des soldats. Aucune maison n'est exempte de cette mesure. MM. les conseillers, les stettmestres et les membres du Magistrat doivent se résigner à loger des soldats comme les autres bourgeois.

1790. — Le Conseil souverain [2], les avocats et les procu-

[1] Billing dit, page 9, édition Rathgeber, qu'ils logèrent pendant quelque temps dans l'hôtel de Pairis (Hôtel de ville actuel) et qu'ils firent présent de leurs petits canons à la compagnie des chasseurs de Colmar. — Ces deux jouets guerriers sont aujourd'hui au musée de la ville.

[2] La dernière audience du Conseil souverain, chambre des vacations,

reurs, les stettmestres et les membres du Magistrat, ainsi que l'intendant d'Alsace à Strasbourg, sont supprimés. On procède, par le suffrage général (*allgemeine Wahl*), à l'élection de nouvelles autorités pour les remplacer. Au lieu de former une intendance, l'Alsace est divisée en deux départements, l'un composé de la Basse-Alsace avec Strasbourg pour chef-lieu; l'autre composé de la Haute-Alsace avec Colmar pour chef-lieu. Le nom de la province disparaît pour faire place aux dénominations de départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. On élit des autorités de circonscription que l'on appelle district, et pour remplacer l'ancien Magistrat et le prêteur, un maire et onze bourgeois pour administrer les affaires de la ville, sous le nom de *Municipalité*. Pour remplacer le Schulz, on élit un juge de paix chargé de juger les petites contestations. Plus tard on élit deux autres juridictions, dont l'une s'appelle TRIBUNAL (civil) et l'autre (Tribunal) CRIMINEL. La première juge les procès civils, l'autre les affaires criminelles. Voilà ce qui remplace le Conseil.

— On publie un décret de l'Assemblée nationale en vertu duquel les dix tribus de Colmar, ainsi que les règlements des corps de métier, sont abolis. Il n'y a plus d'engagement entre le maître et l'apprenti, de sorte que le bousilleur est l'égal du maître de profession. Les professions, quelles qu'elles soient, peuvent s'exercer moyennant une patente, de telle sorte que le savonnier, en prenant une patente à la Municipalité, peut se faire menuisier, sculpteur, maréchal-ferrant ou serrurier, en un mot, faire ce qu'il veut, quelle que soit son origine. Le droit de bourgeoisie n'a plus de valeur. Quand la patente est périmée, il la renouvelle. Les Poêles des tribus

eut lieu le 30 septembre, un peu au-delà de 10 heures. Tel était le terme fixé à cette institution. Une heure après, la compagnie des chasseurs de la garde nationale se présenta devant le palais, et les scellés furent apposés par la nouvelle autorité municipale. Le nouveau tribunal du district fut installé le 25 septembre.

sont convertis en casernes ; les biens des tribus sont vendus et les logements de leurs appariteurs sont donnés en location.

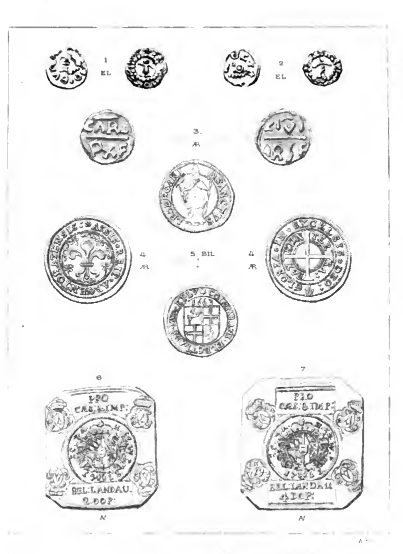
— Le 14 juillet, on célèbre à Colmar le premier anniversaire de la prise de la Bastille. On construit une estrade sur le marché aux poissons et on y place un autel. M Hold, comme conseiller ecclésiastique, y dit la messe, et M. le pasteur protestant une oraison suivie d'un sermon au peuple sur la nouvelle Constitution. Tous les bourgeois ont dû y assister en compagnies de gardes nationaux avec le régiment de chasseurs à cheval en garnison à Colmar. Il est défendu de travailler pendant la cérémonie, et tous les magasins sont fermés [1].

— Apparition des premières lanternes à Colmar. Elles sont placées aux croisements des rues. Un homme est chargé de les nettoyer chaque jour et de les allumer le soir. On les enlève depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel : elles ne sont allumées que pendant l'hiver.

[1] Voici comment M. Billing rend compte de la même cérémonie : *14 juillet.* SERMENT FÉDÉRAL. — Vers 11 heures du matin, toute la bourgeoisie se réunit en armes sur la place de l'église Saint-Martin. M. Hold, conseiller ecclésiastique, lut une messe basse sur un autel dressé près du *Fischbrunnen* où se trouvait la municipalité. Les bourgeois protestants se tinrent debout et chacun agit selon ses convictions Ensuite M. le pasteur Stempel tint, du haut de l'estrade, un discours à la bourgeoisie assemblée. On tira le canon, on alluma un feu de joie. Chaque bourgeois reçut un pot de vin et du pain. Le soir on dansa dans toutes les tribus.

(La suite à la prochaine livraison.)

Mulhouse — Imp. Veuve Bader & Cie.



1 à 4 STRASBOURG   5 MURBACH ET LURE   6, 7 LANDAU

ÉTUDE

SUR LES

MONNAIES ALSACIENNES

DU CABINET DE FRANCE

Ayant, dans une visite au Cabinet de France, remarqué dans la suite des monnaies alsaciennes un certain nombre de pièces rares ou inédites, j'ai pensé qu'il serait intéressant de dresser le catalogue complet de cette collection. On s'étonnera peut-être, en parcourant la description de cette série, dont la richesse est loin d'égaler celle de bien des collections particulières, que l'administration du Cabinet n'ait pas montré plus d'empressement à rassembler les monnaies alsaciennes; elles présentent pourtant, de même que les autres monnaies provinciales, un intérêt tout particulier pour notre histoire nationale. Cette tiédeur contraste avec la hâte, je dirai presque avec l'avidité avec laquelle les Allemands se sont jetés sur l'admirable suite alsacienne laissée par M. Dorlan, de Schlestadt, et payée par eux 20.000 francs au lendemain de la conquête. Que l'on veuille bien ne pas prendre en mauvaise part ces réflexions d'un Alsacien. Mais il ne faut pas oublier non plus que les monnaies dont je parle ne se présentent que très rarement dans les ventes parisiennes, et qu'elles ne sont collectionnées que par un petit nombre d'amateurs. C'est ce qui explique les vides qui subsistent dans la collection du

Cabinet de France. Certaines villes, telles que Thann, Mulhouse, Wissembourg; des suites comme celles des anciens évêques de Strasbourg, y sont absolument absentes. Par contre j'aurai à signaler des pièces d'une très grande rareté : les *triens* de Strasbourg, supérieurs en beauté à ceux du médaillier Dorlan; un Charlemagne frappé à Strasbourg; des pièces d'or obsidionales de Landau, qui n'existent, à ma connaissance, dans aucun des cabinets de l'Allemagne.

Si la collection du Cabinet de France n'est ni méthodique ni complète, elle n'est pas non plus classée dans le système le plus favorable à celui qui veut d'un seul coup d'œil en embrasser l'ensemble, car elle se trouve scindée en sept ou huit séries. Les monnaies carlovingiennes, par exemple, doivent être cherchées dans la suite royale française; les empereurs d'Allemagne qui battirent monnaie à Strasbourg, tels que les Henri et les Othon, dans la suite allemande; les landgraves d'Alsace dans la série des princes autrichiens. De là des recherches quelquefois assez longues qui seraient évitées par le classement géographique, qui réunit sous une même catégorie les monnaies d'une même province.

Les numéros que j'ai donnés à la suite de la plupart des monnaies se rapportent à l'ouvrage de Berstett, qui, bien qu'incomplet et offrant une confusion regrettable, est le seul travail d'ensemble publié jusqu'à ce jour sur les monnaies d'Alsace. Les numismatistes allemands, ses prédécesseurs, n'avaient fait que décrire un certain nombre de ces pièces dans des ouvrages plus complets sur la numismatique de leur pays. Madai, Appel, Weise, Brackenhofer et quelques autres ne fournissent que des indications insuffisantes. Le premier, Berstett, tenta de réunir et de condenser les éléments épars d'une histoire monétaire de l'Alsace, et, en 1840, il publia à Fribourg son *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses* (Essai d'une histoire numismatique de l'Alsace). Outre les documents qu'il trouva dans les auteurs déjà cités,

il eut recours aux archives des principales villes alsaciennes, et, en nature, aux collections publiques et privées de l'Allemagne et de l'Alsace, entre lesquelles il faut citer les cabinets des villes de Berlin et de Strasbourg, et ceux du Dr Faudel, de Dorlan, du pasteur Hepner; collections formées avec un soin et une méthode que l'on rencontre rarement aujourd'hui. Avec de semblables matériaux il eût pu faire un travail infiniment plus complet et plus exact que celui qu'il nous a légué. Il a su éviter en partie les défauts de son premier ouvrage dans un volume qu'il publia plus tard sur les monnaies du duché de Bade, volume qui renferme beaucoup de renseignements précieux.

Il n'en est pas moins vrai que l'on manque encore aujourd'hui d'un ouvrage méthodique sur les monnaies d'Alsace, ouvrage qui, je l'espère, ne se fera plus longtemps attendre, car je crois savoir que M. Nessel, maire de Haguenau, possesseur lui-même d'une collection des plus remarquables, réunit en ce moment les matériaux nécessaires à ce travail.

Il me reste un mot à dire sur la méthode que j'ai employée dans ce catalogue. Comme le nombre de villes et de princes dont j'ai à décrire les monnaies est assez restreint, j'ai commencé par les suites qui m'ont paru offrir le plus d'intérêt, au lieu d'adopter l'ordre alphabétique de Berstett. Pour ôter un peu de l'aridité inhérente à un travail de ce genre, j'ai fait précéder la description des monnaies de chaque ville d'une courte notice extraite de Berstett, où je rappelle les dates principales de son histoire monétaire. Je n'ai pas décrit chaque pièce avec les mêmes détails : j'ai passé rapidement sur les monnaies connues de tous les amateurs, telles que celles des landgraves et de la ville de Strasbourg; je me suis arrêté plus longuement sur les pièces rares ou inédites qui doivent surtout fixer l'attention des numismatistes. J'ai fait précéder d'une astérisque toutes les monnaies qui ne se trouvent pas dans Berstett, et que je n'ose appeler inédites,

n'ayant pas la prétention de connaître toutes les publications numismatiques que chaque année et chaque pays voient éclore. Enfin, j'ai fait reproduire par une planche jointe à ce travail les principales raretés de la collection.

Je commence par la série des monnaies de Strasbourg, la plus riche en variétés curieuses.

STRASBOURG

* Le droit de monnayage fut concédé aux évêques de Strasbourg à une époque très reculée. Il est déjà question de ce droit dans une bulle du pape Adrien Ier, datée du 4 avril 774, conservée autrefois aux archives de l'évêché, à Saverne, et publiée par Grandidier, tome II, numéro 66. Les évêques virent leur privilège renouvelé le 12 juin 873 par Louis-le-Germanique, et en 974 par l'empereur Othon II. Tous les deniers qu'ils frappèrent à cette époque portent le nom et l'effigie des empereurs. Ce ne fut qu'en 1298 que l'évêque Conrad afféagea à la ville l'atelier qu'il possédait à Strasbourg. En 1322, l'évêque Jean lui vendit le droit de monnayage pour dix ans; enfin, l'année 1422, Guillaume de Diesst le lui concéda à perpétuité. L'empereur Maximilien autorisa Strasbourg à émettre de la monnaie d'or (1508); c'est à cette époque environ que nous voyons paraître les florins, qui portent l'image de la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, avec la légende : VRBEM VIRGO TVAM SERVA ; le mot VIRGO remplacé plus tard par CHRISTE.

L'atelier monétaire de Strasbourg continua à fonctionner sous la domination française; Louis XIV et Louis XV y

* Extrait Berstett

firent frapper une grande quantité de numéraire; à partir de cette époque le lieu d'émission n'est plus rappelé que par la marque BB sur les monnaies, qui dès lors perdent de leur originalité, et doivent être classées dans la suite française plutôt que dans la série alsacienne.

Pour plus de méthode, nous diviserons les monnaies de Strasbourg en cinq groupes : le premier comprendra les triens mérovingiens; le second, les monnaies émises par les empereurs; le troisième, les monnaies des évêques; le quatrième, les municipales; enfin, nous ferons rentrer dans le cinquième groupe les médailles qui concernent l'académie, les jubilés, les grands hommes dont s'honore Strasbourg, et celles enfin que Louis XIV fit frapper à l'occasion de la capitulation de cette ville en 1681.

Monnaies mérovingiennes.

*1. — STRADIBVR. — Profil gauche informe.

Rf. TCI. NIPOHC. V. — Figure humaine, de face, les bras étendus, dans un cercle perlé. — *Electrum, poids* 1 *gr.* 2 *décigr.* (Ber. 117, *Variété*). *Gravée.*

La lecture du revers est celle de Combrouse. Je n'ai pas eu entre les mains d'exemplaires assez bien conservés pour pouvoir la vérifier.

2-3. — La même, d'un style plus barbare et moins bien conservée. — *Poids* 1 *gr.* 15 *centigr.* — Deux exemplaires.

Ces trois pièces proviennent très probablement de la trouvaille de Fessenheim, qui a passé en grande partie aux mains du prince de Fürstemberg.

4. — COSRVBET. — Profil droit informe.

Rf. Légende enlevée. — Figure humaine, les bras étendus dans un cercle perlé. — *Electrum, poids* 1 *gr.* 25 *centigr.* (Ber. p. 51). *Gravée.*

La légende COSRVBET, selon M. Nessel, est sujette à caution. Dans la pièce décrite ci-dessus, la première partie du mot n'est pas venue à la frappe.

Il existe au Cabinet des médailles un triens faussement attribué à Strasbourg, dont voici la description :

ARGENTA VI. — Buste cuirassé à droite, les cheveux longs.

Rf. COSI... TIA.FIT. — Aigle ou Victoire dégénérée; dessous, W. OR. — *Poids 1 gr. 35 centigr.*

Ce triens, selon M. Deloche, doit être restitué à Argentat.

Monnaies frappées par les Carlovingiens et les empereurs d'Allemagne.

CHARLEMAGNE (768-814).

*5. — CIVI ARGE, en deux lignes séparées par une barre.

Rf. CARL / P × F, en deux lignes séparées de même. — *Denier; gravé.*

M. Nessel m'annonce qu'il existe deux exemplaires de cette pièce au Cabinet de Colmar, trouvés à Colmar même.

LOUIS Ier LE DÉBONNAIRE (814-840).

Je suis ici le classement généralement adopté. M. de Longpérier, dans un article de la *Revue numismatique française*, de 1857, revendique ces monnaies pour Louis de Germanie, en s'appuyant sur l'étude des textes. Sa conclusion est, qu'un denier portant la légende ARGENTINA CIVITAS ne peut, dans aucun cas, être attribué à Louis le Débonnaire.

*6. — HLVDOVVICVS PIVS — Croix dans un cercle perlé.

Rf. AGNTI / VCILVS, (lisez CIVTAS) en deux lignes. — *Denier*. (Ber., 121, *Var.*)

*7. — IIVDOVVIDVS PIVS (*sic*). — Croix dans un cercle perlé.

Rf. Le même. — *Denier.*

8. — HLVDOVVICVS IMP, — Croix dans un cercle perlé.

Rf. STRA / TBVR / GVS, en trois lignes. — *Denier.* (Ber. 120.)

9. — La même pièce, moins belle.

*10-11. — HLVDOVVICVS PIVS. — Croix dans un cercle perlé.

Rf. ARGENTI / NA CVNAS, en deux lignes. — *Denier.* (Ber., 122, *Var.*) — Deux exemplaires.

Mader pense que cette pièce doit être classée à un Louis postérieur.

*12. — HLVDOVVICVS PIVS. — Croix dans le champ.

Rf. ARGENTI / NA CIVIL, en deux lignes. — *Denier.* (Ber. 122, *Var.*)

Ce denier, de fabrique étrangère, provient très certainement de la trouvaille de Pingjum, en Frise. Le style caractéristique de la légende du revers, qui est d'une barbarie extrême, m'autorise à le croire.

LOTHAIRE II, mort en 868.

*13. — HLOTHARIVC REX. — Croix dans le champ.

Rf. STRAZB / CIVITAS. — En deux lignes. — *Denier.* (Ber., 124, *Var.*)

L'avis de Berstett est qu'il faut donner cette pièce, non à Lothaire Ier, mais à Lothaire le Jeune, roi d'Austrasie et de Lotharingie.

CHARLES III LE SIMPLE, selon Berstett.

*14. — KAROLVS PIVS REX. — Croix dans le champ.

Rf. ARGENTI / NA CVIT, en deux lignes. — *Denier.* (Ber. 126, *Var.*)

HENRI Ier, l'Oiseleur, 919—936.

15. — HEINRICVS REX. — Croix dans le champ.

Rf R / ARGENTI / . / NA CIVITS / S, en cinq lignes. — *Denier.* (Ber., 123.)[1]

[1] M. de Longpérier pense que les lettres R S doivent être considérées comme une abreviation du nom de l'évêque *Richwin* (914-933), et développe son opinion dans son article de la *Revue de numismatique française*, de 1857. Selon lui, les évêques de Strasbourg auraient introduit leur nom sur les deniers royaux, et les lettres G D, qui se trouvent au

HENRI V LE JEUNE (1106-1125).

16. — HEINRICVZ L. — Buste couronné de face, revêtu du manteau impérial.

Rf. ARGEN / TINA en croix. Dans chacun des angles, une tourelle. (Ber. 136.)

Evêques de Strasbourg.

17. — EPISCOPVS. — Buste de face d'un évêque mitré, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre.

Rf. ARGENTINA. — Temple à trois tourelles, celle du milieu surmontée d'une croix. — Mod. 11. (Ber. 148).

Jusqu'ici l'on n'a pu déterminer d'une manière certaine à quel évêque appartient cette monnaie.

JEAN, comte de Manderscheid (1569-1592).

La vie de cet évêque se passa en querelles incessantes avec la ville de Strasbourg. En 1572, il établit à Molsheim un atelier monétaire dans lequel. à partir du 21 avril 1373, on frappa des florins, des écus, des pièces de 10 kreuzer, des demi-batz et des deniers.

18. — VO : GOTTES. GN : IOHAN. BISCHOF. ZV. STRASBV. — La Vierge, nimbée et couronnée, assise de face sur un trône, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, nimbé, auquel elle présente un globe de la main gauche.[1]

---

revers d'une monnaie de Charles le Simple, au-dessus et au-dessous de la légende bilinéaire ARGENTINA CIVIT. ne sont autres que l'abréviation du nom de Godfried, évêque en 91 ; de même que le sigle VEBH, sur une pièce de Henri l'Oiseleur, doit être lu EBERHARDVS. (Eberhard fut évêque de Strasbourg sous Henri l'Oiseleur, de 933 à 934.)

[1] Les armes de la ville de Strasbourg sont d'azur à une Notre-Dame, tenant de sa main dextre un sceptre, et sur son bras sénestre l'enfant Jésus, sous un pavillon et dans un trône, le tout d'or, et sous les pieds de la Vierge un écusson d'argent chargé d'une bande de gueules.

Rf. LANTGRAF. IN. ELSAS ANNO. 1575 — Ecu, écartelé au premier de l'évêché de Strasbourg, au second de Manderscheid, au troisième de Blankenheim, au quatrième du Landgraviat de la Basse-Alsace ; sur le tout, de Blankenheim. L'écu est timbré de trois casques : le premier, de front, ayant pour cimier deux plumes; le second, de trois quarts, ayant pour cimier un demi-vol chargé des armes de l'évêché; le troisième, aussi de trois quarts, affronté avec le deuxième, ayant pour cimier une femme mouvant du sommet du casque, et tenant de la main droite un anneau.[1] Les trois casques ornés de leurs lambrequins. Piéfort, frappé sur flanc carré. — *Mod.* 42. *Poids* 62 *gr.* (Berstett, 156).

*19. Flan carré. — V : G. GN. IOHAN. BISCHO. ZV. STRASB. — La Vierge, couronnée et nimbée, assise de face sur un trône, tenant sur son bras gauche l'enfant Jésus, auquel elle présente un globe de la main droite. Dans les angles supérieurs de la pièce, à droite un ange de face, à gauche un aigle; dans les angles inférieurs, à gauche un bœuf, et à droite un lion ailé.

Rf. LANTGRA. IN. ELSAS. — Ecu de la pièce précédente. Dans les quatre coins sont les quatre petits écus contenus dans l'écu principal. — *Mod.* 30. *Quart de thaler.* (Ber. 157. *Var*)

Cette pièce diffère de celle que décrit Berstett par l'ange placé dans un des angles, qui, sur l'exemplaire du Cabinet des médailles, est de face au lieu d'être assis à droite. Il a donc existé plusieurs coins variés de cette même monnaie.

---

[1] Une femme tenant une bague, paraît être le cimier des armes du landgraviat de la Basse-Alsace. Dans *Hertzog*, ce cimier se trouve surmontant la partie dextre des écussons des évêques de Strasbourg, à partir de Jean II de Lichtenberg, premier évêque de Strasbourg ayant porté le titre de landgrave de la Basse-Alsace (1358). — *(Note communiquée par M. A. Waltz)*

*20. — IOAN. D. G. ELEC. ARG. EP. AL. L. — Ecu de la pièce précédente accosté des chiffres 7-7 (1577).

Rf. MAXIMI. II. IMP. AVG. P. F. DEC. — Aigle impériale, couronnée, chargée en cœur du globe crucigère. (Ber., 158, *Var.*)

CHARLES, cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg en 1593, *évêque de Metz en* 1598; *transmit l'évêché au duc Léopold d'Autriche en* 1607, *et mourut la même année.*

21-23. — CAROL. D : G : CARD. LOTH. EP. ARGENT. ET. MET. — Son buste à gauche, la barbe et les cheveux courts.

Rf. Ecu écartelé au premier de Strasbourg, au second et au troisième de Lorraine, au quatrième de la Basse-Alsace, et de Lorraine sur le tout ; derrière l'écu, croix de Lorraine surmontée d'un chapeau d'évêque. Dessous, ALSA. LANGRA. — *Quart de thaler.* (Ber., 160.) — Trois exemplaires non datés.

24-27. — La même pièce. Trois exemplaires portent la date 1604.

LOUIS-CONSTANTIN, prince de Rohan-Guéméné, né en 1697, *évêque en* 1756, *cardinal en* 1773, *mort en* 1779.

Ce prince-évêque établit en 1759 un atelier monétaire à Oberkirch, dans la Forêt-Noire, et, sans se préoccuper des lois et réglements de l'Empire, y fit frapper des monnaies d'or et d'argent aux poids et titres français. Mais cette émission ne dura pas longtemps : les monnaies du prince-évêque furent prohibées, et comme elles étaient à un bon titre, elles disparurent bientôt de la circulation. Le prince frappa, dans la suite, des monnaies à Günzbourg, mais dans le système de l'Empire.

Monnaies de l'atelier d'Oberkirch.

28. — LVD. CONST. D. G. EPVS. ET. PPS. ARGENT.

LAN. AL. — Buste à droite, avec la calotte ; sur la poitrine pend la croix du Saint-Esprit ; dessous, lévrier courant à gauche.

Rf. GENERE SEDE VIRTVTE CORVSCVS. 1759. — Ecu écartelé au premier et au quatrième de l'évêché de Strasbourg, au second et au troisième du landgraviat d'Alsace ; sur le tout, de France et de Navarre, et sur le tout du tout, de Rohan. L'écu surmonté d'une couronne ducale, sommée d'un chapeau d'évêque ; dessous, croix de l'ordre du Saint-Esprit.

OR. — Cette pièce, nommée *constantine*, valait 24 livres. — (Ber., 174.)

29. — Même tête et même revers. Demi-constantine. — (Ber. 174.)

30. — LVD. CONST. D. G. EPVS. ET. PPS. ARGENTI. LAN. AL. — Tête de la pièce précédente. Lévrier ; à côté, initiales I. G.

Rf. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, 1759. — Ecu comme ci-dessus. Sur la tranche : DEO GLORIA IN EXCELSIS. — Cette pièce était l'équivalent de l'écu français de six livres. (Ber. 175.)

31. — Même tête et même revers. — *Pièce de 1 florin 22 1/2 kreutzers ou 3 livres. Date :* 1759. (Ber.)

32. — La même. — *Date :* 1760. (Ber.).

* 33. — Même tête et même revers. — *Pièce de 24 sols. Poids 6 gr. 75 centigr. Mod.* 25.

34. — Même tête et même revers ; mais sur les côtés du buste : XII-TH. A l'entour. LVD. CONST. D. G. EPVS. ET. PPS. ARG. — *Pièce de 12 sous. Date :* 1759. (Ber. 176.)

35. — Même tête et même revers. LVD. CONST. D. G. EPVS. ET. PPS. ARGENT. LAN. AL. — VI. TH. Initiales I. G. — *Date :* 1759. (Ber., 177.)

Les monnaies frappées à Oberkirch portent toutes la date 1759 ou 1760.

Monnaie de l'atelier de Günzbourg.

36. — LVD. CARD. DE. ROHAN. D. G. EPVS. ET. PS. ARGENT. 1773. — Sur un manteau d'hermine, écu écartelé au premier, et au quatrième, de Navarre; au second et au troisième, de France; sur le tout, de Rohan. L'écu, surmonté d'une couronne sommée d'un chapeau d'évêque; dessous, croix du Saint-Esprit.

R/ EIN / KREVTZER / 1773 / G. (Günzbourg), en trois lignes. CU (Ber.)

C'est ici que s'arrête la suite monétaire des évêques. Le dernier évêque de Strasbourg fut Louis-Bernard-Edouard, prince de Rohan-Guéméné, mort en 1803.

Monnaies municipales.

Pfennings.

37. — Ange à gauche, tenant des deux mains une croix. Grénetis. — (Ber., 180.) Bractée.

Il serait difficile de déterminer à quelle époque remonte cette petite monnaie, et si elle appartient à la ville plutôt qu'aux évêques.

38-44. — Fleur de lis[1]; de chaque côté, un point; dessous, écu aux armes de la ville, la pointe tournée à droite. Grénetis. — (Ber., 184.) *Sept variétés.*

Dans le grénetis, le point correspondant à la pointe de l'écu est remplacé par une étoile à cinq rayons.

45-48. — La même pièce, l'écu dans sa position normale. — (Ber., 185.) *Quatre variétés.*

Ces pièces furent frappées en 1623 et en 1659.

49-55. — Fleur de lis dont la partie inférieure forme une

[1] Cette fleur de lis, qui se trouve déjà au 13e siècle sur les monnaies de Strasbourg, diffère de la fleur de lis française en ce qu'elle est épanouie, tandis que celle-ci est fermée.

croix, entre deux points. Grénetis. — Bractée. (Ber., 196.) *Sept variétés.*

On émit ce genre de pièces en 1431, 1445, 1537, 1546 et 1585.

*56. — Agneau pascal marchant à gauche; dans un cercle entouré d'un grènetis. — Bractée. *Mod.* 20.

L'attribution à Strasbourg de cette pièce nous semble douteuse. M. Morel-Fatio la classe à Saint-Gall.

Kreutzers.

57-60. — MONETA ARGENS. — Fleur de lis dans un cercle perlé.

R/. GLA. IN. EXCELS DO. — La même fleur de lis. Frappée en 1482. — (Ber., 199.) *Quatre variétés.*

61. — ARGENTINA. — Fleur de lis dans un cercle quadrilobé.

R/. DEO GLORIA.. — Même fleur de lis. Frappée en 1620 ou 1639. — (Ber., 200.)

62. — ARGENTINIA (*sic*). — Fleur de lis dans un cercle quadrilobé.

R/. DEO GLORIA DG. — Même fleur de lis. Cuivre. — (Ber., 200.)[1]

63-67. — MON. NOV. ARGENTINENSIS. — Ecu aux armes de la ville; dessus I. K.

R/. GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. — Fleur de lis. Frappée en 1658. — (Ber., 201.) *Cinq variétés.*

Demi-Batz.

68-70. — GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Fleur de lis dans un cercle quadrilobé.

[1] Cette curieuse pièce, d'une mauvaise fabrique, et qui a dû être argentée autrefois, est évidemment l'œuvre d'un faussaire du temps. Ce n'était pas risquer peu que de mettre en circulation pareille monnaie, si l'on songe à la gravité des peines décrétées contre les faux-monnayeurs, qui, à Strasbourg, étaient condamnés au supplice de l'huile bouillante.

Rf. ARG-ENT-ORA-TVM. — Croix coupant la légende, au milieu d'un cercle perlé. — Ces pièces furent frappées de 1622 à 1637. (Ber., 204 a.) *Trois variétés.*

71-75. — MONETA ARGENTOR. — Dans le champ, en trois lignes : II | KREVTZ | ER | .

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Fleur de lis. — (Ber., 205.) *Cinq variétés.*

Ces pièces, frappées en 1623, furent démonétisées immédiatement après l'émission des suivantes.

76-89. — MON. NOV. ARGENTINENSIS. — Ecu aux armes de la ville ; dessus, 2. K.

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Fleur de lis. — (Ber., 206.) *Quatorze variétés. Date de l'émission :* 1640.

Deniers (Plapperts).

89-92. — MONETA ARGENTINENSIS. - Croix à douze pointes dans un cercle quadrilobé.

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DO. — Fleur de lis dans un cercle semblable. — (Ber., 207.) ***Quatre variétés. Date d'émission :*** 1446.

93. — La même pièce, avec DEO. — (Ber., 207.)

Pièces de 3 kreutzers.

94-105. — SEMISSIS ARGENTINENSIS. — Fleur de lis dans un cercle ornementé.

Rf. GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. — Croix fleurdelisée, chargée en cœur d'un écusson aux armes de la ville — (Ber., 209.) *Douze variétés.*

105-116. — La même pièce, sans l'écusson. — (Ber., 209.) *Douze variétés. Date d'émission :* 1620-1696.

Schellings.

117-119. — GROSSVS ARGENTINENSIS. — Fleur de lis dans un cercle à huit lobes.

Rf. GLORIA. IN. EXCELS. DO. ET. IN. | TRA. PAX.HOI.BVS. — Croix coupant la légende. — (Ber., 210.) *Trois variétés.*

Ces pièces furent frappées à partir du XIVe siècle.

119-120. — ASSIS. REIP. ARGENTORATENSIS. — Fleur de lis dans un cercle à dix lobes.

Rf. GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. | ET. IN - TERRA - PAX — (Ber., 211.) *Deux variétés.*

120. — La même pièce. Piéfort, d'une fabrique très soignée Entre DEO et GLORIA deux points et outils de mineurs en sautoir. — *Mod.* 24. *Poids :* 13 *gr.* 9 *décig.* — Ces piéforts, frappés en 1680, ne furent pas mis en circulation. *Gravée.*

Voilà une nouvelle variété à ajouter aux deux que décrit Berstett au No 211.

Pièces de 3 Batz.

121. — ASSIS. REIP. ARGENT. DVPLEX (XII). — Fleur de lis.

Rf. GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. — Croix fleurdelisée. — *Date d'émission :* 1623. (Ber., 212.)

122. — GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. — Fleur de lis.

Rf. MON. NOV. REIP. ARGENTINEN. — Ecu aux armes de la ville, dessus, XII. — *Date d'émission :* 1640-1658.

Florin d'argent.

123. — MONETA. NOVA. REIP. ARGENTINENSIS. — Ecu aux armes, dessus, LX. K.

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Fleur de lis. — *Date d'émission :* 1668. (Ber., 215.)

Thalers et divisions.

124-125. — NVMMVS. REIP. ARGENTORATENSIS. — Ecu aux armes, soutenu par deux lions et surmonté d'une fleur de lis.

Rf. SOLIVS. VIRTVTIS. FLOS. PERPETVVS. — Fleur de lis. — *Deux variétés.* (Ber., 219.)

*126. — Piéfort de la même pièce. — *Poids*, 88 *gr.*

127. — Semblable, mais au revers : GLORIA. IN. ALTISSIMIS. DEO. — *Demi thaler.* (Ber., 220.)

128. — Semblable. — *Quart de thaler.* (Ber., 221.)

129-130. — Flan carré. Trois écussons dans une couronne : le premier aux armes de l'évêque Jean-Georges de Brandebourg, accosté de la date 15-92 ; le second aux armes du chapitre ; le troisieme aux armes de la ville. Dessous, 80.

Rf. Lisse. (Ber., 222.) — Deux exemplaires.

Les circonstances à la suite desquelles fut frappée cette monnaie, classée souvent, mais à tort, aux évêques de Strasbourg, méritent d'être rappelées. En 1592, l'on procéda à Strasbourg à l'élection d'un évêque. Les chanoines réformés élurent le margrave Jean-Georges de Brandebourg, et les catholiques, le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz. De ce schisme il résulta entre les deux partis une guerre qui dura neuf mois. La ville, souffrant de la rareté du numéraire, requit (27 novembre) les bourgeois de livrer toute leur vaisselle d'argent, qui servit à fabriquer des monnaies de nécessité, du type décrit ci-dessus, d'une valeur de 80, 40 et 20 kreutzers.

Monnaies de la ville frappées sous la domination française.

130-135. — Pièce d'un sol. — MON. NOV. ARGENTINENSIS. — Fleur de lis.

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Dans le champ, en trois lignes : I | SOL | 1682. — (Ber., 223.) *Six variétés. Date d'émission : 1682 à 1688.*

136-141. — *Pièce de 2 sols.* — MONE. NOV. ARGENTINEN. — Fleur de lis.

Rf. Celui du N° 130, sauf II SOLS. — (Ber., 224.) *Six variétés.*

142. — *Pièce de 4 sols.* — MON. NOV. ARGENTINENSIS. — Fleur de lis.

Rf. Celui du N° 130, sauf IIII SOLS. — (Ber., 225.)

143. — *Pièce de 10 sols.* — MONETA. NOVA. ARGENTINENSIS. — Fleur de lis.

Rf. Le même, sauf X SOLS. — (Ber., 226.)

144. — MONETA. NOVA. ARGENTINENSIS. — Fleur de lis.

Rf. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM 1694. — Ecu de France, accosté de deux palmes et surmonté d'une couronne. Au-dessus, un soleil rayonnant. — (Ber., 230 a.)

145. — LVD. XIIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. — Buste du roi à droite.

Rf. MONETA. NOVA. BB. ARGENTINENSIS. — Ecu de France couronné, accosté de la date 1710. Derrière, sceptre et main de justice en sautoir. — (Ber., 231.)

146. — Même tête.

Rf. SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. 1704 — Croix formée de huit L adossés, et cantonnée de quatre fleurs de lis ; chacune des branches de la croix est surmontée d'une couronne. — (Ber., 232.)

Monnaies d'or.

147-148. — AVREVS. VRBIS. ARGENTINÆ. NVMMVS. — Globe crucigère dans un cercle à six lobes.

Rf. VRBEM. CHRISTE. TVAM. SERVA. — La Vierge assise, couronnée et nimbée, les bras étendus, et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus. Dessous, écu aux armes de la ville. — (Ber., 237 b.) *Deux variétés.*

149. — La même pièce, d'ancien style.

150. — DVCATVS | REIPVB | ARGENTI | NENSIS, en quatre lignes, dans une couronne mi-partie de palmes et de lauriers.

Rf. GLORIA. IN. EXCELSIS. DEO. — Armes de la ville, soutenues par deux lions. — Simple ducat. (Ber., 238.)

151. — DVCATVS | CIVITATIS | ARGENTO | RATENSIS, en quatre lignes, dans une couronne mi-partie de palmes et de lauriers.

Rf. Celui de la pièce précédente. — Triple ducat ; *poids*, 10 *gr.* 4 *décigr. Mod.* 34. (Ber., 239.)

Le mot CIVITATIS, substitué à REIPVB., semble prouver que cette monnaie a été frappée postérieurement à l'année 1681, pendant la période française.

Médailles.

Médaille académique.

152. — PIETAS | SÆCVLARIS | ACADEMIÆ | ARGENTINENSIS | ANNO | MDCLXVII | KAL. MAII.

Rf. DEO. CAESARI. PATRIAE. — Autel sur lequel on lit, en deux lignes : ALTERVM. INSECLVM. Dessus, un livre, et sous les marches de l'autel, écu aux armes de la ville. AR. — (Ber., p. 77.)

Médailles des Jubilés.

153. — Légende bi-circulaire : OMNIS. TERRA. ADORET. DEVM. ET. PSALTAT. EI. | LVX. POST. TENEBRAS. MDXVII. — Ecu aux armes de la ville.

Rf. PRO | RELIGIONIS | CENTVM ANTE | ANNOS DIVINITVS | RESTITVTAE MEMO | RIA. NOVIQVE SECV | LI. FELICI. AVSPICIO | S. P. Q. ARGENTOR. | F. F. A. MDCXVII | CAL. NOVEMB | . en dix lignes. — (Ber., 245.)

154. — La même pièce, frappée sur flan carré, moitié du poids. (Ber., 245.) —

155. — VERBVM. DOMINI. MANET. IN. AETERNVM. — Soleil rayonnant, caché à demi par des nuages, sur lesquels on lit en hébreu le nom de Jéhova. Dessous, deux

livres, soutenus chacun par deux mains sortant des nuages ; sur celui de droite on lit : BIB | LIA ; sur celui de gauche : CONF | ESSIO | AVGVS | TANA. Dessous, la fleur de lis.

Rf. SAECVLARIS , MEMORIA A° MDCXXX : 23 IVNII | SVMMAE FIDEI | CAROLO. V. ET. STAT | COMITIIS AVGVSTAN | A° MDXXX | XXV. IVNII | EXHIBITAE | en neuf lignes. — A. IOH. ET. IO. FRID. SAX. GEOR. BRAND. PHIL. HASS. ERN. ET. FR. LVN. WOLF. ANH. NVRN. REVTL. en légende circulaire. — (Ber., 245 b.) AR.

156. — Médaille carrée. — POST | TENEBRAS | LVX | 1617 | en quatre lignes.

Rf. — IV | BILAEVM | ARGENTORA | TENSE | 1517 — (Ber., 247.) AR.

Alliance avec Zurich et Berne.

157. — MAIORVM LIBERTATI TVENDAE. — Ecu aux armes de la ville, soutenu par un lion.

Rf. FOEDER | CVM | TIGVRI. ET. BER | NAT. INITI. HOC | MNHMOSINON | S. P. Q. A. F. F. 1588.

Médaille commémorative du Tir de 1576.

Ce tir fut signalé par l'arrivée d'une députation de la Société de tir de Zurich, qui fit par eau, en un jour, le trajet de Zurich à Strasbourg, apportant dans un pot de fer, à l'intention des Strasbourgeois, de la bouillie de millet, qui parvint encore chaude à sa destination.

158. — ANGEFANGEN : IM : IAR : 1277 : VO-LENDT : IN : 23 : IAR : HOCH : 574 : SCHVH. — La Cathédrale.

Rf. WARD. GEHALTEN ZV. STRASBVRG. IM. IAR. 1576. DEN. 27. MAII. Vue du camp établi par les tireurs devant la porte des Juifs. — Coulée en étain. (Ber., p. 80.)

Monnaies commémoratives du Tir au canon qui eut lieu à Strasbourg, en 1590, et dura quinze jours.

159-160. — Canon sur son affût ; dessus, écu aux armes de la ville, accosté de la date 15-90.

Rf. GLORIA IN. ALTISSIMIS. DEO. — Fleur de lis.— (Ber., 253.) Deux exemplaires.

161. — La même pièce. — Demi-thaler. (Ber., 253.)

***162.** — Thaler du N° 159. Frappé en bronze

Médailles commémoratives diverses.

163. — PACE | INTER LEOPOLD. I | ROM. IMP. ET. LVDOV. XIV | GALL. REG. NEOMAGI FACTA | S. P. Q. ARGENTORATENSIS | SERVATAE. DIVINITVS. REIP | MIRACVLVM AETERNAE | POSTERITATIS MEMORIAE | IN HOC MONVMENTO | CONSECRAVIT | VII. KAL. FEBR. MDCLXXIX., en onze lignes. A l'exergue, armes de la ville entre deux branches de lauriers.

Rf. aVrea paX potIVs tIbI o argentIna tVIsqVe MVnVs DIVIno sVbVoLat aVXILIo. — L'arche de Noé : dans le champ, la colombe volant avec une branche d'olivier dans son bec. — AR. (Ber., 256.)

164-165. — Ecu aux armes de la ville, surmonté d'une fleur de lis. A l'exergue : CVM. PRIVI. S. CAE. MA : le tout dans un cercle entouré des douze armoiries des premiers magistrats.

Rf. RIGOREM CLEMENTIA TEMPERET. — Vue de la ville, au-dessus de laquelle plane un ange tenant dans la main droite une branche d'olivier, et dans la gauche une épée. A l'exergue, en trois lignes : S. P. Q. ARGENTORATE | D. D. D. C. MAIER. A° | MDCXV. — AR. (Ber., p. 81.) Deux exemplaires.

166-167. — Vue de la ville, au-dessus de laquelle plane un ange tenant de la main droite une fleur de lis, et de la

gauche une palme. Dessous, dans un cartouche : « *Der Tugend Kron | Thut ewig bston.* »

Rf. Ecu aux armes, dans un cercle ornementé. A l'exergue, 1629; dessous, F. F. — AR. (Ber., p. 82.)

168. — Ecu aux armes, entouré de vingt et un écussons, dont vingt aux armes des corporations.[1] ARGENTINA.

---

[1] Il ne serait peut-être pas sans intérêt de rappeler ici quelles étaient les armes de ces corporations de tribus de Strasbourg :

Celle des Bateliers portait : d'azur à une ancre d'or posée en pal et renversée, la trabe en bas;

Celle des Tonneliers : d'argent à un tonneau de sable cerclé d'or, posé en fasce, et une flèche de même plantée dans le bondon du tonneau, la pointe en haut;

Celle des Boulangers : d'argent à un lion de gueules couronné d'or, tenant de sa patte droite un instrument ou anneau de même, servant à marquer le pain, et de sa gauche un pain en forme de fuseau aussi d'or;

Celle des Cabaretiers : diapré d'argent à une bande de gueules;

Celle des Marchands : de gueules à une fleur de lis d'argent;

Celle des Charpentiers : écartelé au premier et au quatrième d'argent à une roue de gueules, au deuxième et au troisième d'argent à une colice de gueules accompagnée de deux doloires de même, l'une en chef et l'autre en pointe posées en bande.

Celle des Cordiers : d'argent à une bande de gueules surmontée d'un buste de Maure au naturel, la tête liée de champ, et le corps vêtu de même et paré d'or;

Celle des Cordonniers : d'argent à une bande de gueules, accompagnée en chef d'une botte de sable, et en pointe d'un soulier de même;

Celle des Goûteurs de vin : d'argent à une bande de gueules;

Celle des Tanneurs : parti d'or et de gueules;

Celle des Jardiniers : d'argent à une bande de gueules, accompagnée de deux roses de même tigées et feuillées de sinople, l'une en chef et l'autre en pointe, selon le sens de la bande ;

Celle des Maçons : d'argent à une bande de gueules, chargée de trois marteaux de maçon d'argent emmanchés d'or;

Celle des Maréchaux : d'argent à une bande de gueules chargée d'un dragon d'or entre un marteau et des tenailles d'argent :

Celle des Orfèvres : d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe de trois billettes mal ordonnées de même;

Celle des Pêcheurs : de gueules à un barbeau d'argent;

TRIBVS. QVARVM. HIC. INSIGNIA. CERNIS HOC. FVNDATORI. DEDIT. ÆRE. REDEO. (*sic.*) — (Berstett lit DEDICATVR DEO.)

Rf. Vue de la ville, au-dessus de laquelle plane un génie tenant de la main droite une palme, et de la gauche le monogramme du Christ. A l'exergue, dans un cartouche : VRBEM. CHRISTE. TVAM. SERVA. — AR. (Ber., p. 82.)

***169-170.** — « *In zwanzig Zünften und Gottes Hut, Strafzburg die Stadt beftehen thut.* » — Ecu aux armes de la ville, soutenu par deux lions; dessous F. F., à l'entour les vingt écussons des corporations.

Rf. Vue de la ville; au-dessus, STRASBVRG. Deux anges dans les nuages; celui de droite tient dans la main droite une couronne de lauriers, celui de gauche dans la main gauche une palme. A l'exergue, en quatre lignes : O WIE WOL IST | DERSELBEN STAT | DIE AVF GOTT IHR VER | TRAVEN HAT | 1627. GEORG. LVZ. FEC. Dessous, un petit écusson. — AR. Deux exemplaires, dont l'un est doré.

L'avers de cette médaille est décrit dans Berstett, p. 82, ligne 29; le revers, même page, ligne 17.

Celle des Pelletiers : ondé enté en fasces d'argent et de sable de six pièces;

Celle des Tailleurs d'habits : de gueules à des ciseaux d'argent ouverts en sautoir, surmontés d'une étoile à six raies d'or;

Celle des Tisserands : d'argent à une bande de gueules accompagnée en chef d'une étoile à huit raies de même;

Celle des Bouchers : de gueules à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'un aigle contourné d'or, becqué et membré d'azur, et en pointe d'un lion contourné d'or, lampassé et armé d'azur;

Celle du Miroir : d'argent à un lion de sable, tenant de sa patte dextre un étendard d'or chargé d'un aigle de sable, et appuyant sa patte sénestre sur un grand écusson de gueules chargé d'un miroir d'argent dont la bordure en cartouche est d'or;

Enfin celle de la Lanterne : de sinople à un ours debout d'or, tenant de ses deux pattes une lanterne de même.

171. — La Paix et l'Amour s'embrassant ; à leurs pieds, armes de guerre et cigogne. AMAT. VICTORIA. CVRAM.

Rf. Ecu aux armes, soutenu par la Foi et l'Espérance ; dessous, en huit lignes : WIE FEIN | VND LIEBLICH IŚT | WO FRID | VND LIEB SICH KIST | WO SORG | VND KLVGHEIT WACHT | ALLES ZVM GVTEN ENDE MACHT. A l'exergue : 16-F. E-23. — AR. (Ber., p. 83.)

172. — WO EINIGKEIT REGIERT EIN STATT GLVCKLICH FLORIRT. — Sceptre surmonté d'une couronne, dressé sur un coussin, entouré d'oiseaux portant des rameaux dans leurs becs.

Rf. Vue de la ville ; au-dessus, un ange planant tenant d'une main une palme, de l'autre un rameau d'olivier. A l'exergue : « *Gott mich bewahr* | *vor aller Gefahr* | 1629. — AR. (Ber., p. 83.)

Médailles commémoratives frappées à la Monnaie de Paris.

(Ces médailles sont toutes d'un grand mérite artistique.)

173. — LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISSIMVS. — Buste nu du roi à droite.

Rf. SACRA. RES.TITVTA. — Le Rhin couché sur une urne, où on lit : RHENVS. Derrière lui, la déesse Cybèle, tourelée, tenant de la main droite un palmier entouré d'une banderolle chargée de fleurs de lis et surmontée d'une croix. De la gauche, elle s'appuie sur un bouclier portant les armes de Strasbourg. — A l'exergue, en trois lignes : ARGENTORAT. RECEPT. M.DCLXXXI. — Bronze, *Mod.* 70. (Ber., p. 84.)

174. — Même tête et même légende.

Rf. CLAVSA GERMANIS GALLIA. — Vue de la ville de Strasbourg avec sa citadelle ; à l'exergue : ARGENTORATI ARCES | AD RHENVM | MDCLXXXIII. — Bronze, *Mod* 70. (Ber., p. 84.)

175. — LVDOVICVS MAGNVS. — Buste cuirassé du roi à droite.

Rf. VRBIS TRANQVILLITATE ADSERTA. — Le roi, en costume romain, assis sur un trône; derrière lui se tient une Victoire qui lui met une couronne de lauriers sur la tête; à terre, on voit un bouclier, un casque et une épée. Devant le trône, la ville de Strasbourg agenouillée, recevant du roi une couronne crénelée. A l'exergue, en trois lignes : ARGENTORAT | ALSAT | METROP. | — OR. *Mod.* 65. (Ber., p. 85.)

*176-177. — LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISSIMVS. — Tête nue du roi à gauche.

Rf. En neuf lignes : QVOD | ARGENTORATO RECEPTO | EODEMQVE DIE | CASALIS ARCE IN FIDEM ACCEPTA | GALLIAE SECVRITATI | GERMANIAE ATQVE ITALIAE | OPI FELICISSIME | PROSPEXERIT | 1681.— AR. et BR. *Mod.* 60. Deux exemplaires.

*178. — LVD. MAGNVS. FRAN. ET. NAV. REX. — Buste du roi cuirassé à droite.

Rf. Le même. — BR. *Mod.* 60.

179-181. — Même tête et même légende.

Rf. ARGENTORATVM ET CASALE RECEPT. — Minerve de face marchant entre le Rhin et le Pô, tenant de chaque main un bouclier aux armes de Strasbourg et de Casal. A l'exergue, XXX SEPT | MDCLXXXI. | — BR. (Ber., p. 84.)

Tête du N° 176.

Rf. FRAENVM HOSTIBVS OPEM SOCIIS. — Strasbourg et sa citadelle; devant, le Rhin couché, tenant une corne d'abondance et s'appuyant sur une urne; à l'exergue . ARGENTORATVM. MVN. MDCLXXXI. — OR, AR, et BR. *Mod.* 72. (Ber., *Suppl.*, 191.)

182. — LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. R. DECVS. ORBIS. — Le roi à cheval, à gauche; dessous, le globe terrestre.

Rf. Vue de la ville. Deux anges tenant une banderolle sur laquelle on lit : VIVE LE ROY ; dessous, les deux écussons de France et de Strasbourg. A l'exergue : STRASBVRG. ID. 5. | OCT. 1744. — Etain, *Mod.* 42. (Ber., p. 85.)

Cette médaille, frappée à l'occasion du séjour de Louis XV à Strasbourg, est l'œuvre d'un artiste de cette ville.

Médailles du Jubilé de 1781.

183. — ARGENTORATVM. FELIX. — Fleur de lis.

Rf. VOTIS. SAECVLARIBVS. PRID. CAL. OCTOB. M.DCC.LXXXI. — Dans le champ : LVD. XVI.·| OPTIMO | PRINCIPI. — AR. Pièce octogone. (Ber., p. 85.)

184. — Soleil rayonnant ; dessous : sIT saLVs | ET VIta regI | CVI se sVbIeCtaM | argentIna | gaVDet. — Deux branches de chêne reliées à leur partie inférieure par une bandelette.

Rf. Vue de la ville. Deux anges tenant une banderolle sur laquelle on lit : IVBILAEVM. D. | 30 SEPT. — Audessus de la ville, les deux écussons de France et de Strasbourg. A l'exergue . LDCCLXXXI. — Etain. *Mod.* 42. (Ber., p. 85.)

185. — Vue de la cathédrale.

Rf. En douze lignes : LA NEF DE LA CATHÉDRALE DE STRASBOVRG FONDÉE L'AN 1015 PAR L'ÉVÈQVE WERNER ACHEVÉE 1275. LA TOVR EN FLECHE COMMENCEE EN 1277. PAR ERWIN DE STEINBACH. FINIE 1439. HAVTE DE 439 PIEDS. Etain. (Ber., p. 88.)

Strasbourgeois célèbres.

***186.** — GVIL. EGON. EP^{s}. ET PS^{s}. ARGENT^{s}. L^{an} A. FVRS, — Buste à droite, avec la calotte et le rabat audessous duquel pend une croix. A l'entour : ELECT^{s}. ARG. 6. IVL. 1632. CONSEC^{s}. COL. I MAY. 1633

Rj. VIS. NVLLA. RESCINDET. — Deux enfants se tenant par la main ; celui de droite s'appuie sur l'écu de Furstemberg, qui est écartelé au premier et au quatrième d'un gonfanon ; au second et au troisième d'une bande vivrée ; celui de gauche sur un écu à une femme couronnée mouvant d'une mitre et tenant de la main droite un anneau. — Etain. *Mod.* 50.

Je citerai pour mémoire une médaille d'étain de même fabrique et à peu près de même module, conservée au Cabinet dans la série allemande, et frappée du temps où Guillaume-Egon n'était pas encore évêque de Strasbourg. Elle porte au droit un buste avec calotte et perruque ; la légende circulaire est : G. E. L. A. F. & S. R. I. P. A l'exergue, on lit : IN. LAETITIAE. SIGNVM. Le revers représente l'Innocence marchant à droite, tenant de la main gauche une couronne de lauriers, et de la droite un masque, écrasant sous son pied un serpent. Légende circulaire : OBTVLERE. PPI. SVO CLEMS^{me}.[1] DOMESTICI. & FAMVLI. EIVS. A°. 1678°. — Exergue : INNOCENTIA VICTRIX.

Cette médaille a été évidemment frappée à la suite des démêlés du prince avec l'Empereur.

COLMAR

Cette ville fut autorisée à battre monnaie par l'empereur Charles IV de Nuremberg, en 1376, à l'occasion des plaintes élevées sur le mauvais aloi des espèces bâloises, qui inondaient alors le pays au détriment du commerce.

*187. — MONETA. NO. COLMARIENS. — Aigle les ailes étendues, regardant à gauche ; dessous, écusson aux armes de la ville, qui sont : parti diapré de gueules et de sinople à une molette d'éperon d'or attachée à sa branche périe, en barre de même.

Rj. S. MARTIN. PATRO. — Le Saint mitré, debout de face, tenant de la main gauche la crosse ; sur son bras

[1] Il faudrait CLEMS^{mo} pour que la légende fût compréhensible

droit s'appuie la Mort. — AR (Décrite en or au N° 1 de Berstett.)

*188. — FERDINANDI. IMP. AVG. P. F. DECRETO. — Aigle impériale surmontée d'une couronne, chargée en cœur d'un globe portant le nombre 30.

Rƒ. MONETA. NOVA. COLMARIENS. — Ecu aux armes de la ville, dessus, 1569. — Demi-thaler, frappé sur flan carré.

189. — MONETA. NOVA. CIVITATIS. IMPERIAL. COLMAR. — Ecu aux armes de la ville, dessous, 60.

Rƒ. DOMINE. CONSERVA. NOS. IN. PACE. — Aigle impériale surmontée d'une couronne. — Thaler. (Ber., 11,)

190. — MON. NO. CIVITATIS. IMP. COLMAR. — Ecu aux armes; dessus, 1666.

Rƒ. DOMINE. CONSERVA. NOS. IN. PACE. — Aigle impériale surmontée d'une couronne. — Trois exemplaires. (Ber., 18.)

HAGUENAU

Cette ville fut autorisée par Léopold d'Autriche, en 1374, à frapper toute espèce de monnaies, celles d'or et d'argent exceptées. Ce privilége fut étendu à l'or et à l'argent par Maximilien Ier, l'année 1516.

191. — NVMMVS. ARGENTE. IMP. CAM. AC. CIV. HA. — Ecu ornementé, aux armes de la ville, qui sont : d'azur à une rose ou quintefeuille d'argent boutonnée de gueules, surmonté d'un cartouche où on lit : 1635; sous l'écu, un autre cartouche portant trois anneaux entrelacés.

Rƒ. FERDINANDVS. II. D. G. ROM. IMP. S. AVG. — Aigle impériale couronnée, chargée en cœur du globe crucigère. — Thaler. (Ber., 38.)

192. — NVM. ARG. IMP. CAME. AC. CIVIT. HAGENO. — Rose dans un écu ornementé, dessus : LX. K. L'écu accosté de la date 16-69.

Rf. LEOPOLD. I. D. G. ROMAN. IMP. SEM. AVG. — Aigle de la pièce précédente. — Thaler. (Ber., 39.)

193. — HAGENOIA. IMPERII. CAMERA. — Rose dans un écu ornementé.

Rf. IVSTITIA. MANET. IN. AETER. — Aigle de la pièce précédente. — Pièce non datée. (Ber., 42ª.)

*194 — MONETA. ARGENT. CIVIT. HAGEN. — Rose dans le champ.

Rf. FERDINAND. II. ROM. IMP. SEM. AVG. — Aigle de la pièce précédente ; sur le globe : 12. — *Mod.* 25. (Ber., p. 19. *Var.*)

195. — MONETA. HAGENO. — Armes de la ville ; dessus, 1668.

Rf. LEOPOLD. I. D. G. R. IM. S. A. — Aigle du N° 194 ; sur le globe . I. — Deux exemplaires. (Ber., 46.)

196. — LVDOVICVS. REX. CHRISTIANISSIMVS. — Buste du roi à droite.

Rf. SALVS ALSATIAE. — La France debout à gauche, sous les traits de Pallas, tenant de la main droite une épée et une couronne de lauriers, et de la gauche un bouclier aux armes de la France, dont elle protège l'Alsace agenouillée à ses pieds ; aux côtés de l'Alsace, écu aux armes de Haguenau. A l'exergue : HAGENOIA. OBSIDIONE | LIBERATA | MDCLXXV. — BR. (Ber., p. 20.)

LANDAU

Landau ne battit point monnaie durant la période où elle fit partie de l'Empire d'Allemagne. Cette ville fut acquise à la France par le traité de Westphalie (1648) ;

mais, dans la guerre de la succession d'Espagne, elle lui fut arrachée en 1702, après un siége opiniâtre. En 1703, les Français s'en emparèrent de nouveau pour la perdre l'année suivante. Un nouveau siége la fit retomber aux mains de la France en 1713. Les traités de 1815 la rendirent à l'Allemagne.

Pendant les siéges de 1702 et de 1713, les commandants de la place furent contraints d'émettre des monnaies de nécessité. Le commandant français, lors du premier siége, était le général de Mélac; lors du second, ce fut le duc Charles-Alexandre de Wurtemberg.

La vaisselle d'argent du général de Mélac servit à fabriquer des pièces irrégulières d'une valeur de 4, 2 et 1 livres, et d'un poids de $1^{10}/_{16}$, $^{13}/_{16}$ et $^{13}/_{32}$ de loth (le loth équivaut à une demi-once) portant les armes du général, et la valeur en relief dans un carré creux. On s'aperçut bientôt que la valeur intrinsèque de ces pièces dépassait leur valeur nominale, et celle-ci fut augmentée d'un sol par livre. Cette augmentation fut poinçonnée en creux dans le champ de la monnaie. Dans la suite on fit un nouveau coin qui donna l'indication de la valeur en livres et en sols, le tout en relief dans un carré creux. De là, trois catégories à établir dans cette suite de monnaies obsidionales : la première comprenant les pièces qui portent, en relief, l'indication de la valeur en livres; la seconde, comprenant celles où se trouve l'augmentation de valeur poinçonnée en creux; et enfin la troisième, qui se compose de pièces portant l'indication de la valeur en livres et en sols, en relief dans un carré creux.

Le Cabinet ne possède pas de monnaies de la première catégorie.

Monnaies de la seconde catégorie.

197. — II LIVRES., en relief dans un carré creux; à droite, II. S. poinçonné en creux; cartouche en creux : LANDAV | 1702. en deux lignes; au-dessus, dans un

cercle, les armes du gouverneur de Mélac ; entourage de huit fleurs de lis.

198. — Même pièce ; iiii LIVRES, en relief dans un carré creux ; à droite, 4 S.

199. — Même pièce, de la valeur de I LIVRE. I. S.

Monnaies de la troisième catégorie.

200. — II. LIVRES. 2 S. LANDAV 1702, en relief dans un carré creux. Le reste comme précédemment.

201. — I. LIVRE. 1 S. | LANDAV 1702. — La même pièce.

Monnaies obsidionales de 1713, *frappées avec la vaisselle du duc de Wurtemberg.*

*202. — PRO | CAES. & IMP., en deux lignes, en relief dans un carré creux. Dans un cercle, les armes du duc de Wurtemberg, entourées des lettres C. A. H. Z W. 1713 (*Karl-Alexander, Herzog zu Würtemberg*) ; au-dessous, BEL. LANDAV | 4 DOP. dans un carré creux ; aux quatre angles de la pièce, C A cursifs en monogramme surmontés d'une couronne ducale. — Flan octogone. OR, pièce de 8 ducats. *Poids*, 26 *gr.* 11 *décigr.* A fleur de coin. *Gravée.*

203. — Semblable, sauf 2 DOP. — OR, pièce de 4 ducats. *Poids*, 13 *gr.* 5 *décigr.* A fleur de coin. *Gravée*

Ces deux belles monnaies n'ont pas même été décrites dans le travail si considérable sur les pièces obsidionales que M. Mailliet a publié dans la *Revue numismatique belge*, et peuvent être considérées comme uniques.

204. — PRO | CAES. & IMP., en relief, en deux lignes dans un carré creux. Au milieu de la pièce, initiales C A en monogramme, surmontées d'une couronne ducale. Dessous, BEL. LANDAV | I. DOP.,[1] en relief dans un

[1] Le sens de cette abréviation est *Doppelter* (sous-entendu *Dukat*).

carré creux. Aux quatre angles de la pièce, armoiries du Wurtemberg; dessous, 1713. — OR, pièce de deux ducats. *Poids*, 6 *gr*. 6 *décigr*. Très belle.

Berstett (N° 53) donne une description fautive de cette monnaie.

205. — Semblable au N° 203, sauf 1 FL. 4 X. — AR. (Ber., 55.)

206. — Semblable, sauf, 1/2 FL. 2 X. — AR. (Ber., 56.)

Médaille commémorative de la prise de Landau par les Français (1713).

207. — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS. — Tête du roi à droite.

Rf. MARS DEBELLATOR. — Mars, tenant une lance de la main droite, met le pied gauche sur deux boucliers, couchés à terre, sur lesquels on distingue les armoiries de Fribourg et de Landau. A l'exergue : LANDAVIA. ET. FRIBVRGO | EXPVGNATIS | MCCCXIII. — AR. (Ber., p. 24.)

MURBACH ET LURE

L'abbaye de Murbach obtint de l'empereur Charles V les droits monétaires le 1er mars 1544 (le 7 mars, selon Poey d'Avant), un an après sa réunion à l'abbaye de Lure. L'atelier monétaire fut établi à Guebwiller. Le monnayage des abbayes dut cesser en 1679, lorsque Louis XIV prit possession de Lure.

Léopold, duc d'Autriche, cardinal et évêque de Strasbourg (1601-1632).

208. — SANCTVS LEODEGARIVS. — Le Saint assis, avec la mitre, tenant la crosse de la main droite, la vrille[1]

[1] Cette vrille fut d'abord un bâton pastoral, qui finit par dégénérer par suite de l'ignorance des graveurs.

de la gauche ; à ses pieds, un petit écusson portant aux armes d'Autriche, de Lure et de Murbach, qui sont : parti au premier d'argent à un lévrier rampant de sable, colleté d'or et bouclé de gueules, qui est de l'abbaye de Murbach, et au deuxième de gueules, à un bras de carnation mouvant d'une manche gris de cendre, élevant en haut deux doigts bénissants, qui est de l'abbaye de Lure ; au-dessous, une tête de chérubin.

Rf. FERDINANDVS. II. D. G. ROM. IMP. SE. AVG.— Aigle impériale surmontée d'une couronne. — Ecu. (Ber., 103.)

209. — MONETA. NOVA. MVR. ET. LVDR. — Deux écus dans le champ ; celui de droite, de Murbach, celui de gauche, de Lure ; dessus 1624 ; dessous, dans un cartouche, 2.

Rf. S. LEODEGARIVS. — Le Saint mitré, assis de face, tenant de la main droite la vrille, de la gauche la crosse.— Deux exemplaires. (Ber., 105.)

210. — MONETA. NOVA MVR. ET. LVDR. — Deux écus, l'un de Murbach, l'autre de Lure ; dessus, deux crosses en sautoir, surmontées d'une mitre. Dessous, dans un cartouche : 12.

Rf. SANCTVS LEODEGARIVS, — Buste du Saint mitré, à droite. (Prince de Fürstemberg). — (Ber., 106.)

Colomban d'Andlau (1663-1665).

*211. — COLVMBANI. ELECTI. ABB. MVR. ET. LV. — Ecu écartelé au 1er de Murbach, au 2e et au 3e d'Andlau, au 4e de Lure, dessus, 1663.

Rf. SANCTVS. LEODEGARIVS. — Le Saint mitré debout, de face, tenant de la main droite la vrille, de la gauche la crosse. — AR. *Mod.* 20. Très rare. (Ber., *Suppl.*, 135, *Var.*) Cf. Poey-d'Avant, *Monnaies féodales françaises*, N° 5523.

Berstett ajoute après la description succincte de cette pièce, qu'il ne l'a jamais eue entre ses mains, et qu'il la tire de l'ouvrage de Renesse, N° 22,323.

HUNINGUE

212-215. — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS.

Rf. MVNITI. AD. RHENVM. FINES. — La ville de Huningue présente le plan de ses fortifications à la France figurée sous les traits de Pallas. A l'exergue : HVNINGA. CONDITA. MDCLXXX. — AR. et BR. Quatre exemplaires de grand et de petit module. (Ber., 21.)

ENSHEIM

Médaille commémorative de la victoire que Turenne y remporta en 1674 sur les Allemands commandés par le duc de Lorraine.

216. — LVDOVICVS. XIIII. REX. CHRISTIANISSIMVS.

Rf. Victoire tenant de la main gauche une palme, et de la droite une couronne de lauriers, et marchant sur des boucliers où l'on distingue l'aigle impérial. A l'entour : DE. GERMANIS. TERTIO. — A l'exergue : PVGNA. AD. EINSHEMIVM. MDCLXXIV.

BELFORT

217. — LVDOVICVS XIIII REX CHRISTIANISSIMVS. — Buste du roi à droite.

Rf. ALSATIAE ET LOTHARINGIAE QVIES. — Deux femmes, la tête couverte de couronnes murales, assises sur des rochers, et tenant chacune un bouclier sur lequel on distingue les armoiries de la Haute-Alsace et de la Lorraine. A l'exergue : BEFORTIVM CAPTVM M.DC.LIV. (Ber., p. 6.) AR. *Mod.* 42.

Lorsqu'éclata la guerre de la Fronde, le comte de la Suze, alors gouverneur de la place de Belfort, s'unit avec le comte d'Harcourt, qui était du parti des mécontents, et avait déjà conquis plusieurs villes de la Haute-Alsace, sur quoi le maréchal de la Ferté, à la tête de l'armée royale, vint bloquer la forteresse, dont il s'empara en 1654, après un siége long et opiniâtre. C'est à cette reddition que fait allusion la médaille décrite ci-dessus.

NEUF-BRISACH

Quand Louis XIV, à la suite du traité de Ryswick, dut céder Vieux-Brisach à l'Autriche, il fit bâtir par Vauban, sur la rive gauche du Rhin, une autre forteresse qui reçut le nom de Neuf-Brisach. A cette occasion, on frappa à Paris la médaille suivante :

218. — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. CHRISTIANISSIMVS. — Buste du roi à droite.

Rf. SECVRITAS. ALSATIAE. — L'Alsace agenouillée devant Louis XIV, et recevant de ses mains le plan de la forteresse de Neuf-Brisach. Dans le fond, le Rhin couché. A l'exergue : NEOBRISACVM. M.DC.XCIX. — BR. (Ber., p. 42.)

HANAU-LICHTEMBERG

Les plus anciennes monnaies connues de cette maison sont de la fin du XVI[e] siècle.

Jean-Reinhard Ier (1599-1625)

219. — IO. REIN. COM. IN. HANAW. ET. ZWEI. DNS. -- Buste drapé et cuirassé à droite.

Rf. IN. LICHT. ET. OCHSENST. MAR ET. ADVO. ARG. — Ecu aux armes du comte, accosté de la date 1624. — Thaler. (Ber., 70.)

220. — Semblable, sauf la date 1609. (Ber , 70.)

221. — IO. REINH. COM. IN HANAW. ET. ZW. — Buste de la pièce précédente.

Rf. DNS. I. LIECHTE. ET. OCH. MAR. ET. AD. A. — Ecu de la pièce précédente. — Pièce non datée.

223. — Légende du N° 221, sauf IOAN. — Ecu aux armes; dessus, 1625.

224. — *Rf.* FERDINAND. II. ROM. IMP. SEM. AV. — Dans le champ : I | KREI | ZER.

Philippe Wolfgang (1625-1641).

225. — PHILIPPVS. WOLF. D. G. COM. IN. HANAW. ET. ZW. — Ecu ovale aux armes du comte ; dessus, 1626.

Rf. FERDINAND. II. D. G. ROM. IMP. SEM. AVG. — Aigle impériale surmontée d'une couronne, et chargée en cœur du globe crucigère. — Thaler. (Ber., 1.)

Frédéric-Casimir (1641-1685)

226. — HANAVVISCHE. MVNZ. — Ecu aux armes, surmonté d'une couronne, et accosté des lettres M. G.

Rf. Globe crucigère portant la lettre Z, accosté de la date 1655, le tout dans une couronne de lauriers. (Ber., 85.)

227. — Semblable ; le globe du revers accosté des lettres S. M.; date : 1680.

Jean-Reinhard II de Bischofsheim (1641-1666).

228. — Ecu aux armes, surmonté d'une couronne, dans une couronne de lauriers.

Rf. HANAV | LICHTEN | BERGI | SCHE I 2 K., dans une couronne de lauriers surmontée du globe crucigère ; dessous, 1663 (Ber , 86.)

Philippe-Reinhard (1666-1712).

*229. — PHILIP. REINH. G. Z. HANAV. – Ecu aux armes, surmonté d'une couronne.

Rf. NACH. DEM. SCHLVS. DER. V. STAEND. — Dans le champ : VI | ALBVS | 1693 | S. M (Ber., 93. *Var.*)

LANDGRAVES DE LA HAUTE-ALSACE

230. — FERDINANDVS. II. D. G. ROM. IMP. SEM. AVG. GER. HVN. BO. REX. — Son buste lauré à droite.

Rf. NEC. NON. ARCHIDVCES. AVS. DV. BV. LANDG. ALS. CO. TIR. — Ecu d'Autriche, sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison-d'Or. — Thaler, non daté. (Ber., *Suppl.*, 57).

*231. — FERDINAN. D. G. ARCHID. AVSTRIAE. — Buste à droite de l'empereur couronné et cuirassé, tenant de la main droite le sceptre, la gauche sur la garde de son épée.

Rf. DVX. BVR LA. ALS. CO. FERE. — Ecu d'Autriche, sommé d'une couronne et entouré du collier de la Toison-d'Or ; à gauche, écusson de Ferrette[1], à droite, celui de Habsbourg. — Demi-Thaler. (Cf. Ber., 25.)

232. — RVDOLPHVS. II. D. G. ROM. IM. SE. AV. GE. HV. BO. REX. — Buste lauré à droite ; sous le bras, 1609.

Rf. NECNON, ARCHIDVCES. A. D. B. L. ALS. CO. PHIRT. — Ecu de la pièce précédente. — Double thaler. (Ber., *Suppl.*, 36ª.)

---

[1] Les armes de Ferrette sont d'azur à deux barbeaux adossés d'argent.

233. — LEOPOLDVS. D. G. ARCHIDVX. AVS. DVX. BVR. ET. SAC. CAES. M. ET. — Buste nu a droite; sous le bras, 1624.

Rf. RELIQ. ARCHID. GVBERNAT. PLEN. ET. COM. TIR. LAN. ALS. — Ecu d'Autriche, chargé en cœur d'un écusson aux armes de la Haute-Alsace. — Thaler. (Ber., p. 13.)

*234. — MAXIMIL. D. G. ARCH. AVS. DVX. BVRG. STIR. CARIN. — Buste lauré à droite.

Rf. ET. CARN. MAG. PRVSS. ADM. LAND. ALS. COM. PHIR. — Ecu d'Autriche, accosté des écussons couronnés de Ferrette et de la Haute-Alsace. — Quart de thaler.

235. — LVDOVICVS MAGNVS REX CHRISTIANISS. — Buste du roi à droite ; dessous, MAVGER.

Rf. CIVIT. X. IMPERIAL. IN. DITIONEM. GALL. CONCEDVNT. — L'Alsace, à genoux, reçoit des mains de la France un écusson chargé de trois fleurs de lis. — A l'exergue : FIDES ALSATIAE. Au-dessous, D. — La légende est entourée de petits médaillons aux armes des dix villes, séparées les unes des autres par deux fleurs de lis. — OR, AR. et BR. *Mod.* 73. Le poids de l'exemplaire en or est de 323 grammes, qui représentent une valeur intrinsèque de mille francs environ.

(*Trésor de numismatique et de glyptique*, t. III, p. 19.)

Cette médaille fait allusion au serment de fidélité prêté au roi Louis XIV par les villes impériales d'Alsace, qui, malgré le traité de Munster, n'avaient pas jusqu'en 1680 voulu reconnaitre son autorité.

ARTHUR ENGEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

MONSWILLER

(Le Village et le Pélerinage)

ET

ZORNHOFEN

(Le Hameau et la Manufacture)

I.

L'origine du village de Monswiller se perd dans l'obscurité du moyen-âge, et son existence nous est révélée dans une charte de l'abbaye de Wissembourg du 1er janvier 715, où il apparaît sous la dénomination de Munewilare.[1] Selon M. Frey, l'auteur estimé d'une description de la Bavière rhénane, et M. Ravenez, le savant traducteur de Schœpflin, les formes de Montiuilla, Uilla monte, Uilla monti et Montularem, que l'on rencontre dans plusieurs chartes de la même abbaye et de la même époque, se rapportent aussi à cette commune[2], quoique, à vrai dire, elles puissent aussi s'appliquer à Berg, village du canton de Drulingen, ou à Berg, village de la Bavière rhénane[3], dont elles peuvent être considérées comme étant les formes latines, d'autant plus que

[1] Zeuss, *Tradit. Vizenburg*, p. 208, num. 218.

[2] Schœpflin-Ravenez, *L'Alsace illust.*, t. III, p. 490.

[3] Ancien village du canton de Lauterbourg, et faisant aujourd'hui partie du canton de Candel (Bavière).

cette dernière commune se trouve située dans la proximité de Wissembourg. Quoi qu'il en soit, le village de Monswiller est très ancien; il passa silencieux à travers une série de siècles; la notice de fondation de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, qui est de l'an 1126[1], nous révèle de nouveau son existence; il y figure sous le nom de Munolswiller (la ferme de Munol), dont on a fait par contraction Monswiller. La splendide donation que le comte Pierre de Lützelbourg fit à l'abbaye de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, comprit, outre le domaine de Meyenheimswiller, qui prit dans la suite le nom de Saint-Jean-des-Choux, des vignes, des terres, des prés, des forêts et un grand nombre de cours, entre autres six petites cours sises à Munolswiller et au delà de la Zorn[2], vis-à-vis de ce village, une cour principale et sept petites, qui furent l'origine du hameau de Zornhofen.

La bulle que le pape Alexandre III émit le 8 des ides de septembre (6 septembre) 1178[3] en faveur de l'abbaye de Neuwiller, comprend parmi les possessions de ce monastère l'église de Munolswiller avec la dîme et un manse. La dîme d'un certain canton du ban de Monswiller appartenait à l'abbaye de Marmoutier, qui l'échangea en 1281 avec l'abbaye de Neuwiller contre celle du village de Creutzfeld.[4] Le chapitre collégial de Neuwiller resta en possession jusqu'à la Révolution, de la collation de la cure de Monswiller.

[1] Würdtwein, *Nov. subsid. diplomat.*, t VII, p. 58.

[2] Cette rivière est appelée, dans les anciens titres et documents, *Sorna, Sorn*, et quelquefois *Sorr*. C'est dans la langue celtique qu'il faut chercher l'étymologie de cette dénomination. Les formes celtiques: *dur, sur, suir* signifiaient, chez les peuples primitifs de cette contrée, cours d'eau, et le diminutif *suireau*, dont s'est formé le mot *Sorna*, veut dire petite rivière; la prononciation sibilante de nos pères en a changé la lettre radicale en *Z* et germanisé le mot en *Zorn* (Mone, *La Langue gallique*, p. 201).

[3] Schœpflin, *Alsat. diplom.*, t. I[er], p. 264.

[4] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 973.

Au XIII[e] siècle, après que la décadence du pouvoir impérial dans l'Allemagne se fût opérée peu à peu, et que simultanément avec cette décadence la marche des événements eut amené la souveraineté des princes et des seigneurs, le village de Monswiller passa sous la domination des évêques de Strasbourg. En 1316, l'évêque Jean de Dirpheim donna en échange et à titre de fief à Eberhard et Eberlin de Greifenstein les villages d'Ingenheim et de Monswiller, avec tous les revenus et droits de juridiction, contre les droits d'advocatie, qui leur compétaient par indivis avec l'évêché sur la partie suburbaine de Saverne et sur les hommes qui y demeuraient.[1]

Le village de Monswiller fit retour à l'évêché de Strasbourg lors de l'extinction des nobles de Greifenstein, arrivée vers le milieu du XV[e] siècle; mais l'évêque Robert de Bavière, au lieu de le réunir à sa crosse, le donna en fief aux frères Walther et Geoffroi de Thann. Cette investiture eut lieu en 1456, et comprenait, outre le village de Monswiller, une foule de biens, de rentes et de revenus. Après le décès de Frédéric de Thann, le fief qu'il tenait de l'évêché lui fit retour, et l'évêque Albert de Bavière en investit son conseiller Jerothée de Rathsamhausen-zum-Stein, suivant acte du samedi après la fête de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, 1484.[2] Le nouveau vassal le céda au commencement du XVI[e] siècle, du consentement du seigneur direct, en arrière-fief à Wolfgang Voltz d'Altenau, et plus tard, en 1513, à la prière de celui-ci, Frédéric de Lützelbourg, son beau-frère, en fut investi par Georges-Albert et Samson de Rathsamhausen-zum-Stein.[3]

Les seigneurs auxquels le village de Monswiller a été successivement inféodé, y exerçaient la haute, moyenne et basse

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 948.

[2] *Anciennes Archives du tribunal de Saverne.*

[3] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, *Alsat. illust.*, t. IV, p. 326, et *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 985.

justice. Ils la faisaient administrer par le Gericht du village, dont la compétence s'étendait à toutes espèces de causes. Ce tribunal se composait du prévôt *(Schultheiss)*, qui en était le président, et de sept échevins comme assesseurs[1]; il se réunissait à la halle communale *(Laube)* et pendant la belle saison sous le tilleul, qui s'élevait sur la place de l'église paroissiale.

Les bans des communes de Saint-Jean-des-Choux et d'Eckartswiller étaient en quelque sorte communs avec celui de Monswiller; aux termes de la constitution colongère de la commune de Saint-Jean-des-Choux, rédigée en 1413, le couvent de Saint-Jean, le village de ce nom et ceux d'Eckartswiller et de Monswiller, avaient un pâturage commun, et partout où allait pâturer le bétail du couvent, celui des deux villages de Saint-Jean et d'Eckartswiller devait suivre.[2]

Le village de Monswiller possédait une maladrerie appelée *Gutleuthaus*, dont l'institution tendait dans son origine au soin des malades affectés de la lèpre, alors fort commune. Cet établissement était situé à une certaine distance du village vers Eckartswiller.[3] L'époque de sa suppression et de sa ruine n'est pas connue.

Dès que Frédéric de Lützelbourg eut été investi à titre d'arrière-fief du village de Monswiller, il s'éleva un différend entre les deux communes et ce seigneur au sujet du droit de pâturage ci-dessus mentionné. Celui-ci prétendait qu'il n'était permis à personne de conduire ses bestiaux en pâture dans le ban de Monswiller, ni d'y causer du dommage, et, comme les deux communes de Saint-Jean et d'Eckartswiller s'étaient avisées d'y mener leurs troupeaux dans un canton appelé

[1] Protocole du greffe de Saint-Jean-des-Choux, déposé en l'étude de Mᵉ Fischer, notaire à Saverne.

[2] M. Hanauer, *Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen-âge*, p. 374.

[3] *Archives du Bas-Rhin*, S. II., 2892.

Monsau, dont toute la pâture avait été consommée, et qu'il en était résulté un dommage qu'il avait fait estimer à la somme de vingt livres deniers, il fit assigner les deux communes pardevant le Conseil de la régence de l'évêché, pour être condamnées à payer cette somme de vingt livres de dommages, avec défense de s'immiscer à l'avenir dans la pâture desdits ban et canton.

Les parties ayant été entendues contradictoirement sur cette demande, le Conseil de la régence de l'évêché rendit, le samedi après la Saint-André de l'an 1525, un jugement par lequel les deux communes ont été renvoyées de la demande formée contre elles, et le sieur Frédéric de Lützelbourg condamné aux dépens.[1]

La mort de Frédéric de Lützelbourg, arrivée en 1552, fit tomber l'arrière fief de Monswiller aux mains de ses fils Bernard et Antoine, et à peine eurent-ils pris possession de l'héritage paternel, qu'ils contestèrent au maire de la colonge de Saint-Jean-des-Choux le droit qui lui compétait en vertu de la constitution colongère commune aux trois villages de Saint-Jean-des-Choux, Eckartswiller et Monswiller, de connaître des délits ruraux commis dans la banlieue de Monswiller, d'y faire une descente et vue des lieux, et d'y procéder à une plantation de pierres bornes. L'abbaye de Saint-Jean-des Choux implora les bons-offices d'Erasme de Limbourg, évêque de Strasbourg, et sous les auspices de ce prélat on conclut, le mercredi après la Saint-Barthélemy 1557, une transaction, par laquelle le maire de ladite colonge, qui était ordinairement le prévôt de Saint-Jean-des-Choux, fut maintenu dans le droit de connaître, mais avec l'assistance des gens de justice d'Eckartswiller et de Monswiller, des délits ruraux commis dans la banlieue de Monswiller, et d'y pro-

[1] *Mémoire pour Louis-Constantin de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, concernant les droits d'usage dans les forêts de l'évêché;* imp. à Strasb., p. 128.

céder avec la même assistance aux abornements et aux plantations de pierres-bornes.[1]

Monswiller avait aussi sa cour colongère; elle appartenait à l'abbaye de Neuwiller, qui la faisait administrer par le directeur de l'hôpital (*Spittler*) de cette ville. Les plaids généraux se tenaient tous les ans le premier lundi après la chandeleur; la justice y était rendue par sept échevins, et tous les colongers qui appartenaient à la cour de Saint-Pierre (patron de l'abbaye) étaient tenus d'y assister et d'y payer leur fermage, à peine d'une amende de deux schillings.

A la cour colongère de Monoltzwiller il devait y avoir trois bêtes mâles, un taureau, un bélier et un verrat pour l'usage des communes de Monoltzwiller et d'Eckartswiller; le Spittler de Neuwiller était tenu de contribuer au prix d'acquisition de ces trois bêtes pour deux tiers, et le curé de Monoltzwiller pour un tiers. L'entretien de la toiture de la nef de l'église de cette commune était à la charge du Spittler, mais celui de la toiture du chœur était à la charge du curé.

Le jour de l'assemblée générale, le Spittler était tenu de servir aux échevins et aux colongers une mesure de vin, un boisseau de noix cassées et trois pains de la valeur d'un schilling.

Le chemin depuis la Zorn jusqu'au Moselbach à travers la forêt devait avoir une largeur de quinze pieds. et être commun aux habitants de Monoltzwiller et du Creutzfeld.

Celui qui était né au Creutzfeld, devait payer aux colongers qui appartenaient à la cour du Spittler un demi-huitième de seigle, mais en compensation de ce droit il jouissait du parcours dans le ban de Monoltzwiller jusqu'à la Zorn, avec dispense d'envoyer ses bestiaux au troupeau communal.

La dîme du ban de Monoltzwiller se percevait par le curé et le Spittler.

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. H., 2891.

Le rotule colonger qui renferme ces dispositions, se conserve aux archives départementales (fonds de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux)[1]; il ne remonte qu'à l'année 1625, et a été sans doute rédigé d'après des règlements plus anciens. Il se conserve aux mêmes archives (fonds de l'évêché de Strasbourg),[2] un acte émis par Dieterich de Bischofsheim, curé de Monswiller, le 5 mars 1278, et portant que l'hospi talier de Neuwiller était en droit de percevoir deux parts de la dîme de Neuwiller.

Après la disparition du régime colonger, les bêtes mâles de la commune de Monswiller étaient à la charge du chapitre de Neuwiller pour deux tiers et du curé pour l'autre tiers, et le produit des amendes, des délits ruraux se partageait entre eux.

Pendant près de deux siècles, les nobles de Rathsamhausen-zum-Stein se soumirent aux conditions de vassalité envers les évêques de Strasbourg, et leur prêtèrent foi et hommage pour le village de Monswiller, qu'ils avaient cédé par sous-inféodation aux nobles de Lützelbourg, et dont Bernard de Lützelbourg avait été investi en 1570 par Wolf Dieterich de Rathsamhausen-zum-Stein.[3]

L'évêque de Strasbourg François-Egon de Fürstenberg donna, par lettres du 17 juin 1655[4], à Jérothée-Constantin de Rathsamhausen-zum-Stein et à ses trois frères Georges-Godefroi, Philippe-Sickart et Christophe-Guillaume, une nouvelle investiture des fiefs qu'ils tenaient de l'évêché. Cette investiture comprend le village de Muntzweiler (Monswiller) avec le ban, la juridiction, les eaux, les pâturages, droits et appartenances. En 1669, Hermann-Egon, landgrave de Fürstenberg, acquit des nobles de Lützelbourg le village de Mons-

[1] S. H., 2892.
[2] S. G., 5407.
[3] *Archives départ. du Bas-Rhin*, S. G., 985.
[4] Schœpflin, *Als. diplom.*, t. II, p. 502.

willer moyennant la somme de deux mille cinq cents florins.[1] L'évêque François-Egon de Fürstenberg ne consentit à cette aliénation qu'à la condition que le landgrave de Fürstenberg, son frère, recevrait ce village à titre de fief relevant directement de l'évêché; mais comme elle avait été conclue sans que l'on eût consulté les Rathsamhausen-zum-Stein, de qui relevait l'arrière-fief, et qu'ils refusaient avec énergie de renoncer à leurs droits, l'évêque François-Egon, devenu héritier du landgrave son frère, et qui ne voulait pas leur rendre foi et hommage et dépendre d'eux comme arrière-vassal, céda en 1686 le village de Monswiller à Jean Fries, conseiller à la Chambre des comptes de Saverne, moyennant la somme de six mille livres tournois [2], à charge par lui de le tenir de l'évêché à titre de fief héréditaire, dont il fut investi en 1687. L'évêché avait admodié en 1681 pour six années les revenus de Monswiller à Jean-Georges Mayerhoffer, directeur à la Chambre des comptes.[3]

Cependant le sieur Jérothée-Constantin de Rathsamhausen-zum-Stein, fils de Georges-Frédéric, avait terminé le cours de sa carrière terrestre en 1675 sans laisser de postérité; son frère Georges-Godefroi l'avait suivi dans l'éternité, ne laissant que des filles; il restait encore deux frères, Philippe-Sickart et Christophe-Guillaume, mais tous deux étaient frappés d'aliénation mentale; comme leur état de « démence et de fureur insanable » les rendait incapables de succéder aux fiefs que leur maison tenait de l'évêché de Strasbourg, et de s'acquitter des devoirs auxquels ils étaient obligés comme vassaux, qu'ils ne pouvaient rendre service ni au souverain ni au seigneur direct, et qu'ils avaient été, même du vivant de leur frère Georges-Godefroi, exclus de la possession desdits fiefs et réduits à une pension viagère de sept cents livres par

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 985.
[2] *Ibidem*.
[3] Grandidier, *Œuvres inédites*, t. VI, p. 101.

an, le cardinal-évêque de Strasbourg, Guillaume-Egon de Fürstenberg, se trouva en droit de disposer de ces fiefs, avec le consentement du roi, en faveur de telle personne qu'il jugerait à propos et ayant les qualités pour ce requises et nécessaires; en conséquence il fit, le 7 novembre 1690, avec M. Jules-Louis de Bolé, seigneur de Chamlay, de Baldenheim et de Westhausen, maréchal-général-des-logis des camps et armées du roi, un traité par lequel il prit l'engagement de lui conférer, sous le bon plaisir et l'agrément du roi, moyennant la somme de trente-six mille livres, « tous et chacun les fiefs qui étaient possédés par la maison de Rathenhausen-à-la-Pierre relevant dudit évêché; dans les lettres d'investiture seront aussi compris les biens que ladite maison de Ratzenhausen a donnés en arrière-fief, à l'exception du village de Muntzweiler, que la maison de Lützelbourg a autrefois tenu en arrière-fief de ladite maison de Ratzenhausen, et que feu le seigneur-évêque de Strasbourg a acquis de ladite maison de Lützelbourg, et qui depuis a été vendu par Son Altesse Eminentissime au sieur Fries, qui le tient actuellement, à condition que le possesseur dudit village sera tenu des foi et hommage envers ledit seigneur de Chamlay aussi bien que tous les autres arrière-vassaux.[1] » Ce traité fut confirmé et approuvé par le roi Louis XIV au mois de janvier 1691, et suivi au mois de mars suivant des lettres d'investiture. Le sieur Fries, comme possesseur du village de Monswiller. rendit foi et hommage au seigneur de Chamlay, et promit de s'acquitter des devoirs et des services auxquels l'arrière-fief de Monswiller était assujetti. En 1711. le sieur Jean Fries, alors directeur de la Chambre des comptes de l'évêché, retrocéda, du consentement de M. Jules-Louis de Chamlay au prince-évêque de Strasbourg Armand-Gaston de Rohan le village de Monswiller avec ses appartenances et ses dépen-

[1] Schilter, *Codex juris feudalis*, p. 331

dances.[1] Quoique le rachat de ce village fût fait des propres deniers du prince-évêque, celui-ci ne l'unit pas moins à sa crosse, et ses habitants lui prêtèrent foi et hommage avec la plus grande satisfaction.

Le village de Monswiller, quoique dépendant du domaine de l'évêché, avait conservé son bailli particulier chargé d'y administrer la justice, et dont la charge avait été érigée en titre d'office, cette charge étant devenue vacante par le décès du titulaire, le sieur Jean-Philippe Knepffler, le prince-évêque de Strasbourg, Louis-Constantin de Rohan réunit, par un décret du 2 mars 1761, pour le bien du service, le village de Monswiller au bailliage de Saverne.[2] Ce décret fut enregistré le 11 du même mois de mars au Conseil de la régence de l'évêché séant à Saverne.

Des difficultés s'étant élevées entre le cardinal Louis-Constantin Rohan et les communautés de Monswiller et de Zornhofen, au sujet des droits de pâturage qui compétaient aux habitants de ces deux localités dans les forêts domaniales de l'évêché, l'affaire fut portée devant le Conseil souverain d'Alsace, qui, par son arrêt du 16 janvier 1764, a maintenu et gardé les prévôts, préposés et communautés de Monswiller et de Zornhofen dans la possession immémoriale où ils ont été et sont du pâturage pour leurs bestiaux, à l'exception des chèvres et des moutons, dans les forêts de la Monzau, du Frauenwald et d'Espen, conjointement avec les communes de Saint-Jean-des-Choux et d'Eckartswiller.

Je ne sache pas que la communauté de Monswiller ait eu un sigille à elle propre, du moins je n'en ai pas trouvé d'empreinte; l'*Armorial d'Alsace* dit qu'elle portait pour armoiries d'or à trois lions de gueules.[3] Au XVI[e] siècle, l'église paroissiale de cette localité avait son sigille, dont le diamètre

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G., 986

[2] *Archives de la famille Meyerhoffen de Saverne.*

[3] P. 235

était de $0^m,35$. et qui représentait la sainte Vierge à demi-corps, couronnée, tenant de son bras senestre le Christ enfant et de sa main dextre une haute fleur de lys, et accompagnée en pointe de la lettre capitale *M*. La légende était ainsi conçue :

† S. ScTE MARIE IN MONZWILLER.

Depuis la Révolution, la commune de Monswiller fait partie du canton de Saverne. Monswiller, gracieusement posé presque à l'orifice de la fraîche vallée de la Zorn et dominé par le pittoresque amphithéâtre des montagnes que couronnent les ruines des châteaux de Haut-Bar, de Géroldseck et de Greifenstein, s'allonge du nord à l'est, à une très faible distance de cette ville (2 kilomètres à peine). Un ruisseau vif et limpide, le Michelbach, l'arrose dans toute sa longueur, la Zorn le baigne à l'est, et le chemin d'intérêt commun de Saverne à Dossenheim le traverse. Ce village ne présente plus l'aspect triste et désolant qu'il avait autrefois; ses maisons annoncent que l'aisance et le confortable y ont pénétré. Le territoire de Monswiller se compose de 472 hectares, dont 145 en terres arables, 137 en prairies, 12 en vignes et 188 en forêts. L'ancien livre terrier remonte à l'année 1661.

Cette commune possède deux maisons d'école nouvellement construites, une pour les garçons, une autre pour les filles, des instituteurs et institutrices, bien rétribués.

II.

Tutti onor gli fanno.
DANTE ALIGHIERI.

De toute antiquité l'église de Monswiller, qui est consacrée en l'honneur de la sainte Vierge Marie en son assomption, étaient un pèlerinage que venaient saluer une troupe de fidèles partis de tous les points de la Lorraine et de l'Alsace. Mais c'était surtout le samedi après la Pentecôte et pendant

plusieurs siècles que les populations de vingt-quatre paroisses des environs avaient la pieuse habitude de s'y rendre processionnellement. Ce pèlerinage est encore aujourd'hui le plus fréquenté de l'Alsace après celui de Marienthal.[1]

En l'an 1417 cette humble église vit une cérémonie imposante, dans laquelle l'évêque Guillaume de Diest, qui occupait depuis vingt-quatre ans le siége de Strasbourg, reçut enfin l'onction de la prêtrise. L'inscription suivante, encastrée dans la paroi occidentale de cette église, nous a conservé le souvenir de cette ordination :

*

ANNO.DM.M.CCCC.XV.II
DIE.CABBATI.QUA.IN.ECCLE
SIA.DEI.CANTATVR . CARITAS.WILHEL
MVS.DE.DIETSCH.EPISCOPVS ARGEN
TINENSIS.ORDINATVS.EST.IN.HAC
ECCLESIA.IN.PRESBITERVM.OB HONORE
BEATE.MARIE.VIRGINIS.GLORIOSE

TRADUCTION.

En l'an du Seigneur 1417, le samedi où l'on chante à l'église de Dieu *Caritas*, Guillaume de Dietsch, évêque de Strasbourg, a été ordonné prêtre dans cette église, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

En 1471, les administrateurs de plusieurs maladreries situées dans le diocèse de Strasbourg, fondèrent, sous les auspices du Magistrat de Saverne, une conférence qui avait

[1] M. DE BUSSIÈRE, *Culte et pèlerinages de la T. S. Vierge en Alsace*, p. 134.

* A cette place était sculpté un écusson qui est actuellement mutilé.

pour but de faire célébrer dans l'église de Monswiller, tous les trimestres, un anniversaire pour la consolation des pauvres qui languissaient dans ces léproseries et le salut de tous les hommes qui avaient fait des largesses à ces établissements, ou qui leur en feraient à l'avenir. La charte de fondation, émise par le Magistrat de Saverne le jour de Pentecôte 1471, énumère les divers établissements qui s'étaient concertés et affiliés à la congrégation : c'étaient les maladreries de Saverne, Neuwiller, Ingwiller, Bouxwiller, Hochfelden, la Petite-Pierre, Marmoutier, Brumath. Wingersheim, Eckbolzheim, Odrazheim, Kutzenhausen et celles situées sur la côte de Saverne, à Loch. au Leitzenberg et dans les Aspen.[1] Le curé de Monswiller promit et s'obligea dans l'instrument de fondation ci-dessus mentionné, de chanter une grand'-messe et de faire dire deux messes basses chaque fois aux Quatre-Temps, pour le repos et le salut des pauvres languissants et de leurs bienfaiteurs, contre l'envoi de trois schillings et une rente annuelle de six schillings.

Les divers établissements qui constituaient la confrérie achetèrent un calice en vermeil pour la somme de quinze florins et en firent don à l'église de Monswiller; de son côté le curé de cette paroisse prit encore l'engagement de dire tous les mois devant l'image de la Sainte-Vierge la messe des morts, et de chanter les psaumes *Miserere* et *De profundis* pour les trépassés.[2]

L'évêque Robert de Bavière confirma. le samedi après la purification de la Sainte-Vierge 1474, « l'honorable confrérie des pauvres lépreux qu'on appelle les bonnes gens », et accorda à tout chacun faisant partie de la congrégation ou qui lui donnerait des aumônes, des indulgences de quarante jours pour les péchés mortels et d'une année pour les péchés

[1] Les trois dernières localités me sont inconnues.
[2] *Archives de l'hospice de Saverne.*

véniels. Son pieux exemple fut imité par ses successeurs Albert de Bavière et Guillaume de Honstein, qui confirmèrent ces indulgences, l'un en 1505 et l'autre en 1507.[1]

Cette conférence était placée sous la surveillance immédiate du Magistrat de Saverne et administrée par le receveur des léproseries de cette ville; elle était dotée de biens, de rentes et de revenus.

En 1496 une nouvelle confrérie fut instituée dans l'église de Monswiller, en l'honneur de la Sainte-Vierge et pour le salut des pauvres pécheurs et des âmes qui expient leurs fautes dans le purgatoire; elle renfermait des personnes de l'un et de l'autre sexe, de tout rang et de toute condition; elle était placée sous la présidence du prévôt du chapitre collégial de Neuwiller, et administrée par ce chapitre, qui devait, comme un *Corpus unitis viribus*, veiller à sa conservation et la propager dans toute la contrée.[2]

« On la nommait, dit M. de Bussière[3], confrérie de Notre-Dame-de-l'Assomption; presque tous les pèlerins s'y faisaient admettre. L'association avait adopté comme fête principale le 15 août. Le pape Alexandre VI a accordé à perpétuité en 1496, aux membres de la confrérie de Monsweyler qui se seront confessés et auront communié :

Une indulgence plénière, le jour de leur admission, le quatrième dimanche après Pâques, et à l'article de la mort.

Une indulgence de sept années et autant de quarantaines aux fêtes de la Vierge.

Des indulgences de soixante jours ont été attachées en outre à l'accomplissement de toutes les œuvres de charité et de piété par les confrères.

« Marie, dit cet acte, a choisi Monswiller comme lieu de

[1] *Archives de l'hospice de Saverne.*

[2] Voyez l'ouvrage intitulé : *Mater admir. Montisvil.*, p. 182.

[3] M. de Bussière, *Culte et pélerinage de la T. S. Vierge en Alsace*, p. 134.

son repos; elle l'a béni, elle a rassasié et consolé ceux qui l'y ont invoquée; elle a converti les pécheurs qui sont venus y implorer son assistance; elle y a terrassé ses ennemis. »

En 1497 on reconstruisit la tour de l'église de Monswiller, dont on conserva néanmoins la porte romane qui paraît remonter au XII[e] siècle. Pour subvenir aux frais de cette reconstruction, le curé Gabriel Raspe emprunta, du consentement de l'évêque Albert de Bavière et de l'abbé Hugues de Neuwiller, en sa qualité de collateur de cette paroisse, à Thiébaut Schœnbecker, chanoine du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg, la somme de cent soixante florins.[1]

L'aspect de cette tour est sévère et imposant; elle fut reconstruite dans le style primitif et mérite l'attention de l'archéologie; elle est carrée, divisée en trois étages, construite en pierres équarries et garnie d'arcatures; des fenêtres cintrées, géminées et séparées par des colonnettes, sont percées dans le dernier étage.

En 1511 l'anniversaire fondé pour les lépreux appelés « bonnes gens » fut augmenté de trois messes, à la louange et en l'honneur de Dieu tout-puissant, de Marie sa bien-aimée mère et de tous les saints, et pour le repos et le salut des lépreux présents et futurs, à charge par ces établissements de transmettre tous les Quatre-Temps au curé de Monswiller huit schillings au lieu des trois stipulés dans la charte de fondation.[2]

Cette confrérie subsistait encore vers la fin du XVI[e] siècle, et selon toute apparence elle trouva sa fin dans les guerres et les troubles religieux du XVII[e] siècle.

L'église d'Eckartswiller était une filiale de celle de Monswiller, et le curé de celle-ci en était à la fois le chapelain et le prémissaire.[3]

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G , 1738.
[2] *Archives de l'hospice de Saverne.*
[3] *Archives du Bas-Rhin*, S. G. 1740.

Au mois de mai 1525, dans la fameuse expédition du duc Antoine de Lorraine contre les paysans révoltés, le sieur d'Hoste nommé Béthune, capitaine des archers du corps du prince de Guise, qui avait été blessé en poursuivant les ennemis devant Saverne, fut transporté mourant à Monswiller, « situé ou meillieu de la prairie, dessoubz Saverne, sur le ruys de Sor[1] », et reçut la sépulture dans l'église de ce village.

L'abbaye de Neuwiller, qui était le collateur de la paroisse de Monswiller, avait affecté à l'entretien du curé et de l'église un petit bois sis au ban de cette commune, et appelé *Baurenhölzel.*[2] L'abbaye et la communauté de Saint-Jean avaient constamment usé du droit de vaine et de grasse pâture dans cette forêt; mais en 1537, ayant été troublées dans l'exercice de ce droit, elles firent assigner les vénérables doyen et chapitre de l'église collégiale Neuwiller, *tamquam rectores ecclesiæ parochialis in Monolswiller,* et Nicolas Beltz, curé de cette paroisse, devant le Consistoire ecclésiastique de Strasbourg, en reconnaissance de ce droit, et par jugement rendu par ce tribunal le 22 septembre de ladite année, elles furent maintenues dans le droit de faire paître le bétail dans ledit bois, et d'y envoyer leurs porcs à la glandée.[3]

En 1622, le 10 janvier, une bande des soudards de Mansfeld, que l'héroïque défense des habitants de Saverne avait forcée à lever le siége de leur ville, tomba sur le village de Monswiller; attirés par les richesses qu'ils supposaient que l'église de ce lieu contenait, grâce à la libéralité des pèlerins, ils en forcèrent l'entrée, enlevèrent les ornements et les vases sacrés, foulèrent aux pieds les images des saints et les objets

[1] Volzyr, *Guerre des Rustauds*, liv. II, chap. 4, p. 147 de la nouvelle édition.

[2] Ce bois a été vendu, à la Révolution, comme bien national, et défriché il y a une quarantaine d'années.

[3] *Archives de Saverne*, liasse 63.

du culte, et pillèrent ce qu'il y avait à piller; puis ils livrèrent l'édifice sacré à l'incendie. Les flammes s'étendirent avec une telle rapidité, qu'en peu de temps la nef fut entièrement consumée, et s'écroula sous d'immenses débris. La tour seule échappa à la destruction. La tradition raconte qu'après le départ de cette soldatesque impie, les habitants accoururent en gémissant, et qu'ils furent émerveillés de retrouver au milieu d'un monceau de cendres et de débris la statue de la Sainte-Vierge entièrement intacte, sans qu'il y parût le moindre vestige du feu.[1] Cet événement miraculeux se répandit dans toute la contrée avec la rapidité de l'éclair. On traça sur la statue si miraculeusement conservée les vers suivants :[2]

Alss man zählt 1622 Jahr,
Im Jenner sich begeben für wahr
Dass der Mansfelder Zabern die statt
Mit grossem Ernst belägert hatt,
Davon aber mit Schand abgezogen
Und seinen Zorn allhie geflogen;
Dann diese Kirch und drey altar
Verbrennt und verstört hat gantz und gar,
Diss Bildt ist auff dem Kirchhoff noch verborgen
Mit Erd und Æsch bedeckt gefunden worden.
Darumb dann zu Lob Gott dem Herren
Auch Maria seiner Mutter zu Ehren
Hat diss Bild also eingefassen
Und durch den Mahler ziehren lassen
Ertzherzog Leopoldi officier
Friedrich Gallenius Lombardier.
Lass dir, o Maria, befohlen sein,
Zabern die Statt, die Burger ins gemein,
Mich dein Diener, die gantze Christenheit
Dass wir mit dir leben in Ewigkeit.

[1] Il existe en Alsace plusieurs légendes semblables sur l'image de la sainte Vierge.

[2] *Beschreibung der wunderbarlichen Mutter Gottes Maria zu Monszweiler*, p. 94.

TRADUCTION.[1]

« Quand on comptait l'an 1622, il arriva au mois de janvier que Mansfeld assiégea très rigoureusement la ville de Saverne, mais il battit honteusement en retraite et fit tomber sa colère sur ce lieu; il brûla cette église et ses trois autels, et les démolit de fond en comble. Cette image a été retrouvée au cimetière, couverte de terre et de cendres. C'est pourquoi Frédéric Gallenius le Lombard, officier de l'archiduc Léopold, l'a fait enchâsser et orner par un peintre. O Marie! protégez la ville de Saverne et ses habitants; protégez-moi qui suis votre serviteur; protégez toute la chrétienté, afin que nous puissions vivre éternellement avec vous. »

On donne à cette image de la Sainte-Vierge une origine très reculée et même contemporaine ds la primitive église; toutefois rien ne prouve qu'elle puisse revendiquer un âge aussi vénérable. Les lettres de confirmation que l'évêque Robert de Bavière émit en 1474 en faveur de la confrérie des maisons *des bonnes gens*, nous apprennent que cette image a été peinte et restaurée à cette époque.

Cette image tient dans ses bras le Christ enfant; elle est ornée d'un manteau d'étoffe ou plutôt d'un voile à deux longues ailes, déployées et étalées, qu'on change selon la couleur liturgique de l'office, c'est-à-dire blanc dans le temps pascal. rouge pour la Pentecôte, violet pour le carême; la mère et l'enfant sont coiffés d'une couronne fermée, dite couronne impériale; le divin enfant est habillé d'une robe d'une étoffe semblable au vêtement de sa mère, et tient un globe à la main.

Un catalogue, rédigé par l'autorité ecclésiastique, attribue à cette image une foule de miracles

[1] Cette traduction est empruntée à l'ouvrage de M. DE BUSSIÈRE, ayant pour titre : *Culte et pèlerinage de la tres sainte Vierge en Alsace*, p. 130

Il existe dans l'église de Monswiller une cloche qui a été fondue en 1648 par Melchior Edel, de Strasbourg, lequel fut le chef d'une dynastie de fondeurs, dans laquelle son établissement s'est honorablement maintenu jusqu'à ce jour.

Après la guerre de Trente-Ans, le manque de prêtres était si grand que l'on fut obligé d'unir la cure de Steinbourg à celle de Monswiller, et pendant quelque temps le curé de cette dernière localité fut chargé de la desserte des deux paroisses.[1]

Vers la fin du XVIIe siècle, l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, comme seigneur territorial de Zornhofen, qui était une annexe de la paroisse de Monswiller, s'entendit avec le curé et les autorités de cette localité pour en reconstruire l'église qui menaçait ruine, et qui était d'ailleurs insuffisante aux besoins de la population et des nombreux pèlerins qui y venaient faire leurs dévotions. Cette reconstruction fut confiée à deux tailleurs de pierre de Strasbourg, Gall-Liebarth et Jean-Michel Kohler, aux termes d'un accord qui fut conclu le 16 mai 1697 entre eux et le Révérend de Lamothe, curé de Monswiller, Meinrad Agricola, confesseur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, Joseph Gug, receveur du couvent, et Laurent Laquay, prévôt de Monswiller.[2] Les travaux de reconstitution furent promptement menés à bonne fin. La tour carrée fut la seule partie de l'ancien édifice qu'on conservât.

Cette tour est couronnée d'un toit pyramidal qui s'élance vers le ciel; cette flèche, qui date de la reconstruction de l'église, est en charpente recouverte d'ardoise; elle est surmontée, au lieu du coq traditionnel, d'une Sainte-Vierge en fer forgé et doré, qui est debout, tout environnée de rayons,

[1] *Archives de Saverne.* Registre de l'ancienne paroisse, de l'an 1649.

[2] Cet accord se conserve en l'étude de M. Fischer, notaire à Saverne, dans une liasse de papiers et de documents divers relatifs à l'ancien bailliage de Saint-Jean-des-Choux.

portant sur son bras senestre l'enfant Jésus, et tenant de sa main dextre une haute fleur de lis.

Cette église, parfaitement orientée d'après les prescriptions liturgiques et n'ayant qu'un plafond horizontal revêtu de plâtre, est remarquable par sa belle simplicité. Le chœur, assez allongé en retrait sur la nef, se termine en polygone; il fut reconstruit dans le style ogival. La nef, éclairée par de grandes fenêtres ogivales, est remarquablement large; ses parois sont tapissées de tableaux ou *ex-voto*, qui témoignent plus en faveur de la piété des fidèles que du talent des artistes.

Après avoir subi diverses vicissitudes, la confrérie de Monswiller fut reconstituée au commencement du XIX[e] siècle. Le samedi des Quatre-Temps avant le dimanche de la Trinité se célèbre sa fête, au milieu d'une immense affluence de fidèles, par une procession connue en Alsace et en Lorraine sous le nom de *Grosser Kreuz-Gang zu Monsweyler*.

Avant la Révolution. l'église de Monswiller était très riche en ornements et vases sacrés; ses richesses se trouvent constatées par l'inventaire qui en fut dressé les 28 juin et 8 octobre 1749.[1]

DAGOBERT FISCHER.

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G. 5408.

(La fin à la prochaine livraison)

NOTICE

SUR

SÉBASTIEN BRANT

—

Suite et fin *

—

Plusieurs fois déjà j'ai mentionné le *Narrenschiff*, c'est l'œuvre capitale de Brant. Quelques humanistes ont admiré davantage ses poésies latines; aujourd'hui elles sont presque oubliées, on ne parle généralement que de son *Narrenschiff*. Il y dépeint et censure les mœurs de ses contemporains; nous savons déjà de quel œil sombre il regardait ces mœurs. En ne s'en tenant qu'au titre, on pourrait croire qu'il a voulu se railler; on verra que rien n'a été plus éloigné de sa pensée que la raillerie. Le *Narrenschiff* n'est pas une production de sa première jeunesse; quand il le composa il était arrivé à la maturité, et comme il le fit réimprimer encore en 1512 sans changement, on peut le considérer comme l'expression la plus exacte de sa manière d'envisager le train du monde. Mais tout n'est pas original dans le livre; déjà l'idée-mère, celle de représenter les hommes comme des fous, n'était pas une nouveauté. Au moyen-âge elle était très répandue; en France il y avait des associations et des fêtes des fous, en

* Voir les livraisons de Janvier-Février-Mars 1874, pages 3 à 56, et Avril-Mai-Juin, pages 161 à 216.

Allemagne on donnait le nom de folie à toutes sortes de travers ; dans les deux pays on suivait une intention satirique, on voulait rire aux dépens des fous. Brant s'empara du mot, mais le prit dans un autre sens, plus large ; le prêtre zurichois, Félix Hemmerlin, de la première moitié du quinzième siècle, dont Brant publia pour la première fois les œuvres en 1497, avait qualifié de folies les vices[1] ; Brant, de même, entendait par folie l'orgueil, l'impiété, la corruption morale, en un mot l'oubli de la loi et de la règle de Dieu ; chaque homme, disait-il, est poussé par un instinct naturel à chercher le bonheur, mais comme on s'obstine à ne pas se laisser guider par la sagesse, on tâtonne, on s'égare, on trébuche, on tombe dans la folie[2]. Il ne songeait donc pas aux ridicules, il songeait au péché ; les ridicules eux-mêmes n'étaient pour lui que des formes que le péché affecte. Ces idées le poursuivaient dès sa jeunesse. Un libraire de Leipzig, M. Weigel, grand *collectionneur* de curiosités xylographiques et typographiques, possède cinq gravures sur bois qui représentent des fous ; le professeur Zarncke, un des plus récents éditeurs du *Narrenschiff*, a démontré qu'elles avaient fait partie d'une même feuille d'images ; chacune d'elles est accompagnée d'une sentence rimée ; M. Zarncke a retrouvé aussi les vers pour les trois dessins qui primitivement avaient complété la feuille.[3] Il pense que celle-ci est antérieure à l'année 1485, peut-être même antérieure à 1480, et que c'est elle sans doute qui a inspiré à Brant la première pensée de son livre. Contrairement à l'opiuion de ce savant, je suis très porté à croire que Brant pourrait bien être lui-même l'auteur de la feuille : on sait

[1] *Felicis Hemmerlin... varie oblectationes. opuscula et tractatus.* S. l. et a. (Bâle, Kessler. 1497), 4°. — *Doctoratus in stultitia*, 1450, satire contre un adversaire personnel de Hemmerlin, auquel il s'adresse au nom de tous les *fatui* et *folli* imaginables ; f° c c 5.

[2] *Narrenschiff*, chap. 107, vers 37 et suiv.

[3] *Zur Vorgeschichte des Narrenschiffs*. Leipz., 1868 et 1871.

qu'il en a publié plus d'une de cette espèce ; les sentences expriment sa propre tendance morale et religieuse ; elles ne sont rien moins que satiriques, elles disent, par exemple, que ceux-là sont fous qui préfèrent les biens passagers à la vie éternelle, qui s'adonnent à l'orgueil, qui sont trompeurs et menteurs, qui entreprennent ce qu'ils ne peuvent pas accomplir, etc. ; tout cela se retrouve chez Brant ; les formules mêmes sont identiques, plusieurs sentences commencent par ces mots : *der ist ein Narr* (celui-là est un fou), exactement comme beaucoup de chapitres du *Narrenschiff.* L'incorrection de la langue n'est pas une preuve contre Brant ; il a fait ces vers très jeune, quand il était moins habitué à manier l'allemand que le latin ; et si quelques formes se rapprochent du dialecte souabe, il faut en conclure que la feuille a aussi été publiée en Souabe ; rien n'était plus commun alors que d'approprier une œuvre allemande au langage de la ville ou de la contrée où on en faisait une nouvelle édition. Ces feuilles, destinées au peuple, se répandaient partout, mais s'usaient et se perdaient très vite ; le fait que celle dont il s'agit paraît être imprimée à Ulm, ne suffit pas pour nier la possibilité d'une impression antérieure à Bâle. Au lieu de supposer qu'elle est devenue le point de départ accidentel de Brant, je pense plutôt qu'elle est une première et informe ébauche de son projet de peindre les hommes comme des fous. Il ne faut pas oublier non plus la manière dont il compléta les N au bas de la lettre injurieuse qui lui fut adressée en 1482 ; il voulut dire qu'il n'y avait qu'un fou qui pût l'attaquer de la sorte. Depuis ce temps, folie était pour lui synonyme de sottise, malveillance, méchanceté.

L'idée accessoire, mais digne d'un poète satirique, de rassembler les fous dans un navire, n'est pas non plus de l'invention de Brant. Longtemps avant lui, la poésie allégorique et morale du moyen-âge avait fait un usage fréquent et varié du vaisseau. Dans le *Renart novel*, Renart, personnification de

Satan, construit une arche dont toutes les parties représentent des vices; il la lance en mer pour en combattre une autre, qui n'est composée que de vertus. C'était là une allégorie trop subtile pour convenir à l'imagination du peuple; celle d'un vaisseau portant des fous était plus naturelle, plus humoristique; elle formait l'objet de plaisanteries populaires, et paraît déjà dans des vers allemands du quatorzième siècle; il se peut qu'elle se rattache à la coutume suivie dans de certaiues contrées, lors du carnaval, de faire monter des gens masqués dans une barque ou sur uu char en forme de barque. Il nous importe peu de savoir si cette coutume était une réminiscence du vieux paganisme germauique; pour prouver, comme on a voulu le faire, que c'est elle qui a inspiré Brant, il faudrait prouver d'abord qu'on l'aurait pratiquée à Strasbourg ou à Bâle: or, il serait difficile d'administrer cette preuve, il n'y a pas le moindre souvenir de cet usage dans notre pays, on ne paraît l'avoir connu qu'en Hollande. En 1488, maître Jodocus *Gallus* (Hahn), de Rouffach, fit à Heidelberg un discours [1] où il parle d'un *vaisseau léger* qui traverse les airs et qui porte, non des fous, mais des mauvais sujets qui avaient allégé leur bourse en ne faisant rien que boire et s'amuser. Ce discours facétieux n'a aucun rapport avec l'ouvrage de Brant. Je n'ai tenu qu'à constater que l'allégorie du vaisseau n'était pas nouvelle: Brant l'adopta avec d'autant plus d'empressement qu'il crut la trouver aussi dans la Bible; au Psaume CVII, 23-27, il y a ces mots: « Ceux qui descendent sur la mer dans des navires, faisant commerce dans les grandes eaux..., montent aux cieux et descendent aux abîmes, leur âme se fond d'angoisse, ils branlent et chancellent comme un homme ivre, et toute leur sagesse leur manque. » Brant mit ces mots en tête de son poème comme épigraphe, sans réfléchir qu'ils

[1] *Monopolium des Liechtschifs;* dans le *Directorium statuum, seu verius tribulatio seculi,* publié par Wimpheling. S. l. et a. (1489), 4°.

étaient absolument étrangers à son but; l'auteur du Psaume parle, dans l'acceptation la plus littérale, de navigateurs surpris et troublés par des tempêtes; il ajoute même que dans leur détresse ils invoquent le secours de Dieu, ce que ne font pas les fous.

Quoi qu'il en soit, c'était une idée féconde; on ne peut que regretter qu'elle n'ait pas été développée d'uue manière plus conséquente. Dans le prologue, Brant mentionne, à cause du grand nombre de fous qu'il s'agit d'embarquer, une foule de vaisseaux de diverses grandeurs et formes, toute une flotte; les voyageurs croient partir pour une espèce de pays de cocagne, auquel il donne le nom de *Narragonie;* ils naviguent sans règle, ils ne consultent pas la boussole, ils ne savent se servir ni des voiles ni des rames; aussi, au lieu d'aborder au rivage désiré, ils font naufrage au milieu d'écueils et se perdent dans l'abîme. Brant ne serait-il pas devenu plus dramatique, s'il avait su maintenir cette comparaison à travers tout son livre, s'il avait insisté davantage sur les aventures, les péripéties, les dangers de la folle pérégrination? Il y avait là pour un vrai poète les motifs les plus intéressants. Chez Brant, le voyage est esquissé à peine dans un des derniers chapitres du poème allemand et dans le prologue de la traduction latine; il a l'air d'y avoir pensé trop tard pour en tirer tout le parti possible. Il faut convenir, sans doute, que le but qu'il s'était proposé ne comportait pas une description plus soutenue de la navigation elle-même; il voulait avant tout caractériser les passagers; le mot *vaisseau* revient assez souvent, mais ce n'est chaque fois que pour dire que tel ou tel y doit avoir sa place. A mesure qu'il avance, il s'aperçoit que son navire est trop chargé; il en amène d'autres, pour les artisans et leurs ouvriers, pour les flatteurs et les parasites, jusqu'à ce que finalement la plupart des fous se rencontrent dans le grand vaisseau de cocagne (*Schlaraffenschiff*),

qui lui-même est encore suivi d'une foule de barques. Par moment même cette image lui échappe, il la remplace par celle d'une danse des fous et d'un char des fous. Là est précisément le défaut principal du livre ; comme production littéraire, le *Narrenschiff* n'est sous aucun rapport une œuvre d'art ; on n'y découvre nulle trace d'un souci quelconque de la composition. Brant l'a écrit sans plan, au jour le jour ; à mesure qu'un travers le frappait, il le saisissait et l'ajoutait, sans se préoccuper de ce qui précédait ou de ce qui pourrait suivre. D'ailleurs, on ne voit pas quel ordre il aurait pu adopter ; il prend les folies telles qu'il les observe, elles n'ont de commun entre elles que d'être des folies, elles ne se dégagent pas les unes des autres. De là le caractère incohérent, le décousu du livre ; plusieurs fois Brant était sur le point de s'arrêter, mais non, il lui arrivait un nouveau fou, il trouvait incessamment des additions à faire ; en vérité, le nombre des fous étant illimité, comme il l'affirme, il n'y avait pas de raison pour qu'il finît. Il revient même à plusieurs reprises sur les mêmes folies, il avait oublié de les avoir traitées une première fois. Après les deux premières éditions, il aurait voulu en donner une augmentée ; il ajouta quelques chapitres à la traduction latine faite par son ami Locher, et qualifia de *fragmenta narragonica* son poème sur la corruption des hommes qui vivent sans ordre ; il le rattacha même directement au *Narrenschiff* ; après avoir décrit en ce dernier les divers aspects de la folie, il voulut en rechercher la cause, et trouva que cette cause n'était autre que le mépris de la règle. Il y a toutefois une règle que Brant a ignorée, je veux dire celle qui doit présider à la composition littéraire ; son *Narrenschiff* n'est construit que de morceaux détachés, de pièces de rapport dont on pourrait intervertir l'ordre, sans déranger un plan qui n'existe pas. Feu M. G. Wackernagel a fait la très juste observation que l'ouvrage ne semble former « qu'un fascicule de feuilles volantes », indépendantes les

unes des autres[1]. Dans les danses des morts, on suivait au moins l'ordre hiérarchique des personnages; dans le *Narrenschiff*, qui à d'autres égards n'est pas sans analogie avec ces danses et qui y fait même des allusions, tout est pêle-mêle comme dans un carnaval, mais dans un carnaval trop sérieux pour être amusant. En un mot, c'est un assemblage fortuit de portraits, qui ne sont souvent que des croquis inachevés, mais dans lesquels, il faut le dire, on reconnaît presque toujours les caractères principaux. La plupart de ces portraits. Brant les avait observés lui-même; comme il n'avait guère voyagé dans sa jeunesse, comme il n'avait fréquenté ni Paris ni les Universités italiennes, son horizon était resté fort limité ; mais dans le cercle où il vivait à Bâle, il avait employé une remarquable sagacité à étudier les hommes de toutes les classes, et son esprit, naturellement porté au sombre, avait surtout saisi les faiblesses et les vices.

Il ne se borne pas à esquisser des caractères, il ajoute des réflexions morales, ajustées les unes aux autres sans transition. On a conservé de lui un certain nombre de petites pièces allemandes, qui nous mettent au courant de sa façon de travailler; quand dans un auteur il rencontrait une pensée notable, il la mettait en rimes, l'écrivait sur un papier, en y joignant soit le texte original soit l'indication de la source, puis il tâchait de l'intercaler dans le *Narrenschiff*; plus d'un chapitre ne semble composé que de ces petits papiers mis bout à bout. Il y a des passages tirés de la Bible, du traité de Plutarque sur l'éducation, des ouvrages de poètes et de prosateurs latins, même du droit canonique. Ce ne sont pas ce que nous appelons des plagiats ; Brant convient qu'il a *compilé* (*gesammelt*) ses matériaux ; dans la traduction latine par Locher, il mit en marge les noms des nombreux auteurs

[1] Article sur Brant dans la *Encyclopædie fur Theologie*, de Hertzog. T. 19, p. 261.

qu'il avait exploités ; il croyait qu'il aurait plus de chances de réussite en se montrant érudit, qu'en paraissant franchement original. Il n'a pas prévu l'embarras que par cette manière de procéder il créerait à ceux qui voudraient louer son talent ; son *Narrenschiff* est chargé de tant de produits étrangers, qu'on est toujours tenté de croire que ceux dont il ne mentionne pas la provenance, ne sont pas non plus de son crû ; en tout cas, le triage de ce qui vient de lui, en fait de sentences, et de ce qui ne vient pas de lui, est très difficile ; il n'est pas impossible, mais il faut regarder à deux fois avant de se prononcer.

Pour ne pas rester dans les généralités abstraites, Brant les appuie d'exemples, pris soit dans l'histoire sainte, soit dans l'histoire réelle ou fabuleuse de l'antiquité. A tous ces emprunts de l'Ecriture et des anciens, il mêle des locutions proverbiales, dont beaucoup reparaissent chez les autres écrivains alsaciens du temps, et dont quelques-unes sont usitées chez nous encore aujourd'hui. Des amis, sachant qu'il faisait collection de ces choses, lui communiquaient des dictons populaires ; un jour il en reçut un qui courait en Italie, accompagné d'une note mordante contre le pape et les indulgences ; il se garda d'en profiter ; mais ce fait nous permet de supposer que plus d'un passage du *Narrenschiff*, dont nous ne connaissons pas la source, n'est que la reproduction rimée d'une pensée fournie par un tiers. Çà et là, Brant rappelle des particularités propres aux deux seules villes qu'il connaissait, les beghards fainéants établis dans une maison du *Dummenloch* de Strasbourg, des gens qui se disaient nobles du côté de leur mère, et dont le père avait été peut-être un simple cultivateur de la Robertsau, les vagabonds qui à Bâle avaient le droit de tenir des réunions au Kolenberg. D'autres fois il fait intervenir des coutumes ou des personnages, qu'en grande partie il faut renoncer à vouloir expliquer ; il est possible que les lecteurs de la fin du quinzième siècle aient

compris de qui ou de quoi il s'agissait; pour nous, la plupart de ces allusions sont enveloppées d'une obscurité complète; aussi longtemps qu'on ne découvre pas un texte ou une tradition authentique, les hypothèses ne servent à rien. Qu'est-ce que le jeune élégant Uli de Stauffen, le moine Eilsam, *Herr Ellerkuntz*, le chevalier Pierre de Porentruy, le docteur Griff, le sire de Runkel? Sont-ils des personnifications, des créations de la fantaisie de Brant, ou des gens qui avaient existé et dont le peuple se souvenait parce qu'ils avaient eu des côtés ridicules? Nous n'en savons rien; on le saura peut-être un jour, de même que M. Gaston Paris nous a rendu le service de nous apprendre ce que signifie « *Meter Pyrr de Conniget*.[1] » Le dernier éditeur du *Narrenschiff* assure que *Pyrr de Conniget* est « la traduction exacte de *Peter von Bruntrut*, » et il l'explique gravement par une obscénité[2]; or, maître *Pierre de Coignet* ou *Coingnet* était tout simplement « une figure grotesque qui se trouvait dans un *coin* de Notre-Dame de Paris, et sur laquelle on éteignait les cierges; c'était un personnage favori des écoliers, et un Allemand, qui se vantait de le connaître, disait par là qu'il avait étudié à l'Université de Paris. » Brant n'avait pas été à Paris, mais il avait pu entendre prononcer le nom par un de ses condisciples de Bâle, qui avait fréquenté d'abord les cours parisiens; il en a

[1] V. son article sur l'édition du *Narrenschiff* par Simrock, *Revue critique*, 1873, p. 28.

[2] « *Maître Pierre de Conniget, genaue Uebersetzung des Peter von Bruntrutt: con, cunnus; get, iet, mouvement de quelque chose avec violence; i : en, oder Bindesylbe* » Gœdecke, *Brants Narrenschiff* Leipz., 1872, p. 184, note 18. L'auteur ajoute : « *Dictionnaire de Trévoux, weder Littré, noch andre geben etwas über die Zote.* » Je le crois bien. — J'ajouterai que *Peter von Brundrut, Uli von Stauffen* et le docteur *Greiff* sont aussi mentionnés par Murner dans sa *Schelmenzunft* et dans son poème *vom grossen lutherischen Narren*; il dit que c'étaient des Suisses et que son père les avait connus. Ce n'est là qu'une invention facétieuse; Murner s'est contenté de prendre les noms dans le *Narrenschiff*.

aussi connu le sens, au moins à peu près, puisqu'il cite maître Coignet à côté du *Roraff*, également une figure grotesque, jadis près de l'orgue de notre cathédrale.

Une analyse du *Narrenschiff* est impossible; il faudrait suivre l'auteur pas à pas; comme il n'a pas d'ordre logique, nous n'aurions pas le droit d'en imaginer un pour lui. Il y a peu de vices et de travers qui soient oubliés, et il y en a peu qui ne règnent plus parmi nous. Pour les énumérer tous, il faudrait plusieurs pages; cette liste, dans sa sécheresse, serait d'un intérêt très problématique. Quelques-unes des folies ne sont que des manies, qui ne deviennent répréhensibles que quand on les poursuit à outrance, au détriment d'intérêts plus sérieux ou de devoirs plus immédiats; telles sont la passion des livres, des voyages, du tir; on ne voit pas, en vérité, pourquoi il faudrait censurer un tireur, un touriste, un bibliophile, aussi longtemps qu'ils ne causent à personne du dommage; ils peuvent prêter à rire, mais il ne vaut pas la peine de s'emporter contre eux. Brant ne voit dans le goût des voyages que le désir immodéré de connaître le monde extérieur, au préjudice de la connaissance qu'on devrait acquérir de soi-même et de Dieu; aux tireurs il compare ceux qui veulent atteindre la sagesse et qui la manquent; aux amateurs de livres il ne sait reprocher que de ne pas lire les volumes qu'ils amassent [1]. Ne pas comprendre la plaisanterie, ne pas savoir garder un petit secret, négliger de suivre les prescriptions d'un médecin, ce ne sont pas non plus des péchés dignes de notre colère. D'ordinaire, Brant compte au nombre des folies des choses infiniment plus graves: l'orgueil, l'ambition, la cupidité, la volupté, la fraude, l'usure, l'adul-

[1] Dans ce chapitre Brant fait parler, à la première personne, un homme qui se croit savant parce qu'il possède beaucoup de livres. Quelques auteurs, Vilmar, Gervinus, Simrock, prennent ce personnage pour Brant lui-même; on n'a qu'à lire le texte pour se convaincre qu'il n'a nullement songé à faire son propre portrait.

tère, le mépris des saintes Ecritures. l'oubli de Dieu, l'impiété des blasphémateurs, les mauvais gouvernements, la vie déréglée de beaucoup de prêtres. Ailleurs, il se plaint de la grossière brutalité qui régnait même parmi la bourgeoisie, des farces obscènes par lesquelles des bateleurs faisaient rire la foule, des tromperies des marchands et des nombreux mendiants de l'époque, de la fatuité des jeunes gens, de la sottise de ceux qui voulaient se faire passer pour nobles, du bavardage et de l'irrévérence dans les églises. Ou bien il décrit les parents qui négligent l'éducation de leurs enfants et leur donnent de mauvais exemples, les vieillards vicieux, les gourmands, les ivrognes, les domestiques infidèles, les médisants, les envieux, les moqueurs, les maris jaloux, ceux qui font des mariages d'argent, les charlatans, les paresseux, les ingrats, les joueurs, les femmes méchantes, etc. De temps à autre, il intercale un chapitre véhément sur le péché en général, sur les deux chemins et le grand nombre de ceux qui en suivent le plus large, sur l'aveuglement universel qui fait qu'on ne prend plus garde aux menaces divines, comme si, à toute heure, on ne pouvait pas être surpris par la mort.

Le langage de Brant dans le *Narrenschiff* est souvent rude, comme il convenait à un censeur irrité; mais il évite les trivialités, si fréquentes par exemple chez Bébel et chez le franciscain Murner; il veut observer strictement les bienséances, il lui répugne de parler comme Saint-*Grobianus* qui, dit-il, est devenu le grand saint de l'époque. Si deux ou trois fois il lui échappe des expressions ou des comparaisons qui nous offusquent[1], c'est qu'il était sous l'empire du Saint-Grobianus plus qu'il ne le croyait lui-même; elles n'ont, du reste, pas choqué ses contemporains; leur goût moins délicat

[1] Prologue, vers 117, 118; — chap. 5, argument; — chap. 13, vers 1; chap. 34, vers 21.

a pu supporter des crudités, dont aujourd'hui nous ne nous accommoderions plus. Cependant, malgré tout, le *Narrenschiff* n'est pas vraiment populaire ; Brant y étale beaucoup trop d'érudition, il est trop savant pour se mettre au niveau du peuple ; il suppose des lecteurs familiarisés avec l'histoire ancienne et la mythologie ; aux yeux du bourgeois qui lisait son livre, celui-ci devait paraître bien souvent un grimoire obscur ; il était ébloui par une multitude de noms dont jamais il n'avait entendu parler, et que son imagination ne pouvait revêtir d'aucune forme précise : une foule de passages, des chapitres entiers auraient eu besoin de commentaires explicatifs.

Outre son érudition, Brant, en équipant sa nef, y déposa son expérience des hommes, ses désirs de réforme, le sérieux de son caractère et jusqu'à son humeur noire ; il n'oublia que deux choses : le sel comique et la verve poétique. Tel qu'on le connaît par ce que j'ai dit de ses autres œuvres, on ne sera pas surpris de l'absence de la verve ; le *Narrenschiff* n'a de la poésie que la forme, il n'est que de la prose rimée ; il contient quelques passages plus chaleureux que le reste, mais ils font l'effet de n'être que des discours mis en vers. Les contemporains l'ont appelé une satire et n'ont pas pu assez l'admirer comme telle ; mais si la satire a pour but de tourner les travers en ridicule, afin de faire réfléchir les gens en leur montrant le contraste entre ce qu'ils sont et ce qu'ils paraissent, le *Narrenschiff* ne mérite pas cette qualification. Brant assure, il est vrai, qu'il veut aussi amuser ; dans une lettre à Geiler il dit même que, voyant les vains plaisirs et les vains soucis de la foule, il s'est habitué au rire perpétuel de Démocrite[1] ; cela ne peut pas être pris à la lettre, à moins qu'il n'ait voulu parler d'un rire forcé. Si quelque lecteur a

[1] Prologue, vers 55. 56 ; — Lettre à Geiler, en tête des *Concordantiæ Bibliæ*.

ri en lisant son livre, il n'a certainement pas ri lui-même en l'écrivant. Il ne cherche pas à dessein le côté plaisant des choses, il croit qu'en se moquant des hommes, on ne les corrige pas, et sa seule intention est de les corriger.

Il me paraît superflu d'établir une comparaison entre le *Narrenschiff* et d'autres peintures, plus ou moins semblables, des infirmités humaines. Je ne citerai que l'*Eloge de la folie* d'Erasme, parce que Erasme a appartenu au même groupe d'humanistes, et que lui aussi a traité les travers de folies; mais la différence est considérable, elle ressort déjà des titres; Erasme a de l'ironie, chez Brant on la chercherait en vain. Je me garderai bien de placer le nom de ce dernier à côté de celui de Molière, si d'autres n'avaient pas eu l'idée surprenante de les mettre en parallèle; la distance qui sépare les deux auteurs est trop grande pour qu'ils puissent se rencontrer quelque part; Molière a tout le génie créateur et toute la *vis comica* qui ont manqué à notre Strasbourgeois. Dirons-nous après cela qu'il n'a pas eu d'esprit du tout et que son livre est sans valeur? Rien ne serait moins juste. Brant a eu cette causticité instinctive, à laquelle on reconnaît encore aujourd'hui la plupart des Alsaciens, et qui leur permet de se railler, sous des formes quelquefois sèches et rudes, de ce qui blesse leur bon sens naturel. Il a eu surtout un rare don d'observation, aiguisé encore par sa misanthropie. Qu'on lise, par exemple, ce qu'il dit du bibliomane, des élégants, de ceux qui se font des soucis inutiles, des jeunes fous qui la nuit donnent des sérénades à leurs belles, des flatteurs des grands, et l'on conviendra qu'on ne peut pas lui refuser de l'esprit. Ces choses-là, ainsi que les mille autres détails pris sur le fait, et dont un seul souvent suffit pour fixer l'image d'un caractère, en général tout ce qui n'est pas réflexion ou exemple antique, tout cela est de Brant lui-même, et c'est en cela que consiste le mérite de son œuvre. Quand on supprime le bagage classique et didactique, on trouve dans le *Narrenschiff* tous

les matériaux pour une peinture des plus curieuses de l'état social d'alors. Si Brant avait été moins possédé du pédantisme de l'érudit et du pédagogue, il aurait fait cette peinture lui-même, et lors même qu'il n'y aurait pas mis d'ordre et que sa couleur eût été trop foncée, il aurait fourni un ouvrage plus compréhensible pour ses contemporains et plus attrayant pour nous.

Tel qu'il est, le *Narrenschiff* est une collection de traits de mœurs, de sentences et d'exemples réunis et rimés dans un intérêt moral. Il le dit lui-même à la fin du livre : « Soigneusement *colligé* pour donner un enseignement salutaire, pour apprendre à trouver la sagesse et les bonnes mœurs et à mépriser la folie, l'aveuglement, les erreurs des hommes de toutes les classes. » Dans le prologue, il ajoute que le monde est plein de livres utiles, qu'on a l'Ecriture, les Pères et une foule d'autres ouvrages, mais que personne ne se corrige, qu'on rejette la doctrine, qu'on continue de vivre dans le péché ; il fait son poème dans le dessein d'arrêter ce mal. Pour donner plus d'autorité à ses censures, il oppose fréquemment à l'image des folies celle de la sagesse ; plusieurs chapitres, qui apparaissent tout à coup au milieu des autres sans aucune préparation, font l'éloge de cette sagesse, qui consiste dans la vertu se conformant à la règle. Dans un livre, conçu pour être plutôt didactique que poétique, il convenait, sans doute, de placer le portrait du sage en regard de ceux des fous. Ne peindre que des fous, c'eût été rester dans la réalité triviale de tous les jours, sans espoir d'améliorer les hommes. Brant a senti qu'il fallait un contraste, mais on se demande si celui qu'il établit est bien fait pour atteindre son but. Son chapitre final doit être comme un résumé des principes de la vie honnête ; c'est une traduction d'un morceau intitulé *vir bonus*, et qu'on attribuait alors à Virgile : ce bon homme ne s'inquiète pas des jugements de la foule ; il s'observe avec soin pour éviter tout déshonneur, il pèse sur une balance

exacte chacune de ses paroles; le soir avant de s'endormir il fait un examen de sa conscience, afin que le lendemain il ne retombe pas dans les fautes de la veille. Si c'était là tout l'idéal de la sagesse pratique, Brant aurait eu de celle-ci une conception bien maigre; lui, qui était chrétien, aurait pu trouver, pour clore son ouvrage, quelque chose de meilleur que ces banalités; mais dans son ultra-classicisme, il était persuadé qu'il suffisait qu'une œuvre passât pour être de Virgile, pour qu'elle fût digne d'être admirée comme la quintessence de la sagesse parfaite. A côté du chrétien il y avait en lui l'humaniste; l'un et l'autre ne s'étaient pas fondus en un seul. Cependant, il serait faux de dire que dans tout l'ensemble du *Narrenschiff* il est « plus humainement moral que chrétiennement moral [1]; » la tendance générale est foncièrement religieuse. Il ne représente pas les vices comme n'étant que contraires à la raison et à la dignité de l'homme, il les représente comme contraires à la loi divine, comme des péchés qui mènent à la perdition. Il est très vrai qu'on rencontre chez lui des contradictions ou, pour mieux dire, des juxtapositions de principes opposés; parfois il semble accorder à la morale antique un rang égal à celle du christianisme; cela prouve seulement que dans certains moments l'humaniste l'emportait chez lui sur le chrétien, sans que celui-ci parût s'en apercevoir. On s'est fondé sur ces passages pour appeler le *Narrenschiff* « une tentative de conciliation entre la morale ascétique et la morale mondaine, » et pour louer Brant à cause de son indulgence [2]. Je ne pense pas qu'il ait songé à une tentative de cette espèce; de son temps on ne connaissait pas ces finesses, on allait droit devant soi, on écartait impitoyablement ce qui pouvait gêner; tout au plus se faisait-

[1] Gervinus, *Geschichte der deutschen Dichtung*. 5e éd. Leipz., 1871, t. 2, p. 263 et suiv. Gervinus voudrait faire de Brant un rationaliste dans le sens moderne.

[2] Louis Spach, *Œuvres choisies*. Strasb., 1866. t. 2, p. 108.

on illusion sur la sagesse des philosophes, en croyant de bonne foi que, dégagée de ses formes païennes, elle n'était pas différente de celle du christianisme. Quiconque est versé dans l'histoire du moyen-âge, sait quelle grande part est faite à la morale d'Aristote dans celle des docteurs scolastiques; pour les devoirs sociaux, pour ce qu'on appelait les vertus civiles, on suivait les anciens, mais au-dessus de ces vertus on mettait les vertus théologales. Brant qui, sans être théologien, avait beaucoup fréquenté le monde théologique, ne pouvait pas ignorer ces traditions de l'Ecole: qu'on ajoute à cela sa passion pour l'antiquité latine, et l'on aura une explication suffisante de ce mélange inconscient de principes moraux, si commun dans la période de la Renaissance. Du reste, il n'a eu en vue que la conduite extérieure des hommes, il a laissé au clergé le soin de diriger leur vie intérieure; cette réserve toutefois ne l'a pas empêché de déclarer fréquemment que la cause intime de tous les défauts était la corruption produite par le péché. Il a été trop catholique et même trop ascétique pour faire des concessions au monde. Un homme qui a voulu se faire chartreux, qui n'a pas seulement été sévère mais morose, qui a vu partout du mal, cet homme n'a pas pu vouloir, de propos délibéré, concilier deux morales différentes. S'il considère les vices comme des folies, ce n'est pas par indulgence, c'est parce que la folie, pour lui, est l'oubli de la loi de Dieu; s'il la trouve contraire à la raison, c'est parce que la raison exige l'obéissance: en un mot, elle est le péché. De l'indulgence, je n'en vois pas chez Brant; est-ce de l'indulgence quand il accable d'épithètes injurieuses les adversaires de l'immaculée conception, quand il insulte les Flamands qui avaient emprisonné Maximilien, et qu'il demande leurs têtes, quand il s'écrie dans le *Narrenschiff:* « Il n'y a plus ni décence ni honneur sur la terre[1], » quand il s'em-

[1] Chap. 49, vers 5.

porte si fort contre la dépravation de son siècle, que si on le prenait au mot, il faudrait croire qu'il n'y avait plus un seul honnête homme dans le monde? L'indulgence n'était pas dans les mœurs du temps; c'était l'époque des haines âcres et implacables; plus le cercle dans lequel on vivait était borné, plus on détestait ceux qui se tenaient dehors; quand on était fortement convaincu d'une idée ou d'une croyance, toute contradiction semblait un péché qu'il fallait poursuivre, et poursuivre souvent jusqu'à demander la mort de celui qui l'avait commis. Pour s'irriter contre ceux qui déplaisaient, il ne fallait pas même avoir l'humeur aussi irascible que Brant; la colère était une folie générale, et elle paraissait si naturelle, si nécessaire, que c'est une de celles qui manquent dans le *Narrenschiff*.

Pour justifier mon appréciation de ce livre aux yeux des personnes qui ne l'auraient pas sous la main, j'ai essayé d'en traduire quelques fragments, choisis au hasard; la traduction est aussi littérale que possible; on donnerait une fausse idée de la manière de Brant, si on voulait faire autrement que lui, sous prétexte de l'arranger d'après le goût moderne.

(Chapitre 3.) « Celui-là est fou qui amasse du bien sans en tirer du contentement et de la joie, et sans savoir pour qui il aura thésaurisé quand il descendra dans la sombre fosse. Plus fou encore est celui qui dépense légèrement ce que Dieu lui a confié pour en être l'économe, chargé d'en rendre un jour un compte sévère. Un fou laisse des richesses à sa famille, mais ne songe pas à prendre soin de son âme; il craint de manquer de biens terrestres et se prive des biens célestes. O pauvre fou, que tu es aveuglé! tu as peur de la verge, et tu auras la gale. Plus d'un s'enrichit par des péchés, pour lesquels il brûlera dans l'enfer; ses héritiers ne se soucient pas de sa peine, ils ne dépenseraient pas une livre pour sa délivrance. Pendant que tu es en vie, donne pour l'hon-

neur de Dieu; après ta mort un autre sera maître de ton bien. Aucun sage n'a voulu des richesses, chacun n'a cherché autre chose qu'à se connaître lui-même; un sage est plus que riche. Crassus fut puni de la soif d'or en avalant de l'or fondu; Cratès jeta le sien dans la mer, pour qu'il ne l'empêchât pas de philosopher. Quiconque amasse des biens périssables, enfouit son âme dans la boue. »

(Chapitre 13.) « Moi, dame Vénus » (suit une épithète indécente et intraduisible) « je ne suis pas la moindre dans le règne de la folie. J'attire à moi des fous nombreux; de qui je veux, je fais un sot; nul ne peut compter mes clients. Quiconque a entendu parler de l'étable de Circé, de la grotte de Calypso, des écueils des Sirènes, sait quel est mon pouvoir. Plus d'un qui se croit prudent, je l'enfonce dans la bouillie de la folie. Aucune herbe n'a la vertu de guérir celui que j'ai blessé. Mon fils est aveugle, puisqu'un amant ne voit pas ce qu'il fait. Mon fils est un enfant, puisque les amants sont des enfants qui ne sauraient dire aucune parole réfléchie et ferme; mon fils est nu, puisque nul amant ne peut cacher sa honte. Comme rien n'est moins stable que l'amour frivole, mon fils a deux ailes. Cupidon porte un arc et deux carquois; dans l'un il a des flèches pointues; ceux qu'il en touche perdent le sens et se mettent à danser comme des fous; l'autre est plein de traits lourds, munis de plomb, qui servent à mettre les gens en fuite. Le frère de Cupidon est Amor; celui que le premier a frappé, le second l'enflamme, et personne ne peut éteindre ce feu, qui a fait mourir Didon et porté Médée à brûler ses enfants[1] et à tuer son frère. Térée ne serait pas devenu un épervier, Pasiphaë aurait évité le taureau, Phèdre n'aurait pas suivi Thésée, Nessus n'aurait pas péri, Troie n'aurait pas succombé, Scylla aurait laissé à son père son cheveu, Hya-

[1] Ici l'érudition de Brant est en défaut. D'après les anciens, Médée n'a pas brûlé ses enfants; elle les a poignardés.

cinthe ne serait pas changé en fleur, Léandre ne se serait pas noyé, Messaline serait restée chaste, Mars n'aurait pas été enchaîné, Procris ne se serait pas cachée derrière un buisson, Sappho ne se serait pas précipitée de la montagne, les Sirènes et Circé n'auraient pas menacé les navigateurs, le Cyclope et Pan n'auraient pas eu besoin de se lamenter, Leucothoë n'aurait pas produit l'encens, Myrrha n'aurait pas été séduite par Adonis, Byblis n'aurait pas brûlé pour son frère, Danaë n'aurait pas subi la pluie d'or, Nyctimène ne serait pas un hibou ni Echo une simple voix, le sang de Thisbé n'aurait pas teint en rouge les fruits du mûrier blanc, Atalante ne serait pas transformée en lionne, la femme du Lévite n'aurait pas été déshonorée et toute une race n'aurait pas été massacrée à cause d'elle, David n'aurait pas empêché Bethsabé de se laver, Samson ne se serait pas fié à Dalila, Salomon n'aurait pas adoré les idoles, Ammon aurait pris la place de sa sœur, Joseph n'aurait pas été faussement accusé comme Bellérophon et Hippolyte, Aristote n'aurait pas servi de cheval à une courtisane, Virgile ne serait pas resté suspendu à la fenêtre d'une tour, Ovide aurait gardé la faveur impériale, s'il n'avait pas enseigné l'art d'aimer[1]. Plus d'un deviendrait sage s'il n'était pas dominé par cette passion. Celui qui s'occupe des femmes perd sa conscience et ne peut plus servir Dieu. Dans chaque état la galanterie est une folie, une honte; elle est plus honteuse encore chez les vieillards et les vieilles femmes. Celui-là est fou qui veut aimer ainsi, en s'imaginant qu'il peut garder la mesure; cultiver la sagesse et faire la cour sont deux choses qui ne vont pas ensemble. Un amant est tellement aveugle qu'il se persuade que personne ne prend garde à lui. L'amour est la plus efficace des herbes

[1] On se serait attendu à une tout autre conclusion. Ne dirait-on pas que, d'après Brant, tous les cas fabuleux et bibliques qu'il rappelle ne s'étaient produits que parce que Ovide a écrit son art d'aimer? A force d'accumuler des exemples, Brant oublie d'où il était parti.

qui nous étourdissent, le bonnet qui reste le plus longtemps collé à la tête. »

(Chapitre 74.) « Il y a aussi de la folie dans la passion de la chasse. On y perd beaucoup de temps sans utilité. La chasse est, dit-on, un plaisir, mais combien d'argent elle coûte ! Il faut des chiens de toute sorte, il faut des faucons, et toutes ces bêtes veulent être nourries. Chaque lièvre, chaque perdrix qu'on prend, revient au moins à une livre. Et puis que de temps et de fatigue ! marcher, courir, chevaucher, par monts et par vaux, jusqu'à ce que dans la forêt on rencontre le buisson derrière lequel on peut se mettre à l'affût. Plus d'un fait fuir plus de gibier qu'il n'en tue ; un autre achète au marché le lièvre qu'il rapporte. Il en est qui font parade d'audace ; ils veulent chasser le lion, l'ours, le sanglier, le chamois, et n'y trouvent d'autre bénéfice que la mort. Les nobles ne jouissent plus de leurs priviléges ; ils ont beau chercher le gibier, les paysans, qui le prennent en temps de neige, l'ont secrètement vendu. Nemrod, abandonné de Dieu, a le premier inventé la chasse ; Esaü a chassé parce qu'il a été pécheur. Il n'y a plus de chasseurs comme saint Hubert et saint Eustache, qui ont renoncé à leur passion de peur de ne pas pouvoir servir Dieu. »

(Chapitre 100.) « Je ne serais pas fâché de trouver un vaisseau particulier pour y mettre les valets des seigneurs et ceux qui vont à la cour, où ils se rendent familiers aux grands et se séparent de la foule qu'ils méprisent. L'un ôte les plumes (du faucon, sur l'habit de son patron), un autre prépare de la craie (pour nettoyer les métaux), un troisième dit des compliments, un quatrième souffle à l'oreille (apparemment des médisances). Chacun le fait pour se pousser plus vite, pour pouvoir se nourrir en léchant les assiettes. Plus d'un s'élève ainsi par des mensonges et des flatteries ; il sait caresser le hibou, traiter le cheval favori de son maître, enlever la poussière, suspendre le manteau selon le vent. S'il ne savait pas

ces choses, il pourrait attendre longtemps devant la porte. Quiconque sait mêler des poils à la laine est bien vu à la cour, puisque là on ne se soucie pas de l'honnêteté: ils sont tous des fous. Cependant il arrive aussi que tel étrille le cheval si fort, que celui-ci le renverse et l'écrase sous ses pieds; adieu alors l'assiette. Il est bon d'éviter ces gens. Si l'on voulait comprendre la sagesse, si chacun était ce qu'il veut paraître, bien des bonnets de fou seraient sans emploi. »

(Chapitre 108.) « Ne croyez pas que nous soyons les seuls fous qui existent; dans tous les pays nous avons des frères, petits et grands; notre nombre est infini. Nous traversons tout l'univers, de Narbonne nous allons au pays de cocagne, puis à Montefiascone et de là enfin en Narragonie. Nous en cherchons le port, mais nous ne le trouvons pas; nous naviguons sans relâche, nul ne sait où il faut aborder, nous n'avons de trêve ni le jour ni la nuit, car aucun d'entre nous ne veut écouter la sagesse. D'autres nous suivent, empressés d'entrer dans notre nef. Notre course est périlleuse; nous ne nous soucions ni des cartes, ni du compas, ni du sablier qui marque les heures, ni du cours des astres; c'est pourquoi nous sommes poussés contre les écueils, nous échappons à peine au naufrage, nous sommes entourés de monstres, les Sirènes nous endorment par leurs chants. » A cet endroit, Brant raconte l'histoire de la navigation d'Ulysse et le vante à cause de la sagesse avec laquelle il a su se soustraire au danger; puis il continue : « Nous sommes sur le point de périr, les mâts sont brisés, les voiles déchirées, les cordages rompus, et nous ne savons pas nager dans la mer ! il est difficile de se soutenir sur les vagues, on croit être sur le sommet, et elles s'affaissent et vous rejettent dans l'abîme, la tempête les agite incessamment. La nef des fous ne reviendra plus ! quand elle aura sombré, nul de nous n'aura assez de prudence pour se sauver comme Ulysse... Les matelots déjà n'en peuvent plus; bientôt ce sera le tour des patrons; le

vaisseau, ballotté par les flots, sera emporté vers un tourbillon où il s'engloutira avec tout ce qu'il porte. Tout secours, tout conseil nous ont abandonnés, le vent nous pousse vers notre perte. Que le sage prenne exemple sur nous ! qu'il reste chez lui, ou qu'il ne se hasarde sur l'océan que s'il est capable de lutter avec les éléments... Quiconque est dehors doit se hâter d'aborder au rivage de la sagesse : qu'il saisisse les rames et qu'il sache où il va ; il restera toujours assez de fous. Le meilleur des hommes est celui qui sait ce qu'il faut faire et ce qu'il faut laisser, celui qui n'a pas besoin qu'on l'avertisse ; bon est encore celui qui souffre qu'on l'instruise et qui écoute les conseils ; celui au contraire qui s'y refuse, est au nombre des fous. »

Ces quelques exemples suffiront pour montrer quel est le caractère du *Narrenschiff*, sa tendance moralisante et sentencieuse, la masse d'érudition dont il est chargé, sa nature en général peu populaire et peu poétique, mais en même temps les rares traits d'esprit et les mouvements un peu plus vifs que Brant savait trouver quand il osait être lui-même. C'est une œuvre trop inégale et, en somme, trop peu originale pour être celle d'un maître. Je dirai volontiers de Brant ce que Chapelain a dit de Ronsard, qui pourtant a eu tout autrement le feu sacré : « Ce n'est qu'un maçon de poésie, et il n'en fut jamais architecte. » Ses contemporains toutefois ne l'ont pas jugé comme nous. En 1494, le *Narrenschiff* parut pour la première fois à Bâle, chez Bergmann d'Olpe [1] ; dès l'année suivante Brant dut en faire une nouvelle édition, qu'il augmenta de deux chapitres. Aussitôt après la publication de la première, elle fut réimprimée à Reutlingen, à Nuremberg, à Augsbourg ; à Strasbourg, le libraire Grüninger donna même un texte qu'un inconnu s'était avisé « d'enrichir de

[1] Pour les détails sur les éditions et les traductions, je renvoie provisoirement à l'ouvrage de Zarncke.

nouveaux exemples et de mieux expliquer. » Cette édition interpolée trouva à son tour un contrefacteur à Augsbourg en 1495 et 1498. Brant, contrarié de cet abus qu'on faisait de son livre, en publia une troisième fois le texte original eu 1499; il mit en tête une protestation contre ceux qui avaient altéré son poème: « Il n'est pas donué à chacun, dit-il, de peindre des fous; moi seul je le puis, moi, le fou Sébastien Brant. » Sous cette forme définitive le livre parut encore deux fois à Bâle en 1506 et 1509, et à Strasbourg en 1512. Je ne suivrai pas ici l'histoire des éditions subséquentes; je n'ai voulu que constater le succès qu'eut le *Narrenschiff* lors de sa première apparition et du vivant de l'auteur. Aussi bien répondait-il à un certain besoin de l'époque; les bourgeois, qui commençaient à goûter la lecture, ne savaient plus rien de la poésie épique ou lyrique du moyen-âge, et lors même qu'ils en auraient su quelque chose, il est peu probable qu'ils y eussent trouvé du charme; voici maintenant un livre qui, malgré les choses inintelligibles dont il était rempli pour les non-lettrés, se présentait sous les formes de la poésie, dans un langage accessible à tous, riche de préceptes et d'exemples, orné au surplus de gravures spirituelles, souvent plus amusantes que le texte; on comprend que ce livre dût se répandre très vite. Il fut reçu comme une vraie merveille; les humanistes, aussi ignorants que les bourgeois en fait de littérature du moyen-âge, furent stupéfaits en voyant l'un d'entre eux écrire en allemand un ouvrage aussi beau; ce qu'ils admirèrent le plus, ce fut la science de l'auteur et son but moral. Wimpheling se dit convaincu « qu'aucune production en langue populaire ne peut être comparée à ce volume si plein d'histoires, de fables et de sentences des sages[1]. » Geiler le prit pour texte d'une suite de prédications où, abandonnant l'image du vaisseau, il s'en tint à celle

[1] Préface aux *Stultiferæ naves* de Badius. V. note 157.

d'un miroir dans lequel chaque fou peut se reconnaître. Trithémius l'appela une satire divine et ajouta : « Je ne connais pas de lecture plus agréable ni plus salutaire pour notre époque.[1] » Locher, qui le traduisit en latin, s'aventura dans son enthousiasme jusqu'à prétendre qu'avant Brant les Allemands, moins heureux que les Grecs et les Italiens, n'ont pas eu de poètes, que Brant est le digne émule du Dante et de Pétrarque, qu'Homère lui-même n'eût pu rien faire de pareil, que notre excellent docteur en droit a enfin appris à ses compatriotes, qui parlent une langue dure et sans harmonie, à faire des vers d'après des modes plus doux. Hutten, lui aussi, le loua d'avoir forcé les vocables barbares de se plier aux lois du rhythme[2]. C'est un fait bien remarquable dans l'histoire de la littérature allemande, qu'à l'époque de la Renaissance on ait pu saluer Brant comme le créateur de la poésie nationale. Un autre fait qui n'est pas moins caractéristique, c'est que les savants, tout en faisant l'éloge de l'auteur, ne goûtèrent pourtant son œuvre qu'en traduction latine. D'abord Brant voulait faire lui-même cette traduction pour les *doctes*, mais empêché par ses autres travaux, il en confia le soin à son ancien disciple Jacques Locher, alors professeur de poésie à Fribourg. En 1497 et 1498, il parut, à de courts intervalles, trois éditions de cette version; à la première Brant avait fait quelques additions, notamment un chapitre sur les beghards et les béguines; à la troisième il ajouta aussi son *carmen de corrupto ordine vivendi*. Cette *stultifera navis*, que Wimpheling voulait voir introduite dans les écoles latines,[3] est plus polie, plus élégante que le *Narrenschiff* allemand, la forme en est plus classique, s'il est permis de dire ainsi, les distiques coulent avec plus d'abondance que

[1] *De scriptoribus ecclesiast.*, chez Fabricius, p. 222.

[2] *Elegia X ad poetas germanos.* 1510. *Opera, ed.* Münch, t. I[er], p. 70.

[3] Il désirait qu'on se servît aussi dans le même but des *Carmina* de Brant. *Isidoneus germanicus.* S. l. et a., 4°, cap. 29.

les iambes ; mais ces qualités n'avaient pu s'acquérir qu'au prix de longueurs, de périphrases, d'interprétations, en un mot, en sacrifiant tout ce qui est propre à l'original. Une autre version latine, tantôt se rattachant à celle de Locher, tantôt la modifiant considérablement, fut faite en 1505 par Josse Badius, le savant imprimeur parisien, qui avait déjà publié une imitation du *Narrenschiff* sur les folies des femmes [1].

Locher disait dans sa préface qu'il avait mis l'ouvrage en latin, afin que toutes les nations pussent en profiter. En effet, c'est par les versions qu'il fut connu en France et en Angleterre, et traduit dans les langues de ces deux pays. Il existe trois *Nefs des fous* françaises, l'une en rimes de Pierre Rivière, de l'année 1497, les autres en prose, de Jean Droyn, 1498, et d'un anonyme, 1530, toutes les trois sur le texte de Locher. La traduction anglaise d'Alexandre Barclay, qui parut en 1509, suit également le latin : elle est en vers, tandis que celle de Henri Watson, de la même année 1509, est en prose et faite d'après une des versions en français. La traduction en bas-allemand, qui fut publiée à Rostock en 1519, se rattache directement à l'original de Brant ; la hollandaise, de 1636, reproduit tantôt ce dernier, tantôt Locher.

Un livre si admiré ne pouvait pas rester sans une influence considérable sur la littérature contemporaine. Geiler fit suivre ses sermons sur le *Narrenschiff* d'une série d'autres sur la *Nef de la pénitence*. Une foule d'auteurs se mirent à écrire des vers sur les fous ; Thomas Murner, plus grossier, moins décent que Brant, prit la *Nef des fous* pour modèle de plusieurs de ses poèmes ; Pamphile Gegenbach lui emprunta le

[1] *Stultiferæ naves sensus animosque trahentes mortis in exitium.* Paris Thielman Kerver, 1500, 4°. En 1502 Wimpheling en fit une nouvelle édition, en ajoutant au titre : *Stultiferæ naviculæ seu scaphæ fatuarum mulierum, circa sensus quinque exteriores fraude navigantium* Strasb., J. Prüss, 4°.

titre de *Narrenschiff* pour une de ses satires, et fit dans une autre une amplification du chapitre sur les mendiants; Hans Sachs, le plus fécond des *Meistersänger*, composa toutes sortes de pièces dans le même genre que Brant; Fischart l'imita, en montrant plus d'esprit et de verve que lui; dans les premières années de la Réformation on écrivit un pamphlet intitulé *Narragonia monachorum*. On peut dire que Brant avait popularisé les fous, mais presque aucun de ses imitateurs ne prit la folie dans le même sens austère que lui. Après la Réformation et encore au commencement du dix-septième siècle, le *Narrenschiff* fut plusieurs fois réimprimé, mais toujours avec des altérations et des additions; il était devenu bien public, dont chacun disposait à sa guise. Depuis lors il fut oublié; à peine quelques historiens de la littérature lui prêtèrent-ils une attention passagère; les exemplaires des éditions primitives étaient devenues des raretés, qui seraient restées peut-être encore longtemps échouées sur les rayons des bibliothèques si, en 1839, notre ami, feu M. Strobel, n'avait pas remis le vieux navire à flot[1]. En 1854, M. le professeur Zarncke le publia de nouveau, en le traitant comme d'habitude on ne traite que les classiques, c'est-à-dire en l'accompagnant de variantes et de commentaires historiques et philologiques[2]. Tout récemment M. Gödecke en a donné une édition moins chargée de notes[3]. On lui a même fait l'honneur de le traduire en allemand moderne; j'avoue que j'ai de la peine à comprendre l'utilité de cette publication[4]; pour ceux

[1] Leipzig, 1839. — Strobel a commis quelques erreurs dans ses explications; mais Zarncke est injuste quand il l'appelle *albern, gewissenlos*, etc. Il n'est pas non plus sans faute. — L'édition de Scheiblé : *Brants Narrenschiff mit Geilers Predigten und Murners Schelmenzunft*, Stuttg., 1845, est sans valeur scientifique..

[2] Leipzig, 1854.

[3] Leipzig, 1872.

[4] La traduction est de Simrock, Berlin, 1872. Sur cette publication

qui désirent connaître le *Narrenschiff*, l'original n'est pas difficile à lire, tandis qu'en le dépouillant de ses formes vieillies, on lui fait perdre sa vraie particularité; tout le genre, du reste, ne nous convient plus. Le traducteur a mis sur son titre : « Trésor domestique pour la récréation et l'édification ; » l'ouvrage est peu fait pour distraire les gens du monde, et comment il pourrait les édifier, s'ils le lisaient dans l'intimité de la famille, c'est ce que j'ignore absolument. Sans doute, la plupart des folies que Brant a dépeintes, fleurissent toujours : mais s'il est permis de douter qu'il ait corrigé ses contemporains, il est moins probable encore qu'il corrigerait les nôtres. Son livre ne peut plus avoir qu'un intérêt historique ; il nous révèle la manière dont il a envisagé le monde, quel but il a poursuivi, quel usage il a fait de son savoir et dans quel état peu brillant ont été à la fois la société et la poésie allemandes à la fin du quinzième siècle.

A ce même genre de littérature didactique, de compilation de sentences morales rimées, appartient aussi le recueil de ce qu'on a appelé les *Epigrammes* de Brant. J'en ai dit un mot en parlant du procédé qu'il employa pour préparer les matériaux du *Narrenschiff*. Nous possédons encore un assez grand nombre de ces pièces [1] ; la plupart sont précédées de pro-

je partage entièrement l'avis du critique (M. Bacmeister), qui en a parlé dans la *Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, 23 janvier 1872, *Beilage*.

[1] Dans un manuscrit conservé à Strasbourg il y a 79 de ces pièces ; Strobel en a publié 49 dans ses *Beitræge*, d'ou elles ont passé dans l'ouvrage de Zarncke. p. 154 et suiv. Dans le même ouvrage cet auteur communique, p, XXXVI, 29 petits morceaux tout semblables, d'après un manuscrit des archives des princes d'Ysenbourg à Büdingen ; c'est une copie faite au XVII[e] siècle, et qui paraît avoir appartenu au Strasbourgeois Josias Glaser (v. sur lui la Notice de M. Rod. Reuss, Mulhouse, 1869). Le titre est : *Doctoris Seb. Branthi Epigrammata et satyrica faceta atque acuta ex autographo authoris descripta*. Les pièces sont au nombre de 58, dont 28 se rencontrent aussi parmi celles qu'a données Strobel ; les 29 autres sont publiées par Zarncke. 13 de ces dernieres ne sont pas dans le manuscrit strasbourgeois ; mais celui-ci en a 11 qui ne

verbes latins, de passages de l'Ancien Testament, de vers de divers auteurs classiques; Brant n'en a fait que la périphrase; dans le nombre il en est qui se retrouvent dans le *Narrenschiff* et dans le prologue du *Layenspiegel*, ce qui est une preuve que nous avons là des restes de ces petits papiers au moyen desquels il composait ses poèmes; d'autres fragments sont d'un *Meistersänger* du nom de *Muscatblüt;* il s'y est égaré enfin une strophe d'une chanson faite d'après un rhythme tellement étranger à Brant, qu'il est impossible qu'elle soit de lui. L'esprit de tous ces *collectanea* est le même: ce sont des règles de conduite ou des plaintes sur la corruption des hommes. En 1508, Brant publia, à la demande de ses amis Mathias Hölderlin et Jacques Wolf, le plus célèbre des anciens recueils de sentences allemandes, la *Bescheidenheit* (discernement, intelligence, sagesse) dite de *Freidank*, dont l'auteur était le poète Walther *von der Vogelweide*[1]; ouvrage remarquable comme étant le fruit de la réflexion et de l'expérience d'un homme de grand talent, qui avait beaucoup voyagé, qui avait fait la croisade avec Frédéric II et fréquenté la plupart des cours allemandes, et qui, dans le cours de sa vie aventu-

sont ni dans le manuscrit de Büdingen ni dans l'édition de Strobel. Le n° 1 de Büdingen se trouve *Varia Carmina*, f° h 5, mais là plus court et dans un meilleur texte. Le n° 29 est l'inscription qui se lisait jadis sur un des murs de la porte Blanche; elle était bien antérieure à Brant; elle portait la date 1418. — Trithemius, o. c., p. 222, cite parmi les écrits de Brant : *Variorum epigrammatum liber 1*. Je ne saurais dire ce que c'est; le bénédictin Paul Lang, qui vint visiter Brant pour lui demander des renseignements sur ses ouvrages, aurait-il vu chez lui un recueil semblable à celui dont il existe encore des copies?

[1] Strasb., Grüninger, 1508, 4°; — Augsb., Jean Schœnsperger, 1510, f°. — J'ajouterai ici que, suivant une opinion assez répandue, Brant aurait aussi fait ou préparé une édition du long poème didactique et satirique connu sous le titre de *Renner*, et dont l'auteur, Hugues de Trimberg, avait été vers la fin du XIII° siècle maître d'école à Bamberg. Cet ouvrage ne parut pour la première fois qu'en 1549 à Francfort. Brant est complètement étranger à la publication. Zarncke, p. 168, note, a montré comment l'erreur a pris naissance.

reuse, avait appris à penser librement (de là le terme de *Freidank*, pensée libre). Transcrit, exploité, imité bien souvent depuis le treizième siècle, ce livre était au moyen-âge un des plus répandus. Il en existait un manuscrit à la chancellerie de Strasbourg; Jacques Wolf en fit deux copies, d'après l'une desquelles Brant fit son édition; il connaissait le recueil, il savait combien on l'avait estimé, il jouissait d'y retrouver un genre si analogue au sien, seulement il croyait que *Freidank* était le nom de l'auteur lui-même. Il se félicita de tirer de l'obscurité un volume si précieux, dans lequel « nobles, bourgeois, prêtres, paysans pouvaient apprendre à fuir les vices et à pratiquer les vertus. » Rien n'était plus conforme à ses tendances que ces enseignements moraux venant d'un laïque; il s'identifia si bien avec son esprit, qu'il ne crut pas falsifier l'original en y insérant quelques vers du *Narrenschiff;* il avait annoncé aussi qu'il le corrigerait, mais ses changements se réduisent à fort peu de chose.

Quelques autres de ses publications ont un but directement pédagogique pour la jeunesse; d'abord destinées à son fils, il les fit paraître pour servir à l'utilité générale. Aucun de ces traités n'est son œuvre personnelle; ce sont des collections de maximes latines, plus anciennes, sur les bonnes mœurs et les bonnes manières; il s'est borné à les traduire en rimes allemandes. L'un, datant des premiers temps du moyen-âge, était attribué à un des Caton et pour cette raison en grand respect auprès des humanistes[1]. Un autre avait pour titre *Moretus*, et s'occupait de la conduite des prêtres, des bourgeois, des juges, des médecins, des chevaliers, des soldats, des vieillards[2].

[1] *Catho in latin durch Seb. Brant getützschet.* S. l. et a. (Bâle), Mich. Furter, 4°; — Bergmann, 1498, 4°, etc. Il existe de ces distiques plusieurs traductions allemandes antérieures à celles de Brant. ZARNCKE, *Der deutsche Cato*, Leipzig, 1852

[2] *Liber Moreti docens mores juvenum... per* Seb Brant *in vulgare noviter translatus.* (Bâle, Bergmann, 1496), 4°, etc.

Un troisième, *Facetus*, était l'ouvrage d'un Saxon, maître Reinerius Alemanicus [1]; il donnait des conseils sur les *facetiae*, cela veut dire sur les manières polies, courtoises, élégantes; c'est le sens que le terme avait encore au moyen-âge, facétie était synonyme d'urbanité. Brant, quand il parlait entre autres des *facetiae mensae*, entendait parler des politesses qu'un homme bien élevé devait observer quand il était à table; cet homme bien élevé devait savoir égayer les convives par une conversation enjouée, mais honnête; pour d'autres littérateurs, au contraire, qui avaient moins de réserve, les facéties n'étaient déjà plus que des farces triviales, des plaisanteries bouffonnes. Les bienséances à table étaient une chose si capitale pour Brant, que non-seulement il ajouta à la seconde édition du *Narrenschiff* un chapitre *von Tisches Unzucht*, où il se plaint de la grossièreté de la plupart des gens, mais qu'il publia aussi une traduction d'un traité du même auteur qui avait fait le *Moretus;* Reinerius avait donné à ses distiques le titre barbare de *Phagifacetus*, Brant le changea en celui de *Thesmophagia* qui n'est pas non plus irréprochable.[2] On voit là ce qu'il pensait des bienséances: avant de se mettre à table, se laver les mains, ne commencer à manger qu'après la personne qui vous a invité, ne pas regarder avidement tel ou tel plat, ne pas se gratter la tête ou quelque autre partie du corps, ne pas trop remplir la bouche, ne pas souffler trop bruyamment sur ce qui est chaud, etc. etc.; il y a même un chapitre *de pediculis providendis*. Cette civilité puérile et honnête du quinzième siècle était encore bien primitive; on ne peut s'empêcher de rire

[1] *Liber faceti docens mores hominum, precipue iuvenum.* (Bâle, Bergmann, 1496), 4°, etc. — Ce traité avait été traduit déjà plusieurs fois.

[2] *De moribus et facetiis mense. Thesmophagia.* (Bâle, Bergmann, 1490, 4°. — L'original latin fut publié par Jacob. Lübeck, 1838. — Le *Caton*, le *Moretus*, le *Facetus* et la *Thesmophagia* ont été réimprimés dans l'édition du *Narrenschiff* par ZARNCKE, p. 131 et suiv.

d'un savant, mettant en vers avec toute sa gravité de docteur, des choses de cette espèce; il était nécessaire, sans doute, de les rappeler, mais pour cela il ne fallait être ni humaniste ni professeur de droit, il suffisait d'avoir du bon sens; mais Brant était né pédagogue, il se croyait la vocation d'enseigner, d'être le précepteur des vieux et des jeunes; on le sait, ce fut une des causes de sa médiocrité comme poète. Je veux mentionner encore ici une pièce allemande qui, sans aucune hésitation, doit lui être attribuée; elle se compose de seize strophes, donnant des conseils d'honnêteté et de piété, tout à fait dans sa manière décousue, avec sa versification, ses locutions proverbiales, ses idées favorites; elle avait paru, je suppose, comme feuille détachée [1].

Brant pédagogue, moraliste et amateur de l'allégorie et de l'apologue, a mis une importance extrême à l'enseignement par le moyen des fables. Celles d'Esope, si souvent publiées depuis l'invention de l'imprimerie, lui semblaient avoir toutes les qualités requises pour former l'esprit des enfants; sous l'enveloppe de fictions agréables, elles renferment, disait-il, des trésors de sagesse, elles aiguisent le jugement, elles apprennent à réfléchir et donnent d'excellentes règles sur la façon de se conduire dans le monde. En 1501, il en fit une édition à son tour, d'après la version de Laurent Valla [2]; il

[1] Publié dans : *Der ewigen Wiszheit betbüchlin*. Bâle, 1518. f° 99; et chez Phil. Wackernagel, O. c., t. 2, p. 1101. — WELLER, *Die deutsche Litteratur im ersten Viertel des XVI° Jahrh.*, Nœrdlingen, 1864, p. 3, cite : *Consilium patris filium ad studium literarum animantis*, et ajoute : « *lateinische und deutsche Verse von S. Brant.* » Ces vers, dont Zarncke, p. 414, a publié le texte latin avec un spécimen de la traduction, ne sont pas de Brant. Les strophes latines sont composées de quatre lignes qui riment ensemble; l'humaniste Brant n'aurait jamais fait des vers de cette espèce. La version allemande est trochaïque; à de très rares exceptions près, Brant ne s'est servi que de l'iambe; toutes ses poésies didactiques ont cette forme. La pièce, du reste, a été plusieurs fois imprimée au XV° siècle.

[2] *Esopi appologi sive mythologi cum quibusdam carminum et fabula-*

n'élimina que ce qui lui paraissait inconvenant, peu propre à être mis sous les yeux de la jeunesse. Il ajouta une seconde partie, spécialement dédiée à son fils et contenant « des fables écrites par d'autres, des anecdotes utiles pour enseigner les bonnes mœurs, des sentences philosophiques. » Ce recueil singulier fournit la mesure du bon goût de Brant; cet homme honnête, qui s'irritait si souvent contre la brutalité et l'indécence de ses contemporains, et qui en toutes choses voulait écarter avec tant de soin ce qui est malséant, était encore tellement de son époque qu'il fit imprimer, « pour enseigner les bonnes mœurs » quelques histoires fort impertinentes. Rien dans le volume ne lui appartient en propre, si ce n'est les distiques qui précèdent les récits et qui en résument l'application; les récits eux-mêmes sont en prose et de sources diverses; les uns sont tirés des anciens; d'autres, dont la scène est en Italie, viennent du Pogge, dont en 1488 on avait publié les facéties à Bâle, ou bien elles avaient été racontées à Brant par des savants, comme le chanoine bâlois Arnold zum Luft, qui avaient fréquenté les Universités italiennes; d'autres encore sont des traits de mœurs de différents animaux réels ou imaginaires, des singularités attribuées aux habitants de l'Asie et de l'Afrique, qu'en partie on se figurait comme des monstres, enfin de passages moraux des classiques et des Pères. Dans quelques chapitres on se raille de la mauvaise vie du clergé; dans un plus grand nombre on se plaint de l'infidélité des femmes. Je le répète, il n'y a rien de ce que nous appelons libertin ou licencieux; mais en de certaines choses Brant et son siècle étaient peu délicats; on en jugera par l'exemple suivant, que je ne traduirai pas; il suffit de le donner en latin, puisque « le latin dans les mots brave l'honnêteté ».

rum additionibus Seb. Brant. Bâle, Jac. de Pfortzheim, 1501, f°. — Traduction allemande, Strasb., J. Prüss, 1508, f°.

« *De eo qui per crepitum ventris cardinali ventulum fecit. Cardinalis quidam de Comitibus, vir crassus et corpulentus cum aliquando venatum isset, esuriens circa meridiem ad prandium descendit sudans ad mensam (aestus enim erat), ac poscens ut ventus flabello sibi fieret. Cum ministri abessent, diversis rebus occupati, jussit quendam Eberhardum Lupi, scriptorem apostolicum, sibi ventum facere; at ille, nescio id vestro more, cum respondisset, ut scis, ait, et tuo modo, cardinalis, facito. Tum ille: libens, me Hercules, et suspenso dextro crure praegrandem ventris crepitum edidit, eo pacto se ventulum facere solitum discens. Quo excitati omnes (multi enim jam aderant) ad risum sunt maximum compulsi. Dignus qui ventris crepitum acciperet, qui invito Eolo ventos excitari mandaverat. Ohe quanta patimur pro Ecclesia Dei!* » Cette dernière exclamation n'est pas la seule morale du conte; dans les distiques qui le précèdent, Brant allégorise la chose à peu près en ces termes: « Il est des gens qui veulent avoir la vie trop commode; tout ce qui leur passe par la tête, ils l'exigent incontinent; parfois leur volonté est faite autrement qu'ils ne l'auraient désiré; tant pis pour eux, ils n'ont qu'à se résigner; quelqu'un demande du vent, la nature le lui refuse; eh bien, qu'il accepte celui que produit l'*art*.

Je crois avoir réuni ainsi les éléments pour apprécier le caractère personnel et littéraire de Brant. Cependant, avant de porter sur lui un jugement définitif, il reste à examiner une question qui n'est pas sans quelque difficulté, mais sans la solution de laquelle le portrait que j'ai essayé de tracer de lui, serait incomplet. La plupart des ouvrages qu'il a publiés, quel que soit leur volume, à l'exception de ceux sur le droit, sont illustrés d'un plus ou moins grand nombre de gravures; quelle est la part qu'il a prise à cette illustration? Il avait à cet égard une théorie, qu'il a exposée dans une lettre à son ami, le franciscain Jean Meder de Bâle; c'était celle du pape Grégoire-le-Grand, à savoir que les images sont pour les ignorants ce que

l'écriture est pour les lettrés [1]. Dans le prologue du *Narrenschiff* il dit : « J'ai mis dans mon livre les figures des fous ; celui qui n'aime pas la lecture ou qui ne sait pas lire, se reconnaîtra au moins dans les images ; » il appela celles-ci « le miroir des fous. » Il dit de même dans le *carmen* placé en tête de son édition de Virgile : « Compare avec moi (c'est le livre qui parle) tous les autres Virgile qui existent, tu verras qu'aucun ne me vaut ; chez moi l'ignorant peut lire les histoires aussi bien que le savant. »

Nous avons de lui plusieurs témoignages qui tendent à prouver qu'il a dessiné lui-même. Je ne m'arrêterai pas au vers du *Narrenschiff* : « *Der* (des fous) *Bildniss ich hab har gemacht,* » puisqu'il est possible que *gemacht* (fait) ne se trouve là que pour rimer avec le *veracht* du vers suivant, et puisque, d'après le langage strasbourgeois, il pourrait à la rigueur s'interpréter par *gesetzt* (mis, placé). Mais voici qui est plus explicite : en 1497, le frère Meder l'engagea « à ne pas dédaigner de composer des *tabellae picturatae* » pour les révélations de Méthodius et de sainte Hildegarde ; il le fit pour les premières, j'ignore s'il le fit aussi pour les secondes. Il entreprit ce travail, dit-il, dans l'intérêt du peuple (*provincia popularis*) ; il donna à graver des images, « afin que les prophéties fussent connues d'un plus grand nombre de personnes. » La seconde partie de son Esope est précédée d'une invitation au lecteur, où se trouvent ces mots : « J'ai peint et ajouté des images, que tu ne trouveras nulle part ailleurs. » Enfin dans le *carmen* du Virgile on lit : « *Has nostras quas pinximus ecce tabellas.* » Comme pour se justifier de ce que, lui savant, a accepté cette « charge populaire » de dessinateur, il rappelle que chez les anciens la peinture était réputée

[1] En tête du traité *De revelatione facta... Methodio.* — V. aussi l'article de F. FISCHER, de Bâle : *Seb. Brants Betheiligung bei dem Holzschnitt seiner Zeit,* dans le *Deutsche Kunstblatt*, Berlin, 1851, nos 28 et 29.

le premier des arts, que la pratique en était défendue aux esclaves, que les hommes libres seuls avaient le privilége de s'en occuper ; il énumère les peintres célèbres dont il avait trouvé les noms chez Pline, et ajoute quelques hommes illustres, comme Aristide et Fabius le dictateur, qui passaient pour avoir été artistes dans leurs heures de désœuvrement ; et il fait cette liste, afin qu'on accueille plus volontiers les images qu'il avait peintes pour son Virgile. On peut donc admettre comme certain qu'il a dessiné ; mais de même qu'il a ignoré, avec tous les humanistes allemands, qu'au moyen-âge il y avait eu une littérature nationale, il semble avoir ignoré aussi qu'il existait un art moderne. On ne s'étonne pas qu'il n'ait rien su des Italiens ou des Flamands, ni même des maîtres de l'école de Cologne, mais on peut s'étonner que lui, contemporain de Martin Schön, et compatriote de Wächtelin et de Baldung, n'ait voulu connaître que les peintres antiques ; et encore ne les a-t-il connus que par leurs noms ; il n'y avait rien là qu'il aurait pu imiter comme il imitait les anciens dans ses vers. En philologue qui n'est que cela, il n'a apprécié que la langue ; la beauté plastique lui a été aussi étrangère que la vraie beauté poétique. Il est vrai, à Strasbourg et à Bâle il n'avait pu voir alors aucun monument de l'art classique ; mais il avait lu Homère et les poètes latins, et s'il les avait lus avec un esprit plus pénétrant, il aurait pu découvrir que les dieux et les héros ont dû être des exemplaires de la majesté, de la grandeur, de la grâce parfaites, et il aurait mieux respecté aussi la vérité historique. Tout ce qu'il croit savoir, c'est que les divinités n'étaient pas habillées ; dans son Virgile, un homme nu, portant une couronne sur la tête et un sceptre en main, est Jupiter, quand il est assis sur une chaise dans un nuage ; ce même homme est Neptune, quand il sort à moitié des eaux ; les déesses n'ont d'autre vêtement que l'une de ces coiffures grotesques qui, en Allemagne, étaient de mode chez les élé-

gantes de la Renaissance. Et puis voyez comment ce classique, si épris de tout ce qui est latin, se représente les scènes des Géorgiques ou de l'Enéide! il habille les Romains en paysans, en bourgeois, en chevaliers de l'Alsace et de Bâle; les costumes, les armes, les instruments de labour sont ceux de la fin du quinzième siècle; il y a même des canons et des arquebuses. Enfin, quand Enée meurt, son âme s'échappe de sa bouche comme un petit enfant, qui est recueilli par Vénus sortant de la mer: encore une conception du moyen-âge.

Je doute fort que les images de Brant, surtout celles qui ornent ses ouvrages latins, aient pu remplir le but de servir à l'instruction des ignorants. Ceux qui ne savaient pas le latin ou qui ne savaient pas lire du tout, auraient eu beau regarder les gravures, ils n'en auraient jamais compris le sens. Sous ce rapport donc il n'a guère fait une « œuvre populaire ». Un homme non lettré, en voyant certaines images du Virgile, les aurait prises pour des scènes champêtres de l'Alsace ou pour des batailles et des siéges de son époque; quant aux figures mythologiques et allégoriques, il n'aurait pu en deviner la signification, malgré les noms inscrits au-dessus des héros et des dieux. La plupart des images du Méthodius ne rappellent pas davantage des idées en rapport avec le sujet du livre; on voit jusqu'à un certain point ce que c'est, mais on ne soupçonne pas qu'il s'agit de prophéties. Il en est de même du *Narrenschiff* et de l'Esope [1]; les gravures sont de petits tableaux, souvent très spirituels et saisissables dans leur portée générale; mais ce que l'auteur a voulu symboliser, on ne l'apprend que par le texte. Il est d'autant plus nécessaire de comprendre ce dernier pour comprendre les images, qu'il y en a qui se retrouvent dans des volumes

[1] Il s'agit surtout de la seconde partie de l'*Esope;* la plupart des gravures de la première paraissent être reproduites d'après une édition plus ancienne.

traitant de matières très différentes; une de celles du *Narrenschiff* a passé dans le Méthodius; quelques-unes du Virgile sont reproduites, les unes dans un Tite-Live publié en 1517 par Grüninger, les autres dans les sermons de Geiler sur la Fourmi.

Brant a dessiné; mais a-t-il aussi gravé ses dessins? les a-t-il seulement reportés lui-même avec la plume sur les bois? Je crois que cette question ne comporte qu'une réponse négative; Brant lui-même semble la résoudre ainsi quand il écrit à Meder que, pour le Méthodius, il a donné *à graver* ses *tabellae* « d'une manière quelconque. » L'inspection des images de ses différents livres démontre d'ailleurs qu'elles ont été exécutées par des mains différentes; dans le *Narrenschiff* on distingue trois ou quatre artistes de force inégale; les uns ont travaillé avec plus d'ampleur et d'intelligence, les autres ont été plus maladroits. De même dans le Méthodius, dans l'Esope, dans le Virgile, on peut constater la coopération de plusieurs. Ceux du Virgile ont reproduit fidèlement les esquisses, mais celles-ci, tout en étant très naïves, ont une raideur qui ne paraît pas dans le *Narrenschiff;* rien de plus disgracieux, par exemple, que les déesses.

Brant, qui ne publiait pas un distique sans y mettre son nom, n'aurait pas manqué de marquer ses gravures de son monogramme bien caractérisé; il l'aurait même fait, sans doute, s'il n'avait lui-même que dessiné les images sur les bois. Mais comment un homme aussi occupé comme professeur ou comme fonctionnaire aurait-il pu suffire au travail de la mise en œuvre des nombreuses gravures qui remplissent ses livres? Le *Narrenschiff* en a 115, le Méthodius 61, le Virgile 214, l'Esope 164, sans compter 30 pour la Vie du Fabuliste. Evidemment il n'a fourni que des croquis, et pas même des croquis achevés; il y a trop de différence de style entre les illustrations de ses ouvrages, pour qu'il ait pu donner autre chose que des esquisses rapides, suffisantes pour

indiquer aux dessinateurs les motifs dont ils ont dû s'inspirer. Suivant le plus ou moins de talent de l'artiste qui reportait les croquis sur le bois, et le plus ou moins d'habileté de celui qui ensuite taillait le bois, les idées de l'auteur étaient rendues avec plus ou moins de perfection. Les personnages du *Narrenschiff* ont les mouvements plus libres, plus variés, plus naturels, la perspective est moins négligée que dans le Virgile et dans l'Esope ; l'expression de quelques visages est d'une vérité frappante, plusieurs groupes sont très dramatiques ; ces scènes sont au nombre des meilleures caricatures qu'on ait faites, et si, comme je le crois du moins pour beaucoup d'entre elles, Brant en est l'auteur premier, il présente le phénomène curieux, mais non inexplicable, d'avoir su mettre plus d'*humour* dans ses conceptions artistiques que dans ses œuvres littéraires. Je dis que Brant a été l'auteur premier, l'inventeur de beaucoup d'images du *Narrenschiff*, soit qu'il en ait fait lui-même les croquis, soit qu'il se soit borné à en communiquer les idées à un artiste. D'autre part, il me paraît certain que plusieurs chapitres du livre ont été faits exprès pour des images déjà existantes, pour des charges populaires de personnages que nous ne connaissons plus et qui ont fourni à Brant l'occasion de les illustrer par des vers, en les appropriant à son but ; il arrive même que ce but est à peine indiqué par quelques lignes, et que dans le reste du texte il est parlé de tout autre chose[1]. Les gravures des poésies latines, quoique faites par une main un peu lourde, sont assez expressives ; une des plus belles pour la finesse de l'exécution est le frontispice du *Somnium*, un homme endormi dans un fauteuil au pied d'une croix. Là encore, de même que pour les *Carmina* et pour quelques-unes des feuilles volantes, les conceptions premières n'ont pu être fournies que par Brant lui-même.

[1] Par exemple chap. 23, 76, 82.

Pour résumer mon opinion sur notre auteur, je dirai qu'il a eu toutes les qualités qui constituent l'homme sage, probe, honnête, qu'il a été doué d'aptitudes diverses, plein de connaissances et de bonnes intentions, mais d'un caractère trop assombri et d'un esprit trop confiné dans le cercle étroit de certaines idées, pour être vraiment un homme supérieur, qu'enfin, pour réaliser son ambition la plus chère, celle d'être poète, il lui a manqué le sens de l'idéal. C'est aussi l'impression qu'on reçoit en voyant son portrait, tel qu'il se trouve dans les *Icones* de Reussner[1]. Un autre portrait de lui fut gravé en 1631 par Jacques de Heyden ; le professeur Philippe-Frédéric Glaser l'accompagna de quelques vers, où il dit que Brant fut peint pour la première fois par Jean Baldung ; la gravure de Heyden est supposée faite d'après cet original, qui ne paraît plus exister. On est naturellement porté à croire que Baldung, un des meilleurs artistes strasbourgeois, avait reproduit les traits de Brant, son contemporain, avec toute la fidélité désirable ; mais la gravure donne une physionomie trop spirituelle, le regard et le sourire sont trop malins, pour qu'il soit possible que ce soit le vrai Brant tel qu'il se révèle par son histoire et ses écrits ; c'est plutôt un Brant de convention, comme on se l'était figuré d'après sa réputation d'auteur satirique. Le portrait de Reussner, au contraire, qui n'a aucune ressemblance avec celui de Heyden, est beaucoup plus caractéristique : le visage est maigre, l'expression est grave, réfléchie, triste, sans malice aucune, mais aussi sans aucun trait qui annonce un poète. On ne peut pas contester absolument à Brant une certaine mesure de talent, on en voit briller parfois des étincelles, mais sa tendance didactique et son culte servile pour le nouveau classicisme ont empêché ces étincelles de devenir une flamme ; le pédantisme du pédagogue et du philologue ne lui a pas permis d'atteindre à la hauteur

[1] Strasb., 1572.

poétique à laquelle il aspirait. S'il avait eu le sens de l'idéal, il se serait préservé aussi du danger de tout voir sous des couleurs sombres; une humeur morose n'est pas faite pour inspirer un poète. En s'élevant davantage au-dessus de ce qui l'entourait et le retenait à terre, Brant eût été plus libre, il aurait regardé toutes choses avec des yeux plus sereins. Est-ce à dire qu'il aurait dû être indifférent au mal qu'il apercevait dans le monde? Mais la sérénité n'est pas l'indifférence, elle peut se concilier avec la haine la plus vigoureuse de ce qui est mauvais. Si Brant est aigri, ce n'est pas seulement parce qu'il y était enclin par nature, c'est aussi parce qu'il a senti en lui-même le conflit entre un ordre de choses qui s'en allait et un autre qui se préparait; entraîné vers les études humanistes, il a redouté pourtant la perspective qu'elles ouvraient d'une émancipation de l'intelligence: il n'aurait voulu s'en servir que pour glorifier le passé, toutes ses racines ont été dans le passé, le retour même à la littérature classique ne lui a semblé être qu'un retour vers un passé plus lointain; l'avenir, au contraire, ne lui présageait que des troubles. Il avait compris qu'il vivait à une époque de crise, mais il s'en est effrayé et, jeune encore, il a éprouvé une lassitude qui le faisait presque désespérer du monde. Au lieu de consentir aux sacrifices que réclamait l'esprit moderne dont l'avénement était proche, Brant et ses amis se sont efforcés de retenir des institutions et des principes impuissants à survivre au moyen-âge. Il faut peu connaître Brant pour le classer parmi les littérateurs qui ont donné le signal de l'opposition[1]; lui, faire de l'opposition! à qui? à l'Empereur ou au Pape? S'il s'est plaint de quelques abus du clergé, il n'a jamais attaqué l'Eglise, et si à Strasbourg il a fait quelques

[1] Hagen, *Deutschlands literærische und religiœse Verhæltnisse im Reformationszeitalter*. Erlangen, 1841, t. 1er, p. 337. — Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation* 3e édit., Berlin, 1852, t. 1er, p. 187.

strophes républicaines, il n'en est pas moins resté fidèle à Maximilien. Dans tous ses ouvrages il apparaît comme un homme qui a horreur des révolutions : il ne veut que corriger les mœurs du peuple par une propagation plus efficace de la piété catholique, par une meilleure administration de la justice, par une éducation plus éclairée de la jeunesse. S'il avait pu obtenir cela, et en sus une bonne croisade contre les Turcs, il eût été largement satisfait; pour le rendre tout à fait heureux, il aurait fallu encore quelque chose de plus, il aurait fallu que les souverains de l'Europe devinssent les vassaux du Saint-Empire romain, que l'Empereur fût salué de nouveau comme le maître du monde et vénéré comme la source du droit, et que, pour couronner l'édifice, le Saint-Siége reprît sa suprématie sur les pouvoirs séculiers. En ce qui est de ces derniers points, les nécessités pratiques et l'atmosphère qu'il respirait à Strasbourg avaient fini par le rendre un peu moins absolu; mais on ne se trompera point en admettant que, dans son for intérieur, il n'abandonna jamais la théorie. Certaines de ces prétentions ont reparu au dix-neuvième siècle; elles n'en sont pas moins surannées; elles l'étaient déjà à l'époque de la Renaissance. Brant, en s'en faisant le défenseur, a prouvé que par le plus profond de son être il appartenait encore au moyen-âge. C'est pourquoi aussi, comme littérateur, il n'a donné que très peu de nouveau : il n'y a chez lui rien de frais, de vif, de *primesautier* ; même en lisant les poésies de sa jeunesse, on dirait qu'il n'a jamais été jeune, il n'est pas créateur, il n'a fait que répéter ce que d'autres avaient dit et écrit avant lui. Il a voulu le bien, mais pour faire disparaître les misères, l'ignorance, la folie du présent, il n'a connu d'autre remède que la restauration des formes anciennes. Par quelques-uns de ses ouvrages, il a pu aider à préparer les générations nouvelles, en montrant à ses contemporains leurs vanités de toute sorte, en divulguant les modèles d'un latin plus pur et plus orné, en se faisant le

colporteur de préceptes hérités des anciens, en forçant, peut-être malgré lui, les professeurs et les élèves à sortir de la routine et, ce qui n'est pas moins méritoire, en apprenant aux savants à ne pas dédaigner la langue du peuple; mais la perception confuse du chemin qu'on allait prendre quand on aurait quitté la routine, le chagrinait profondément. Dans les vers qu'il fit peu avant sa mort, il ne sut prédire qu'un nouveau déluge. Il avait conscience du déclin d'un monde auquel étaient vouées toutes ses sympathies; de là ce voile de tristesse répandu sur la plupart de ses écrits. A la fin de sa carrière, ayant vu se dissiper une à une ses illusions, mais manquant de foi dans l'avenir, trop peu confiant pour voir dans la mêlée qui s'annonçait autre chose qu'une cause de ruine universelle, il ne lui était resté que sa piété; les mots de son épitaphe: « Toi qui regardes ce marbre, souhaite à Brant le ciel », expriment à coup sûr ses pensées suprêmes. Je n'ose pas l'appeler un homme de transition; il m'apparaît plutôt comme un des derniers littérateurs alsaciens du moyen-âge. Il semble qu'arrivé à ce résultat, je dusse me sentir humilié dans mon amour-propre patriotique; mais ce n'est pas ma faute si l'étude des œuvres de Brant m'a forcé d'ôter quelques feuilles de sa couronne de poète; quel intérêt pourrais-je avoir à démolir de gaîté de cœur la réputation d'un des nôtres? Nous ne pouvons plus appeler son *Narrenschiff* une satire divine ni nous extasier sur ses poésies lyriques; beaucoup de ses opinions nous sont devenues étrangères; ses haines et ses affections ont perdu le pouvoir de nous enflammer; cependant, par le sérieux de ses tendances, par son courage à peindre l'image peu flattée de son siècle, par son zèle pour le relèvement moral et intellectuel du peuple, il reste assez respectable pour qu'on n'ait pas besoin de surfaire son mérite. Il a été ce qu'il a pu être à la fin du quinzième siècle, dans la situation où il était placé et avec les dons qu'il avait reçus de Dieu; ne lui demandons pas plus.

ERRATA ET ADDITIONS.

Dans la note relative à l'imprimeur Mathias Brant, *page 25*, je dis que je ne connais de lui qu'un *Regimen sanitatis;* je suis en mesure aujourd'hui de mentionner encore d'autres de ses publications.

Dans ce qui est dit, *1re livraison de 1874, page 48*, sur le *Layenspiegel*, il y a une erreur que je tiens à rectifier; ce n'est pas en 1514 que Brant fit une nouvelle édition du livre; celui-ci fut réimprimé dès 1510 et 1511 à Strasbourg, par Hupfuff. En 1511 parut à Augsbourg, d'où est aussi la première édition de 1509, une nouvelle plus complète, qui devint le type de toutes les suivantes. C'est cette édition d'Augsbourg de 1511 qui contient pour la première fois les poèmes allemands de Tengler, *Vom Endkrist*, *Layenspiegels Sprüch* et *Beschlussred zu allen Ständen*. Le passage dans la note [1] : « l'édition de 1511 a encore deux autres poèmes tout à fait pareils, » est à supprimer.

Page 56, je dis que le dernier des Brant vivait encore en 1753, je me suis procuré depuis son acte de décès; il mourut le 20 octobre 1759.

En 1532 parut chez H. Steyner à Augsbourg, sous le titre de *Von der artzney bayder glück*, une traduction des deux livres de Pétrarque, *De remediis utriusque fortunae*, avec de nombreuses gravures sur bois. Le traducteur du premier livre est Pierre Stahel, de Nuremberg, celui du second Georges Spalatin, chapelain de l'électeur de Saxe. En tête se trouve un petit poème de Brant; ce poème, ainsi que la date 1520 sur la dernière gravure prouve que dès cette époque on avait projeté la publication. Dans la préface il est dit que les sujets des images ont été fournis par feu le docteur Brant; cela confirme mon opinion que Brant, s'il n'a pas toujours dessiné lui-même, a fort souvent indiqué aux artistes les motifs. D'ailleurs, cette intéressante question de l'activité artistique de Brant mérite une nouvelle étude à part.

CH. SCHMIDT.

CHRONIQUE

du serrurier

DOMINIQUE SCHMUTZ

DE COLMAR

1714-1800 — (*Suite* *.)

1790. — Jean Gretscher, ancien boulanger, achète et reconstruit l'hôtel des *Deux-Clefs*. Plus tard, il achète l'*Ancienne Couronne* (*Alte Krone*), située sur la Place-Neuve, et qui servait de magasin à la ville pour son foin et son avoine. Gretscher la fait démolir de fond en comble et fait construire, à grands frais, sur l'emplacement, une maison avec de grandes croisées. Toute la construction est en pierres, de même que la maison de derrière.

— Des difficultés s'élèvent entre un juif et les bourgeois de Wintzenheim qui veulent le chasser de la commune. Le juif porte plainte et demande la maréchaussée pour protéger, à ses frais, sa maison. Comme on a besoin de la maréchaussée à Colmar, on lui donne, à ses frais, un détachement d'un régiment français en garnison à Neuf-Brisach. Pendant ce temps, les fils des bourgeois et d'autres jeunes gens organisent un bal près de l'auberge au *Soleil*, et comme ils en refusent l'entrée aux soldats, ceux-ci en sont si irrités que, de

* Voir les livraisons Janvier-Février-Mars 1874, pages 124 à 141, et Avril-Mai-Juin, pages 241 à 288.

la porte et des fenêtres, ils font feu sur ceux qui étaient à la danse. Une jeune fille est atteinte à la poitrine et un garçon au bras. La jeune fille meurt trois jours après et le garçon a le bras paralysé. Trois des soldats sont mis en prison, puis interrogés et, après avoir subi la peine d'un long emprisonnement, ils sont ramenés de Colmar à Wintzenheim, où ils sont remis en liberté. Mais le juif dut payer tous les frais.

— Le 31 août de grands troubles s'élèvent à Nancy entre les patriotes et ceux que l'on appelle aristocrates. Le général Bouillé commande dans cette ville la garde nationale et des troupes régulières. Les portes de la ville sont fermées. Il les fait enfoncer à coups de canon et beaucoup de monde est tué. A l'occasion de ce cruel événement, on célèbre dans toutes les églises de l'Alsace un service funèbre à l'intention des victimes. Le 18 octobre, ce service a lieu dans l'église Saint-Martin de Colmar ; la garde nationale et les bourgeois y assistent ; lorsque le service est fini, tout le cortége se rend à l'église luthérienne, où le pasteur prononce un discours funèbre. Après le sermon on chante une hymne — (*Lied*) composée pour la circonstance, parce que la prière pour les morts est inutile, comme leur religion l'enseigne. Ainsi on n'a point prié [1].

— On élit deux juges de paix à Colmar. Ceux des deux premiers cantons votent à la tribu des jardiniers et à celle des maréchaux ; ceux des troisième et quatrième cantons votent à la tribu des tisserands et au *Rathhaus*. Chacun des

[1] Voici la note de Billing sur ce service qu'il place au 8 octobre, au lieu du 18, indiqué par Schmutz.

8 octobre. — Service funèbre pour les morts de Nancy. Le sermon fut prononcé par M. le pasteur Stempel, en présence de quatre compagnies de la garde nationale, de Messieurs du département, du district et de la municipalité. L'église était illuminée et ornée d'écussons. Sur l'autel se trouvait une urne funéraire comme celle qui est sur le frontispice du discours funèbre pour Louis XV. M. Pfeffel avait composé une hymne de circonstance.

juges de paix a quatre assesseurs qui sont élus le même jour.

— On publie à Colmar un décret de l'Assemblée nationale portant que les rentes et les dîmes payées aux évêchés, abbayes, cures, chapellenies et seigneuries, de même que les droits sur le sel et autres redevances, doivent être versés aux hôpitaux et maisons d'enfants trouvés. Tous les bénéfices et fondations sont abolis.

— En vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, les départements doivent être répartis en diocèses, voire même un diocèse par département. Les chapitres des églises chef-lieu de diocèse deviennent des cures, et l'office épiscopal a lieu sans chanoines, lesquels sont abolis. Mais si la population le réclame, il sera accordé à l'évêque ou au curé seize vicaires comme cela a lieu pour Colmar. Toutefois ce nombre ne peut être complété faute d'ecclésiastiques. Beaucoup de communes sont sans prêtre parce qu'ils refusent de prêter serment. La nation les expulse et les assermentés sont en petit nombre. Beaucoup de prêtres viennent de pays étrangers pour prêter serment et obtenir des cures : recommandables ou non, on les reçoit quand même. C'est pour cela que des troubles fréquents éclatent dans les communes, et que les gens ne vont point dans leurs églises ; on ne fait aucun cas des prêtres assermentés. Ce qu'il faut penser du serment, je l'ignore.

— Un décret de l'Assemblée nationale, du 27 novembre, impose à tous les évêques et curés l'obligation de veiller à ce que tous leurs ouailles soient fidèles à la nation, à la loi et au roi. On leur accorde huit jours pour adhérer à ce décret. Ce serment est purement religieux. Il doit être prêté en présence de la municipalité et de la communauté réunies. Si dans les huit jours les prêtres se dispensent de prêter ce serment, ils seront privés de leurs cures et déclarés incapables d'exercer leur ministère.

— En exécution d'un décret de l'Assemblée nationale, les membres de l'ancien Conseil souverain, les avocats et les procureurs sont soumis, comme les autres citoyens, à la capitation chacun selon sa fortune.

— On publie à Colmar une ordonnance portant interdiction de donner à boire et à manger dans les hôtels, auberges, brasseries et cafés pendant les offices. Plus tard, il est ordonné aux maîtres de ces établissements de les faire évacuer et de les fermer au dernier coup de la cloche de 10 heures. En cas de résistance de la part des clients, le maître de l'établissement doit faire appeler la garde. En même temps il est interdit, sous peine de forte amende, de tolérer dans les lieux publics des jeux de hasard ou tout autre de même genre.

— On publie à Colmar un décret de l'Assemblée nationale en vertu duquel il est ordonné à la municipalité de dissoudre le corps des gourmets. Il lui est enjoint de faire élire pour cet office ceux des citoyens les plus aptes à le remplir; d'un autre côté, il est permis aux acheteurs de choisir leur gourmet et même de se faire servir par qui bon leur semble. Ensuite, il est défendu à toute personne qui n'a pas été élue par la commune, de se mêler à l'office de gourmet. Il est enjoint au gourmet de ne pas percevoir, du vendeur, plus de 1 sou et 6 deniers, et plus de 6 deniers de l'acheteur. Le pot-de-vin est aboli, et le gourmet qui le percevra est punissable de 300 livres d'amende et de la privation de son office; l'argent provenant de la vente doit être remis dans les vingt-quatre heures au vendeur; enfin le gourmet doit fournir caution quand il prête serment devant la municipalité.

— Un décret du 18 novembre arrive à la municipalité de Colmar, et lui ordonne de mettre en adjudication, pour une durée de trois ans, les chasses et les pêches du ban, à la condition que, sous peine d'amende, les adjudicataires ne chasseront pas depuis le 15 mars jusqu'à l'entier achèvement de la moisson et de la vendange. La mesure s'applique éga-

lement aux biens et aux cours d'eau communaux. — Ainsi, la pêche est interdite puisque les poissons appartiennent aux locataires.

— Il est aussi défendu de faire pâturer les brebis et les moutons sur les pâturages, sur les prés et dans les vignes.

— Le 26 novembre, intervient un décret portant qu'en Alsace, personne n'a le droit de s'opposer à ce qu'un propriétaire convertisse en vigne son champ ou autre propriété avant d'en avoir obtenu l'autorisation du département.

— Un décret de l'Assemblée nationale, du 18 novembre, dispose qu'en Alsace, ainsi que dans toute la France, les juifs doivent être admis comme citoyens actifs; qu'ils peuvent se livrer aux professions, agir et disposer comme les chrétiens; qu'ils sont électeurs et éligibles au même titre. Ce décret paraît aux chrétiens très dangereux; c'est pourquoi ils ont adressé, le 30 décembre, un mémoire à l'Assemblée nationale pour faire rapporter le décret[1].

-- Le 17 août, intervient un décret de l'Assemblée nationale disposant que les luthériens et les calvinistes doivent rester, comme auparavant, en possession de leurs droits pour le règlement des affaires de la religion. Ils doivent être électeurs et éligibles comme les autres citoyens actifs, lorsque d'ailleurs la personne n'est frappée d'aucune incapacité légale.

— En vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 19 novembre, dans toutes les communes où les citoyens se réunissent en club, comme on appelle ces réunions, on doit s'occuper des affaires et des intérêts de la commune, et porter les décisions à la connaissance de la municipalité.

— Un décret de l'Assemblée nationale dispose que les municipalités sont tenues d'envoyer à la Monnaie tous les

[1] Ce mémoire a été imprimé; il ne contient rien qui s'élève au-dessus des préjugés que le vulgaire professait à l'encontre des israélites.

objets en argent retirés des couvents, églises et maisons de seigneurs émigrés, mais de n'envoyer à ladite Monnaie que les objets d'argent.

— En cette année apparaît le papier-monnaie. On est forcé de l'accepter, sous peine de perdre sa créance. Ce papier s'appelle *assignats*. Il y a des billets de 3000 livres, de 400, 300, 200, 100, 80 et 50 livres. Puis, pour faciliter l'usage de ces billets, on en crée de valeurs moindres, par exemple, de 5 livres, de 50 sols, de 15 et de 10 sous; mais on ne les accepte pas avec plaisir; avec ces papiers tout devient encore plus cher. Les marchands étrangers préfèrent garder leur marchandise que de la livrer pour du papier. Pour un assignat de 100 livres on n'obtient que 60 livres d'espèces, et pas de tout le monde. Certaines gens qui ont beaucoup de dettes, et les juifs y trouvent leur profit. Ils en font l'objet d'un trafic, achètent le papier à vil prix et le vendent avec bénéfice à ceux qui ont acheté des biens nationaux, ou paient leurs dettes avec ce papier. Cela occasionne de grandes contestations et de profondes divisions.

— Un décret de l'Assemblée nationale du 12 mars abolit dans toute la France, les couvents des deux sexes, et affranchit de leurs vœux les personnes de tous les ordres religieux. Le serment exigé ayant été prêté par des religieux, il s'en suit que beaucoup sont pourvus de cures et de vicariats. Mais on a destitué les anciens curés qui n'ont pas prêté serment. Beaucoup de villages demeurent sans curés. Les propriétés des cures et des chapellenies sont vendues à termes. La nation donne aux prêtres jurés un « salaire » annuel; les autres prêtres non assermentés, de même que les religieuses, reçoivent aussi une « pension » annuelle, mais en papier-monnaie, et enfin cela cesse de leur être payé.

— Un décret du 23 juin dispose que toutes les dîmes et les droits seigneuriaux sont abolis; que les droits de la noblesse sont à jamais supprimés, et que personne n'a le droit de

porter le titre de prince, duc, comte ou baron ; qu'en outre, les armoiries doivent disparaître des maisons, châteaux, carrosses et tous autres lieux. Qu'enfin il est également interdit de revêtir la domesticité en costume de livrée.

1791. — Un décret de l'Assemblée nationale du 14 janvier dispose que dans toute la France il y aura unité de poids et mesures.

— En vertu d'un décret du 14 janvier, les hommes d'un rang élevé, qui ne peuvent conserver aucun espoir de recouvrer leurs fonctions, sont tenus de payer les contributions comme les autres bourgeois. Ils sont tenus de monter la garde comme tout le monde. Personne n'est exempt : les employés, sergents, marguillers, tous, tous, y sont soumis.

— Le 11 février, trois commissaires de l'Assemblée nationale arrivent de Strasbourg à Colmar, afin de s'informer des événements et de la situation. MM. les commissaires recueillent beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mission. Cependant le soir il se forme un grand rassemblement d'hommes et de femmes devant l'hôtel aux *Six Montagnes-Noires* où ils étaient logés. Plusieurs de ces individus se mirent à crier : *Vive le roi ! — A la lanterne !* Le tumulte était passablement grand, lorsqu'un membre de la municipalité, armé d'un gros bâton, tomba sur la foule et fit quelques trous sur les têtes. C'était Martin Stockmeyer, batelier, et ses domestiques. On appela aussitôt un poste de garde nationale pour rétablir l'ordre. Stockmeyer se retira avec ses domestiques, et se fit une grande gloire d'avoir ainsi frappé dans le tas. Pour ce qui regarde les commissaires, il est certain que personne n'avait l'intention de leur faire du mal[1].

[1] La manifestation dont il s'agit avait, d'après d'autres documents du temps, un caractère essentiellement contre-révolutionnaire. Le héros de la journée, Martin Stockmeyer, fut déclaré avoir bien mérité de la patrie, et sa brutale intervention lui valut une grande notoriété ainsi que des félicitations de la part des municipalités de différentes villes, celle de

— Le 6 mars a lieu, dans l'église de Saint-Martin, l'élection d'un évêque pour le département du Haut-Rhin. Les voix se portent sur M. Gobel, coadjuteur de l'évêché de Bâle, qui, peu après, est élu archevêque de Paris, parce qu'il est le premier à prêter le serment lorsqu'il arrive à l'Assemblée nationale comme député du clergé pour son département.

— Un décret du 6 mars crée pour une valeur de 100 millions d'assignats de 5 livres, et ordonne la mise en circulation pour une pareille somme d'assignats de 1000 et 2000 livres.

— Le 30 mars, nouvelle élection d'un évêque à Colmar. La plupart des électeurs viennent du Sundgau, et les luthériens de Colmar se joignent à eux pour élire le premier pasteur ou l'évêque des catholiques. Arbogaste Martin de Walbach, au val de Munster, alors principal du collége royal de Colmar, un grison de 70 ans, et qui a été le premier ecclésiastique qui a prêté serment à la nation, est élu par les luthériens et les paysans du Sundgau.

— Le 13 avril, à 9 heures du soir, le nouvel évêque, qui était à Paris, arrive à Colmar. Lorsqu'il passe près du *Saumon*, dernière auberge du faubourg, on met le feu aux poudres des armes en fer que l'on nomme *Katzenköpfe*. Un officier, originaire de Neuf-Brisach, qui était parmi les curieux, reçut la décharge d'un long canon si malheureusement, qu'il tomba foudroyé.

— Le 17 avril, qui était le dimanche des Rameaux, on se rend avec croix et banuière pour chercher le nouvel évêque à la prévôté où il loge, et le conduire à la cathédrale où l'on chante : *Te Deum laudamus*. Puis il est installé. La prévôté

Bordeaux entr'autres. L'originale personnalité de Stockmeyer occupa le burin de Guérin et d'autres graveurs de moins de mérite. Une des bonnes représentations de ce personnage est, à notre avis, une gravure sur bois préparée pour un almanach de Colmar, le *Messager boiteux*, de la fin du siècle dernier. — Voir au surplus comment Billing signale le même fait, pages 24 et 25 de l'édition Rathgeber.

fut ensuite achetée par l'évêque, au prix de 40,000 livres, et payée avec du papier-monnaie.

— Le 20 avril, le mercredi avant le Jeudi saint, les Dominicains évacuent leur couvent et ferment leur église. Le dimanche de Pâques, ils ouvrent l'église et y célèbrent la messe. Ils ont quitté leur habit religieux et sont vêtus en bourgeois. Six d'entr'eux prêtent serment et sont pourvus de cures. Aucun ordre ne fournit autant de prêtres assermentés. Ceux qui refusent de prêter serment sont tenus de s'expatrier.

— Au mois d'avril, un incendie éclate dans la rue Etroite. Trois cours de laboureurs sont détruites: celles de Jacques Richert, de Losinger et de Siebert. On dit que le feu a été allumé par une chandelle lorsque, le matin, le garçon s'est levé pour fourrager.

— Le dimanche après l'invention de la croix (10 mai), a lieu la procession à Sainte-Croix-en-Plaine, instituée en 1704 par M. Dietermann et autres bons bourgeois.

— En vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 13 mai, les églises, les couvents, les chapelles et les pèlerinages sont abolis dans toute la France. Les églises sont fermées et leurs biens vendus. A Colmar, cette mesure frappe six églises, dont trois des couvents d'hommes, deux des couvents de femmes et celle de Saint-Jean qui appartient à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. L'église Saint-Martin, celle de l'hôpital, du collége et celle des Dominicains restent ouvertes, parce que les prêtres jurés y ont prêté leurs serments. On continue à y officier, mais le service divin finit par chômer faute de prêtres. Les gens n'ont aucune foi dans le caractère sacré de la messe dite par les prêtres assermentés [1].

[1] La mention de Schmutz fait à peine allusion aux troubles sous l'impression desquels il l'a écrite. Billing, op. cit., pp. 28, 29 et 30, est

— Le 17 juin, on promulgue un décret qui abolit les usages et les règlements des corps de métiers. Toute opposition est punie de 500 livres d'amende. En conséquence, il est interdit d'engager des apprentis et de les dégager. Chacun peut faire ce que bon lui semble, pourvu qu'il soit muni d'une patente de la municipalité. Que Dieu nous soit miséricordieux ! cela va nous faire un beau ménage.

— Le 28 juin, tous les jeunes hommes non mariés de la Haute-Alsace sont appelés à tirer à la conscription. Les valets de chambre, les employés de bureau, les fils de bonne famille y sont soumis, car personne n'est exempt. Les jeunes gens de Colmar se font remplacer et versent de l'argent pour cela. Les plus aisés paient de 18 à 24 et même 30 livres, les moins aisés, 9 livres. On réunit de cette façon beaucoup d'argent, et l'on compte 200 livres à chaque remplaçant.

La conscription est abolie par la nouvelle Constitution. Mais, promettre et tenir sont choses différentes.

— Le 25 juillet, on démolit à Colmar la potence qui brillait sur la route de Strasbourg, plantée sur trois dalles en pierres. Les deux dalles qui existent pour le même objet sur le marché au bétail sont également enlevées. Les matériaux provenant de ces deux potences sont attribués aux maçons, charpentiers, charrons, serruriers et maréchaux, à titre de salaire du travail de démolition. Ces matériaux sont amenés dans la cour de la tribu des maréchaux où ils sont mis en adjudication. Mais comme le prix que l'on en retire est impartageable, les bénéficiaires le consomment dans ladite tribu. *On ne pend plus maintenant.*

— En exécution d'un décret de l'Assemblée nationale, il

moins circonspect. Pour avoir une idée complète de l'émotion locale, il faut recourir aux actes du directoire du département, séances des 23, 24, 25 mai et 6 juin. Ce fut une véritable émeute, à l'occasion de laquelle quelques hommes seulement du directoire montrèrent du caractère et de la fermeté.

est enjoint aux religieux de tous les ordres d'évacuer leurs cloîtres[1]. Tous doivent partir, de sorte qu'à Colmar nous n'avons plus de couvents. Tout service religieux y a cessé. Le couvent des Augustins est converti en une prison avec une caserne. L'église est profanée ; les autels, la chaire, l'orgue et les chaises sont vendus et les tribunes démolies. Les cloches sont descendues des tours, et emmenées. La même chose a lieu au couvent des Capucins qui est converti en hôpital militaire ; les autels et la chaire sont enlevés de l'église qui devient une salle de malades, de manière à ne plus être reconnaissable. Les bourgeois qui n'adhèrent pas au nouvel évêché, conservent l'église communale. Les prêtres qui ne veulent point prêter serment, y disent leurs offices ; mais elle ne reste à leur disposition que depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre ; ils sont alors obligés de la céder. Toutefois on leur donne en échange, et à titre de location, l'église du couvent d'Unterlinden.

L'église des Dominicains n'est plus administrée. Le couvent est profané et converti en une caserne pour le logement des gens d'armes et de leurs femmes.

— Le 30 juillet, j'ai dû arborer au haut de l'église les bannières que la nation a confisquées aux corps de métiers. L'une appartenait aux tonneliers, une autre aux cordonniers, une troisième aux tisseurs, une quatrième aux cordiers, une cinquième aux maçons, une sixième aux tailleurs de pierres, une septième aux charpentiers et une huitième aux potiers.

— Le 28 juillet, on conduit en prison, à Brisach, plusieurs jeunes filles, une veuve et un homme. Ces personnes ont été arrêtées parce que, lors de la fermeture des églises des Capucins et des Augustins, elles avaient mal parlé du nouvel

[1] Le nombre des religieux qui se trouvaient dans les diverses maisons du district de Colmar était de 284. Dans les maisons du district de Belfort, il y en avait 41, et 97 dans celles du district d'Altkirch, soit 422 pour le département ; mais les maisons en pouvaient contenir 642.

ordre de choses, et qu'elles se trouvaient dans la foule qui fit, après la fermeture, une violente irruption dans l'église des Augustins. Ce rassemblement avait le caractère d'une petite rébellion.

Après quatre mois de détention, ces prisonniers furent remis en liberté, en même temps que ceux qui étaient détenus dans la prison de Colmar pour le même motif.

— Dix hommes de chaque département sont mandés à Paris [1]. Beaucoup d'autres y sont allés spontanément. On a envoyé de Paris un drapeau dans chaque département pour servir à la députation, et en outre une médaille commémorative que chacun des députés porte à la boutonnière. puis, au nom de toute la garde nationale, ils ont juré fidélité devant l'Assemblée nationale.

— On partage à Colmar les biens communaux entre les bourgeois. Ce partage a lieu à l'Hôtel-de-Ville avec le concours de quatre jeunes orphelins; deux sont occupés à sortir d'une urne le numéro des maisons de bourgeois; les deux autres sortent d'une seconde urne le numéro du lot communal qui se trouve ainsi attribué au propriétaire correspondant de la maison, et auquel on en donne avis par écrit. Le lot portant le n° 375 m'est échu; il est situé hors la porte de Brisach, à côté de la maison du potier. L'année suivante, en 1792, j'ai dû payer 30 sous de contribution pour ce lot.

— Le 16 septembre, le forgeron Burkard, du martinet du Logelbach, est tué près de sa maison à propos d'une légère difficulté survenue entre lui et le bangard Haas. Ce dernier est conduit en prison, d'où il est relâché après quatre mois en vertu d'une lettre de grâce.

[1] Proclamation de la Constitution de 1791. Elle a eu lieu le 14 septembre à Colmar. Le directoire publia à cette occasion une proclamation qui fut envoyée en cahiers et en placards à toutes les municipalités du département. Elle fut signée par : Müller, *président*, Eggerlé, Roux, l'abbé Vœgel, et Resch, *procureur-général-syndic*.

— Le 23 septembre, les gardes nationaux et les volontaires se réunissent et campent sur l'Ochsenfeld[1] pour s'organiser en bataillons. Ils élisent leurs colonels, leurs capitaines et leurs officiers. Tous sont habillés en bleu ; il n'y a pas seulement que des Alsaciens, mais aussi beaucoup de Francs-Comtois.

— Le 13 octobre, à 2 heures du matin, un incendie éclate dans la maison du potier, hors la porte de Brisach, et la réduit en cendres. Mais au printemps suivant elle est reconstruite, plus grande qu'auparavant. Le feu a pris au four à cuire la poterie. Mon lot communal a beaucoup souffert dans cette circonstance.

— Le 9 novembre, un officier de la garde nationale est tué par un officier de dragons. Le régiment de dragons dont il faisait partie, et qui est en garnison à Colmar, quitte la ville le lendemain à 9 heures du matin. L'officier s'étant sauvé, le régiment rentra en ville.

— Un décret de l'Assemblée nationale prononce la suppression de l'intendance d'Alsace, de ses attributions et de ses émoluments.

— Un décret crée le papier timbré. Tout ce qui est porté devant l'autorité doit être écrit sur papier timbré; il en est de même pour les actes, les obligations et les mémoires de quelque importance, sous peine de nullité.

— La nouvelle Constitution abolit les processions catholiques de pèlerinage. Les Colmariens en faisaient quatre par

[1] Le 30 août, le directoire avait écrit aux municipalités pour convoquer sur-le-champ les volontaires qui s'étaient fait porter sur les listes du mois d'avril, afin de composer les bataillons nationaux à la formation desquels le département devait fournir un contingent de 3,444 hommes. Ils devaient être rendus le 12 septembre à Cernay, pour former ensuite les compagnies, puis les bataillons, et élire leurs chefs. C'est à ce rassemblement que Schmutz fait allusion. L'équipement était conforme aux modèles décrétés par l'Assemblée nationale les 23 juillet et 21 septembre 1790.

an dans le voisinage : une au Schauenberg, à deux lieues et demie de Colmar, sur la montagne, entre Rouffach et Gueberschwihr; une aux Trois-Epis, au dessus de Türckheim, aussi sur la montagne à deux grandes lieues de Colmar; une troisième à trois lieues et demie de Colmar, à Dusenbach, derrière Ribeauvillé, et la quatrième à Kientzheim, près de Kaysersberg, à deux lieues de Colmar, et où les bons chrétiens se rendent.

On établit dans le ci-devant couvent des Augustins une forte prison avec quatre cachots; on devait y en faire sept, mais les trois que devait renfermer la sacristie ne sont pas établis; on se borne aux quatre premiers du cloître. En creusant les fondations, on découvre trois cercueils renfermant les restes de trois religieux enterrés depuis peu d'années; on les a inhumés dans le cimetière commun.

— On restaure et on agrandit la maison d'école des filles catholiques. On remplace les instituteurs par quatre jeunes femmes qui sont chargées de l'instruction des enfants; elles remplissent cette fonction de manière à satisfaire tout le monde. Les enfants vont tous les jours à la sainte messe, et les dimanches, ainsi que les jours de fête, on les conduit à la promenade. La même chose a lieu à l'hôpital bourgeois; on y a aussi admis quatre sœurs de la miséricorde pour l'éducation et l'instruction des orphelins. M. le baron Klinglin a pourvu à l'habillement de tous les orphelins : les garçons en bleu foncé et les filles en bleu clair; tout est en ordre.

— En cette année le service divin et les exercices de piété ont cessé dans les trois couvents d'hommes de Colmar. Dans l'église Saint-Martin le service a aussi beaucoup souffert; à 2 et à 9 heures on n'a plus célébré de matines, de même que les jours ouvriers on n'a plus chanté de vêpres à 3 heures. Tout est allé en désuétude. Les chanoines du chapitre ont été supprimés. On avait l'habitude, les dimanches et les jours de fête, à 8 heures, d'entendre un sermon tenu par un capucin;

mais comme les capucins ont été obligés de partir, le régime est autre. On est maintenant à Colmar comme dans un endroit réformé.

— Le 30 août, un domestique, du nom de J.-B. N...... originaire de la Bretagne et en service chez M. le baron de Klinglin, est allé se baigner dans le jardin de son maître. Il a été malheureux, car il s'est noyé. On l'a rapporté mort en ville. Le jardin est hors la porte de Rouffach, dans l'ancien fossé des fortifications.

— Le 15 décembre, le Conseil général organise les bureaux de l'administration du département comme suit, et le 18 le Directoire élit les employés de ces bureaux.

	Traitements.
COMPTABILITÉ.	
Premier commis, le sieur Simotel....	fr. 1,400
Second commis, le sieur Nachbauer, qui était secrétaire au bureau militaire................	» 1,000
Troisième commis, le sieur Hann, qui était employé au bureau du bien public.............	» 900
Premier expéditionnaire, le sieur Chambeau..	» 500
IMPOSITIONS ET TRAVAUX PUBLICS.	
Premier commis, le sieur Probst.............	» 1,400
Second commis, le sieur Jacquot, qui était au bureau des travaux publics..................	» 1,000
Premier expéditionnaire, le sieur Beck, qui était à la comptabilité...........................	» 600
Second expéditionnaire, le sieur Guyot, qui était employé au bureau du procureur général syndic....................................	» 500
Troisième expéditionnaire, le sieur Gilgenkrantz, qui était au bureau des impositions...........	» 400
Premier dessinateur, le sieur Tremé.........	» 600
Second dessinateur, place vacante.	

Traitements

DOMAINES NATIONAUX.

Premier commis, le sieur Thannberger.......	fr. 1,400
Premier expéditionnaire, le sieur George, qui était au bureau forestal.....................	» 500
Second expéditionnaire, place vacante.	

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC.

Premier commis, le sieur Blanchard..........	» 1,400
Second commis, le sieur Baillet, qui était employé au bureau militaire.................	» 1,000
Premier expéditionnaire, le sieur Donnat, qui était employé au bureau des impositions.......	» 600
Second expéditionnaire, le sieur Müller, qui était employé aux biens nationaux.............	» 500
Troisième expéditionnaire, le sieur Hurst, qui était surnuméraire	» 400

SECRÉTARIAT.

Premier commis, registrateur, le sieur Guyon..	» 1,400
Second commis, le sieur Doyen..	» 1,000
Premier expéditionnaire, le sieur Malecy......	» 600
Second expéditionnaire, principalement pour tenir le registre des vûs.....................	» 400

Après quoi la direction des bureaux a été répartie entre MM. les membres du Directoire, de manière à ce qu'à la tête de chaque bureau (division) il se trouve un membre ancien et un membre nouveau, comme suit :

Comptabilité : MM. Deiss et Bächlin;

Impositions et travaux publics : MM. Roux et Hann;

Domaines nationaux : MM. Lavie et Clavé;

Bien public : MM. Resch et Metzger.

N.-B. — Ces indications ne sont point dans la chronique de Schmutz; nous avons cru devoir les y ajouter afin de fournir aux chercheurs un point de repère de plus, et à ceux

qui pensent et qui comparent, des éléments certains de comparaison.

1792. — Le 17 janvier, l'autorité a pris aux bourgeois l'église des Capucins et leur a donné celle des Unterlinden. Le 28 janvier on a descendu de la tour la cloche de la messe, et l'on a enlevé le battant et les cordes de la grande cloche. Le 3 mars on descend cette cloche et l'on démolit la tour, qui est couverte en cuivre. Les matériaux sont vendus. Les travaux de démolition devaient être adjugés, mais personne ne voulut les entreprendre, excepté un tout à fait méprisable individu, du nom de L. S....., chaudronnier corrompu qui a déjà dépensé deux tutelles en débauches. Pendant tout le temps que dure la démolition, un détachement de la garde nationale fait sentinelle pour protéger les travaux.

— Le 25 avril, l'Assemblée nationale déclare la guerre à l'empereur et aux princes. Les personnes que cela intéresse à Colmar parcourent la ville, à 9 heures du soir, pour annoncer la nouvelle à la lumière des flambeaux et au son de la musique; elles sont escortées par la garde nationale. Tout le monde s'est bien amusé. L'empereur Léopold II étant mort peu de temps après, c'est son successeur, François II, qui est obligé de soutenir la guerre.

— Dans la semaine des rogations (*Creutzwoche*) les habitants d'Ammerschwir se rendent, selon leur ancienne coutume, en procession, avec leur curé assermenté, aux Trois-Epis. Lorsqu'ils arrivent, ils y trouvent beaucoup de monde de Niedersmorschwir, de Lapoutroie (*Eschelmur*) et autres localités des environs, qui leur barrent l'entrée de l'église dont ils ferment la porte. Mais ceux d'Ammerschwir étaient armés et il y eut du sang répandu. Plusieurs individus furent blessés, et ceux qui n'avaient pas d'armes durent enfin ouvrir la porte et s'en aller.

— Dans cette même semaine on a dû modifier à Colmar la marche des processions d'autrefois, par la raison que les

couvents des Augustins, d'Unterlinden et de Sainte-Catherine sont convertis en prison, caserne et hôpital. Le lundi, la procession se rend à l'église des Dominicains au lieu d'aller dans celle des Augustins; le mardi, elle va dans celle du collége à la place de celle d'Unterlinden, et le mercredi dans celle de l'hôpital à la place de celle des Catherinettes.

En cette année la procession de la confrérie des jeunes garçons, qui allait à l'église du collége de Colmar le jour de l'Annonciation, n'a pas eu lieu, et elle est tombée en désuétude.

— Au mois de mai de cette année les processions des trois congrégations de Colmar sont supprimées : la première, celle des écoliers (*Studenten*), avait lieu à la Chandeleur; la deuxième, celle des adultes, avait lieu à l'Annonciation, et la troisième, celle des bourgeois, à la Nativité. C'étaient les processions titulaires des congrégations; elles avaient lieu à 4 heures de l'après-midi avec accompagnement du Saint-Sacrement. L'église du collége était désignée pour ce bel acte de dévotion.

— A la Fête-Dieu, l'évêque et les vicaires de Saint-Martin font enlever du couvent d'Unterlinden le beau tapis neuf, représentant la vie de saint Jean-Baptiste[1]. Les religieuses avaient fait confectionner cette merveille il y a huit ou neuf ans.

— Tous les prie-dieu sont enlevés du couvent d'Unterlinden. Les confessionnaux de Marbach et des Augustins ont le même sort; de même pour les armoires et tous autres objets utiles. On en fait autant à l'égard des ornements, et surtout de ceux qui sont en argent. Tout est transporté dans la cathédrale, où les prie-dieu et les confessionnaux sont installés. Les armoires et autres meubles sont déposés dans la sacristie et autres endroits.

— Le 20 juin, l'église d'Unterlinden, louée aux fidèles avec la permission du département et du district, ayant été

[1] Il est, assure-t-on, à la cure, terni et endommagé.

fermée, les bourgeois louent deux granges au *Zehnhof*[1] pour en faire une église. Quand tout est approprié à grands frais et que l'autel est établi, le district fait défense d'y célébrer l'office, et tout ce qui a été préparé à cette fin doit être démoli. La même interdiction est signifiée pour l'église de Saint-Jean.

— Dans ce même mois de juin, les cloches sont enlevées de la tour de l'église Saint-Jean, et immédiatement après la tour est démolie.[2]

— En cette année on démolit trois tours : la première est celle de l'église des Unterlinden, qui était couverte en cuivre; la seconde est celle de la commanderie de Saint-Jean, qui renferme trois cloches; la troisième est celle des sorcières (*Hexenthurm*); elle est très élevée et très ancienne. Elle ressemble à une tour de prison, et est située, massive, sur le Mühlbach, dans la rue des Tanneurs, tout près de l'auberge *A la Santé du Roi.*

— Au mois de juin, à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, j'ai assisté à la sainte messe au parloir du couvent des Catherinettes. Elle a été dite pour ceux qui n'ont aucune foi dans la vertu des offices des prêtres assermentés et qui n'ont point d'église à Colmar.

Les 1er et 22 juillet j'ai eu le bonheur d'assister encore à la messe à Horbourg.

Au mois de juillet on enlève six autels de l'église Saint-Martin : les autels des Sept-Dormeurs, de l'Immaculée-Conception, des Anges, de Sainte-Anne, de Sainte-Odile, et dans la chapelle allemande l'autel de la Sainte-Cène. On enlève aussi le grand bénitier en pierre qui est placé à l'entrée du

[1] Aujourd'hui maison Ch. Stephan, au fond de la cour, à droite, où, avant son appropriation actuelle, on remarquait encore des restes de l'appropriation en chapelle.

[2] Colmar avait fourni quelque temps après, à la Monnaie de Strasbourg, neuf cloches et un timbre.

chœur de la Vierge, pour le mettre à l'entrée de la grande porte de l'église.

— Le 28 juillet on tire de nouveau à la conscription; Colmar doit fournir dix hommes. Les jeunes gens n'ont point tiré, mais ils ont acheté les dix hommes. Chacun de ceux-ci reçoit 200 livres en papier et tout l'équipement.

— Les tambours et les *vaibles* parcourent les rues de la ville, et invitent les habitants à déposer à la mairie des dons volontaires pour la garde nationale. Toute la population répond à l'appel en donnant de l'argent, des assignats, des bas et des chemises. Les bourgeois se distinguent et donnent plus que les autres.

— Pendant l'été quelques messieurs et les prêtres sexagénaires, qui ont refusé de prêter serment, sont enfermés au collége. On leur donne la première et la troisième salle du pensionnat. Il y en a une trentaine. Il leur est permis de dire la messe, mais personne, excepté les gens de service, ne peut y assister. Aucun des prisonniers ne peut sortir sans la permission d'un commissaire, ni sans être accompagné d'un vaible. Ces prisonniers étaient enfermés précédemment à Lucelle, mais ils n'y étaient pas en sûreté.

— Le 4 août, fête de Saint-Dominique, j'assiste à la dernière messe dite dans l'église de Saint-Jean par un prêtre non assermenté. Cette église est fermée de suite après.

— Le 10 août, les religieuses d'Unterlinden et de Sainte-Catherine commencent à déménager de leurs couvents.

— Le 15 août, jour de l'Ascension, il est interdit à tout prêtre non assermenté de dire la messe. Plus de mille catholiques qui l'ignoraient, ne peuvent assister au service divin en ce jour de fête.

Les prêtres qui, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 1er août, refusent de prêter serment, sont tenus de quitter le pays. Ceux qui restent, sont arrêtés et conduits à Lucelle, où ils sont retenus prisonniers.

— La procession du 15 août, jour de l'Ascension, qui se faisait à Colmar, est supprimée. Cette procession était d'un exemple très édifiant : le Conseil souverain, tous les ordres religieux, les trois congrégations et les deux confréries avec leurs ornements y assistaient. La procession sortait de l'église par la rue Saint-Nicolas, descendait la rue des Clefs, et revenait dans l'église par la rue des Marchands. La procession des pères dominicains, qui avait lieu le premier dimanche après la Fête-Dieu, est également supprimée en cette année; on la faisait l'après-midi, avec quatre évangiles et quatre bénédictions. La première station était près de la tribu des boulangers, la deuxième près de Sainte-Catherine, la troisième près d'Unterlinden et la quatrième près de la cour de Pairis. Cette belle dévotion est aussi tombée en désuétude.

— Le 26 août, à 5 heures du matin, l'évêque fait retirer d'Unterlinden et de Sainte-Catherine les vases sacrés, et les fait porter dans la cathédrale

— Le 29 août, les religieuses d'Unterlinden et de Sainte-Catherine abandonnent leurs couvents avec douleur et le deuil dans l'âme; elles sont forcées de se disperser.

— Le 1er septembre, on commence à vendre les meubles du couvent et tout ce qui y est resté; à cet effet toutes les grilles sont enlevées, toute la batterie de cuisine, tous les objets en fer des caves, les tonneaux, les cuveaux de vendange, ainsi que le pressoir; dans l'église tous les autels, les orgues, en un mot tout ce qui est vendable, est vendu. La vente dure plusieurs jours. Lorsque c'est fini, on procède de même au couvent de Sainte-Catherine, où tout est également vendu [1].

[1] Il y avait aux archives du Haut-Rhin un fonds considérable de pièces concernant la Révolution; nous y avons vainement cherché les procès-verbaux de vente du mobilier des maisons religieuses de Colmar. Ils paraissent avoir été détournés ou même détruits par un ou deux esprits étroits auxquels la garde de nos archives a été un instant confiée.

— Le 9 septembre, les maîtres-serruriers procèdent à la vente de tout ce qui appartient à la tribu et qui servait à la corporation. Voici l'indication des objets qui sont vendus :

1° Deux boîtes, celle des maîtres et celle des ouvriers; 2° un beau grand broc en étain aux armes de la tribu; il contient trois pots; 3° un gobelet de bienvenue, en étain; 4° deux arquebuses en fer; 5° la boîte servant de tire-lire; 6° onze volumes; 7° le règlement de la tribu; 8° la grande clé ou l'enseigne de la tribu; 9° son cachet ou sceau avec deux enseignes de maîtres.

L'argent que l'on retire de cette vente est employé à payer ce qui est dû à l'auberge de la maîtrise. On partage le contenu de la tire-lire, et chaque maître reçoit 10 livres. Comme je suis le plus ancien de la corporation, on me donne à conserver le plat en cuivre, qui n'est point à vendre.

— Le 12 septembre, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, on est ici, comme partout ailleurs, obligé de faire disparaître les armoiries qui existent sur les monuments funèbres dans les églises et sur les cimetières, que ces monuments soient murés, isolés, debout ou posés à plat. Les fleurs de lys de toute sorte, en fer, pierre ou bois, sont proscrites, comme aussi les armes royales et toutes les armoiries qui décorent les maisons de la noblesse, et parmi lesquelles il y en a qui existent depuis cinq à six siècles.

— Le 13 septembre, le régiment suisse Steiner arrive à Colmar. Le 6 octobre il est lincencié, ainsi que les autres régiments des douze cantons. Le régement liégeois a le

Nous n'avons découvert dans ce dépôt que les ventes du mobilier de Schœnensteinbach, Œhlenberg et quelques autres du Sundgau. Relativement à Colmar, nous n'avons trouvé qu'une note constatant qu'à la première vente, fixée à un samedi, personne ne s'était présenté; que le commissaire dut la fixer à un autre jour qui ne serait pas un jour de sabbat, afin que la population israélite de Wintzenheim pût y venir; qu'en effet quelques uns de ces marchands y vinrent, et que « le branle étant imprimé, » la vente eut lieu conformément à la loi.

même sort. On laisse aux soldats le choix de se faire incorporer dans d'autres régiments ou de retourner dans leur pays. Le plus grand nombre prend ce dernier parti.

— Le 16 septembre et jours suivants, on vend comme propriétés de la ville : 1° trois maisons situées près de l'hôpital; 2° les trois bureaux de péage établis au-delà de chacune des portes de la ville; 3° trois maisons situées entre la porte de Rouffach et l'auberge au *Bœuf-Rouge*, et 4° les quatre maisons désignées sous le nom de *Clouteries*, en tout treize maisons. Les trois premières, près de l'hôpital, sont appropriées au logement de deux salariés et d'un appariteur.

— Le 1er octobre arrive de Paris « l'ordre » en vertu duquel l'Assemblée nationale a déposé le roi. Quand cela est fait, la France se constitue immédiatement en république. On donne au roi le nom de Louis Capet tout court.

— En octobre deux portes de la cathédrale sont murées : l'une du côté du corps-de-garde, l'autre du côté de la place Neuve. Il s'agit de faire place à deux autels qui doivent être établis.

— Le 8 octobre on amène à Colmar plusieurs centaines de prisonniers de guerre. Ils sont logés au couvent d'Unterlinden. La ville et les habitants bienfaisants leur distribuent à manger et à boire en suffisance. Il y avait quelques centaines de volontaires forcés; les autres étaient des soldats de l'Electorat de Mayence en garnison à Spire, où ils ont été faits prisonniers.

— Le 13 octobre, une recrue du corps franc de Klingenhoffen que l'on organise à Colmar, en voulant essayer son pistolet, a la maladresse de tuer un enfant dans les bras de la domestique, qui se trouve sur le seuil de la porte.

— Le 23 octobre nous voyons arriver de Strasbourg quarante et quelques grands bateaux, munis de leurs ancres et de leurs agrès. Le convoi se compose de près de cent voitures. Le lieu de leur destination est Huningue, où un pont

doit être jeté sur le Rhin; mais l'opération est retardée, de telle sorte que les bateaux et leurs agrès sont remisés dans les magasins de la forteresse.

— Au mois de novembre on commence à abattre le mur du jardin des dominicains (*Schlossergartlein*). En beaucoup d'endroits ce mur a 30 pieds de hauteur. Il va depuis l'église jusqu'au puits qui se trouve sur la rue. Ce puits reçoit plus tard le nom de *Puits national*. Le mur des pères dominicains touche au puits.

1793. — Dans l'après-midi du 12 février, on publie à Colmar la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Dans cette cérémonie, la municipalité est escortée par les soldats et les gardes nationaux, ainsi que par les dragons en garnison ici. Deux canons suivent aussi le convoi, et l'on donne lecture de la déclaration de guerre dans tous les carrefours de la ville.

— La formule des billets de logements militaires est changée; elle portait autrefois : *Par ordonnance du Roi, N. N. donnera, etc.;* maintenant c'est différent : *Par ordonnance de la municipalité, N. N. donnera, pour le passage de deux soldats, le logement, le coucher, la lumière et le bois.*

— *Première année de l'Etat libre français.* — Au printemps on distribue, tous les jeudis, des petits livres à la population. Leur contenu est une invitation à faire des dons volontaires en faveur des gardes nationaux qui sont aux armées. On accepte tout ce que l'on offre : de l'argent, des souliers, des bas et des chemises. Les dons sont passablement abondants dans ce pays en argent, en souliers et bas. Les Colmariens ont aussi beaucoup donné, mais surtout des assignats.

— Au mois de février, l'exécuteur des hautes-œuvres est obligé de vider la fosse d'aisances du ci-devant couvent des Augustins. Le bruit se répand dans le public qu'il a trouvé dans cette fosse beaucoup de blé et des jambons. D'après la

rumeur, les Augustins auraient jeté cela dans ladite fosse lorsqu'ils furent contraints d'évacuer le couvent; mais ce n'est qu'une calomnie lancée contre ces religieux. Si le fait était vrai, tout aurait été corrompu, puisqu'ils ont quitté le couvent depuis deux ans.

— Le 14 mars, on commence à vendre les meubles de M. le baron de Klinglin, son hôtel et son jardin hors la porte de Rouffach. On procède de même à l'égard de M. le conseiller d'Orschwiller et de beaucoup d'autres messieurs qui sont allés de l'autre côté du Rhin. Le district met la main sur leur avoir, et leurs biens sans aucune considération.

— Le 22 mars, les jeunes gens de Colmar, comme ceux de tout le département, sont appelés à tirer à la conscription[1]. Colmar doit fournir 106 hommes. Tous ceux qui sont célibataires sont obligés de tirer au sort : les fils de famille, les étudiants, les domestiques et même les ecclésiastiques. Quatre vicaires de la paroisse ont perdu. Celui qui ne veut point partir, est obligé de fournir un remplaçant, avec son équipement et son fusil. Qu'un père ait trois ou quatre fils, ils sont obligés de tirer au sort et de joindre l'armée, si le sort les désigne.

— Le 8 avril, les prêtres sexagénaires, enfermés au collége depuis 1792 parce qu'ils refusent de prêter serment, et qui, pour ce motif, ont été privés de leurs cures, sont transportés au dépôt d'Ensisheim.

— Le 9 avril, la municipalité de Colmar ordonne que chaque bourgeois place à l'extérieur de sa maison un écriteau portant en caractères lisibles les indications suivantes : sa

[1] Loi du 24 février — Levée de 300,000 hommes. — Le contingent du département est de 3.311 hommes. District de Colmar, 1,500; de Belfort. 908, et d'Altkirch, 903. — Commissaires pour la levée : Dernois, membre du Directoire, désigné pour le district de Colmar ; Pfanner, membre du Conseil général, désigné pour le district d'Altkirch, et André Bruat, de Grandvillars, désigné pour le district de Belfort.

professiou, son nom de baptême et de famille, son âge; les noms, l'âge et le nombre de ses enfants, comme aussi ceux des locataires et des domestiques. Tout doit être indiqué ponctuellement, sans excepter le lieu d'origine des locataires. Cet écriteau doit être signé par la municipalité, entre les mains de laquelle une copie doit être remise.

— Le 16 avril, seize messieurs et bourgeois (*Herre und Bürger*) doivent être retenus prisonniers à Besançon; ceux qui ne voudront pas se rendre volontairement dans cette ville, seront déclarés émigrés et leurs biens seront vendus. La majeure partie de ces personnes sont des conseillers et des avocats; voici leurs noms :

Atthalin, ci-devant conseiller; Dubois l'aîné, jurisconsulte; Henri Simon, ci-devant procureur; Queffemme, ci-devant conseiller; Loyson père, ci-devant avocat général; Rencker, de Ribeauvillé, maintenant à Colmar; Villard, ci-devant greffier, fils du juge; Ignace Baccara, tonnelier; H. Richard, ci-devant procureur de la commune; Cambefort, jurisconsulte; Biechy, ci-devant huissier audiencier; Loyson fils, l'aîné; Boillot, graveur (*Petschierstecher*); Krauss, ci-devant conseiller, et Leclerc, d'Œlenberg[1].

[1] Cette déportation était faite en vertu d'un arrêté des citoyens Louis et Pflieger, commissaires de la Convention dans le département. D'ailleurs la période aiguë s'accentue de plus en plus, car à cette date le Conseil général pre[illegible]ait, avec le directoire, de grandes mesures de rigueur, et les justifiait par des considérants de la nature suivante :

« Considérant que les tyrans de l'Europe se sont réunis pour asservir la nation française et lui dicter des loix ; qu'ils fondent l'espoir de leur réussite sur leurs intelligences avec tes traîtres que la République récèle dans son sein ; que leurs projets ont déjà éclaté dans plusieurs départements qui sont en rébellion ouverte; qu'il est du devoir des administrateurs de prendre toutes les mesures pour déjouer leurs projets liberticides...., arrête : etc., etc. »

Le 1er mai, le directoire du département du Doubs annonce que les citoyens importés dans la ville de Besançon, en exécution de l'arrêté du

— Le 19 avril, plusieurs messieurs, que l'on dirige vers Besançon, passent à Colmar. On dit qu'ils sont de Mayence et qu'ils ont été pris comme otages; ils ont quelques domestiques à leur suite. Plus tard on dit que de Besançon ils ont été ramenés dans la citadelle de Belfort.

— Le 28 avril, les bourgeois de Colmar âgés de moins de 60 ans et de plus de 20, sont tous appelés à tirer au sort comme dans toute l'Alsace. On les organise en compagnies de grenadiers, et ils sont tenus de sortir de la ville tous les dimanches et jours de fête pour apprendre l'exercice comme la troupe régulière.

— Au mois d'avril, on fait un changement dans la cathédrale : tous les troncs de l'église sont déplacés, de même que les bénitiers. Au-dessus de chacun de ceux-ci est placé une boîte en fer pour recevoir les offrandes, et un écriteau portant ce qui suit en français et en allemand : *Offrande pour le service divin catholique. – Steuer für den katholischen Gottesdienst.*

— Le 22 mai, il est fait défense à tous les boulangers, sous peine de 50 livres d'amende, de fabriquer des pains au lait,

10 avril, y sont tous arrivés, à l'exception de Richert et Biechy, de Colmar, et de Rischmann, de Dannemarie.

Le Conseil décide que la gendarmerie fera la perquisition de leurs personnes, et que s'ils ont fui à l'Etranger, leurs biens seront confisqués et inventoriés comme biens d'émigrés.

Le 18 juin, le Conseil général rappelle de Besançon tous les citoyens désignés dans l'arrêté du 10 avril, pour les interner au château de Belfort sous la surveillance de la municipalité, et rappelle dans leurs foyers les infirmes et les plus âgés : les citoyens Krauss, Loyson père, et Rencker, de Colmar, et Schwindenhammer, de Kaysersberg, qui resteront consignés dans leurs maisons.

Et sur la pétition des citoyens Villard, Cambfort, Leclerc et Walter, qui, en vertu d'arrêté, se sont déjà rendus de Besançon à Ensisheim, et qui demandent à rentrer dans leurs foyers, le Conseil général dit qu'il n'y a lieu de délibérer sauf à eux, si bon leur semble, à se rendre également à Belfort.

des pains d'un sou, des pains de deux sous et des pains de luxe. Les plus petits pains qu'il leur est permis de fabriquer sont de quatre et six sous, et, de plus, ils sont tenus de les vendre au poids comme les miches. Le sac de froment vaut 42 livres en papier-monnaie, le méteil 28 livres et l'orge 18 livres. Contre des espèces sonnantes, on l'achète sans doute à meilleur marché, mais il est sévèrement défendu d'avoir deux prix.

— Le 7 juin, une vingtaine de hussards prussiens, venant des prisons de Châlons, passent à Colmar et sont conduits à Kehl, où ils sont échangés.

— Le 9 juin survient une gelée blanche si forte que tout est gelé à Colmar dans l'*Ober et Nieder-Aue*, ainsi que dans beaucoup d'autres bans. Ce mois est si froid qu'à la Saint-Jean il faut faire du feu dans les chambres. Les mois de juillet et d'août sont au contraire si chauds que les haricots, les pommes de terre, les choux et autres légumes dessèchent sur pieds. Pendant presque tout l'été il n'est pas tombé de pluie. L'année est, en général, mauvaise.

— Le 9 juin, trois voitures portant des hommes de la maréchaussée passent à Colmar. Ces hommes ont déserté l'armée qu'ils ne veulent plus servir; mais ils sont repris dans l'intérieur de la France et reconduits à leurs corps à Wissembourg. Leurs chevaux sont ramenés postérieurement.

— Le 28 juin on me signifie, comme à d'autres personnes encore, de garder les arrêts dans ma maison. Il est interdit à chacun de sortir. Il y a six bourgeois auxquels il est fait défense de se montrer sur la rue, parce qu'on les accuse de mal parler de la nouvelle Constitution.

— Il arrive un ordre en vertu duquel notre département doit fournir un certain nombre de chevaux pour la cavalerie. On prend ceux qui ne sont pas indispensables aux paysans, aux meuniers et autres personnes. Mais ces chevaux sont

payés et envoyés aux régiments. Chez les paysans on n'a pas pris les plus mauvais.

— Le 30 juin. plusieurs voitures chargées de déserteurs passent à Colmar. Ce sont des hommes de toutes les armes; ils sont liés deux à deux par les mains et les pieds. On dit qu'ils ont voulu passer à l'ennemi, et qu'ils sont condamnés aux galères pour un certain temps. Ils passent la nuit dans la tribu des maréchaux. Deux de ces condamnés, quoique enchaînés l'un à l'autre, parviennent, pendant la nuit, à s'évader au moyen d'une faible corde, mais ils sont repris.

— On destitue M. Chauffour, directeur de la poste, Joseph Glaser, facteur, ainsi qu'un gardien de la tour et l'allumeur de lanternes, tous catholiques, et l'on élit quatre autres personnes de la religion évangélique pour les remplacer. La raison de ce changement est que la municipalité est en majeure partie luthérienne. sachant bien parler.

— Le 4 juillet on arrache à ses fonctions le maître d'école de Wintzenheim, brave homme d'ailleurs, et on le met en prison à Colmar parce qu'il doit avoir mal parlé de la nouvelle Constitution. Il est accusé par le parti contraire et condamné à l'exposition un jour de marché. Après avoir subi cette peine à Colmar, la maréchaussée et trente hommes de garde nationale le conduisent à Wintzenheim où il est encore mis au pilori, puis ramené à Colmar, d'où il est transféré à Ensisheim. On le remet, il est vrai, en liberté, mais seulement quand le pauvre homme a épuisé sa dernière ressource.

— Le 12 juillet ont lieu, par toute l'Alsace, des réunions dans lesquelles la République est proclamée; le 21 du même mois, nouvelles réunions pour la défense de la République. Le 4 août, quatre bourgeois sont élus, un dans chaque canton de la ville, pour jurer fidélité au nom de tous. Ils sont tenus de se rendre à Paris pour le 10 août[1].

[1] Les députés élus sont les bourgeois Finck, Birckel, Lœffet et Decker fils.

— Le 21 juillet on plante à Colmar, et en grande cérémonie, quatre arbres dits nationaux ou de la liberté, un à chacune des trois portes de la ville. Le quatrième est planté sur la place Neuve. Il a 44 pieds de hauteur, et le tronc est peint en rouge, blanc et bleu du haut en bas; au milieu sont fixés deux petits drapeaux au-dessous desquels se trouve une grande couronne enlaçant un écriteau sur lequel on lit : « *Liberté, égalité dans la République française.* » On a parcouru les rues de la ville comme lors d'une procession; près de cent jeunes filles, vêtues de blanc, marchent dans le cortége; on y voit aussi quatre compagnies de grenadiers de la garde nationale, un détachement de cavalerie de la garnison, et la compagnie d'artilleurs avec deux canons. Le quatrième et dernier arbre est planté, comme il a été dit, sur la place Neuve, et la foule y a pris un si grand plaisir que, pendant deux nuits, on s'est livré à la danse autour de cet arbre. Quand la plantation des arbres est achevée, on allume un grand feu de joie que l'on alimente avec toute une charretée de vieux registres et de papiers provenant du tribunal de la Chancellerie (*Stadtgerechtigkeiten*).

— La ville de Colmar vend deux maisons qui lui appartiennent : celle du gouvernement ou la maison du commandant, et le moulin Saint-Guidon, au-delà du boulevard de l'Est.

— Au mois de juillet un appariteur et un chantre de la cathédrale vont de maison en maison chez les bourgeois catholiques, afin de faire une collecte pour faire face aux frais du service divin dans la cathédrale. Mais on ne dépose presque rien dans leur escarcelle, tandis que l'on se montre prodigue de propos railleurs. On leur répond entr'autres choses : le chapitre est assez riche et n'a pas besoin de mendier pour dire la messe. — Pourquoi lui a-t-on enlevé ses biens et les a-t-on vendus? D'autres répondaient ce qui suit

aux quêteurs : « MM. les vicaires reçoivent un salaire annuel pour leurs services. »

— Pendant l'été on convertit en hôpitaux, pour y soigner les soldats malades et blessés, les deux couvents d'Unterlinden et des Catherinettes. Dans ce temps pénible, le nombre des malades et des blessés est si grand, que non-seulement les hôpitaux, mais encore les églises en sont remplis, et que l'on manque de place pour les y loger tous. On est obligé d'envoyer beaucoup de malades et de blessés dans les couvents de Munster, de Guebwiller et de Thann. Tous les couvents de l'Alsace sont convertis en hôpitaux.

— Pendant l'été on abat les arbres de la magnifique promenade hors la porte de Rouffach, et l'on extrait toutes les souches. Cette promenade se compose de quatre rangées d'arbres et d'une haie vive des deux côtés, depuis la maison jusqu'au mur de tir. Il y a aussi des bancs des deux côtés. Le mur de tir est aussi démoli. Cette promenade, projetée en 1748, a été faite l'année suivante par les bourgeois, travaillant en corvée. Elle a ainsi existé pendant quarante-cinq ans. Sa destruction cause du chagrin à tout le monde.[1]

— Le 10 août, jour de Saint-Laurent, on célèbre à Colmar en grande solennité l'anniversaire de la proclamation de la République. C'est une fête magistrale pour la commune, car on est contraint de se réjouir. Le cortége part de l'hôtel-de-ville; il est organisé comme une procession. Tous les gardes nationaux, les quatre compagnies de grenadiers, la cavalerie de cette garde nationale, un détachement de cavalerie de la garnison, toute la municipalité et plus de cent jeunes filles en costumes blancs y assistent. Le cortége, après avoir parcouru les principales rues, arrive à la *Krautenau* où quatre estrades sont préparées, deux pour les autorités et deux pour les jeunes filles. Sur l'une de ces estrades se trouve, placé à une

[1] Le *Vanolles*, nom de l'intendant qui l'avait fait établir

certaine hauteur, un grand vase en fer contenant des charbons incandescents ; les jeunes filles y jettent de l'encens, ce qui produit une grande fumée. Sur une autre estrade, Larcher tient un discours français, puis un pasteur luthérien prononce un discours allemand. Un membre de la municipalité donne lecture des décrets de celle-ci, puis on allume un feu dans lequel les drapeaux carrés et d'autres sont brûlés.

— Le 14 août on décapite à Colmar, avec la nouvelle machine envoyée de Paris, un homme de Fortschwir, nommé Fuchs. Il est convaincu d'avoir égorgé, dans la nuit, au moyen d'une serpette, un garde champêtre dont le cadavre a été trouvé dans la forêt, ayant la tête presqu'entièrement détachée du tronc. Depuis que l'Alsace est réunie à la France, on n'a pas le souvenir d'une seule décapitation à Colmar.

— Le 23 août. tous les conseillers. absents de Colmar, sont conduits à la citadelle de Belfort. Le motif? c'est ce que le commun des bourgeois (*gemeine Bürger*) ne sait pas; mais ce qui est certain, c'est que ces messieurs ne se sont occupés de rien. Voici leurs noms : MM. Boisgautier, Poirot frères, Krauss, Salomon, Loyson, Atthalin, Cléry, Gœcklin, Queffemme et Golbéry.

— Le 28 août, la compagnie de cavalerie organisée à Colmar. est obligée de se rendre à Petit-Landau et autres endroits des bords du Rhin. La compagnie d'artilleurs, avec ses deux canons, prend le même chemin. On dit que nos gens doivent jeter un pont sur le Rhin, près de Kembs, et passer dans le Brisgau.

Les bateaux de Huningue ramenés au Ladhof, retournent vers Kembs.

— Le 28 août, en conformité d'un décret de la Convention nationale, le tirage à la conscription est supprimé à Colmar. Tous les jeunes hommes sont obligés de se rendre à l'armée,

vers Haguenau et Wissembourg.[1] L'ordre de départ s'applique aux hommes de 16 à 25 ans. Mais quant à l'armement, cela n'a pas un bon aspect; chacun est obligé de se le procurer. Ceux qui n'ont pas de fusil, sont obligés de prendre des piques, des faux fixées à une perche, des fourches, des gourdins, des leviers et autres instruments du même genre; de plus, chaque soldat est tenu de se défrayer pendant quatorze jours; c'est pourquoi on voit partir de beaucoup de communes, à la suite des hommes, des voitures chargées de vin, d'eau-de-vie, de fromages, de pain et de viande fumée. Dans quelques endroits où il n'y a point eu de célibataires, les veufs sans enfants et les hommes mariés qui ne sont pas encore âgés de 25 ans, sont obligés de partir Si cet appel ne répond pas aux exigences, la deuxième classe sera appelée, laquelle se compose de tous les bourgeois de 25 à 40 ans; la troisième classe comprend ceux de 40 à 60 ans. Tous ceux de cette dernière classe en état de porter les armes, devront marcher en cas de besoin.

— Le 28 août, la municipalité de Colmar requiert tous les armuriers, tous les serruriers, ainsi que tous ceux qui travaillent le fer, à se mettre à la fabrication des armes à feu. On a pris un ouvrier de mon atelier pour l'envoyer à Neuf-Brisach, où il est obligé de travailler. Mon fils et mon gendre sont aussi obligés de s'y rendre, afin de travailler pour la nation.

[1] Levée en masse. — Le Conseil général prescrit les mesures utiles pour l'approvisionnement des colonnes, et le directoire exempte de cette levée en masse les gardes surveillants et les gardes forestiers; il leur enjoint de faire, jour et nuit, des patrouilles pour empêcher les délits et arrêter les réfractaires de la 1re classe et de la levée en masse.

(La suite à la prochaine livraison.)

RÉCENTS TRAVAUX

SUR

L'HISTOIRE NATURELLE

DE L'ALSACE ET DES VOSGES

I.

Flore cryptogamique de l'Est,[1] par l'abbé Boulay.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre, est consacré à l'étude des végétaux cryptogames de l'Est de la France. Il se rapporte tout particulièrement aux anciennes provinces de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, comprenant les régions naturelles de la chaîne des Vosges et les montagnes du Jura avec leurs diverses ramifications. Avant sa publication, nous avions bien déjà des travaux très complets sur la flore des plantes vasculaires de cette région, y compris le groupe des fougères; mais les végétaux cellulaires, les mousses, les champignons ont été négligés dans les anciennes flores. Ni le professeur Kirschleger dans sa *Flore d'Alsace*, ni M. Godron dans sa *Flore de Lorraine*, ni M. Grenier dans sa *Flore de la chaîne jurassique*, n'ont donné l'attention nécessaire aux plantes cryptogames dont l'organisation est plus simple, mais qui n'en sont pas moins dignes de nos études. Les botanistes accueillirent donc avec un vif

[1] Un volume in-8° de XII-880 pages. Paris, Savy, éditeur; prix : 15 francs.

intérêt les ouvrages de l'abbé Boulay et du docteur Quelet sur les mousses et sur les champignons de nos contrées, ouvrages qui viennent de paraître simultanément avec une nouvelle édition de la *Flore d'Alsace*, sur laquelle nous voudrions appeler l'attention de nos lecteurs.

Dans son travail, l'abbé Boulay se borne à la description des muscinées, partagées en trois groupes secondaires comprenant les mousses, les sphaignes et les hépatiques. Certains botanistes divisent les muscinées en deux familles seulement; mais les trois groupes admis par l'auteur de la *Flore cryptogamique de l'Est* ont été également reconnus par M. Schimper et par M. Roze. Ces trois groupes comprennent ensemble dans la région des Vosges et du Jura 105 genres et 574 espèces actuellement connues, à savoir : les mousses, 69 genres et 456 espèces; les sphaignes, genre unique et 9 espèces; les hépatiques, 35 genres et 109 espèces. On sait que les mousses se trouvent chez nous depuis les toits de nos maisons jusqu'aux derniers sommets des montagnes. Les sphaignes se montrent sur les hautes cîmes et dans la plaine, avec le rôle d'assainir les marais pour les transformer en tourbières. Quant aux hépatiques, elles recherchent avant tout l'ombre et la fraîcheur, la délicatesse du tissu de leurs tiges et de leurs feuilles étant telle qu'un seul coup direct du soleil suffit pour les dessécher. L'abbé Boulay s'est familiarisé avec l'étude des espèces de ces différents groupes pendant quinze années de courses incessantes dans les diverses parties du Jura et des Vosges. Il a pu compléter ses observations par l'examen des collections publiques et particulières, à l'aide des renseignements et des indications que lui ont donnés tous les botanistes de notre région, notamment M. Schimper, professeur à l'Université de Strasbourg et auteur du *Synopsis muscorum europæorum;* le Dr Mougeot, auteur du *Tableau des plantes spontanées du département des Vosges;* M. Godron, un des auteurs de la *Flore de France*, etc.

Le rapport de M. Brongniart sur les progrès de la botanique descriptive, publié en 1868, fait un éloge particulier de la *Flore d'Alsace* du savant professeur Kirschleger, mort à Strasbourg avant la dernière guerre. Il loue le soin attentif avec lequel sont décrites et distinguées les espèces, l'attention scrupuleuse avec laquelle l'auteur signale les points douteux et les détails d'organisation que chaque plante présente dans ses diverses variétés. Or, les qualités qui donnent un si grand mérite aux publications du Dr Kirschleger, se retrouvent à un titre égal dans la *Flore cryptogamique de l'Est de la France*. Non-seulement M. Boulay décrit tous les caractères des espèces, mais il insiste sur les différences qu'une même espèce manifeste suivant les localités où elle se trouve; il indique ses principales stations, la marche de son développement et de sa végétation. Pour chaque grande famille, la description particulière des espèces est précédée de considérations générales sur l'anatomie et la physiologie du groupe, sur sa distribution géographique, sur son rôle dans la nature et son utilité, enfin sur les procédés à suivre dans leur étude et dans la préparation des collections. Tous les faits relatifs à la géographie botanique, sur la distribution des espèces, sur leurs conditions d'existence déterminées par les influences atmosphériques et les influences du sol, sont signalés avec clarté et une abondance de détails remarquable. Occupé moi-même depuis des années de l'étude du climat de la chaîne des Vosges et de son orographie, je regrette de ne disposer ici d'un espace suffisant pour m'arrêter un peu sur les relations de la végétation de notre région avec ses conditions physiques.

Pendant que M. Boulay préparait les matériaux de sa Flore, il était professeur d'histoire naturelle au séminaire de Saint-Dié, dans les Vosges, et il enseigne actuellement la physique au collége de l'Assomption à Nîmes. A ce titre, il a dû chercher à rendre son livre accessible aux jeunes botanistes, tout

en lui donnant une haute valeur scientifique. « En rédigeant ce travail, dit-il, notre constante préoccupation a été de faciliter autant que possible aux commençants la détermination rigoureuse des genres et des espèces. De là des préliminaires détaillés sur l'organographie des moussses et des hépatiques, en même temps que nous n'avons admis que des genres bien tranchés. Le sectionnement des grands genres en groupes de plus en plus restreints, l'emploi de numéros d'ordre, des titres en tête des pages, la mise en relief des caractères distinctifs par des *italiques*, se rapportent à la même intention. Un grand nombre d'espèces sont stériles dans nos régions; de là un soin particulier donné au signalement des caractères tirés du système végétatif. D'un autre côté, nous avons donné des descriptions étendues, afin de permettre aux botanistes étrangers de reconnaître, à la lecture de notre ouvrage, les formes locales affectées par la végétation bryologique dans nos contrées, en raison du climat, de la nature du sol..... Ce n'est que par des descriptions détaillées qu'il est possible de mettre fin à des confusions fâcheuses, aux erreurs qui entravent le développement normal de la science. » En somme, le nouveau livre de l'abbé Boulay est une des meilleures flores publiées pendant les dernières années; il justifie la réputation avantageuse déjà acquise par ce savant botaniste par ses publications antérieures sur *Les Ronces vosgiennes* et sur la *Géographie botanique des environs de Saint-Dié;* surtout par une remarquable étude sur *Gœthe et la science de la nature.*

II.

Les Champignons du Jura et des Vosges, par le Dr Quelet[1].

Au moment de la publication de la Flore des muscinées de l'abbé Boulay, un autre naturaliste de notre région, le Dr Quelet, a fait paraître, sous les auspices de la Société d'émulation de Montbéliard, une flore des champignons du Jura et des Vosges. La description des végétaux de cette classe, comme celle des mousses, remplit une véritable lacune dans l'histoire naturelle de l'Alsace. La méthode suivie par M. Quelet est la même que celle du professeur Kirschleger et de l'abbé Boulay. Ce laborieux botaniste, familiarisé par vingt ans de recherches avec l'étude des plantes qu'il décrit, ne se borne pas à une simple énumération des espèces. Il a eu soin d'indiquer, avec la station habituelle de chaque espèce, tous ses caractères et ses diverses modifications. Son ouvrage est, de plus, accompagné d'un nombre considérable de planches dessinées d'après nature et représentant les espèces les plus remarquables. Pour un certain nombre d'exemplaires les planches sont coloriées avec soin.

On sait combien est vaste l'aire de dissémination des champignons. Déjà Secretan a constaté dans sa *Mycographie suisse*, publiée à Genève en 1833, que la plupart des espèces de Suède décrites par Fries se retrouvent dans le sud de la Suisse, et Berkeley, dans les *Outlines of british fungology*, publiés à Londres en 1860, établit que sur 158 espèces de la Nouvelle-Zélande, 110 appartiennent à l'Europe et 48 à l'Angleterre. Essentiellement parasites, ces végétaux diffèrent dans une même contrée suivant les arbres ou la nature des

[1] Dr L. Quelet, *Les Champignons du Jura et des Vosges*. Un volume in-8° de 332 pages, avec 23 planches. (Extrait des mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard).

détritus sur lesquels ils vivent. Dans les mêmes conditions de climat, d'altitude, de situation géographique, des espèces différentes existent dans les forêts à arbres feuillés et dans les forêts à arbres aiguillés. La nature du sol exerce sur l'apparition des espèces une influence supérieure à celle du climat. Les bois, les tourbières, les pâturages, les bruyères et les champs cultivés sont autant de stations caractérisées par des flores fongiques spéciales. La végétation de ces plantes ne cesse à aucun moment de l'année; mais plus on s'éloigne des pôles, plus on descend du sommet des montagnes, plus elle est en retard. Dans notre région, elle nous offre sa plus grande exubérance à la fin de l'été, surtout par un temps chaud et pluvieux, accompagné d'orages. Selon M. Fries, l'éminent professeur de l'Université d'Upsala, le solstice d'été marquerait le terme de la végétation des champignons. L'automne est son printemps et le printemps son automne, à l'inverse de ce qui arrive pour l'évolution des autres plantes. Si certaines espèces se trouvent en toute saison, telles que les mucédinées, les tremelles, les coprins, on rencontre surtout les espèces à consistance molle, telles que les myxocastres, à la fin du printemps et en été; à la fin de l'été et en automne les espèces charnues, les amanites, les lépiotes; à la fin de l'automne et en hiver les espèces coriaces et tubéreuses, les lentinus, les dædalea; à la fin de l'hiver et au printemps les espèces dures et ornées comme les truffes, les cenangium, les tympanis.

La conservation de la plupart des champignons dans les herbiers est difficile. Leur consistance et leurs couleurs s'altèrent; ils se déforment, se résolvent en liquides ou sont réduits en poussière par les insectes. Leur apparition est souvent irrégulière aussi, et liée ou subordonnée à l'état de l'atmosphère. Comme une même espèce présente assez souvent des variations de formes, on a bien des fois fait de ses variétés autant d'espèces distinctes avec des noms différents. Pour

bien spécifier ces plantes, il importe donc de les décrire non pas d'après les échantillons conservés dans les herbiers, mais en suivant leur développement et leurs modifications à l'état naturel. C'est ce qu'a fait M. Quelet pour les champignons du Jura et des Vosges, tous étudiés sur place depuis le sommet du Chasseral, à 1,654 mètres d'altitude, jusqu'au Ballon d'Alsace. « Je n'ai tenté, dit le savant botaniste, que la description des espèces que j'ai pu observer sur les lieux; j'ai passé sous silence les formes ou peut-être les espèces qui ne m'ont pas paru suffisamment bien établies, supprimant autant que possible les noms représentant de fausses espèces ou formant double emploi. Le plus souvent j'ai indiqué à la suite de la description d'une espèce ce que l'expérience de mes amis et la mienne nous ont appris sur les propriétés toxiques ou salubres de cette espèce. J'ai ainsi réuni dans une première partie comprenant lès hyméniés, ou champignons proprement dits, environ 700 espèces dans un pays dont le rayon varie de dix à quinze lieues. »

Avant de commencer la description détaillée des espèces, M. Quelet donne dans son ouvrage des considértions générales sur les caractères des champignons. Ces notions suffisent pour donner une idée de l'organisation de ces végétaux; mais ceux qui voudront en faire une étude plus approfondie, pourront consulter surtout le grand ouvrage que vient de consacrer à leur anatomie et à leur physiologie M. Antoine de Bary. aujourd'hui professeur à l'Université de Strasbourg. Quant à la classification adoptée par M. Quelet pour sa Flore, c'est celle de Fries que M. Brongniart donne aussi, avec quelques modifications, dans son cours du Muséum de Paris. Il admet quatre ordres fondés sur les rapports des spores avec le réceptacle, tandis que les genres sont établis d'après les modifications dans la forme et la texture du mycélium, du réceptacle, de l'hyménium et des spores, à toutes les phases de formation, de croissance et de fructification. Les

ordres sont ceux des hyméniés *(Hymenomycetes)* et des péridiées *(Gasteromycetes)* pour la division des exospores; pour la division des suberpores, l'ordre des cupulés *(Discomycetes)* et celui des nucléés *(Pyrenomycetes)*. La détermination des espèces nouvelles découvertes par l'auteur a été faite avec le concours de M. Fries. Depuis la publication du premier volume de son ouvrage, dont l'impression, commencée en 1869, a été interrompue par la guerre, le Dr Quelet a complété la description de l'ordre des hyméniés par un supplément comprenant 103 espèces nouvelles. La description des géridées et des cupulées est prête aussi, et il ne resterait plus, pour compléter la flore des champignons du Jura et des Vosges, qu'à décrire l'ordre des nucléés et, à titre d'appendice, les mucédinées. On pourra comparer d'ailleurs à cette Flore le catalogue publié par M. Kampmann fils, un de nos collègues de la Société d'histoire naturelle de Colmar, pour les champignons de la région du Rhin et des Vosges. M. Kampmann a adopté une nomenclature différente de celle du Dr Quelet : c'est celle de Rabenhorst dans sa Flore cryptogamique de l'Allemagne.

Sans nous étendre davantage sur cet intéressant travail, dont la Société d'émulation de Montbéliard doit prochainement terminer la publication, nous terminerons par quelques remarques sur les champignons comestibles. Aucun caractère général ne distingue les espèces comestibles des espèces vénéneuses. Pour les reconnaître, dit M. Quelet, il faut les étudier espèce par espèce sur des individus à différents états de développement pour la forme et la texture, le goût et l'odeur. Comme la couleur peut varier avec l'âge et l'exposition, ce caractère a moins d'importance qu'on est tenté à lui attribuer tout d'abord. Il importe de « connaître la couleur souvent fugace de l'hyménium à l'état naissant et à l'état de fructification; il importe aussi de déterminer la couleur des spores, élément indispensable de la spécification. Si l'on

place des spécimens frais, l'hyménium en bas, sur des papiers blancs ou noirs, on obtient, au bout d'un temps variable de quelques minutes à plusieurs heures, ces spores sous forme de farine blanche, rose, rouillée, écrasée, brune ou noire, suivant le groupe auquel appartient le champignon. Le climat et la nature du sol ne peuvent modifier les qualités d'un champignon; celui qui est délétère dans une contrée, ne saurait devenir salubre dans une autre, et réciproquement. C'est la confusion de deux ou de plusieurs espèces voisines qui seule a pu donner créance à cette erreur si souvent fatale. On peut, du reste, neutraliser plus ou moins les principes vénéneux par une cuisson préalable dans l'eau ou par l'emploi du sel et des acides. »

III.

Flore vogéso-rhénane[1], par Frédéric Kirschleger.

Les végétaux vasculaires de l'Alsace ont été décrits dans la *Flore vogéso-rhénane* dont nous avons à signaler une nouvelle édition récemment publiée. Dans son dernier rapport sur les progrès de la botanique, M. Brongniart, l'illustre professeur du Jardin-des-Plantes de Paris, disait en 1867 : « La Flore de M. Kirschleger mérite une attention spéciale par le plan nouveau et les détails particuliers qui en font un ouvrage tout à fait original. La méthode suivie par l'auteur, quoique se rapprochant, dans sa marche générale, de celle de Candolle, en diffère à plusieurs égards. Il a tenté à classer les familles d'après des caractères plus absolus qui, dans plu-

[1] Flore vogéso-rhénane *ou description des plantes qui existent naturellement dans les Vosges et dans la vallée du Rhin.* Deux volumes in-12 de 502 et 400 pages. Strasbourg, librairie Treuttel et Wurtz.

sieurs cas, rompent leurs rapports naturels. Il admet comme familles naturelles bien des subdivisions, qui ne sont le plus souvent considérées que comme des tribus ou des sections de familles. Mais en dehors de ces questions de classification générale de peu d'importance, on ne saurait trop louer la manière dont les plantes qui entrent dans cette flore ont été étudiées au point de vue de la distinction des espèces et de leur répartition géographique. Les points douteux sont signalés avec soin, et l'instruction des élèves auxquels elle est destinée n'est pas oubliée, l'auteur appelant leur attention sur les points intéressants d'organisation que quelques plantes présentent. En un mot, c'est une étude complète des plantes de cette contrée faite avec tous les soins et la perfection possibles. »

La nouvelle édition de la *Flore d'Alsace* était particulièrement destinée aux élèves de l'Ecole supérieure de pharmacie, où le professeur Kirschleger occupait la chaire de botanique depuis nombre d'années. Si cet ouvrage est fait avec toute la perfection possible, notre savant botaniste n'a négligé aucun effort, aucune peine pour arriver à ce résultat. Débutant en 1826 dans ses études sur la végétation de la plaine du Rhin et des Vosges par la publication d'une liste des plantes rares de cette région, il n'a pas cessé pendant quarante ans à poursuivre ses investigations et ses recherches sur tous les points de l'Alsace. En 1836, il donna son *Prodrome*, puis, de 1852 à 1862, les trois volumes de sa *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*, dont une nouvelle édition vient de paraître sous le titre de : *Flore vogéso-rhénane*. Cette édition, que M. Kirschleger avait lui-même revue et préparée, a été imprimée depuis sa mort, sous la direction d'un ami de notre regretté botaniste, M. Becker, professeur au collége de Mulhouse, qui l'avait souvent accompagné dans ses explorations. Nous ne nous étendrons pas davantage aujourd'hui sur cet excellent ouvrage. Nous y reviendrons prochainement avec plus de

détails, en retraçant dans la *Revue d'Alsace* l'histoire de la vie et des travaux du professeur Kirschleger, qui demeura pendant toute sa vie un des collaborateurs les plus assidus de ce recueil.

CHARLES GRAD,

Membre de l'Academie de Stanislas, de Nancy.

Mulhouse. — Imprimerie Veuve Bader & Cie.

L'ALSACE MIRACULEUSE

D'APRÈS LES SOURCES HAGIOGRAPHIQUES

PETITE CHRONIQUE ALSACIENNE

1600–1748

Il y a déjà quelques années que des esprits sérieux ont démontré l'utilité de consulter les sources des ouvrages hagiographiques, pour y rechercher des renseignements ignorés sur l'histoire locale.[1] En citant ici quelques extraits tirés d'une histoire de la sainte chapelle d'Einsiedeln, je me propose de faire voir que même dans des sources de ce genre, souvent méprisées, on peut trouver toujours facilement quelques détails bons à mettre en lumière. Certains passages nous remettent en mémoire le spectre sanglant de l'invasion suédoise en Alsace; d'autres donnent de précieux renseignements sur des épizooties, des sinistres, des faits atmosphériques, etc. Enfin, l'observateur impartial verra que les mêmes faits se reproduisent continuellement au bout d'une certaine période de temps; que ces faits soient un bienfait ou un malheur pour l'homme, celui-ci doit les supporter. Heureux, il peut recommander à Dieu ses enfants exposés à tomber dans la misère; malheureux, il peut espérer pour ses descendants des jours meilleurs.

ARTH. BENOIT.

[1] Compte-rendu de la Société française de numismatique et d'archéologie, Paris, 1869.

1600. — Le cardinal André d'Autriche, évêque de Constance et de Brixen, abbé de Lure et de Murbach, gouverneur des pays autrichiens antérieurs, était, comme beaucoup de prélats de son temps, un chasseur passionné.[1] Les officiers de la Régence d'Ensisheim avaient assez à faire pour lui trouver de l'argent pour payer ses jeunes vautours, ses faucons ou les dégâts causés par ses veneurs. Les procès-verbaux des miracles obtenus par l'intercession de Notre-Dame d'Einsiedeln [2] nous fournissent une preuve de cette dernière assertion. Les chasseurs de ce prince ayant lait lâcher la meute trop vite dans une chasse au cerf, les chiens se précipitèrent comme des furieux sur un troupeau de vaches qui se trouvait près d'un bois, en déchirèrent quelques-unes et mirent les autres en fuite. Le pâtre se sauva tout épouvanté dans un buisson; il y fut poursuivi par toute la meute, et les chasseurs, trompés malheureusement par les hurlements des chiens, crurent qu'une bête fauve s'était réfugiée dans cet abri, et l'un d'eux voyant remuer le feuillage, mit promptement en joue et envoya deux balles dans les jambes du vacher..... Epouvantés par ses cris, les veneurs pénètrent à leur tour dans le buisson, et reculent en voyant le malheureux étendu dans son sang. Le cardinal, instruit de suite de ce triste accident, accourt, fait venir ses chirurgiens, qui, les premiers pansements faits, déclarent répondre de la vie du pauvre blessé, au grand contentement du prince.

[1] D'après le bénédictin Cassien Bigot, l'évêque de Verdun, François de Lorraine, était plus occupé au soin de sa chasse qu'au soin qu'il devait apporter au bien public. Le graveur Montcornet a encadré le portrait de l'archevêque de Trèves, Lothaire de Metternich, dans un sujet de chasse, etc.

Le journal de ce prieur de l'abbaye de Longeville-les-Saint-Avold a été imprimé à Nancy en 1869. Nous le citerons quelquefois.

[2] *Histoire de la chapelle de Notre-Dame-d'Einsiedeln*, Einsiedeln, 1750. Un vol. in-8°, 528 pages.

Le cardinal d'Autriche a laissé peu de traces de son séjour en Alsace. Il est plutôt connu par la réponse insultante que firent à propos de lui les nobles chanoines de la cathédrale de Strasbourg. Il tint cependant une conduite assez habile; ne pouvant empêcher le passage des hordes du palatin Jean-Casimir, il obtint qu'elles feraient le moins de dégâts possible. Il sut contenir les cantons suisses protestants qui voulaient s'immiscer dans la guerre épiscopale; enfin il conserva à l'Autriche les habitants du Sundgau. Ces derniers donnèrent plus tard, comme on le verra, des preuves de leur dévouement à la cause impériale. André d'Autriche mourut à l'âge de 42 ans dans la capitale du monde chrétien, où l'on voit son magnifique mausolée, œuvre du sculpteur Quesnoy dans l'église *S. Maria dell' Anima* des Allemands. Inutile de dire que malgré ses nombreux revenus ecclésiastiques, il laissa une succession obérée de dettes, qui fut cependant réclamée par son frère le marquis de Burgau.[1]

1615. — On retire sain et sauf du canal du moulin[2] de Cernay un enfant de 5 ans, nommé Mathias Keller.

— Mathieu Vogel, convaincu d'avoir amené une fille à se défaire de son enfant, qu'il avait eu d'elle, est condamné à faire amende honorable, pendant la procession du dimanche, une torche d'une main, tenant de l'autre des verges dont il devait se fouetter et aller ensuite se faire absoudre à Notre-Dame-des-Ermites, et enfin à servir sept ans contre les Turcs.[3]

1616. — Rachel de Rue, née à Phalsbourg[4], âgée de 20 ans,

[1] Archives du Haut-Rhin. *Fonds d'Ensisheim*. C.

[2] La carte de Cassini indique plusieurs moulins et papeteries autour de cette ville. V. A. Ingold, *Notices sur Cernay (Revue d'Alsace)*, 1872, p. 215.

[3] *Fonds d'Ensisheim*, C. 448.

[4] La place forte de Phalsbourg, aujourd'hui démantelée, fut fondée par le comte palatin Georges-Jean, pour servir de refuge aux malheureux religionnaires expulsés des Etats voisins. Des règlements très curieux édictés par lui établissaient les rapports que devaient avoir

accompagnant à Nancy son mari, François Leclerc, marchand lapidaire à Villers-devant-Dun[1], avec lequel elle était mariée depuis trois ans, abjure la religion luthérienne, en voyant la statuette de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, dans la collégiale Saint-Georges de cette ville.

1617. — Une femme de Moyen[2] conduit son enfant étique à la chapelle Saint-Ulrich près Saverne. Malgré la réputation du saint pour ce genre de maladie, elle n'obtient pas de guérison.[3]

— Adam Fritsch, bourgmestre de Brisach, est guéri d'une hydropisie.[4]

1618. — Maurice Essinger, de Strasbourg, se rendant à Useren[5], à quelques lieues du mont Saint-Gothard, rencontre à Kiesen, entre Berne et Thoune, un Italien de mauvaise mine, qui veut à toute force faire la route avec lui. Il le devance, mais il est obligé de s'arrêter pour relier sa valise. Le bandit le rejoint et le précipite au dessus du pont de l'Aar dans un trou, dit « le Saut du prêtre », profond de cent pieds. Essinger roule de rocher en rocher et arrive au fond du précipice, sans se faire du mal.

entre elles les deux principales branches de la Réforme. Légiste éclairé, habile ingénieur, hydrographe distingué, Georges-Jean, comme presque tous les hommes d'initiative, fit des dettes. Il fut obligé de vendre à Charles III, duc de Lorraine, Phalsbourg et ses dépendances. L'acte de vente stipulait le libre exercice de religion, mais les vexations du duc Henri, fils de Charles III, forcèrent les habitants, qui ne voulaient pas apostasier, à chercher encore une fois une autre ville de sûreté. Beaucoup de ces malheureux se réfugièrent à Bischwiller, autre dépendance des palatins, et y construisirent les quartiers dits *Welsche Dorf* et *Vorstættel* (1618, 1621).

[1] Département de la Meuse.

[2] Département de la Meurthe.

[3] Ces deux derniers paragraphes sont tirés d'une *Histoire de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle* Nancy, 1845.

[4] *Histoire de la chapelle de Notre-Dame-des-Ermites*.

[5] Andermatt, Orsera, sur la Reuss, canton d'Uri.

— Jean Bernard, bailli de Soultzbach[1], a le bonheur de voir revenir à la vie son jeune enfant âgé de 3 ans, que la servante avait laissé seul près d'une fenêtre du château, et qui était tombé d'une hauteur de 36 pieds. Il s'était cassé la jambe et avait quatre trous dans la tête.

1619. — Anne Welscher, de Cernay, recouvre l'usage de la parole.[2]

1626. — Louis[3] de Lorraine, prince de Phalsbourg et de Lixheim, donne au mois d'avril au trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port, en Lorraine, un ciboire d'argent doré, orné de figures en bosse autour, pour communier pendant le grand jubilé.

— Henri Wilguey, bourgeois de Massevaux, souffrant depuis plus de trente ans de la gravelle, se met entre les mains d'un habile opérateur. Celui-ci tenait déjà la pierre, lorsqu'elle lui échappe et rentre dans le corps. Abandonné de tous les médecins, Wilguey eut cependant le bonheur de rendre une pierre pesant trois onces et demie.[4] (Dès 1592 cette maladie est indiquée).

1629. — Un moine bénédictin, Dom Pierre Gody, célèbre dans des *Odes sacrées*[5] le pèlerinage de Saint-Nicolas-de-Port

[1] La famille de Schauenbourg avait la seigneurie de Soultzbach

[2] D'après le chirurgien Roth, une femme du Kochersberg fut guérie aux eaux de Niederbronn d'une paralysie à la langue, qui l'empêchait de parler depuis quatre ans (1781).

[3] Louis, bâtard du cardinal de Guise tué à Blois, avait épousé à l'âge de 34 ans Henriette de Lorraine, âgée de 16 ans. L'empereur érigea pour eux Phalsbourg en principauté.

[4] L'opération de la taille est ancienne; Hippocrate en parle. Ce ne fut qu'au commencement du XVI[e] siècle que la Faculté s'adressa pour la première fois au Parlement de Paris pour obtenir la permission d'en faire l'épreuve sur un condamné à mort. Il supporta l'opération et guérit. De nos jours, une mort célèbre a fait beaucoup parler de cette cruelle maladie.

D'après Graffenauer, douze personnes moururent à Strasbourg de 1806 à 1815 de la pierre, du calcul ou de la gravelle.

[5] *Saint Nicolas*, 1629. Volume très rare.

en Lorraine. Il énumère tous les peuples qui viennent vénérer les reliques de l'évêque de Myre. Les Suisses et les Alsaciens n'étaient pas les derniers, comme on peut le voir par les vers suivants et en examinant les magnifiques verrières — malheureusement restaurées sans goût — de la splendide église, qui porte encore les marques néfastes de la guerre de Trente-Ans.

Tous les Austrasiens, les Barrois, les Messins,
Honorent ton beau nom ; la franche Sequanie,
Et les bons Allemands[1] tes affidez voisins
Croyent tous a te voir bien fortuner leur vie.
....
Les peuplades a file emplissent tes chemins
Et salüent tes tours d'un cœur plein d'allegresse,
Avecque leurs feuillards et leurs bastons de pins ;
Honorans NICOLAS selon leur petitesse.

Puis :

Je vois les bons Allemans
Escorchans notre langage,
Nostre Patron réclamans,
Et qui leurs vœux estans faicts
Se chargent de chappelets.

1631. — Henri Locherer, d'Ensisheim, vicaire à Lauffenbourg[2], échappe seul sur le Rhin au naufrage d'une barque chargée de monde et de marchandises.

1632. — Nicolas Schmidt, fou furieux de Rixheim, recouvre la raison.

[1] En 1735, une femme de Bremgarten (canton d'Argovie) envoya par le pèlerin qui venait tous les ans un petit enfant au maillot d'argent d'Allemagne, haut de cinq pouces, qui fut attaché à la crosse de la statue de saint Nicolas au dessus de son autel. En 1653, un capitaine suisse demeurant à Metz donna 192 francs pour des messes, etc.

L'inventaire du trésor fait en 1604 mentionne un gobelet en vermeil, façon d'Allemagne. (H. Lepage, *Inventaire du trésor de l'église de Saint-Nicolas-de-Port*. Nancy, 1856).

[2] Les deux localités étaient du diocèse de Bâle.

— L'évêché de Bâle (ou la principauté de Porrentruy) eut surtout à souffrir de la guerre de Trente-Ans. Cette principauté fut occupée, pillée, incendiée et rançonnée tour à tour par les Impériaux, les Français et les Suédois, comme si elle eût été l'ennemie de ces trois puissances. En 1631, les Autrichiens occupèrent Porrentruy; ils furent suivis par des troupes espagnoles, sous le commandement du duc de Peria. L'année suivante, les Suédois, mécontents du prince-évêque à raison des subsides qu'il avait donnés à l'empereur et des vivres qu'il avait fait passer à Brisach pendant qu'ils l'assiégeaient, résolurent de le traiter en ennemi malgré la médiation des Suisses. Ils s'avancèrent vers la capitale de ses petits Etats; mais la France ayant pris cette ville sous sa protection, ils se répandirent dans le pays et y commirent tous les genres de vexations. Plus tard, les Français établirent garnison dans la ville et la contrée, mais le duc de Lorraine força la garnison de Porrentruy à capituler. En 1635, une armée combinée de Français et de Suédois, commandés par le maréchal de La Force, investit Porrentruy, et après quelques jours de siége, la ville se rendit par capitulation. Les Hongrois dévastèrent ensuite la vallée de Delémont; ils furent suivis par le terrible duc de Saxe-Weimar, qui prit ses quartiers dans les villes de Delémont, Porrentruy et Lauffon.[1] Ce ne fut qu'en 1639 que la petite principauté fut enfin délivrée des troupes étrangères. Pendant ce temps, l'évêque, forcé de fuir d'asile en asile, se réfugia en Suisse, et il fallut plus d'un demi-siècle pour réparer les désastres qu'occasionna à ce petit Etat une guerre qui lui était totalement étrangère.

Les paysans de Blotzheim tuèrent des cavaliers suédois; ils furent tous garottés, éventrés et précipités dans le Kuttelrausgraben, le fossé aux tripes, que l'on voit encore entre Landser et Steinbrunn-le-Bas.

[1] Lauffon, chef-lieu de canton de l'ex-département du Mont-Terrible, au confluent de la Byrse et de Lucelle.

Pendant cette guerre, beaucoup de membres de la noblesse d'Alsace s'étaient réfugiés à Bâle; c'étaient MM. d'Andlau, de Reinach, de Ramstein, de Wangen, de Rottberg, de Reichenstein, de Hagenbach. En 1633, le 13 mars, ils s'excusèrent par lettre auprès du margrave Guillaume de Bade, préfet des Etats antérieurs d'Autriche, de ne pouvoir se rendre à son appel. La position de ces nobles était assez critique, et ils la méritaient bien; le Magistrat de Bâle et les cantons de Berne, de Zurich et de Schaffhouse laissaient l'ambassadeur de Suède faire dans leurs villes et sur leur territoire des levées pour le service de Gustave-Adolphe[1], et ces levées allaient augmenter le nombre des hordes qui pillaient leurs villages et massacraient leurs vassaux sundgoviens des seigneuries de Ferrette, Altkirch, Florimont, Delle, que la misère, autant que le patriotisme, soulevait sans cesse contre leurs oppresseurs.

— Les Suédois mettant tout à feu et à sang à Terwiller, dans l'évêché de Bâle, un habitant, Arbogast Grundt, cherche à se sauver, mais il est pris et est reconduit garotté chez lui. Il subit les tourments les plus atroces sur son refus de déclarer la cachette de son argent. Enfin les bourreaux lassés l'abandonnèrent à demi mort.[2]

[1] Archives du Haut-Rhin, C. 783. *Fonds de la régence d'Ensisheim.* Archives du Bas-Rhin, C. 357.

[2] Tout le monde connaît la gravure de Callot représentant le pillage d'une maisou; un homme est pendu la tête en bas dans sa cheminée; on brûle les pieds à un autre, etc L'immortel graveur a flagellé les sauvages soldats, bourreaux de ses compatriotes. Voilà, dit-il,

Voyla les beaux exploits de ces cœurs inhumains;
Ils ravagent partout, rien n'échappe a leurs mains.
L'un, pour avoir de l'or, invente des supplices,
L'autre a mil forfaicts anime ses complices;
Et tous d'un mesme accord commettent méchamment
Le vol, le rapt, le meurtre et le violement.

Le duc Charles IV de Lorraine s'était attiré les armées suédoises dans son pays en leur réclamant, au nom de l'empereur, les villes de Haguenau, Brisach et Benfeld, qui étaient tombées en leur pouvoir ou étaient

— Deux paysans d'Hirtzbach, Jean Schmidt et Jean Roth, eurent plus de bonheur que le précédent. Ils échappèrent, malgré leurs blessures, à des cavaliers suédois.

— Georges Dieser, de Benfeld[1], reçoit sept balles dans le corps et des coups de sabre dans la tête à une sortie faite sur les postes avancés des Suédois, qui, commandés par le général de Horn, assiégeaient la ville. Dieser eut assez de force pour rejoindre ses camarades, qui se repliaient sur la place.

1633. — André Winter, doyen de la petite ville de Waldkirch[2], en Brisgau, échappe à la fureur des soldats suédois, qui le cherchaient de maison en maison. « En certains monastères les religieux furent si horriblement traités, qu'on les voulut forcer jusqu'à là de consacrer une rouelle de navet en dérision de l'auguste sacrement de l'autel. » (Dom C. Bigot).

1636. — Jacques Romer, de Masevaux, reçoit huit blessures, et il a la poitrine percée d'un coup de feu dans une sortie que la garnison de Belfort fait sur les Suédois.[3]

— La Suisse seule de tous les Etats d'Europe jouissait alors d'une paix profonde. Aussi ce petit pays devint bientôt

sur le point de l'être. Il les menaçait de guerre en cas de refus. De peur de le voir se dédire de ses menaces, les généraux suédois entrèrent avec de grandes forces en Lorraine, qu'ils ravagèrent.

[1] La petite ville épiscopale de Benfeld se rendit au mois d'octobre après quarante-sept jours de siége. Un Zorn de Boulach y commandait; « nobostant la foi donnée et jurée de ne point molester les gens d'église, les prêtres furent arrêtés aux portes, battus et frappés en sorte qu'ils arrachèrent par rage et furie la peau ou cuir de la tête en les dépouillant » tout nuds avec toute sorte dignomenies. » (*Journal de dom Cassien Bigot*). Les Suédois conservèrent Benfeld jusqu'en 1650.

[2] En 1601, le prévôt ecclésiastique de cette ville assiste aux Etats d'Ensisheim.

[3] Ces sorties n'empêchèrent pas le comte de la Suze de s'emparer de Belfort le 29 juin 1636. En 1654, le maréchal de La Ferté chassa de cette ville M. de la Suze. « Ça été un grand bonheur pour le pays, à raison qu'il le fatiguait par des courses continuelles si l'on ne payait contribution. » (Dom Cassien Bigot).

le refuge de beaucoup de personnes de toute nationalité et de toute condition. Quatre nobles chanoinesses de l'abbaye princière d'Andlau, Mmes Amélie de Keppenbach, Suzanne de Breiten-Landenberg, Jeanne-Sabine d'Offenbourg, Eve de Reidenstein, arrivèrent au mois de juin, après avoir pris la route de terre, à Grandson, sur les bords du lac de Neuchâtel. Elles comptaient gagner par eau cette dernière ville avec les personnes de leur suite et leurs bagages, qui étaient considérables. A peine embarquées, une tempête violente les assaillit; les mâts furent brisés et les voiles rendues inutiles contre la fureur des vagues. La barque commençait à prendre eau, et les matelots se disposaient à lancer par dessus bord les effets des illustres chanoinesses. Mais celles-ci, à force de supplications, parvinrent à les détourner d'un dessein qui était leur ruine, et pendant ce temps la tempête s'étant calmée, on put débarquer tranquillement à Neuchâtel.

— Augustin Glasser et quatre autres habitants d'Hirtzbach [1], enfermés dans les prisons de Porrentruy par un parti français, se sauvent au bout de quelques jours, malgré la forte garde qui y était.

1638. — « La ville de Brisach, dit dom Bigot, après un long siége, fut rendue le 18 décembre au duc de Weimar, qui fit prêter serment par les habitants au roy. C'est un grand échec à la maison d'Autriche, pour ne parler de la honte, avoir permis qu'une telle place et de telle importance lui soit ravie, comme à sa barbe, sans l'avoir pu secourir; d'où l'on conclut, ou qu'elle manque de force, ou qu'il y a un grand désordre dans les armées.

« La relation du siége porte que la nécessité des vivres a été si grande, que quelques soldats ont vécu de chair

[1] Ce village souffrit beaucoup des guerres du XVII[e] siècle. On voit encore dans sa banlieue une ancienne chapelle formant autrefois le chœur de l'église d'un village détruit nommé Saint-Léger. (V. sur Hirtzbach les notices publiées par MM. Tallon, G. Stoffel, Engel).

humaine, la place estant dégarnie entièrement « des munitions de gueule » encore que celles de guerre y abondaient, avec un grand nombre de toute sorte de canons et d'artillerie. Cette prise, au dire des plus clairvoyants, n'apportera ni ne causera la paix tant souhaitée par le pauvre peuple, qui est réduit à l'extrémité. »

— Des maraudeurs ennemis viennent enlever des chevaux dans le village d'Illzach. Les paysans les repoussent courageusement. L'un d'eux, Thiebault Maglin, s'étant trop avancé, reçoit quelques coups de sabre dont il guérit.

1643. — On retire d'un vieux puits situé dans son jardin, hors la ville, Georges Weser, bourgeois d'Ensisheim. Il s'était appuyé par inadvertance sur la margelle, qui céda. Heureusement les cris de sa femme furent entendus.

1649. — Georges Muller, de Blotzheim, coupant du bois dans la forêt communale, est attaqué à l'improviste par un loup furieux[1], qui lui fait de profondes blessures. Le malheureux parvient cependant à tuer son terrible adversaire d'un coup de hache. Le lendemain il est atteint de la rage, et ses voisins sont forcés de le mettre aux fers « pour l'empêcher de les dévorer. » Pierre de Buech, curé d'Ottmarsheim, obtient sa guérison.

1650. — Des marchands embarqués sur le Danube pour aller à Vienne, laissent, pour garder leur barque pendant une courte excursion qu'ils font à Augsbourg, un jeune Alsacien, né à Ensisheim. Quelques mauvais sujets, voyant celui-ci endormi, coupent les cordes du bateau. Le jeune homme, réveillé en sursaut, ne perd pas la tête; il se préci-

[1] Après les grandes guerres, on voyait, d'après un chroniqueur lorrain, les pauvres paysans

N'auoir infortunés pour droit de sépulture
Que le ventre affamé des loups sortis des bois.

(Heraudel, 1660.)

pite dans l'eau, et malgré la rapidité du courant, rattrape la corde et pousse le bateau vers la rive.

1661. — Urbain Mang, opérateur[1], « natif d'Alsace », ne peut, longeant la rivière de l'Inn, retenir son cheval engagé dans un passage très étroit. La voiture, chargée de ses remèdes et de son argent, tombe avec le cheval d'une hauteur de dix pieds. L'opérateur retrouve le tout, à quatre lieues de là, près du pont de la Folder, au lieu dit « la Pêche. » Rien n'était brisé, le cheval ayant eu la force de traîner l'équipage. Des montagnards aident l'opérateur à sortir le tout de l'eau.

1663. — Violent incendie à Soultz. Le Magistrat, voyant que toute la ville allait être brûlée, fit faire la procession avec le saint Sacrement. Le feu s'éteignit presque subitement.

1669. — Le tonnerre tombe le 5 avril dans l'église de Saint-Léger.[2] Il y couve le reste de la journée, et ce n'est que le soir que le feu se déclare. Les clochers et la charpente disparaissent dans un instant. Les flammes menacent les maisons du village. M. Jean-François de Froidevaux[3], curé, voyant le danger de ses paroissiens, voue au nom de ceux-ci un pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites. Le fléau cesse aussitôt, et les députés de la communauté, avec le vicaire Guerri, partent pour Einsiedeln accomplir leur vœu.

— Thomas Briglin, bourgeois d'Ensisheim, passant le 4 août près d'un jeu de quilles[4], reçoit par mégarde un coup de boule si violent qu'il lui casse des dents et lui rompt une artère. Malgré l'ignorance des médecins, qui ne peuvent arrê-

[1] Sorte de médecin chimique, qui ordinairement vend ou fait vendre du baume ou d'autres sortes de drogues sur un théâtre dans les places publiques des villes. (RICHELET.)

[2] Commune de Manspach.

[3] Il y a encore beaucoup de personnes de ce nom à Noirmont, canton de Bâle.

[4] On lançait la boule sur trois quilles placées l'une derrière l'autre.

ter un épanchement de sang qui dure neuf heures, Briglin recouvre la santé.

1674. — Une épidémie ravage l'Alsace et la ville de Strasbourg. Un bourgeois de cette dernière ville, Jean Govion, en est heureusement exempt.[1]

— Jean Strahl, secrétaire du comte de Hohen-Embs, passant devant le château de Neubourg[2] avec un détachement de l'armée impériale, reçoit un coup de feu dans l'œil, dans un combat soutenu contre un parti de Suédois, dont les forces ravageaient les frontières de la Suisse et de la Forêt-Noire.

1680. — Jean-Georges Muller, fils du meunier de Benfeld, est heureusement retiré de la fosse du moulin.

1682. — Melchior Gärtner, de Rhinau, ayant passé le Rhin dans une petite nacelle pour quelques affaires, des soldats impériaux le prennent pour un espion, et après un jugement très sommaire, le condamnent à être pendu. Comme on le traîne au gibet, les mains liés aux pieds en forme de croix, il s'échappe des mains de l'escorte au milieu d'un bois fort clair, parvient à se dérober à la vue de tous, à rompre ses liens et à gagner le Rhin. Quelques heures après il était au milieu de sa famille.

1685. — Conrad-Antoine, baron de Ferrette, pris par les Turcs à la bataille de Neuhœsel en Hongrie[3], revient après un long esclavage.

— Incendie de la maison d'Elisabeth Schweizer à Forstheim (1687). D'après un certificat de l'évêque d'Albore (Albe?), Georges Finok, de Bouxwiller, échappe aussi des mains des Turcs.

[1] Les deux rives du Rhin furent le théâtre d'effroyables ravages. L'armée impériale se retira dans le Haut-Rhin pour subsister, et Turenne se reforma près de Saverne. Les paysans avaient été de nouveau ruinés par tous les passages de troupes.

[2] Sur la rive droite du Rhin, pays de Bade.

[3] Le duc de Lorraine s'empara de cette ville en 1685. Sébastien Leclerc a gravé cette bataille dans les Actions glorieuses de ce prince.

— François Sutter, de Reiningen, échappe presque seul à une maladie contagieuse qui ravageait le pays.

1688. — Le curé d'Huningue déclare que Charlotte Schomme, Savoyarde, épouse de Maurice Mathis, a été guérie d'accès frénétiques qui la tenaient depuis neuf mois.

1705. — Jean Klein, de Summiswald, canton de Berne, âgé de 24 ans, servant dans l'armée impériale, est pris par des soldats français.[1] Il est enfermé étroitement dans une prison à Haguenau. Il parvient cependant à s'échapper, passe devant les sentinelles, et sort de la ville malgré la sévère surveillance sur les entrants et les sortants.

1707. — Sauvetage de Marie Hynemann, d'Uffholtz, « dans la principauté de Murbach[2] », âgée de 13 ans; elle était tombée dans le canal d'une foulerie.

1710. — Dix-huit maisons sont la proie des flammes à Oberwiller, arrondissement de Delémont. Celle de Mathias Hygg est préservée.

1713. — La ville de Waldkirch est préservée de l'invasion de l'armée française, qui avait été dans le Brisgau après le siége de Landau.

1715. — Blaise Oswald, né à Mulhouse, cavalier dans le régiment des cuirassiers du comte de Mercy, après vingt-sept ans de brillants services militaires, est blessé dans une bataille en Flandre d'un coup de feu dans le milieu du ventre. Sa femme, née à Rapperschwil, sur le lac de Zurich, pour hâter sa guérison, l'engage à abandonner la religion réformée et à devenir catholique comme elle, et enfin à faire un pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites; c'est ce qu'Oswald fit au mois de mai.

[1] C'était du temps de la guerre de la succession d'Espagne. Le maréchal de Villars, dans ses *Mémoires*, parle des opérations militaires qui eurent lieu dans la Basse-Alsace. Il cite les noms de Wœrth, Gunstett, la Sauer, Alstadt, Lauterbourg, etc.

[2] L'abbé du chapitre noble de Murbach était prince du Saint-Empire.

1728. — Jean Keller, armurier à Strasbourg, étant près de Tuggey, parvient avec beaucoup de peine à échapper des mains d'une bande de voleurs qui lui avaient pris 500 florins.

1729. — Le R P. Maure, récollet de la province de Paris, gardien du couvent de Sainte-Marie-aux-Mines[1], envoie deux de ses religieux à Einsiedeln pour remercier la Vierge de ses grâces envers lui.

1733. — Barbe Adam, d'Hohengœft, est guérie du haut mal.

— Les quatre chevaux et la voiture de Jean-François d'Alle, juridiction de Porrentruy, sont retirés de l'eau près du village d'Hagenbach, à 300 pas de leur chute dans le ruisseau. Les tonneaux, remplis de vin d'Alsace, n'avaient pas souffert.

1737. — Frère François Kopfer, ermite de Bergheim[2], recouvre la santé et la raison en prenant de la poudre de Notre-Dame-des-Ermites.

1743. — Joseph Pauli, Alsacien, étant de garde sur le Rhin[3], est blessé par inadvertance d'un coup de feu que lâche imprudemment un de ses camarades. Il refuse de se laisser

[1] Couvent fondé en 1617 par le duc Henri de Lorraine. En 1777, il devint la proie des flammes, et les religieux ne purent avoir en Alsace l'autorisation de quêter. A la Révolution, le monastère fut changé en manufacture.

[2] A l'ermitage Saint-Pierre, à l'ouest de la ville.

[3] Guerre de la succession d'Autriche. La mésintelligence entre les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle avait eu les suites les plus déplorables. La Basse-Alsace allait être la proie des Pandours, qui pénétrèrent jusqu'aux gorges de Saverne. Les paysans avaient été requis dans tous les bailliages pour monter la garde dans les postes établis sur le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Lauterbourg. Ils étaient relevés au bout de quelques jours. Mais beaucoup retournaient chez eux avant le temps voulu. Le comte d'Estrées avait proposé de leur donner de vieilles armes et des munitions, et de mettre à leur tête « le sergent du village. » Si cela n'est pas bon pour se battre, écrivait-il au maréchal de Broglie, Huningue, le 16 juillet 1743, cela est au moins suffisant pour monter des gardes et empêcher les partis de pénétrer sans être averti.

couper la main endommagée, et quelque temps après il reprend son métier de charron.

1745. — On éteint à temps le feu du ciel tombé entre 9 et 10 heures du soir dans une grange remplie de grains du village d'Artolsheim.

1748, 12 juillet. — Marguerite Stotzenbach, de Geispolsheim, tombe, sans se faire de mal, d'un cerisier haut de huit pieds, et planté au milieu d'échalas de vignes.

ARTHUR BENOIT.

HISTOIRE

DE L'ARCHIPRÊTRE

ARNAUD DE CERVOLLE[1]

(Son expédition en Alsace)

Les écrivains des histoires générales sont obligés d'observer entre les personnages qu'ils mettent sous les yeux une dégradation proportionelle, qui, rapprochant certaines figures, éloignant les autres, forme le tout ensemble de leur tableau, et donne à leur ouvrage cette unité requise dans toutes les productions de l'art, comme elle se fait apercevoir dans toutes celles de la nature; d'où il arrive, surtout dans les temps chargés d'événements, que les acteurs du second ordre, quoique très considérables par eux-mêmes, se perdent. pour ainsi dire, dans le lointain, ou sont confondus dans la foule de tant de têtes différentes; encore doit-on savoir gré aux historiens, si, ne les regardant qu'en passant, ils n'en prennent pas eux-mêmes une fausse idée, et ne les présentent pas aux autres sous un faux jour. C'est aux biographes, qui font comme les peintres de portraits, de détacher de l'histoire générale ces personnages qui méritent d'être vus à part, et c'est aussi ce que M. le baron de Zurlauben a entrepris à l'égard d'Arnaud de Cervole, dit l'archiprêtre, et d'Enguerrand de Couci VII[e] du nom. Ces deux hommes mémorables ont paru dans les temps les plus orageux de notre monarchie sous les rois Jean et Charles V son fils, et leurs actions les

[1] Extrait d'un Mémoire lu à l'Académie par M. le baron de Zurlauben, le 11 janvier 1754 (*Mémoires de l'Acad.*, t. 25, p. 153).

plus importantes, telles que l'expédition de l'archiprêtre en Alsace, celle d'Enguerrand dans la même province et en Suisse, ont échappé à tous nos historiens de France. Nous allons commencer par donner un précis du mémoire de M. le baron de Zurlauben sur l'archiprêtre, et nous tâcherons de ne rien omettre de ce qui peut faire connaître cet homme singulier.

La maison de Cervole, Cervolle ou Servola, tenait un rang distingué dans la noblesse de Périgord. Arnaud était de cette maison. Quelques auteurs le font Gascon, parce qu'on appelait alors de ce nom tous les peuples voisins de la Garonne. Mézerai le fait Bourguignon, apparemment parce qu'il s'attacha au service de la maison de Bourgogne. Il l'appelle tantôt Arnoul de Cernole, tantôt Robert Canolle. Froissard le nomme Regnaud de Grenoble, Arnoult de Cervolle, Arnoult de Canolle. Les historiens allemands défigurent encore plus son nom. Ils l'appellent l'archiprêtre de Cervolant ou de Cerf-Faillant. Guillaume Paradin l'appelle, on ne sait pourquoi, l'archiprêtre de Robersac. Gaguin lui donne le nom de Jean. Son vrai nom était Arnaut de Cervole.

Le titre d'*Archipresbyter de Verniis*, que don Vaissette a traduit par *archiprêtre de Vezzins*, lui venait apparemment de ce que, quoique chevalier et marié, il possédait un archiprêtré de ce nom. Ce n'était pas la première fois que des séculiers avaient joui de bénéfices ecclésiastiques. On sait que Hugues, duc de France et de Bourgogne, comte de Paris et d'Orléans, qui mourut en 956, était surnommé l'abbé, parce que, quoique séculier, il était abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Tours. Vezzins était apparemment un archiprêtré dont Cervolle tirait les revenus. On ne peut déterminer quel était ce lieu; on trouve des bourgs et villages de ce nom dans l'Anjou, dans la Touraine, dans le Rouergue et dans la Bretagne.

La première fois qu'Arnaud de Cervolle paraît dans l'histoire, c'est à la bataille de Poitiers, donnée le 18 septembre

1356. Il y fut blessé et fait prisonnier avec le roi Jean. Sa rançon ayant été payée par le seigneur d'Audenham, maréchal de France, que le roi remboursa dans la suite, il revint en France en 1357.

On venait de conclure une trêve de deux ans entre la France et l'Angleterre. La prison du roi Jean, l'esprit de révolte que soufflaient les émissaires du roi de Navarre, et l'épuisement des peuples, qui ne pouvaient suffire à la solde des gens d'armes qu'on avait mis sur pied, causaient de grands désordres dans la France. Les troupes, n'étant pas payées, se débandèrent, et se mirent à piller diverses provinces sous différents chefs qu'elles se choisirent. Telle fut alors l'origine de ces compagnies de routiers, qui firent tant de ravages. surtout en Languedoc.

Dès le XII[e] siècle, on avait vu de pareilles compagnies de brigands se former dans le royaume et désoler les provinces. En vain les papes avaient souvent lancé contre eux les anathèmes de l'Eglise. On les appelait routiers, en latin *ruptarii*, *rupturarii*, *rutarii;* Brabançons, parce qu'il y en avait un grand nombre venus du Brabant, Tard-venus, Linfards, Malandrins, Coterels, Tuchins. On peut voir l'origine de ces différents noms dans le glossaire de Ducange et dans les auteurs voisins de ce temps. En latin, on nommait les diverses bandes *societates*, *comitivæ*, *compagniæ*. L'archiprêtre, qui ne connaissait d'autre occupation que la guerre et le pillage, se mit à la tête d'une troupe de ces brigands. Il se ligua avec Raymond des Baux, seigneur puissant en Provence. Ce Raymond ne cherchait qu'à venger la mort d'un autre Raymond, son parent, comte d'Avellino et sénéchal de Naples, que Louis, roi de Naples, avait fait assassiner. Philippe, prince de Tarente, frère du roi Louis, gouvernait alors la Provence. L'archiprêtre, joint avec Raymond, assembla en peu de temps une armée de deux mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie; cette petite armée, qui s'appelait

Società dell' acquisto, nom qui annonçait sa vocation pour le pillage, se forma dans le Limousin, l'Auvergne et les pays voisins du Rhône. Le 13 juillet 1357 elle passa le fleuve, s'empara des ponts du Rhône et de la Durance, et se porta du côté d'Orange et de Carpentras. Le prince de Tarente n'avait pas assez de forces pour défendre la province. Les routiers faisaient des ravages affreux, et le pape Innocent VI tremblait dans Avignon. Talairand, cardinal de Périgord, irrité contre le roi de Naples, qui avait fait mettre en prison son frère Louis de Duras, avait débauché les cinq neveux du pape, et tous entretenaient de secrètes intelligences avec les routiers, dont le nombre s'était accru jusqu'à quatre mille, connus sous le sobriquet italien de *barbute*. Les capitaines députèrent au pape, pour l'assurer lui et sa cour, qu'ils ne leur feraient aucun mal et qu'ils respecteraient les terres du Saint-Siége; ils offraient de confirmer cette promesse par serment, et protestaient qu'ils n'avaient d'autre objet que de faire la guerre au prince de Tarente et au roi Louis. Cependant ils pillaient la Provence et massacraient les habitants. Le pape, comptant peu sur les promesses de gens sans foi, implora inutilement le secours de l'empereur Charles VI, du roi Jean, alors prisonnier des Anglais, et du dauphin de France, qui avait bien d'autres affaires sur les bras. Les offres de Rodolphe, duc d'Autriche, et les services réels du comte d'Armagnac ne purent même rassurer la cour d'Avignon. Le pape mit sur pied quatre mille Italiens, la plupart de ses vassaux. Il fit fermer les portes d'Avignon, fit tracer des fortifications, et commença à environner la ville de ces murailles qui sont encore aujourd'hui une des merveilles de l'Europe. Comme la dépense excédait ses forces, il y fit contribuer toute la chrétienté. Ces précautions ne calmaient pas la terreur. Il fallut que le pape se réduisît à donner une somme considérable à l'archiprêtre pour l'engager à se retirer. « Quand l'archiprestre, dit Froissard, et ses gens si eurent

robé tout le pays, le pape et le clergé firent traiter à l'archiprestre, et vint, sur bonne condition en Avignon, et la plupart des ses gens, et disna plusieurs fois chez le pape et les cardinaux, et lui furent pardonnés tous ses péchés; et au départir, on lui livra quarante mille écus pour délivrer à ses compaignons. Si se départirent ses gens çà et là, mais toujours tenaient la route dudit archiprestre. »

Cervolle, après avoir rançonné le pape et toute la cour, passa en Bourgogne, où il continua les mêmes brigandages. Il rentra en Provence au mois de mars 1350, et assiégea la ville d'Aix. Mais il fut repoussé par les habitants, et Jean Simeonis, jurisconsulte de Vence, battit les routiers en diverses rencontres. Ganfridi rapporte qu'ils s'avancèrent jusqu'au faubourg de Marseille, que les Marseillais les forcèrent de se retirer, et que, pour empêcher que d'autres brigands s'y fortifiassent, on abattit toutes les maisons du faubourg.

D'un autre côté, les Provençaux implorèrent le secours de leur roi Louis, qui se prépara à les venir assister en personne; de l'autre, le dauphin Charles, régent du royaume de France, attira à son service l'archiprêtre. Il voulait employer sa valeur et son expérience contre le roi de Navarre, qui s'était sauvé de prison, et qui avait conçu le projet de se faire roi de France. Les routiers abandonnèrent donc la Provence, et leur retraite éteignit les factions. Le prince de Tarente fit publier une amnistie, et Raymond des Baux, qui avait été condamné comme criminel de lèse-majesté, fut rétabli dans ses terres et dans ses premiers honneurs. Le royaume était cruellement agité, et par les entreprises des Anglais, et par les factions domestiques, et par la révolte des paysans contre la noblesse, ce qui s'appela la Jacquerie. Cervolle, ayant passé avec ses gens au service du dauphin, s'appliqua à mettre les places et les châteaux de la France en bon état. Les Anglais qui étaient en Provence avaient formé un des-

sein sur la sénéchaussée de Beaucaire; Cervolle en donna avis à ceux de Nîmes par une lettre datée de la Tour-d'Aigues en Provence, du 30 mars 1358; il y prend les noms de seigneur de Chastenaux-le-Neuf et de Leuroux. Il y a une ville et châtellenie de ce nom, en latin *Leprosium*, dans le Berry, à cinq lieues d'Issoudun, dans le petit pays de Champagne; on l'a aussi appelé autrefois Lerroux.

En 1359, Cervolle était lieutenant-général en Berry et en Nivernais; mais après la paix de Brétigny, conclue entre le Dauphin et Edouard III, roi d'Angleterre, le 8 de mars 1360, l'archiprêtre, qui ne pouvait vivre en repos, rassembla les compagnies licenciées et en forma une nouvelle troupe de routiers, sous le nom de *compagnie blanche*, parce qu'elle portait une croix blanche sur l'épaule. Cervolle, à la tête de ces nouveaux brigands, ravagea les environs de Langres et de Lyon, il exerça les plus horribles excès dans le Nivernais et dans la baronie de Donzy; il y prit même un grand nombre de places, telles que Cosne, la Mothe-Gosserand, Blenel, Dannemarie, et obligea le comte de Nevers à un accommodement qui fut conclu au mois de février 1361; le roi Jean s'engagea lui-même dans ce traité; il promit de payer en différents termes à Cervolle, pour indemnité, une somme considérable; il accordait à l'archiprêtre l'abolition de tous ses excès, et par un autre acte du 3 juillet 1361, il ordonna que si les seigneurs de Dannemarie et de Blenel voulaient recouvrer ce qui avait été cédé au comte de Nevers (c'était Louis, en même temps comte de Flandre), ils payeraient préalablement douze mille écus d'or à Arnaud de Cervolle.

En conséquence du traité de Brétigny, les Anglais évacuaient les forts et les châteaux dont ils étaient maîtres; mais quantité d'officiers et de soldats accoutumés au pillage, se rassemblèrent et formèrent des compagnies, qu'on appela les Tard-Venus, parce que, dit Mézeray, ceux qui les avaient précédés avaient moissonné la France, et que ceux-ci ne fai-

saient qu'y glaner. Ils firent de grands ravages en France et en Bourgogne sous la conduite de plusieurs capitaines, dont le principal était Séguin de Badefol, chevalier gascon, seigneur de Castelnau-de-Berbignières, au diocèse de Sarlat. Ils s'accrurent jusqu'au nombre de seize mille, se répandirent dans la Lorraine, et prirent ensuite le chemin d'Avignon, apparemment pour rançonner le pays et les cardinaux, à l'exemple de l'archiprêtre. Ils prirent le château de Brignais sur le Rhône, à trois lieues de Lyon, et s'y arrêtaient pour y attendre l'armée du comte de la Marche, à qui le roi de France avait donné ordre de les combattre. Arnaud, fidèle pour lors à ses nouveaux engagements, commandait l'avant-garde de l'armée royale; elle fut défaite à Brignais le 2 avril 1361; le comte de la Marche et son fils Pierre y furent blessés et moururent de leurs blessures; le vicomte d'Uzcz y fut fait prisonnier avec plus de cent chevaliers. De ce nombre fut l'archiprêtre, qui, dit Froissart, fut bon chevalier et vaillant, et moult excellemment se battit; mais il fut entrepris et démené par force d'armes, que moult fort fut bleçé et navré, et retenu à prisonnier lui et plusieurs chevaliers et écuyers de sa route. Les Tard-Venus continuèrent leur pillage plus librement que jamais; voici comment s'exprime à ce sujet une ordonnance du roi Jean, du 20 avril 1363 : « Vi armorum capiendo, furando bona, hominesque et mulieres, tam viduas, virgines, quàm maritatas et etiam moniales Deo dedicatas capiendo, carnaliter cognoscendo, violando, et corrumpendo, et ipsas sicque homines tam Prælatos quàm religiosos, presbiteros, clericos, nobiles atque villicos, agricultores, et quoscumque alios, per vim et violentiam redimi faciendo, occidendo, eosdem indiferenter et inhumaniter, pluraque loca fortia occupando et igne concremando, multaque alia damnia et maleficia detestabilia committendo, quod abominabilé est enarrare. »

On ne sait comment Cervolle se tira des mains des Tard-

Venus, mais il est certain qu'en 1362 il épousa Jeanne, dame de Chateauvilain en Champagne, de Thil en Auxois, de Marigny et de Saint-Georges, fille et principale héritière de Jean III, sire de Chateauvilain, et de Marguerite de Noyers, et veuve en premières noces de Jean, seigneur de Thil et de Marigny, et conseiller du roi Philippe de Valois, connétable de Bourgogne, dont elle avait eu Jean, qui lui succéda dans la qualité de sire de Chateauvilain, et en secondes noces de Jacques de Vienne, seigneur de Saint-Georges, fils de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, dont elle avait eu aussi un fils nommé Guillaume de Vienne.

En 1363, nous voyons encore l'archiprêtre à la tête d'une grande troupe d'aventuriers, qu'on appelait communément les Bretons; c'étaient des Anglais, des Normands, des Bretons, des Gascons, des Picards et autres gens ramassés, qu'il amena en Lorraine au secours de Jean, sire de Joinville, comte de Vaudemont et sénéchal de Champagne. Le sire de Joinville faisait la guerre aux ducs de Lorraine et de Bar. Ces aventuriers, après avoir couru la Lorraine et le pays des Vosges, s'avancèrent du côté de Trèves au nombre de près de quarante mille, et répandirent partout la terreur. Cunon de Falkenstein, coadjuteur de Trèves, aide des ducs de Luxembourg et de Brabant, marcha contre eux et les repoussa jusqu'en Alsace; ils revinrent du côté de Metz et désolèrent le pays. Jean, duc de Lorraine, s'en délivra par une somme d'argent qu'il leur donna. Le second continuateur de la chronique de Nangis ajoute qu'ils se jetèrent en Bourgogne; qu'ils pénétrèrent jusque dans l'Orléanais, dans le pays chartrain, dans la Normandie, au delà de la Seine; qu'ils occupèrent la tour de Rouleboise, à deux lieues de Mantes; qu'ils s'étendirent dans tout le plat pays au-delà de Poissy, et qu'ils faisaient des courses jusqu'aux portes de Pontoise.

Philippe de Rouvre, douzième et dernier duc de Bour-

gogne de la première race, étant mort à Rouvre à la fin de novembre 1361, le duché de Bourgogne était revenu au roi Jean, comme son plus proche parent du côté du père, d'où venait le duché; mais Marguerite de France, fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne, alors veuve de Louis, comte de Flandre, prétendait être la seule héritière du comté de Bourgogne après la mort de Philippe de Rouvre. Elle y faisait sa résidence, en occupait une partie considérable qui lui avait été assignée pour sa part successive de la reine Jeanne, sa mère, et se mêlait beaucoup du gouvernement de cette province. Les gens du pays la regardèrent comme leur souveraine, et respectaient son autorité en la personne de Jacques de Vienne, sire de Longwy, qu'elle avait établi gardien et gouverneur du comté d'Artois et du comté de Bourgogne pour ce qu'elle y possédait. Le roi Jean avait donné le duché de Bourgogne à son quatrième fils, Philippe, duc de Touraine, par acte passé à Nogent-sur-Marne le 6 septembre 1363. Ce jeune prince partit, pour aller prendre possession de ce duché, à la tête d'une armée conduite par l'archiprêtre, et avec le secours de ce général il vainquit le comte de Montbéliard et les autre nobles du comté de Bourgogne, qui avaient pris les armes pour soutenir les droits de la douairière de Flandre.

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, voulait aussi se rendre maître du duché de Bourgogne, qu'il prétendait lui appartenir comme étant le légitime héritier du dernier duc. En conséquence, il avait rompu la paix qu'il avait conclue avec le régent en 1359. Cervolle fut employé à ravager les domaines du Navarrois situés en Normandie; ce prince y possédait le comté d'Evreux et les villes de Mantes et de Meulan. L'archiprêtre servit daus l'armée que le roi Charles V envoya contre le roi de Navarre. Jean de Grailly, captal de Buch, qui commandait les Navarrois, posté alors du côté de Pont-de-l'Arche et de Vernon, refusa une conférence avec l'archiprêtre. Frois-

sard le fait parler en ces termes : « L'archiprêtre est si grand barateur, que s'il venait jusques à nous, comptant gangles et bourdes, il adviserait et imaginerait notre force et nos gens, si nous pourrait tourner à grand contraire, si n'ay cure de ses parlemens. » A la bataille de Cocherel, livrée le 24 mai 1364, entre Evreux et Vernon, le troisième corps de bataille de l'armée française était commandé par l'archiprêtre, qui avait avec lui les Bourguignons; on le proposa même pour général, mais cet emploi fut donné à Bertrand du Guesclin. Froissard rapporte que l'archiprêtre ne combattit pas en personne à Cocherel. « Il tenait, écrit-il, grande route; sitôt qu'il vit la bataille commencée, il se bouta hors des routes; mais il ordonna à ses gens et à celui qui portait sa bannière, de rester jusqu'à la fin de la bataille. Je m'en pars, dit-il, sans retourner, car je ne puis huy combattre ne m'armer contre aucuns chevaliers qui sont par delà; et si on vous demande de moy, si en répondez ainsi à ceux qui vous en parleront. Ainsi se partit-il et un sien écuyer seulement, et repassa la rivière et laissa les autres commencer, et ils ne se doutèrent pas de son absence, à cause de la présence de sa bannière et de ses gens. » La victoire resta aux Français; le captal de Buch fut pris; le roi fut fort irrité de la retraite de Cervolle, qui s'excusa sur ce qu'il n'avait pu s'armer contre le captal; apparemment que Cervolle tenait quelques terres en fief de ce seigneur, qui était de la maison de Foix. Le captal aida beaucoup à excuser l'archiprêtre auprès du roi et des chevaliers, « qui moult parloyent villainement contre lui. » L'historien de la vie de Bertrand du Guesclin, qui vivait en 1387, rapporte que l'archiprêtre s'était détaché du corps de bataille pour aller à la découverte des Anglais quelques jours auparavant, et qu'il ne se trouva pas à cette journée à cause du bruit qui s'était répandu que l'armée de France venait d'être battue.

Cervolle retourna en Bourgogne, où il servit le duc Phi-

lippe sur la fin de cette année 1364 contre le comte de Montbéliard; cette expédition fut heureuse, et le comte, chargé du pouvoir des Comtois, signa une suspension d'armes entre le duché et le comté de Bourgogne. Le différend de la douairière de Flandre et du duc Philippe était en termes d'accommodement, et fut quelque temps après terminé par le mariage de Philippe avec Marguerite, veuve du dernier duc et petite-fille de la douairière. Les Tard-Venus et autres compagnies de routiers s'étant rendus maîtres du fort de la Vésure près d'Autun, ravageaient tous les environs; le duc de Bourgogne, pour les en faire sortir, fut obligé de leur payer comptant deux mille cinq cents francs d'or. Il emprunta cette somme à Cervolle, et pour assurance, il lui mit entre les mains le fort de Vésure, dont Cervolle devait jouir jusqu'au remboursement. Pour acquitter cette dette, il fallut mettre sur le pays des impositions qui excitèrent de grands murmures et rencontrèrent beaucoup d'obstacles. On voit dans les divers actes qui furent faits dans cet intervalle combien le duc ménageait Arnaud de Cervolle; il l'appelle son conseiller et son très cher compère. Cependant Cervolle et ses gens vivaient à discrétion aux dépens du pays; le duc fut même obligé de mettre en otages entre ses mains plusieurs seigneurs et jusqu'au maréchal de Bourgogne; enfin, le maréchal, Jean de Bourgogne, cousin du duc, et le sire de Ray s'étant obligés par leur foi envers Cervolle, celui-ci consentit à rendre la forteresse. On ne sait si on lui tint parole, et s'il fut ensuite satisfait de la somme qui lui était due.

Cervolle occupait en 1365 la place de chambellan auprès du roi Charles V, lorsque la paix ayant été conclue entre les rois de France et de Navarre, on renouvelait le projet déjà proposé en 1363, de mener contre les Turcs tous les routiers qui depuis plusieurs années désolaient la France sous tant de noms et de chefs différents. L'archiprêtre s'offrit pour conduire cette entreprise; l'empereur Charles IV alla conférer

avec le pape Urbain V à Avignon. Le souverain pontife écrivit au roi de France pour l'instruire du pieux dessein de l'empereur, et des mesures qu'on avait prises pour le succès. Le roi de Chypres se trouva à la conférence. et représenta la nécessité d'une croisade; le comte de Savoie y assista aussi, mais l'intervention de ces princes, tous d'un avis différent, rendit la conférence inutile. On se sépara sans être convenu de rien, et l'empereur, perdant de vue le dessein de faire la guerre aux Turcs, partit pour Luxembourg, où il voulait voir son frère, le duc Wenceslas, et terminer un différend qui s'était élevé entre l'archevêque et les bourgeois de Trèves. Cependant les compagnies, pressées par les exhortations du pape ou intimidées par les armes des princes qui demandaient leur éloignement, avaient promis de marcher contre les infidèles; le pape avait ordonné des collectes pour leur subsistance, et ces aventuriers, à qui on donnait le nom d'Anglais, parce que la plupart avaient servi dans les armées d'Angleterre, s'avancèrent sur les frontières de l'Alsace pour pénétrer par l'Allemagne dans la Hongrie. Le projet de la guerre contre les Turcs ayant échoué, Cervolle, qui conduisait les Anglais an nombre de plus de quarante mille, chercha à les faire subsister. Le comte de Blamont était en guerre avec le comte de Salin, le sire de Ravestein et l'évêque de Strasbourg; il appela fort à propos l'archiprêtre à son secours, et après avoir fait le dégât sur les terres de ses ennemis, il prit la route de Metz, et laissa l'archiprêtre et ses soldats dans la plaine de cette ville. Ils prirent parti pour Pierre de Bar, qui faisait alors la guerre aux Messins; ils se répandirent dans le val de Metz, passèrent la Moselle, vinrent à Magni, et menacèrent de piller tous les environs; c'étaient, dit la chronique de Metz, des gens sans foi, qui ne prisoient leur vie une angevine. La ville se racheta par une somme de dix-huit mille livres, et l'archiprêtre reprit le chemin de l'Alsace vers la Saint-Jean.

Nous sommes redevables du détail de cette expédition de l'archiprêtre en Alsace aux écrivains allemands; presque tous les historiens de France gardent sur ce point un profond silence. Le 4 juillet, quarante mille Anglais, après avoir franchi la montagne de Saverne, parurent près de cette ville; on comptait dans cette armée douze mille chevaux. Tschudy est le seul qui leur donne quarante mille cavaliers et vingt mille fantassins; il avance encore que la prétention d'Enguerrand, comte de Guise (il devait dire sire de Couci), gendre du roi d'Angleterre, fut l'unique motif de cette invasion. M. le baron de Zurlauben promet de détruire cette opinion dans son mémoire sur Enguerrand de Couci. D'autres historiens accusent Léopold, duc d'Autriche, d'avoir appelé les Anglais pour les employer en Suisse contre les cantons ennemis de sa maison, et ils ajoutent que ce prince, voyant l'empereur marcher contre les Anglais, n'osa les secourir. Mais indépendamment du silence des auteurs contemporains, si les Anglais eussent été appelés par le duc, pourquoi auraient-ils ravagé les pays qui lui appartenaient comme landgrave de la Haute-Alsace? La plupart de ces aventuriers, nommés Anglais, étaient armés de cuirasses, portaient de longs et riches habits, et avaient la tête couverte d'une coiffe pointue ou d'un chapeau de fer: c'est d'eux que vint en Alsace la mode de porter de longs habits, appelés en allemand *Husäcken*, et on donna le nom de coiffes anglaises aux chapeaux de fer pointus; les pauvres marchaient pieds nus. L'archiprêtre ne formait, disait-on, aucune prétention sur le pays; il voulait seulement, en dépit de tout le monde, faire boire ses chevaux dans le Rhin; tel était le discours qu'on lui prêtait.

Dès la nuit suivante, les Anglais s'approchèrent de Strasbourg; ils s'emparèrent du faubourg Unter-Wagener, le pillèrent, et mirent le feu à quelques maisons dans le Königshoven, lieu qui touchait presque aux portes de Strasbourg.

Le lendemain 5 juillet, ils parurent près des fourches patibulaires qui étaient alors hors de la ville, près de la porte de Saint-Pierre-le-Vieux; là ils défiaient les Strasbourgeois au combat. Ceux-ci, piqués de leurs insultes, prirent les armes, et s'assemblèrent sur la place de la cathédrale; les bouchers se montraient les plus ardents; les magistrats retinrent leur courage; ils prévoyaient que ces aventuriers n'ayant pas les machines nécessaires pour battre la ville, seraient bientôt forcés par la faim de se retirer. En effet, les Anglais se répandirent dans les villages voisins et dans l'évêché; les habitants, qui n'avaient pas eu la précaution de se mettre à couvert dans la ville et dans les châteaux, furent ou pris ou égorgés. Il n'est pas besoin de raconter les excès auxquels s'abandonna cette soldatesque cruelle et indisciplinée; on n'osait voyager en Alsace sans les passeports de l'archiprêtre, et l'histoire dit que les compagnies gardaient fidèlement leur parole à ceux qu'elles avaient pris sous leur protection; elles attaquèrent plusieurs châteaux et petites villes, mais sans succès, faute de machines. Sébastien Munster dit qu'elles emportèrent plusieurs villes et saccagèrent Rouffach; il est le seul qui avance ces faits. Après avoir demeuré quelque temps dans le voisinage de Strasbourg, elles prirent la route de Schlestadt et de Colmar, laissant partout d'horribles traces de leur brigandage.

La ville de Bâle, menacée de l'approche des Anglais, en fut d'autant plus alarmée, qu'elle n'avait pas encore eu le temps de rétablir ses murs, qu'un tremblement de terre avait renversés en 1356; elle implora le secours des cantons de Zurich, de Berne, de Lucerne, d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden. Elle écrivit aux Strasbourgeois; ceux-ci, aux approches des Anglais, avaient eux-mêmes demandé secours à ceux de Bâle, qui, sur la nouvelle que les ennemis abandonnaient Strasbourg et s'approchaient de Bâle, n'avaient pu les aider. La crainte empêcha aussi les Strasbourgeois de dégar-

nir leur pays pour protéger leurs voisins, mais les cantons se portèrent avec zèle à la défense de Bâle; ils aimaient cette ville, et leur propre tranquillité courait risque d'être troublée par cette armée d'étrangers; Berne et Soleure envoyèrent en diligence un secours de quinze cents hommes. Le lendemain arriva un autre renfort de trois mille des cantons de Zurich, de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden, de Zug et de Glaris. La démarche des cantons était d'autant plus généreuse, qu'ils n'avaient alors aucune confédération avec Bâle. Les Anglais, informés de ces secours, s'arrêtèrent en Alsace.

L'empereur se tenait depuis près d'un mois enfermé à Seltz; Albert de Strasbourg se trompe lorsqu'il avance que ce prince n'y demeura que quelques jours. Il courait un bruit dans l'Alsace, et surtout à Strasbourg, que l'empereur favorisait les Anglais, et qu'il les avait attirés de concert avec l'évêque. Charles, irrité de ces discours, écrivit à tous les Etats de l'empire, et leur demanda un prompt secours contre les compagnies. Il promit aux Strasbourgeois de courir au plus tôt à leur défense; il tint parole, et dès qu'il eut reçu le renfort, qui était fort considérable, il marcha vers Strasbourg. L'évêque et un grand nombre de bourgeois allèrent le joindre; toute cette armée campa près de la Chartreuse. Là un bourgeois se prit de querelle avec un soldat de l'empereur, à qui il reprochait, selon les apparences, son trop long retardement. Charles en fut tellement irrité, qu'il fut sur le point de livrer les Strasbourgeois qui étaient dans le camp, à toute la fureur de ses Bohémiens. L'évêque, Jean de Lichtemberg, pour qui l'empereur avait une vénération particulière, et quelques seigneurs adoucirent l'esprit de Charles, et la querelle n'eut pas de suite.

Pendant ce temps-là, les Anglais étaient répandus auprès de Benfeld, de Dambach et de Schlestadt, et ils ravagèrent les terres de la maison d'Autriche; les villes d'Alsace se plaignaient de l'inaction de l'empereur, qui, pressé par leurs

instances, décampa, et s'avança jusqu'à Colmar pour combattre l'archiprêtre.

Les Anglais n'attendirent pas l'empereur, et leur retraite, dit Trithème, fut si précipitée, qu'ils faisaient en un jour plus de chemin que les impériaux en quatre; l'archiprêtre les conduisit dans le comté de Bourgogne. Plusieurs auteurs rapportent que Cervolle et les Anglais se plaignaient que l'empereur leur avait manqué de parole; quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait, l'Alsace fut près d'un mois livrée à la cruauté des Anglais, mais elle fut encore plus maltraitée par les troupes impériales qui étaient venues la secourir; celles-ci achevèrent de piller ce qui avait échappé à l'avidité des compagnies. La famine devint extrême; elle fut augmentée par le dérangement de la saison : la peste se joignit à tous ces maux. L'empereur, content d'avoir forcé les Anglais à évacuer la province, se retira avec plus de satisfaction que de gloire.

Un auteur a tort de dire que l'archiprêtre, peu après sa retraite, fut assassiné par ses propres soldats. Il ne mourut qu'en 1366. Les Anglais passèrent en Lorraine, où le duc Jean les battit près de Nancy. Après la Saint-Remi ils se jetèrent dans le Luxembourg. Jean, duc de Lorraine, les y suivit, et leur tua trois mille hommes près de Thionville. Le duc de Brabant leur donna aussi la chasse, les poursuivit jusqu'à Bar-le-Duc, et en fit pendre un grand nombre. Pour réprimer ces désordres, les ducs de Lorraine et de Bar firent alliance avec le roi Charles V le 19 novembre 1366. M. le baron de Zurlauben ne suit pas les compagnies dans les courses qu'elles firent depuis leur sortie d'Alsace en 1365. Il les abandonne pour suivre son objet, et pour rapporter ce qu'on sait de l'archiprêtre depuis cette époque jusqu'à sa mort. Cervolle quitta la conduite des compagnies au même temps qu'il sortit d'Alsace. Il revint en France où il passa tranquillement le reste de ses jours. Il mourut en Provence

l'année suivante 1366. Sa veuve, dont il avait été le troisième mari, en épousa après sa mort un quatrième; ce fut Enguerrand d'Eudin, chevalier, qui avait été familier et serviteur de Cervolle. Cet Eudin fut conseiller du roi, gouverneur de Tournai, chambellan du roi Charles VI et gouverneur du Dauphiné. L'auteur de la *Vie de du Guesclin* parle de sa valeur avec éloge. Il eut de ce mariage une fille, nommée Jeanne, qui épousa Louis, seigneur de Bouberch.

Arnaud de Cervolle laissa deux enfants, Philippe de Cervolle et Marguerite de Cervolle. Philippe, bailli de Vitry, épousa Jeanne, dame d'Estrepy et de Sances, fille de Guillaume de Poitiers, bâtard de Langres, bailli de Chaumont, dont il eut Charles de Cervolle, qui vivait en 1424. Philippe s'attacha à la maison de Bourgogne qu'il servit avec zèle, et dont il mérita les faveurs.

(Communiqué par M. J.-J. Meyer.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

MONSWILLER

(Le Village et le Pélerinage)

ET

ZORNHOFEN

(Le Hameau et la Manufacture)

—

Suite et fin *

—

III.

L'abbaye de Saint-Jean avait établi un moulin à farine à Zornhofen, sur le canal de dérivation de la Zorn, qui alimentait le moulin de l'évêque dit *Herrenmühl*, et qui était situé au ban de Saverne. Le moulin de Zornhofen prétendait exercer le droit de banalité sur les trois communes de Saint-Jean, d'Eckartswiller et de Monswiller. Le règlement colonger de Saint-Jean, qui remonte à l'an 1418[1], renferme au sujet de ce moulin et du meunier les dispositions suivantes :

« 1° S'il arrivait quelque plainte au sujet des boisseaux et des quarts du *moulin* de Zornhofen, le maire de Saint-Jean *troisième*, le heimburge d'Eckartswiller *troisieme* et le schultz de Monswiller *troisième* s'y rendront, prendront ces mesures et iront les vérifier sous le tilleul de Monswiller. Les mesures sont-elles bonnes, le meunier pourra s'en ser-

* Voir la livraison de Juillet-Août-Septembre 1874, pages 326 à 345.

[1] M. Hanauer, *Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen-âge*, p. 376. Le texte allemand de ce rotule se trouve dans le cinquième volume des *Weisthümer*, de Grimm, p 476.

vir ; sont-elles mauvaises, le meunier paiera une amende qui revient à ma dame (l'abbesse).

« 2° L'espace entre l'archure et la pierre ne doit pas être plus large que l'articulation moyenne du pouce.

« 3° Si le pont de Zornhofen s'écroule ou est emporté, ma dame (l'abbesse) doit faire charrier et façonner le bois ; les gens des trois villages aideront ensuite à le placer. Le pont terminé, le meunier donnera un gâteau fait d'un boisseau de froment. »

Les habitants de Saint-Jean et d'Eckartswiller ne se faisaient nul scrupule d'enfreindre l'odieux droit de banalité qui les assujettissait à moudre leurs grains au moulin de Zornhofen, et cette infraction, favorisée par les meuniers de Saverne, engendra de vives discussions entre eux et le meunier de Zornhofen. Après de longs démêlés, les parties se rapprochèrent, et conclurent, le lendemain du dimanche *Esto mihi* 1487, par l'entremise des Junker Jean Hofwart de Kirchheim, oberschultheiss de Saverne, et sous les auspices du Magistrat de cette ville et du receveur du couvent de Saint-Jean, une transaction qui porte :[1]

1° A l'avenir, les meuniers ne pourront plus aller, ceux de Saverne dans les communes de Saint-Jean et d'Eckartswiller et celui de Zornhofen dans la ville de Saverne chercher du blé pour le moudre.

2° Il est loisible à tout habitant de Saint-Jean et d'Eckartswiller de mener lui-même du blé à l'un des moulins de Saverne et au meunier de le moudre, mais défense est faite au meunier de lui ramener la farine ; celui qui aura apporté le blé doit également chercher la farine.

3° Si l'un des habitants de Saint-Jean et d'Eckartswiller achète du blé au marché de Saverne, il pourra le faire moudre

[1] *Archives de Saverne*, cart. 36.

à l'un des moulins de cette ville, mais défense est faite au meunier de lui mener sa farine à son domicile.

4° Celui qui enfreindra le présent règlement, sera passible d'une amende de trente schillings au profit de l'évêque de Strasbourg.

Le meunier de Zornhofen était exempt de tout péage pour les grains qu'il menait moudre à son domicile. Lorsque le village d'Eckartswiller fut devenu au XVI° siècle un village épiscopal, le droit de banalité qu'y exerçait le meunier de Zornhofen fut transféré sur le moulin seigneurial *(Herrenmühle)* de Saverne. En 1421, Marguerite de Weitenmühl, supérieure du couvent de Saint-Jean, loua à un bourgeois d'Eckartswiller le moulin de Zornhofen moyennant un canon de douze schillings.[1]

Le petit village de Zornhofen, qui dépendait de la prévôté de Saint-Jean-des-Choux, éprouva toutes les calamités de la guerre pendant le XVI° et le XVII° siècle; il fut entièrement détruit et ruiné en 1525 dans la guerre des Paysans par les troupes du duc Antoine de Lorraine; « l'artillerie du noble prince fut assise et affectée assez près du prioré de Montzweiller, en ung moulin appelé Sorhouen, et commença à tirer de si grant impétuosité, que montz, vaulx, plaines, boys redondaient illecques à l'entour de la grosse resonnance qu'elle faisait.[2] »

En 1622, le hameau de Zornhofen fut de nouveau dévasté et ruiné par les troupes de Mansfeld, et en 1636, pendant le siége de Saverne, par les Franco-Weimariens. En 1675, les troupes françaises lui firent éprouver le même sort.

En 1671 il s'éleva un litige entre l'abbé de Saint-Georges et l'abbaye de Saint-Jean d'une part et l'évêché de Strasbourg d'autre part, au sujet des droits seigneuriaux et spéciale-

[1] *Archives du Bas-Rhin*, H. 2890.

[2] VOLCYR, *Guerre des Rustauds*, nouvelle édition, p. 148.

ment au sujet de la gabelle sur le vin que l'on avait l'habitude de percevoir à Zornhofen. La Régence de l'évêché établie à Saverne exigea impérieusement l'umgelt des cabaretiers de Zornhofen; mais sur les plaintes de l'abbé de Saint-Georges, en sa qualité d'avoué de l'abbaye de Saint-Jean, un mandat impérial lancé en 1673 fit défense aux officiers de l'évêché de prélever ce droit.[1]

L'abbesse de Saint-Jean-des-Choux, Marie-Anne de Bavière, chercha, après le rétablissement de la paix, à cicatriser par les bienfaits d'une administration paternelle les plaies occasionnées par la guerre, en favorisant l'agriculture par d'utiles concessions, et en lui donnant une nouvelle activité. Elle rétablit le moulin à farine de Zornhofen, qui avait été entièrement ruiné pendant la guerre, et construisit une scierie sur l'emplacement d'un ancien moulin à moudre; elle les céda en emphytéose en 1686, l'un moyennant un canon annuel de cinq rézeaux de froment et de cinq rézeaux de seigle, et l'autre moyennant un canon de deux rézeaux de froment et de deux rézeaux de seigle; elle donna gratuitement à cultiver pendant douze années les terres du Martelberg, dépendant du ban de Zornhofen. L'acte de concession, daté du 1er mars 1691, porte que ces terres étaient restées incultes depuis plus d'un siècle, faute de bras pour les cultiver, et qu'elles avaient perdu la majeure partie de leur valeur.[2] Aux termes d'un acte de concession daté du 10 mars 1698, elle rétablit le village de Zornhofen et y reçut de nouveaux habitants; elle leur donna en emphytéose des terres à cultiver et des terrains pour y construire des maisons, à charge par les emphytéotes de lui en payer, en cas d'aliénation, le dixième pour laudème. Elle arrêta ensuite que ses nouveaux sujets de Zornhofen ne pourraient reconnaître d'autre seigneur que

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. H. 2890.
[2] Protocole conservé en l'étude de Me Fischer, notaire.

l'abbaye de Saint-Jean: qu'ils seraient tenus de lui prêter serment de fidélité, et de promettre obéissance et soumission à ses officiers; qu'ils dépendraient de la paroisse de Monswiller, et qu'ils seraient tenus d'en respecter le curé; qu'ils acquitteraient régulièrement tous les ans à la Saint-Martin les canons des biens qu'ils tiendraient à bail de l'abbaye; que de tout ce qu'ils défricheraient des terres de l'abbaye sises au Martelberg et alors couvertes de ronces et de haies, et des deux cantons de broussailles, appelés Monsau, qu'ils seraient, conformément à l'édit du roi, exempts pendant six ans de canons, de dîmes et de toutes impositions royales et seigneuriales; qu'après les six années de franchise, ils payeraient annuellement à l'abbaye chacun dix schillings pour taille, et qu'ils feraient les corvées réelles et personnelles de la manière réglée dans l'évêché de Strasbourg; que chaque feu de Zornhofen livrerait à l'abbaye, à la Saint-Martin de chaque année, une poule ou qu'il la lui payerait en argent; que l'eau et le pâturage dans le district de Zornhofen leur étaient concédés, et qu'ils jouiraient en temps permis et en commun, avec l'abbaye et les villages de Saint-Jean, d'Eckartswiller et de Monswiller, du droit de pâturage dans toute l'étendue de la colonge de cette dernière commune; qu'à l'instar des deux villages de Saint-Jean et d'Eckartswiller, ils jouiraient des broussailles appelées Monsau selon leurs besoins, mais qu'ils n'en pourraient vendre ni fagots ni bois; qu'ils éliraient tous les ans parmi eux un bangard qui serait tenu de veiller à ce qu'aucun dommage ne fût fait soit par hommes, troupeaux, pâtres ou par bestiaux, et qui, en cas de délit, dénoncerait les délinquants et mènerait les bestiaux en fourrière à Saint-Jean, où il les confierait à la garde du sergent du village; qu'enfin il serait établi par l'abbaye à Zornhofen un prévôt qui serait installé par le bailli de Saint-Jean, et qui serait chargé de veiller à l'exécution des ordres du roi et de la seigneurie, et qu'après l'expiration des années de fran-

chise ils éliraient dans leur sein un bourgmestre (*Heimbürger*), qui serait chargé de la collecte des deniers royaux et seigneuriaux.[1]

Mme Marie-Anne de Davier s'occupa sans cesse de travaux utiles, et construisit en 1700, avec l'autorisation de la tribu des tuiliers d'Alsace [2], dont le siége était à Colmar, une tuilerie au Martelberg, à gauche de la route de Dettwiller, pour remplacer une ancienne tuilerie qu'elle avait fait démolir pour cause de vétusté; elle promit de se conformer aux statuts de cette tribu, qui lui accorda le droit de fabriquer des tuiles et toute espèce de marchandises, et de vendre librement les produits de sa fabrication, moyennant la somme de quarante écus d'empire, que le receveur de l'abbaye dut payer et verser entre les mains de Nicolas Zinner, le prévôt de la tribu. La tuilerie du Martelberg resta la propriété de l'abbaye jusqu'à l'époque de la Révolution, et fut ensuite vendue comme bien national au tuilier, qui la tenait à bail.

Le juif qui s'établissait à Zornhofen avec la permission de l'abbesse de Saint-Jean, était tenu de lui payer douze écus par an pour droit de protection.

Au XVIII[e] siècle, l'étranger qui voulait se fixer à Zornhofen était tenu de justifier d'un patrimoine de deux cents florins ou de fournir caution pour pareille somme; il payait pour son droit de bourgeoisie deux éus à l'abbaye et un écu à la commune.

Au commencement du XVIII[e] siècle, l'abbaye de Saint-Jean eut un différend avec le sieur Jean Fries, seigneur de Mons-

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G. 984.

[2] L'empereur d'Allemagne, Ferdinand III, conféra, par lettres-patentes du 16 novembre 1653, à la corporation des tuiliers, qui avait son siége à Colmar, le privilége de fabriquer les tuiles. L'entrée dans la communauté était une grâce qu'il fallait acheter; dans l'origine le privilége d'exploitation de la corporation s'étendait sur les deux rives du Rhin (*zwischen Basel und den beiden Rhingebirgen*); *Archives de Saverne*, cart. 7.

willer, au sujet de sa bergerie de Zornhofen et des divers droits dont elle jouissait dans les forêts dépendant de cette seigneurie. Cette affaire ayant été portée devant le Conseil souverain d'Alsace, y traîna en longueur; elle n'était pas terminée, lorsqu'en 1711 le cardinal Armand-Gaston de Rohan racheta le village de Monswiller. Le 7 juillet 1712, le Conseil souverain rendit un arrêt, par lequel l'abbaye de Saint-Jean fut renvoyée de la plainte formée contre elle par le sieur Fries, et maintenue dans la possession de sa bergerie et de ses autres droits. Peu de temps après elle eut un litige avec le cardinal Armand-Gaston de Rohan lui-même. Ce prélat lui contestait la juridiction sur le petit village de Zornhofen, et prétendait que Monswiller et Zornhofen ne formaient qu'une seule et même commune, où il avait le droit d'exercer la haute, moyenne et basse justice. L'abbaye soutenait de son côté que Zornhofen formait une communauté indépendante de Monswiller, et que son finage était soumis à la juridiction de Saint-Jean-des-Choux. Enfin, en 1718, le cardinal de Rohan, qui avait arrêté ses regards sur la métairie que l'abbaye de Saint-Jean possédait à Zornhofen, pour reculer les limites de ses jardins, fit faire des propositions d'arrangements à l'abbesse Marie-Anne de Davier, et offrit de lui céder, par voie d'échange, le village épiscopal d'Eckartswiller contre le petit hameau de Zornhofen, pour mettre fin au « procès somptueux au sujet de la juridiction du lieu dit Sornhoffen. » Mme Marie-Anne de Davier s'empressa d'accepter les propositions du cardinal de Rohan; l'échange fut conclu le 25 avril 1718; il porte les signatures d'Armand, cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, de Marie-Anne de Davier, abbesse, d'Anna-Benedicta Redigin de Biberach, prieure, et de Marie-Elisabeth Haugerin, sous-prieure.[1] Par cet acte, l'abbaye de Saint-Jean céda, à titre d'échange, au

[1] *Archives du Bas-Rhin*, S. G. 984.

cardinal-évêque, « le lieu dit Sornhoffen, avec ses étendues, droits, habitants, umbguelt, corvées, bêtes, débit de sel, droits de chasse, toutes les hautes et basses justices et juridictions, sans en rien excepter ni réserver. » Par contre, le cardinal céda et assigna au monastère de Saint-Jean « un équivalent, tant pour la juridiction que pour les revenus, au village d'Eckartswiller, si bien que ledit village d'Eckartswiller sera et demeurera pareillement, avec ses étendues, droits, habitants, umbguelt, corvées, bêtes, débit de sel, droits de chasse, et toutes les hautes et basses juridictions audit couvent. »

Comme les revenus seigneuriaux du village d'Eckartswiller surpassaient ceux du lieu de Zornhofen de 24 florins, il fut convenu que l'abbaye de Saint-Jean jouirait de ce surplus, à la condition de céder et de laisser, à titre d'échange, au cardinal de Rohan, sa métairie sise à Zornhofen, avec ses appartenances et dépendances, et qu'en contre-échange ce prélat assurerait au monastère une rente perpétuelle de vingt sacs de froment sur le bailliage du Kochersperg. Les autres biens de l'abbaye situés à Zornhofen, consistant en « terres labourables, vignes, prairies, tuileries, pierrières et places à argile, comme aussi les rentes foncières et emphytéotiques des jardins et cours, plus le dixième denier payable desdites cours, maisons et biens en cas de vente, plus les moulins à blé, à huile et à scier, situés audit Sornhoffen, et le droit de pêche, demeureront à ladite abbesse et couvent. »

Cet échange fut approuvé et ratifié par le grand-chapitre de Strasbourg le 28 mai 1718, et par l'abbé Michel de Saint-Georges, en sa qualité d'avoué et de protecteur du couvent de Saint-Jean, le 10 juin suivant; mais il ne tarda pas à donner lieu à une foule de discussions entre l'abbesse et les officiers de la Chambre des comptes de l'évêché; plusieurs années s'étaient écoulées sans que l'abbaye eût obtenu le titre constitutif de la rente perpétuelle de vingt rézeaux de froment que le cardinal avait promis de lui servir à titre de

soulte; bien plus, elle avait été forcée à lui abandonner une bonne partie de ses biens qui ont été compris dans les ouvrages aux environs de Sornhoffen, sans en avoir été indemnisée, malgré les ordres formels qu'il avait donnés à cet effet. » M[me] Dürrenberger, qui gouvernait alors l'abbaye, adressa au prélat une supplique tendant à faire régler les indemnités qui lui étaient dues « selon la justice et équité. » Le cardinal de Rohan s'empressa d'ordonner que satisfaction entière fût donnée à l'impétrante. Dès que celle-ci eut connaissance des nouvelles propositions d'arrangement faites par la Chambre des comptes de l'évêché, elle les accepta, et fit à l'évêché, par acte du 7 novembre 1731, cession des biens et des droits qui avaient été réservés à l'abbaye dans l'acte d'échange de 1718, à l'exception de la tuilerie du Martelberg, qu'elle se réserva expressément. Dès que l'échange de 1718 eut été ratifié par le grand-chapitre de Strasbourg et l'abbé de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, le cardinal de Rohan annexa à ses jardins la métairie de Zornhofen, y établit un baras, et y construisit une maison de chasse, où il entretenait de belles meutes de chiens courants et de levriers; il fit de grandes dépenses pour convertir la forêt domaniale de Monsau en une vaste faisanderie, qu'il entoura d'un mur, et dans laquelle il engloba une partie considérable des forêts du ban de Steinbourg; il la peupla de faisans d'Allemagne, et la destina à élever des cerfs et autres bêtes fauves, pour s'y livrer aux plaisirs cynégétiques. Il fit creuser la magnifique pièce d'eau communément appelée le canal, qui s'étendait de Saverne vers Steinbourg sur une longueur de 4 kilomètres.[1] Cette pièce d'eau, « monument perpétuel de la magnificence des Rohan »,[2] était alimentée par la Zorn, dont les eaux

[1] Le canal fut commencé en 1724 et achevé seulement en 1733; voyez Grandidier, *Œuvres inédites*, t. VI, p. 264.

[2] Ainsi appelé dans un mémoire que la famille de Meyerhoffen fit imprimer lors d'un litige qu'elle avait avec l'évêché en 1763.

pouvaient y être amenées au moyen d'une écluse qui barrait la rivière à l'extrémité orientale du jardin potager du château; ces mêmes eaux devaient aussi alimenter le canal des usines de Zornhofen; mais si elles étaient insuffisantes pour cette double alimentation, on pouvait fermer au moyen de poutrelles l'entrée du souterrain qui passait sous les bosquets et qui conduisait les eaux dans le canal des usines, et celles-ci chômaient alors. Mais pour éviter toute discussion fâcheuse avec les détenteurs de ces usines, le cardinal de Rohan acheta, par contrat du 23 novembre 1723, le domaine utile du moulin à farine et à huile sis à Zornhofen, du sieur Etienne Bouxin dit Lacapelle, qui en était alors l'emphytéote, moyennant une rente annuelle de quarante rézeaux de grains moitié froment et moitié seigle, et il se chargea en outre de faire servir à l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux la rente emphytéotique de dix sacs de grains, qui lui était due pour pour le fond de cette usine.[1] Il fit aussi en 1724 l'acquisition de la scierie sise audit Zornhofen, dudit sieur Lonis Jourdain, qui la tenait en emphytéose. Cette usine fut conservée, tandis que le moulin fut démoli et détruit de fond en comble.

L'abbaye de Saint-Jean-des-Choux possédait aussi un moulin à huile à Zornhofen; elle l'avait cédé en emphytéose à Barthélemi Stambach, moyennant un canon annuel de trente livres. André Stambach, qui avait hérité de son père le domaine utile de cette usine, le céda à l'évêché de Strasbourg contre un terrain situé dans la vallée de la Zorn, entre la montagne du Haut-Barr et de Greifenstein, en amont du moulin des héritiers de feu M. Fries (aujourd'hui moulin Ramspacher), suivant acte du 6 juillet 1724. Cette usine tomba aussi dans le *canal*, et le cardinal de Rohan paya à André Stambach pour cette cession la somme de 1,900 livres

[1] Protocole des actes notariés de l'ancien greffe de la ville de Saverne, déposé en l'étude de M° Hügel, notaire en ladite ville.

et prit à sa charge le canon dû à l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux.[1]

Le prince Louis-Constantin de Rohan-Rochefort, qui fut élu évêque de Strasbourg en 1756, agrandit les jardins du château de Saverne, et réunit à la faisanderie « des possessions et des propriétés étrangères pour en former un arrondissement convenable; » il acheta successivement toutes les maisons du petit village de Zornhofen, les jardins et les vergers situés sur les deux côtés de la chaussée de Steinbourg, joignant d'un côté les jardins du château à Zornhofen et enclavés de l'autre dans la faisanderie. Les maisons de Zornhofen furent démolies, et leurs habitants se fixèrent à Monswiller ou à Saverne, où ils obtinrent des terrains pour y construire de nouvelles demeures. Le territoire de Zornhofen fut réuni au ban de Monswiller, dont il forme désormais une partie intégrante. En 1777 le cardinal Louis-Constantin de Rohan fit donation à son évêché de tous les immeubles, consis tant en maisons, jardins, terres, prés et bois qu'il avait successivement acquis soit à prix d'argent, soit par voie d'échange pour l'embellissement et l'agrandissement de ses jardins et de son parc. Cette donation fut acceptée par le grand-chapitre de Strasbourg et confirmée l'année d'après par le roi de France.

A la Révolution, la faisanderie fut déclarée forêt domaniale, et le domaine de Zornhofen avec la scierie, ses appartenances et dépendances, fut vendu comme propriété nationale par l'administration du département du Bas-Rhin au sieur Maurice Kolb, de Saverne, moyennant la somme de 8,260 francs, suivant contrat du 29 messidor an IV (17 juillet 1796).

Ce domaine se trouve décrit et désigné dans cet acte de la manière suivante : « Le domaine national provenant du « ci-devant évêché de Strasbourg, appelé le jardin du prévôt,

[1] Protocole déposé en l'étude de M[e] Hügel, notaire à Saverne.

« et la scierie située à Sornhoff, banliene de Monswiller, canton de Saverne, borné à l'orient par la route qui traverse « Sornhoff, à l'occident par un fossé, au midi en partie par « la route de Steinbourg et en partie par des terres arables, « au nord par la rivière de la scierie. Cette enceinte, de la « contenance totale d'environ neuf arpents, mesure du pays à « 24,000 pieds chacun, renferme une cour, une écurie et « une maison construite en maçonnerie, dont l'intérieur est « en mauvais état, qui occupe un espace d'environ un demi-« arpent, un jardin potager attenant à la maison, clos de mur « d'environ deux arpents et demi, dans lequel se trouve un « pavillon constrnit en pierres, fort délabré, un puits, une « allée de marroniers d'Inde en forme de terrasse. Au pied « de la terrasse et de la cour de la maison ci-dessus mentionnée est située une prairie marécageuse en quelques parties, de la contenance de quatre arpents et demi, le chantier de la scierie de la contenance d'un demi-arpent, enfin « la scierie, le logement et le petit jardin à l'usage du ségard, « ces deux bâtiments en bonne maçonnerie. »

L'administration du Bas-Rhin vendit, par acte du 28 brumaire an V (18 novembre 1796), aux sieurs Jean Baur et Germain-Joseph Klein de Saverne, moyennant la somme de 5,940 francs, « une maison sise dans la commune de Saverne « et un petit jardin y attenant, avec l'écluse composée de six « vannes qui s'élèvent par des crics et des tourniquets de « fer, au moyen desquelles on fait déverser toute la Zorn « dans le canal, dont les eaux servent à l'arrosement des « prairies le long dudit canal et à l'alimentation de la scierie « de Zornhoffen, ledit domaine avec appartenances, situé à « l'extrémité orientale du jardin potager du ci-devant château « de Saverne [1], donnant au midi sur la rivière de l'écluse

[1] La maison qui s'élevait près de cette écluse a été expropriée pour cause d'utilité publique, et démolie lors de la construction de la gare du chemin de fer, à laquelle son emplacement a été réuni.

« ci-dessus mentionnée, à l'orient sur un chemin communal,
« au nord de même, au couchant sur le potager du ci-devant
« château, le tout de la contenance de 7,020 pieds carrés. »

Le sieur Maurice Kolb revendit le domaine de Zornhofen à un nommé Fries, qui acquit aussi des sieurs Jean Baur et Germain-Joseph Klein l'écluse et la maison éclusière située à l'extrémité orientale de l'ancien jardin potager du château. Comme son contrat d'acquisition lui attribuait la propriété au moyen de laquelle on faisait déverser toute la Zorn dans le canal de dérivation servant à l'alimentation de la scierie de Zornhofen, le sieur Fries accorda le 2 juin 1799 au sieur Antoine-Robert Darcourt, de Saverne, l'autorisation d'établir un moulin à farine sur le canal de dérivation, en aval de Saverne, et le 26 mars 1802 il donna la même autorisation au sieur Wolbrett de Saverne.

En vertu de ces autorisations, les sieurs Darcourt et Wolbrett construisirent, l'un, un moulin en aval de Saverne, non loin de l'emplacement où s'élevait jadis le moulin seigneurial, appelé communément *Herrenmühle*, et qui a été démoli en 1724, lorsqu'on a commencé à creuser la pièce d'eau dite le canal, et l'autre un moulin en aval de Zornhofen, que sa situation près de l'emplacement où s'élevait l'ancien kiosque du canal fit appeler *Rondelmühle*.

Le domaine de Zornhofen passa ensuite aux mains du sieur Jean-Baptiste Maille, et fut négligemment entretenu par son propriétaire.

Un décret impérial du 24 août 1812, contenant règlement sur l'établissement et la conservation des différentes usines établies sur le canal de dérivation de la Zorn, entre Saverne et Steinbourg, conserva les deux moulins nouvellement construits par les sieurs Darcourt et Wolbrett, et en même temps l'établissement de deux nouvelles usines fut autorisé, l'une en amont du moulin du sieur Darcourt, en faveur du

sieur Jean-Pierre Monet, et l'autre en aval du même moulin, en faveur des sieurs Schæffer et Galmiche.

En 1822, le domaine de Zornhofen. qui consistait alors en une maison d'habitation, cour, grange, écuries, hangar, moulin à farine, scierie et jardins, fut vendu par M. Maille à MM. Chouard, Chevandier, Guérin et Ce, qui y établirent une manufacture de grosse quincaillerie. Cette Société eut à lutter dans le principe contre les obstacles qui accompagnent toujours la création d'industries nouvelles dans les contrées où l'éducation industrielle est à faire. Après avoir dépensé beaucoup d'argent sans aucun résultat bien appréciable, elle fut amenée à vendre en 1826 la manufacture naissante à MM. Antoine de Guaita et Ce. Cette Société fit aussi l'acquisition dans la même année du moulin dit Rondelmühle, situé au ban de Steinbourg, et construisit l'année d'après, sur l'emplacement qui avait appartenu aux sieurs Schæffer et Galmiche, une aiguiserie qui n'eut qu'une existence éphémère.

L'établissement de Zornhofen, quoique fécondé par de nouveaux capitaux, ne faisait nullement présager le grand rôle qu'il était appelé à jouer dans la production industrielle de la France, lorsqu'il devint en 1837 la propriété d'une Société en commandite régie sous la raison sociale : G. Goldenberg et Ce. Dans la vente de cet établissement se trouvaient compris l'usine dite Rondelmühl et la nouvelle aiguiserie que la Société Antoine de Guaita avait fait construire en aval du moulin du sieur Darcourt.

La manufacture de Zornhofen, depuis qu'elle se trouve sous l'habile et intelligente direction de M. Goldenberg, est une source de prospérité pour toute la contrée. C'est à cet établissement que Monswiller doit son rapide accroissement; cette commune, qui ne comptait au commencement de ce siècle que 358 âmes, renferme aujourd'hui une population de 1,007 habitants, dont :

857 catholiques,
145 luthériens, et
5 appartenant à différentes sectes protestantes. Le recensement fait en 1872 attribue à Monswiller une population de 1,008 âmes, mais l'émigration lui a fait perdre depuis 50 à 60 habitants.

La Société G. Goldenberg fit, par acte passé devant Mᵉ Kien, notaire à Saverne, le 19 mars 1841, du sieur Antoine Darcourt, pour le prix de 36,000 francs, l'acquisition du moulin que son père avait construit en aval de Saverne; ce moulin comprenait alors trois paires de meules pour la farine, deux meules à broyer le chanvre, une maison d'habitation avec grange, écuries, hangar, remises, cour, jardin, potager et verger, le tout d'un seul enclos d'une superficie de 81 ares 60 centiares. M. G. Goldenberg acquit des héritiers Zanino, suivant contrat passé devant Mᵉ Ostermann, notaire à Saverne, le 27 avril 1842, la scierie que leur père avait construite en 1826 en amont du moulin Darcourt, sur l'emplacement qu'il avait acheté de M. Jean-Pierre Monet le 13 novembre 1822. L'enclos vendu par les héritiers Zanino comprenait une maison d'habitation, écurie, grange, remise, hangar, scierie de planches mue par l'eau, cour, jardins potager et verger, le tout contenant 63 ares 70 centiares, et 3 hectares 20 ares de pré sis au ban de Saverne, au lieu appelé autrefois *pré de Travanne.*

Au moyen de ces acquisitions, elle se trouva propriétaire tant des diverses usines alimentées par le canal de dérivation de la Zorn, lequel ne servait avant la Révolution qu'à l'alimentation de la scierie de Zornhofen, que du barrage de prise d'eau dite grande écluse. L'aiguiserie, dont on doit la construction à la Société de Guaita, et la scierie Zanino ont été supprimées et transférées dans l'ancien moulin Darcourt, où l'ancienne et incommode roue hydraulique a été remplacée par la turbine, à laquelle une forte machine à vapeur sert

de suppléant, et leurs bâtiments ont été convertis en maisons d'habitation.

La manufacture de Zornhofen peut rivaliser avec les usines similaires les mieux montées d'Angleterre et d'Allemagne; elle a de nombreuses annexes disséminées dans les environs, et occupe un personnel de plus de 1.000 ouvriers. Elle renferme d'immenses hangars à marchandises, et tous les ans de nouveaux bâtiments destinés à augmenter les ateliers ou à recevoir l'installation de fortes machines à vapeur, viennent se grouper autour de l'établissement principal. « Successive-
« ment accru par les soins infatigables de M. Goldenberg, dit
« Michel Chevalier dans un article biographique qu'il a con-
« sacré à cet homme[1], qui était une des illustrations de
« l'industrie française, le Zornhof met en jeu des moteurs
« représentant 4 à 500 chevaux, et il est la source où quatre
« à cinq communes puisent la sécurité dans le bien-être. »

La Société Goldenberg, jalouse du bien-être de ses ouvriers, vient de fonder sur le côté droit du chemin de Saverne à Zornhofen une cité ouvrière composée actuellement de trente-deux maisons, dont dix-sept sont situées au ban de Saverne et quinze sur le territoire de Monswiller; ces maisons, à simple rez-de-chaussée ou à rez-de-chaussée surmonté d'un étage, sont commodément construites sur le principe de l'isolement de la famille, et si elles n'offrent rien de curieux à l'extérieur ni à l'intérieur sous le rapport de l'architecture, elles séduisent néanmoins l'œil par la variété des formes qui a présidé à leur construction. Ces coquettes maisonnettes, dont quelques-unes renferment deux logements, forment comme un nouveau faubourg de Saverne, lequel promet de prendre un plus grand développement encore. L'ancienne aiguiserie les divise en deux sections: celle vers Saverne se compose de sept maisons et celle vers Zornhofen en a vingt-six.

[1] *Journal des Débats* du 9 janvier 1872.

La Société en nom collectif établie à Zornhofen sous la raison sociale : G. Goldenberg et Ce, a été prorogée par acte passé devant Me Fischer, notaire à Saverne, le 18 août 1868, pour une durée de vingt années, qui commenceront au 8 août 1870, date de l'expiration de la Société actuelle.

Le fonds social, fixé à 2,500,000 francs, a été fourni par les associés dans les proportions suivantes :

Par M. Gustave Goldenberg, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur........................	fr.	750,000
Par M. Paul-Frédéric-Albert Goldenberg...	»	652,000
Par M. Jean-Daniel Christmann, propriétaire à Strasbourg........................	»	625,000
Par M. Frédéric-Alphonse Pick, rentier à Strasbourg.......	»	375,000
Et par M. Louis-Frédéric-Eugène Reuss, manufacturier à Saverne..................	»	125,000
	fr.	2,500,000

La signature sociale, ainsi que la gestion et l'administration de la Société, appartiennent à MM. Gustave et Paul-Frédéric-Albert Goldenberg seuls.[1]

Une caisse de prévoyance et de secours, qui s'alimente par une retenue exercée sur la paye, fonctionne utilement et largement à Zornhofen. Grâce à cette caisse, les ouvriers reçoivent, en cas de maladie, une indemnité quotidienne de 1 à 5 francs, les soins de l'un des médecins de Saverne et les médicaments pharmaceutiques, et les vieillards invalides et les veuves sans ressources obtiennent des secours ou des pensions.

Une école dirigée par un instituteur protestant donne, soit

[1] Ce mémoire a été écrit avant les funestes événements de 1870 qui ont amené l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne. Aujourd'hui M. Goldenberg fils dirige seul l'établissement de Zornhofen.

aux enfants de l'un et de l'autre sexe, soit aux adultes, les notions élémentaires qui sont nécessaires à tous les états.[1]

De Zornhofen dépend encore une partie (à peu près la moitié) de l'ancienne pièce d'eau du château de Saverne, connue sous la dénomination d'ancien canal, et qui était la plus belle pièce d'eau qui jamais eût été vue en Europe; cette pièce, située aux bans de Saverne et de Monswiller, contient une superficie de 9 hectares 67 ares en nature de pré, verger et terre, le tout d'un seul tenant; elle est limitée des deux côtés par des chemins et s'étend sur la longueur de 2 kilomètres, depuis le canal de dérivation de la Zorn, qui traverse les anciens jardins du château de Saverne, jusqu'à la petite route de Monswiller à Zornhofen, vers laquelle elle est diagonalement traversée par le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

Cette propriété, déclarée bien national à l'époque de la Révolution, fut soumissionnée par Stanislas Perrin, de Klingenmünster (Bavière rhénane), et contrat en fut passé par les administrateurs du département du Bas-Rhin, le 11 pluviôse an XII, à Louis Weeber, de Landau, comme cessionnaire du sieur Perrin, suivant acte reçu par M[e] Keller, notaire à Landau, le 9 thermidor an X. Celui-ci la vendit à François-Jacques-Roch Reiner, architecte et professeur à l'Ecole d'artillerie de Strasbourg, aux termes d'un acte reçu par M[e] Knobloch, notaire en cette ville, le 31 mai 1808. M. Reiner la laissa à son fils François-Roch Reiner, homme de lettres à Strasbourg, et la maison de commerce établie à Zornhofen s'en rendit adjudicataire sur les légataires universels et sous bénéfice d'inventaire de M. Reiner fils, suivant procès-verbal reçu par M[e] Zimmer, notaire à Strasbourg, le 7 avril 1851.

En 1846, lors de la reprise des travaux pour l'achèvement du canal de la Marne au Rhin, M. Reiner s'efforça de faire

[1] Cette école a été supprimée en 1872.

tomber le tracé du nouveau canal dans le lit de l'ancien canal du château de Saverne, aujourd'hui converti en prairie. Dans un mémoire qu'il publia à cette occasion[1], il discuta non-seulement les mérites de cette direction, mais il fit encore remarquer qu'elle avait été adoptée de préférence à toute autre par presque tous les hommes de l'art, qui eurent, à différentes époques, à s'occuper de l'établissement du nouveau canal. Il établit les droits de préférence que ce tracé lui semblait avoir acquis. « Une fois engagé dans le lit, aujourd'hui « desséché, de l'ancien canal qui traversait les jardins des « cardinaux de Rohan, le nouveau canal, dit-il, trouverait « immédiatement dans la première pièce d'eau un bassin « admirablement disposé pour servir de gare; du moins remplacerait-il avec avantage l'étroit et long boyau qui doit en « tenir lieu, en s'étendant tout le long de cette principale « façade de la ville, dont il coupera on ne peut plus désagréablement les communications avec la campagne. Plus grande, « mieux proportionnée et d'un accès plus facile, cette belle « pièce d'eau, symétriquement placée en face du château « et au bout de l'unique promenade de la ville, ne lui enlèverait du moins pas la jouissace de ce vaste préau, qui sert « en même temps de marché et de champ de foire.

« Mieux que partout ailleurs, et pendant tout son parcours « dans le lit de l'ancien canal, c'est-à-dire de Saverne jusqu'à « Monswiller, celui de la Marne retrouverait dans le parfait « nivellement, dans les belles proportions de cette large tranchée et dans la conservation de ses parois, non moins que « dans leur imperméabilité à l'eau, les données les plus favorables à son convenable et prompt établissement sur près « de 2 kilomètres de longueur; si bien qu'en complétant « seulement les travaux exécutés autrefois déjà en ces lieux,

[1] *Observations sur le tracé du chemin de fer de Paris et du canal de la Marne à leur sortie de Saverne*; sans date, p. 10.

« on ne ferait vraiment que leur rendre leur première destination. »

Il dépend encore de la manufacture de Zornhofen une parcelle de l'ancienne faisanderie, qui formait une dépendance de l'ancien château de Saverne; cette parcelle, d'une superficie de 10 hectares 60 ares, lui a été vendue par l'Etat le 6 octobre 1856; elle est située entre le canal des usines et la route départementale de Saverne à Bouxwiller, de l'autre côté de la petite route qui relie Monswiller à la route de Bouxwiller. La partie antérieure en a été défrichée et convertie en jardin, et l'on y a construit, sous la direction de M. Mæstlé, architecte à Saverne, un pavillon spacieux, élégant et commode, lequel sert d'habitation à M. Paul-Frédéric-Albert Goldenberg.

Depuis que ce mémoire a été écrit, la manufacture de Zornhofen a perdu son honorable chef. M. Goldenberg est décédé le 25 août 1871, à Paris, à l'âge de 66 ans, 3 mois et 15 jours, après une très courte maladie. Son corps fut transporté à Zornhofen et inhumé le 27 août au cimetière de Saverne.

M. Goldenberg naquit à Remscheid (Prusse) le 10 mai 1805; il arriva à l'âge de 13 ans en Alsace, se voua, sous la direction de son père, à la fabrication de la grosse quincaillerie, et fut appelé, à peine âgé de 23 ans, à la direction de la fabrique de MM. Coulaux frères à Molsheim; en 1833 il commença un établissement pour son compte à Dorlisheim, et acheta en 1837 l'établissement de Zornhofen: il fut nommé en 1849 représentant du peuple au Corps législatif par les électeurs du Bas-Rhin, et y fit la proposition d'un impôt sur les chiens au profit des communes. Le gouvernement français le nomma successivement chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur. « Il y a dans son existence, dit Michel « Chevalier[1], cette pénible étrangeté, que, n'étant pas Fran-

[1] *Journal des Débats* du 9 janvier 1870

« çais, il l'était devenu par immigration, et que peu de mois « avant sa mort il a cessé de l'être par le traité qui a mis « fin à la fatale guerre de 1870. La douleur amère dont son « âme fut remplie a accéléré sa fin. »

Un des objets qu'il poursuivit d'abord fut de répandre l'instruction: il se rendit la tâche plus facile en acceptant les humbles fonctions de maire de Monswiller, et dès qu'il eut ceint l'écharpe municipale, cette commune se ressentit des bienfaits d'une administration éclairée et paternelle.

En 1850, M. Goldenberg fit donation au département du Bas-Rhin d'une rente de 500 francs pour la propagation de l'espèce porcine, et les effets de ce généreux bienfait ne tardèrent pas à se faire ressentir à la campagne. Les questions sociales et commerciales préoccupaient aussi M. Goldenberg; il avait en vue le bien de la société en général; il a consigné ses opinions, ses idées, ses prévisions, ses craintes et ses espérances dans les trois volumes qu'il publia successivement: 1° *De l'avenir de notre société*, Paris, 1856; 2° *Libre échange et protection*, Paris, 18.., et 3° *La France et l'Angleterre devant le traite de commerce*, Paris, 1860. M. Goldenberg a encore publié diverses brochures sur l'économie rurale et sur la question à savoir si un chemin de fer dans la vallée de la Sorn est plus ou moins avantageux qu'un canal. Sur la tombe de cet homme de bien sa famille vient d'ériger (octobre 1873) un beau monument en granit de la Belgique; ce monument, de forme pyramidale, ne porte pour inscription que :

G. GOLDENBERG,

1805 — 1871.

Maintenant il me reste encore à constater que le décès de M. G. Goldenberg entraîna une modification aux statuts de la Société préexistante, et que par acte passé devant Mᵉ Mossler, notaire à Saverne, le 9 avril 1872, une Société en nom col-

lectif quant à MM. Alfred Goldenberg, Jean-Daniel Christmann, Louis Christmann et E. Reuss, et en commandite simple quant à M. Pick, a été formée sous la raison sociale : G. Goldenberg et Cᵉ. L'effet de cette Société remonte au 8 juin 1871 et elle prendra fin le 8 août 1890. La signature sociale appartient à M. Alfred Goldenberg seul, mais en cas d'absence ou d'empêchement, il pourra la déléguer pour un cas déterminé à M. Louis Christmann.

Le capital social a été fixé pour les associés en nom collectif à................................ fr. 2,125,000
et la commandite de M. Pick à............. » 125,000

Total...... fr. 2,250,000

L'annexion de l'Alsace à l'Allemagne a fait perdre à la manufacture de Zornhofen un certain nombre d'ouvriers, qui ont été attirés par des établissements similaires établis en France. Hâtons-nous d'ajouter que le vide qu'ils ont laissé a été bien vite comblé.

DAGOBERT FISCHER.

LA

BATAILLE DE HAUSBERGEN

entre les Strasbourgeois et leur Evêque, l'an 1262

I.

Notice historique.[1]

La bataille de Hausbergen, qui eut lieu le 8 mars 1262, est l'un des faits les plus saillants de l'histoire de Strasbourg, car par cette victoire la ville put définitivement secouer la domination temporelle que ses évêques prétendaient exercer sur elle. En outre, les péripéties de la lutte ont donné naissance au premier récit historique comme ayant trait aux annales de la vieille capitale de l'Alsace.

Malgré l'autorité et la puissance de ses évêques, Strasbourg n'a jamais été une ville épiscopale; ces prélats y exerçaient, il est vrai, par délégation des empereurs, certains droits régaliens, mais ces monarques continuèrent, sans opposition des évêques, à accorder des priviléges et des droits à Strasbourg. Les lois municipales qui régissaient cette ville au X[e] siècle, déféraient l'élection de l'avoyer au grand-chapitre, aux officiers de l'évêché et aux notables *(Burger)*. D'après une convention conclue en 1220, l'avocatie de la ville ne pouvait être conférée ni à l'empereur, ni à un roi, ni à un

[1] Tirée en grande partie de Schutzenberger dans son Introduction aux *Chroniques de Strasbourg* et ses *Biographies de Closner et de Kœnigshowen.*

duc, ni à leurs descendants. L'évêque Henri de Stahleck inféoda plus tard cette dignité aux dynastes de Lichtenberg, auxquels succédèrent les comtes de Hanau. La charge de prévôt était à la nomination de l'évêque, et la famille des Zorn en fut longtemps revêtue. Il en était de même du *burggraf*, du préposé aux péages et du maître de la Monnaie.

D'ailleurs, une série de diplômes établissent quels droits et priviléges furent successivement accordés à la ville. Ainsi Henri V réduisit en 1119 l'impôt que l'évêque prélevait sur les vins, et qu'il qualifia de tyrannique. Lothaire accorda en 1129 aux Strasbourgeois le droit de ne pouvoir être distraits du juge de leur domicile. Philippe, fils de Frédéric Barberousse, proclama en 1205 l'immédiateté de Strasbourg envers l'Empire, et exempta les citoyens de cette ville, ainsi que tous leurs biens situés en Alsace, de toute espèce de charges ou de services. Ces priviléges furent confirmés par Othon IV (1211), par Frédéric II (1236), par les lettres-patentes du roi Richard datées de Haguenau (1262).

En France, le pouvoir royal, dans ses luttes avec la féodalité, s'était appuyé sur les communes. En Allemagne, les empereurs, dans leurs longs démêlés avec les papes, cherchèrent par un motif analogue à favoriser l'indépendance des villes, et à les affranchir de la domination directe des évêques ou des dynastes puissants qui portaient ombrage à l'autorité impériale. Cet affranchissement ne s'opéra pas sans résistance de la part des prélats et des nobles, ni sans certains retours des empereurs sur leurs décisions premières. Les évêques de Strasbourg firent tous leurs efforts pour ressaisir le pouvoir qu'ils avaient perdu. Les contestations au sujet des droits respectifs des parties renaquirent, et pour prouver le peu de cas qu'il faisait de toutes ces libertés qui n'étaient dues qu'au bon plaisir du souverain, l'empereur Frédéric II supprima en 1232, à la sollicitation des évêques d'Allemagne, tous les priviléges accordés aux villes, et que lui-même avait précédem-

ment sanctionnés; il leur défendit d'avoir des magistrats et des tribunaux institués sans l'approbation des évêques. Cependant, rien ne prouve que Berthold de Teck, qui était alors évêque de Strasbourg, ait profité de cet édit; il vécut toujours, au contraire, en bonne intelligence avec la ville qui continua à avoir ses magistrats et son Conseil municipal, sans aucune opposition de la part de l'évêque.

Heureusement pour les villes, qui avaient besoin des empereurs, que ceux-ci avaient aussi besoin d'elles : c'est ce qui décida Frédéric II à rapporter en 1236 son édit contre Strasbourg; il lui accorda même de nouveaux priviléges, notamment la protection suprême de son commerce à travers tout l'Empire; il décida, en outre, dans une Diète tenue à Spire, que les Strasbourgeois ne pourraient être forcés à prendre parti pour leur évêque dans la guerre que celui-ci avait déclarée en 1225 aux comtes de Linange et de Ferrette, et qui fut terminée en 1239 à l'avantage du prélat.

Quelques années après, en 1249, l'évêque Henri de Stahleck ayant reproché au magistrat sa tiédeur à exécuter les lois et à réprimer les discordes qui en étaient résultées, de nouvelles ordonnances municipales furent arrêtées entre la municipalité, l'évêque et son chapitre. Elles eurent pour but de préciser davantage les rapports et les attributions des autorités épiscopale et municipale. On remarque parmi ces statuts quelques mesures répressives contre l'arrogance et les vexations auxquelles les bourgeois étaient en butte de la part des nobles.

L'extinction de la maison de Hohenstaufen et le long interrègne qui eut lieu depuis la mort de Conrad IV jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg, amenèrent un état d'anarchie dont profitèrent les villes, le clergé et la noblesse pour prendre et garder tout ce qu'ils purent des droits régaliens et de souveraineté que les compétiteurs au trône s'étaient disputés pendant dix-neuf ans (1254-1273). La ville de Stras-

bourg profita de ces troubles pour secouer entièrement la domination temporelle des évêques; la noblesse patricienne se mit à la tête de ce mouvement. Strasbourg se donna de nouveaux statuts sans le concours de l'évêque et de son chapitre, nomma son magistrat et ses chefs, leva des impôts, et en 1254 exerça un droit réel de souveraineté en contractant une alliance avec la *ligue des villes du Rhin*, qui réunit ses forces contre le brigandage des hauts barons que l'interrègne laissait sans freins. Cette ligue avait encore pour but d'empêcher l'établissement de nouveaux péages devenus intolérables pour le commerce. Les fédérés levèrent des troupes et armèrent cent bateaux qui de Bâle à Coblence devaient protéger la navigation du fleuve. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, les évêques de Worms, de Strasbourg et de Bâle furent obligés d'approuver ce traité, que Guillaume de Hollande, élu roi d'Allemagne, confirma en 1255.

Les évêques de Strasbourg ne pouvaient abandonner sans regrets et sans résistance un pouvoir qu'ils avaient si longtemps exercé. Une lutte vive, longue et sanglante s'engagea dès lors entre la ville et l'autorité épiscopale.

Walter de Geroldseck avait été élu évêque en 1260. Ce prélat, puissant par ses nombreux domaines, par ses alliances et par son frère Hermann qu'il avait nommé préfet d'Alsace, se crut assez fort pour anéantir les droits et les libertés que Strasbourg avait acquis. Il voulut même la contraindre à lui prêter appui dans une guerre qu'il avait avec l'évêque de Metz et le duc de Lorraine. Sur le refus des Strasbourgeois, il lança l'interdit contre eux et les hostilités éclatèrent. L'évêque s'appuya sur l'alliance de l'archevêque de Trèves, des abbés de Saint-Gall et de Murbach, du landgrave de la Haute-Alsace, de Rodolphe de Habsbourg et d'autres seigneurs. Strasbourg, de son côté, eut l'appui d'Othon d'Ochsenstein, de Walther de Girbaden, d'autres nobles des environs et des bourgeois de Bâle. Colmar était aussi rangée d'abord du côté

des Strasbourgeois, sur les conseils de son prévôt Rœsselmann; mais bientôt les Colmariens s'en repentirent; ils rompirent le traité en exilant le prévôt, et se mirent du côté de l'évêque. D'un autre côté, Rodolphe de Habsbourg quitta le parti de celui-ci pour s'attacher à Strasbourg, qui le choisit pour son général en chef.

Après avoir commencé, suivant l'usage du bon vieux temps, par la dévastation des campagnes et l'incendie des villages, les deux partis en vinrent aux mains, le 8 mars 1262, près du village d'Oberhausbergen situé à 5 ou 6 kilomètres de Strasbourg. L'armée épiscopale était forte de 5,000 fantassins et de 300 cavaliers. Les Strasbourgeois étaient supérieurs en nombre, car presque tous les citoyens avaient pris les armes pour défendre leur liberté menacée. La mêlée fut sanglante; Walther de Geroldseck lui-même combattit en preux chevalier et eut deux chevaux tués sous lui. L'armée de l'évêque fut mise en déroute; le frère de ce dernier périt dans la mêlée, ainsi que soixante nobles. Les Strasbourgeois, après avoir poursuivi l'ennemi jusqu'au delà de Dorlisheim, rentrèrent triomphalement en ville, emmenant avec eux soixante-seize seigneurs prisonniers, parmi lesquels figuraient Sigisbert de Werde, landgrave d'Alsace, et le maréchal de Hünebourg; ils étaient liés avec les propres cordes que ceux-ci, dans leur présomption, avaient apportées avec eux pour garrotter leurs adversaires, dont ils croyaient avoir facilement raison. Les Strasbourgeois n'avaient perdu dans cette bataille que deux hommes, l'un fait prisonnier et l'autre tué.

Walther de Geroldseck n'avait échappé à la mort qu'en fuyant à toute bride du champ de bataille. Il sentait que tout était perdu pour lui; trompé dans ses plus chères espérances, vaincu et délaissé de ses hommes d'armes et de ses chevaliers les plus dévoués, abandonné de ses alliés naguère si fiers et si nombreux, il alla cacher sa sombre mélancolie dans le

donjon du château de Dachstein. De là, il put voir l'incendie de ses domaines, et il y mourut ruiné par la douleur.

Dès le lendemain de la bataille, l'évêque avait fait faire des propositions de paix aux Strasbourgeois; mais les négociations furent traînées en longueur, et rien n'était encore décidé lorsque Walther mourut le 12 février 1263. Son successeur et parent, Henri de Geroldseck, montra des dispositions plus conciliantes, et la paix fut conclue le 21 avril 1263. L'évêque reconnut et sanctionna tous les droits et priviléges que les empereurs avaient accordés à la ville, et confirma tous les anciens usages, lors même qu'ils ne seraient point fondés sur des titres positifs. Le prélat conserva la nomination du *burggraf*, du prévôt, du préposé aux péages et du maître de la Monnaie. La ville fit maintenir son droit de choisir elle-même son magistrat, de faire des statuts et des actes d'administration intérieure.

L'ancien général en chef des Strasbourgeois, Rodolphe de Habsbourg, devenu empereur d'Allemagne en 1273, confirma tous les priviléges de la ville, affranchit ses bourgeois de toute juridiction étrangère, et leur fit même remise d'un impôt qu'ils avaient à payer aux empereurs.

Vingt-huit ou vingt-neuf ans après la bataille de Hausbergen, un digne citoyen du nom d'Ellenhard dit le Grand, qui depuis 1262 était un des directeurs de la fabrique de l'Œuvre de Notre-Dame de Strasbourg, et auquel la garde d'une des portes de la ville avait été confiée le jour du combat, résolut de conserver à la postérité le souvenir fidèle d'événements si importants dans l'histoire de sa ville natale. Il fit rédiger par Godefroi d'Ensmingen, notaire à la Cour épiscopale de Strasbourg, la relation de cette bataille, relation portant le titre de *Magni Ellenhardi Chronicon*. Closner nous apprend dans sa Chronique que le document latin composé à la prière d'Ellenhard fut terminé le 2 avril 1290. Suivant l'indication contenue dans le *Chronicon Ellenhardi*, déposé au

monastère de Saint-Blaise (dans la Forêt-Noire), où Grandidier le vit au mois de septembre 1784, cette relation de la bataille de Hausbergen n'aurait été achevée que le vendredi de la semaine de Pâques (4 mai) de l'année suivante).[1]

Mais peu importe que ce soit en 1290 ou 1291 que ce récit ait été écrit; la chose essentielle, c'est que Closner, puis Kœnigshowen, en le reproduisant dans leurs Chroniques, l'aient sauvé de l'oubli ou de la destruction.

Cette relation est si pleine de vie et d'action, qu'on oublie presque le latin passablement barbare de Godefroi d'Ensmingen. Comme la plupart des auteurs du moyen-âge, ce dernier traduit tout naïvement en un latin plus ou moins corrompu son penser et son parler germaniques. Le texte en est parfois confus ou même inintelligible; des irrégularités assez fréquentes se rencontrent dans plus d'un endroit du manuscrit, ainsi que des négligences de style ou de rédaction; mais il suffit le plus souvent, pour corriger ces défauts, d'une lecture attentive. D'ailleurs, sauf les erreurs de date et les contradictions de chiffres, tous les défauts dont il vient d'être parlé doivent être attribués plutôt au siècle qu'à l'écrivain. Ils ne sauraient rien enlever à la rédaction même de son intérêt et de son importance, et elle n'en est pas moins l'un des monuments les plus remarquables de l'histoire de Strasbourg. Aussi respectable par son origine que par sa valeur historique, le récit de la guerre de l'évêque Walther de Geroldseck et de la bataille de Hausbergen restera à jamais la source la plus riche et la plus authentique de l'histoire de cette lutte acharnée et de l'orageux épiscopat du prélat, dont la figure est l'une des plus remarquables des annales alsaciennes.

[1] Chassés de Saint-Blaise, les bénédictins emportèrent dans l'abbaye de Saint-Paul en Carinthie ce précieux manuscrit qui s'y trouve encore, et que Pertz a publié en 1861 dans le dix-septième volume des *Monumenta Germaniæ historica*.

C'est le combat de Hausbergen, tel qu'il est rapporté par Kœnigshowen dans sa Chronique latine d'après le *Chronicon Ellenhardi*, dont nous allons donner la traduction française.

II.

Récit de la bataille de Hausbergen entre les bourgeois et l'évêque de Strasbourg

L'an du Seigneur MCCLX, férie troisième après le dimanche *Reminiscere* (2 mars), mourut le seigneur Henry de Stahelecke, évêque de Strasbourg. Le samedi suivant avant les Palmes (27 mars), fut élu le seigneur Walther de Geroldseck, d'outre-Rhin, évêque de Strasbourg. Il fut ensuite confirmé dans ces fonctions par l'archevêque de Mayence. La fête suivante de la purification de la bienheureuse Marie (2 février 1261), il célébra dans l'église de Strasbourg sa première messe; à cette solennité se rendirent plusieurs nobles et grands personnages, savoir : l'abbé de Saint-Gall avec mille cavaliers, l'abbé de Murbach, fils de la tante dudit évêque, avec cinq cents cavaliers, et beaucoup d'autres nobles, barons et grands.

Ensuite, avant la fête de la Pentecôte de la même année (la Pentecôte tombait le 12 juin), il s'éleva une dissension entre ledit évêque et les bourgeois de Strasbourg à propos de quelques droits que l'évêque soutenait lui appartenir. Et comme cela ne put point être apaisé, bien que beaucoup y travaillassent, pendant la semaine de la Pentecôte les bourgeois de Strasbourg sortirent en armes et détruisirent ou renversèrent le mont Holdenbourg (près Mundoltzheim), et comblèrent le retranchement en fossés qui entourait cette forteresse, retranchement qui était très profond et puissant, craignant que l'évêque ne construisît en cet endroit un château contre eux et à leur préjudice.

Ensuite l'évêque ordonna, sous peine d'excommunication et de privation d'office et de bénéfice, à tous les chanoines et clercs, tant grands que petits, ainsi qu'aux écoliers, de quitter la cité de Strasbourg; ce que, comme fils obéissants, tous firent, sauf le seigneur Bertold de Ochsenstein, doyen de la principale église, et le seigneur Henri de Gerolzecke *an den Wasichen*, chantre de l'église de Strasbourg, qui après la mort dudit seigneur Walther fut promu évêque de Strasbourg. Mais le susdit doyen, à cause de son grand âge et de la faiblesse de son corps, resta dans la ville avec la permission de l'évêque. Le chantre, au contraire, resta contre la volonté de ce dernier, parce qu'il lui était opposé et avait combattu son élection. Et lorsque tout le clergé fut ainsi sorti de la ville, l'évêque mit l'interdit général sur elle, de sorte que tous les sacrements de l'Eglise furent interdits tant aux petits qu'aux infirmes. Cela fait, les bourgeois s'adressèrent à quelques prêtres étrangers à la ville, qui se rendirent dans son sein, en très petit nombre cependant, car ils n'étaient que trois environ, et administrèrent les sacrements aux enfants en bas âge et aux infirmes, malgré l'ordre de l'évêque.

Quand toutefois les chanoines, les soldats ministériaux de l'église, nommés Kagen et Beyer, les burggraves et beaucoup d'autres abandonnèrent la ville, ils y envoyèrent tous leurs biens, sauf l'argent, savoir : les vins, les provisions de bouche, les viandes et autres objets, qu'ils désignèrent et inventorièrent pour en connaître la valeur, car ils en espéraient le paiement. Mais eux étant partis, les bourgeois se saisirent de leurs effets, se les distribuèrent entre eux à leur volonté, et détruisirent de fond en comble leurs maisons qu'ils avaient abandonnées et mutilèrent un grand nombre de leurs arbres. Et comme les maisons des chanoines étaient vides, chacun put y entrer et en enlever ou briser à sa volonté les barreaux, les clôtures, les siéges, les impostes.

Mais l'évêque réunit (juillet 1261) une nombreuse armée

avec l'aide de l'archevêque de Trèves, son oncle, qui vint avec mille septante hommes armés, les abbés de Saint-Gall et de Murbach avec un grand nombre de gens, ainsi que le comte Rodolphe de Habsbourg, qui fut promu plus tard roi des Romains, et beaucoup d'autres comtes, barons et nobles; et tous ceux qui étaient hors des murs de la ville et dans les localités voisines se liguèrent contre Strasbourg. Il assiégea cette cité; mais d'abord les confédérés se réunirent à Holzheim et assiégèrent le château de Lingolvisheim qui était médiocrement fort; ils s'en emparèrent, parce que ceux qui y étaient se retirèrent et entrèrent dans la ville avec tout ce qui leur appartenait. L'évêque mit dans ce château une garnison; puis, avec son armée, il vint assiéger la ville, après avoir établi son camp dans un pré proche d'Eckebolzheim, c'est-à-dire entre Königshoven et Eckebolzheim.

C'est dans cet endroit que l'évêque fut rejoint par l'archevêque de Trèves avec son armée. Et pendant que ledit archevêque faisait le trajet de Husbergen vers Eckebolzheim, il était suivi par un chariot portant ses armes et d'autres choses. Alors un certain histrion nommé Bitterphil, habitant Strasbourg, ayant pris avec lui quelques compagnons, sortit de la ville, s'empara du chariot et le conduisit dans la cité. Cette chose ayant été sue dans l'armée assiégeante, les hommes de l'archevêque prirent avec eux plusieurs gens armés, tels que les seigneurs de Lichtenberg, le maréchal de Hünebourg et d'autres; ils s'avancèrent avec impétuosité contre la ville, vers la porte près Sainte-Aurélie du côté de Königshoven, et là trouvèrent des bourgeois, mais en petit nombre, parce que ceux-ci dînaient et s'étaient presque tous rendus en ville pour prendre leur repas. Ils trouvèrent cependant là des boulangers et quelques autres, tels que maître Reimbold appelé *der lange Reimbold*, le frère du vieux Liebenzeller, et un petit nombre d'autres personnes auxquelles avait été confiée la garde de la porte; et cela se passait le

jour de la bienheureuse Marguerite (15 juillet). Les soldats étrangers, tous armés et montés sur de bons dextriers, voulurent entrer dans la ville malgré la volonté des gardiens de la porte; mais ceux-ci ayant résisté, il en résulta un combat où des assaillants soixante chevaux environ furent tués, mais point de leurs hommes; quant aux défenseurs de la porte, il y eut trois pauvres malheureux d'occis, et furent faits prisonniers Reimbold le long, frère de Liebenzeller, et quelques hommes qui s'étaient rendus dans le jardin pour voir l'armée de l'évêque, savoir : Reimbold dit Frumolt, fils du frère dudit maître Reimbold Liebenzeller, Bockelin *ante monasterium* et Eberard dit Sicke, et quelques pauvres diables. Cela fait, le lendemain de la Sainte-Marguerite (16 juillet) quelques religieux interposèrent leurs bons offices, et une trève fut conclue entre l'évêque et les bourgeois jusqu'après la moisson, et chacun de l'armée épiscopale retourna d'où il était venu.

Et comme pendant ladite trève la discorde ne put être assoupie, bien que plusieurs personnes travaillassent dans ce but, aussitôt cette trève expirée, l'évêque, vers l'automne, rassembla son armée, dont il plaça une partie à Geispolzheim, une autre près du Kochersberg et la plus grande partie à Mollesheim, et tout ce qui demeurait hors des murs se déclara contre la ville, excepté le seigneur Othon de Ochsenstein avec quelques soldats, le seigneur Burcard de Hohenstein avec deux soldats, Weltron de Girbaden avec ses deux frères appelés *die Ringreuen*, qui vinrent en aide à la ville moyennant une solde, des soudoyers étrangers, tels que gens de pied, archers et environ soixante cavaliers. Mais l'évêque avec son armée et avec ceux qui étaient à Lingolvesheim ne permit pas que dans ce même automne la moindre goutte de vin entrât dans la cité: et cependant il y eut une telle abondance de vin, que l'*Ohme* s'en donnait partout sur terre pour quatre deniers et qu'on remplissait un vase pour un autre qui était vide; et c'est là ce qui fut la cause que le vin fut si peu cher

hors de la ville, parce qu'on ne put y introduire aucune quantité de ce liquide. Il n'y eut pourtant aucune cherté en ville, car le quartel de froment se vendait quatre sols et le quartel de vin quatre deniers.

Pendant que cette discorde durait (18 septembre), Rodolphe de Habsbourg, qui fut plus tard promu roi, le seigneur Godfroi, comte de Habsbourg, son oncle, Hartmann, comte de Kiburg, auquel le susdit Rodolphe succéda ensuite dans le comté de Kiburg, ainsi que le comte Conrad de Fribourg et le seigneur Henri de Nuenbourg, prévôt de l'église de Bâle, devenu plus tard évêque de cette ville, et qui eut de grandes et nombreuses guerres avec Rodolphe de Habsbourg, vinrent en la cité de Strasbourg, se liguèrent avec les bourgeois contre l'évêque et ses aidants, et jurèrent à tous lesdits bourgeois et au peuple qui avaient été convoqués à ce sujet, au son des cloches, dans la salle appelée *Fronhove*, d'assister fidèlement la ville contre tout homme aussi longtemps qu'ils seraient en vie. Les bourgeois, de leur côté, leur prêtèrent un serment pareil.

Ensuite lesdits bourgeois firent de fréquentes sorties pour brûler les fermes et dévaster les terres de leurs adversaires, surtout des seigneurs de Lichtenberg et de Gerolzecke d'outre-Rhin, père de l'évêque, du comte Sigebert de Werde et de Racenhusen (Rathsamhausen), et d'autres seigneurs. L'évêque, par représailles, ravagea tous les biens que les bourgeois possédaient dans le diocèse, et il partagea leurs champs et leurs vignes entre ses soldats et aidants, de telle sorte que lesdits biens dussent rester perpétuellement à eux et à leurs successeurs.

La discorde durant ainsi jusqu'à la suivante Nativité du Seigneur, le jour de Thomas de Cantorbery (29 décembre) les bourgeois sortirent avec tous leurs aidants, comtes et autres, de façon que peu d'hommes restèrent en ville, et allèrent à Brüschwickersheim pour emporter un certain poste

de soldats stationnés là, dont ils avaient reçu plusieurs insultes. Etant arrivés audit village, ils le trouvèrent rempli de vin nouveau, duquel les pauvres gens burent avec tant d'appétit, que beaucoup d'entre eux s'enivrèrent, parce que durant cette année ils n'avaient pas bu de vin nouveau. Et comme ils gisaient par terre dans cet état, l'évêque rassembla tous ses auxiliaires, car il avait prévu le cas, tant cavaliers que fantassins de presque tout le pays; et ledit évêque avait ordonné que quand la grande cloche serait sonnée à Mollesheim, elle le fût ensuite dans la localité la plus voisine et ainsi dans toutes les villes, à Sleztatt et Rhinau, Zabern et Hagenowe; et tous se rassemblèrent auprès dudit évêque, et avec eux il marcha contre les bourgeois, ayant plus d'hommes armés et de cavaliers que les bourgeois eux-mêmes; et il arriva sur la montagne qui est entre Wickersheim et Kolbozheim (Kolbsheim) le 30 décembre, de façon qu'il était bien vu des Strasbourgeois, et de si près qu'ils pouvaient mutuellement se parler. L'évêque voulait livrer bataille aux bourgeois. Il y avait une espèce de ruisseau entre l'évêque et les Strasbourgeois, ruisseau qui était assez profond, ce qui en rendait le passage difficile; et si ce ruisseau n'avait pas été là, il y eût eu un très fort combat, et l'on disait que s'il avait eu lieu, l'évêque eût eu le dessus. Mais les bourgeois, l'évêque n'ayant pu les aborder à cause du ruisseau, s'en retournèrent intimidés et effrayés. Et quelques-uns des malheureux ivrognes pris de vin nouveau, lorsque leurs camarades se retirèrent, ne voulurent point sortir du village malgré qu'ils y fussent invités et qu'on les en chassât. Et comme les bourgeois s'étaient ainsi retirés du village, ces malheureux ivrognes, au nombre d'environ dix ou quinze, retournèrent près du vin; les ennemis les surprirent; les ivrognes les saluèrent en leur offrant du vin. Les ennemis les remercièrent, leur coupèrent les mains et les pieds, puis les tuèrent. Mais les bourgeois, en retournant en ville, brûlèrent chemin faisant les villages de

Wickersheim, d'Achenheim, de Schaftolzheim et de Wolfesheim; c'est ainsi qu'ils rentrèrent dans la ville. Après quoi les comtes retournèrent aussi dans leurs terres.

Colmar et Kaysersberg étaient avec l'évêque, parce qu'il commandait sur ces villes, et celles-ci n'obéissaient à nul autre, parce que l'empire était alors vacant. Il y avait alors à Colmar un certain *Schultheiss* nommé Jean [1], très apparenté et très apprécié de ses concitoyens, lequel, à cause des partis qui divisaient Colmar, avait été expulsé par le parti qui soutenait l'évêque. Ce même Jean s'entendit avec Rodolphe de Habsbourg et Gotfrid, son oncle paternel, de façon que lui Schultheiss pût entrer secrètement à Colmar, puis s'arrangeât avec ses amis pour qu'une porte de la ville fût ouverte pendant la nuit, et qu'alors lesdits comtes ennemis vinssent avec leurs hommes, qu'ils fussent introduits et qu'on leur livrât la ville de Colmar; ce qui eut lieu après. Car ledit Schultheiss entra en ville dans un tonneau bien fermé des deux bouts, se rendit à l'hôtel d'un certain chanoine, son parent, auquel il confia la chose, et fit prévenir en secret ses amis par quelqu'un au fait de l'affaire. La nuit venue, le comte Gotfrid, guerrier plein d'ardeur et de courage, et aussi audacieux que le comte Rodolphe, accompagné par nombre d'hommes armés, s'arrêta avec les siens hors de la ville à la longueur de deux champs, attendant le signal qui devait indiquer l'ouverture de la porte. Aussitôt le Schulheiss, avec les siens, vint pendant ladite nuit à la porte, la fit ouvrir et alluma une botte de paille, la mit au bout d'une lance, ce qui était le signal que la porte était ouverte. Ce qu'ayant vu, ceux de l'extérieur accoururent avec une grande impétuosité, se précipitant vigoureusement dans la ville; et il avait été réglé d'avance que l'on jetterait en une certaine rue des

[1] *Schultheiss* vent dire prévôt impérial. Ce Jean était Jean Rœsselmann, fils d'un tanneur de Turckheim.

bottes de paille allumées, afin qu'ils pussent mieux voir et être vus, et cela eut lieu vers le premier sommeil. Lors donc qu'ils furent ainsi entrés, ils chevauchèrent de rue en rue, les épées nues, en criant : Habsbourg! Ce que voyant, les ennemis du Schultheiss et le parti adverse, quelques-uns sans haut-de-chausses ni souliers, prirent la fuite, se laissant tomber au delà des murs de la ville, et quelques-uns furent pris et tués ; et ainsi ils prirent la ville, ce dont la majeure partie des habitants se réjouit. Le jour étant venu, le comte de Rodolphe y fit son entrée ; tous le reçurent avec joie et le sollicitèrent de prendre le titre de roi; peu après ils se soumettaient à lui. Il prit ensuite Kaysersberg de la même façon. Il y avait aussi à cette époque des partis et des dissensions dans la ville de Mulhusen, qui était une ville de l'évêque susdit; et quand ils eurent appris ce qui était arrivé à Colmar, l'un des partis envoya en secret vers lesdits comtes, leur promettant s'ils venaient une nuit en force, de leur livrer la ville, d'en ouvrir une des portes et de recevoir le seigneur Rodolphe pour maître, comme avait fait Colmar, attendu que l'évêque les avait trop vexés, ayant pour Schultheiss dans son château très fort situé dans l'enceinte de la ville, le seigneur de Steinburne, fils de sa tante, lequel accablait quotidiennement d'injures et d'insolences nombreuses les bourgeois eux-mêmes. Et lesdits comtes s'emparèrent de la ville de Mulhusen de la façon qui a été dite plus haut, et toute la cité fit sa soumission au comte Rodolphe et le reconnut pour son seigneur; et il continua à en rester le seigneur jusqu'à sa mort. Ce qui étant fait, ledit château de la ville de Mulhusen refusa de se soumettre au comte et à la ville. Mais le comte Rodolphe, avec les bourgeois et ses hommes, assiégea ce château pendant douze semaines et le prit enfin d'assaut, s'empara de tous ceux qui étaient dedans, les retint en captivité pendant douze années, et ne les rendit à la liberté qu'après qu'il fut proclamé roi. Et après s'être emparé de ce

château, il le détruisit sur les prières des citoyens de Mulhusen. Et ainsi tout le haut pays jusqu'à Bâle, excepté Rouffach, se ligua contre l'évêque pour venir en aide à la ville de Strasbourg.

Cela fait, quelques chevaliers des environs de Colmar et des gentilshommes du Conseil de l'évêque, ainsi que des bourgeois qui avaient été expulsés de Colmar, formèrent le dessein d'entrer dans ladite ville et de s'en emparer par force, comme avait fait ledit comte. Et un matin ils vinrent en armes à la porte de la cité colmarienne, comptant sur les amis et sur le parti qu'ils avaient encore en la ville; et lorsqu'au point du jour la porte fut ouverte, ils pénétrèrent dans la villle au nombre d'environ cent hommes armés, portant des casques et des épées, et poussant le cri de guerre de l'évêque de Strasbourg. Ce qu'apprenant, le Schultheiss Jean s'arma rapidement et appela à lui les amis qu'il pouvait avoir, parce que presque tous dormaient encore; et quelques-uns du peuple marchèrent aussi contre les assaillants. Et le combat étant engagé, dès les premiers coups le Schultheiss luimême fut occis. Aussitôt l'armée du peuple et du Schultheiss s'augmenta, déplorant beaucoup la mort dudit Schultheiss. Et le voyant mort, ils s'animèrent d'autant plus contre les ennemis, et ils les chargèrent de telle sorte que lesdits ennemis ne purent résister, s'enfuirent vers la porte par laquelle ils étaient entrés, et se sauvèrent. Ceux qui restèrent furent tués, car on ne fit aucun quartier. Quelques-uns des bourgeois contre lesquels il y avait des soupçons furent également tués dans cette mêlée, quelques autres traînés à la queue des chevaux jusqu'au gibet et mis sur des roues.

En même temps que se passait ceci, l'évêque de Strasbourg et les bourgeois étaient toujours en guerre, ravageant journellement, par les incendies et les rapines, tout le pays des deux côtés du Rhin entre le Brisgau et Seltz. Les hostilités continuaient de la sorte, car personne ne pouvait les apaiser,

quoique plusieurs nobles et religieux y eussent très souvent travaillé, il arriva que la quatrième férie après le dimanche *Reminiscere* (8 mars), l'an du Seigneur MCCLXII, la guerre durant encore, les bourgeois, presque tous cavaliers et fantassins, étant environ la moitié du peuple de Strasbourg, sortirent de la ville avec des maçons et autres ouvriers, et détruisirent la tour de l'église de Munoltzheim (Mundolsheim), laquelle tour était très forte et haute, dans la crainte que l'évêque n'y amassât des munitions, et pour que, pendant la guerre, à cause des routes qui partent de Haguenau, Brumat, Hochvelden et Zabern, personne ne pût en faire un passage vers la ville. Et tandis que les Strasbourgeois démolissaient cette tour, l'évêque, à cette nouvelle, ayant avec lui une grande armée, fit sonner les cloches à Mollesheim, auxquelles devaient répondre toutes les autres dans presque tout le pays, ainsi qu'il a été dit; et tous les soldats rojoignirent l'évêque, et ainsi il réunit tout ce qu'il y avait, environ trois cents hommes d'armes montés sur leurs dextriers et environ cinq mille hommes de pied. Avec cette armée il s'avança de Dachenstein (Dachstein) contre la ville, car il était avide et désireux d'avoir une bataille avec les bourgeois, espérant remporter la victoire sur eux, et prévoyant bien que la guerre ne pourrait finir que par une bataille. Il se repentit même de n'avoir pas attaqué les bourgeois près de Wickersheim, comme il a été dit plus haut. Il vint donc pour attaquer les bourgeois qui étaient sortis de la ville pour détruire la tour.

Mais quand les bourgeois qui étaient près de la tour eurent aperçu l'évêque qui s'avançait contre eux, sur-le-champ ils envoyèrent en ville des messagers qui coururent avec rapidité, lesquels, une fois entrés dans la ville, parcoururent les rues criant que l'évêque marchait contre les bourgeois qui démolissaient la tour, et qu'il allait les attaquer. Et les cloches sonnèrent à toute volée dans toute la ville, ce qu'entendant, toute la cité sortit contre l'évêque. Mais les bourgeois qui

étaient près de la tour se prémunirent, abandonnant le village de Munoltzheim, et montèrent sur la montagne en face Haldenburg. Ils s'arrêtèrent là avec bannières déployées et virent que toute la cité venait à leur secours et en si grand nombre, que même la campagne disparaissait aux yeux à cause de la foule des hommes. Ce que voyant, les bourgeois de Strasbourg qui étaient en dehors de la cité vinrent à leur rencontre, traversant ladite montagne vers Husbergen supérieur, et là s'arrêtèrent jusqu'à ce que ceux qui venaient de l'intérieur de la ville fussent à proximité; ils descendirent alors la montagne entre ledit village de Husbergen supérieur et l'autre village de Husbergen du milieu, et arrivèrent vers le village de Husbergen supérieur. Comme ils n'avaient point de chemin au travers du village, ils changèrent leur ordre de marche et leurs bannières en les tournant du côté de la cité, cherchant une voie qui leur donnât accès vers l'évêque, et aussi à cause d'un certain retranchement avec fossé en dehors dudit village, qu'ils ne pouvaient franchir avec des chevaux; ils se tournèrent vers la cité, comme ils avaient fait aussi à Wickersheim. A cet aspect, l'évêque et les siens s'enflammèrent, et tous crièrent: « Ils fuient! » Mais l'évêque avec les siens était sur la montagne vis-à-vis le château dit « Stubenweg, » et voyant que les bourgeois se tournaient vers la ville comme s'ils voulaient fuir, il descendit de la montagne avec ses cavaliers seulement, attendu que les fantassins n'étaient pas encore arrivés, et se plaça dans la plaine vers la ville; et il encourageait fortement les siens, leur promettant monts et merveilles, comme les seigneurs ont coutume de faire lors des batailles où ils sont engagés. Mais les bourgeois ayant tourné ledit retranchement, firent volte-face contre l'évêque, et arrivés à la longueur d'un champ s'arrêtèrent, formèrent leurs lignes de bataille, s'animant et s'encourageant mutuellement, surtout les fantassins, auxquels on disait: « Combattez aujourd'hui avec courage et sans peur pour tout l'honneur

de notre cité, notre perpétuelle liberté, celle de nos enfants et successeurs ! »

Sur ces entrefaites, les bourgeois sortis de la cité étaient venus à leur secours; ils étaient commandés en chef par Nicolas dit Zorn l'ancien, que ceux de l'extérieur accueillirent, ainsi que les siens, avec joie, principalement le seigneur Reinbold Liebenzeller l'ancien, qui salua Zorn en disant : « Soyez le bienvenu, très doux seigneur Zorn; jamais je n'avais tant désiré vous voir ! » Et après s'être ainsi concertés, ils nommèrent, pour commander le peuple et les fantassins de la ville, deux chefs, le seigneur Hugon, dit Kuchinmeister, et Henri de Ache, citoyens honorables, qui devaient diriger le combat; et ils ordonnèrent que tous les fantassins devaient obéir aux ordres de ces deux chefs, ce que tous promirent de faire. Et ils arrêtèrent que tous les archers de la ville seraient séparés du reste des combattants, et il leur fut enjoint de ne s'entremettre en rien dans l'action et le combat, mais seulement d'avoir à s'opposer aux hommes de pied de l'évêque qui viendraient à son secours et qui n'étaient point encore arrivés, et de les empêcher, au moyen de leurs traits, de prendre part à la bataille. Il fut ordonné aussi que tandis qu'une moitié desdits archers lancerait ses flèches, l'autre moitié tendrait les arcs des balistes; et ils étaient en si grand nombre, qu'on estime que quand cent cinquante décochaient leurs flèches, un pareil nombre tendait les arcs de leurs balistes. C'est ainsi qu'ils disposaient leurs lignes de bataille contre l'évêque.

Celui-ci, à son tour, disposa ses lignes contre les bourgeois et les leurs, et encouragea vivement les siens, car son intention était de livrer bataille, malgré cependant la volonté des plus sages et des plus habiles de son parti, lesquels avaient bien considéré auparavant qu'ils ne pouvaient remporter la victoire sur une si grande multitude et masse de bourgeois. Et quand ils en firent part à l'évêque, celui-ci les gourmanda,

disant qu'ils étaient pusillanimes, et s'ils voulaient se retirer, qu'ils pourraient le faire. Et ainsi beaucoup d'entre eux, prévoyant la mort, prirent part au combat par motif d'honneur.

Et quand tout fut ainsi préparé de part et d'autre, les casques en tête et les épées nues, du côté des bourgeois Marc de Eckwersheim, chevalier honnête et honorable, levant sa lance, s'avança le premier contre les ennemis. A son devant se porta du côté de l'évêque un certain Beckelar, également la lance en arrêt, et tous les deux se heurtèrent si vigoureusement, que leurs deux lances se rompirent et qu'eux et leurs chevaux roulèrent sur la terre, et les deux chevaux restèrent morts. Les bourgeois, accourus rapidement, relevèrent Marc et le mirent sur un autre cheval, et il s'élança contre son adversaire qui fut tué aussitôt. A ce moment tous les chevaliers et hommes d'armes de l'évêque s'élancèrent avec une grande impétuosité, comme de braves et courageux guerriers, loin de leurs hommes de pied qui n'avaient pu les rejoindre à cause des archers de Strasbourg, et c'est ainsi qu'ils en vinrent aux mains.

Lorsque les chevaliers eurent ainsi de part et d'autre combattu quelque temps les uns contre les autres, les bourgeois sans nombre de la ville suivirent les leurs avec célérité, et selon les instructions qu'ils avaient reçues, enveloppèrent tant les amis que les ennemis, et poursuivirent indistinctement tous les chevaux des amis ou des ennemis, qu'ils ne pouvaient distinguer dans la mêlée, car il leur avait été prescrit par le vieux Liebenzeller de tuer tous les chevaux, tant des amis que des ennemis, par ce motif que les bourgeois étant rapprochés de la ville et l'évêque éloigné de sa place d'armes, et que si des deux côtés tout le monde était à pied, il serait plus facile aux bourgeois d'entraîner les soldats ennemis vers la ville qu'à ceux-ci d'entraîner les bourgeois vers un lieu plus éloigné. Ils tuèrent donc tous les chevaux des cavaliers de l'ennemi, en sorte que tous les chevaliers et

hommes d'armes de l'évêque furent jetés à terre et terrassés.

Toutefois en ce jour l'évêque, armé de sa propre main, combattit très vaillamment comme il convient à un brave chevalier; il eut deux chevaux tués sous lui. Quand il se vit vaincu, il prit la fuite sur un troisième, avec deux chevaliers qui l'escortèrent, savoir: Burchard dit Murnhart et Wolfelin dit Meienris de Achenheim, compagnon dudit Burcard. Cela étant fait et vu par les bourgeois, ceux-ci poussèrent de grands cris de ce que le prélat était en fuite. En entendant cela, tous les cavaliers de la ville se mirent à la poursuite de l'évêque pour le faire prisonnier, et poussèrent vers le château de Stubenweg sur la montagne; mais n'ayant pu s'en emparer, ils revinrent à l'endroit où avait eu lieu la bataille.

Pendant ce temps, tous les ennemis que les Strasbourgeois avaient laissés gisants sur le champ de bataille furent dépouillés, de façon qu'il ne restait pas même une braie à ceux qui avaient été tués. Il y avait plus de soixante chevaliers et nobles qui furent tués, parmi lesquels : le seigneur Hermann de Geroltzecke, frère dudit évêque, brave chevalier qui avait été institué par Richard d'Angleterre, roi des Romains, avocat ou gouverneur des deux rives du Rhin depuis Bâle jusqu'à Selze et Wissembourg, le seigneur de Tiersberg, oncle paternel de l'évêque, Wafelar le vieux avec ses deux fils chevaliers, les trois frères de Eckerich, les trois Schœlin de Enesheim, deux Usellin de Virdenheim, Burgrave *rufus*, un Beyer, Jean, chevalier de Werde, Jean de Bütenheim dit Tirlin et beaucoup d'autres, jusqu'au nombre de soixante, et soixante-seize nobles, sans compter les pauvres, furent faits prisonniers et conduits en la cité liés avec les mêmes cordes qu'ils avaient apportées pour enchaîner les bourgeois, savoir : le seigneur landgrave Sigebert de Werde, trois nobles de Landsberg, celui de Andelahe (Andlau) le maréchal de Hunebourg et d'autres, jusqu'au nombre de

soixante-douze.[1] Le reste échappa par la fuite. Mais du côté des bourgeois personne ne fut tué, sauf un boucher nommé Perégrinus[2] que les fuyards emmenèrent prisonnier; et l'ayant conduit jusqu'à Geispoltzheim sain et sauf, ils apprirent que leurs amis avaient été tués, et ils tuèrent de même ce boucher de propos délibéré. On doit noter aussi que dans ce combat il n'y eut seulement que des bourgeois et nul de leurs auxiliaires, excepté les seigneurs de Ochsenstein et de Hohenstein et le seigneur de Girbaden cités plus haut; et nul comte ou stipendiaire n'y assista, parce que tous s'étaient retirés auparavant.

La bataille ainsi terminée, les bourgeois avec leurs captifs entrèrent joyeusement dans la cité; les morts furent laissés

[1] Les autres prisonniers, dont les noms sont cités par des documents concernant la guerre de l'évêque Walther, sont les suivants : Guillaume Beyer, vicedôme de l'évêque; Albert Beyer; Rodolphe Houwemesser (Haumesser); Henri de Hausbergen; Fréd. d'Offenheim; Henri et Gauthier de Warusperg, deux frères dont le deuxième mourut en prison; Guillaume Mülich; Ulric de Girbaden, frère de Gauthier qui combattit dans les rangs des Strasbourgeois; Conrad de Lampertheim dit le Zürner et Jean de Lampertheim; Cunon *der Rovber;* Werinhaire de Nugürte (Neugartheim); Hesson et Cunon de Geispolsheim; Sigismond de Hohenburg; Cunon de Scharrach; Werinhaire *der Stampf;* Thierry et Werinhaire de Baldeburnen (Balbronn); Frédéric Stauge; Rodolphe de Fürdenheim, frère des deux seigneurs du même nom qui étaient au nombre des tués; Gœtzou et Volmar de Stille (Still); Hugues *der Walch;* Berthold de Werde, frère de Gernaud, burgrave de Werde, et du chevalier Jean de Werde qui périt dans la bataille; Burcard de Torolvesheim (Dorlisheim); Thierry de Künigsheim (Kinsheim); Pierre de Berstætt; Henri et Gauthier Durlauder, fils de sire Nihelung; Burcard de Gynebret (Gymbret); Hugues *der Tunnebolder;* Erhon Kesseler; Albert d'Hermosheim (Hermolsheim); Remiche (Remy) de Rodesheim (Rosheim); Cunon de Bütenheim et son fils du même nom, parents sans doute du chevalier Jean de Bütenheim qui fut tué; Gauthier Flesche; Otton *der Kember;* Werinhaire de Notholdeu; Jean de Wildersperg (Wilsperg). — (Note de Schutzemberg dans la relation latine du combat de Hausbergen insérée dans les *Chroniques de Strasbourg*.)

[2] Closner nomme ce boucher Bilgerin.

sur le champ de bataille, et leurs amis les ramassèrent et les inhumèrent pendant la nuit.

Le matin étant venu (9 mars), les bourgeois sortirent vers Lingolvesheim, et trouvant le château abandonné, ils le ruinèrent par l'incendie; puis ils allèrent au village de Northus qu'ils détruisirent totalement de la même façon. Et la terreur était si grande dans tout le diocèse, que tout ce qu'ils eussent exigé ils l'eussent obtenu sans aucune résistance. Du village de Northus ils rentrèrent dans la cité (10 mars).

Le lendemain, l'évêque envoya des religieux en ville pour traiter de la concorde et de la paix, et pour le bien de la paix il leva l'interdit mis sur les églises de la cité, et les offices divins se célébrèrent partout dans les églises de la ville. Il demanda aussi qu'on traitât les captifs avec bienveillance, et spécialement son frère Hermann, avocat du pays, qu'il croyait vivre encore et être en captivité, tandis qu'il avait été tué et tellement couvert de blessures au visage et aux mains, qu'il n'avait pu être reconnu entre les autres cadavres quand on les ramassa nus dans les champs pour les conduire inhumer à Doroltzheim. Et comme les autres étaient enterrés avec honneur et avec beaucoup de larmes et de gémissements, ledit seigneur Hermann, ne pouvant être reconnu, fut jeté dans une certaine caverne, car on croyait que c'était un citoyen de Strasbourg. Mais les bourgeois cherchèrent ledit seigneur Hermann parmi tous leurs captifs et ne le trouvèrent point, car ils eussent été fort aises de l'avoir en captivité. Et comme ils ne le trouvèrent ni dans la cité ni au dehors, les bourgeois soupçonnèrent que quelqu'un le tenait caché pour le relâcher en secret; et ils rendirent l'ordonnance suivante qu'ils firent publier et proclamer : que quiconque le détiendrait et ne le présenterait point aux citoyens, celui-là serait avec toute sa famille expulsé de la cité, ses biens seraient mis à l'enchère sans nulle espérance de restitution, et que quiconque, au contraire, le livrerait, recevrait cent

marcs d'argent. Et comme on ne pouvait le trouver ni dedans ni dehors la ville, ceux de l'extérieur se souvinrent qu'un cadavre inconnu avait été jeté dans une caverne près de Doroltzheim; ils l'en tirèrent, et ainsi il fut reconnu par une certaine blessure qu'il avait à la cuisse que c'était le seigneur Hermann; alors il fut avec une très grande révérence et douleur honorablement enseveli dans l'hôpital de Doroltzheim devant le maître-autel.

Et pour que le lecteur ou l'auditeur ait entière confiance dans ce qui vient d'être rapporté et écrit, qu'il sache que ces faits ont été reproduits de la bouche même de ceux qui y assistèrent et les virent, et spécialement de la relation de Ellenhard le grand, qui depuis le jour de la bataille fut pendant vingt-deux ans procureur de la fabrique de Strasbourg, citoyen honnête et probe qui, le jour même du combat, avait été nommé gardien ou vulgairement *Wartmann*.

Mais la discorde ne pouvant cependant s'apaiser, bien qu'un grand nombre de personnes religieuses et dignes de confiance s'y fussent entremises, l'évêque retira la main-levée de l'interdit, de sorte que le service divin fut, comme auparavant, prohibé dans toute la cité de Strasbourg. Néanmoins les prisonniers furent placés dans le dortoir et le cloître de la plus grande église de la ville, et ils étaient gardés avec la plus grande diligence et vigilance. L'évêque, au contraire, n'eut plus dès lors aucune puissance, aucun moyen de résister, mais il resta presque seul à Dabichenstein (Dachstein); et quiconque des gens de l'extérieur put faire la paix avec les bourgeois, la fit. De sorte que toutes localités extérieures vinrent en ville pour acheter ou vendre ce qui leur était nécessaire.

Et cela ayant ainsi duré jusqu'à la moisson, les bourgeois sortirent en force contre Ehenheim supérieur (Obernai), qui n'était point alors fortifié d'une muraille comme aujourd'hui, et ils détruisirent complètement par le feu ce bourg. Ensuite

ils marchèrent sur Igmarsheim, Bischovesheim, Doroltzheim et autres villages de l'évêque, qu'ils dévastèrent également. Ils vinrent à Mollesheim qu'ils ne dévastèrent point, grâce à une certaine somme d'argent qu'ils reçurent des habitants. Ils passèrent à Dabichenstein (Dachstein) qu'ils détruisirent aussi, avec Arnolzheim, Kolbotzheim, Bütenheim, Sulze, Wolgangesheim, Holzheim et plusieurs autres villages; puis ils rentrèrent joyeusement en ville. Ensuite ils passèrent au delà du Rhin et assiégèrent Willesteten, ville bien fortifiée de pieux et de remparts, de laquelle, au moment de la guerre, ils avaient souffert plusieurs injures et dommages; et l'ayant prise par la force, ils emportèrent tout ce qu'il y avait dedans, et avec joie ils rentrèrent chez eux. Les choses ayant ainsi duré jusqu'à l'automne, tous les gens de l'extérieur firent la paix avec les bourgeois, de sorte que, selon la coutume ancienne, on amena en ville les vins, les blés et les autres denrées.

Cependant dans cet intervalle Richard d'Angleterre, roi des Romains. vint à Hagenowe (novembre), et travailla à rétablir la paix et la concorde entre l'évêque et les bourgeois. Et comme il avait appelé devant lui l'évêque et les bourgeois, qui vinrent avec soixante chevaux de prix, il leur parla de paix et de concorde entre eux, mais il ne put y parvenir, car l'évêque enflammé de colère lâcha quelques paroles, sans lesquelles tous les captifs lui eussent été rendus gratis; il dit en effet : « De ce qu'on ne peut rétablir la concorde je m'en soucie peu, parce que, avec la grâce de Dieu, j'aurai bientôt tous mes captifs. » Ce qu'ayant entendu, les bourgeois en prirent note, et saluant à peine leurs hôtes, ils retournèrent à Strasbourg le plus rapidement possible. Arrivés chez les prisonniers, ils examinèrent les liens de chacun, les cercles de fer et les chaînes qui les attachaient, et ils trouvèrent que tous leurs liens étaient coupés et rompus au moyen de limes habilement faites. Ils cherchèrent sous les lits

de chacun ces limes, cordes et autres instruments avec lesquels les prisonniers voulaient s'évader, et ainsi allant d'un lit à un autre lit et levant toute la paille jusqu'au fond, ils trouvèrent un grand nombre d'instruments, de limes et de cordes. Et comme ils vinrent au lit d'un certain prisonnier, du nom de Conrad de Schutura [1], voulant fouiller là comme ils avaient fait ailleurs, ce prisonnier fit semblant d'être malade à la mort, disant que si on le levait ou remuait de quelque façon que ce fût, la mort était certaine. Sans faire attention à ces paroles, on le leva de sa place, et sous lui on découvrit un grand trou par lequel chaque nuit les prisonniers descendaient dans le cellier qui est sous le dortoir, s'aidant d'un grand câble noué de plusieurs nœuds, lequel câble ils trouvèrent également là. Ils découvrirent aussi dans le cellier un grand trou creusé à travers le mur du côté du logis des frères. Et si l'évêque n'avait point tenu les propos susdits, cette même nuit tous les captifs seraient sortis et se seraient échappés. Ces choses étant achevées, les bourgeois mirent ledit Conrad dans la tour dite *Zu den undurstegen*, refirent le mur précité, bouchèrent les trous et veillèrent avec plus de soin sur les liens, les gardes et les sentinelles. Et quand les captifs virent qu'il n'y avait aucun espoir de rédemption, quiconque le put fit concorde et paix avec les bourgeois, se rachetant lui-même, promettant par serment d'assister les bourgeois contre l'évêque. De cette façon la plus grande partie fut rendue à sa primitive liberté.

La fête de la Nativité du Seigneur étant arrivée, avant l'Epiphanie [2], les bourgeois sortirent de la ville par une nuit très froide avec leurs prisonniers qu'ils mirent en liberté, savoir : le comte Sygebert de Werde, les seigneurs d'Andelahe, les trois de Landsberg et plusieurs autres; puis ils mar-

[1] Schulteren, pays de Bade.

[2] Avant le 6 janvier.

chèrent sur Bischoveswilre qu'ils brûlèrent complètement, et au matin ils rentrèrent chez eux.

La dissension ayant continué ainsi jusqu'à la quadragésime, au commencement du jeûne trépassa le seigneur-évêque Walther[1], et l'on racontait qu'il était mort de douleur et de tristesse excessives. Il fut inhumé à Doroltzheim près de la tombe de son frère, le seigneur Hermann susdit.

Après la mort de l'évêque, les chanoines travaillèrent auprès des bourgeois pour la concorde et la paix, qu'ils obtinrent à ces conditions : qu'ils se pardonneraient mutuellement les dommages causés de part et d'autre pendant la guerre. Et ainsi les chanoines rentrèrent en ville sans compensation aucune pour les dommages à eux faits en leurs demeures; et à la prière des bourgeois ils élurent[2] pour évêque le seigneur Henri de Geroltzecke *an den Wasichen*, chantre de l'Eglise de Strasbourg, qui était resté dans la cité contre la volonté de l'évêque, comme cela a été dit plus haut. Et ainsi fut rétablie la concorde, jusqu'à maintenant, entre les bourgeois et les chanoines.

Ce récit de ladite guerre a été écrit et terminé en l'an du seigneur MCCLXXXXI, dans la cinquième férie de Pâques (26 avril).

Ed. Tueffert.

[1] Il mourut le 14 février 1263.
[2] 11 mars 1263.

CHRONIQUE

du serrurier

DOMINIQUE SCHMUTZ

DE COLMAR

1714-1800 — (*Fin* *.)

1793. — Au mois d'août, les prisonniers de guerre de Mayence doivent être échangés ou rançonnés; de même des prisonniers de guerre de Spire et de Worms. Ils sont tous ramenés de l'intérieur, et passent à Colmar pour se rendre à Strasbourg. Mais il paraît que cet échange ne convient pas aux Allemands, car ces mêmes prisonniers repassent à Colmar pour être conduits dans l'intérieur de la France.

— La nouvelle autorité de Colmar donne un nouveau costume aux sergents de ville; ce costume est bleu foncé, garni de boutons en étain. Chaque sergent reçoit en outre un grand jonc avec pomme d'argent. Autrefois les sergents portaient un manteau dont une moitié rouge et l'autre moitié verte [1]; mais on ne les habillait pas comme on le fait maintenant. Les prévôts des pauvres (*Bettelvögte*) sont aussi habillés

* Voir les livraisons Janvier-Février-Mars 1874, pages 124 à 141; Avril-Mai-Juin, pages 241 à 288, et Juillet-Août-Septembre, pages 389 à 421.

[1] A Colmar, comme en beaucoup d'autres endroits, les sergents étaient habillés aux couleurs de la ville.

en bleu foncé, avec collets rouges. Auparavant lesdits prévôts portaient aussi un costume moitié rouge et vert.

— Les membres des corporations commencent à vendre leurs tribus. Les vignes et les prés sont aussi vendus. Le papier-monnaie que l'on en retire est partagé entre les membres de la corporation.

— Au mois d'août on permet à tous les prêtres catholiques de se marier comme les pasteurs luthériens et autres personnes. Si un prêtre se marie dans une commune, et si, pour ce motif, la commune ne veut pas le garder, le prêtre peut se retirer avec sa femme dans une autre commune sans que l'évêque y puisse mettre empêchement, et la commune où il était auparavant devra lui fournir ses moyens d'existence.

— Au mois d'août tous les bourgeois de Colmar, avec une compagnie de grenadiers, sont obligés de se rendre à Neuf-Brisach pour garder la forteresse, parce que les troupes régulières qui s'y trouvent sont obligées de se rendre à l'armée près de Wissembourg. La compagnie de grenadiers partie pour Neuf-Brisach est remplacée cinq jours après par une autre compagnie, mais les bourgeois restent à Neuf-Brisach jusqu'au mois d'octobre. Ceux-ci sont relevés par les jeunes hommes célibataires de la première classe (18 à 25 ans) qui sont revenus de l'armée

— Au mois d'août, un marchand de Colmar, nommée Claude Schwartz, achète la cour appelée *Zehnhof*, qui appartient à l'abbaye de Munster.[1] C'est une immense propriété avec deux grandes maisons d'habitation, deux vastes granges, des remises, des écuries, trois pressoirs et deux grandes caves. Elle touche, par devant, à la place de la Cathédrale et

[1] Ancienne maison Trentlé, entre les mains de qui elle avait passé après Schwartz, puis en celles du président Dumoulin, gendre de Trentlé, et enfin entre celles de M. Ch. Stephan. Cette cour fut soumissionnée le 4 novembre 1791 par Jean-Claude Schwartz; elle lui fut adjugée pour 21,000 livres, prix de l'estimation.

au sud à la nouvelle rue du Fromage. Ce même Claude Schwartz achète d'ailleurs encore beaucoup d'autres biens ecclésiastiques. Il se trouve à merveille sous le régime de la nouvelle Constitution.

— Le cafetier Michel Leib achète la grande maison située sur la place de la Cathédrale, qui était autrefois la prévôté.[1] Cette maison appartient au chapitre de Saint-Martin, et servait d'habitation au prévôt dudit chapitre. Ce Michel Leib est originaire de la Souabe. Il était chez la veuve Lagall marqueur de billard. Aujourd'hui il est un homme riche à beaucoup de mille livres. Il achète la prévôté de l'évêque actuel, qui l'habitait. Ce Souabe se trouve également à merveille sous le régime nouveau.

— Le 6 septembre, une rébellion, qui aurait pu causer de grands malheurs, éclate à Guebwiller et les environs.[2] Voici comment la chose s'est passée :

[1] Aujourd'hui maison Berdot. Cet hôtel, « occupé en son vivant, par M. Chauffour, prévôt du chapitre de Saint-Martin, situé à Colmar, sur la grande place, aboutissant d'un côté vers le levant, sur la rue des Tourneurs et partie sur la grande place, vers l'occident sur la cour de la ci-devant abbaye de Munster, d'un côté sur la rue des Marchands, et de l'autre sur la place de la collégiale, estimé 21,000 fr. » fut soumissionné par Herr, qui probablement, comme d'ailleurs cela se fit sur une grande échelle pour beaucoup d'autres domaines, céda audit Leib le bénéfice de sa soumission. Ce procédé fut pour beaucoup de citoyens de Colmar et du département une industrie fort lucrative. Il fallait verser en espèces le quart de l'estimation, pour être reçu soumissionnaire. On comprend dès lors l'économie de l'opération.

[2] La vallée de Guebwiller était approvisionnée de blé par la halle de cette ville, où les cultivateurs des communes voisines amenaient leurs récoltes. La dépréciation du papier-monnaie empêchait les cultivateurs de chercher à vendre leurs récoltes sur les marchés, où l'assignat avait cours forcé ; aussi les marchés furent déserts et la disette devint extrême. Pour essayer de remédier au mal, le Directoire avait fixé un minimum de céréales que chaque commune devait livrer aux halles les jours de marché. Gundolsheim avait refusé ouvertement de se soumettre, malgré plusieurs injonctions qui avaient suivi les deux marchés précédents qui se tenaient à Guebwiller. C'est pour exécuter par la force la levée des

Les habitants de la vallée de Luttenbach, de Rimbach et Rimbach-Zell se rassemblent en foule sous la conduite du curé Degerfeld et du maire de Guebwiller, pour tomber sur les communes de Rædersheim et de Gundolsheim, parce qu'elles ne voulaient pas leur livrer, à eux ou au curé, du froment contre de l'argent. Dès qu'une partie des attaqués s'aperçut que l'on voulait enlever le blé par la violence, elle se mit en mesure de résister. Cela occasionna un si grand tumulte que Dernois, commissaire de guerre à Ensisheim, se rendit en toute hâte à Neuf-Brisach, et en revint avec un bataillon de garde nationale et deux canons. Il attaque les rebelles et les disperse. Cinq hommes sont tués sur place et beaucoup d'autres sont blessés. Parmi ceux-ci se trouve le maire de Guebwiller, qui est atteint mortellement; il est pris, mais aussitôt relâché, parce que le parti à la tête duquel il a marché n'a point d'armes, et n'est pas en mesure de se défendre avec vigueur.

— Le 10, 11 et 12 septembre, on sonne le tocsin dans toute l'Alsace; cela dure pendant trois jours et trois nuits. Tous les hommes mariés, quels qu'ils soient, doivent quitter leurs femmes et leurs enfants, et les célibataires, de 16 à 45 ans, doivent aussi partir. Le lieu de rassemblement est Kembs, où l'on doit se joindre à une armée de troupes régulières de 30,000 hommes. afin d'envahir le pays allemand; mais cela réussit mal, car les paysans de la montagne (*Thalbauern*) et autres qui n'ont pas de fusils, et qui doivent entrer en campagne sans être armés, sont obligés de prendre toute sorte d'instruments, tels que haches, tridents, faux, piques, faucilles et gourdins.

Les pontons sont conduits à Kembs. On ne voit personne sur la rive allemande; mais trois bateaux sont à peine sur

livraisons qui n'avaient pas eu lieu, que les habitants de la vallée, avec le maire de Guebwiller, se présentèrent à Gundolsheim Le curé dont il est question se nommait Daigrefeuille.

le Rhin, que l'ennemi tire des coups de canon et tue cinq hommes. Cependant quatre compagnies de grenadiers d'un régiment de ligne montent sur deux pontons et arrivent sur l'autre rive; mais comme elles se disposaient à marcher en avant, l'ennemi fait un feu si vigoureux que les deux pontons sont coulés. De ceux qui ont passé le Rhin très peu reviennent. Le 22 septembre nos bourgeois reviennent de Kembs; ils ont été absents pendant six jours entiers. Il a fallu leur envoyer des vivres et du vin.

— Le 15 septembre, deux paysans de la vallée de Munster, derrière Wintzenheim, égorgent un procureur à coups de faux. Ils sont arrêtés et amenés dans la prison de Colmar. Mais ils ont été remis en liberté, parce qu'ils prouvent que le procureur avait d'abord tiré sur eux.

— Le 15 septembre, les Français de Normandie tirent à boulets rouges sur Vieux-Brisach. La ville brûle pendant trois jours; elle est presqu'entièrement réduite en cendres. Quelques rues de la partie inférieure sont épargnées.

— Le 17 septembre, les bourgeois âgés de plus de 60 ans, et qui pour cette raison se croyaient affranchis de tout service, sont obligés de monter la garde. Quoique âgé de 76 ans et 3 mois, je suis contraint de faire mon service comme les autres. Il y a plus de trente ans que je n'ai plus monté de garde, par la raison que j'ai été *Obmann* pendant plus de vingt-huit ans. Mais il n'y a plus de jeunes hommes; tous ont rejoint l'armée.

— Le 3 octobre, les jeunes bourgeois et les célibataires ayant dépassé l'âge de 25 ans, c'est-à-dire la deuxième classe, rentrent dans leurs foyers. La première classe, c'est-à-dire les hommes de 16 à 24 ans, sont retenus sous les drapeaux. Mais ils désertent en beaucoup d'endroits.

— Le 5 octobre, au temps de la vendange, l'ordre est donné, en vertu d'un décret de la Convention, d'enlever les cloches de toutes les villes, de tous les bourgs et villages de

France, et de ne conserver qu'une seule cloche dans chaque localité. A Colmar, on commence, le 5 octobre, à les descendre des tours. Des sept cloches de la cathédrale six sont enlevées; l'une d'elles, celle de Saint-Martin, qui, à cause de sa grandeur, ne peut être descendue, est brisée en morceaux dans le clocher. Dans les autres églises on en prend une au collége, trois aux Augustins, une aux Capucins, deux aux Dominicains, trois à Saint-Jean et trois à l'église luthérienne.

Pendant quatorze jours on amène à Colmar les cloches de la Haute-Alsace; de Colmar on les conduit à la fonderie de canons de Strasbourg[1]; mais toutes ne sont pas livrées à cause des affaires de la guerre.

— Le 18 octobre, beaucoup d'ecclésiastiques, la plupart des curés, qui ont rétracté leur serment, et d'autres personnes de Strasbourg, sont amenés ici comme prisonniers et dirigés sur Besançon. On dit que ce sont des aristocrates. Il est défendu, sous peine de mort, de donner asile à aucun ecclésiastique non assermenté, fût-il le fils de la maison.

— Le 19 octobre, la plus grande partie des chefs des familles les plus considérées de Colmar sont enfermés au collége, notamment ceux dont les fils ont passé à l'Etranger et qui ont été déclarés *émigrés*, comme on les désigne maintenant. Voici l'indication de ceux qui ont passé le Rhin : Antoine, fils de l'avocat; Bergeret, officier déserteur; Baudoin, commissaire; Bergeret, abbé; Biechi, premier huissier; Boisgautier, officier au régiment d'Alsace; Boug d'Orschwiller, conseiller; Boug, abbé, fils du premier président; Bourste,

[1] Du mois d'octobre 1791 au 24 novembre 1792, le département avait envoyé 78 cloches, pesant ensemble 22,183 quintaux. Le 11 novembre 1793, les commissaires chargés de la conversion des cloches en canons, pressent le Directoire d'envoyer au « citoyen Dartein », commissaire général de la fonderie de Strasbourg, toutes les cloches qui, aux termes de la loi, doivent être livrées. A la fin de l'année, l'arrondissement de Colmar en avait expédié 252, celui d'Altkirch 36, et celui de Belfort un nombre indéterminé.

conseiller; Brückert fils, étudiant; Cambefort fils; Coudre, fils du procureur; Custre, abbé, fils de l'aubergiste au *Canon d'or;* Custre, déserteur, fils du précédent; Delort, curé d'Orbey; Delort, prélat de Pairis; Delort, officier au régiment d'Alsace; Deroque, commandant de Neuf-Brisach; Deroque, conseiller; Dietrich, fils du meunier; Disberger fils. écrivain; Dubois fils; Fauwelet fils; Fone, domestique; Gérard, conseiller; Granier père et fils; Guillier, officier au régiment de Nassau; Haffner, fils du menuisier; Haffner, officier; Haffner. fils de l'officier; Henri, fils de l'officier; Hirtz; Hurth, soldat déserteur; Hurth; Hurth; Keller, fils du cordonnier; Kiener, marchand; Klinglin, vicaire général de l'évêché de Bâle; Kœnig, secrétaire interprète; Krauss, fils du conseiller; Kurtz, soldat; Labadie, fils du perruquier; Lacontrie fils; Lacontrie fils; Lasablière fils, officier; Loyson fils, avocat; Loyson fils, avocat; Malésie, officier de la milice; Marchand, abbé; Maurer, fils du boucher, hussard déserteur; Maurer, fils du boucher, hussard déserteur du 5e régiment; Melsheim fils, lieutenant au 2e de hussards; Münck, fils du conseiller; Moll, fils du juge; Moll, fils du juge; Muller, fils du préteur; Ostermeyer, curé; Ostermeyer, écrivain; Ostermeyer, écrivain; Ostermeyer, étudiant; Ostermeyer, étudiant; Poujol, chanoine de Saint-Martin; Payen, père; Payen fils; Reech, curé de Colmar; Leclerc fils; Reichstetter, abbé; Richard, procureur; Richard fils; Salomon, capitaine de hussards; Senter fils, praticien; Schiller, avocat; Souriseau fils; Spitz, ils sont quatre, tous étudiants; Spon, premier président du Conseil souverain; Schwartz fils, procureur; Dannreuter; Tavernier, fils cadet; Thiebaut, fiscal à Horbourg; Truchsess, commandeur de Malte; Truchsess, la seigneurie; deux fils Truchsess; Tondre, domestique; Iber, maître d'hôtel; Walcour; Willard, étudiant; Zaigelius, conseiller.

Cette liste contient les noms de ceux qui sont sortis de la ville de Colmar. J'oublie les noms de plusieurs autres qui

ont aussi passé le Rhin. Un beaucoup plus grand nombre que les précédents déménage de Colmar pour se rendre, avec ou sans passeports, dans d'autres villes ou communes du département du Haut-Rhin.

— Le 19 octobre, beaucoup de gens déclarés suspects, la plupart des messieurs, sont enfermés au collége jusqu'à nouvel ordre. Il s'y trouve des familles entières, surtout les parents de ceux qui ont passé le Rhin depuis 1790.

— Le 19 octobre arrivent à Colmar, venant de l'armée, par Strasbourg, plusieurs voitures chargées de tentes, pelles et pioches, dix grands canons et beaucoup d'autres bagages. Tout ce matériel de guerre est remisé dans l'église des Dominicains. Les canons sont dirigés vers Besançon.

— A la vendange, la municipalité taxe le prix du vin nouveau, ainsi que du vin vieux. Il est permis aux bourgeois de débiter leurs vins au pot, mais au prix de la taxe.[1] Les assignats et l'argent sonnant ont la même valeur. Plaît-il à quelqu'un d'acheter du vin, il s'adresse à la municipalité, qui en fait livrer à cet acheteur autant qu'il en a besoin. Il peut même désigner la qualité qui lui convient. Toutes les caves sont ouvertes à la municipalité; les propriétaires sont forcés de laisser exécuter ses ordres.

— Au mois d'octobre beaucoup de personnes de Rouffach et autres localités sont enfermées à Colmar dans le Collége. Parmi il y a beaucoup de religieuses de Rouffach. On dit que l'emprisonnement est provisoire jusqu'à nouvel ordre. Une partie de ce monde est retenue au corps-de-garde.

— Il y a à Colmar une disette extraordinaire de blé, par la raison que, depuis le mois de juillet jusqu'en octobre, les paysans n'ont pas amené un sac à la halle. Le motif de cette

[1] Allusion évidente au maximum et à une mesure du Directoire du 2 brumaire an II, qui règle le prix de chaque ration de vin et de viande fournie aux convois militaires.

abstention est dans une certaine taxe fixée par l'administration du département; cette taxe est de 42 livres le sac en papier-monnaie. Les paysans résistent et demandent de 80 à 92 livres pour le sac, et même à ce prix ils ne livrent pas volontiers leurs blés contre des assignats. On achète le sac au prix de 24 à 30 livres en numéraire. La disette grandit encore à cause du décret qui défend, sous peine d'une sévère punition, d'avoir deux prix et de déprécier les assignats. Ils sont considérés par ce décret comme ayant une valeur égale à celle du numéraire, ce qui est cause que la disette va toujours en grandissant. Il ne faudrait pas agioter avec la nouvelle monnaie, et ne donner, en échange de 100 livres en assignats, que 25 livres, un peu plus ou un peu moins, en espèces sonnantes.

Le prix des marchandises est tenu si haut qu'il n'est presque plus possible d'acheter le plus nécessaire depuis qu'une taxe est venue frapper tout le monde et toutes choses. Mais les marchands la repoussent, et préfèrent ne rien vendre que de livrer à ce prix et moyennant des assignats. Quand la chose devient notoire, on prend aux marchands ce qu'ils ne veulent pas céder, et on le donne à ceux qui le demandent au prix de la taxe. L'autorité ne se borne pas à prendre les marchandises; elle punit encore d'une forte amende les marchands qui s'opposent à l'exécution du décret.

— En vertu d'un nouveau décret ou du décret précédent, le district de Colmar fait opérer le recensement des céréales dans toutes les communes de la circonscription. En conséquence de cette mesure, les propriétaires sont tenus, sous peine de forte amende, d'amener aux marchés hebdomadaires les blés qui sont déclarés ne pas être nécessaires à leurs besoins. Une partie de ces blés est livrée aux localités où l'on n'en récolte pas, l'autre est attribuée aux boulangers, qui doivent, dans chaque canton, fournir le pain au prix de 10 sous la miche. A Colmar il y a quatre cantons : le pre-

mier est celui du collége, le second celui des Dominicains, le troisième celui de la tribu des tisserands et le quatrème celui de l'hôtel-de-ville. Les boulangers sont tenus de fournir le pain dans ces quatre cantons aux habitants qui sont munis d'une carte de la municipalité; les bourgeois qui ont du blé ou de la farine à domicile ne reçoivent point de carte. Mais la plupart du blé est livré au magasin de la ville.

— En automne, la municipalité nomme huit bangards. Auparavant cette charge était remplie, à tour de rôle, par des membres de la tribu des vignerons et de la tribu des laboureurs. La municipalité change cet usage en nommant huit bangards d'après une autre règle. Voici les noms des nouveaux bangards :

M. Stadel, membre de la municipalité et avocat au Conseil; M. Cambefort, avocat; M. Besson, avocat; M. Simon, procureur au Conseil; M. Baccara, simple bourgeois; M. Moll, juge au tribunal allemand; M. Ostermeyer, procureur au tribunal allemand.

C'est en vérité une étonnante innovation.

— Dans ce temps de guerre, les bourgeois de Colmar et de beaucoup d'endroits sont surchargés par le passage et le logement des troupes. Pour surcroît de malheur, il n'est presque point tombé de pluie pendant tout l'été; tout est desséché, il y a pénurie de légumes et nous avons deux armées dans le pays, l'une près de Landau, l'autre près de Huningue; de plus, tout le cours du Rhin est occupé à cause de la présence de l'ennemi. Toutes les denrées atteignent un prix inouï; une livre de viande coûte 30 sous en papier-monnaie et une miche de pain 40 sous.

— Le 3 novembre, beaucoup de personnes de Schlestadt passent à Colmar, et sont conduites, comme prisonniers, vers Belfort ou Besançon.

— Le 19 novembre, tous les objets d'or et d'argent qui existent dans la cathédrale sont enlevés, tels, par exemple,

que le magnifique ostensoir, les calices en argent, les encensoirs, les burettes, les saints en argent, et l'arche de Noé que l'on porte dans les processions; on prend même les galons d'or et d'argent des vêtements d'église. On livre toutes ces choses précieuses, et de tous les points du pays on les envoie à Paris.[1]

— Au mois de novembre, on ordonne de faire disparaître toutes les images de la Vierge visibles aux façades des maisons ou ailleurs; cet ordre s'applique aux autres images des saints. A la place des images, chaque bourgeois est tenu de suspendre à sa maison un tableau aux armes de la République, à savoir : un faisceau surmonté d'un bonnet rouge encadré d'une couronne verte, et sur lequel tableau est écrit : *Vivre libre ou mourir.*

— Le 4 décembre, on exécute à Colmar deux hommes du Sundgau, qui doivent avoir entretenu des relations avec des prêtres émigrés.

— Le 5 décembre, beaucoup de personnes enfermées au Collége sont transférées à Langres. Ce sont des personnes de bonnes familles de Colmar. Il se trouve parmi elles un pasteur évangélique de Riquewihr[2]; il faut douze voitures et cinq carrosses pour les emmener tous.

— Du 6 novembre au 6 décembre, tout est bouleversé dans la cathédrale : le maître-autel et les quatre beaux autels latéraux sont démolis et brisés en petits morceaux. Les

[1] L'envoi auquel Schmutz fait allusion, brumaire an II (novembre 1793), consistait en douze caisses renfermant 5 onces d'or massif, 14 marcs 3/4 d'argent massif, beaucoup d'argenterie et beaucoup de galons et de broderies en or. L'envoi pesait 7,602 marcs 3/4, une once et un gros et demi.

[2] Le sieur Titot, super-intendant de Riquewihr, grand-père de M. Frédéric Titot, ancien préfet de la Haute-Vienne sous la République de 1848, le dernier président français du tribunal de commerce de Colmar, et un des derniers députés du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, aujourd'hui réfugié à Paris.

chaises, les bancs sont enlevés, ainsi que la grille du chœur que j'ai faite et posée il y a quarante ans. La belle chaire, avec des sculptures qui ont coûté 1,000 livres, est aussi brisée en morceaux; de même les grands fonts baptismaux en pierre, les quatre bénitiers et les quatre troncs. Les portes de Marbach et des Augustins, déposées dans la cathédrale avec beaucoup d'autres objets, sont déménagées avec dérision et transportées sur la place des Dominicains, où elles sont entassées contre l'église et exposées aux sarcasmes des méchants. Les chrétiens pieux gémissent en silence.

— Le 6 décembre, alors que la cathédrale est entièrement saccagée, on commence à élever dans le chœur un échafaudage qui atteint à la hauteur des grandes fenêtres, et qui doit représenter une montagne. La construction s'amincit par le haut; elle est tapissée de vert, et l'on place un sapin au sommet. Lorsque la montagne est achevée, on place au-dessus de la grande porte de l'église un grand écriteau sur lequel on lit dans les deux langues : *Temple de la raison*. Ce temple n'est ouvert que tous les dix jours ou le dimanche du nouveau calendrier.

Les statues en pierre, représentant les douze apôtres autour du chœur, sont enlevées et brisées.

— Le 6 décembre, jour de Saint-Nicolas, une grande fête a lieu à Colmar. Le cortége ressemble à une procession et parcourt toute la ville. La garde nationale à pied et à cheval forme la majeure partie de cette procession, avec 500 jeunes femmes des deux religions. Elles sont vêtues de blanc, elles ont la chevelure flottante, une couronne verte sur la tête et un bouquet à la main. Mais je prie le lecteur de ne pas me faire jurer qu'elles sont toutes de pures jeunes filles, comme on les désigne. Après ces jeunes filles viennent le Département, le District et la Municipalité. Lorsque le cortége est arrivé dans l'église, on dit une oraison en français et en allemand. Pendant la cérémonie, des flammes s'élèvent d'un

vase en fer placé au sommet de la montagne. La foule est si grande que l'église peut à peine contenir les premiers arrivants; les autres n'y trouvent plus de place !

— Les 13, 14 et 16 décembre, on fait disparaître à Colmar et dans toute l'Alsace les croix établies sur le bord des chemins et aux portes de la ville. Tout ce qui ressemble à une croix est interdit. La belle croix taillée dans une seule grande pierre, placée sur le cimetière, est aussi enlevée. Ce chef-d'œuvre a été fait à Colmar en 1366, et il était sur la place de l'église, près du corps-de-garde, avec les deux statues de la mère de Dieu et de saint Jean.[1] Le cimetière était alors autour de l'église; en 1507 il a été abandonné, et l'on en a établi un nouveau hors la porte de Schlestadt. La croix qui existait sur le cimetière en ville depuis 159 ans (141), a été transportée sur le nouveau cimetière, où elle est aujourd'hui depuis 286 ans[2]; elle est plantée la face vers la montagne, le dos vers le Rhin. Elle est à douze pas de distance de la fin du cimetière catholique, parce que dans ce temps il n'y avait qu'une religion[3] et qu'un seul cimetière. Mais comme aujourd'hui on abat toutes les croix qui existent dans les églises et ailleurs, celle du cimetière subit aussi le même sort. Le 16 décembre 1793, elle est enlevée et placée dans

[1] Il s'agit indubitablement du Christ qui se trouve au cimetière, de nos jours, encadré dans une niche récente, à prétentions gothiques, et qui, au chevet du champ de la mort, rappelle l'ornementation de mauvais goût d'un brevet de première communion. Cette sculpture est en réalité fort belle et fort estimée, mais Schmutz lui assigne une antiquité qu'elle n'a pas : le pied de la croix porte la date de 1507, et le bloc de saint Jean celle de 1513.

[2] Le cimetière Sainte-Anne, aujourd'hui place du quartier de cavalerie.

[3] Dès l'introduction de la Réforme, le cimetière Sainte-Anne devint commun aux deux cultes. Lorsqu'il fut supprimé, on y trouva les pierres tombales d'hommes qui avaient joué un rôle dans l'histoire de la Réforme à Colmar, entr'autres des Rœttlin, des Sandherr, Schneider, Lung, Goll, Pfeffel, Lichtenberger et autres.

une chapelle de la cathédrale avec beaucoup d'autres choses, car on ne sait plus à quelle religion nous appartenons.

— Au mois de décembre tout disparaît à Colmar. Tous les ecclésiastiques, qu'ils aient ou non prêté serment, y compris l'évêque, sont destitués. Il est défendu de placer une croix sur une tombe quelconque, de quelque religion que soit le défunt. Les grands convois sont défendus aux enterrements. S'il survient un décès dans la ville haute, le mort est porté par six hommes et enterré au cimetière hors la porte de Rouffach sans cérémonie et les porteurs sans manteaux, que le défunt soit de haute ou de basse condition, et à quelque religion qu'il appartienne. Au cimetière les morts sont enterrés par rangée et sans distinction de rang, de naissance; tous prennent place dans la rangée, qu'ils soient seigneurs, paysans, domestiques, bourgeois, soldats ou hospitaliers, et quand la rangée est pleine, on en commence une autre. Un poteau sur lequel est écrit : *Liberté, égalité*, désigne chaque tombe.

— Le 11 décembre on exécute à Colmar un ecclésiastique de Guebwiller, qui n'a pas voulu prêter le serment national. Il est âgé de 60 et quelques années; il est demeuré au pays, bien qu'il lui soit défendu, sous peine de mort, d'y rester.

— Le 19 décembre on vend le grand hôtel avec les deux belles maisons, qui appartiennent à M. le baron de Klinglin. L'acquéreur est un marchand luthérien du nom de Benjamin Herr.

— Le 25 décembre on fait annoncer par les tambours de la ville qu'il est permis aux bourgeois de tenir leurs offices divins dans l'église du Collége.

D'après cet avis, les luthériens disposent de l'église de 8 à 9 heures du matin et de 2 à 3 heures du soir, et les catholiques de 9 à 11 heures du matin et de 3 à 4 heures du soir. Mais quand les premiers arrivent vers l'église, ils la trouvent fermée. Ils attendent jusqu'à ce qu'un membre de

la municipalité se présente et leur annonce qu'aucun ecclésiastique ne viendra, et qu'ils peuvent s'en retourner de suite chez eux. On fait alors immédiatement publier que le service divin a été de nouveau interdit. Ainsi, tout est de nouveau aboli à Colmar.

— On voit, dans cette année, apparaître le nouveau calendrier républicain, mais il n'y règne pas encore une grande clarté. On a supprimé les dimanches et les jours de fête, tels que Pâques, Pentecôte et Noël. Le carême est aussi aboli. On mange de la viande tous les jours, et tous les dix jours il y a un jour férié; la semaine a dix jours et le mois trente. Les jours de la semaine s'appellent ainsi : primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octodi, nonodi et décadi le dixième, qui est le dimanche. L'année commence le 22 septembre de l'ancien calendrier. La division des mois est la suivante : *Premier quartier :* vendémiaire, brumaire et frimaire; *Deuxième quartier :* nivose, pluviose et ventose; *Troisième quartier :* germinal, floréal, et prairial; *Quatrième et dernier quartier :* messidor, thermidor et fructidor.

Ces noms des mois se traduisent comme il suit en langue allemande : *Erstes Quartal :* Herbstmonat, Nebelmonat, Frostmonat; *Zweites Quartal :* Schneemonat, Regenmonat und Windmonat; *Drittes Quartal :* Keimmonat, Blüthenmonat und Wiesenmonat; *Viertes Quartal :* Erndtemonat, Hitzmonat und Obstmonat. — Après cette nouvelle computation du temps, il reste cinq jours qui sont comptés en sus, mais au sujet desquels je n'ai pas encore une idée claire. Le temps me la donnera.

1794. — Le 1er janvier on exécute à Colmar un homme de Pfaffenheim. Il était autrefois maire de son village natal. J'ignore pourquoi il a été destitué. Cependant on dit qu'il a fait feu sur quelqu'un.

— Au commencement dn mois de janvier on fait défense à tous les pâtissiers et maîtres d'hôtel d'employer la farine

et de cuire des pâtés, des tourtes, des gâteaux ou autres friandises. Il est défendu aux meuniers, sous peine d'une forte amende, de faire des farines de première et de deuxième qualité (*Simmel oder Boll*) avec les blés qui passent sous leurs meules. Tout doit être converti en farine pour le pain ordinaire. On doit se borner à égruger le blé, et ne retirer que quatre livres de son par sac. Dans ces temps difficiles, la vie a un aspect bien triste à Colmar. Les bourgeois n'ont que du pain de munition qu'on leur distribue comme à tout le monde. J'ai vu moi-même, un jour de marché, qu'une commune n'a reçu qu'un seul sac de blé, autour duquel plus de trente personnes se trouvaient pour se le partager; ce qui revient à dire que le sac est divisé en douze lots, et que chacun en obtient un demi-boisseau. Beaucoup de communes se trouvent souvent sans pain; tout le blé a été envoyé aux armées.[1] A Colmar on ne peut rien acheter ni contre des assignats ni contre de l'argent sonnant : ni blé, ni viande, ni autre chose pour se nourrir. Chez les marchands le savon, le sucre, le café, l'huile et le poivre manquent. Tout s'épuise, jusqu'aux objets en fer-blanc et en cuivre.

— Le 11 janvier on publie dans toute la ville un décret portant que les jeunes gens de la première classe, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 16 à 25 ans, doivent être incorporés dans la troupe régulière. Ceux qui ne seront pas présents au temps fixé et se déroberont au décret qui les concerne, seront déclarés absents comme émigrés; les biens

[1] Cela est exact. Si nous pouvions indiquer ici les réquisitions renouvelées qui avaient, à diverses reprises, été imposées au département pour la subsistance des armées et l'approvisionnement des places de guerre, on aurait une idée tant soit peu exacte de l'état d'épuisement dans lequel le pays devait se trouver. Le 19 nivôse, un arrêté de la Commission des subsistances était obligé d'étendre ses réquisitions aux districts de Poligny, d'Arbois et de Dôle, et déléguait à cet effet Georges Dollfus, président du comité de Lutterbach.

qu'ils possèdent ou posséderont à titre héréditaire seront confisqués et vendus.

— Le 12 janvier, trois prisonniers, parmi lesquels M. le commissaire Dernois, doivent être conduits de Rouffach, par la gendarmerie, dans la prison de Colmar. Dernois, qui, comme commissaire du département, a été mêlé à l'affaire de Gundolsheim et peut-être encore dans d'autres difficultés, a été arrêté à Rouffach. Les trois prisonniers sont remis aux gendarmes. Lorsqu'ils arrivent sur la côte de Hatstatt, Dernois, qui était resté à une certaine distance en arrière avec un des gendarmes, feint une fatigue qui ne lui permet pas de continuer, et il prie le gendarme de vouloir bien lui permettre de s'asseoir sur sa monture, afin de pouvoir rejoindre ceux qui étaient en avant. Le gendarme le lui permet, et l'on se remet tranquillement en route; mais tout à coup Dernois donne de l'éperon au cheval, qui galope à toute bride dans la direction d'Herrlisheim. Le gendarme s'élance à sa suite, le rappelle, mais en vain : Dernois s'est envolé. Le cheval a été retrouvé dans la forêt d'Ensisheim attaché à un arbre. Mais l'imprudent gendarme est mis en prison à Colmar et destitué.

— Le 29 janvier, le ci-devant intendant du couvent de Sainte-Catherine, Xavier Meyer, meurt, ainsi que sa femme, tous les deux dans la force de l'âge. Ils délaissent onze enfants. La mortalité est très grande dans ce moment.

— Le 30 janvier, tous les bateliers de Colmar sont mandés à Strasbourg. On dit que nos troupes doivent passer le Rhin près de Strasbourg, et que les bateliers doivent garder les pontons.

— Au mois de janvier, on délivre aux bourgeois de Colmar, qui n'ont plus de blé ni de farine, des cartes leur conférant la facultè de participer à une distribution de pain, proportionnée à l'importance du ménage. La quotité est fixée à une demi-miche par jour et par personne. Chacun des

quatre cantons est chargé de faire la distribution à ses habitants. La ville fournit le blé aux meuniers et ceux-ci la farine aux boulangers. Aucun boulanger ne peut, faute de provision, fabriquer du pain pour son compte. On délivre également des cartes pour recevoir des chandelles et du beurre, mais comme on n'amène presque plus rien en ville, le tour des bénéficiaires n'arrive pas souvent.

— Un général de garde nationale meurt à Colmar. On l'enterre avec pompe. Tous les soldats qui sont en garnison ici assistent à son convoi, de même que les cavaliers de la garde nationale de Colmar. Le trompette de ceux-ci, un bourgeois nommé Adam, perd la vie dans cette occasion. En tournant le coin d'une rue, son cheval se cabre, précipite le cavalier sur le sol, et lui marche si violemment sur la poitrine, qu'il meurt instantanément. Cet homme était passablement pris de vin; il est Allemand, originaire de la Franconie et de la religion catholique; mais comme on ne l'a jamais vu dans une église quelconque, on ne sait pas à quel culte il appartient. On lui applique la sentence: « Telle vie, telle mort. »

— Le 18 février, les bourgeois qui ont des jardins au dessus et à main gauche du champ de tir, sont obligés de les céder. La maison de tir est démolie et le terrain est nivelé; puis on le convertit en une place de parade pour exercer les jeunes gens du district de Colmar.[1] On plante des peupliers de ce

[1] Sur la proposition du bureau des travaux publics du Directoire, le Conseil général avait délibéré le 13 juillet 1793, qu'il serait formé incessamment une place dont la principale destination serait pour les exercices militaires, les fêtes nationales et les rassemblements civiques; qu'on emploierait à la création de cette place, qui portera le nom de *Champ de Mars*, la promenade connue sous le nom de *Vanolles*, susceptible d'être agrandie de tous les côtés, et que le bureau demeure chargé de l'exécution. Le plan de la plantation telle qu'elle existe aujourd'hui, et qui ne fut faite que sous le premier préfet de l'Empire, est dû à M. Rossbach, dessinateur audit bureau, et décédé il y a quelque vingt ans, comme conducteur en retraite des ponts et chaussées.

côté-ci de la place et le long de la route En échange de leurs jardins on donne aux propriétaires d'autres terrains situés derrière l'hôtel au *Soleil* et l'auberge au *Bœuf rouge*. Ils éprouvent néanmoins du dommage à cet échange.

— Le 18 février, qui est le décadi, dans le temple de la Raison, autrefois la cathédrale, on procède au mariage de trois jeunes couples suivant la nouvelle forme légale.[1] Les jeunes hommes sont coiffés du bonnet rouge et les jeunes femmes portent sur leurs cheveux une couronne de laurier. Un membre de la municipalité remplace le prêtre; il n'y en a d'ailleurs plus un seul dans toute l'Alsace. Au cortége de noces se trouvent, avec le membre de la municipalité, des soldats boiteux et blessés sortant de l'hôpital, afin de faire comprendre qu'ils ont combattu pour défendre la patrie et la liberté. Après la cérémonie on fait à ces soldats une distribution au nom de la ville.

— Les habitants du vignoble aux environs de Colmar ne trouvent plus à s'approvisionner de blé au marché, parce que les paysans n'y amènent pas à cause des assignats. Dans la nuit, ils envahissent les villages du *Ried* et de la *Hart* pour s'en procurer, à raison de un ou deux boisseaux, chez chaque laboureur qu'ils visitent. Ils réunissent ainsi de quoi charger plusieurs voitures, qu'ils ramènent dans leurs villages les armes à la main.[2] A Colmar pas un bourgeois, pas

[1] Sur l'initiative de la Société populaire de Colmar. l'administration du département prit, le 21 janvier, anniversaire de la mort du roi, un arrêté qui fixait au 30 pluviôse suivant, l'union de quatre jeunes filles et de quatre jeunes garçons. choisis de préférence parmi les orphelins délaissés ou les *enfants de la Patrie* (enfants trouvés), et qu'une somme de 4,800 francs, prise sur le fonds de secours mis à la disposition du département, serait employée à doter ces jeunes couples.

[2] Les expéditions nocturnes des habitants de la montagne dans les villages de la plaine etaient fréquentes, paraît-il, car à la date du 21 janvier, le ministre de l'intérieur écrivait à l'administration du département pour l'inviter à prendre des mesures pour faire approvisionner les mar-

un boulanger ne peut en acheter un seul sac, jusqu'à ce qu'enfin un arrêté vient obliger chaque commune du district d'en fournir, sous peine d'une punition sévère, une quantité déterminée au marché de chaque semaine. Ce blé est partagé entre les boulangers, qui sont tenus de livrer le pain, au prix de la taxe, aux habitants de leur canton, à raison de la moitié d'une miche par personne et par jour. La misère est très grande à Colmar. Il n'arrive plus rien au marché, et quand par hasard une denrée y paraît, des centaines de personnes accourent pour en avoir une partie. Il n'y a pas de viande; c'est une chose à laquelle il ne faut pas songer. Tout ce qui existe est destiné aux soldats malades dans l'hôpital français. C'est une grande grâce que l'on fait quand on délivre à un bourgeois malade une livre de viande dont trois quarts d'os et un quart de viande. Les gens courent à la boucherie affolés de désespoir. De beurre, chandelles, œufs et autres choses nécessaires à la vie, il y a une si grande disette, que l'on ne peut pas la décrire. Depuis près de huit semaines il n'est plus rien arrivé au marché.

— Le 22 février on vend pour du bois à brûler les dix stales sculptées de la cathédrale, les dix beaux confessionnaux, dont six proviennent de Marbach et quatre des Augustins, ainsi que la belle chaire, que l'on a sortis de la cathédrale lors de sa transformation et que l'on a entassés sur la place des Dominicains, où ils sont demeurés exposés en plein soleil. On avait bien placé un factionnaire pour les garder. Mais ce factionnaire s'en inquiétait si peu, que les enfants et aussi les grandes personnes ont distrait du tas tout ce qu'ils ont pu enlever. De cette façon le tas est presque réduit à rien lorsqu'on l'adjuge.

— Le 27 février, à 5 heures du soir, on exécute le com-

chés et mettre un terme à ce que l'on appelait le commerce nocturne des denrées.

mandant de Lauterbourg. On dit que le motif de sa condamnation est d'avoir envoyé de l'argent à son fils émigré. L'argent et les lettres d'accompagnement ont été dénoncés et saisis; cela lui a coûté la vie. Les lettres sont brûlées sur l'échafaud par la main du bourreau. Le supplicié est de la famille Muller.[1] Son père était autrefois préteur à Molsheim. Il avait beaucoup d'amis haut placés à Colmar.

— On démolit la grande maison de tir, ainsi que la maison à côté Elle appartient à une compagnie de tireurs et était louée aux personnes qui l'habitaient. Elle est située hors la porte de Rouffach, à main gauche.[2]

— Le 28 février, on fait défense, dans toute la Haute-Alsace, de fabriquer du fromage, soit dans les vallées, métairies et tous autres lieux où il y a des vaches, parce que le beurre manque absolument. Les habitants des vallées et les *Welches* n'en apportent plus en ville. Beaucoup de laboureurs et de bourgeois sont obligés de manger leur soupe sans beurre. On ne peut s'en procurer pour de l'argent, parce que cette denrée est aussi taxée. Les gens ne veulent plus en faire. En somme, il en est de même pour toutes les marchandises.

— Un décret dispose que dix millions en assignats doivent être distribués aux pauvres et aux nécessiteux dans toute la France. Mais on n'a pas encore appris que quelqu'un ait reçu quelque chose.

— Au printemps de cette année, la Convention nationale rend un décret prescrivant une nouvelle manière ou nouveau

[1] Le préteur Muller était accusé d'avoir fait passer de l'argent à son fils qui avait émigré, et qui depuis fut maire de Colmar (sous la Restauration). Le fait n'était nullement prouvé, et l'on pressait cet homme de bien de se retrancher derrière une dénégation. Muller refusa de se sauver par un mensonge, et ses scrupules, dignes des temps antiques, lui coûtèrent la vie. (Voy. Pillot et Neyremand, p. 108.)

[2] Elle était comprise dans le périmètre de la promenade du *Champ de Mars*, que l'on commençait à établir.

mode pour l'instruction des enfants. La République française ne reconnaissant ou ne tolérant pas de religion, les enfants doivent conséquemment recevoir une instruction nouvelle, réglée comme suit pour les différentes classes :

La première classe comprend les enfants de 5 à 7 ans. Des livres particuliers doivent être faits pour eux, de même que pour les autres classes.

La deuxième classe comprend les enfants de 7 à 12 ans. On leur enseignera le calcul et la géographie.

Aux enfants de la troisième classe on enseignera l'histoire de l'humanité, celle des principaux peuples et la cosmographie. Pour terminer, dans l'âge adulte on leur enseignera l'histoire des métiers et les exercices de l'art de la guerre.

Les parents ou les tuteurs des enfants qui s'opposeraient à l'exécution du décret, seront punis.

— A Colmar, comme dans toutes les autres communes du pays, on fouille le sol des caves et des écuries pour en extraire le salpêtre, sans que le propriétaire ait le droit de s'y opposer.[1] Le 15 mars, on creuse aussi dans le sol de ma petite cave, où deux préposés dirigent constamment le travail des ouvriers.

— Un décret autorise les ecclésiastiques constitutionnels de tous les cultes à rentrer dans la vie civile ou à continuer à exercer leurs fonctions.

— Un décret fait défense, sous peine de forte amende, d'imprimer dans la pâte du papier des fleurs de lis, des couronnes ou toutes autres armoiries comme on en a l'usage.

— Le 4 mai, on exécute à Colmar l'aubergiste à la *Lyre*, de Wettolsheim. On dit que, dans le temps où cela était défendu, il avait passé le Rhin. Il s'appelle Hæring.

— Le 14 mai, on exécute un homme de Leymen dans le

[1] Le citoyen Nicolas Schemel est un des préposés à la fabrication du salpêtre.

Sundgau. Il était instituteur de cette commune, avait émigré et était revenu au pays.

— Tous les ouvriers serruriers, les apprentis et en général ceux qui sont employés à la forge, sont obligés de se rendre à la manufacture pour y travailler. La maison nouvellement construite au coin de la rue des Blés et appartenant à M. le procureur Ostermeyer, dont la famille, excepté les petits enfants, a été transportée à Langres, est affectée à un atelier qui occupe tout le rez-de-chaussée. On enlève de force les outils des maîtres pour les établir dans cet endroit. Après le décès de l'ancien stettmestre, M. Queffemme, la partie reculée de sa maison est prise pour le même usage. On fabrique dans ces ateliers des mors, des étrilles et des étriers pour équiper les nouveaux régiments de cavalerie.

— Le 8 juin, on exécute à Colmar un homme de Kaysersberg, parce que, dit-on, il a passé le Rhin et est revenu au pays. Cela lui coûte la vie, comme aussi à un jeune homme de 22 ans, originaire de Sierentz dans le Sundgau.

— La mortalité est grande à Colmar en cette année, principalement au printemps. La mort atteint les gens qui sont dans la force de l'âge, de 20 à 50 ans. La maladie régnante est la fièvre pourprée; peu en reviennent de ceux qui en sont atteints.

— Le 22 juin, l'évêque constitutionnel élu meurt à Colmar. Il est âgé de 60 et quelques années. Il est originaire de Walbach, au val de Munster, et se nomme Arbogaste Martin. Il a été auparavant sous-principal du collège de Colmar et un des premiers ecclésiastiques qui ont prêté serment. Deux pasteurs évangéliques conduisent le deuil à son enterrement.

— Le 24 juin, mon gendre, George Vonmegen, exerçant la profession de serrurier, né à Kandstadt (Basse-Alsace [1]), vient me rejoindre et emménage dans ma maison, afin de prendre

[1] Wurtemberg.

la suite de mon établissement Le motif de son arrivée est que j'ai été malade pendant seize semaines, que je suis âgé de 77 ans et que je ne puis plus bien marcher. Dans ces conditions ma clientèle se serait réduite à rien.

— Un décret dispose que, dans cette année, la Haute-Alsace ou le département du Haut-Rhin fournira cinq millions de numéraire contre une même somme en assignats. La répartition est fixée comme suit : le district de Colmar livrera 2,600,000 fr., celui d'Altkirch 1,500,000 fr., et celui de Belfort 900,000 fr. D'où l'on tirera cet or et cet argent, c'est ce que moi et beaucoup d'autres ne savent pas.

— Le 21 juillet, jour de marché, huit hommes sont exposés au pilori pour avoir demandé pour leurs marchandises payées en assignats un prix plus élevé que si on l'avait payé en numéraire. En outre ils sont punis de la prison et d'une forte amende.

— Le 22 juillet, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, un orage extraordinaire éclate sur Colmar. Les grêlons qui tombent ont la dimension d'une grande noix. Dans l'*Ober-Nöhlen* les cultures des jardins sont hachées. Chez nous, à Colmar, cela s'est passé d'une façon relativement benigne. Mais à Hüsseren, Eguisheim, Wettolsheim et Wintzenheim l'eau entre dans les maisons par les fenêtres; les plus grands arbres sont déracinés et entraînés au village. Beaucoup de vignes ont disparu, et le sol présente de profondes excavations. Il coûte beaucoup de peine et d'argent pour le remettre en état, de même que pour épuiser l'eau dont les caves sont remplies. C'est un bien grand désastre pour la classe moyenne.

— Le 26 juillet, on célèbre à Colmar l'anniversaire de la prise de la Bastille. Une procession organisée parcourt toutes les rues de la ville; des jeunes filles habillées en blanc sont aussi de la partie; elles ont des couronnes sur la tête. Des paysans y sont aussi avec des rateaux, des faux, des fléaux et des épis de blé à la main. Une charrue traînée par deux

bœufs enguirlandés de feuillages et de rubans rouges fait partie du cortége. Huit hommes portent sur leurs épaules un monument en carton représentant la Bastille en ruines.

— Le 30 juillet, on exécute à Colmar un homme originaire de Metz. Il était accusé d'avoir été de l'autre côté du Rhin.

— Le 5 août, M Gobel de Colmar, autrefois coadjuteur de l'évêque de Bâle et depuis archevêque de Paris, est exécuté dans cette ville avec tout son clergé, parce qu'ils n'ont pas voulu abdiquer leur état d'ecclésiastiques. M. Gobel est le premier évêque qui a prêté le serment national. Tout le Conseil communal de Paris, ainsi que le duc Philippe d'Orléans, sont exécutés en même temps que lui.

— Au temps de la vendange, on rencontre dans la campagne aux environs de Colmar et dans l'Alsace en général une quantité de souris si considérable, qu'il y a lieu de craindre la destruction des récoltes. Elles mangent les semailles en herbe, le maïs et les pommes de terre, de même que toutes les plantations maraichères. Pour amoindrir autant que possible la calamité, on organise à Colmar la chasse aux souris par canton. Chaque ménage doit fournir à cette fin une personne, homme ou femme, peu importe. Tout ce monde, dirigé par un membre de l'autorité, prend des crocs, des houes, des balais, des bâtons ou tous autres instruments, et se rend aux champs pour disperser l'ennemi et le tuer.

— Le 10 août, on célèbre à Colmar la fête ordinaire du serment national. Le cortége part de l'hôtel-de-ville et se rend, par les principales rues, sur la place de parade hors la porte de Rouffach, où tous les assistants font le serment de fidélité à la République et d'obéissance aux lois. La foule est très considérable. Tout le clergé, tous les fonctionnaires, de même que les jeunes filles vêtues de blanc sont présents, ainsi que la cavalerie de la garnison.

— Au mois d'août, on organise à Colmar une compagnie composée de bourgeois de 60 à 80 ans, encore en état de

porter les armes. Ils sont obligés de se procurer de suite leur équipement à leurs frais. Cet équipement consiste en une tunique bleue avec collet rouge, passepoils blancs, bas blancs, une culotte et une camisole, un chapeau rond relevé par devant et garni d'un plumet tricolore. Leurs armes consistent en une pique uniforme. On donne pour motif que tous les jeunes bourgeois étant partis, c'est aux anciens qu'il appartient de garder la ville.

— Le 17 août, on est de nouveau sorti de la ville en procession, par la raison qu'il y a huit jours, le 10 août, tous les préparatifs nécessaires à la fête n'étaient point terminés. On a dressé, dans l'avenue du milieu, un arc de triomphe orné de toute sorte d'engins de guerre. Plus loin, sur la montagne, s'élèvent quatre pyramides et au milieu une estrade pourvue d'un escalier à quatre marches; de chaque côté de la montagne deux autres estrades tapissées de verdure, l'une pour les jeunes filles qui chantent, l'autre pour les musiciens. Les cavaliers ont aussi élevé deux tentes, et au-delà de l'arc de triomphe on a planté deux petits sapins. La procession est composée comme suit : premièrement, douze gardes nationaux portent une figure représentant une femme assise, tenant d'une main le faisceau national surmonté d'une pique en forme de hallebarde, et de l'autre main une grande balance; à ses pieds la couronne brisée; puis vient un char sur lequel se trouvent deux gardes nationaux blessés, deux vieillards, et autant de femmes avec leurs enfants au biberon. Le char est traîné par quatre chevaux attelés de front et montés par quatre hommes vêtus d'une chemise rouge descendant jusqu'aux genoux, et avec manches courtes; ils ont le col, les bras et les jambes nues, une couronne sur la tête et des sandales aux pieds. Ce char est suivi par un autre qui n'a que trois roues, et qui est recouvert d'un tapis noir. Derrière se trouve un ange avec une trompe à la bouche. Après ce char à trois roues vient une charrue

traînée par une paire de bœufs parés de rubans et de verdure; de côté et derrière marchent les laboureurs avec des faux, des fléaux, des rateaux et autres instruments ornés de fleurs et de banderoles. Puis arrivent les vignerons avec des raisins et leurs instruments à la main, des crocs, des pioches et des houes; ils portent aussi tout un pied de vigne avec ses fruits. Tout le cortége est escorté par la garde nationale et la compagnie des vieux bourgeois armés de leurs lances et de toute sorte de drapeaux. Une compagnie de cavaliers termine la « procession. »

— Au mois d'août tous les prêtres assermentés du pays sont arrêtés par les archers, amenés à Colmar, et conduits, sur des voitures à échelles, dans la citadelle de Besançon. Ils sont inculpés d'avoir fait secrètement l'office divin à Hirsingue dans le Sundgau. La maison dans laqelle ils étaient est démolie jusque dans ses fondements, de même que la tour de l'église. L'église a été fermée. On dit qu'ils ont des relations avec ceux qui ont passé le Rhin.[1]

— Au mois d'août tous les ornements d'église qui sont encore dans les villes et les villages au district de Colmar, tels que calices, candelabres, dais et bannières, sont réunis dans la cathédrale, aujourd'hui le temple de la Raison, où ils sont mis à l'encan, et adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs.[2]

— Au mois d'octobre, on descend la grande croix en fer surmontée d'un coq, placée au sommet de la tour des Dominicains. Cette opération coûte beaucoup de peine.

[1] L'arrestation et l'internement de beaucoup de prêtres ont en effet été prescrits et exécutés vingt-quatre heures après la prétendue célébration de la fête patronale.

[2] Le 28 août, Georges Golbéry, commissaire, a procédé à l'adjudication. Le matin, il ne s'est point présenté d'amateurs ; à deux heures de relevée, il est venu quelques israélites de Colmar et de Horbourg. Reprise plus tard, la vente a produit 86,247 liv. 4 s. en vingt-neuf vacations.

porter les armes. Ils sont obligés de se procurer de suite leur équipement à leurs frais. Cet équipement consiste en une tunique bleue avec collet rouge, passepoils blancs, bas blancs, une culotte et une camisole, un chapeau rond relevé par devant et garni d'un plumet tricolore. Leurs armes consistent en une pique uniforme. On donne pour motif que tous les jeunes bourgeois étant partis, c'est aux anciens qu'il appartient de garder la ville.

— Le 17 août, on est de nouveau sorti de la ville en procession, par la raison qu'il y a huit jours, le 10 août, tous les préparatifs nécessaires à la fête n'étaient point terminés. On a dressé, dans l'avenue du milieu, un arc de triomphe orné de toute sorte d'engins de guerre. Plus loin, sur la montagne, s'élèvent quatre pyramides et au milieu une estrade pourvue d'un escalier à quatre marches; de chaque côté de la montagne deux autres estrades tapissées de verdure, l'une pour les jeunes filles qui chantent, l'autre pour les musiciens. Les cavaliers ont aussi élevé deux tentes, et au-delà de l'arc de triomphe on a planté deux petits sapins. La procession est composée comme suit : premièrement, douze gardes nationaux portent une figure représentant une femme assise, tenant d'une main le faisceau national surmonté d'une pique en forme de hallebarde, et de l'autre main une grande balance; à ses pieds la couronne brisée; puis vient un char sur lequel se trouvent deux gardes nationaux blessés, deux vieillards, et autant de femmes avec leurs enfants au biberon. Le char est traîné par quatre chevaux attelés de front et montés par quatre hommes vêtus d'une chemise rouge descendant jusqu'aux genoux, et avec manches courtes; ils ont le col, les bras et les jambes nues, une couronne sur la tête et des sandales aux pieds. Ce char est suivi par un autre qui n'a que trois roues, et qui est recouvert d'un tapis noir. Derrière se trouve un ange avec une trompe a la bouche. Après ce char à trois roues vient une charrue

traînée par une paire de bœufs parés de rubans et de verdure; de côté et derrière marchent les laboureurs avec des faux, des fléaux, des rateaux et autres instruments ornés de fleurs et de banderoles. Puis arrivent les vignerons avec des raisins et leurs instruments à la main, des crocs, des pioches et des houes; ils portent aussi tout un pied de vigne avec ses fruits. Tout le cortége est escorté par la garde nationale et la compagnie des vieux bourgeois armés de leurs lances et de toute sorte de drapeaux. Une compagnie de cavaliers termine la « procession. »

— Au mois d'août tous les prêtres assermentés du pays sont arrêtés par les archers, amenés à Colmar, et conduits, sur des voitures à échelles, dans la citadelle de Besançon. Ils sont inculpés d'avoir fait secrètement l'office divin à Hirsingue dans le Sundgau. La maison dans laqelle ils étaient est démolie jusque dans ses fondements, de même que la tour de l'église. L'église a été fermée. On dit qu'ils ont des relations avec ceux qui ont passé le Rhin.[1]

— Au mois d'août tous les ornements d'église qui sont encore dans les villes et les villages au district de Colmar, tels que calices, candelabres, dais et bannières, sont réunis dans la cathédrale, aujourd'hui le temple de la Raison, où ils sont mis à l'encan, et adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs.[2]

— Au mois d'octobre, on descend la grande croix en fer surmontée d'un coq, placée au sommet de la tour des Dominicains. Cette opération coûte beaucoup de peine.

[1] L'arrestation et l'internement de beaucoup de prêtres ont en effet été prescrits et exécutés vingt-quatre heures après la prétendue célébration de la fête patronale.

[2] Le 28 août, Georges Golbéry, commissaire, a procédé à l'adjudication. Le matin, il ne s'est point présenté d'amateurs ; à deux heures de relevée, il est venu quelques israélites de Colmar et de Horbourg. Reprise plus tard, la vente a produit 86,247 liv. 4 s. en vingt-neuf vacations.

1795. — Au printemps, on procède à Colmar à un nouveau partage de biens communaux. Chaque bourgeois reçoit un nombre de lots égal au nombre des membres de sa famille. Comme il y a des biens dans des cantons passablement éloignés, beaucoup de bourgeois sont allotis sur les bans de Housen, Hatstatt, Eguisheim et Wettolsheim.

— Au mois d'avril, on démolit la montagne élevée en 1793 dans le chœur de la cathédrale. Au lieu de *Temple de la raison*, on lit *Temple de la divinité* sur l'écriteau posé au-dessus de la porte principale. Ce temple de la divinité est ouvert toutes les décades au peuple, qui y chante des cantiques nationaux et y entend la lecture des décrets, des discours sur la guerre et toute sorte de chose.

— Au mois d'avril, un décret autorise à rentrer en France tous les ecclésiastiques qui, après avoir prêté le serment civique, ont dû en sortir parce qu'ils ont refusé de prêter le serment religieux. Beaucoup d'entre eux reviennent, mais la majeure partie reste à l'Etranger.

— Au mois d'avril, on a recommencé à tenir le marché du jeudi comme auparavant. La nouvelle Constitution avait établi deux marchés : le premier avait lieu le quatrième jour de la décade et le second le neuvième jour. Ainsi il y avait six marchés par mois. Mais les habitants de la campagne ne les fréquentaient pas.

— En cette année il règne dans toute l'Alsace une cherté si grande que l'on n'a pas le souvenir d'en avoir subi une semblable. Le sac de froment coûte 50 livres, le méteil 40 et 44 livres, l'orge 36 livres, et une miche de pain 20 sous; la livre de viande 12 sous en numéraire. Il ne saurait être question d'en acheter pour des assignats que l'on n'accepte qu'avec répugnance; on fait des perquisitions chez les bourgeois et on prend tout le superflu à leurs moyens d'existence, soit en blé, farine, vin ou toute autre denrée. Ceux chez qui l'on découvre de l'or ou de l'argent, sont obligés de recevoir

des assignats en échange, quand même 100 livres en assignats ne valent pas 20 livres en numéraire. Au moyen d'une semblable tromperie, on paie de grands capitaux en assignats, parce que l'on est forcé de les recevoir sans résistance. Beaucoup de gens sont ruinés par ce moyen. Bien heureux ceux qui ont du numéraire et qui peuvent le conserver.

En cette année on commence à célébrer les dimanches et les jours fériés qui ont été abolis depuis plus de deux ans. Les gens de la campagne ne peuvent ou ne veulent pas comprendre le nouveau calendrier, qui donne dix jours à la semaine au lieu de sept qu'avait l'ancienne.

— Au printemps on démolit la maison Kilbert près de Sainte-Catherine et le mur du cimetière contigu à l'église. La maison près de la porte de ladite église s'avançait presque jusqu'au ruisseau. Près des Unterlinden on démolit aussi le mur depuis les trois maisons jusqu'à la chapelle des morts, dans la petite rue de l'Eau aboutissant au cimetière.

— Dans ce même printemps on démolit encore la maison d'école et la maison du gardien de la tour qui s'élèvent sur la voûte du canal. Les matériaux de ces maisons, consistant en bois, tuiles et moellons, sont vendus. La femme Widmann, qui a une fabrique de toile au Logelbach, en achète la majeure partie, parce qu'elle fait en ce moment construire une maison sur la route d'Ingersheim.

— Dans le même temps, on déplace la vieille balance établie à la porte de Rouffach. On la reconstruit à nouveau près du magasin à fourrages sur la place des Sapins (*Tannenplatz*). La vieille est une balance accélérée (*Schnellwäge*); la nouvelle est faite à Strasbourg d'après un autre système.

— Le 5 mai, vers 5 heures du soir, survient un violent orage. La foudre tombe au *Canon d'or*, dans les écuries où se trouve un troupeau de bœufs appartenant à la nation, et que l'on conduit à Strasbourg. Il n'en est pas résulté d'incendie parce que c'était un coup froid; mais la foudre tue quatre

bœufs, deux de chaque côté, et dont un avait encore du foin à la bouche. Les bouchers les saignent de suite et en vendent la viande.

— Le 22 mai, un soldat du régiment de cavalerie en garnison à Colmar est trouvé mort près du moulin d'Unterlinden. Il avait reçu de l'argent de ses parents, et son camarade l'a tué pour le lui voler. Le 19 juin l'auteur de cet attentat est passé par les armes sur la grande allée hors la porte de Rouffach. On raconte que, se trouvant de garde pendant la nuit au poste du magasin à fourrages, le meurtrier a proposé de faire un tour de promenade, et qu'arrivés à l'endroit où le cadavre a été découvert, il a tué son camarade et l'a enterré dans la vigne.

— Le 14 juin, l'église des Dominicains est déclarée, au nom de la nation, appartenir aux bourgeois de Colmar.[1] Néanmoins cette église demeure abandonnée dans cette ville, par la raison que pendant longtemps elle a servi de magasin pour le matériel de guerre. Maintenant il est permis d'y dire la messe et d'y tenir les offices; mais il n'y a que les prêtres assermentés qui peuvent en prendre possession, parce que ceux qui n'ont pas voulu prêter le serment sont hors du pays et qu'ils n'y peuvent rentrer, sous peine de mort. Les bourgeois qui sont restés fidèles à leur ancienne religion ne

[1] C'est l'interprétation vulgaire donnée à la résolution de ne pas mettre en adjudication cet édifice, et d'en laisser la jouissance temporaire à la ville. L'église fut, bientôt après, affectée à la tenue du marché aux grains; mais en 1808 le domaine réclama, et la ville s'empressa de saisir cette circonstance pour régulariser sa situation. Deux experts furent nommés pour procéder à une estimation contradictoire: Antoine Boch, charpentier, pour le Domaine, et François-Xavier Molly, pour la ville. Ils tombèrent d'accord pour déclarer que la valeur de l'église était de 9,000 fr., et le fond des baraques, entre les contreforts, de 1,000 fr., ensemble 10,000 fr., dont la ville tint compte à l'Etat pour devenir propriétaire de l'église, qui sert encore aujourd'hui de halle aux blés.

fréquentent pas cette église, parce qu'ils ne tiennent pas pour légitime l'office des prêtres assermentés.

— Le 24 juin, MM. les bourgeois de Colmar présentent au département une requête par laquelle ils demandent la réouverture de la cathédrale qu'on leur a prise en 1793. Le département accueille leur requête aux conditions suivantes : premièrement, qu'il n'y soit dit aucune messe ou tenu aucun office comme précédemment; secondement, que la permission se borne à y avoir des heures de prières publiques.

La défense d'y dire la messe est tout à fait superflue, car aucun prêtre non assermenté ne peut rentrer au pays. En outre, il n'y a dans l'église aucun vestige d'autel, de chaire ni de confessionnal. Bref, on n'y trouve pas un seul tableau ni autre trace de l'ancien service divin.

— Le 16 septembre, un bourgeois de Colmar, nommé Divoux, et un israélite de Sierentz, sont fusillés à Huningue. Le motif de cette exécution est que l'on a trouvé sur l'israélite toute sorte de papiers et le plan de la position de notre armée sur le Rhin. Il voulait passer le fleuve et il a été arrêté. Lorsqu'on lui a demandé d'où et de qui il tenait ces papiers, ainsi que le plan, il a répondu qu'ils lui avaient été remis par Divoux, de Colmar. Sur cette déclaration Divoux est arrêté et conduit à Huningue, où il est fusillé avec l'israélite.

— En décembre, les bourgeois des communes de Kientzheim, Sigolsheim, Ammerschwir, Katzenthal, Niedermorschwir et Ingersheim sont appelés à se réunir dans la première de ces communes pour élire un juge de paix. La discorde se met de la partie, et il en résulte un conflit si violent que quelques-uns sont tués. Ceux du parti contraire dressent alors un procès-verbal dans lequel il est dit que l'autre parti a proféré des injures contre la nation et même contre les régicides parisiens, etc. L'ordre ne tarde pas à être donné de procéder à l'arrestation de ceux que le procès-verbal désigne,

et de les faire conduire à Paris par les archers. Cette mesure frappe un homme de Niedermorschwir, un de Katzenthal et deux d'Ammerschwir. Par bonheur on rédige aussitôt dans ces trois communes une requête dans laquelle il est établi que les captifs ont toujours été de braves gens, et que l'affaire ne s'est point passée de la façon consignée au procès-verbal, etc.

A la suite de cette pétition, la liberté est rendue aux captifs. C'est un grand bonheur pour eux, car dans ces temps difficiles il aurait pu leur être fait un mauvais parti. Mais cela a coûté beaucoup d'argent.

1796. — Au printemps on émet une nouvelle espèce de monnaie républicaine, c'est-à-dire du papier ou des billets auxquels on donne le nom de mandats. Le moindre est de 25 livres; il y en a aussi de 1, 2 et 3,000 livres. Ils sont émis pour retirer de la circulation les assignats au-dessus de 100 livres. Les mandats servent à beaucoup de monde pour acheter des biens nationaux et pour payer des dettes.

— Les 26 et 27 juillet sont deux jours de fête à Colmar; le premier pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. Il apparaît dans cette fête un fauteuil doré avec une couronne et un sceptre, de même qu'un trône confectionné avec de mauvaise étoffe; on y voit encore un tableau sur lequel sont peints un serpent et un chat. Ce que cela doit signifier me demeure inconnu.[1] Le premier jour, on brise en morceaux, dans la cathédrale, le trône, le sceptre et la couronne à coups de haches et de gourdins. Le second jour, on brûle, sur la place de la cathédrale, tous ces débris, ainsi que le tableau au serpent et au chat. Cela doit signifier l'abolition absolue de la royauté en France et prouver l'indivisibilité de la République, à la tête de laquelle Robespierre joue le maître. Il était membre de l'Assemblée nationale à Paris; il s'élève à la domination tyrannique. Mais il tombe et il est exécuté à

[1] Le lecteur sera moins embarrassé que le chroniqueur.

Paris avec tous ceux qui le soutenaient. Sans motifs il a fait mourir un nombre incalculable de personnes les plus honorables, jusqu'à quatre-vingts par jour.

— Le 14 août, on élit un nouvel évêque pour le département du Haut-Rhin. Le nouvel élu est de Giromagny, fils d'un instituteur nommé Berdolet.[1] Cet évêque ne vient pas à Colmar; il reste dans son lieu de naissance.[2] Après son élection, il lance un mandement à tous les curés constitutionnels[3], ainsi qu'aux ecclésiastiques qui n'ont point voulu prêter serment. Mais ces derniers ne le reconnaissent pas comme évêque. Cet exemple est suivi par ceux qui n'ont pas foi aux prêtres assermentés, auxquels il est permis de se marier, ce que beaucoup d'entre eux ont déjà fait et ce que malheureusement plusieurs feront encore, car en France les sept sacrements sont abolis. La foi catholique est déracinée; ils disent qu'elle ne repose que sur des superstitions.

— En octobre, l'armée française, qui a passé le Rhin près de Strasbourg le 12 juillet, revient de ce côté-ci du fleuve. Après avoir occupé sans résistance tout le Brisgau, Bade-Durlach, Rastatt, et fait beaucoup de prisonniers, cette armée s'avance jusqu'à Munich et même jusqu'à l'Eger en Bohême. L'invasion ressemble à une course : tout est ravagé et pillé. Dans la retraite, qui a lieu en octobre et novembre, le feu est même mis dans beaucoup d'endroits du Haut-Palatinat.

[1] Marc-Antoine Berdolet, né à Rougemont-le-Château, le 13 septembre 1740, était curé et doyen rural de Pfaffans quand il fut élu évêque. Il fut sacré dans l'église des Dominicains de Colmar le 5 ou le 15 août 1796, assisté des évêques de Strasbourg, Saint-Dié et Vesoul. Après le Concordat, Berdolet fut évêque d'Aix-la-Chapelle, où il est mort le 13 août 1809.

[2] C'est une erreur. L'évêque avait son siége et sa résidence à Soultz.

[3] Le registre matricule des prêtres constitutionnels administrant les paroisses, qui étaient presque toutes composées de plusieurs communes, porte à cent cinquante-cinq le nombre des curés constitutionnels en fonction dans le département du Haut-Rhin.

L'armée impériale avance, ce qui occasionne chaque jour des combats. Il arrive beaucoup de blessés à Colmar et ailleurs. Les soldats sont chargés de dépouilles dérobées et les vendent à vil prix.

— En octobre et novembre, on démolit trois maisons qui existent entre le couvent d'Unterlinden et celui de Sainte-Catherine, ainsi que le pressoir appartenant à Unterlinden. Les matériaux provenant de ces démolitions sont vendus. Dans le même temps on abat le mur qui règne depuis l'église Sainte-Catherine jusqu'à la porte du couvent. On construit ensuite un mur nouveau, un peu moins élevé que l'ancien, et à huit pieds en retrait vers l'église et le couvent, de manière à élargir d'autant la rue de l'Eau.

— En novembre, l'armée impériale a de nouveau occupé la forteresse de Kehl, tout le Brisgau et Petit-Huningue.

1797. — Le 6 février, un grave conflit, qui aurait pu avoir de funestes suites, s'élève dans la commune d'Ingersheim entre les bourgeois à cause d'affaires religieuses. Voici le fait. Deux prêtres non assermentés étaient cachés dans cette commune où ils sont nés; l'un est l'ancien curé de la paroisse, l'autre un moine. Leur retraite est découverte par les patriotes, qui se rendent aussitôt à Colmar pour dénoncer au département les réfractaires, parce que le curé constitutionnel leur est contraire. A la suite de cette démarche, deux archers sont envoyés à Ingersheim pour s'emparer des réfractaires et les amener prisonniers à Colmar. Mais ce n'était point une capture facile à opérer, car dès que les archers voulurent remplir leur mandat, ils rencontrèrent une vive résistance. Les femmes des aristocrates et les bons catholiques s'opposèrent à l'enlèvement des deux prêtres avec une décision telle, que l'un des archers doit revenir en toute hâte à Colmar pour chercher du renfort. On envoie sur-le-champ un détachement de vingt dragons, qui enlève de force les deux ecclésiastiques et les amène à Colmar. Cette arresta-

tion violente cause une grande émotion dans le village. Le sergent de police s'efforce de maintenir ou de rétablir l'ordre; à cet effet il commande huit hommes de garde pour faire des patrouilles dans le village pendant la nuit, et il se met à leur tête. Vers 11 heures du soir, quand la patrouille arrive près du presbytère, un coup de feu est tiré sur elle de cette maison même. Cela irrite les hommes de garde, qui se ruent sur la maison et en enfoncent la porte. Ils trouvent dans la maison un rassemblement de patriotes, dont plusieurs prennent la fuite. Le curé constitutionnel (*Pfaffe*), sa servante et quelques autres, parmi lesquels un était blessé à la main, sont saisis. On trouve dans une chambre deux sabres et un fusil dont le canon avait éclaté dans la main de celui qui était blessé, et qui avait lâché le coup de feu. Le curé et sa servante sont vigoureusement rossés et le reste de la nuit se passe tranquillement.

Le lendemain, les patriotes se rendent à Colmar et accusent les aristocrates d'avoir été cause de ce qui est arrivé. Leur accusation trouve audience, car huit hommes et quatre femmes d'Ingersheim sont immédiatement conduits dans la prison de Colmar. Jusqu'à l'interrogatoire des captifs la chose paraît avoir beaucoup de gravité; mais après l'interrogatoire les patriotes sont découragés, car les aristocrates rentrent librement dans leurs domiciles. Aucun parti n'a gain de cause; les frais sont partagés, et les deux prêtres fidèles demeurent prisonniers au Collége. Quant au curé constitutionnel, il doit se contenter de la volée qu'il a reçue. Il était autrefois dominicain du couvent de Colmar; il s'appelle Heymann, et est originaire de Sainte-Croix-en-Plaine.

— Le 16 juillet, tous les prêtres enfermés au Collége et ailleurs sont remis en liberté, mais à la condition de ne faire aucun office; on ne leur rend aucune de leurs cures. Cette mesure adoucie engage beaucoup de prêtres émigrés en Suisse et en Allemagne à revenir au pays. Beaucoup de

jeunes gens qui avaient émigré pour se soustraire au service de la guerre, reviennent aussi. On les laisse faire sans les inquiéter.

— Le 15 août, jour de l'Ascension, moi et mes deux filles nous avons assisté de nouveau à une messe dite en secret par un moine. Plus tard nous avons eu encore une fois ce bonheur. Depuis cinq ans cela ne m'était plus advenu.

— Le 27 août, fête nationale de la vieillesse; la municipalité de Colmar fait décorer de guirlandes en feuilles de chêne la porte de la maison de moi Dominique Schmutz, âgé de 80 ans et 1 mois. Au-dessus de la porte est placé un tableau sur lequel mon âge est indiqué.

— Le 4 novembre arrive de Paris au département du Haut-Rhin un ordre en vertu duquel tous les prêtres non assermentés sont tenus, sous peine de mort, de sortir dans la quinzaine du pays. Cette mesure ne concerne pas seulement les ecclésiastiques, mais encore les émigrés qui sont rentrés. Il est dit que ceux qui seront pris après ce délai de quinzaine seront passibles de la peine de mort.

— Le 2 décembre, la nation reprend la cathédrale aux bons catholiques bourgeois de Colmar. Ils sont forcés de déménager les autels, les stalles et les bancs qu'ils ont fait faire en 1795 lorsqu'on leur permit d'avoir des heures de prière publique. Maintenant ils sont de nouveau sans église à Colmar, excepté celle des Dominicains, qui ne sert qu'à ceux qui ont foi dans les prêtres assermentés.

1798. — Le 9 janvier est un jour de réjouissance à Colmar; on fête la paix conclue entre la République et l'empereur. Elle doit avoir été signée au château d'Eckenwald, non loin de la ville de Leoben, au district supérieur de Steyr.

— Au mois de janvier et de février, 40,000 Français, sous le commandement du général Schauenburg, entrent en Suisse, et le 4 mars ils occupent, sans grande résistance, Berne, puis

Soleure, Lucerne et Zurich. Ils emmènent à Paris plusieurs voitures chargées d'argent.

— Au mois de mars, messieurs de Liestal, en Suisse, tiennent une assemblée dans laquelle ils décident qu'ils demanderont le secours de la République pour se délivrer de l'oppression et recouvrer leurs droits. La République, conformément à leur demande, fait entrer en Suisse, par Genève, une armée sous le commandement du général Schauenburg; elle se monte à 40,000 hommes. La division règne parmi les Suisses, d'où il suit que toute résistance est isolée; Genève se rend de suite. Berne fait mine de vouloir résister; il y a quelques escarmouches et Berne se rend aussi. Soleure, Zurich, Lucerne et d'autres endroits sont occupés sans désemparer. Dans le canton d'Unterwald la chose n'est pas aussi facile : le 23 août, 112 hommes se battent avec acharnement contre 1,000 Français. Ceux-ci n'épargnent ni femmes ni enfants; ils ravagent tout et brûlent le bourg de Stanz. Les Unterwaldois disent qu'ils perdront leurs biens, leurs corps et leur sang plutôt que la religion et la liberté. Les Grisons ne se sont pas encore rendus. La résistance à la République est vigoureuse.[1] Beaucoup d'officiers français ont été tués. Malgré cela, beaucoup de voitures chargées d'argent sont déjà partis de la Suisse pour la France.[2]

— Le 2 février, mon beau-frère, Joseph Glaser, meurt âgé de 64 ans. Il était facteur de la poste aux lettres dans la ville de Colmar. Il délaisse un fils et trois filles.

[1] Elle était fomentée par les prêtres, organisée et conduite par un capucin, le P. Paul.

[2] Trois millions furent en effet envoyés à l'armée d'Angleterre, quinze cent mille francs furent payés pour arriéré de solde à l'armée d'Italie, et un million pour les dépenses des généraux en chef et du Directoire helvétique qui avait été institué. Le Directoire dut d'ailleurs envoyer en Suisse pour le moins autant d'argent qu'il en était sorti momentanément.

— Au printemps on plante des arbres sur le cimetière de Sainte-Catherine et sur l'emplacement occupé autrefois par la maison Kilbert; on en plante également sur l'ancien jardin des Dominicains, à côté de l'église.

— Le 18 juillet, la cour de laboureur appartenant à Jean Gilly, la fonderie de cloches de Pierre Beyer avec l'outillage, ainsi que les écuries sont incendiées. Le feu est très grand. Derrière, du côté de l'hôpital Sainte-Catherine, plusieurs maisons et des écuries sont endommagées. L'imprimerie de M. Decker est fortement menacée; on en déménage beaucoup de choses. Le feu éclate à 5 heures du matin; personne n'en veut connaître la cause.

— Le 24 juillet, un ecclésiastique est fusillé à Colmar, dans la gravière, près du magasin à fourrages. Il n'a pas prêté serment, et il est condamné à mort pour être revenu au pays. Il marche sans hésitation à la mort, et il meurt avec courage et dévotion. Il est originaire de la commune d'Uffheim, dans le Sundgau; il a été arrêté dans celle de Seppois, près de Notre-Dame-de-la-Pierre.

— Le 23 août, dans la matinée, un violent orage éclate sur Niederhergheim. La foudre frappe la moitié des maisons du village; elles sont dévorées par les flammes avec leurs écuries. Le même jour, à 6 heures du soir, c'est sur Colmar que l'orage se déclare. La foudre tombe sur la tour de la cathédrale, d'où elle s'abat sur le corps-de-garde de la place où se tiennent des dragons en garnison à Colmar, tue l'un d'eux, rend muet un second et assourdit un troisième, qui est un officier. Celui qui a perdu la vie est Alsacien; il est originaire d'Ungersheim, village situé près de Rouffach.

— Au printemps, le bourgeois Græff, ferblantier, achète de la nation la tribu des forgerons, appartenant aux membres de la corporation qui s'y réunissaient. Le bourgeois Græff

achète pour un prix minime[1] cette tribu, remarquable surtout par son étendue. Il démolit jusqu'au sol la partie du devant et y ajoute un étage tout en pierres de taille. Il approprie le rez-de-chaussée pour des magasins, de manière que toute la construction est changée. Cette tribu avait été magnifiquement réparée en 1749.

— Au mois de novembre, l'aqueduc qui amène l'eau en ville, par le couvent de Sainte-Catherine, est refait à neuf. L'ancien, ayant été fait en 1768, a donc duré trente ans.

— Au mois de novembre les jeunes gens de toute l'Alsace, âgés de 18 à 23 ans, sont obligés de partir pour l'armée; aucun de ceux qui sont propres au service ne peut rester à la maison. On dit que la République doit mettre sur pied 40,000 hommes.

— En cette année, le général Bonaparte est parti par mer avec une flotte de 600 vaisseaux. Au mois de mai il s'empare de l'île de Malte par la ruse; de là il vole à Alexandrie en Egypte, puis il prend le Caire au nom de la République. Maintenant l'Egypte est soumise à la République, et Bonaparte y est le maître.

Mais en 1799 il est revenu en France, où il est aujourd'hui à la place du roi.

1799. — Le 5 janvier, une jeune personne de Wihr, près de Horbourg, est exécutée à Colmar où elle était en condition. Elle a été condamnée pour avoir tué son propre enfant. Cette jeune personne est très belle. Lorsqu'elle est sur l'échafaud et que le bourreau se dispose à l'attacher sur la bascule, un jeune homme y monte aussi et demande grâce pour

[1] Estimée le 29 thermidor an IV, par Wimpffen, Boch, maître charpentier, et Sauer, maître maçon, à la valeur de 14,400 fr.; la tribu est adjugée, le 2 pluviôse an V, pour cette somme au citoyen Chrétien Græff, en concurrence avec Ambroise Muller et J. Hitschler.

la malheureuse, parce qu'il est disposé à l'épouser. Il se place à côté du bourreau et jure, en levant la main avec deux doigts ouverts, que sa résolution est sérieuse. Sa demande ne pouvant être accueillie, le bourreau l'invite à descendre; un instant après le supplice est accompli. Le jeune homme, qui est de Ribeauvillé, est conduit en prison, mais bientôt après il est remis en liberté.

— On commence à bâtir sur le rempart de la ville. La première maison est construite par un menuisier, tout à côté de la porte de Rouffach; la seconde par un maçon, et la troisième, à côté de la seconde, par un charron. A la porte de Brisach une grande maison est aussi construite près de ladite porte; à main gauche et à la porte de Sainte-Croix; la même chose a lieu à main droite, près du pont.

— Une contribution est imposée sur les portes et fenêtres. Aucune maison n'en est exempte. Plus il y a de portes et de fenêtres, plus le propriétaire doit payer de contribution. J'ai dû payer la première fois 3 livres 3 sous, la seconde fois autant, soit 9 livres 9 sous pour toute l'année.

— En vertu d'un ordre venu de Paris en automne, tous les bourgeois sont tenus de jurer de maintenir la nouvelle Constitution, ce qui a eu lieu à Paris en présence de Bonaparte. Mais tout le monde n'a pas voulu signer.

— A la vendange on perce une nouvelle rue à travers le jardin des Dominicains.[1] La moitié de la tribu des vignerons est démolie pour élargir cette rue. On construit aussi un nouveau pont sur le canal, mais il n'est achevé qu'en 1800.[2]

1800. — Le 21 janvier, le courrier de Lyon à Strasbourg et quatre voyageurs sont assassinés sur l'Ochsenfeld, entre Aspach et Cernay. Le courrier avait beaucoup d'argent; c'est pour ce motif qu'il a été tué.

[1] Rue de la Halle-aux-Blés.
[2] Pont Félix.

— Le 4 avril, l'armée française passe le Rhin en quatre endroits; la guerre étant déclarée aux Allemands, tous les jeunes gens âgés de 18 à 25 ans sont obligés de partir. Cette mesure frappe beaucoup d'hommes mariés. Ceux qui se font remplacer sont tenus de répondre du remplaçant, et de partir eux-mêmes dans le cas où le remplaçant déserterait.

FIN

A PROPOS

DE LA

GÉOGRAPHIE DES VOSGES

de M. GLEY

Aujourd'hui je voudrais appeler l'attention sur une *Petite géographie des Vosges*. Il s'agit d'un manuel à l'usage de l'enseignement primaire, non d'un ouvrage de science abstraite. Ce livre, petit par son volume, quoique complet et d'une grande clarté, mérite une attention particulière, et à ce titre, nous apparaît avec le caractère d'une vraie découverte. Une découverte, parce que la plupart des traités de géographie élémentaires, connus en France, ne sont guère que des nomenclatures arides, sans cohésion, peu susceptibles de faire aimer cette science, qui cependant n'est pas essentiellement aride comme l'algèbre et la linguistique. Pour faire aimer une chose, il faut l'aimer soi-même et la savoir ou la connaître. Il faut y intéresser en jouissant de son intérêt. Comme le plus souvent les maîtres, du moins ceux que j'ai connus, ne sont que des répétiteurs médiocres, pourvus de traités mal faits, qui ne réussissent que trop bien à transmettre aux élèves les lourds ennuis de leur tâche. De la manière dont la géographie est fastidieusement enseignée, de haut en bas, au Lycée comme à l'Ecole primaire, on ne comprend que trop le dédain de la foule pour l'étude de la terre, notre demeure. Heureusement, un mouvement de faveur se manifeste pour cette étude, et nous commençons à avoir à la

fois des professeurs qui estiment la géographie, et des livres qui provoquent l'attention par l'intérêt de leur mode d'exposition.

« Pour apprendre la géographie aux enfants, il faut la leur raconter », dit avec raison M. Levasseur, dans son introduction à l'étude de la géographie. La *Petite géographie du département des Vosges* de M. Gérard Gley remplit parfaitement ce programme. Au lieu de faire réciter des séries arides de noms, et de mettre dans l'esprit de son jeune auditoire des écoles primaires, l'auteur du nouveau manuel tâche de faire voir aux enfants les choses, et de les leur faire toucher du doigt en quelque sorte. Prenant la commune pour point de départ, il en esquisse le plan, montre l'école, la mairie, l'église, la rivière ou le ruisseau qui coule dans le voisinage, les bois et les montagnes qui se trouvent sur la limite. Avec la description de la commune, on comprend l'objet de la géographie, qui est la description de la terre entière. La vue du point où le soleil se lève au mois d'avril derrière le bois, et celui où il se couche du côté de la montagne, sert à expliquer les points cardinaux. La route qui va à l'Est aboutit à tel village, celle du Nord au chef-lieu du département, après avoir traversé la rivière. Ainsi, l'enseignement géographique débute par l'étude de la commune et du département. Points de définitions abstraites, comme les anciens traités les donnent l'une à la suite de l'autre, en fastidieuses séries : chaque trait, chaque détail, tous les caractères particuliers de la géographie physique sont définis par la vue des choses elles-mêmes. Quant à la géographie politique, au lieu d'énumérer sèchement le nombre de pays avec leurs subdivisions diverses, elle doit faire connaître les caractères particuliers et la raison d'être de ces divisions.

« Une commune est une portion du territoire français, administrée par un maire et par un Conseil municipal; c'est une partie de la France, notre patrie que nous devons aimer

et servir.... La France comprend environ 36,000 communes... La France est divisée en départements : elle en comptait quatre-vingt-neuf avant les douloureux événements de 1870, qui lui ont ravi une partie de son territoire...... Le département des Vosges tire son nom d'une chaîne de montagnes parallèle à la rive gauche du Rhin. Sa superficie est de 5,876 kilomètres carrés, et il se divise en trois régions distinctes: la montagne qui comprend le versant occidental de la chaîne des Vosges ; la région intermédiaire ; la plaine...... Le département des Vosges comprend cinq arrondissements, vingt-neuf cantons, cinq cent trente et une communes. Il a pour chef-lieu de préfecture Epinal, et il est administré par un préfet...... Au chef-lieu se réunit le Conseil général, composé d'autant de membres qu'il y a de cantons, et qui sont élus par le suffrage universel. Le Conseil général vote chaque année le budget du département, c'est-à-dire fixe les contributions à payer et les dépenses à faire pour le service du département......»

Ces indications suffiront pour faire apprécier la méthode et le plan du nouveau manuel pour l'enseignement primaire. Avec la géographie physique et administrative, il y a des notions générales sur le climat, sur les principales productions du pays, sur l'industrie, l'agriculture et le commerce, sur les voies de communication et les moyens d'échange. Il y a aussi quelques indications sommaires sur l'histoire, sur les lieux et les hommes célèbres. La description du département aide à comprendre la géographie générale. Elle est suivie des premières notions sur le globe terrestre, très sommaires d'abord et résumées en trois pages. Puis vient l'étude de la France présentée sous la même forme que la description du département, mais avec moins de développements, ainsi que l'Europe et les autres parties du monde, avec des détails d'autant plus sobres que les divisions s'étendent davantage, tout en laissant toujours la première place à la géographie physique. Impossible de mieux apprendre à l'enfant à connaître chaque partie en

raison de son importance relative. Un choix de figures intercalées dans le texte. contribue à préciser les idées sur les principaux traits de la géographie physique, et donne les premières notions nécessaires pour l'intelligence des cartes et des plans. Dans la *Petite géographie des Vosges*, la description spéciale du département prend quarante-huit pages, celle de la France quarante-huit pages également, celle de l'Europe vingt pages, celle des autres parties du monde, avec les notions générales sur le globe terrestre, vingt-quatre pages. La première partie est rédigée par M. Gérard Gley, professeur au Collége d'Epinal, qui connaît son département mieux que personne, et lui a consacré plusieurs publications justement estimées. Les autres parties sont dues à M. Périgot, professeur de géographie au Lycée Saint-Louis, à Paris. M. Emile Levasseur, membre de l'Institut, et professeur de géographie économique au Collége de France, dirige l'ensemble du travail dont il a exposé la méthode dans son livre sur l'*Etude et l'enseignement de la géographie* (un volume in-12, librairie Ch. Delagrave & Cie, Paris 1872); puis, dans un remarquable rapport fait à la Société géographique de Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne. Outre la *Géographie des Vosges*, M. Levasseur vient de faire paraître, avec le concours des hommes les plus compétents, pour l'usage des Ecoles primaires, et d'après le même plan. la géographie de trente autres départements. Dans peu de temps, toutes les Ecoles de France auront à leur disposition leur manuel spécial.

A tous les degrés de l'enseignement, il importe ainsi, avant tout, de montrer les choses : chaque leçon doit refléter la vie qui anime la nature, et mettre en évidence les rapports harmoniques qui existent entre les conditions du sol et du climat, et des œuvres de l'homme. Un géographe allemand, M. Rommel, a fait la *Géographie de la Saxe*, d'après une méthode analogue, en prenant comme type la ville de Leipzig pour conduire les enfants depuis le plan de l'Ecole, à l'aide d'explications et de

figures nombreuses, jusqu'à la carte du pays. On dit beaucoup de bien de ce livre, mais nous lui reprochons, comme à toutes les œuvres allemandes, une trop grande abondance de détails. En Amérique, M. Guyot a mis en pratique dans les Ecoles l'enseignement géographique au moyen des images, méthode fondée sur la facilité avec laquelle les enfants comprennent et retiennent par la vue. Evitant les définitions abstraites et les nomenclatures, mettant à profit les scènes de la nature : tempêtes, paysages, forêts, les travaux de l'homme, la chasse, le labour, ou bien encore les phénomènes physiques les plus marquants, tels que la pluie, le vent, l'hiver, — le maître s'attache à intéresser ses élèves par des images accompagnées de descriptions, sans s'attacher expressément au lieu qu'il habite. La méthode de M. Levasseur forme un moyen terme entre la méthode de géographie communale allemande et la méthode figurative américaine. Elle implique l'emploi des cartes, surtout des reliefs, à cause de l'intérêt prédominant de la géographie physique. Son promoteur fait exécuter, avec le concours d'nn éditeur intelligent, M. Delagrave, toute une série de reliefs, de globes et de cartes murales pour les Ecoles. Les cartes en relief des départements sont dressées avec beaucoup de soin par Mlle Kleinhans, à une échelle uniforme. En Alsace, la Société industrielle de Mulhouse a fait construire, dans la même intention, il y a déjà longtemps, des cartes en relief du Haut-Rhin et de la chaîne des Vosges, fort bien réussies, à l'échelle du cent-millième et du cent-cinquante-millième.

Nous avons une excellente carte murale de la France. C'est la carte physique dressée pour l'ancienne Commission historique des Gaules, à l'échelle de un huit-cent-millième, sous la direction de M. de Coynart, lieutenant-colonel d'état-major, et publiée à Paris par la libraire Hachette, en chromolithographie à huit couleurs. La chromolithographie est devenue usuelle un peu partout pour les travaux cartogra-

phiques ; mais elle n'offre nulle part, pas même en Allemagne, où la confection des cartes a atteint un si haut degré de perfection, de spécimen supérieur à cette nouvelle carte de la France. Sur cette carte, le figuré du terrain est aussi saisissant que sur les belles photographies des plans en relief des montagnes françaises de Bardin, dont nous avons parlé récemment. Le relief est éclairé obliquement comme dans la carte topographique de la Suisse du général Dufour. Les couleurs employées pour caractériser les glaciers, les montagnes, les plateaux ou plaines élevées, les vallées, les dunes, rappellent surtout, autant que possible, les apparences naturelles, d'où résulte un effet fort agréable. Comme spécimen et comme valeur scientifique, cette carte dépasse toutes les autres dressées à la même échelle. Aussi souhaiterions-nous beaucoup de la voir figurer non-seulement dans les Ecoles, mais dans tous les établissements publics, les Mairies, les Cercles, les salles d'attente des chemins de fer. Notre vœu pourrait d'autant mieux se réaliser, que cette belle image de la France se trouve à un prix modique, abordable par les plus modestes budgets. La maison Hachette en a publié deux éditions. L'une muette, l'autre écrite avec le tracé des chemins de fer, les noms des villes, les limites des départements.

En signalant la carte de France, nous appellerons aussi l'attention sur l'Atlas des départements, également publié par la librairie Hachette, sous la direction de M. Adolphe Joanne, l'auteur des *Guides itinéraires* et du *Dictionnaire géographique de la France*. M. Joanne a voué sa vie à l'étude du territoire de notre pays. Tout le monde connaît ses *Guides itinéraires*. Son *Dictionnaire de la France* (un volume grand in-8° de 1,000 pages, Paris 1873), et ses descriptions départementales, exciteront un plus grand intérêt. La géographie des départements comprend, outre la description physique de chacune de ses divisions territoriales, l'histoire, la statistique

et l'archéologie par ordre de communes. Ces petits livres ne s'adressent plus aux enfants du premier âge comme les manuels de M. Levasseur, mais bien plutôt aux élèves des Ecoles normales et aux instituteurs. Chaque volume est accompagné de la carte du département auquel il se rapporte. Les cartes sont à plusieurs teintes, avec les eaux en bleu, les montagnes en bistre, pourvues de quelques chiffres de hauteur pour les points importants, d'un dessin correct, très clair et d'une lecture facile. L'ensemble de ces cartes forme l'*Atlas départemental de la France*, accompagné en outre de plusieurs cartes d'ensemble et des cartes des colonies. Comme les moindres communes sont indiquées avec le réseau complet des voies de communication : routes, chemins de fer et canaux, on y trouve réunis les renseignements les plus utiles. Quant au *Dictionnaire géographique*, il donne pour chaque commune ses conditions topographiques, sa superficie, sa population, ses produits et ses ressources naturelles, les services publics et les distances aux centres administratifs, des indications industrielles et commerciales. M. Joanne consacre à chaque département un article spécial, bien développé, avec de nombreuses données statistiques. Tous les cours d'eau et les montagnes sont aussi décrits dans un article particulier. Enfin une bonne introduction due à MM. Elie et Elisée Reclus, et qui renferme, à elle seule, la matière d'un volume, donne le tableau de la géographie physique, politique et économique de la France. On peut dire que le *Dictionnaire* de M. Joanne est à ses géographies départementales ce que l'*Atlas*, complet, est aux cartes particulières des départements, avec cette différence, cependant, que les notions d'histoire et d'archéologie, comprises dans la description des départements, n'ont pas trouvé place dans le *Dictionnaire*. A côté de ces diverses publications, mentionnons de plus un excellent petit livre, un livre d'or, dans lequel un économiste distingué, mort récemment, M. Jules Duval, expose, sous le titre de : *Notre*

pays, l'état des ressources de la France dans leurs rapports avec les conditions physiques du territoire. En somme, les ouvrages et les cartes, mis à la portée de tout le monde, dont nous disposons maintenant sur la géographie de la France, ne nous laissent rien à envier aux peuples où les études de cet ordre cultivées avec le plus de succès, jouissent depuis longtemps de la faveur publique.

Tout à l'heure, nous avons parlé de la *Géographie des Vosges*, de M. Gérard Gley. Cet écrivain vient de faire paraître dans les *Annales de la Société d'émulation d'Epinal*, un remarquable mémoire sur le relief des Vosges. La chaîne des Vosges nous intéresse surtout à cause de son importance pour la défense du territoire comme frontière actuelle du côté de l'Allemagne. Que de fois, pendant la dernière guerre, avons-nous senti l'indignation nous monter au visage, à la vue des fautes commises dans les opérations militaires, par suite d'une ignorance incroyable de la topographie, de la configuration physique de ces montagnes. On sait encore la marche piteuse de certains régiments du corps d'armée de Failly sur le fort de Lichtenberg, au milieu des forêts des Basses-Vosges, le soir de la bataille de Frœschwiller. Le général de Failly n'a pas « fait merveille » comme chef de corps, et si l'intelligence des cartes d'état-major lui a été si difficile, la lecture d'une *Géographie* des Ecoles primaires eût pu lui rendre un service. Malheureusement, j'ai rencontré des ingénieurs, des agents supérieurs de l'administration des forêts aussi mal instruits des conditions topographiques du pays, quoiqu'ils y demeurassent depuis des années. Un jeune inspecteur des forêts, chargé de conduire, dans la vallée de la Bruche, par les montagnes, pendant le siége de Strasbourg, un détachement de francs-tireurs, n'a pu remplir cette mission parce qu'il ignorait la structure exacte de la région, et perdit plusieurs jours à rechercher une carte des Vosges, alors cependant que les officiers ennemis étaient parfaitement

munis de copies revues et corrigées des levés topographiques de l'état-major français. Faut-il attribuer, du moins en partie, cette ignorance à l'insuffisance de l'instruction géographique, à l'indifférence dont la géographie et ses diverses branches ont trop longtemps souffert ?... Ce qui est certain, c'est que nos traités classiques, il y a dix ou vingt ans, n'ont pu nous donner une idée bien juste de la géographie, non pas de l'Europe ou du monde, mais même de la France. Témoin, entre autres, les notions de M. Dussieux, un des professeurs de l'Ecole militaire de Saint-Cyr qui nous montrent, page 298 d'un manuel publié en 1860, et alors fort estimé, la chaîne des Vosges *séparée du Jura par le col de Valdieu*, puis divisée en trois parties dont l'une, celle des « *Vosges méridionales*, entre le col de Valdieu et le Ballon d'Alsace », alors que la carte topographique n'indique aucun chaînon entre le Jura et le ballon d'Alsace, extrémité sud de la chaîne. Quant au passage de Valdieu, sommet de la ligne de partage des eaux entre le bassin du Doubs et celui du Rhin, décoré de nom de col par notre professeur, il mesure une largeur de trente kilomètres environ. Jolie largeur pour un col, peu gênante pour le transport des canons envoyés à l'attaque de la forteresse de Belfort !... ..

Considérée dans son ensemble, la chaîne des Vosges forme un massif continu, dirigé du Sud-Ouest au Nord-Est sur une longueur de deux cent quatre-vingts kilomètres depuis Belfort jusqu'au confluent de la Nahe avec le Rhin à Bingen. Les contours du massif se dessinent nettement à la surface des contrées environnantes, suivant une ligne parallèle au cours du Rhin, entre Mayence et Bâle ; mais la hauteur varie beaucoup, ainsi que la nature de ses roches. Supposons, pour mieux faire ressortir son relief, qu'un cataclysme subit, une grande inondation, un déluge, élève de 400 mètres le niveau actuel des mers, alors la plaine d'Alsace, la Lorraine sont couvertes par les flots, au dessus desquels les Vosges émer-

gent comme une île, ou plutôt comme un archipel montagneux. Dans le Sud, les parties hautes de la chaîne constituent un territoire qui rappelle la Grande-Bretagne par son contour extérieur. Elle mesure cent vingt kilomètres d'étendue, depuis la base du Ballon d'Alsace et de Servance à la crête du Hochhölzel, sous la latitude de Strasbourg, sur une largeur maximum de quatre-vingts kilomètres, entre Jesonville et Guebwiller. Une falaise de grès dessine vers l'orient sa côte accidentée, tandis que sur le versant opposé les collines calcaires de la Moselle, les affleurements du trias marquent la ligne de ses rivages à l'Ouest. Le principal sommet du massif, le grand Ballon — je devrais écrire Bâlon — de Guebwiller, domine, à une hauteur de plus de mille mètres, une sorte de péninsule triangulaire, jetée en avant de la ligne de faîte, dont les eaux s'écoulent, par de larges gouttières, au fond des golfes étroits qui découpent la base des montagnes. Ces golfes profonds, resserrés au débouché, semblables aux découpures des côtes de la Norwége et de l'Ecosse, sont plutôt de longs estuaires, s'avancent du côté de l'Est, jusqu'à Fouday, dans la vallée de la Bruche ; à Munster, dans la vallée de la Fecht ; à Buhl, dans la vallée de la Lauch. Sur le versant occidental de la chaîne, notre mer imaginaire figure des échancrures plus vastes, et ses eaux arrivent à la forêt d'Hérival, dans le bassin de la Moselle, Belmont sur les bords de la Mortagne, Saulcy, Le Pair et Raves, sur les rives de la Meurthe. Les cîmes des Monts Faucilles dessinent un groupe perpendiculaire à la direction du faîte des Vosges au Ballon d'Alsace, tandis que vers l'extrémité septentrionale de Liebfrauenberg, la Icherholl, le Kalmack, le Drachenfels, le Mont Tonnerre, constituent avec plusieurs autres sommets de la Basse-Alsace et du Palatinat, le prolongement de la chaîne.

A vrai dire, les parties septentrionales des Vosges s'élèvent cependant plus au dessus des plaines d'alentour qu'elles le semblent dans notre inondation supposée. Le Rhin qui

descend de Bâle à Mayence, avec une pente de cent soixante-quinze mètres, fait ressortir d'autant la hauteur relative des montagnes Les basses terres unies et plates du côté du grand fleuve, forment, en Lorraine, une succession d'ondulations à surface inégale, pour prendre au sud des Vosges, en Franche-Comté, l'aspect d'un véritable plateau, une région de collines et de dépressions dont le niveau se confond par moment avec la pente des montagnes. Ces différences de relief n'effacent pas néanmoins le caractère général de la chaîne, et comme Elie de Beaumont l'a montré dans l'*Explication de la carte géologique de France*, on peut embrasser, sur un grand nombre de points, l'ensemble du massif, notamment depuis la côte d'Essey, près Lunéville, ou bien encore, depuis les talus du canal du Rhône au Rhin, entre Mulhouse et Strasbourg.

Si vous suivez le canal du Rhône au Rhin, tout le front de la chaîne des Vosges se développe devant vous avec le détail de ses vallées et de ses cîmes, de Thann à Landau. Derrière la lisière des coteaux chargés de vignes, appartenant aux formations tertiaires, les montagnes de grès apparaissent comme une ligne de corps avancée, où les vieilles tours féodales en ruine se dressent pareilles à des phares. Ce sont: en face de Colmar, la montagne d'Eguisheim, le double cône du Hohnach, au nord du val de la Fecht; les masses de grès détachées qui vont rejoindre le Kœnigsbourg, le massif isolé de l'Ungersberg, la crête aplatie du Mont Odile, puis la rangée des Basses-Vosges, uniforme dans son ensemble, cahotée dans le détail de ses masses carrées. Si, quittant le canal, on monte au sommet volcanique du Kayserstuhl, sur la rive badoise du Rhin, on embrasse d'un coup d'œil tout le versant oriental de la chaîne: les montagnes du bassin de la Doller jusqu'à celles du Champ-du-Feu se découvrent en même temps que la crête centrale. Le groupe du grand Ballon se détache à peine des sommités environnantes, la ligne des hauteurs prend des contours moins saillants, l'aplatissement de la chaîne vers

Sainte-Marie-aux-Mines et la Bruche, la cîme isolée du Climont qui domine cette interruption reste à peine sensible. Vu de la Forêt-Noire, le profil légèrement festonné de la chaîne se dépresse encore ; les saillies diminuent en raison de l'éloignement ou de la hauteur du point de vue. Au sommet des montagnes du pays de Bade, les Vosges ne semblent plus qu'un groupe de proéminences dont les bases se confondent, dont les cîmes figurent une ligne presque unie, contraste frappant avec la denture aiguë des Alpes suisses que l'œil aperçoit en même temps.

Elie de Beaumont a consacré les meilleures pages, les plus belles de l'*Explication de la carte géologique de France*, à la description des Vosges. Depuis quinze années aussi, je poursuis l'étude de ce groupe au point de vue des relations du relief avec la constitution géologique, afin de reconnaître l'influence de ses conditions physiques sur le développement de la végétation, de la faune, du travail de l'homme. J'espère pouvoir donner bientôt les résultats de ces investigations pour tout l'ensemble des Vosges. Presque tous les écrivains contemporains restreignent la chaîne des Vosges à la partie comprise entre l'Alsace et la Lorraine ; mais la même diminution s'étend à tout le système de hauteurs qui, pivotant sur le Ballon d'Alsace, près Belfort, se dirigent, d'une part, vers le confluent du Rhin et de la Nahe, et de l'autre vers le plateau de Langres. Le Wasgau et les Wasichen des Allemands, comme le Vogesus des historiens grecs et latins désignent tout l'ensemble de la chaîne comme la région des Vosges. C'est ce qu'implique César, lorsqu'au livre IV de ses *Commentaires* il décrit « la Meuse qui prend sa source dans les Vosges, près du pays des Lingons. » Pendant le Moyen-âge, et jusqu'au dernier siècle, les cosmographes ont conservé la même étendue à cette dénomination. Dans l'*Historia de antiquitatibus Vallis Galliæ*, Herquel de Plainfaing dit encore : « Les montagnes des Vosges, d'après les traditions anciennes,

et comme nous l'avons vu de nos propres yeux, commencent aux frontières des Lingons, et s'étendent au Nord jusqu'aux limites du pays de Trèves. » Et Schœpflin, dans l'*Alsatia illustrata :* « La chaîne se dirige du couchant à l'orient vers le Rhin jusqu'à Belfort, séparant sous le nom de Monts Faucilles, le comté de Bourgogne de la Lorraine, puis elle s'infléchit vers le Nord, délimite l'Alsace et la Lorraine, pour atteindre, après un trajet de cinquante lieues, le pays de Trèves et la forêt des Ardennes. Ainsi comprise, la chaîne des Vosges se partage, par sa constitution physique, en trois ou quatre groupes : le chaînon des Monts Faucilles qui se dirige du Ballon d'Alsace vers Langres, puis le massif des Hautes-Vosges commençant au Ballon, pour finir à l'extrémité du Champ-du-Feu, les Basses-Vosges allant du Donon à l'intérieur du Palatinat où elle se tient au massif du Donnersberg, dont les rameaux passent à Bingen et aux environs de Mayence.

CHARLES GRAD.

Turckheim, 4 octobre 1874.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1874

JANVIER — FÉVRIER — MARS

AVRIL — MAI — JUIN

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

Mulhouse. — Imprimerie Veuve Bader & Cie

